This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49832 2 DUPL

Digitized by Google

tourne, sauce; su lai côte de Bar-sur-Aube, j'ai rencontré eunne beurbis fouirouse, j' li ai tiré les vers du c.., pou faire eunne bonne salade en verjus : Pou qui? Pou qui? Pou qui? — Et ils nommaient alors celui d'entre eux qu'ils voulaient taquiner, *aittraiper*.... C'était encore une espèce d'*aittraipotte* (voir ce mot). *Beurbis qui bêle perd sai goulée* (voir *gueurlette*).— *Prebis*, P. T.; *berbis*, au XIII[e] siècle.

BEURDACHER, v., mal travailler, à la hâte, gâcher la besogne soit par manque de goût, soit en trop se pressant. — De *beurdi-beurdâ?*

BEURDI-BEURDA et **BEURDI-BEURDO**, loc. adv., bredi-breda, à tort et à travers, sans faire attention, précipitamment, comme une corneille qui abat des noix : *I' s' dépêche, beurdi-beurdô, et peûs ç'ast de lai prope ouvraige!* (Il se dépêche, etc., et puis c'est de la belle besogne!) On dit dans le même sens *vlin vlan, pin pan*, etc. Quand il s'agit de la marche, on emploie plutôt *beurlic-beurloque* (voir ce mot).

BEURDÒO et **BEURDOUR**, interj., onomatopée, pour désigner et reproduire le bruit d'un corps qui tombe, l'écho d'un coup de fusil dans le bois, etc. : *I' ai v'lu prenre eul nind, et qu'ètot pa enco au moitian de l'âbre que, beurdóo! le v'lai ai bas* (Il a voulu prendre le nid, et il n'était pas encore au milieu de l'arbre quand, etc.) On met d'autant plus d'*ó* que l'écho est plus long. Quelques personnes prononcent *peurdôô*.

BEURDONNER, v., murmurer, bourdonner, grogner, grommeler, *bougonner*. Voir *raboter*, *calonner*, etc.

BEURDONNOUR et **BEURDONNIER**., n., celui qui *beurdonne* par habitude.

BEURDOUILLE, n., gros ventre, bedondaine : *Qué beurdouille qu'i' ai, ç'tul-lai!* (Quel ventre il a, celui-là!)

BEURDOUILLER, v., parler en bégayant, ou d'une manière confuse, hésiter en parlant; à la fois bredouiller et barbouiller.

BEURLAN, n , bruit, tapage : *An fait ein beurlan ai l'école, qu'an ne s'entend pas* (On fait un vacarme, etc.). *Qué beurlan i' fait aiveu ses gros mastocs de saibots!* (Quel tapage il fait avec ses gros sabots!) — De brelan?

BEURLAUDER, v., s'occuper à des riens, perdre son temps à des détails, à de la besogne inutile, qui ne rapporte rien, par paresse, nonchalance, étroitesse d'esprit... Si un cultivateur nettoie son jardin, sa cour, sa grange, emmanche un outil, etc., par un beau temps, au lieu d'aller aux champs, à une besogne importante qui presse, on dit qu'il *beurlaude, beurlute, baicute, tacote, bri-*

Digitized by Google

cole, tanuge, etc. *Beurlauder* est un des plus énergiques. On peut *baiouter, bricoler* et *tacoter* à propos quelquefois, *beurlauder* jamais. Signifie encore parler pour ne rien dire, radoter. — Voir *botteler, catonner*, etc. — *Berlauder, beurlauder*, s'agiter et ne rien faire, Thév. ; *brelauder*, Gros.

BEURLAUDERIE, n., besogne de nulle valeur, riens auxquels on donne à tort de l'importance; radotage, discours sans suite : *Tu perds ton temps ai des beurlauderies; tu ferôs meux de dormin* (..... tu ferais mieux de dormir.) — *Ber* ou *beurlauderie*, Thév.

BEURLAUDIER et **BEURLAUDOUE**, n., celui qui beurlaude souvent, par habitude, par goût; mauvais ouvrier; radoteur, qui ne sait ce qu'il dit. — Voir *raivaudier* et *raivauderie*.

BEURLIC-BEURLOQUE, loc. adv., *brelic-breloque*. S'emploie à peu près comme *beurdi-beurdâ*, mais exclusivement pour peindre une marche irrégulière, la marche saccadée d'un estropié, d'un homme qui ne voit pas bien clair, et qui fait du bruit en buttant : *I' s'en vai beurlic-beurloque f... des coups de pieds ai toutes les piarres* (Il s'en va clopin-clopant, etc.)

BEURLOQUE (*baitte lai*), expression qui signifie perdre la tête, avoir l'esprit troublé, avoir le délire, déraisonner, etc.

BEURLOQUER, v., branler, remuer, et comme se disloquer avec bruit, plus rarement sans bruit : *Tai voitiure n'ast don pas solide, qu'eulle beurloque comme çai? Eul moinge de mai pioche beurloque bin : an voit qu'i' fait so* (Le manche de ma pioche branle bien : on voit qu'il fait sec). On dit d'une horloge qu'elle « *bait lai beurloque* » quand elle va mal ou qu'elle sonne onze heures à midi; de même d'une personne, quand elle perd la mémoire ou que sa tête déménage. — Voir *baitte*.

BEURLU, adj., myope, qui a la vue faible, qui regarde de tout près les objets pour les voir; quelquefois, plus rarement, louche. — Voir *cannoyot* et *caliborgnot*. — *Beurlu*, louche, Gros.; *berlu*, louche, Thév. — De *èbeurlu*, ébloui ?

BEURLUE (*aivoir lai*), expression qui signifie avoir la berlue, avoir mauvaise vue, voir mal, être myope, à demi-aveugle : *Comment, tu ne peux pas vor ç't'ougelot-lai, su lai moutte de terre? T'aies don lai beurlue?* (Comment, tu ne peux pas voir cet oiseau-là, sur la motte de terre? Tu es donc, etc.)

BEURLUTER et son diminutif **BEURLUTOTTER**, v.; à peu près le même sens que beurlauder; en particulier, perdre son temps dans les minuties, les détails, le perfectionnement de riens : *Qu'ast-ce que*

Digitized by Google

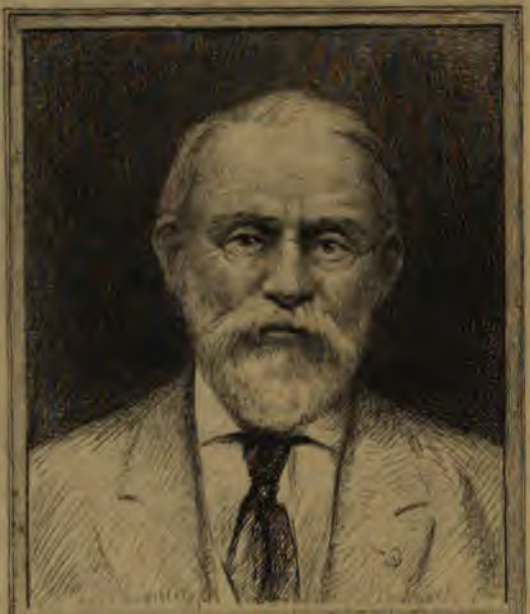

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

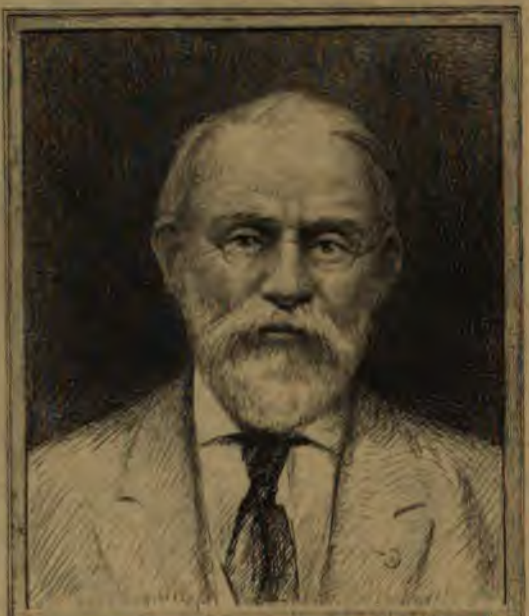

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

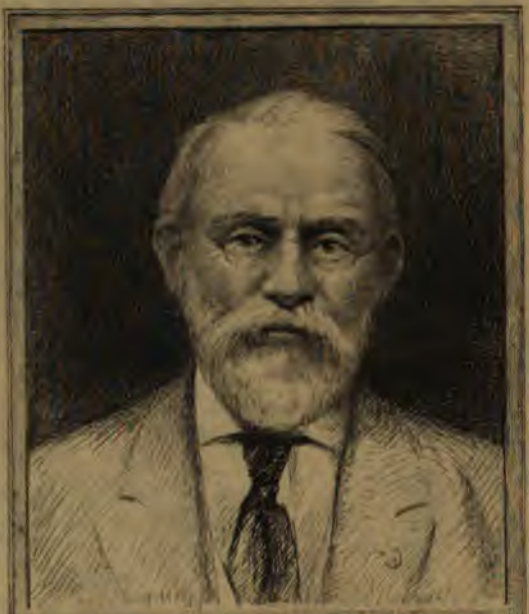

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

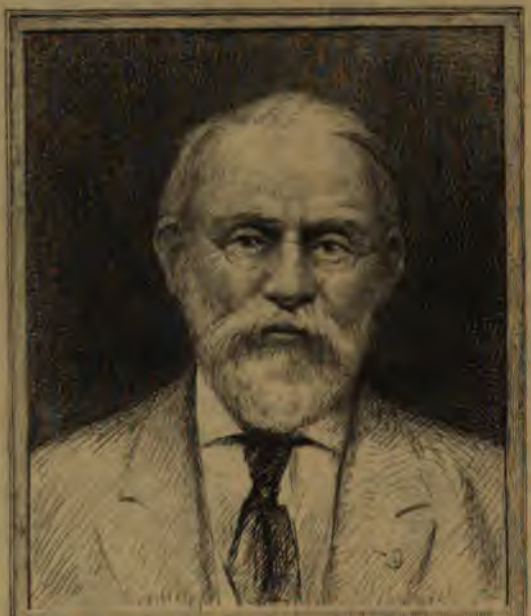

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A887
S7

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

D'AGRICULTURE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

TOME XLIX DE LA COLLECTION

TOME XXII. — TROISIÈME SÉRIE

ANNÉE 1885

TROYES

LIBRAIRIE LÉOPOLD LACROIX

83, RUE NOTRE-DAME

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
7-30-26
13603

GLOSSAIRE

DU

PATOIS DE LA FORÊT DE CLAIRVAUX

PAR

M. ALPHONSE BAUDOUIN

MEMBRE ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

INTRODUCTION

I

C'est une simple liste de mots rustiques dépareillés, avec leur valeur *exacte*, sans étymologie, sans dissertation savante d'aucune sorte.

Nous ne sommes ni assez érudit, ni assez patient, pour faire les recherches que nécessiterait un véritable glossaire.

Nous avons dressé cette liste de mémoire, à la sollicitation d'un ami, parce que ce vieux langage, quelquefois très expressif, disparaît de jour en jour, chassé par le dictionnaire français. Nous en connaissons encore bon nombre de termes, avec les nuances justes et les diverses significations qu'on y attache, du moins dans notre village et aux environs.

Nous avons choisi ce titre : *Patois de la Forêt de Clair-*

Digitized by Google

vaux, parce que la plupart des mots recueillis sont employés, à quelques petites différences de prononciation près, dans tous les villages qui avoisinent cette forêt, notamment à Cunfin, Fontette, Saint-Usage, Champignolle, Arconville, Ville-sous-la-Ferté, Juvancourt, La Ferté, Villars, Silvarouvre, Autricourt, etc.

Dès qu'on s'éloigne de cette région, souvent entre deux pays qui confinent, le langage, ou plutôt la prononciation change brusquement.

« .....De nos jours, c'est surtout par la prononciation que nos patois diffèrent de la langue ordinaire[1]. » L'auteur eût pu ajouter avec non moins de justesse: et diffèrent entre eux dans la même province[2].

On distingue dans le midi de l'Aube, deux formes particulières, deux *prononciations* se caractérisant, se résumant pour ainsi dire dans le mot *c'est*, que l'on prononce *ç'ost* et *ç'ast*[3]. Dans les villages où l'on prononce *ç'ost* on emploie l'article *lou*, et dans le pays du *ç'ast*, l'article *eul* (l'ancien *el*?)

Le patois dit *Riceton*, c'est le patois du *ç'ost*. Il rayonne

---

[1] P. Tarbé : *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne;* Reims 1851, tome 1er, page 144 et suivantes.

[2] D'où viennent ces similitudes de langage entre des pays quelquefois assez éloignés relativement, et ces différences, au contraire, entre des pays voisins? Des origines, des migrations, des relations, du genre d'occupations? Il serait intéressant, au point de vue historique surtout, de chercher à résoudre ce problème. Il y a plus de ressemblance dans les habitudes, les mœurs, le langage surtout, entre Fontette, Cunfin, Ville-sous-la-Ferté, Juvancourt, et même certains villages de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, qu'entre Fontette et Noé-les-Mallets, par exemple, dont les finages sont battants. On dirait des traînées de semence emportée par un coup de vent.....

[3] Nous orthographions ainsi ces mots, pour nous éloigner le moins possible de l'orthographe du français actuel.

Digitized by Google

jusque dans la vallée de l'Ource, où il se mêle au patois du *ç'ast*, plus particulièrement parlé dans la Forêt de Clairvaux.

Mais la ligne qui sépare le *ç'ost* du *ç'ast* n'est pas, comme on le pense bien, nettement tranchée. A Noé-les-Mallets, par exemple, on prononcera *ç'ost* avec *l'o* très ouvert, se rapprochant de *l'a*, tandis que dans certains villlages de la vallée de l'Ource, on coiffe ce même *o* de plusieurs accents circonflexes. — Entre ces deux prononciations, il y a des nuances multiples, des mélanges, des *accents* passés d'un pays dans un autre... En plein pays du *ç'ast*, on termine une grande quantité de mots en *ou*, particulièrement tous les adjectifs en *eur*, tandis que dans les pays du *ç'ost* et de l'article *lou* on termine ces mêmes mots en *eux*. A Cunfin, on prononce *bô* (bois) et à Ville-sous-la-Ferté *boa*, presque *bâ*.

A Fontette, on emploie *ç'ast* et *eul ;* à Noé, *ç'ost* et *lou*, comme aux Riceys.

Chaque village se moque un peu de l'accent du village voisin. A Fontette, par exemple, on imite en l'exagérant, dans la phrase rimaillée suivante, le parler d'Essoyes, où les *è* et les *ai* sont démesurément ouverts :

« Saint-Remy et Saint-Hilâre
« Gadiez nos filles ai bin fâre,
« Nos gaichons ai bin boire,
« Nos chenevâres ai bin venin,
« Po fâre des frondouilles ai nos gaichenots
« Po aillè aibaitt' lès cacas de lai cote Crechot. »

Saint-Remy et Saint-Hilaire (les patrons d'Essoyes), gardez nos filles à bien faire, nos garçons à bien boire, nos chenevières à bien venir, pour faire (avec le chanvre) des frondes à nos enfants pour aller abattre les noix de la côte *Crechot*.

Mais, dans tous ces pays, ce sont les mêmes tournures de langage et presque toujours les même vocables.

Digitized by Google

Le prétendu patois riceton n'est donc pas autre chose que le patois de la Forêt de Clairvaux, avec quelques variantes, quelques nuances de prononciation.... C'est plus particulièrement la nuance du *ç'ost*.

Pour bien connaître un patois, il faut l'avoir *pratiqué*. Et jusqu'à présent, la plupart de ceux qui ont publié des espèces de glossaire sur les patois de l'Aube, paraissent n'avoir fait que recueillir, à la volée, quelques expressions superficielles auprès des paysans.....

Qu'on nous permette d'essayer de justifier cette assertion.

MM. Guenin et Ray, dans leur *Statistique du canton de Riceys*[1], après trois ou quatre lignes de début empruntées à M. P. Tarbé, disent en tête de leur court lexique : « Le patois riceton ayant perdu, par la désuétude, la plupart de ses expressions propres et indépendantes, il n'en est resté que quelques locutions bizarres... vouloir aller plus loin...., ce serait se jeter du *connu* dans *l'inconnu* et du *positif* dans *l'incertain*.... »

Et ils concluent : « Nous nous bornerons donc à en donner une idée par un vocabulaire abrégé..... »

Malheureusement, ce vocabulaire est non seulement *abrégé*, incomplet, très incomplet, mais encore il est quelquefois inexact, comme nous le verrons plus loin.

La chanson de noce du XVIII^e siècle[2], publiée par M. Eug. Ray, nous paraît l'œuvre d'un rimailleur prétentieux, qui ne savait ni le patois, ni le français. Cela semble fait à plaisir, à l'aide d'expressions notées en fréquentant les vignerons, mais mal comprises, ou mal entendues, et orthographiées en conséquence. Nombre de mots *ne sont pas du style populaire*, et ont dû être *patoisés*, *adaptés* par l'auteur.

---

[1] *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, 1852, t. 16, p. 153.

[2] *Annuaire de l'Aube*, 1868, p. 45.

Digitized by Google

Ainsi *lou chiel*, dans le sens de Dieu, Providence, n'est point employé par nos paysans.

Itole (étole) n'a pas de patois, c'est évidemment un mot arrangé *ad imitationem*.

Aineau ne se dit pas pour anneau ; dans ce cas, on dit *bague*.

Au pied de l'autè est du rimeur : on dit *ai couté, au long, vai, en bas, contre*, et non *au pied*.

Saint-Leu, pour Saint-Lieu, est de la langue de Racine patoisée.

Offrande ne se dit pas, mais *offerte*, etc., etc.

Le travail de M. Lucien Coutant, intitulé : *Recueil de notes et de pièces historiques pour servir à l'histoire des Riceys, Paris, Erard*, 1840, *page* 155 *et suivantes*, nous paraît plus sérieux... Mais on sent encore que l'auteur parle une langue étrangère. La propriété des termes, les *nuances* lui échappent, et son orthographe est de pure fantaisie. Il écrit par exemple : *stulay* (celui-là) au lieu de *ç'tu-lai* ou *ç'tu-llai*, du vieux français *cestuy-là*.

Comment lire Guiaude, ou Glod*ieu* dans *Gloïde* (Claude)?

Cette orthographe bizarre [1], constitue en majeure partie l'originalité du prétendu patois riceton. Donnons encore des exemples. M. Coutant écrit :

Benajey pour *bin agé* ou *agè* (bien aisé);

A l'heul pour *à l'heule* (à l'huile) ;

Fusy pour *fusi'* ou *fusille* (fusil) ;

Leyberté pour *léberté* (liberté) ;

Peypier pour *paipier* (papier) ;

Goütte pour *goutt*ieu (goutte) ;

Quosce ? pour *qu'ost-ce ?* (qu'est-ce) ;

[1] C'est La Monnoye, du reste, qui a inventé cette manière de faire une langue d'apparence étrangère, avec des mots français et prononcés correctement : *arjan, anfan*, etc.

Digitized by Google

Qu'mande pour *c'mande* (commande) ;

Chicn'o qu'pou pour *chi ç'n'ost que pou* (si ce n'est que pour) ;

Ça spouro pour *ça s'pourrot* (cela se pourrait) ;

Viè t'en v'ons voi pour *vié t'en vô voi* (viens t'en *voire* voir), etc.

Il écrit :

Foeuilles (feuilles) dans un endroit, et *foilles* dans un autre ;

Ost'ol ben avant dans l'envey ? (est-elle bien avant dans l'envers ?) et ailleurs *al o* (elle est) ; *envèt* (envers).

Il écrit :

Ein et *oin* (un) ; *pleue* et *pleu* (pluie) ; *pourrot* et *poudrait* (pourrait), etc.

Il écrit :

Tro (trop) ; *tou* (tout) ; *ney* (nez) ; *taba* (tabac) ; *lour* (lourd) ; *voulo* pour *voulos* (voulais) ; *peuy qu'* (puisque) ; *stellai* (celle-là) ; *ste* (ce), etc., etc.

Pourquoi cet abus d'*y*? Ces changements d'orthographe d'une ligne à l'autre? Ces suppressions de lettres qui ne se prononcent pas plus en français qu'en patois?

Il faut le dire aussi, le texte de son *dialogue entre deux vignerons* est défiguré par des coquilles sans nombre : on n'est jamais certain de l'orthographe propre de l'auteur. Ainsi on trouve (p. 188) *redyeme* (remède)? Nous pensons qu'on doit lire *remédye,* mot qui se prononce à peu près *remédieu* (*eu* faible). Page 190, ligne 2, au lieu de *po ou nibiey*, il faut lire sans doute, conformément au glossaire *pou umbiey* ou *imbiey*, etc.

Nous reprocherons aussi à M. Coutant, chercheur très méritant d'ailleurs, d'avoir patoisé des mots dont les vignerons se servent rarement, pour ne pas dire jamais, et qui

Digitized by Google

n'ont pas de patois : *providenche* (providence), *moetion* (motion), *poïtatif* (portatif, registre), etc.

Aux erreurs et aux fautes de M. L. Coutant, M. P. Tarbé, dans ses *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne,* en ajoute une foule d'autres, que ses protes à lui ont sans doute encore doublées.....

« Le département de l'Aube, dit-il, plus près des centres, n'en a pas moins conservé dans le canton de *Riceys*, et surtout dans la commune de ce nom, un patois très net... » Le patois riceton! une erreur de M. Coutant, reproduite par le savant M. Tarbé, et par MM. Guenin et Ray. Tous les travaux cités sur le patois riceton ne contiennent pas cinquante mots qui ne soient employés couramment à Cunfin et à Fontette, où l'on trouverait, au contraire, plus de mille vocables qui ne figurent dans aucun lexique riceton.

Revenons à M. Tarbé.

Sa parabole de l'Enfant prodigue est pleine de mots défigurés comme à dessein, de tournures embarrassées, défectueuses. On y reconnaît l'œuvre de qui ne sachant pas, ou sachant mal le patois, essaie de le parler.

Et l'orthographe! Incertaine, fantaisiste, fausse...

M. Coutant a écrit : *vieix* (vieux), *déjai* (déjà), *d'la pleue iene s....aculey!* (de la pluie une s.... averse! *hodjeu* (aujourd'hui), *l'hotey* (la maison), *demey* (demain), *galène* (vent du nord-ouest), *stulay* (celui-là), *aveu* (avec), *soulet* (soleil), etc.

Et M. Tarbé écrit : *viey*, *déjae*, *d'le pleue iene boune aculée*, *aujad'heu*, *l'hostè*, *dimin*, *galerme*, *stilay*, *avé*, *slé*, etc.

Pourquoi ici : « Je ne *sume* deigne, » et là : « je ne *seux* pas deigne? (Je ne *suis* pas digne). Ici : « *mins* en colère, » et plus bas, même page (conversation entre deux vignerons) « *mis?* »

Pourquoi *baillé* (donné) et *beillé? Queneu* (connu) et

Digitized by Google

requenu (reconnu)? *Poudrait* (pourrait) et *pourrot* ou *pourro*?

Il écrit au dialogue des vignerons : « *J'avo oubliey,* » et au glossaire *imbiey* ou *umbiey*; au même dialogue : *iene* (une), et dans l'Enfant prodigue *eine*, au masculin *eing, oin;* et au glossaire, *in*, *ine* (un, une). On trouve au glossaire *en* (on), et dans le dialogue : « *pou mingey on o bé* (pour manger, on est bien).

Comment prononcer : *apotchez* (apportez), *motché* (mort), *motchi* (mourir), etc.?

Pourquoi représenter le pronom *il* tantôt par *i*, tantôt par *y*? Pourquoi *ly* pour *li* (lui)? *boete* pour *boitte* (boisson). Pourquoi pas de *t* à *c'éto* (c'était) et un *t* à *i fallot* (il fallait)? Pourquoi les premières personnes du pluriel des verbes sans *s*? Pourquoi *doi* pour doigt, *geulée* pour gelée, etc?

On lit dans le glossaire, au mot *cale*, cette simple et absurde définition : tête (au lieu de bonnet). M. Coutant a dit quelque part : *beiller* ou *f... su lai cale*, et M. Tarbé en conclut que *cale* signifie *tête!*

Il définit ainsi les mots suivants :

Enteille : taille de la vigne! MM. Guénin et Ray disent : travail commencé, ce qui est plus juste.

Feurdailler : percer, casser!

Grosnet : argent! (c'est-à-dire *gros nez,* du nez de Louis Philippe sur les pièces de cinq francs).

Curot : serpette! (instrument, outil pour *curer,* ôter la terre, qui tient à la pioche, à la houe, à la pelle, etc.)

Miche : pain!

Pchourey : écraser! (pressurer).

Gayette : chèvre! (MM. Guenin et Ray disent mieux : *mauvaise vigne*).

Sarpotte : serpe! (Il ne voit pas même qu'il a affaire à un diminutif! Serpe se dit *sarpe*), etc., etc.

Cette syllabe euphonique *eu,* espèce de sifflement, qu'on

Digitized by Google

emploie dans certains cas devant certains mots pour en faciliter la prononciation, comme nous le verrons plus loin, M. Tarbé la met sans distinction partout, et il écrit : *eur-douiller*, *eurmener*, etc., pour redouiller, remener, etc.

Il rend *pourrait* ici par *poudrait*, là par *pourrot*, qu'il met aussi pour pourra !

Il écrit *prebis* pour *beurbis* (brebis), *jeveau* (cheval), *recuei* (recueillir), *qu'osque* (qu'est-ce que), *stelay* (celle-là), etc., etc.

En outre chez lui, comme chez M. Coutant, quantité de mots ne paraissent différer du français que par l'orthographe bizarre dont il les affuble.

Quelle autorité peut bien avoir un pareil travail ? Cette question finale est l'unique but de notre critique.

Le *Vocabulaire troyen*, de Grosley [1], plus exact en général, pèche aussi sous les mêmes rapports ; et malgré le respect que nous portons à la mémoire de notre célèbre compatriote, nous oserons dire qu'il ne connaît pas toujours le sens véritable et les nuances justes des expressions qu'il a recueillies. Quelques exemples, au hasard, de définitions impropres ou imparfaites :

Bocquer : heurter par contre-coup ;

Brique : petit reste, miette ;

Caffre : tuf ;

Guignander : demander bassement et avec importunité ; etc., etc. (Voir ces mêmes mots plus loin, au Glossaire).

Quelquefois, il fait un terme particulier d'un mot français légèrement altéré. Ainsi il définit *rédicule* : sot, impatientant, déraisonnable, sans dire que ce mot n'est que le français *ridicule* dans une de ses acceptions communes. Il a donné, d'ailleurs, pour du patois, plusieurs vocables qui

---

[1] Voir *Ephémérides de P.-J. Grosley*, par L.-M. Patris-Debreuil. Paris, 1811, t. 2, p. 160 et suivantes.

Digitized by Google

figurent dans tous les dictionnaires avec la même signification.

M. Thévenot, dans sa *Statistique du canton de Ramerupt*, a publié aussi un court lexique où nous avons trouvé, relativement, beaucoup de mots employés dans le patois de la forêt de Clairvaux. Les définitions, presque toujours exactes, sont incomplètes parfois et manquent d'exemples... du reste, il paraît s'en être un peu trop souvent rapporté à Grosley.

A l'occasion, nous relèverons, dans notre Glossaire, quelques autres erreurs de ces différents lexiques[1].

II

Avant de consigner les observations que nous avons à présenter sur l'orthographe et la prononciation, disons que les mots de notre patois pourraient se diviser en trois classes :

1° Les mots venant directement du latin, de l'italien, du romain, etc., et qui ont dû être usités tels que, ou à peu près, du XII^e^ au XVIII^e^ siècle[2] : *aujd'heu* (aujourd'hui), *loguet* (petite flaque d'eau, ou d'un autre liquide), *airoiller* (écouter en épiant), etc. ;

2° Les mots d'origine difficile à déterminer, onomato-

---

[1] La plupart de ces glossaires pèchent :

1° En donnant des mots français vulgaires ou bas pour des mots de patois. Exemple : Fripouille, engoncer, torgniole, blouser, bouffer, se rebecquer, piauler, rogaton, longe, reluquer, ric à ric, etc.

2° Des mots d'argot ou de *langue verte* employés par toute la France. Exemple : Faire sa crevaison, crêper (prendre aux cheveux), débailler, débine, débiner, dèche, gnognotte, etc.

[2] Ils n'ont souvent pas de synoymes exacts en français. Quelques-uns ont gardé la physionomie complète du moyen-âge : *c'tus-ci* (ce-tuy), *li* (lui), *hus* (porte), *char* (chair), *peur* (peur), etc.

Digitized by Google

pées, mimologismes, mots comme forgés à plaisir par des Rabelais paysans : *gritiot* (étui à aiguilles), *gringoller* (agiter, secouer quelque chose de sonore), *bèe !* (fi !), *coudrou* (dindon), *toûter* (corner), *tuiter*, *veziller*, *tûter*, *trottignon*, *hottitie*, etc., etc.;

3° Les mots défigurés, estropiés par des bouches ignorantes. Ces derniers sont probablement de beaucoup les plus nombreux, et nous sommes loin, sans doute, d'en avoir dressé la liste complète ; car nous ne pouvons nous flatter de les avoir retrouvés tous dans notre mémoire, bien que nous les notions, au vol, depuis plusieurs années... Mais nous pensons avoir donné au moins un exemple des variations les plus bizarres et les plus caractéristiques. Nous avons d'ailleurs l'intention de compléter ce recueil à fur et à mesure que nos souvenirs nous le permettront.

III

Voici comment nous représenterons certains sons :

Nous conserverons autant que possible à chaque vocable en titre les lettres étymologiques, l'orthographe des *radicaux*, lorsque nous croirons les connaître, afin que la physionomie des mots patois ne soit ni trop altérée, ni trop étrange ; et nous écrirons, dans les exemples, le mot *d'après sa prononciation seulement*, lorsque cette prononciation pourra présenter quelque difficulté. C'est dire que lorsque le mot ou la syllabe se prononceront comme en français, nous garderons l'orthographe française. Ainsi les infinitifs de la première conjugaison, les noms d'arbres fruitiers en *er* — et dont l'*r* ne sonne pas plus en français qu'en patois — conserveront leur *r*. Nous écrirons, par conséquent, *raiguger*, *pommer*, etc., (aiguiser, pommier, etc.), qu'on devra prononcer *raigugé*, *pommé*, etc., comme on prononce *aiguisé*, *pommié*.

Digitized by Google

Nous ne remplacerons pas non plus d'ordinaire par une apostrophe, ainsi que l'ont fait MM. Coutant et Tarbé, certains *e* muets qu'on élide en parlant, attendu qu'en français ils sont élidés de même, ou à peu près dans les mots semblables. Nous écrirons donc : *recaler*, *recouler*, *replat*, etc., qu'on prononce *rcaler*, *rcouler*, *rplat*, etc., parce qu'en français on ne fait sentir non plus cet *e* que très légèrement.

Bien entendu que dans les mots dont l'origine nous sera inconnue, nous n'introduirons d'autres lettres que celles qui nous paraîtront rigoureusement nécessaires pour bien figurer les sons.

Ai sera en général ouvert, comme dans *air*, *aigle*, *laie*, c'est-à-dire qu'il aura absolument le son de l'*è*. Nous emploierons *ai* ou *è* pour le même son, selon l'étymologie du mot : *aimer* (amer), prononcez : èmère; *dèfrochurer* (ôter la *frochure*, le foie, les entrailles, déchirer), etc. Quand *ai* devra se prononcer comme *é* fermé, nous l'écrirons en italique dans le romain et en romain dans l'italique.

Ei aura toujours le son de l'*é* fermé, nous l'emploierons au lieu de l'é dans les mots où le son de l'*i* s'est changé en *é*, conservant ainsi l'*i* du français : *meineut* (minuit), *meidgli* (midi), etc.

Au, eau et ô ont à peu près le même son — plus ou moins long cependant — et seront employés selon l'étymologie, ou d'après le mot français correspondant : *moingneau* (moineau), *mau* (mal), *envôe* (envoie, 3e pers. du prés. de l'ind. de envoyer), etc.

O est toujours bref et se prononce comme dans les mots : pot, lot, sot, écho : *sonnot* (son), *petiot* (petit), etc.

E. Faute d'un accent particulier, nous employons quelquefois l'*e* muet à la fin de certaines syllabes pour en allonger la prononciation : *envôe*. Ainsi dans les mots en *ou* long : *faijoue* (faiseur), *dansoue* (danseur), etc., dont la voyelle

Digitized by Google

composée *ou* se prononce comme dans roue, boue, moue, bien que ces mots soient du masculin, le féminin étant en *oure*. Du reste, l'accent circonflexe placé sur une voyelle seule, ou sur l'une des voyelles d'une diphthongue, indiquera toujours aussi une syllabe longue : *peû* (laid), prononcez : *peue* (comme queue), *et peû* (et puis), prononcez : *et peue; chaît* (chat), prononcez : *chaie*, comme craie, laie, baie, etc., bien que le féminin *chaitte* soit très bref.

Lorsque dans un mot le son de l'*e* muet se fera sentir très fortement, nous remplacerons cette lettre par la voyelle composée *eu : peurter* (prêter). — (Voir à l'*article* pour l'emploi de cette voyelle *eu*, par euphonie).

Parlons maintenant d'un certain son d'*i* ou d'*ll* mouillées, aussi fréquent que difficile à figurer, et variant de l'*i* simple au *gli* doux italien, selon les cas et les diverses syllabes qu'il affecte. Nous en résumerons les principales nuances dans les mots : *plaice*, *pote*, *meidi* (place, porte, midi). Le premier se prononce comme si *l* était fortement mouillée, à peu près comme *piaice*, en mêlant intimement le premier *i* avec l'*a*. Nous figurerons ce son des *ll* mouillées par *l* en italique dans le romain, en romain dans l'italique; ainsi : *plaice*, *clou*, *englouti* (place, clou, englouti), devront se prononcer à peu près : *piaice*, *quiou*, *enguiouti*.

Pote se prononce à peu près comme si *ll* mouillées se trouvaient entre le *t* et l'*e* : *pot*-lle ; ou, si l'on veut, en faisant sentir fortement le son de l'*e* muet précédé du son confus de l'*i* : *pot*ieu (n'appuyez que très légèrement sur *ieu*). Ce son ne se rencontre guère que dans les syllabes finales muettes : *trouble*, *faites*, *dites*... Nous le figurerons en mouillant l'*l*, quand il y aura une *l* : *trouble*, *faible* (trouble, faible), et en remplaçant l'*e* muet par *ieu* dans les syllabes qui n'ont pas d'*l* : *fait*ieu, *dit*ieu, etc.

Meidi se prononce comme si *ll* mouillées se trouvaient entre le *d* et l'*i* final, à peu près comme *dgli* doux italien.

Digitized by Google

Nous rendrons ce son par *l* mouillée plutôt que par *gli* afin de moins défigurer les mots : *meidli* (midi), *aisseutli* (suivre en travaillant, aller aussi vîte), *aiffautli* (priver de nourriture, affaiblir), etc.

IV

Mutations de lettres et de sons

A et les voyelles composées où entre l'*a*

Presque toujours (principalement dans les monosyllabes et dans les syllabes formées de la lettre *a* seule), A se change en ai ou *ai : vai, lai, çai, aimer, ailler, raippoute, baitte, chaipé, mailaide, sailaide, saibbait, sauvaige, raivaige, vaiche, taiche, pairtaige, raimaige*, etc., (va, là, la, ça, amer, aller, rapporte, battre, chapeau, malade, salade, sabbat, sauvage, ravage, vache, tache, partage, ramage, etc.).

AN se change fréquemment en *ain : hainche, mainge, chainge, grainge, trainche, ètrainge*, etc. (hanche, mange, change, grange, tranche, étrange, etc.) ; quelquefois en *oin : moinche* ou *moinge, emmoinger, dèmoinger, revoinger*, etc. (manche, emmancher, démancher, revancher, etc.).

Le contraire a lieu assez souvent aussi, c'est-à-dire que AI se change en *a* bref ou long : *aibâcher, lacher* (a très bref), *pâché*, etc. (abaisser, laisser, paisseau, etc.).

La plupart des mots en *able* perdent la lettre *l*, ou la mouillent et prennent *plusieurs* accents circonflexes sur l'*a* (on en a plein la bouche en les prononçant) : *misèrâble, exècrâble, insupportâble, jâble, diâbe, hontâble* ou *hontâbe, sâble*, prononcez presque : misèrâb*ieu*, *jâb*ieu, etc.).

Digitized by Google

Cependant on dit *èrable*, *tabe* ou *table* (érable, table), avec un a bref. — (Voir à *l.*)

Ai et ei se changent assez fréquemment en *oi : poinne*, *toinde*, *traivoiller*, *boutoille*, *airoille*, *conoille*, *voiller*, *rèvoiller*, *rèvoil*, etc, (peine, teindre, travailler, bouteille, oreille, corneille ou corbeau, veiller, réveiller, réveil, etc.) Les *l* restent mouillées bien entendu.

Beaucoup de mots en *au* ou plutôt *eau*, changent cette finale en *é* (en *è* dans certains villages) :

Couté (couteau, avec mépris[1]; autrement on dit coutieau);

Troussé (trousseau);

Grumé (grumeau);

Manté (manteau, avec mépris; autrement mantieau);

Chaipé (chapeau; on dit aussi chaipieau);

Cisé ou *cigé* (ciseau);

Gâté (gâteau, avec mépris; autrement gâtieau);

Feusé (fuseau);

Châté (château, avec mépris; autrement châtieau);

Aingnè (agneau);

Fonné (fourneau); on dit aussi fournieau;

Tauré (taureau);

Pâché (paisseau);

Mouché ou *moucé* (morceau);

Maté (marteau, avec mépris; autrement martieau), etc.

On trouve *ai* et *ei* changés en *i : airignée*, *tignache*, *tignoux* (araignée, teignasse, teigneux); en *o : croe* (craie); *a* en *u : mumelle* (mamelle), etc.

---

[1] C'est peut-être parce que les mots se sont rapprochés peu à peu du français, que les plus vieilles formes sont devenues termes de mépris, de moquerie, de dédain?...

Digitized by Google

E, É, È, Ê.

Le son *é* et le son *è* ou *é* se substituent fréquemment l'un à l'autre : *ècole*, *ècurie*, *ècrire*, *ètrainge*, *rèpande*, *rèponde*, etc. (école, écurie, écrire, étranger, répandre, répondre) ; *fiéve*, *liéve*, *liéfe*, *régle*, *couturére*, *lumére*, *ceumetére*, *boutenére*, *téte*, *féte*, etc. (fièvre, lièvre, lèvre, règle, couturière, lumière, cimetière, boutonnière, tête, fête, etc.). Dans ces deux derniers mots, la voyelle fermée reste longue.

er, au commencement ou au milieu des mots se change souvent en *ar*, quand l'*r* ne se supprime pas : *sarrer*, *varge*, *vart* (au féminin *vade* ou *vadieu*), *ètarnuer*, *sarpe*, *charcher*, *sarpent*, *jarbe*, *harbe*, *liarre*, *piarre*, *luzarne*, etc. (serrer, verge, vert, éternuer, serpe, chercher, serpent, gerbe, herbe, lierre, pierre, luzerne, etc.).

Quand l'*r* est supprimé, l'*e* devient quelquefois grave : *pèdu* ou *pedlu* (perdu), prononcez presque *pèdiu*, en mêlant très intimement l'i à l'u.

On trouve :

e changé en *a*, en *é*, en *ô*, en *oi*, en *ou* : vous *serâs*, *dangéreux*, *mâtrôsse*, *boirger*, *demoure*, etc. (vous serez, dangereux, maîtresse, berger, demeure, etc.).

é changé en *â*, *i*, *o* : *flâtri*, *gigier*, *locher*, etc. (flétri, gésier, lécher, etc.).

è, *é* en *eu*, *o*, *ô*, *oi*, *â* : *i' seume*, *i' se leuve*, *soche* ou *choche*, *prôt*, *aipprôter*, *moiche*, *pie-griâche*, *châne*, *crâte*, etc., (il sème, il se lève, sèche, prêt, apprêter, mèche, pie-grièche, chêne, crête, etc.).

On trouve *er* changé en *eu* : *veuderet* (verderet) ; *eu* en *o*, en *oû*, etc. : *popilier*, *tillol*, *poûr*, etc., (peuplier, tilleul, peur).

Eur et *eux*, (voir plus loin, aux adjectifs).

Digitized by Google

I

Le son *i* nous paraît entrer de trois manières dans les mots :

1° Directement : *coutieau, créier, vieau, Léion, sitiôt, ridieau, lai, mai*, etc., (couteau, créer, veau, on dit aussi *vée*, Léon, sitôt, rideau, la, ma, etc.);

2° Par *l* mouillée[1] : *blanc* (prononcez presque *bian*, en mêlant complètement les sons *i* et *an*), *bleu, plaincher, pile, argile, glaice, plainche, plat, ètraingler* (prononcez : *ètrainguier*), *englouti, raclure, clou* (prononcez : *enguiouti, raquiure, quiou*), *filer, filé, haibile, flandre, emplâtre, semble*, etc., (prononcez : emp*iâtre*, semb*ieu*), etc. (bleu, plancher, pile, argile, glace, planche, plat, étrangler, englouti, raclure, clou, habile, filer, fil à coudre, filandre, emplâtre, semble, etc.);

3° Par le son du *g* placé devant l'*n* : *vingner, mingne, dingner, coingner, ètourgneau, prungneau, moingneau,*

---

[1] N'est-ce pas cette tendance populaire à mouiller l'*l* qui fait qu'on prononce presque partout *souyé, escayé*, pour soulier, escalier? et dans nos pays en particulier, *mille, ville* (dix fois cent, cité), comme la dernière syllabe de charm*ille* et chev*ille* ?

Dans certains mots de patois pur, comme *guiandon*, par exemple, ceux qui veulent raffiner introduisent une *l* non mouillée et prononcent *glandon*. Ce ne peut être que par analogie, puisque le mot n'a sans doute jamais été écrit. Du reste on n'introduit beaucoup moins fréquemment l'*l* dans les mots semblables, qui n'ont pas d'*l* ; on prononce : *biond, blanc, plomb, plaie, plaît, pleut*, etc., (blond, blanc, plomb, plaie, plaît, pleut, etc.), et bon, banc, pont, paix, peut, etc., comme en français. On dit cependant *bieau* (beau). L'*iotacisme* était général dans nos pays il y a une trentaine d'années. Tout le monde prononçait *Napoléion, déhiors* (dehors), et les chantres d'église criaient *Deius meius*.

Le patois du *ç'ost* a moins de ces *i* et de ces *l* mouillées. Tandis qu'à Fontette et à Cunfin on prononce *ç'ast çai de lai pieue !* à Eguilly, Chervey, etc., on dit : *ç'ost ça, de la pleue* (c'est cela, de la pluie).

Digitized by Google

baidingner, chemingnée, etc. (*viner* — rendre beaucoup de jus, de vin : se dit des raisins; voir au Glossaire — mine, dîner, mettre un coin, étourneau, pruneau, moineau, badiner, cheminée, etc. [1]).

En revanche, l'*i* se retranche de beaucoup de mots : *pommer, poirer, couturére, fumer* (on dit aussi *fien*), *lumére, matéraux, inquéter, darré* ou *darrer*, etc., (pommier, poirier, couturière, fumier, lumière, matériaux, inquiéter, derrière et dernier, etc. — Voir plus loin, la diphthongue *oi*.

L'*i* peut se changer en *é, eu, o, oi, ou, in*, etc. : *gévre, ceumetére, veu* ou *veudieu, lotiére, ploïer, loïer, délοïer, soubier, pingeon*, etc., (givre, cimetière, vide, litière, plier, lier, délier, siffler, pigeon, etc.) — Voir à l'*o*.

O

Or précédé d'une consonne comme *cor, tor*, etc., se change souvent en *ou*, ou perd simplement l'*r* : *coudeler, mouché, courdieau, mourtia, courvée, pouter, bône, otie, soti, todu* ou *todiu*, etc. (cordeler, morceau, cordeau, mortier, corvée, porter, borne, ortie, sortir, tordu, etc.).

Le contraire a lieu aussi : *gormand, torment, fonné, tonner, jonnée*, etc. (gourmand, tourment, fourneau, tourner, journée, etc.).

O se change assez souvent, en *ou* et réciproquement : *couchon, couté, brousse, brousser*, etc., (cochon, côté, brosse, brosser, etc.), — *copé, copesse* ou *copasse, polie, côtil, gôdron*, etc., (coupé, coupure, poulie, coutil, goudron, etc.).

On trouve *on* et *o* changé en *eû* : *seûner*, etc. (sonner,

---

[1] On pourrait aussi bien admettre que l'*i* entre directement dans ces mots et écrire : *ètournieau, moinnieau*, etc.; mais le son du *g* seul rend exactement la prononciation mêlée des deux voyelles.

Digitized by Google

etc.); — *ou* en *a : canne* (couenne); — *ou* et *o* en *eu* ou *eû : meuri*, *teûssi*, *peurri*, *neurri*, *meûlin*, *eûtil*, *feûlie*, *deurloter*, etc. (mourir, tousser, pourrir, nourrir (ou pourri, nourri), moulin, outil, folie, dorloter, etc.).

Nœud fait *nond*, genou, *genon*.

U

U se change facilement en *i : riban*, *vinéraire*, *pignas*, *pignage*, *lieur*, *jiment*, *limèrô*, *himeur*, *pitois*, *enclime*, *ètiver*, etc., (ruban, vulnéraire, punais, punaise, lueur, jument, numéro, humeur, putois, enclume, étuver, etc.)

On trouve aussi des *u* substitués à des *i : lumaice*, *lumaiçon* (limace, limaçon).

u se change aussi assez souvent en *eu* et réciproquement : *heurler*, *peût*, *meûr*, *sailmeure*, *treuffe*, *breûler*, *seucer*, *seuçon*, *seuçot*, etc., (hurler, *put*, mûr — en maturité, — saumure, truffe, brûler, sucer, etc.) — *aibruver*, *Ugène*, (abreuver, etc.).

Diphthongues *OI* et *UI*.

Ces diphthongues sont très souvent détruites et ne gardent qu'une des deux lettres qui les composent : *sor*, *nor*, *crore*, *vor*, *lor*, *glore*, *chogi*, etc., (soir, noir, croire, voir, loir, gloire, choisir, etc.) — Voir aux *noms* et *adjectifs* les mots en *oir* qui perdent l'*r*). — *Frut*, *brut*, *puts*, *lu* ou *li*, *relure* *hussier*, *burotte*, *heule*, *jun*, *menuserie*, *sue*, *rungne*, etc., (fruit, bruit, puits, lui, reluire, huissier, buire, huile, juin, menuiserie, suie, ruine, etc.).

Quelquefois les deux lettres sont remplacées ou déplacées : choir fait *cheur;* pluie fait *pleue* (pieue); muid, *meud*, suivre, *seugue* (du latin *sequi?*); cuire, *cueure;* cuisse, *cueuche*, etc.

Digitized by Google

B

b se substitue facilement au *p* et au *v*. (Voir à ces deux lettres.).

b se change quelquefois en *m* : *Coulas M'nardin, pain m'nin* (Nicolas Bernardin, pain bénit).

Ç, S, SS

ç doux et ss, s dur, se changent fréquemment en *ch : pincher, pinchon, puche, pecher, picher, pichon, chochi, dèchochi, pdché, lacher* (*a* très bref), *frochure, tignache, voichi, finichons, bennichant, mouchelot*, etc. (pincer, pinçon et pinson, puce, percer, pisser, pissat, sécher ou séché, dessécher ou desséché, paisseau, laisser, fressure, teignasse, voici, finissons, bénissant, morcel ou morcelet, etc. [1]).

Le contraire arrive aussi : *sainger, sarcher, cabosson* (changer, chercher, *cabochon* — couvercle d'une ruche).

Les *s* doux (z) ont une grande tendance à se changer en *g* doux (ou *j*) : *aiguger, ragin, aimuger, aiviger, rugé, briger, age, agé, bétige, cerége, merége, mâtrige, lige, frige, grige, plagi, majon, rajon, bujon, lijons, faijons, brijant, faijant, brijaque* ou *brisaque, majeu*, etc., (aiguiser, raisin, amuser, aviser, rusé, briser, aise, aisé, bêtise, cerise, merise, maîtrise, lise, frise, — de lire et friser, — grise, plaisir, maison, raison, buson, lisons, faisons, brisant, faisant, *briseur* — qui use beaucoup — *meshui*, etc.).

D

d se supprime souvent devant *r : penre, poure*, etc. (prendre, poudre, etc.). — Voir à *r*.

---

[1] On trouve la même prononciation au XVI[e] siècle : *émorche* (amorce). Rabelais.

Digitized by Google

F

f se change quelquefois en *ve*, au masculin : *tôtive* pour *tôtif* (hâtif), *veuve* pour veuf : *ein homme veuve*.

On dit au contraire : *liéfe* pour lèvre.

f final se perd dans *soi* (soif).

G

g se change quelquefois en *che* ou *c* dur, et réciproquement : *bauche*, *grabuche*, *chante*, *ocrè*, etc., (bauge, grabuge, jante, de roue, ogre, etc.), — *dèmoinger*, *revoinge*, *revoinger*, *postige*, etc., (démancher, revanche, revancher, postiche, etc. [1]).

g remplace l'*s* doux. — Voir au *Ç*.

g entre volontiers dans certains mots pour s'unir à l'*n* : *moingneau*, *ètourgneau*, que je *veingne*, etc. (moineau, étourneau, que je vienne, etc.). — Voir à l'*i* et au pronom.

J

Nous remplaçons par cette lettre le *g* doux devant les voyelles *a*, *o*, *u*, dans les mots où la prononciation patoise amène ce son.

J de *je* devant une consonne, se change parfois en *euj'*. (Voir au pronom.)

L

Tantôt cette lettre est supprimée complètement : *vinéraire* (vulnéraire), *diâbe* (diable), etc.)

Tantôt, comme nous l'avons vu à la lettre *i*, elle devient *mouillée* : *glaude*, *bleu*, *souffle*, *ensemble* (prononcez à peu près : *guiaude*, *bieu*, *souffieu*, *ensembieu*.)

---

[1] Dans les contes des XIII^e^, XIV^e^, XV^e^ siècles, on trouve : *domache*, *fromache*, *vanche*, etc., (dommage, fromage, venge).

Digitized by Google

Quelquefois même, elle paraît s'être insinuée, mouillée toujours, dans des mots qui n'en ont pas en français : *meidli* (midi), prononcez meid-*lli* ou meid*gli*, à l'italienne; *refrodli* (refroidi, etc.) — Il est impossible de figurer autrement cette prononciation.

Les syllabes finales *ble*, *fle*, *gle*, etc., ou mouillent leur *l* ou la perdent : *trouble*, *souffle*, *règle*, *tabe* (ou *table*), *dîbe*, *jâble*, etc. — Voir les mots en *able* à l'*A*.

l se change volontiers en *n* et vice-versâ : *nentille*, *s'ébranner*, *coronnel*, *farbana*, *mane*, *annumelle*, *caneçon*, etc., (lentille, s'ébranler, colonel, falbala, malle — cassette, — alumelle — vieille lame de couteau, — caleçon, etc.), *calonnier*, *lommer*, *relommée*, *limèro*, *velin*, *velimoux*, *Bèlonni*, etc., (canonnier, nommer, renommée, numéro, venin, venimeux, Bénoni, etc.)

l se change quelquefois en *r* et vice-versâ : *rabourer*, *rabouroue*, *armonnâ*, *farbana* ou *farbonna*, *carcul*, *virbeurquin*, *rècarcitrant*, etc., (labourer, laboureur, almanach, falbala, calcul, vilbrequin, récalcitrant, etc.), — *râle*, *flamboise*, *flamaçon*, *libambelle*, *raleté*, *colidor*, etc., (rare, framboise, franc-maçon, ribambelle, rareté, corridor, etc.)

l s'emploie souvent comme lettre *explétive*, redondante et non mouillée après le pronom *eulle* (elle) : *eulle* l *ast venûn* (elle est venue); *eulle* l *ast drôle; çai l'* l *ast* (ce l'est, c'est lui, c'est elle, c'est cela, etc.). C'est une de ces prononciations difficiles à corriger, et que l'on conserve quelquefois longtemps après avoir changé son patois en français...

M, N

Ces lettres se redoublent presque toujours et se font sentir à la fin de la syllabe précédant celle qui commence par l'une d'elle : *prommer* (premier), *caimmion* (camion), *raimme* (rame de haricots), *raimmer* (ramer), *aiffaimmer* (affamer), *raimmeaux* (le dimanche des), *raimmier* (ramier — pigeon),

Digitized by Google

mammie (mamie), *aibîmmer* (abîmer), *rètaimmer* (retamer), *Nannette* (Nanette), *Nannon*, *année*, *bannal*, *damné*, *Anne*, etc., prononcez : *prom-mer*, *caim-mion*, *raim-me*, etc., *Nan-nette*, *an-née*, *ban-nal*, etc.

Le son *n* se fait entendre fortement avant le *gn* doux, soit que ce *gn* résulte de l'addition du *g* dans le mot patois, soit qu'il existe dans le mot français correspondant : *rongner*, *empoingner*, *suingner*, *soingner*, *gaingner*, *singner*, *moingneau*, *arguingner*, *raivingner*, etc., (rogner, empoigner, saigner, soigner, gagner, signer, moineau, taquiner, raviner, etc.).

P

p s'emploie pour *b* et vice-versà. On dit : *beset* ou *peset* (fanes de pommes de terre, tiges de pois, etc.); *beser* (prononcez b'ser) ou *peser* (peser, etc.).

Après le *p*, comme après le b, *l* est presque toujours mouillée : *pleun* (plein), *plant* (plant), etc., prononcez à peu près : *pieun*, *piant*. (Voir *I* et *L*.)

R

Comme l'a très bien observé M. P. Tarbé, et comme l'ont répété MM. Guenin et Ray, « on supprime l'*r* » souvent aussi dans le patois de la forêt de Clairvaux..., moins souvent, pourtant, que dans les autres formes ou nuances des patois de Champagne, à en juger par les travaux des auteurs que nous citons. Si on dit : *chanve*, *chambe*, *gade*, *âbre*, *cone*, *code*, *paler*, *jadin*, *veuderet*, *pèdu*, *totu*, *todu*, *chadon*, *modu*, *pouter*, *vinaigue*, *orfève*, *fiève*, *soti*, *pati*, *hadi*, *prope*[1], etc., (chanvre, chambre, garde, arbre, corne, corde, parler, jardin, verderet, fièvre, sortir, partir, hardi,

[1] On trouve souvent ces mots écrits de même, du XIII^e^ au XVI^e^ siècle : *paler*, *pele*, *panre*, etc., (parler, perle, prendre, etc.).

Digitized by Google

propre, etc.). On prononce : *pour*, *aivoir*, *vor*, *aimour*, etc. (peur, avoir, voir, amour, etc.)[2]

Il y a même certains mots qui prennent un *r* de luxe : *fraîte*, *fraîtière*, *chefre*, *usurfruit*, *précorce*, *espadron*, *raifristoler*, *saufre*, *harper*, *bandrouillère*, *cartron*, *enceintre*, *coutre*, *gître*, *jairle*, etc., (faîte, faîtière, chef, usufruit, précoce, sauf, rafistoler, espadon, happer, bandouillère, carton, enceinte, coude, gîte, jale, etc.).

Quelquefois l'*r* change de place : *praûve* (pauvre).

Les syllabes finales *bre*, *dre*, *fre*, *gre*, etc., perdent généralement l'*r* : *octobe*, *marbe*, *novembe*, *dèscende*, *entende*, *coude*, *ponde*, *tonde*, *offe*, *chiffe*, *mette*, *c'neute*, *chante*, *lette*, *prope*, *liève*, etc., (octobre, marbre, novembre, descendre, entendre, coudre, pondre, tondre, offre, chiffre, mettre, connaître, chantre, lettre, propre, lièvre, etc.).

Les mêmes syllables au commencement ou au milieu des mots se changent souvent en *beur*, *cueur*, *deur*, *feur*, *gueur*, etc., *beurloque*, *cueurtien*, *fanfeurluche*, *gueurdin*, *gueurlot*, *ègueurner*, *virbeurquin*, *cueurson*, *peurter*, etc., (breloque, chrétien, fanfreluche, gredin, grelot, égrèner, vilbrequin, cresson, prêter, etc.).

Il y a des mots qui gardent, au contraire, l'*r* de ces syllabes et perdent la consonne qui le précède immédiatement : *prenre* ou *penre*, *tenre*, *poure*, *moûre*, *coûre*, etc.,) prendre, tendre — adjectif, opposé de dur, — poudre, moudre, coudre ou coudrier — noisetier, etc.)[1].

r final ne se prononce jamais à l'infinitif des verbes de la première et de la seconde conjugaison. (Voir au verbe).

---

[1] Dans certains villages on prononce cependant : *aivoi*, *pouvoi*, etc. D'ailleurs, la syllabe *our*, en particulier, perd le plus souvent son *r* : *soucil*, *soude*, *loude*, *pou*, *poutant* ou *poutiant*, etc., (sourcil, sourde, lourde, pour, pourtant, etc.).

[2] On trouve de même au XIII^e^ et XIV^e^ siècle : *panre*, *pourre*, etc., (prendre, poudre, etc.).

Digitized by Google

T

Nous l'avons mis quelquefois, par analogie, à la fin de certains mots de patois pur finissant en *o* bref, et sonnant comme *lot*, *pot*, *mot*, etc. Exemple : *virot*, *gritiot*, etc.

V

v aime à se changer en *b* : *habre-sac* ou *habeur-sai*, *cadabre*, *raibigoter*, etc., (havre-sac, cadavre, ravigoter, etc.).

Se substitue quelquefois à l'*f*. (Voir à l'*F*.)

V

Sur les dix espèces de mots.

Article.

Les articles sont :

Mas. sing.	Fém. sing.
ein [1] (un) *eul* [2], *le* ou *l'* ou *'l* ? (le)	*eunne*, *lai*, *l'*

Le pluriel, comme en français.

Exemples :

ein âbre,	*l'*ane,	*eunn'* aigu-*lle*,	*l'*ormoire,
ein raigujoue,	*l'*haibit,	*eunne* vaîche,	*lai* jiment,
ein repassoue,	*eul* chien ou *le* chien,	*eunne* chienne,	*lai* chienne,
ein renard,	*eul* raigujoue ou *le* raigujoue,	*eunne* raigujoure,	*lai* raigujoure.

Mais devant *r* suivi immédiatement d'une autre consonne ou de l'*e* muet élidé et d'une autre consonne, on transpose en quelque sorte la syllabe *eu* de l'article *eul*, et l'on dit :

---

[1] J'écris *ein* avec *e*, à cause du féminin qui donne *eu* et non *u* : *eun-ne*.

[2] Est-ce encore l'*eu* euphonique, ou est-ce l'ancien article *el* ?

Digitized by Google

l'eurpassoue, *l'eurnard*. De même au féminin, on dit aussi bien *l'eurpassoure*, *l'eurlique* que *lai repassoure*, *lai relique ;* et on dira toujours avec l'article indéfini, *eunn' eurpassoure, eunn' eurlique,* à cause de la difficulté de prononcer *eunn' r'lique* en élidant les deux *e* muets.

Ainsi cette syllabe *eu*, espèce de sifflement euphonique, se place tantôt devant l'article *le* (*eul*) auquel il se joint, tantôt devant le mot suivant, mais sans en faire partie intégrante, comme l'ont cru MM. Coutant, Guenin, Ray, Tarbé, etc., puisqu'on dit régulièrement : *ein renard*, *lai relique, les reliques*, *les renards* [1].

Il est vrai que certaines personnes, notamment les enfants, prononcent quelquefois, par analogie, faisant confusion de l'article avec le nom : *ein eurnard;* comme j'ai entendu dire « en Frique, en Mérique, » par des gens qui qui confondaient l'*A* avec l'article *la*.

Du reste, il est souvent très difficile de distinguer dans la prononciation française entre : *il se remue* et *il s'eurmue*, *pour te regarder*, et *pour t'eurgarder*, etc.

C'est plus difficile encore en patois, à cause de la rapidité avec laquelle on élide les *e* muets...

NOMS ET ADJECTIFS

Voici les principaux noms de baptême, *patoisés :*

Baptistot (Baptiste), Cadet, Cadichon, Cadol (Cadet), Coliche, Colichaie, Colichot, Coulas, Coulaïot (Nicolas), Charli, Charlot (Charles), Dodo ? Edmot, Mottine (Edme), Falot ou Phalot ? Fanfan, Frère, Frérot, Glaude, Glaudiche, Glaudot (Claude), Jacquot, Jeannot, Jeantin, Jeantine (Jean), Louiiot, Pierriche, Pierrot, Paullot, Quentignot, Thommiche, Toinon, etc.

---

[1] De même qu'on dit encore, comme au XIVe siècle : *espacieux*, *escorpion*, *estatue*, etc.

Digitized by Google

Babet, Cathaû ou Cathos, Catin (Catherine), Falotte, Fanchette, Fifine, Fillette, Jacquotte, Jeanneton, Geunne, Geunnotte (Geneviève), Marguit*ieu*, Mondotte (Edmonde), Nannette, Nannon, Neettotte (Anne, Annette), Sœurette, Suzette, Tiennett, Tiennon, Tonton, Tontinette, etc.

Ces noms, assez communs il y a une quarantaine d'années, ne se donnent plus guère aujourd'hui.

Les noms propres et les prénoms prennent presque toujours l'article : l'*Henry*, *eul Durand*, *lai Mairie*, etc.[1].

Donnons aussi les noms des principales professions :

Airraicha, *bôcheron* ou *copoue* au bois, *bourrier* ou *coleron*, *couturére*, *couvroue*, *çoclier* (prononcez : *çoquier*), *fauchoue*, *feurtoue*, *filloure*, *laibouroue* ou *raibouroue*, *laivoure de buie*, *maiçon*, *marronnier*, *moichenoue*, *menusier*, *munier*, *mairichau*, *plaifonnoue*, *raigujoue* ou *repassoue* ou *rèmouloue*, *rètamoue* ou *retamoue*, *repassoure*, *rochoue*, *semoue*, *scioue de long*, *tonnlier* (prononcez *tonnié*), *vingneron*, *veninjoue*, etc., (*arracheur*, — c'est-à-dire terrassier, défricheur, -- bourrelier, bûcheron, couturière, couvreur, cerclier, faucheur, peigneur de chanvre, fileuse, laboureur, laveuse de lessive, maçon, fabricant de merrain, moissonneur, menuisier, meunier, maréchal, plafonneur, gagne-petit, étameur ou chaudronnier ambulant, lingère, plâtrier, semeur, scieur de long, tonnelier, vigneron, vendangeur, etc.).

Nous avons essayé vainement de généraliser les règles de terminaison des noms et des adjectifs... On a déjà pu voir combien les cas de prononciation, d'orthographe, de *déformation* varient ; presque toujours les exceptions sont aussi nombreuses que la règle...

---

[1] Les noms propres sont souvent précédés de l'adjectif possessif *note*, *vote*, *lô* (notre, votre, leur). Les parents, père, mère, frères, sœurs disent : *note Pierrot*, *note Fanchette*, *lô Baptiste*, etc.

Digitized by Google

Voici, cependant, quelques remarques :

La plupart des mots en *eur*, désignant des professions *marquant l'action*, pour ainsi dire, changent *eur* en *oû* long, que nous écrirons *oue* : *buvoue*, *causoue*, *faijoue*, *paloue*, *mainjoue*, *fauchoue*, *dijoue*, *feurtoue*, *contoue*, *plantoue*, *mentoue* ou *menteux*, *traivoilloue*, *rêvoue*, *sacloue* (prononcez *saquioue*), etc., (buveur, causeur, faiseur, parleur, mangeur, etc.).

Nous n'avons pas cherché à donner dans le Glossaire tous les mots de cette catégorie [1] : ils sont à peu près aussi nombreux que les mots en *eur* français... Les moins employés même, si par hasard on les emploie, changent *eur* en *oue* : *phrasoue*, *rimoue*, *politiquoue*, etc., (phraseur, rimeur, politiqueur, etc.).

Ceux qui se terminent en *deur* et en *teur* prennent souvent un *i* après la consonne *d* ou *t* : *fondioue*, *plaidioue*, *empruntioue*, etc., (fondeur, plaideur, emprunteur, etc.).

Le féminin se fait en *oure :* buvoure, mainjoure, etc.

Quelquefois le même mot a deux terminaisons et deux sens différents. Ainsi *marié* fait *mairié* et *mairioue* : *je viens de vor soti de l'èglige eul jeune mairié et lai jeune mairiée* (je viens de voir sortir de l'église le marié et la mariée). — *Mairier çai? ein bieau mairioue* ! *An li todrot le nez qu'i' en sotirot enco du lait* (Marier cela ? un beau *marieur !* un bel épouseur ! (le mairion du XIII^e^ siècle), on lui tordrait le nez qu'il en sortirait du lait.

Beaucoup d'adjectifs en *eux* changent *eux* en *ou* (nous écrirons *oux*, pour conserver l'*x*): *fâchoux*, *velimoux*, *envioux*, *pouroux*, *soingnoux*, *boilioux*, *heuroux*, *malheu-*

---

[1] Du reste, nous en oublierons bien d'autres ! Ce patois se suffit presque, et emprunte peu de mots nouveaux, peu de mots techniques surtout : on tourne par des périphrases. Un journaliste s'appelle *ein faijoue* de journal, un puisatier *ein creujoue* ou *creusoue de puts*, un carrier, *ein tiroue de piarres*, etc.

Digitized by Google

roux, *galoux*, *fiévroux*, etc., (fâcheux, venimeux, envieux, peureux, soigneux, boiteux, etc.).

Cependant, on dit : *pairesseux*, *dangéreux*, *sèrieux*, *religieux*, etc. La plupart des exceptions portent sur les mots les moins employés, ou les plus nouveaux dans le patois.

Les adjectifs en *eux* changés en *oux* ont la voyelle *ou* plutôt brève. Cependant cela dépend de la prononciation locale. En général on peut dire que quand l'adjectif marque l'action, est employé *verbalement*, pour ainsi dire, le *ou* est long : *qui te rance*, *rançoue* ! (*ranceur*, *tousseur*), et quand il marque l'état, la qualité simplement, il devient *bref : i' ast boitioux, sourd et rançou.* (Il est boiteux, sourd et enrhumé, asthmatique) [1].

Le même mot peut donc avoir quelquefois deux significations différentes, selon que la syllabe *ou* est longue ou brève : *fouilloue*, qui fouille, qui cherche, qui furète, *fouillou*, ou *fouillon*, ou *feuillon*, groin ; *pouilloue*, qui *pouille*, cherche les poux à un autre ; *pouilloux*, pouilleux, qui a des poux.

Ces mots ont leur féminin en *ouse : enviouse*, *bignouse*, (le *g* est dur), *soingnouse*, etc., envieuse, chassieuse, etc.

Quelques mots changent leur terminaison *eur* en *eu* ou *eux : vouleux* (voleur), *menteux* (menteur), etc.

Les noms en *eu* sont rares et ne changent guère de terminaison : *feu*, *jeu*, *lieu*, etc.; milieu se dit *moitian* (ceux qui disent *milieu*, mouillent l'*l*.).

La plupart des mots en *oir* se terminent en *oi* long, quand la diphthongue n'est pas détruite, ou en *ou* long (voir diphthongue *oi*) : *miroie*, *tiroie* ou *tiran*, avec mépris, *terroie*, *reposoie*, *mouchoie*, *airrosoie*, *ègrugeoie*, etc., (mi-

[1] *Boittoue* signifie en quelque sorte *boiteur* : *vilain boittoue* ! c'est-à-dire : toi qui vas boitant; et *boittoux* marque simplement l'état : *ç'ast ein boittoux* (c'est un boiteux.)

Digitized by Google

roir, tiroir, terroir, etc.); *sacloue* (prononcez : *saquioue*), *dèmêloue*, *racloue*, *repoussoue*, *graittoue*, *recueilloue*, *plantoue*, *frommoue*, *reposoue* (bâton sur lequel on appuie sa hotte, quand on s'arrête pour respirer), *chargeoue*, *dèchargeoue* ou *dèsargeoue*, etc., (sarcloir, démêloir, racloir, repoussoir, grattoir, *recueilloir* (jale), plantoir, fermoir, *reposoir*, chargeoir, déchargeoir, etc.)

Saloir fait *saloie* et *sailoue*; couloir, *couloie* et *couloue*; dévidoir, *dèveudiot;* blutoir, *beurtieau*, etc. On dit même aussi : *airrosoue*, *ègrugeoue*.

Beaucoup de mots en *oire* ont leur terminaison changée en *oure : mâchoure*, *baingnoure*, *mainjoure*, *baissingnoure*, *racloure* (*raquioure*) ou *raclotte*, *ècumoure*, etc., (mâchoire, baignoire, mangeoire, bassinoire, racloire, écumoire, etc.). Jabloire fait *jabloue* (*jabioue*, masculin).

Les mots en *ou* et en *oux* gardent généralement la même terminaison : *clou* (*quiou*), *vrou*, *mou*, *fou*, *doux*, etc., (clou, verrou, etc.). Dans quelques villages pourtant *ou* se change en *eu : cleu*, *vreu*, *meu*, *leup*, etc. [1].

Les mots en *ard*, *art*, *ord*, *ort*, comme *lard*, *bavard*, *part*, *mord*, *mort*, *tord*, etc., ne changent guère non plus ; seulement ils se prononcent des dents, d'une façon impossible à figurer, l'*a* ou l'*o* très bref, l'*r* vibrant... Du reste, comme nous l'avons dit déjà, la prononciation varie beaucoup d'un village à l'autre.

Les mots en *igne* et en *ine* prennent en général la terminaison *ingne : baibingne*, *bobingne*, *cugingne*, *dingne*, *fairingne*, *èpingne*, *guingne*, *lingne*, *mailingne*, *mèdecingne*, *raicingne*, *singne*, *terringne*, *vingne*, *cousingne*, *faimingne*, *varmingne*, *matingne*, etc., (babine, bobine, cuisine, digne, farine, épine, guigne, ligne, maligne, médecine, racine, signe, terrine, vigne, cousine, famine, vermine, mâtine, etc.)

[1] On trouve *leu* pour loup du XIII[e] au XV[e] siècle.

Digitized by Google

Les mots en *ume* se changent pour la plupart en *ungne : lungne*, *fortungne*, *chaicungne* ou *chaicunne*, etc., (lune, fortune, chacune, etc.)

Certains mots en *se*, *sé*, *si*, *son*, etc., doux, se changent en *ge*, *gé*, *gi*, *jon*, etc.: *cerége*, *brigé*, *chogi*, *aitujon*, *prinjon*, etc., (cerise, brisé, choisi, artisòn, prison, etc.) Voir à l'*s* doux.

Certains mots en *al* ont leur singulier en *au : vau*, (val), *chevau* (cheval), etc. : *ein mau*, *ein an-nimau*.

Quelques mots en *euil*, changent *euil* en *eu : ècureu*, *œu*, *chevreu*, *seu*, etc., (écureuil, œil, chevreuil, seuil, etc.)

Quelques terminaisons en *eil*, *eille*, se changent en *oil*, *oille : paroil*, *oroille* ou *airoille*, etc., (parcil, oreille, etc.)

Les terminaisons en *mi*, *mis*, *ni*, *nis*, *nid*, *nil* se changent fréquemment en *min* et *nin : commin* (commis), *aimin* (ami), *frommin* (fourmi), *nin* (nid), etc. — Voir aux verbes et participes : *tenin*, *venin*, *aigonin*, *fournin*, *garnin*, *mins*, *endormin*, etc[1].

Dans ce patois, les diminutifs sont très nombreux. On pourrait presque dire que chaque mot a le sien... Et puis, quand on en manque, on en fait, particulièrement des adjectifs et des verbes.

En voici des plus usités parmi les noms. Ils sont généralement terminés en *ot* pour le masculin, *otte* pour le féminin : *bouchelot* (petit, mauvais boucher), *calot* (petite cale), *chânot* (petit chêne, *châne*), *biquot* (petite bique, chevreau), *feuillot* (petite feuille), *coutelot* (petit ou mauvais couteau), *panserot* (petite panse, estomac de cochon), *fieutot* (petite flûte), *tuilot* (morceau de tuile cassée), *plainchot*

[1] Les noms propres même subissent cette altération souvent dépréciative... Sur les registres de l'état civil de Fontette des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, on trouve le nom de Mony écrit tantôt Mony, tantôt *Monin* et *Mosgnien*. On dit avec une nuance de dédain : *du pain b'nin* ou *m'nin* (du pain bénit), *d' l'eau b'nintieu*.

Digitized by Google

(*piainchot*, petite planche, bout de planche), *piochot* (petite pioche), *rhumelot*, *tronchot*, *grumelot*, *pâchelot*, *poichot* ou *pocho*, *gachenot*, *couchenot*, *pouchenot*, *mouchelot*, *saichenot*, *ratelot*, *gobinot*, *ougelot*, *trouïot*, *vailot* ou *vèlot*, *boulot*, *cuvelot*, etc. (Voir au Glossaire pour la signification.)

Aiffairotte, *quichotte*, *mainchotte*, *fourchotte* (ne pas confondre avec fourchette), *vaichotte* (espèce de prune), *pommotte*, *poirotte*, *souchotte*, *michotte*, *pellotte*, *poichotte*, *pochotte*, *gachotte*, *haichotte*, *codelotte* (on dit *code*, *codelotte* et *courdieau*), *caichotte*, *bouchotte* (petite bouche; ne pas confondre avec *boûchotte*, *ou* long, jeu), *poulotte*, *raitotte*, *plainchotte*, *burotte*, *boulotte*, *chairotte*, *coupotte*, *broquotte*, *parotte* (petite part), *fontenotte*, *piarrotte*, *curotte*, *chaudrotte*, *ècuellotte* ou *ètuellotte*, *èpingnotte*, *feuselotte*, *roulotte*, *ruellotte*, *guingnotte*, *cruchotte*, *cloïotte*, etc., — (voir au Glossaire.)

On en trouve en *et* : *hotteret* (petite hotte), *botteret* (petit *bot*, petit crapaud), etc. ; en *on* : *bureton* (petite *burotte*), *rentillon* (petite rente, intérêts des intérêts), *pocheton* (petite poche) ; en *i* : *coucheri* (petit coq), *cani* (petit canard), *aingneli* (laine d'agneau), etc. ; en *î* long : *créotie*, etc. (Voir au Gloss.)

Les diminutifs des adjectifs se forment de même : *blainchot*, *blainchotte* (de *blanc*, blanc), *norot*, *norotte* (de *nor*, noir), *petiolot*, *petiolotte* (de petit), etc.

On fait même fréquemment des diminutifs de diminutifs : *miottotte* (de *miotte*, miette), *poichenicot* (de *poichot* ou *pocho*, peu), *petiololot* (de *petiolot*, tout petit), etc.

Quelques-uns de ces diminutifs ne le sont que par la forme et l'origine. Ainsi *souchotte* ne veut pas dire *petite souche*, mais désigne spécialement la souche, le tronc de la vigne ; *burotte* nomme, au contraire, une grande *bure* ou buire, dont le diminutif est *bureton* ; *fraijotte* désigne en général la fraise des bois ; *poirotte* et *pommotte*, les fruits du poirier et

Digitized by Google

du pommier sauvages; *rougeotte*, un champignon violacé; *jaunotte*, un champignon jaune, etc.

On fait de même des diminutifs de verbes à volonté : *chantotter*, *beurlutotter*, *maingeotter*, etc. (Voir au verbe.)

DÉTERMINATIFS

Ç't', *ç'te :* ce, cet, cette — (*ç't'* devant une voyelle et *ç'te* devant une consonne).

Mon, *ton*, *son*, *not'*, *vot'*, *lô :* mon, ton, son, notre, votre, leur [1].

Mai, *tai*, *sai*, etc. : ma, ta, sa, etc.

Mes, *tes*, *ses...*, *lôs...*

Qué : quel, quelle : *qué homme*, *qué femme ! lai qué !* (qu'elle est grosse, grande ! etc.)

Té : tel, telle : *té jou ast l' prommer*, *té jou, l' huit.* (Tel jour est le prèmier, tel jour est le huit).

Nun : personne, aucun : *n' y' ai* [2] *nun*, *an ne voit nun* [3] *pa les vingnes.* (Il n'y a personne, on ne voit personne *par* les vignes).

Tourteus, *tourtous*, *tortous*, *teurteus*, selon les diverses prononciations ; féminin : *tourteutes*, *tourtoutes*, etc., signifie tous, sans exception. Cet adjectif se place ordinairement à la fin de la phrase, on dira : *toutes nos beurbis sont revenûns ; et eulles sont revenûns* [3] *tourteutes* (toutes nos brebis sont revenues.) — A Cunfin, on prononce *teut* (tout); aux Fosses, *tot.*, etc.

---

[1] Dans quelques villages leur se rend par *leû* ou *leû*.

[2] Prononcez comme s'il y avait un *g : gnai* (d'une seule émission de voix).

[3] On disait de même au moyen-âge : voix d'un, voix de *nun*.

[4] Prononcez *r'venuns* en allongeant la dernière syllabe, comme pour la *féminiser*. De même tous les féminins des participes en *un* ou en *în*.

Digitized by Google

PRONOMS

Je, me, moi, nous, tu, te, toi, vous, ne changent guère. Dans quelques villages on prononce *to* ou *ta* pour toi, notamment à Cunfin, à Ville-sous-la Ferté, etc.

I, i's, (il, ils), *eulle, eulles* [1], (elle, elles), *l, li, lu, lé, le, l', zeux, lô* ou *lô* (lui, le, elle, eux, leur).

On emploie *me, te,* pour moi, toi, au régime direct : *baille me, retire te,* etc., (donne-moi, retire-toi, etc.).

La syllabe euphonique *eu* se place encore souvent devant le pronom *je : euje v'rôs* (ou *vourôs*, ou *veurôs*) *bin, qu'i' faige* (ou *faigie*) *bieau temps demain!* (Je voudrais bien qu'il fît beau demain). *Euje viens, momman!* (Je viens, maman !).

Quelquefois, on entend ce sifflement de l'*eu* plus ou moins fortement avant le deuxième pronom ou la négation *ne : Euj' me dijôs* ou *jeumm' dijôs; euj' ne pourrôs* ou *jeunn' pourrôs pas* (je me disais; je ne pourrais pas). *Eujete dijôs* ou *jeut' dijôs,* etc. [2]

Le pronom *nous* s'emploie à tous les cas, excepté au sujet, où il est remplacé par *je,* singulier : *euje vons ai charrue.*

---

[1] Le patois du *ç'ost,* qui emploie l'article *lou,* prononce *alle.*

[2] Comme nous avons vu à l'article, cette syllabe *eu* se transporte aussi fréquemment devant certains verbes : *i' faut qu' j'eurtonne* (il faut que je retourne), et non *i' faut qu'euje retonne; eull' eurtonne* (elle retourne, etc.). C'est donc bien pour adoucir la prononciation, et à cause des *e* muets, puisqu'on dit : tu *retonnes* (prononcez *rtonnes*), *t' retonne,* plutôt que *t'eurtonnes, t' eurtonne,* qui s'emploient cependant aussi quelquefois.

Disons tout de suite, pour en finir avec cette syllabe, qu'on la place encore devant certains autres mots : pronoms, adjectifs, prépositions, etc., surtout au commencement de la phrase : *euce maitin lai* (ce matin là), *eucetus-ci* (celui-ci). *Quand? — Eudemain; euje seûs pus riche que toi. — Eud' combin?* On dit : *ç'ast reteurli* (c'est ridé, rétréci), et *eul feu vai l'eurteurli; eulle l ast toute eurteurlie, tai pomme,* etc., (elle est toute ridée, ta pomme.)

Digitized by Google

On trouve quelquefois *nos* ou *nôs* pour nous : *viens nos deux* (viens nous deux). Dans quelques villages *nons : viens aiveu nons* (viens avec nous).

Le pronom *i'*, *i's* se change en *g* devant l'*n : gn'y ai rin; gn'ont rin, gn'y aivot nun, gn'y en ai pus,* etc., (il n'y a rien, ils n'ont rien, il n'y avait personne, il n'y en a plus, etc.). Prononcez : *gnai, gnont, gnan,* etc., d'une seule émission de voix, malgré l'*y*, absolument comme *gnai* dans saignait, *gnon* dans ognon, *gnan* dans d'Artagnan ou grognant, etc.

Euz est toujours précédé du son *z : euje traivoille pou zeux* (je travaille pour eux), *ç'ast d'ai zeux*, ou même *de t'ai zeux lai majon* (c'est d'eux la maison, c'est à eux[1]).

L' pour *lui* se place devant les voyelles et est toujours mouillée : *j' l'ai dit* (prononcez *jiai dit*, je lui ai dit), *j' l' l' ai dit* (même prononciation, je le lui ai dit) ; devant une consonne on emploie *li* ou *li : euje li dijôs* (je lui disais) ou *euje l' l' dijôs* (je le lui disais), ou *euje li... euje l'li...* sans mouiller les *l*[1]).

Lu et *lé* (lui, elle) s'emploient surtout après le verbe être : *ç'ast lu, c'ast lé* (c'est lui, c'est elle) ; et comme com-

---

[1] Cette bizarre tournure : *ç'ast d'ai moi*, ou *de t'ai moi, ç'ast de t'ai vous*, etc., nous paraît résulter de l'emploi double, redondant, des prépositions *de* et *à*, c'est-à-dire de la combinaison *c'est à* et *c'est de*.

[2] Donc tantôt on mouille, tantôt on ne mouille pas l'*l* ou les *l* de ce *li*, c'est-à-dire qu'on prononce indifféremment *gli* ou *li*, soit pour *lui*, soit pour *le lui*. Il doit y avoir confusion de ces deux pronoms. Comme nous le disions d'ailleurs au pronom *i'*, le *g* semble aussi parfois entrer dans ces sons. On peut écrire : *t' airot* (Il aurait), *t'l iront* (ils iront), (prononcez *tai, tlil* d'une seule émission de voix) ; mais avec la négation, on ne saurait parfois rendre exactement sans le *g* le mélange intime de *n* avec les pronoms *i'* et *y : gn'airot* (il n'aurait, ou il n'y aurait) ; *gn'y seront point* (ils n'y seront point), etc.

Après le pronom indéfini *an* (on) *l* de *li* se change souvent en *n : an ni ai*, pour *an li ai* (on lui a).

Digitized by Google

plément de préposition : *ç'ast pou lu, ç'ast pou lé* (c'est pour lui, c'est pour elle).

Le (ou *l'* pour *le*) s'emploient devant les voyelles et devant les consonnes pour représenter les personnes et les choses, comme en français : *je le ferôs bin* (prononcez *jeul*); *euje l'aimme bin* (prononcez *emme*); *euje te c'mande de le faire* ou *deul faire* (je te commande, etc.). On dit aussi très souvent *du faire*, en contractant la préposition *de* avec le pronom, comme on la contracte avec l'article.

Liô ou *Lô* (leur). Ce son *iô* doit résulter encore de l'*l* et même de deux *ll* mouillées : *je lôz ai dit* ou *je lôs ai dit* (je leur ai dit), *je l' lôz ai dit* (je le leur ai dit). (Prononcez dans les deux cas : *jiôz ai dit*) [1]. De même devant une consonne : *euje lô dirôs* (je leur dirais), ou *euje l'lô dirôs* (je le leur dirais [2]).

Au contraire *l* de l'adjectif possessif *lô*, *lôs* est rarement mouillée : *lôs gens* (ses parents, leurs parents [3].)

Cetu-ci, cetus-ci, ou *cetul-ci* (celui-ci), *cetelle-ci* (celle-ci), *cetu-lai* ou *cetul-lai* (celui-là), *cetelle-lai* (celle-là), *ces-ci, ces-lai, celles-lai* ou *ceulles-lai* (ceux-ci, ceux-là, celles-là), *çai* (cela) [4].

MAS.	FÉM.	PLURIEL DES DEUX GENRES
Eul mienne (le mien)	*Lai* mienne (la...),	Les *miennes*,
eul tienne,	*lai* tienne,	les *tiennes*,
eul sienne,	*lai* sienne,	les *siennes*,
eul note,	*lai note*,	les *notes*,
eul vote,	*lai vote*,	les *votes*,
eul leur.	*lai* leur.	les leurs.

[1] Cette liaison que j'indique par un z, résulte peut-être du pluriel *lôs*?...

[2] Quelquefois cependant, on prononce *liô* sans mouiller l'*l* : *dis liô que je seûs pâti* (prononcez *li* comme dans *lieu*), (dis-leur que je suis parti.)

[3] *Lô* ou lô s'emploie aussi souvent pour *eux* : *i's s'en vont lô deux* ou lô *deux* (ils s'en vont *eux deux*, ensemble).

[4] Ancien français : cestui, cette-ci, etc.

Digitized by Google

L'*o* de *note, vote* est long ou bref, fermé ou ouvert, selon les pays.

Le pronom indéfini *on* se prononce *an*. Nous écrirons *an* pour distinguer ce mot de *en* pronom ou préposition [1].

Verbe et Participe.

Verbe *éte* [2] (être).

PRÉS. DE L'IND.	IMPARFAIT.	PASSÉ
Euje ou je seûs,	J'ètôs ou *ètaûs*,	Euje ou je seûs *z*'eue,
t'ées [3],	t'ètôs,	t'ées *z*'eue,
i'ast [4],	i'ètot [6],	i'ast *z*-eue [8],
je sons (ou euje),	j'ètains [7],	euje ou je sons *z*-eue,
vous êtes [5],	vous ètains,	vous êtes *z*-eue,
i's sont.	i's ètaint.	i's sont *z*-eue.

[1] On trouve *an* pour *on* dans les contes des XII[e] et XIII[e] siècles.

[2] Le premier é de *éte* est à la fois fermé et long.

[3] L'u de *tu* s'élide. Ce mot se prononce exactement comme il est écrit, c'est-à-dire comme la dernière syllabe du participe *gâtées*. Dans quelques villages, cependant, l'é fermé devient ouvert.

[4] Cette syllabe est longue, et nous croyons devoir l'orthographier ainsi, (prononcez *iâ*). Dans les interrogations cet *ast* se change en *eust* (prononcez *eu*) : *eust-ce que tu v'rôs m'en bailler ?* (est-ce que tu voudrais m'en donner?)

[5] Le premier *é* est à la fois fermé et long comme à l'infinitif. Du reste, nous ne saurions trop le répéter, les voyelles deviennent longues ou brèves, les *e* et les *o* fermés ou ouverts, d'un village à un autre.

[6] Généralement les deux premières personnes de l'imparfait ont l'*ô* fermé et la dernière syllabe longue; la troisième a l'*o* ouvert et bref, comme dans mot, lot, flot; l'*è* redevient ouvert dans ce temps... (prononcez *ièto*t). Il arrive souvent ainsi, dans notre patois, particulièrement dans les verbes, que la longueur ou la brièveté d'une syllabe donne au mot une signification différente ou un rôle différent... (Voir aux adjectifs en *ou*).

[7] Prononcez *ètains*, en traînant un peu la dernière syllabe. Nous avons retranché l'*e* de *ent* à la 3[e] personne plurielle pour qu'on ne puisse pas prononcer comme en français.

[8] Qu'est-ce que ce mot *eue* ou *zeue* (prononcez comme *queue*), ce participe passé qui sert aux trois verbes *être*, *avoir* et *aller* ? On dit également : *je seûs z-eue mailaide ; je seûs z-eue aux vingnes ; j'ai z-eue mai part.* (J'ai été malade; je suis allé aux vignes; j'ai eu ma part.) On dit : *j'y seûs z-eue* ou *j'y ai z-eue* pour j'y suis allé.

Digitized by Google

FUTUR	CONDITIONNEL	PRÉS. DU SUBJ.	IMPARF. DU SUBJ.
Je serai (ou euje),	Je ou euje serôs,	Que je (pr. queuj') sôes,	Que je feue,
tu seraies (pr. *serée*),	tu serôs,	que tu sôes [5]	que tu feues,
i'serai,	i'serot [2],	qu'i'sot,	qu'i' feue,
euje ou je serons,	je serains [3],	que je sains [6],	que je feussains,
vous serâs [1],	vous serains,	que vous sains,	que v. feussains,
i's seront.	i's seraint [4].	qu'i's saint.	qu'i's [7] feussaint.

---

[1] *Seras, raz* ou *raes?* Nous avons orthographié comme on prononce.

[2] L'*o* est généralement ouvert et bref comme dans *paletot*.

[3] Ou *euje* serains. Cet *eu* pouvant s'appliquer toujours devant le pronom *je* suivi d'une consonne, même au subjonctif, après la conjonction *que*, nous ne reviendrons plus sur cette observation.— L'*e* de *je* ne se fait jamais sentir dans la prononciation.

[4] *Seraint* et *serains*, comme *èt*aint, *chantaint*, *chanteraint*, etc., se prononcent en allongeant la fin de la dernière syllabe.

[5] Prononcez *sô* long — à la 3e pers. l'*o* est bref et ouvert.

[6] Même observation que pour *seraint*, quant à la prononciation. — Résumons : *os*, syllabe longue et *ô* fermé, pour les deux premières personnes de l'imparfait et du conditionnel; *ot*, syllabe brève et *o* ouvert pour la 3e personne du singulier de ces deux temps; *ains*, *ains* et *aint* se prononçant d'une manière longue aux trois personnes du pluriel de ces mêmes temps ainsi qu'aux trois personnes du pluriel du présent du subjonctif. Ceci s'applique à tous les verbes. — Remarquons cependant que dans quelques villages la 3e personne du singulier de l'imparfait et du conditionnel, est en *at* : *i' dat*, *i' devrat*- (il doit, il devrait). — On dit à Cunfin : *Et ta, norot? Et ta, rougeot? Si mon cul s'effondrat tu serôs bin penot.* (Et toi, *noirot?* Et toi, *rougeot?* Si mon cul s'effondrait, tu serais bien capon). Devinette : dialogue entre le Feu et la Chaudière.

[7] L'*s* du pronom *i's* (ils) ne se fait jamais sentir : on prononce : *i' sont*, *i'étaient*, *i' seront*, *qu'i saint*, *i'ont*, *i' aivaint*, *qu' i' aint*, *i' l iraint*, etc.

Digitized by Google

Aivoir ou aivoi (avoir).

PRÉSENT. DE L'IND.	IMPARFAIT	PASSÉ
J'ai [1],	J'aivôs ou *aivaûs*,	J'ai *z*-eue,
t'*aies* [2],	t'aivôs,	t'*aies z*-eue,
i'ai [3],	i'aivot,	i'ai *z*-eue,
j'ons,	j'aivains,	j'ons *z*-eue
vous *a*ftes [4],	vous aivains,	vous *a*ftes *z*-eue,
i's ont [5].	i's aivaint.	i's ont *z*-eue.

FUTUR	CONDITIONNEL	PRÉS. DU SUBJ.	IMPARFAIT. DU SUBJ.
J'airai,	J'airôs ou *raûs*,	Que j'*ôe*,	Que j'eue,
t'air*aies* (pron. *t'airées*) [6]	t'airôs,	que t'ôes,	que t'eues,
i'airai,	i'airot,	qu' i'ot,	qu' i'eue,
j'airons,	j'airains,	que j'ains,	que j'eussains,
vous airâs (rax ou raes?),	vous airains,	que vous ains,	que vous eussains,
i's airont.	i's airaint.	qu' i's aint.	qu' i's eussaint.

---

[1] *Ai* ouvert comme dans clair, air.

[2] Se prononce absolument comme la même personne du même temps du verbe *être*. Nous l'orthographions différemment pour concilier autant que possible l'étymologie avec la prononciation. — (Voir [4].)

[3] Prononcez *iai*, comme une diphthongue, d'une seule émission de voix.

[4] Même observation qu'à la seconde personne du singulier... Dans quelques villages, cependant, l'*ai* est ouvert aux deux secondes personnes, comme à la première du singulier et on supprime le *t* à la seconde personne du pluriel, qui se prononce alors comme la seconde du singulier : vous *aies*. Nous pensons donc qu'on doit écrire : *Vous aîtes ein bieau couchon, M. le Curé...*, et non vous *êtes*, comme quelques-uns l'ont cru; puisqu'on dit au pluriel : *J'ons ein bieau couchon*, et au prés. du sub. : *t' faut que vous ains toujous ein pus bieau couchon que les autes...*, etc.

[5] Prononcez *iont*, comme une diphthongue. (V. la note 7 de la page 42.) — C'est une règle générale d'ailleurs, qui admet très peu d'exception : l'*i* se mêle toujours *intimement* à la voyelle suivante.

[6] Dans quelques villages, l'*ai* fermé devient ouvert.

Digitized by Google

Chanter

Euje chante [1],	Euje chantôs,	J'ai chanté,
tu chantes,	tu chantôs,	t'*aies* chanté,
i'chante,	i'chantot [2],	i'ai chanté,
euje chantons,	euje chantains,	j'ons chanté,
vous chantez,	vous chantains,	vous *aîtes* chanté,
i's chantent.	i's chantaint.	i's ont chanté.

FUTUR	CONDITIONNEL	PRÉ. DU SUBJ.
Euje chanterai,	Euje chanterôs,	qu'euje chante,
tu chanter*aies* (pr. *chanterée*),	tu chanterôs,	que tu chantes,
i'chanterai,	i'chanterot,	qu' i'chante,
euje chanterons,	euje chanterains,	qu'euje chantains,
vous chanterâs [3],	vous chanterains,	que vous chantains,
i's chanteront.	i's chanteraint.	qu' i's chantaint.

L'Impératif se fait du présent de l'Indicatif en supprimant les pronoms.

On trouve des traces du passé défini et de l'imparfait du subjonctif. Nous avons entendu des personnes âgées dire : *J'en bures* (nous en bûmes). *I' faurot qu'euje faigie, qu'euje faigissains* (il faudrait que je fisse, il faudrait que nous fissions), au lieu de : *J'en ons bue* ou *beue*; *i' faurot qu'euje faije, faijuins*... Il nous souvient de trois frères, contemporains de mon aïeul, que la jeune génération surnommait : *J'en bures, J'en beures* et *J'en buvires*. Mais ces temps sont très peu employés hors du verbe être et du verbe avoir, et nous n'en parlons que pour mémoire.

Nous bornerons là nos conjugaisons, pour ne pas faire

---

[1] La difficulté de prononcer *j' chante* en supprimant l'*e* du pronom je, amène ici forcément la syllabe *eu*.

[2] Dans quelques villages on prononce : *i' chantat*. — (Voir la même remarque au présent du subjonctif du verbe être.)

[3] Quelquefois cette 2e personne pluriel se confond dans la prononciation avec la seconde du singulier : *vous ne vous plaindrées pas*... (Vous ne vous plaindrez pas...) Doit-on écrire *drez* ? Est-ce la seconde personne du pluriel qui est employée pour la seconde du singulier et réciproquement ?

Digitized by Google

une véritable grammaire. Au surplus, dans le Glossaire, nous citerons à l'occasion, et même nous conjuguerons différents temps de verbes en *ir*, *oir* et *re*.

Ces verbes d'ailleurs sont beaucoup plus irréguliers qu'en français. Même, parmi ceux de la première conjugaison, peu suivent exactement le modèle *chanter*. Ainsi *loïer* (lier ; prononcez *lo-ier*), fait : *je lôe*, *tu lôes*, etc. ; *que je loye* (prononcez *lo*-ieu), etc. ; pâcheler fait : que je *pâcheulle*, etc.

L'*r* final de l'infinitif de la première conjugaison ne se prononce pas ; mais, comme nous l'avons dit, nous le conservons, attendu qu'il en est de même en français.

Pour la 2e conjugaison, nous le supprimons, car il ne se fait jamais sentir. L'infinitif sonne absolument comme le participe passé : *J'ai fini ; i' faut fini !*

Certains verbes en *nir* (participe passé : *ni*), changent *nir*, à l'infinitif, et *ni* au part. passé, en *nin : aigonin*, *fournin*, *garnin*, *dormin*, *endormin*, etc., (agonir, fournir, garnir, dormir, endormir, ou agoni, fourni, etc.) Venir et tenir ayant, ainsi que leurs dérivés, l'infinif en *in*, ont le participe passé en *un : venun*, *tenun*, *revenun*, *retenun*, etc. Ces participes en *in* ou *un* ne changent pas au féminin ; seulement on allonge la syllabe finale en la prononçant.

Dans quelques villages, à Cunfin et Ville-sous-la-Ferté, par exemple, on supprime aussi l'*r* final des infinitifs de la 3e conjugaison, et on prononce : *aivoi*, *pouvoi*, *saivoi* (avoir, pouvoir, savoir).

A la 4e conjugaison, on supprime généralement ou l'*r* de la terminaison à l'infinitif, ou la consonne qui précède cet *r* : *mette*, *tende*, *penre*, etc., (mettre, tendre, prendre, etc.).

Il y a aussi des participe en *in* ou plutôt *ins* dans cette conjugaison, *prins*, *mins*, *aipprins*, *soumins*, etc., (pris, mis, appris, soumis) ; au féminin, la syllabe *in* ou *ins*, de brève devient très longue, simplement.

Digitized by Google

Sentir et ses composés ont le participe passé en *u, ue : sentu, sentue* (senti, sentie).

Les verbes en *ailler* (et on en compose ainsi, selon les besoins) marquent, pour la plupart, la répétition ennuyeuse, la persistance inutile, agaçante, incomplète de l'action. Il y a un certain mépris, un reproche, de l'impatience dans les mots : *gibailler* (de *giber*, jouer, s'amuser, plaisanter), se *pomenailler*, *maingeailler*, *beuvailler*, *trainailler*, *rôdailler*, *chaissailler*, *glissailler* (de *glisser*, patiner, courir sur la glace), etc. Du reste, ils ont à peu près la signification qu'ont en français les verbes de même terminaison : *tirailler, rimailler*, *courailler*, etc. Nous n'en donnons que quelques-uns dans le Glossaire, les plus communément employés.

On répète presque toujours le pronom *i'*, *i's* (il, ils) après un nom sujet : *note champ*, i' *ast juste dans lai baisse* (notre champ est juste dans la *basse* — *basse* ou *baisse*, endroit plus *bas*, dépression de terrain, petit vallon).

MOTS INVARIABLES

Nous n'avons rien à signaler de particulier sur les adverbes, les prépositions, les conjonctions... Nous dirons seulement que les interjections sont assez fréquentes et très expressives dans ce langage brusque, imagé, plein d'onomatopées, de mimologismes. Citons-en quelques-unes pour exemples : *ac, ac ac ac*, cri pour marquer la sensation de qui se brûle ou se pique ; *iche, iche iche iche*, pour exprimer la sensation du froid ; *oille, oille oille oille* ou *oye oye oye* (ahi?) pour exprimer la souffrance en général ; *frouste* (qui a donné le verbe *frouster*) ; *poigre* (pouacre?), *beurdôo*, *pûte*, *vourrr*, *ghiss*, *pitotot*, *housse* ou *ousse*, etc. (Voir ces mots au Glossaire).

Encore deux ou trois observations et nous clorons cette préface ou introduction déjà trop longue.

En général pour faire une gradation, on répète le même

Digitized by Google

mot ou le même membre de phrase plusieurs fois : *i' y en ai cheû, i' y en ai cheû, de ç'te pieue !* (Il en est tombé, il en est tombé de cette pluie !) En italien on dit de même : *mettetelo, vivo vivo nel fuoco* (mettez-le tout vif dans le feu).

On remarquera une tendance à donner aux mots étranges, techniques, inconnus, une orthographe positive d'après la signification apparente des sons, la ressemblance que ces mots ont avec d'autres mots connus, vulgaires. Ainsi, on dit : *virbeurquin* (vilbrequin), de virer, tourner; *l'eau d'anum* (laudanum); *eau pionne* (opium); *feu nomenne* (phénomène); *sang suce* (sangsue); *Mathieu sailé* (Mathusalem); *sang d'oreille* (centaurée); *mère eurluyingne* ou *r'lugingne* (mélusine); *mouche catholique* (cantharide); *Marie j'ordonne* (majordome); *pierre amide* (pyramide); *aigledon* (édredon), *terre aspic* (thlaspi), *estropisie* (hydropisie), etc[1].

Quelquefois le mot déformé, patoisé, emporte une signification différente du français, une idée de mépris qu'il n'a pas quand il est bien prononcé. Ainsi on dira : *mets tes guêtres,* et *ç'ast ein viei' traîne-gâtres; ote tes sales gâtres du carron* (c'est un vieux traîne-guêtres; ôte tes sales guêtres du coin de la cheminée). Il y a même certains mots qu'on n'emploie jamais qu'avec une nuance de mépris, par opposition au mot français ou quasi français. Une mère dira à son enfant : *vai faire coper tes cheveux* (va faire couper tes cheveux); et : *n'euscueille pas tes gogans su note table* (ne secoue pas ta perruque, tes crins, sur notre table); *mets tes cueulottes propes pou ailler ai lai messe* (mets tes culottes propres pour aller à la messe); et : *brisaque ! euje seûs houdée* (ou *oudée?*) *de raic'môder tes mai-*

---

[1] Phémie des *Scènes de Bohème* disait *peigne noir*, pour peignoir; et nous avons entendu le tambour de ville de Bar-sur-Aube, qui promenait un âne à vendre *au détail*, terminer ainsi son annonce en montrant le quadrupède « ... dont voici l'*espèce humaine*, » — il voulait dire le *spécimen*.

Digitized by Google

ringues (brise-tout ! je suis fatiguée de racommoder ton pantalon.)

Nous le répétons, nous n'avons pas recherché les origines possibles des mots, et pour cause... Cependant, quand une étymologie nous a paru certaine ou très probable, nous avons mis en italiques le radical supposé suivi d'un point d'interrogation.

Nos exemples sont généralement pris dans les maximes, les proverbes, les dictons populaires, formules, *devinettes*, etc., ou tout au moins choisis parmi les locutions et les phrases les plus fréquemment employées.

Quand les mots présentent quelques difficultés de prononciation avec l'orthographe du radical que nous tâchons de conserver, nous les écrivons dans l'exemple, absolument comme on les prononce. Ainsi nous écrivons *sâclot* en titre avec l'*l* mouillée d'origine (sarcloir), et *sâquiot* dans l'exemple (ou entre parenthèses, quand il n'y a pas d'exemples).

Pour ne pas grossir inutilement notre recueil, nous en avons écarté, en grande partie, les mots qui ne diffèrent du français actuel que par une nuance de prononciation, par des accents transposés... Ainsi *panais* qu'on prononce *panée*, *étaux* qu'on prononce *èto*, etc.

D'un autre côté, nous avons cru devoir y introduire quelques mots *français* employés avec une signification tout à fait différente de la signification française, comme par exemple : *curer*, *bruncher* ou *broncher*, *fouler*, etc. — (Voir au Glossaire).

Un savant chercheur pourrait-il trouver là-dedans, une origine, une filiation, la confirmation d'une seule hypothèse ? Nous le souhaitons. En tous cas, nous avons fouillé avec émotion dans nos souvenirs... C'est notre premier langage, et nous sommes suffisamment payé de notre peine.

Pour donner une idée de l'assemblage des mots, de la

Digitized by Google

construction, de l'harmonie des phrases, nous avons perpétré le *sonnet* que voici :

A M. E. SOCARD

Ces mèchant' èccœurjoux qui ont [1] laché lai lôs vingnes,
Qui s'en sont zeûs bè'lun, ai l'èccole, ai Pairi,
I's [1] ont bieau palé meux qu' nous, mett' des cheminges fingnes
Les jous, des grands chaipés, des cales en midri;

Eud' tous lôs taffions moi jeunn' baſll'rôs pas quat' dingnes
De note chanve, ma fié, pas méme de matri !
Et quand i's raippoutraint des sous pieun deux charpingnes,
Jeunn' v'rôs point m' dèrainger d'çai pou les ailler qu'ri.

I's n' croyent [2] pus ai rin, i's tendent lôs naquettes,
Quand eul grand venredi, vous n' v'lez pas mainger d' lard.
D'ailleurs i's sont gormands, n'lô faurot que d'lai part.

Vous aît' bieau les boquer, dèfaire vos casquettes,
I's n' vous r'cueuneuchent pus ! Ma poutant si, quéqu'fois,
I's vous digent bonjou... ç'ast quand i's ont b'sun d'vos voix !

Traduction

Ces méchants morveux qui ont abandonné leurs vignes, qui s'en sont allés bien loin à l'école, à Paris, ont beau parler mieux que nous, mettre des chemises fines, de grands chapeaux (à haute forme) les jours ouvrables (par opposition au dimanche) une casquette pointue, en cône, (un képi) ; je ne donnerais pas, moi, de tous leurs colifichets, leurs nippes, quatre brins de notre chanvre, ma foi, pas même quatre brins flétris, desséchés. — Et, quand ils rapporteraient des sous (de l'argent) plein deux corbeilles

[1] Prononcez : *quiont*, *iont*, d'une seule émission de voix.

[2] Prononcez : *cro-ille*.

Digitized by Google

(des espèces de mannequins d'osier), je ne voudrais pas me déranger de ça (en faisant claquer son ongle sur ses dents), pour les aller chercher [1].

Ils ne croient plus à rien; ils ricanent lorsque vous refusez de manger du lard le Vendredi-Saint. D'ailleurs, ils sont gourmands; il ne leur faudrait que de la viande !

Vous avez beau les frôler en passant, ôter vos casquettes : ils ne vous reconnaissent plus ! Mais, si pourtant : quelquefois ils vous disent bonjour... C'est quand ils ont besoin de vos voix ! (au moment des élections).

---

[1] Ordinairement les parents, les amis qui possèdent des chevaux vont chercher aux gares ou aux bureaux de messageries, les jeunes étudiants, les employés, etc., qui reviennent passer des jours de vacances dans leur village natal.

Digitized by Google

GLOSSAIRE[1]

ABRE, n. c.; arbre : *ein gros âbre* (un gros arbre); *entre l'âbre et l'écorce* (entre l'arbre et l'écorce...) — De *aubre ?* XIII^e^ et XIV^e^ siècle.

AC, AC AC AC ou AIC AIC AIC AIC[2], interject.; cri de qui se brûle, se pique, ou ressent une douleur semblable à une brûlure ou à une piqûre. La personne qui empoigne par mégarde un charbon incandescent ou une épine crie *ac !* l'enfant qu'on fouette crie *ac ac ac !* — *Chouc !* Thév.[3]

ACCIN, n., clos, propriété attenante à la maison; — de *accedo ?*

ACHI, n. c.; essieu : *i' ai cassé l'âchi de sai voitiure; i' ast fort comme ein âchi de fer.* (Il a cassé l'essieu de sa voiture; il est fort comme un essieu de fer).

ACLE, ou HACLE ? (*en*), expression qui signifie *en guenilles*, les habits tout déchirés; quelquefois tout percés, tout usés, en haillons : *i' ast rentré en aquieu du bois* (il est rentré les habits tout déchirés...); *euje seûs en aquieu* (je suis en guenilles, en haillons).

---

[1] Comme il n'y a pas d'â long ni d'italique en petites capitales, le lecteur voudra bien se reporter à l'exemple pour avoir la prononciation exacte de certains mots.

[2] Quand les mots auront ainsi deux orthographes, ou plutôt deux manières de se prononcer, nous placerons la plus employée la première.

[3] Nous citerons de cette façon les mots *correspondants* ou *semblables* des autres patois de l'Aube, quand nous les connaîtrons... Les signatures abrégées devront se lire ainsi :

Gros. : Grosley; — L. C. : Lucien Coutant; — P. T. : Prosper Tarbé; — G. et R. : Guenin et Ray; — ch. de n. : chanson de noce (Eugène Ray); — Thév. : Thévenot.

Digitized by Google

AGA DON et AIGAI DON, interj.; tiens, regarde donc : *aga don l' bel ougelot, là bas!* (Tiens, regarde donc le bel oiseau là-bas!) S'emploie aussi pour marquer l'étonnement, l'admiration : *i' ast zeue palé lu-méme au Préfet — aga don! i' ai ousu?* (Il a été parler lui-même au Préfet — tiens, il a osé?) Du vieux verbe agarder. — *Aga don!...* G. et R.

AGE, n. et adj.; aise : *i' ast ai son age* (il est à son aise); *i'ast bin age* (il est bien aise, bien content).

AGÉ, adj.; aisé : *ç'ast bin âgé quand an fait ce qu'an veut* (c'est bien aisé, quand on fait ce qu'on veut); *ce moinge-lai, i' ast bin agé* (ce manche-là est bien aisé). *Ç'ast bin agé*, employé adverbialement signifie : après tout, malgré tout, etc., c'est l'expression d'un regret, d'une protestation ironique : *ç'ast bin agé, i' ne fait rin de lai sainte jonnée* (c'est bien aisé, il ne fait rien de la sainte journée). Un homme bat son cheval, sa femme lui crie : *ç'ast bin agé, tue-le!* — *Ajé* et *benajey*, L. C.; *aige*, aise, P. T.; *agé*, G. et R.; *aje*, ch. de n.

AGEMENT, n.; récipient, vase quelconque en bois, en terre, en métal, etc. : *aies-tu ein âgement pou mett' eul vin qui reste?* (as-tu un vase, un récipient pour mettre, etc.)

AGES, n.; aîtres ou êtres : *c'neute les ages d'eunne majon* (connaître les êtres d'une maison).

AI, prép. et verbe, à et a : *i' ai ai boire et ai mainger* (il a à boire et à manger); *ai l'* s'emploie souvent pour au : *baille ai mainger ai l' chien* (donne à manger au chien).

AIBACHER, v., abaisser; *s'aibâcher*, se courber : *aibâche-te, que je monte ai graou, ai cavale su ton dos* (abaisse-toi, courbe-toi, afin que je monte sur ton dos...) — Voir *ai graou* et *ai cavale*.

AIBAIJOUE, n., bajoue, partie de la tête d'un porc; par analogie grosse joue pendante : *i' ast gras comme ein fouin, i' ai des aibaijoues* !..

AIBANÉ (ou ÈBANÉ?) adj. ou part., grand ouvert. Se dit particulièrement d'une porte ou d'une croisée : *i's ont*[1] *laché lai pote, lai croisée ouvrie toute aibânée* (ils ont laissé la porte, la croisée ouverte toute grande). Ou même, sans le participe ouverte : ... *lai pote tout aibânée.*

AIBIER, v., abuter, jouer un premier coup pour déterminer le rang

---

[1] L'*s* de *i's* (ils) ne se fait jamais sentir. Prononcez *ont*.

Digitized by Google

des joueurs, au palet, à la galline, à la *bique*, etc. : *aibie le*[1] *prommer, tu joueraies l'darrer* (abute le premier, tu joueras le dernier). *I'ai bin aibié, ma i'ai mal joué* (il a bien débuté, mais mal continué, mal fini).

AIBÎMMER, v. (prononcez *aibin-mer*), abîmer, briser, fatiguer outre mesure, détruire, etc. : *i' ai aibîmmé sai faulx dans les piarres* (il a *abîmé*, brisé sa faux dans les pierres); *i' aibîmme son chevau ai l' faire traivoiller si jeune* (il abîme son cheval, etc.)

AIBOUTENER, v., boutonner : *aibouteunne tai cueulotte* (boutonne ta culotte). *Momman, je me seûs aibout'né tout seul.* — On dit aussi *raiboutener* dans le même sens.

AIBRAIMMER (prononcez *aibrain-mer*), v., avoir faim, une faim canine ; être affamé en tout temps : *i' aibraimme, comme si gn'*[2] *aivot pas maingé depeûs huit jous* (il est affamé comme s'il n'avait pas mangé depuis huit jours); *an dirot qu'i' aibraimme : i' ai toujous eunn' aune de boyau veudieu* (on dirait qu'il a la faim calle : il a toujours une aune de boyau vide).

AIBRUVER, v., abreuver.

AIBUGER et AIMUGER, v., amuser. (Voir *aimuger)*.

AICABLER, v., accabler. Prononcez : *aicâbier*.

AICC'MÔDÉ, part. pas. du v. *aicc'môder*, accomodé, apprêté, assaisonné : *velai ein liève qui ast bin aicc'môdé* (prononcez *quiast* d'une seule émission de voix). (Voilà un lièvre qui est bien accommodé). — On prononce de même *raicc'môder*, raccommoder et *môde*, mode. — *Ac'modé*, apprêté, ch. de n.

AICC'MÔDER, v., accommoder. (Voir *aicc'môdé*). — On dit dans le même sens : *airrainger* (arranger).

AICCOLER, v., accoler, lier aux échalas les nouvelles pousses de la vigne. — *Écoler*, acoler la vigne, Gros.

AICCOUVER (*s'*), v., s'accroupir : *i' ast lai aiccouvé dans l'âtre qui se chauffe, en piaice d'aiguger ses pâchés* (il est là, accroupi dans l'âtre, se chauffant au lieu d'aiguiser ses paisseaux) *t'aies don les côtes en long? bâche te, mâtin, et ne t'aiccouve pas!* (tu as donc les côtes en long? baisse-toi, mâtin, et ne t'accroupis, ne t'écrase pas sur tes talons). — *S'écouver*, se blottir, s'accroupir, Gros.; *s'accouver*, s'affaisser, s'accroupir, Thév.

---

[1] Il est bien entendu qu'on ne prnoonce jamais l'*e* de *le*, quand on emploie cet article.

[2] *Si gn'* pour s'il n'.

Digitized by Google

AICCUEULÉ, adj. ou part. passé du verbe *s'aiccueuler ;* s'emploie nominativement, et signifie *petit,* qui a les talons encore trop près du *derrière,* trop jeune; s'accompagne ordinairement d'un autre adjectif comme *prauve* (pauvre), méchant, etc. : ***Méchant aiccueulé, prauve aiccueulé !*** etc., s'applique à un gamin qui veut faire l'homme trop tôt, qui projette quelque chose au-dessus de son âge ou de ses forces : *çai fume, çai pipe, euce méchant aiccueulé-lai !* Se dit aussi d'un homme court et chétif.

AICCUEULÉE, n., grande quantité d'une matière quelconque, versée brusquement; tas, hottée, fardeau sous lequel on *aiccueule,* on ploie : *eunn' aiccueulée de piarres ; i' en empoutot eunn' aiccueulée dans sai hotte ;* c'est-à-dire, il en emportait une quantité qui le faisait ployer; grande averse, provenant d'une nuée qui s'écrase toute dans le même endroit : *i' ai piû, i' ai piû, i'en ai cheû eunn' aiccueulée du diâbe !* (Il a plu, il a plu, etc.) On dit aussi *écrôlée, ruche* et *verse : aiccueulée* est plus énergique. — *Aculey,* averse, L. C.

AICCUEULER, v., acculer : *aiccueuler ein tombereau,* le faire pencher à l'arrière, le verser, le décharger; *aiccueuler* sous quelque chose, ployer sous le poids. *S'aiccueuler,* s'abaisser, s'accroupir, *s'aiccouver* : *aiccueule-te darrer lai hâe, tu seraies meux caiché* (écrase-toi, accroupis-toi derrière la haie, tu seras mieux caché).

AICHAITTI, v., affriander, rendre gourmand comme un chat : *i' ast zeue mailaide, çai-l-l'ai aichaitti.* (Il a été malade, cela l'a rendu friand, difficile). L'infinitif et le part. passé s'écrivent de même; — de *chaît.*

AICHETER, AIGETER et AISSETER (*s'*), v., s'asseoir : *i' s'aicheute su ses tailons* (il s'asseoie sur ses talons); *aisseute-te ai bas* (asseoie-toi par terre); *i' s'ast aigeté dans le mou* (il s'est assis dans l'humidité, dans un endroit mouillé). — *Achetey,* L. C.; *s'achetey,* P. T.; *s'ajeter,* G. et R. — On prononce de même *aicheter* (acheter).

AICHETER, v. acheter.

AICHETÔ, AISSETÔ, AICHETOUE, AISSETOUE, AIGETOUE, (ou AICHETEAU? etc.), n., siège improvisé, sellette, banc, tronc, éminence de terrain, et particulièrement la pierre que disposent pour s'asseoir les vignerons, les braconniers à l'affût, etc. On dit aussi *stô* et *stoue : J'aivôs fait ein bel ais'toû, ein bieau stô, qui que ç'ast qui me l'ai dèmoli, renv'ché, prins?* (J'avais fait un beau siège, qui est-ce qui me l'a démoli, renversé, pris?) — *Achetou,* L. C.; *acheton, achetou,* P. T.; *ajetou,* G. et R.

Digitized by Google

AICHETOUR, n., acheteur.

AICHEVI et AIGEVI, v., inf. et part. passé, achever; en particulier : finir de tuer, donner le coup de grâce : *I' bouge enco, i' faut l'aichevi.* (Il remue encore, il faut l'achever).

AICOIYOT, n., abri ; *se mett' ai l'aicoiyot*, se placer dans un endroit où l'on est garanti du vent, du froid, de la pluie, surtout du vent : *Je n'ai pas zeue trop frod pou goûter, jeum' seûs mins ai l'aicoiyot darrer l'èpingne.* (Je n'ai pas eu trop froid pour goûter (dîner), je me suis mis à l'abri derrière l'épine); *ces çops lai, qui étaint*[1] *ai l'aicoiyot desous les âbres, i's ne sont pas zeûs gelés* (ces ceps-là, qui étaient abrités sous les arbres, n'ont pas été gelés). — *Ècoyau*, abri, Gros.; *acoyau* et *acoyo*, L. C.; *acoyau a coyo*, P. T.; *à coyo* ou *à l'acoyo*, G. et R.; *accoi* (abri), Thév. — Quand il s'agit de la pluie on dit plutôt *ai l'aibri* (à l'abri).

AICOUREAU (ou ÈCOURÔ?) n., branche sèche, écorcée, à demi pourrie, tombée d'un arbre dans les forêts, ou y tenant encore : *i' ai raimassé ein fagot d'aicoureaux* (il a ramassé un fagot d'*aicoureaux*; *s'i' faijot ein grand vent, tous ces aicoureaux lai cheurraint* (s'il faisait un grand vent, tous ces *aicoureaux*-là tomberaient).

AICOUTER, v., soutenir, étançonner, caler : on *aicoute* un mur qui menace de tomber, une hotte qu'on veut faire tenir debout, une roue de voiture pour qu'elle n'avance pas, etc. *S'aicouter*, se soutenir, s'appuyer à, contre quelque chose : *euje me seûs aicoutée contre lai muraille pou ne pas cheur* (je me suis appuyée au mur pour ne pas tomber). Ne pas confondre avec *ècouter* (écouter), entendre, obéir. — *Acotiey*, caler la roue, L. C.; *acotiey*, appuyer, P. T.; *acoter* (s'), s'appuyer contre..., Thév.

AICOUTOT (ou AICOUTEAU?) n., pierre, tronc, etc., qui sert à *aicouter* quelque chose; en particulier le bâton qui sert à *aicouter* une hotte, quand on veut la faire tenir debout. — Ne pas confondre avec *ècoutot*. — *Écotot*, appui en forme de coin, Gros.

AICROCHE, n., mangeoire de la vache, espèce d'auge placée sur le sol, devant la tête de ces animaux, et où l'on met leur nourriture : *renveuche lai chaudére de brouvée dans l'aicroche de lai vaiche* (renverse la chaudière de *brouvée* dans l'auge de la vache); *lai vaiche, eull' ai brigé son aicroche* (la vache a brisé...). De *crèche?* par la confusion de l'article avec le nom, de *lai* avec *l'ai?*) — Ne pas confondre avec AICCROCHE, 3e pers. du sing. du prés. de l'ind. du verbe *aiccrocher*, accrocher.

---

[1] Prononcez *quiétaint*.

Digitized by Google

AICRÔMI et AICROUMI, part. pas. (du verbe, *s'*AICRÔMI et *s'*AICROUMI, s'accroupir, *s'aiccouver*, peu employé à l'infinitif) accroupi, resserré; qui a la tête renfoncée dans les épaules : *eul co i' ai l'air mailaide, i'ast aicrômi, i' traîne les peneaux...* (le coq a l'air malade, il est accroupi, il a le cou renfoncé, il traîne les ailes...); *eurdreusse te don, peut*[1] *aicrômi* ! (redresse-toi donc, vilain refrogné, maussade, endormi !)

AICUEU (ou ÈCUEU?) part. pas. écorché, excorié par le frottement, la marche ou la chaleur, à l'intérieur des cuisses : *sitiôt qu'i' marche, i' ast aicueu, tant i' ast gras* (aussitôt qu'il marche, il est ....., tant il est gras). Se dit aussi des enfants qui ont la peau entamée par l'urine. Dans quelques villages on dit : avoir le ou les *frayons*; voir *scellé*. Les délicats prononcent *aicui?*

AIDIOUE, n., aide, du verbe *aidier* (aider) : *Ç'ast ein bon aidioue, aillez, qu'ein enfant comme çai !* (C'est une bonne aide, allez, etc.) Par ironie.

AIDOS, n., ados; les deux raies du milieu du champ jetées l'une contre l'autre, adossées et formant une petite élévation, quand on commence à labourer la pièce par le milieu : *Faire ein aidos*, commencer de labourer le champ par le milieu de manière à ramasser la terre en *dos d'âne* et à *creuser les rives*. C'est le contraire de *tirer ai dia*. (Voir ce mot).

AIDOSSER, v., faire un *aidos* en labourant.

AIDREUSSE, n., adresse; *eune rin faire d'aidreusse*, faire tout de travers, sans adresse, tout mal. *I'ai poutant fait çai d'aidreusse en sai vie* (il a pourtant fait cela bien en sa vie). *Ete d'aidreusse*, être bien placé, à l'endroit convenable, dans le sens convenable : *Eurtonne çai, ce n'ast pas d'aidreusse* (retourne cela, c'est placé à l'envers, mal mis, etc.); *mets-te d'aidreusse* (place-toi bien, comme il convient).

AIDROT, AIDRET et ADRET, adj., adroit.

AIFFAIRE, n., affaire, chose, outil, objet quelconque, comme en français : *Euje vas vous dire eunn' aiffaire, eunne cheuse...* (Je vais vous donner une raison, une explication, un argument, etc.); au pluriel, désigne tout particulièrement les vêtements, les objets de toilette. Une mère dira à sa fille : *t' n'aies point soin de*

---

[1] Nous avons dit que nous écririons *peût* (laid) avec un eû long... cependant devant un nom commençant par une voyelle, la prononciation devient brève et ouverte et le *t* se fait sentir.

Digitized by Google

tes aiffaires; piaice tes aiffaires. (Tu n'as pas soin de tes vêtements, place tes vêtements). — On emploie dans le même sens le mot *briques.*

AIFFAIROTTE, n., diminutif d'affaire, petit morceau d'une chose, petit bout : *i'ai tiué*[1] *ein sainguier tout seul et i' ne m'en ai baillé rin qu'eunne méchant' petiote aiffairotte* (il a tué seul un sanglier, et il ne m'en a donné rien qu'un *méchant* petit — c'est-à-dire tout petit — morceau).

AIFFAUTLI, v. et part. pas.; priver de nourriture, affaiblir, prendre plus que sa part au râtelier commun, en parlant des animaux. Quand deux chevaux vivent ensemble, par exemple, si l'un est plus habile à manger ou plus vorace que l'autre, on dit que le premier *aiffautlit* le second, et que le second est *aiffautli ;* (prononcez presque *aiffaut-gli* ou *aiffaut*-lli; il est impossible de figurer exactement ce son). On dit d'un enfant maigre et qui mange bien, qui n'est privé de rien : *i' n'ast* ou *gn'ast poutant pas aiffautli.* (Il n'est pourtant pas réduit à la portion congrue, privé de..., etc.). — *Affauti,* manquer, L. C.; *affauti,* manquer, P. T.

AIFFÉTIER (ou ÈFFÉTIER?) v., enlever les branches d'un arbre ou les rameaux d'une branche, émonder. On *aiffétieu* une canne qu'on vient de couper pour la rendre lisse, un osier avant de s'en servir : *J'ai aiffétié mes parches d'arpents*[2] *et fait des fagots aiveu les* AIFFÉTIURES. (J'ai émondé, ébranché mes perches, etc.).

AIFFOURER et RAIFFOURER, v., remplir les rateliers des moutons, leur donner à manger quand ils rentrent des champs : *aies-tu aiffouré* ou *raiffouré les beurbis ?* (as-tu approvisionné, préparé les rateliers, etc); — de *affener? feurre? fourrage?*

AIFFOURÉE, n., ration : *bailler eunne bonne aiffourée,* (mettre une bonne quantité de *fourrage* dans les rateliers).

AIFFUTIAU (ou AIFFUTIOT ?) n., se dit d'un engin quelconque, d'un outil, d'un objet de toilette, etc., dont on ignore l'usage, ou dont on veut parler avec dédain : *qu'ast-ce que ç'ast que c't' aiffutieau-lai enco que tu raippoutes ?* (qu'est-ce que c'est que cet engin, cet em-

---

[1] Prononcez ce mot en mêlant intimement l'*i* et l'*u*. Cette prononciation de *tuer* se perd difficilement, plus tard, quand on veut parler français : c'est comme le schibboleth du patois de nos pays.

[2] *Arpents,* affouages; *part d'arpents,* part d'affouages. *Bailler les arpents,* délivrer les portions affouagères.

Digitized by Google

barras, etc., que tu rapportes?) *Ein bel aiffutiot ! ai quoi que ç'ast prope ?*

AIFFUTIER, v., aller à l'affût, braconner : *euce çoquier-lai i' aiffut*ieu *pus qu'i' ne raiguge sai plainne* (ce cerclier-là, va plus à l'affût qu'il n'émoud, n'aiguise sa plane). Jeu de mots sur *aiffûtier*, aller à l'affût, et *aiffûtier*, affûter, aiguiser, donner le tranchant à un outil.

AIFFUTIOUE, n., celui qui va à l'affût, braconnier.

AIGLEDON, n., édredon.

AIGOCER (ou AIGOSSER ou AIGAUSSER ou ÈGAUSSER, etc.?) v., amuser, choyer un enfant, le bien accueillir, l'exciter à rire, lui faire des *agaceries*, le caresser : *J'ai mené lai petiote chez son onq*uieu, *qui l'ai bin aigocée et qui li ai baillé ein gros mouchelot de sucre.* (J'ai mené la petite chez son oncle, qui l'a bien accueillie, bien choyée, et qui lui a donné, etc.) *I'aimme bin les enfants, i' les aigosse bin.* — De agacer? de *gas?* badinage, plaisanterie au XIII^e^ siècle? — Voir *raimasser*, même sens.

AIGRAIPE, n., agrafe.

AIGRAIPER, v., agrafer : *aigraipe tai robe qui ast dègraipée* (agrafe ta robe qui est dégrafée).

AIGRIPPER, v., agripper, prendre à la dérobée, saisir au passage ; arracher des mains : *J'ai aigrippé ein mouchelot de sucre ai lai cafetière.* (J'ai tiré des mains...). *I'gade son onq*uieu *pou tâcher d'aigripper quéque cheuse.*

AIGUAISSER, GAISSER et GUIAISSER (ou AIGAICER, etc.?) v., laver légèrement, passer à l'eau, rincer du linge qui n'a guère servi : *vai gaisser* ou *guiaicer les deux draps qui n'ont servi qu'eunne fois. Mai hottée d'hades laivée, eulle l ai cheû dans lai boue ; je seûs zeue obligée de tout aigaisser et de tout tode enco eunne fois...* (va passer à l'eau, etc. Ma hottée de hardes lavée, elle est tombée dans la boue, et j'ai été obligée de tout rincer et de tout tordre une seconde fois). On dit dans le même sens *aiguayer.* — *Ègacer*, passer du linge à l'eau, Gros.; *égacer*, rincer le linge, Thév.

AIGUAYER, v., (voir *aiguaisser*).

AIGUGER, v., aiguiser, émoudre ; s'emploie plutôt dans le sens de *rendre aigu* : on *aiguge des pâchés, des piquots, ein quiou*, etc., (..... des paisseaux, des piquets, un clou, etc.), et on *raiguge* un outil tranchant, *eunne sarpe, ein coutieau, eunn' haiche*, etc., (une serpe, un couteau, une hache, etc.).

Digitized by Google

AIGUIAINCHER[1], v., éclabousser, faire jaillir de l'eau au visage ou sur les vêtements : *en pompant, i' m'ai aiguiainché* (en pompant, il m'a éclaboussé). Une roue de voiture, un cheval qui marche dans l'eau ou même dans la boue, etc., *aiguiainchent* les passants. — *Églisser*, éclabousser, Gros.

AIGUILLIE, n., (*aigu-llie*), aiguillée, ce qu'on met de fil à une aiguille d'une fois.

AIGUILLOTTES, (*aigu-llottes*), n. pl., nom d'une plante adventice, le *geranium*, herbe à Robert.

AIGUILLOTTES (*aivoir les*), — voir *quingnais* ou *quingnets* (même sens).

AIGUJON, n., pointe, partie aigüe d'un piquet, d'un paisseau, etc. : *tous les aigujons de ces pâchés lai, i's sont peurris.* (Tous les bouts toutes les pointes des ces paisseaux-là sont pourries.)

AILAGNE, n., alène : *ç'ast pointiu comme eunn' ailâgne* (c'est pointu comme une alène). *Çai se caiche comme des ailâgnes dans un sai,* (ça se cache comme des alènes dans un sac ; c'est-à-dire cela ne peut se cacher).

AILLAIGE (*éte en....., éte en bon*) être en marche, en train, en bonne voie, en bonne allure : *Note aiffaire eulle-l-ast en aillaige, en bon aillaige.* (Notre affaire est en route, en train, en bonne voie, va bien.)

AILAMBILLE, n., alambic.

AILLE, interj., cri du voiturier pour exciter son cheval, hue. *Faire aille,* crier *aille* pour démarrer, donner le premier coup de fouet, commander le premier mouvement. Quand on s'est arrêté au pied d'un côteau, on fait *aille* pour reprendre la marche (*a-ille*).

AILLE (*ne pouvoir plus*), être recru de fatigue, ne marcher qu'avec grand'peine par suite de lassitude, de souffrance ou de vieillesse : *Je seûs lassé que je ne peux pus aille.* (Je suis si lassé que je ne peux plus bouger). *Oh ! le prauve viei', i' ne peut pus aille !* (Oh ! le pauvre vieux, etc.). — *Ahir,* marcher avec peine, Gros. ; *ahir,* Thév.

AILLÉ, part. pas. allé, parti : *te velai aillé ?* (te voilà parti ?). On adresse souvent cette question, pour dire quelque chose en passant, aux personnes qu'on rencontre allant aux champs. (Les *ll* ne sont pas mouillées).

---

[1] Les beaux parleurs disent *aiglancher*. Encore un exemple de la *traduction* de l'*i* en *l* mouillée.

Digitized by Google

AILLER (*en*), v., en aller; se dit d'un vase qui laisse fuir, couler le liquide par un trou, un joint, une fente; se dit du liquide lui-même : *note sieau i' ast eusé, i' en vai comme ein p'ner*, (notre seau est usé, il fuit comme un panier). *Popa, viens vor les meuds : le vin en vai tout pa lai caive.* (Papa, viens voir les muids : le vin fuit *tout par* la cave).

AILLUMER et AILLEUMMER, v., allumer, éclairer : *aillume* ou *ailleumme eul feu; tiens lai lanterne drotieu et aillume* ou *ailleumme me*, (... tiens la lanterne droite et éclaire-moi).

AILLURÉ, part. p., qui a de l'allure, dégourdi, élégant, qui a l'usage du monde. (Voir *dèllurer*).

AILOUCHE, n., fruit comestible du *sorbus torminalis*, en patois *ailoucher* ou *ailouchier*. C'est un fruit rond, gris, un peu plus gros qu'une cenelle, et ayant, quand il est blet, la saveur de la corme. Ne pas le confondre avec le fruit du *sorbus aria* (en patois *ailier, ramée biainche*), beaucoup moins agréable au goût, et qu'on nomme *ailie*. Les gamins, qui connaissent l'un et l'autre, chantaient en les cueillant ce refrain aussi peu galant que suranné :

Des ailouches
Pou mai bouche,
Des ailies
Pou mai mie.....

AILOUCHIER et AILOUCHER, n., (voir *ailouche*).

AIMÈR, n., fiel des animaux : *aies-tu oté l'aimèr de lai frochure?* (as-tu ôté le fiel du foie ?)

AIMIGNAUDER et RAIMIGNAUDER (ou AIMIGNÔDER, etc.?) Voir RAIMIGNOTTER, même sens.

AIMMOTTES, n., *aimourettes?* — (voir *cagé*).

AIMONNITION, n., (voir *monnition*).

AIMORTI, part. passé (de l'inf. *aimorti*, peu employé), pas tout à fait froid, presque tiède : *C't' ieau-lai n'ast pas chaude eulle n'ast qu'aimortie.* (Cette eau n'est pas chaude, elle est à peine tiède). On emploie quelquefois *endormin* dans le même sens.

AIMOUR, n., amour. Ne s'emploie guère que pour marquer la passion d'un sexe pour l'autre. — *Ameu*, ch. de n.

AIMOURETTES, n. pl.; outre sa signification française d'amourettes, ce mot désigne encore : 1° certaines parties graisseuses des intestins d'un porc, qui avoisinent les testicules : *J'ai mins les aimourettes dans le boudin.* (J'ai mis, etc.); 2° de petites boules d'étoupe ou de *poupée*, représentant des *amoureux* et des *amoureuses*, auxquelles on met le feu dans les veillées, pour connaître l'amoureux

Digitized by Google

ou l'amoureuse qui l'emportera en cas de rivalité : *l'Augusse vai va lai Poline et va l'Henriette, ai ce qu'an dit... Si je faijains des aimourettes pou vor lai qué qu'i' chogirai ?* (Auguste va vers — c'est-à-dire fréquente, fait la cour — Pauline et Henriette, à ce qu'on dit... Si nous faisions des *aimourettes* pour voir laquelle il choisira[1] ?) C'est un moyen divinatoire comme un autre.

AIMUGER et AIBUGER, v., amuser ; *s'aimuger*, se divertir, plaisanter aux dépens de quelqu'un ; cacher d'abord ses forces, ses moyens, à un adversaire au jeu pour prolonger la partie et lui laisser croire qu'il peut gagner : *tu pèdraies ; tu ne vois don pas qu'i' s'aimuge !* (tu perdras, etc.) — S'emploie aussi dans un sens obscène.

AIMUJOTTE. n., amusette ; jouet d'enfant, joujou : *je seûs zeue souhaiter lai bonne année* (*an-née*) *ai mon parrain qui m'ai baillé des belles aimujottes* (j'ai été souhaiter la bonne année à mon parrain qui m'a donné de beaux joujoux). *I' ai brigé ses aimujottes* (Il a brisé ses jouets.) Personne qui s'amuse, s'attarde facilement, flâneur, traînard : *Qué aimujotte ! lai voù qu'i' ast, i' s'y tient !* (Quel pas-pressé, flâneur ! là où il est, il s'y tient, il y reste). Ce mot sert pour les deux genres. Cependant au masc. on dit quelquefois AIMUJOT et AIMUJOUR, mais ce dernier s'emploie plutôt dans le sens actif d'*amuseur*, c'est-à-dire qui amuse, retarde les autres.

AINGNÉ, n., agneau : *J'aivains deux beurbis ai r'tenin, qui ont fait chaicueunne deux aingnés* (nous avions deux brebis *à retenir* — à cheptel, — qui ont fait chacune deux agneaux[2]).

AINGNELI, n., laine d'agneau, laine fine et courte, agneline.

AIOUTER, v. ; se dit des éclairs de chaleur qui ont lieu, sans nuée visible, dans les soirées de juillet et surtout d'*août : eul temps aioute* (*ai-oute*).

AIPAIRER, v., apparier, mettre par paire.

AIPPRÊTE, n., apprête, mouillette de pain : *fais tes aipprêtes devant de casser ton œu* (fais tes apprêtes avant de casser ton œuf).

AIPPRÔTÉ, part. p., apprêté, habillé, paré, orné : *i' ast bin aipprôté* (..... bien habillé, bien ajusté, avec luxe).

---

[1] On place l'amoureux au milieu, les amoureuses à proximité ; on allume l'amoureux, et la première des amoureuses qui s'enflamme est censée la préférée.

[2] *Qui ont*, prononcez *quiont* d'une seule émission de voix ; *chaicueunne*, prononcez *chécun-ne*.

Digitized by Google

AIPPRÔTER (*s'*), v., s'apprêter, s'habiller : *aipprôte-te pou ailler ai lai messe* (apprête-toi, habille-toi, pour aller, etc.)

AIPRÉS, prép., après ; s'emploie pour autour de, à, contre, sur : *eulle met des farbonnas aiprées ses cotillons ; i' piche aiprées le mur ; i' craiche aiprées moi*, etc.

AIPROU et AIPER (ou ÉPROU et ÈPER ?) n., sorbe, corme, fruit du cormier ; — de *asper*, âpre, ou de *aper*, sanglier ?

AIPROUER, AIPROUVER et AIPERRIER (ou ÈPROUER, etc. ?) n., cormier.

AIPROUSSES (*faire des*), expression qui signifie faire des embarras, faire l'important, l'affairé, s'agiter mal à propos : *t'en fais des aiprousses, pou tai méchant' ribotte ! an dirot bin que t'*aies *tout le pays ai neurri !* (Tu en fais des embarras pour ton mauvais repas ! on dirait bien, etc.)

AIQUAIS, n., nabot, mal-venu, charculot, maladif ; enfant qui veut paraître au-dessus de son âge ; homme chétif : *toi, pouter ein fusil ?* (ou *feusil*) *ein bel aiquais, ma fié ! — C'étot bin lai poinne de se mairier si lun pou prenre ein aiquais comme çai !* (toi, porter un fusil ? un beau gamin ma foi ! — C'était bien la peine d'aller se marier si loin pour prendre un avorton comme ça !) S'emploie aussi en parlant des animaux, mais jamais des choses. (Voir *aicueulé, aitrâ, jaidrou, charcueulot, aicueubi* ou *aicueubit, ècœurjou, chagnâ*, qui s'emploient dans des sens à peu près identiques) ; — de *acquêt*, par ironie ?

AIQUEUBI (ou AICUEUBIT?) n., synonyme de *aiquais*, et de *aicueulé*, etc. ; s'applique plus particulièrement aux enfants petits de taille, parce que jeunes ; *aiquais* a un sens plus général ; *aicueulé* est plus injurieux : *ein bel aiquebi pou monter tout seul su ein chevau ! ait-tends que t'ôes maingé pus de soupe !* — De *acabit ?*

AIQUIARI (ou ÈCLARI ?) (les beaux parleurs disent *éclari*), part. p. du verbe *s'aiquiari* ; se dit d'un vase de bois formé de plusieurs pièces, fût, jale, seau, baril, etc., dont les douves ou les pièces de fond sont disjointes par la sécheresse : *quand les meuds sont aiquiaris, i's en vont*[1] *de tous les coutés*, (quand les muids sont desséchés, disjoints, ils fuient de toutes parts). Nous ne connaissons pas de synonymes en français ; — de *éclaircir ?* moins serré, moins compacte...

AIQUIARI (*s'*) (ou s'ÈCLARI?) v. infinitif ; se dessécher, se disjoindre. — Voir le participe.

---

[1] Prononcez *tan vont*.

Digitized by Google

AIRAINNE, n., espèce de terre blanchâtre, plus friable que l'argile qui forme le sous-sol de certains vallons, entre Fontette, Essoyes et Noé-les-Mallets. Elle est complètement st érile, impropre à la végétation. On l'emploie quelquefois dans les mortiers. — De *arena?*

AIRE, adj., dur au toucher, sec, rèche, âpre, raboteux : *aivoir les mains aires*, c'est à dire sèches, raboteuses, rudes, comme après les avoir trempées dans l'eau de chaux. *Du pain aire*, du pain manquant de moelleux, d'onctueux, etc.; *de lai paille aire*, etc. — De *areo?* être desséché.

AIRE, n., planche de jardinage : *eunn' aire de pourreaux* (une planche de poireaux).

AIRÉ, part. passé, aéré.

AIRICHAL (*fi' d'*), n., fil d'archal.

AIRIGNÉE, n., araignée, insecte et toile. S'emploie aussi quelquefois par plaisanterie, pour désigner les jambons et les morceaux de lard pendus au plafond ou à la cheminée : *Vous ne vous plaindrâs pas de n'aivoir rin ai mainger; en velai enco des airignées ai vote piaincher!* (Vous ne vous plaindrez pas de n'avoir rien à manger; en voilà encore des araignées à votre plancher!)

AIROILLE (ou EIROILLE, par une inversion?) et OROILLE, n., oreille : *mets tes airoilles desous tai cale;* (mets tes oreilles sous ta casquette). *An voit toujous aissez clair (quiair) pou mainger, an ne poute pas ai son oroille.* (On voit toujours assez clair pour manger, on ne porte pas à son oreille).

AIROILLER (ou ÈROILLER?) v., écouter pour tâcher de surprendre, épier, s'arrêter comme pour voir d'où vient le vent : *i' vai toujous en airoillant*, c'est à dire en épiant, le nez au vent, la barbe sur l'épaule; — de l'ital. *origliare?*

AIRONCE, n., ronce : *i' ai des aironces pieun note champ* (il y a des ronces plein notre champ). S'emploie au figuré pour désigner une personne grognon, d'un mauvais caractère, qu'on ne sait comment aborder : *i'ast comme eunn' aironce aujd'heu, i' s'ast mal levé; ç'ast eunn' aironce;* — voir *broutné* dans le même sens. — Il doit y avoir ici, comme dans beaucoup d'autres mots semblables augmentés de *ai*, confusion du nom avec l'article *lai*, *l'aironce*, pour *lai ronce*. — *Éronce*, Gros.

AIRRAICHA, n., terrassier, défricheur, arracheur de bois. On désigne ainsi plus particulièrement les ouvriers terrassiers de la Creuse

Digitized by Google

et du Cantal : *ç'ast des airréchas qui font les foussés du bois.* (Ce sont des terrassiers, des Limousins, qui font les fossés, etc.)

AIRRAICHER, v., arracher.

AIRRHES, n., arrhes : *bailler des airrhes* (donner des arrhes).

AIRUELLE, n., ruelle. Confusion probable du nom avec l'article *lai.*

AISSETER (*s'*), v. s'asseoir. — Voir *s'aicheter.*

AISSEUTLI, v., suivre un ou plusieurs ouvriers, aller aussi vite que lui ou qu'eux en faisant un travail qui est comme le complément du leur... On dira d'un metteur en gerbes, par exemple, qu'il *aisseutlit un*[1], *deux fauchoues* (faucheurs); *tu m'aisseutlirôs ai mainger les cacas pendant que j'*[2] *les èpluche* (tu me *suivrais*, tu mangerais les noix à fur et à mesure que je les épluche); — de *assequi ?* ou de *assortir ?*

AISSOU, AISSEU, SOU et SEU, n., *porcherie*, tect à porc. On dit à un enfant qui s'oublie : *vai dans note aissou* (va dans notre tect à porc). Il y a encore sans doute ici confusion du nom avec l'article. — *Seu*, étable de cochon, Gros.; *sou, seu*, rang à porc, Thév. — De *sus ?*

AISTEURLOGUE, n., astrologue,

AITAILENER (ou ÈTAILENER?) v., enlever le talon, la croûte d'une miche de pain, le tour d'un fromage, etc.; couper mal, de travers, pour prendre le morceau de choix : *i' n' faurot pas aitail' ner le pain comme çai !* (Il ne faudrait pas couper ainsi le croûton du pain). On dit dans le même sens *aicroutener* (ou *ècroutener ?*)

AITAINE (OU AITÊNE OU ÈTÈNE?) n. ,ennui, excès de besogne, tracas, souci, souffrance morale, tourment, chagrin, tribulation, embarras : *J'ai zeue bin des aitaines*, ou *bin de l'aitaine, depeûs que j' t'ai vu : J'ai mairié note Fanfan, j'ai pèdiu ein chevau, j'ai piaidié*, etc., (j'ai eu bien de la besogne et de l'ennui depuis que je t'ai vu : J'ai marié notre Fanfan, j'ai perdu un cheval, j'ai eu un procès, etc.); — de *atainer*, irriter, obséder, XIII[e] et XIV[e] siècles ?

AITELLE, n., copeau de merrain ou de cercle, bûchette, menu bois; éclisse : *mets vor eunne poingniein d'aitelles su le feu* (mets voir une poignée de copeaux sur le feu); — de *atelle*, petite planche, ais ?

---

[1] Ne pas confondre *un*, adj. numéral, avec *ein*, article.

[2] Prononcez *queuj'*.

Digitized by Google

AITRA (ou ÈTRA?) n., voir *aiquais*. Exprime plus particulièrement la délicatesse, le peu d'apparence physique, la faiblesse de constitution, etc.; se dira d'une jeune fille, d'un jeune homme, petit, fluet, pâle... *Oh, qué aitrâ! Ein bel aitrâ!* Ces mots ne s'appliquent guère à des personnes d'âge. — *Chitrât*, faible, chétif, petit, Thév.

AITREBI et AITEURBI (ou ÈTREBI?) n., coup de vent qui soulève la poussière en tourbillon sur les chemins; espèce de trombe : *I' ai passé ein aitrebi qui ai (quiai) empouté tous les tas de foin. I' ai f... le camp comme ein èteurbi* (Il est passé un tourbillon qui a emporté, etc. Il est parti comme un coup de vent). — De *turbo?*

AITTELÉE, n., temps pendant lequel les chevaux restent attelés à la charrue; par analogie, temps pendant lequel un ouvrier reste à son travail : *Euje sons patis depeûs les trois heures du maitin; j'ons fait eunne bonne aittelée* (Nous sommes partis depuis les trois heures du matin; nous avons fait....)

AITTLOIRE et AITTLOURE, n., atteloire; pièce de l'attelage, petite cheville de bois qui servait autrefois à fixer le grand anneau du *mancillon* dans le limon de la charrette : *Mon chevau en s'élançant pou monter le grippo, i' ai rougné les deux aittloures.* (Mon cheval, en s'élançant pour monter le *raidillon*, a rogné les deux *atteloires.*)

AITTRAIPOTTE, n., chose qui attrape, piège : *Eune passe pas dessus c'te*[1] *paille lai; i' ai de lai bousée desous : ç'ast eunn' aittraipotte.* Question en forme d'énigme, de *devinette*, donnant lieu à une réplique qui *attrape : Vois-tu lai lunne* (lisez *lun-ne*)? — *Oui.* — *Eh bin, tu n'*aies *pas aiveuguieu*, ou mieux *tu n'*aies *pas de lai m.... aux œux*, ou encore une réponse obscène...

AITTRAIPOUE, n. adj., attrapeur, filou, voleur, surtout en parlant des commerçants peu délicats : *Je n'li aicheute* (prononcez : *je gn'i aicheute*) *pus rin, ç'ast ein aittraipoue* (Je ne lui achète plus rien, c'est un attrapeur).

AITUJON, n., artison, insecte qui ronge la laine, les vêtements : *Tai cueulotte, eulle l ast mainyée aux aitujons* (Ta culotte est mangée par les artisons).

AIVACHI, inf. et part. pas., avachir et avachi, élargir et élargi.

AIVAILÉE (*ai l'*), loc. adv., du haut en bas..... : *Cheur ai l'aivailée d'ein toit, d'eunne majon, d'ein chevau* (Tomber du haut d'un toit,

[1] Il est entendu que le *o* de *c'te* et *c't* est toujours doux.

Digitized by Google

etc.) *Lai majon vienrai bintôt ai l'aivailée* (La maison s'écroulera bientôt, tombera bientôt en ruine).

AIVAILER, v., avaler, faire descendre par le gosier : *aivailer sai soupe; aivailer son bien* (avaler sa soupe; manger son avoir); *aivailer sai cheminge*, faire descendre sa chemise le long de son corps; *aivailer ses jambes*, ou absolument, *s'aivailer*, allonger ses jambes, s'allonger, particulièrement dans le lit : *Eune te mets pas en hirson, aivaile te, et t'airaies chaud* (Ne te mets pas en hérisson; allonge-toi, etc.) *Qu'ast-ce qu'ein bon cueurtien doit faire en se couchant ?* — R.: *Aivailer sai cheminge.* (Qu'est-ce qu'un bon chrétien doit faire en se couchant ? — R.: Allonger, tirer sa chemise).

AIVAILE-TOUT-CRU, n., glouton, avaleur, affamé, qui mange beaucoup.

AIVAILOIRE, n., partie du harnais d'un cheval; gosier, appétit : *I'ai eunne bonne, eunne s..... aivailoire* (Il a un bon gosier, il mange et boit bien); *qué aivailoire!* (quel gosier!); s'applique à ceux dont Rabelais disait : « S'ils montaient comme ils avalent, ils iraient haut ! »

AIVAILON, n., ce qu'on avale de liquide d'un trait, gorgée : *Boire ein aivailon d'ieau-de-vie* [1], *de tisane*, etc. *Gn'en restot pus qu'ein aivailon dans lai cruche* (Il n'en restait plus qu'une gorgée dans la cruche).

AIVANT, prép. empl. adverb., profondément : *Mon liéve, i' ast zeue cheur bin aivant dans le bois* (Mon lièvre est allé tomber bien loin, bien *profondément* dans le bois). *D'ailleurs, euje v'rôs éte dans lai terre aussi aivant que l' clocher (quiocher) i' ast haut!* (En vérité, je voudrais être dans la terre aussi profondément que le clocher est haut !) *S'ast-i' copé bin aivant ?* (S'est-il coupé beaucoup, profondément ?) *Pousser aivant le feu*, attiser, rapprocher les tisons, les *pousser* au cœur du foyer. — La préposition *avant* est remplacée d'ordinaire par *devant* : *J'étôs venun devant lu* (J'étais arrivé avant lui).

AIVANT-Z'HIER, loc. adv., avant-hier.

AIVELINGNE, n., aveline, espèce de noisette.

AIVEU et D'AIVEU, prép., avec : *Viens aiveu moi* ou *d'aiveu moi* (Viens avec moi). — Dans quelques villages on prononce *aiveur*.

AIVEUGLON (*ai l'*) et AIVEUGLOTTE, loc. adverb., à tâtons, sans y voir, dans l'obscurité : *Je seûs zeue dans lai cave ai l'aiveuguion,*

[1] Encore un *i* qui s'est fourré là sans doute pour une *l* mouillée ! On dit *de l'eau, de l'eau de vie.*

Digitized by Google

c'est à dire sans lanterne. *J'ai r'coudu ein bouton ai l'aiveuguiotte ; j'ai enfilé mon aigulle* (*enfi-ié*, *aigu*-ieu) *ai l'aiveuguion.*

AIVEUGLOT, n. adj., qui ne voit pas bien clair, myope ; qui, faute d'attention ou autrement, ne voit pas un objet visible qu'il cherche : *Ma r'gaitieu don ai bas, çai te creuve les œux, aiveuguiot !* (Mais regarde donc par terre, cela — l'objet cherché — te crève les yeux — est devant tes yeux — *aiveuguiot* !)

AIVIGER (*s'*), v., s'aviser, se décider, se fixer, prendre un parti : *I' ast longtemps ai s'aiviger* (Il est longtemps à se décider, à réfléchir). *Allons, aivige-te !* (Allons, décide-toi, parle !)

AIVIGION, n., caprice, désir, fantaisie, volonté : *V'lai eunn' aute aivigion !* (Voilà une autre idée, un autre caprice, un changement bizarre !) Se prend toujours en mauvaise part. — De *avision ?* XIV^e^ et XV^e^ siècles.

AIVOINDE, v., (voir *raivoinde*, plus employé et plus énergique). On prononce *aivoinde* et *aivoind*ieu, *raivoinde* et *raivoind*ieu.

AIVOIR et AIVOI, v., avoir : *aivoir de quoi*, être riche, aisé : *Oh, i' ai de quoi, i' ast bin*, c'est-à-dire, il est riche, à son aise. — Voir *éte bin.*

AIVOUSIER et AIVOUSILLER, v., opposé à *tutoyer ;* employer le pronom vous en parlant à une personne : *I' ne faut pas nous aivousier, dijons nous toi* (Il ne faut plus employer *vous* en nous parlant, mais *tu*). *Tu l'aivousilles? Moi, je li dis toi.* — *Évoureyer*, parler à quelqu'un par vous, Gros. ; *avouseiller*, id., Thév.

AIXARINGNE (ou EXARINGNE ?) n. adj., jeune fille, enfant dissipée, étourdie, en jouant, en courant, etc. : *Tu vas pède tai cale, grand' exaringne !* (Tu vas perdre ton bonnet, grande étourdie !) — Les beaux parleurs disent *aixarine.*

ALLE, pron., elle, dans certains villages, même de la nuance du *ç'ast.*

AMM, — voir *Hamm.*

AN, pron., on. Nous l'avons écrit ainsi pour le distinguer de *en*, pron. ou prépos. — Du reste, on l'écrivait de même au XIII^e^ siècle.

ANCIE (ou EN SCIE ?) adj., agacée ; s'emploie dans cette expression : *aivoir les dents ancies*, avoir les dents agacées par les fruits verts.

ANE, n., le chevalet, le tréteau sur lequel les scieurs de long fixent la pièce de bois qu'ils doivent débiter.

ANOTIER (ou HANOTIER ?) n., petit voiturier, qui n'a qu'un cheval et qui charrie pour l'un et pour l'autre ; petit cultivateur mal ou-

Digitized by Google

tillé : *Je ne sons pas des rabouroues, M. le juge de paix, je ne sons que des anotiers.* — De *âne?*

ANNUMELLE, n., alumelle, vieille lame de couteau séparée du manche : *I' ai chaingé* (ou *saingé*) *son couté pou eunn' an-numelle*, c'est-à-dire il a fait un mauvais marché, échangé son cheval borgne contre un aveugle. Quelquefois la lame du couteau non séparée : *L'an-numelle, eulle l ast enco bonne, ma le moinge ne vaut pus rin* (La lame est encore bonne, mais le manche ne vaut plus rien).

ANSCENSION, n., ascension.

ANVOT (ou ANVEAU ?) n., orvet; petit serpent à reflets d'argent qui se brise en morceaux, comme du verre, dès qu'il reçoit un choc, tel qu'un coup de baguette, de fouet, etc.; on le croit à tort, très venimeux, d'où le dicton : *l'anvot meunne au cro*, c'est-à-dire mène au trou, dans la fosse. — Dans quelques villages on dit *lanvot, ein lanvot*. La lettre *l* fait-elle partie du nom, ou y a-t-il confusion de l'article et du nom comme cela arrive souvent?

AOUTAT, n., espèce de ciron qui s'attache à la peau et cause de vives démangeaisons. Il est très commun dans certains villages de l'Aube en août, d'où son nom.

AQUIER, n., chantier, besogne ; s'applique surtout au chantier du bûcheron, du coupeur au bois : *J'ai prins ein grand âquier c't' année* (J'ai entrepris à couper une grande portion de bois cette année). *J'ai laché mai haiche ai mon âquier* (... à mon chantier). On dit aussi en parlant d'une maison mal tenue, d'une besogne mal commencée, etc. : *v'lai ein bel âquier !* — Voir *Odon*. — De *atelier ?* d'abord *âtlier*, *âtier*, puis *âquier ?*

ARBILLOT, n., pointe d'une boucle, ardillon.

ARCHE, (voir *harche*).

ARCHER, (voir *harcher*).

ARCHER, n., araignée, le faucheux. — *Archet*, chenille, Gros.

ARCHETÊQUE, n., architecte.

ARCÔME, n., alcôve.

ARCOTTE, n., râteau à dents de fer, dont se servent les jardiniers.

ARCOTTER, v., se servir de l'*arcotte*, pour ameublir la terre, pour niveler une planche de jardinage.

ARGOT, n., ergot; par analogie, orteil, ongle, avec mépris : *I' ne rongne jaimmas ses argots* (Il ne fait jamais ses ongles).

ARGUIGNER et ARGUINGNER, v., taquiner, asticoter, irriter, agacer, contrarier : *Allons, n'arguigne pas tai sœur !* (Allons, ne taquine

Digitized by Google

pas ta sœur !) *I'arguingnot le chien, et peûs, i' ast zeue modiu.* (Il agaçait le chien, et puis il a été mordu). On dit aussi : *faire des arguingnes*, dans le même sens.

ARGUIGNOUE et ARGUINGNOUE, n. et adj., (féminin : *arguignoure* et *arguingnoure*), celui qui *arguigne*, pince, chicane, irrite les autres, gens ou bêtes, par gestes, paroles, actes, etc.

ARIA, n., train, ennui, dérangement, besogne, remue-ménage, embarras, tablature ; dit moins qu'*aitaîne*. Beaucoup de gens vous tombent, cela vous fait de l'*aria*. Vous construisez, vous avez de l'*aria*. *Qué d'aria que ces enfants-lai me baillent !* dira une mère ; *qué charrue ! qué odon !* se disent à peu près dans le même sens, pour quelle difficile besogne, quel travail ! *Qué âquier !* veut plutôt dire quel désordre, quelle sale besogne, et *qué aria !* quel remue-ménage, quel embarras ! De *arroi ?* (train). — *Aria*, embarras, travaux, Thév.

ARMINETTE, n., erminette, espèce de hachette à l'usage des charrons.

ARMONNA, n., almanach. *Faire des armonnâs*, faire des cancans, des paquets, babiller : Les femmes font des *armonnâs ai lai fontaine*, c'est à dire des bavardages au lavoir.

ARPENTOUR, n., arpenteur ; faucheux, espèce d'araignée.

ARRÉ et ARRIÉ, sorte d'interjection qui s'emploie très souvent et de différentes manières, mais toujours pour exprimer un regret. Quelqu'un raconte qu'il a été malade, qu'il a perdu sa mère, un cheval, qu'il a été enrhumé, qu'il a manqué son lièvre, etc., *arré !* lui répond son interlocuteur en signe d'intérêt, de compassion. Une femme pressée de couper du pain à ses enfants ne trouve pas son couteau : *V'lai mon coutieau qui ast pèdu, arré !* dira-t-elle. *T'aies trouvé ein bieau jetion de mouches... et peûs, v'lai l' diâbe, arrié, je viens te l'rèclamer*[1] *: ç'ast d'ai moi.* (Tu as trouvé un bel essaim, etc.) C'est l'*arré* ironique. Il est impossible de donner des exemples de tous les cas où l'on emploie le mot... — *Arrié*, encore, sans doute, au contraire, Gros. ; *arié*, encore, G. et R. — De *arrière !* comme pour conjurer ? ou de *arroi*, train ? — Voir *aute*.

ARRIOLER, v., hésiter, marcher sur place, ne savoir de quel côté tourner. Se dit particulièrement d'un charretier qui tournaille à droite, à gauche, sans sortir du même endroit, faute de savoir

[1] Prononcez *teul réquiamer*.

Digitized by Google

conduire ses chevaux. *Mas, aivance don, prends don ton chevau pa lai bridieu, et n'arriole pas tant!* (Mais avance donc, prends ton cheval par la bride et... n'hésite, ne tournaille pas tant). Quelquefois perdre son temps à des détails au lieu d'aborder la besogne franchement; chercher le côté le plus facile de cette besogne; a aussi le sens de *beurlauder*, *beurluter*, etc. Voir ces mots.

ARRIOLOUR, n. et adj., qui arriole, sujet à arrioler. Voir *beurlaudier*, *tacotot*, etc.

ARTIFAILLES, n., attifailles, embarras de peu de valeur, vêtements prétentieux. S'emploie toujours avec une nuance de dédain : *Piaice toutes tes artifailles* (Place tous tes embarras, toutes tes nippes, etc.)

ARTISSE, n., artiste, vétérinaire : *Euje vons charcher l'artisse, note chevau i'ast mailaide* (Nous allons chercher le vétérinaire, etc.)

ASPERGÈS, n., goupillon, et par extension tout ce dont on peut se servir pour jeter un liquide, éclabousser quelqu'un, *asperger : I'ai fait ein aspergès d'aiveu sai poignein d'aiccolure* (Il a fait un goupillon avec sa poignée d'accolure).

AST-ÇU, pour *ast-ce*, est-ce; v. interrog. : *Diâbe ast-çu que çai?* (Diable est-ce que cela ?) Ce *çu* pour *ce* est encore une espèce de sifflement naturel amené par la difficulté de prononcer distinctement l'*e* muet... Ne serait-ce pas là l'origine du fameux *ochu bé*, de MM. G. et R.? *Ost-çu bé*[1]? c'est-à-dire est-ce bien? est-ce possible? pas possible ?

ATOT, ATIOT et AITIOT, n., orteil, doigt de pied : *J'ai l'ongle du gros atot r'boulé* (J'ai l'ongle du gros orteil écaché, replié, refoulé). *Atot de mort, atot de cosaque*, la fève comestible. — *Artot*, ergot de coq, Gros.

ATOUT (*recevoir ein*), recevoir un coup, particulièrement en se cognant dans quelque chose : *I'ai reçu ein bon atout*. On dit aussi : *Euje* li *foutrôs son atout*, c'est-à-dire un mauvais coup, le coup de la mort. On dit encore, dans ce sens, *son aiffaire, son compte.* Au figuré, reproche violent, vérité dure : *I' li ai envoyé ein bon atout.*

AUJD'HEU (ou AUGED'HEU?) et AUD'HIEU, adv., aujourd'hui : *Ç'ast aujd'heu venredi* (C'est aujourd'hui vendredi). — *Aud'jeu*, L. C.; *aujad'heu*, P. T.; *aud'jeu*, G. et R.

---

[1] On trouve *chu* pour *su* : *Y m' bayro chu la calle* (L. C.)

Digitized by Google

AULONG, prép., auprès, près, vers, contre : *Viens aulong de moi* (Viens auprès de moi). *J'ai passé aulong du bois* (... près du bois). On exprime le long par *de long, du long* et *tout de long : J'ai passé de long, du long, ou tout de long de lai muraille* (J'ai suivi le mur, j'ai passé tout le long).

AUTE, adj. et pron., autre (prononcez *ôte*) : *Ai d'aute !* espèce d'interjection qui signifie : en voilà bien d'une autre ! voilà bien un autre embarras, un autre ennui ! il ne manquait plus que cela, etc. ; remplace quelquefois *arré*. Un commencement d'incendie se manifeste, on court au puits, la corde casse : *ai d'aute ! v'lai lai code cassée !* s'écriera-t-on. — *Ai d'aute !* c'est-à-dire passez à un autre, ou à l'autre. Un voiturier est embourbé, il prend son cheval par la bride, vous poussez une roue qui avance un peu : *Ai d'aute !* vous crie alors le charretier, tout en continuant d'exciter son cheval, c'est-à-dire *passez à l'autre roue*.

AUTEUR, n., cause : *Si t'ées malaidrot, eust-ce que j'en seûs l'auteur ?* (Si tu es maladroit, est-ce ma faute, en suis-je cause ?)

BABA (*ai*), n., terme enfantin, à boire : *I' vourot ai baba, c't'enfant lai* (Il voudrait à boire, cet enfant-là).

BACCAÏER, v., se dit des chiens qui suivent mal la piste d'un gibier, qui s'égarent, donnent de la voix irrégulièrement, au hasard, de tous côtés à la fois : *Les chiens i's ont baccaïé deux heures euce liéve-lai sans pouvoi le faire soti de lai vente*, ou *ce liève-lai s'ast fait baccaïer deux heures pa lai méme vente* (Les chiens ont battu, chassé, etc.)

BACHE-DOS, n., personne qui marche en courbant le dos. — On dit aussi *casse-dos*.

BACHER (*se*), v., se baisser : *Bâche-te* (baisse-toi). — De même le dérivé *s'aibâcher*.

BACHIQUE, adj., s'emploie pour bizarre, grotesque.

BACONTE, n., espèce de droguet fin, à rayures de diverses couleurs, qui servait à faire des jupons (*bâconte*).

BAGNOLE (ou BANIOLE ?), n., mauvaise voiture ; charrette, voiture, avec mépris.

BAIBEURRE, n., babeurre, lait de beurre.

BAIBINGNE, n., grosse lèvre. Se dit en mauvaise part : *I' remue lai baibingne comme ein lapin. I'ai des baibingnes comme ein rebord de pot de chambre*.

BAICOT, n., gerbe battue avec précaution, de manière à ne pas briser les glumes, et qui sert à faire des *glus* (*guius*), — voir ce mot. —

Digitized by Google

Baxt, botte de paille non entièrement battue, Gros.; *bacot*, grosse botte de paille de seigle, Thév.

BAICUTER et BACUTER, v., s'occuper à des riens, par goût, par amour des minuties, des détails, par excès d'ordre, ou pour éviter la besogne plus sérieuse; perdre son temps; tourner autour du travail : *I' ferot meux de f... son camp aux vingnes que de baicuter toujous pa sai cour, pa son jadin* (Il ferait mieux de s'en aller travailler aux vignes que de perdre son temps à mettre en ordre sa cour, à peigner son jardin, etc. — Voir *beurlauder*, *beurluter*, *bricoler*, *tacoter*, *tanuger*, etc. Les mots qui expriment cette idée sont nombreux, et les nuances entre eux sont souvent difficiles à saisir... — *Bacuter*, s'occuper de divers petits ouvrages peu sérieux, Thév.

BAIDINGNER et BAIDIGNER, v., badiner, plaisanter. Une mère menaçant son enfant dira : *Fais aittention, je ne baidingne pas!* (Fais attention, je ne plaisante pas, c'est-à-dire, la menace est sérieuse).

BAIGUEULOTTE (ou BÈGUEULOTTE ?) n., babillard, qui ne sait ce qu'il dit, surtout vantard, fort en gueule, qui parle à tort et à travers : *Taise-te don, baiguelotte; t'ées comme les escargots, tu n'aies que de lai laingue!* (Tais-toi donc, bavard, vantard; tu es comme les escargots, tu n'as que de la langue).

BAILIER et BAILOYER, v., balayer : *J'ai bailoyé lai majon deux fois aujd'heu* (J'ai balayé la maison deux fois aujourd'hui).

BAILIOUR et BAILOYOUR, n., balayeur.

BAILIURES et BAILOYURES, n., balayures.

BAILLE, n., bouche, avec une nuance de mépris ou de colère : *Fromme tai bâille* (Ferme ta bouche, tais-toi). S'emploie poliment pour gueule (*ba-ille*).

BAILLER, v., crier : c'est le gueuler poli; gronder : *Qu'ast-ce que tu cries don, mai gachotte? — Ç'ast momman qui m'ai bâillée* (Qu'est-ce que tu pleures donc, ma fille? — C'est maman qui m'a grondée!) — Voir *piailler*, même sens. — *Bâiller*, crier, gronder, brailler, Gros.

BAILLER, v., donner (vieux mot) : *Baille-me du pain* (Donne-moi, etc.). *Bailler et peûs r'bailler, ç'ast ein péché*, c'est-à-dire donner et puis redonner, etc., proverbe qui a cours chez les enfants pour refuser de partager avec leurs camarades ce qu'on leur donne. *Bailler ècœur* (ou *ai cœur?*) dégoûter, donner la nausée : *I' ast si sale qu'i'me baille ècœur* (Il est si sale qu'il me donne la nausée).— *Bayro, bayer, bayey, rebeiller; y m' bayro chu la calle*, L. C.; *bailley, bayey*, P. T.

Digitized by Google

BAINGNOURE, n., baignoire, cuveau oblong pour ramener les raisins lors de la vendange : *Note cuve eull' ast pieunne, et j'ons mins le reste dans note baingnoure. Eu c't'année (an-née), j'n'emplirons pas seulement note baingnoure* (Notre cuve est pleine, et nous avons mis le reste dans notre cuveau. Cette année, etc.)

BAISSE, n., (les beaux parleurs disent basse), petit vallon, creux, dépression de terrain : *Note champ, i'ast juste dans lai baisse* (Notre champ est juste dans le petit vallon). Une toute petite *baisse*, ou le fond de la *baisse*, se disent *baissotte*. — De *basse*, *bas*?

BAISSER (ou BAICER?), v., (syllabe *bai* très brève), agiter le liquide d'un vase; secouer un vase où se trouve du liquide : *Eune baisse pas le baril en l'empoutant* (Ne secoue pas, n'agite pas...). *I' faut baisser lai boutoille chaique fois qu'an en veudieu* (Il faut agiter la bouteille chaque fois qu'on en verse). — *Basser*, agiter, Gros., Thév. — De *brasser*?

BAISSIN, n., casserole de cuivre munie d'une longue queue, qui sert à puiser de l'eau dans le seau.

BAISSINGNOT (ou BAISSINNIOT?), n., la fleur jaune de la renoncule rampante : *I'ast jaune comme ein baissingnot* (Il est jaune comme, etc.) On la nomme aussi *cocu*, parce que c'est principalement cette fleur qu'on répand, dans la nuit de la saint Gengoult, devant la porte des maris trompés. — De *baissin*? petit *bassin*, jaune comme un *bassin* de cuivre?

BAISSOT et BAISSICOT, n., menu travail; les petits travaux du ménage que fait la femme avant de partir aux champs : *J'ai fait mes petits baissots, trait mai vaiche*, etc., *et peûs me v'lai patie* (J'ai fait les petits ouvrages de la maison, trait ma vache, etc., et me voilà partie).— *Bassot*, corvée, minutie, Gros.— De *bacelle*, jeune fille?

BAISSOTTER, v., faire les petits travaux du ménage, donner à manger aux bestiaux, faire les lits, nettoyer la vaisselle, etc. S'emploie pour *caissotter*. — Voir ce mot. — On dit aussi *baissicotter*.

BAISSOTTIER, n., homme qui fait les travaux de la femme dans le ménage. On dit plutôt *caissottier* et *caissotte*. — Voir ces mots.

BAIT-L'ANE, n., bat-l'âne, garçon meunier.

BAITINJON, n., baptême, avec une nuance de mépris s'appliquant au côté matériel de la cérémonie : *V'lai ein bieau baitinjon qu'i's ont (quiont) fait lai : gn'aivot pa seulement de dragées !* (Voilà un beau baptême qu'ils ont fait là : il n'y avait pas seulement de dragées !) — *Bateyon, batison*, enfant que l'on porte au baptême, Gros.

Digitized by Google

BAITTE, v., battre.

BAITTE, n., la partie mobile du fléau (*flée*), le morceau de bois qui frappe, bat le grain. La *baitte* est attachée au manche de l'instrument par une courroie de cuir, ou *entrelacs*. — *Batte*, Gros.

BAITTOURE, BAITTOIRE et BAITTE-AI-BEURRE, n., sorte de baril dans lequel on bat le beurre, baratte.

BAIVE, n., bave.

BAIVER, v., baver. Au fig., causer sans savoir ce que l'on dit, à tort et à travers, surtout en faisant des reproches, en injuriant : *Écoute-lai, mon imbècile de femme, v'lai eunn' heure qu'eulle baive comme çai* (Écoute-là, mon imbécile de femme, voilà une heure qu'elle en dégoise ainsi).

BAIVEROTTE, n., bavette; le rabat du prêtre et du juge, la bavette qu'on met aux petits enfants.

BAIVOUX, adj. et n., qui bave. Au fig., homme qui cause sans savoir ce qu'il dit; menteur, hâbleur, mal embouché : *Si tu fais aittention ai ce qu'i' te dit, c' baivoux-lai, tu n'aies pa fini !* (Si tu fais attention à ce qu'il te dit, ce menteur-là, ce bavard-là, etc.).

BALLANTS (*les brais*), les bras pendants, c'est-à-dire sans rien porter : *I' s'en aillot les brais ballants, quand moi j'ètôs si çargée* (Il s'en allait sans rien porter, quand j'étais si chargée).

BALLER, v., battre, aplanir, frayer, en parlant d'un chemin : *I' ai passé pieun des voitiures su lai route : eull'-l-ast bin ballée* (Il est passé beaucoup de voitures sur la route : elle est bien frayée, bien battue).

BALOQUER, v., cahoter, danser, sauter, branler avec ou sans bruit, par défaut de solidité : *Airrainge don meux que çai tes eutils su tai brouvotte : çai baloque* (Arrange-donc mieux que cela tes outils sur ta brouette : ça danse, ça saute...) S'emploie surtout intransitivement. — Voir *beurloquer*, même sens.

BALUCHON, n., paquet d'habits, de hardes, de linge, St-Frusquin : *Prends ton baluchon et f... le camp* (Prends tes hardes et va-t-en).

BAMBILLER, v., pendre, traîner; secouer, agiter. S'emploie transitivement et intransitivement. Un cheval échappé traîne sa longe qui *bambille;* la corde d'une cloche qui vient de sonner, *bambille;* on *bambille* ses bras, ses jambes quand on est assis, etc. : *Eune lache pas bambiller comme çai les ribans de tai cale* (Ne laisse pas voltiger ainsi les rubans de ton bonnet). — Voir *bamboler*, *dandoler* et *gringoler*. — De *gambiller ?* de *gandiller*, tour-

Digitized by Google

ner, échapper, XII^e^ au XV^e^ siècle ? — *Brambiller*, se balancer, Thév.

BAMBO (ou BAMBEAU ?), n., personne déhanchée qui se *bambole*, se balance en marchant, démène ses bras ses jambes : *Tu ne peux don pas t'tenin meux que çai, grand bambô ?* (Tu ne peux donc pas te tenir mieux que cela... ?)

BAMBOCHE, n., babouche, pantoufle. Festin, repas où l'on se grise, ribote : *Çai n'ai point de pain et çai fait des bamboches tous les lundli* — prononcez *lund*-li (Ça n'a point de pain et ça fait des ribotes tous les lundis).

BAMBOCHER, v., faire des *bamboches*, boire beaucoup, fréquenter les cafés ou les cabarets.

BAMBOCHOUE, n., qui fait des ribotes, ivrogne, homme de cabaret, débauché, viveur.

BAMBOLER, v. act. et pronom., a la même signification générale que *bambiller*, mais s'applique plus particulièrement au corps, aux membres : *Eune bambole pas tes brais, tes jambes comme çai* (Ne balance pas, n'agite pas ainsi tes bras, etc.) Quand il s'agit du balancement du corps entier, on dit plutôt *dandoler : I' se dandole en marchant* (voir ce mot). De *bambola*, ital., poupée ? ou *dondolare ?* — Voir aussi *vamber ;* mais *bamboler* marque une action plus prolongée, plus habituelle : on *vambe ses brais* un moment, sous le coup de la surexcitation, on les *bambole* d'habitude.

BANC, n., amas de nuages à l'horizon : *I'ai ein gros banc ai soleil couché* (Il y a de gros nuages à soleil couchant).

BANDIGE (*tenin en*), tenir en suspens : *Euje l'aittends, i' ne vient pas, i' me tient en bandige ; i' m'ai tenun en bandige toute lai maitingnée*, c'est-à-dire il me tient en suspens, il me fait croquer le marmot, etc.

BANDROUILLÉRE, n., bandoulière : *en bandrouillére* (en bandoulière).

BANE et BORNE, adj., borgne, qui a perdu un œil : *Ein chevau bane.* (Un cheval borgne).

BARBÔ (ou BARBEAU ?) n., brouillon, pâté d'encre que font les enfants sur leurs cahiers : *I' fait pus de barbôs que de lettes* (Il fait plus de brouillons, de pâtés, que de lettres). — *Babô*, brouillon, Gros.

BARBOCHER, v., faire des *barbôs*, écrire à la hâte, illisiblement, malproprement : *I'ai barboché sai page, qu'ein chaît en ferot autant aiveu ses griffes* (Il a griffonné sa page, comme un chat, etc.) — *Babocher*, écrire malproprement, Gros.

BARBOTIOT (ou BARBOTIEAU ?) n., émouchette, sorte de filet dont on

Digitized by Google

caparaçonne les chevaux pour les émoucher. Par mépris, les effilés que portent les femmes à leurs vêtements : *Eull' ai des barbotiots tout ailentour de sai robe* ou *de ses cotillons* (Elle a des effilés tout autour de..., etc.)

BARDÉ, part. passé, couvert, rempli et comme enduit, crépi : *Eul bas de ses cueulottes i'ast bardé de boue* (Le bas de sa culotte est couvert, enduit de boue). — Voir *rembardé*.

BARDÉE, n., jet, fusée; se dit d'une certaine quantité de matière semi-liquide, de boue par exemple, qui jaillit ou qu'on fait jaillir, qu'on lance exprès sur quelqu'un ou sur quelque chose : *J'ai jitié* (ou *j'tié*) *eunne grosse piarre au moitian de lai boue, et i'en ai reçu eunne bonne bardée !* (J'ai jeté une grosse pierre au milieu de la boue, et il en a reçu un bon jet, une large éclaboussure. — De *bard*, civière ?

BARDER, v., enduire, couvrir de boue ou d'une matière semi-liquide quelconque. On dit aussi que les roues d'une charrette *bardent*, quand elles s'enfoncent dans le sol humide, de manière à se remplir de terre entre les rais, ou encore lorsque au lieu de rouler, elles patinent, glissent, sur un sol dur ou gelé. — Voir *rembarder*.

BAROCHE (ou PAROCHE ?) n., espèce, sorte, catégorie. S'emploie le plus souvent avec une nuance de mépris : *J'en ai vu des bêtes ai lai foire ! I'y en aivot de toutes les baroches* (.... il y en avait de toute espèce). — De *paroche*, pour paroisse ?

BAS (*en du*), loc. adv., du côté du bas, du côté du val, en bas; *ai bas*, à terre, par terre : *I'ai cheu ai bas; i'ast ai bas* (Il est tombé à terre; il est par terre).

BASAINNE, n., basane; avec mépris, peau : *Euje li creverôs lai basainne* (Je lui crèverais la peau du ventre).

BASTRINGUE, n., tumulte, bruit, vacarme : *An fait ein bastringue dans c't'école-lai, d'ailleurs*[1].... (On fait un vacarme dans cette école-là, à vrai dire !...). — Sans doute de *bastringue*, bal de guinguette, ordinairement bruyant ?

BATE, interj., bah !

---

[1] Une singulière signification du mot *d'ailleurs*, assez difficile à exprimer.... On dira : *I'en ai cheu de lai pieue, aujd'heu, i'en ai cheu d'ailleurs !* (Il en est tombé de la pluie aujourd'hui; il en est tombé.... *une quantité* !) Ne serait-ce pas qu'on sous-entend un membre de phrase comme par exemple : .... d'ailleurs tant qu'il me serait impossible de vous dire combien ?

Digitized by Google

BATTAGE, n., machine à battre.

BAUCHE, n., bauge, gîte : *Eunne bauche de sainguier* (Une bauge de sanglier). Avec mépris, en parlant d'un homme : *I'ast enco dans sai bauche, pardi, eul lâche !* (Il est encore dans son lit, bien sûr, le paresseux, le fainéant !

BÈ, ad., pour *bin*, bien, dans *bè' lun* (bien loin). Cependant on dit aussi *bin lun*.

BEAUME, n. ; on nomme ainsi plusieurs plantes de la famille des labiées, particulièrement l'origan.

BÈBÈ, n., un mot du vocabulaire des enfants, pour désigner ce qu'on nomme ailleurs *caca*.

BEC-BÔE, n., terme de mépris pour désigner un individu embarrassé de lui-même, désœuvré, qui ne sait que faire, qui attend ou semble attendre : *Aivance donc, grand bec-bôe* (Marche-donc, etc.) *I' se tient lai comme ein bec-bôe* (Il reste là comme, etc.) Ce mot a dû désigner d'abord le *pic*, qu'on nomme aujourd'hui *picard*, *picard* vert, *picard* rouge... Cela paraît d'autant plus probable qu'on emploie presque toujours *bec-bôe* comme terme de comparaison. — Grosley dit : *toque-bois*, pivert.

BÈCLADE, n. adj., femme bavarde, jacasse, tatillonne : *Eulles n'en finiront pas, vai, de causer, ces deux bèclades-lai !*

BECNELLE (ou BÈQUENELLE ?), n., femme bavarde, coureuse, tatillonne, qui perd son temps à voisiner. — Voir *bèclade*, *leuve-nez*, etc.

BECQUER (*se*), v., se rencontrer bec à bec, se heurter presque. — Voir *se bocquer*.

BEDON, n., bourdon, espèce de mouche. Au fig., homme court, ventru, lourd : *Eurmue-te don vor ein poicho, gros b'don !* (Remue-toi donc un peu, gros lourdaud !)

BÉE et BIEAU, adj., beau.

BÈE, onomat., pour imiter le cri de la brebis. Interj. du vocabulaire enfantin marquant le dégoût : *Oh ! ne touche pas çai ! Fi, bèe !* — De *bèbè ?*

BÈGUER, v., bégayer : *I' bègue* (Il bégaie).

BEL, adj., s'emploie parfois pour *beau* : *Ç'ast des bels hommes*.

BEL et BIN, expression qui signifie beaucoup, un peu trop, immodérément : *Euje li aivôs permins de mainger des ceréges su mon ceréger, mas i'en ai maingé bel et bin....*, c'est-à-dire un peu trop, immodérément.

BELLE (*aivoir lai*), expression qui signifie avoir grandement le temps

Digitized by Google

nécessaire, l'occasion, la facilité, etc., de faire quelque chose : *J'ons lai belle de fini note champ devant medli*[1], c'est-à-dire nous gagnerons la belle heure, nous finirons facilement notre champ avant midi. *J'ai belle* ou *lai belle de te raittraiper sans courre* (Je te rattraperai aisément sans courir), dit un père à son enfant qui fuit pour échapper au châtiment, c'est-à-dire : je n'ai pas besoin de courir après toi, je te retrouverai toujours ce soir ou demain. — On dit quelquefois : *J'ai lai belle heure de faire mon champ aujd'heu*, ce qui indiquerait que le mot *heure* est toujours sous-entendu. — *Avoir belle*, avoir le temps, Thév.

BELLE (*en saivoir de*). Voir *saivoir*.

BELLE EN VAI, loc. prépos., grâce à..., si ce n'eût été..., heureusement que, etc. : *Si i'ai rèussi, belle en vai moi* (S'il a réussi, c'est grâce à moi). *Belle en vai lui, t'airôs cheu*, c'est-à-dire si ce n'eût été lui, tu serais tombé.

BENIN, adj., bénit; ne s'emploie guère que dans ces deux expressions : *du pain b'nin* ou *m'nin, de l'eau b'nintieu* (du pain bénit, de l'eau bénite); dans les autres cas, on dit généralement bénit.

BENNER (*bin-nè*), n., voiturier qui conduit, ou plutôt qui conduisait autrefois les *bennes* de charbon : *Les benners sont passés pus tiôt que les aûtes jous. Nor comme ein benner* (Noir comme un voiturier à charbon).

BERGER, ou BAIRGER ? (*se*), v., se ployer, en parlant d'un fond de tonneau, de cuve, etc., se tordre, se gondoler, se déjeter, se bomber : *Eul bois du fond de c't'eurcueilloue-lai i'ètot vart, i s'ast bergé.* (Le bois du fond de cette jale était vert, et il s'est bombé.)

BERNE, n., fossé le long d'une route. — *Berme ?*

BÊTE *au bon Dieu*, n., une espèce de punaise rouge qu'on trouve fréquemment dans les fentes des portes des églises.

BÊTIGE, n., bêtise; polissonnerie, grivoiserie : *I' dit déjà des bêtiges aux gâchottes, eul petit mâtin !*

BÊTOTTE, n., diminut., petite bête.

---

[1] On cite aux enfants, comme exemple à ne pas suivre, ces mots d'un paresseux qui disait à son père le matin : *Oh ! ne nous dèpêchons* (dans quelques villages, *dèpoichons*) *pas tant, vai, popa, j'ons lai belle de faire note champ aujd'heu !* Puis, comme faute de s'être pressé, il restait beaucoup à faire après midi, il changeait de langage et disait : *Oh ! vai, popa, ce n'ast pas lai poinne de nous tant dèpêcher, je ne le ferons toujous pus !*

Digitized by Google

BEUCHE, n., bûche. *Beûche.*

BEUCHOTTE, n., bûchette, petite bûche, copeau provenant de l'équarrissage des arbres, de la fabrication du merrain, des cercles, etc.; éclisse : *Tirer ai lai beûchotte*, tirer à la courte paille.

BEUILLER et BUILLER (ou BEUYER et BUYER ?), v., regarder à la dérobée par un trou, par une porte entrebaillée, etc. : *I' beuille pa l'larmier de sai caive, pou vor euce qui se passe dans mai cour* (Il regarde par le soupirail de sa cave pour voir, etc.) — *Beuiller*, regarder à travers un trou ou une fente, Gros.; *beuyer*, regarder en se dissimulant, Thév. — Du vieux français *beuiller*, regarder de tout près ?

BEUILLOT et BUILLOT, ou BEUYOT et BUYOT ? (*faire coucou*), expression qui signifie montrer sa tête par intervalles, dans une ouverture étroite, une porte entrebaillée, une fenêtre, entre deux rideaux, etc., puis la retirer vivement pour jouer avec un petit enfant, en criant : *coucou ! coucou !* On dit aussi par ironie : *Tu m'èpiôs, tu faijôs coucou beuillot pa tai croisée*, c'est-à-dire tu m'épiais, tu passais de temps en temps la tête par ta croisée). — *Pie, pie !* Thév.

BEULIE, n., bouillie de farine et de lait : *Ç'ast faire de lai beûlie pou les chaits* (c'est faire de la bouillie pour les chats), c'est-à-dire : c'est de la peine perdue, c'est jeter des perles aux pourceaux, etc. *Gn'ai guére de beûlie dessus vos galettes* (Il n'y a guère de bouillie sur vos tartes). *J'en seûs lassé comme de beûlie en heule* (J'en suis fatigué comme de bouillie en huile). *Marie beulie....*, espèce d'épithète ridicule, de sobriquet, qu'on attache au nom de Marie, sans doute à cause de la consonnance. Du reste, on trouve de ces dictons rimaillés à plusieurs noms de baptême : *Henri, l'pot bout-i' ? Coulas des pois, du lard parfois; Henriette, leuve lai paitte*, etc. [1]

BEUNNETRON, n., cage à poulets en osier, poussinière : *Eulle lache quate enfants enco tout petiots, qu'an mettrot tous les quate desous ein beunn'tron* (Elle laisse quatre enfants encore tout petits, qu'on mettrait, etc.). — De *benneton* ou *banneton ?*

BEURBE, n., bourbe, boue épaisse.

BEURBIS, n., brebis. En frappant sur une branche de saule, afin d'en détacher l'écorce pour en faire un sifflet, les enfants de mon temps chantaient ce refrain moitié français, moitié patois : *Tourne,*

---

[1] Nous ne donnons que la première partie de ces dictons, qui finissent en général par quelque inepte grossièreté.

Digitized by Google

tourne, sauce; su lai côte de Bar-sur-Aube, j'ai rencontré eunne beurbis fouirouse, j' li ai tiré les vers du c.., pou faire eunne bonne salade en verjus : Pou qui? Pou qui? Pou qui? — Et ils nommaient alors celui d'entre eux qu'ils voulaient taquiner, *aittraiper*.... C'était encore une espèce d'*aittraipotte* (voir ce mot). *Beurbis qui bêle perd sai goulée* (voir *gueurlette*).— *Prebis*, P. T.; *berbis*, au XIII[e] siècle.

BEURDACHER, v., mal travailler, à la hâte, gâcher la besogne soit par manque de goût, soit en trop se pressant. — De *beurdi-beurdâ?*

BEURDI-BEURDA et **BEURDI-BEURDO**, loc. adv., bredi-breda, à tort et à travers, sans faire attention, précipitamment, comme une corneille qui abat des noix : *I' s' dépêche, beurdi-beurdô, et peûs ç'ast de lai prope ouvraige!* (Il se dépêche, etc., et puis c'est de la belle besogne!) On dit dans le même sens *vlin vlan, pin pan*, etc. Quand il s'agit de la marche, on emploie plutôt *beurlic-beurloque* (voir ce mot).

BEURDÒO et **BEURDOUE**, interj., onomatopée, pour désigner et reproduire le bruit d'un corps qui tombe, l'écho d'un coup de fusil dans le bois, etc. : *I' ai v'lu prenre eul nind, et gn'ètot pa enco au moitian de l'âbre que, beurdôo! le v'lai ai bas* (Il a voulu prendre le nid, et il n'était pas encore au milieu de l'arbre quand, etc.) On met d'autant plus d'*ô* que l'écho est plus long. Quelques personnes prononcent *peurdôô*.

BEURDONNER, v., murmurer, bourdonner, grogner, grommeler, *bougonner*. Voir *raboter*, *catonner*, etc.

BEURDONNOUE et **BEURDONNIER**., n., celui qui *beurdonne* par habitude.

BEURDOUILLE, n., gros ventre, bedondaine : *Qué beurdouille qu'i' ai, ç'tul-lai* ! (Quel ventre il a, celui-là!)

BEURDOUILLER, v., parler en bégayant, ou d'une manière confuse, hésiter en parlant; à la fois bredouiller et barbouiller.

BEURLAN, n , bruit, tapage : *An fait ein beurlan ai l'école, qu'an ne s'entend pas* (On fait un vacarme, etc.). *Qué beurlan i' fait aiveu ses gros mastoc's de saibots!* (Quel tapage il fait avec ses gros sabots!) — De brelan?

BEURLAUDER, v., s'occuper à des riens, perdre son temps à des détails, à de la besogne inutile, qui ne rapporte rien, par paresse, nonchalance, étroitesse d'esprit... Si un cultivateur nettoie son jardin, sa cour, sa grange, emmanche un outil, etc., par un beau temps, au lieu d'aller aux champs, à une besogne importante qui presse, on dit qu'il *beurlaude, beurlute, baicute, tacote, bri-*

Digitized by Google

cole, tanuge, etc. *Beurlauder* est un des plus énergiques. On peut *baicuter, bricoler* et *tacoter* à propos quelquefois, *beurlauder* jamais. Signifie encore parler pour ne rien dire, radoter. — Voir *botteler, catonner*, etc. — *Berlauder, beurlauder*, s'agiter et ne rien faire, Thév. ; *brelauder*, Gros.

BEURLAUDERIE, n., besogne de nulle valeur, riens auxquels on donne à tort de l'importance; radotage, discours sans suite : *Tu perds ton temps ai des beurlauderies; tu ferôs meux de dormin* (..... tu ferais mieux de dormir.) — *Ber* ou *beurlauderie*, Thév.

BEURLAUDIER et BEURLAUDOUE, n., celui qui beurlaude souvent, par habitude, par goût; mauvais ouvrier; radoteur, qui ne sait ce qu'il dit. — Voir *raivaudier* et *raivauderie*.

BEURLIC-BEURLOQUE, loc. adv., *brelic-breloque*. S'emploie à peu près comme *beurdi-beurdâ*, mais exclusivement pour peindre une marche irrégulière, la marche saccadée d'un estropié, d'un homme qui ne voit pas bien clair, et qui fait du bruit en buttant : *I' s'en vai beurlic-beurloque f... des coups de pieds ai toutes les piarres* (Il s'en va clopin-clopant, etc.)

BEURLOQUE (*baitte lai*), expression qui signifie perdre la tête, avoir l'esprit troublé, avoir le délire, déraisonner, etc.

BEURLOQUER, v., branler, remuer, et comme se disloquer avec bruit, plus rarement sans bruit : *Tai voitiure n'ast don pas solide, qu'eulle beurloque comme çai ? Eul moinge de mai pioche beurloque bin : an voit qu'i' fait so* (Le manche de ma pioche branle bien : on voit qu'il fait sec). On dit d'une horloge qu'elle « *bait lai beurloque* » quand elle va mal ou qu'elle sonne onze heures à midi; de même d'une personne, quand elle perd la mémoire ou que sa tête déménage. — Voir *baitte*.

BEURLU, adj., myope, qui a la vue faible, qui regarde de tout près les objets pour les voir; quelquefois, plus rarement, louche. — Voir *cannoyot* et *caliborgnot*. — *Beurlu*, louche, Gros.; *berlu*, louche, Thév. — De *èbeurlu*, ébloui ?

BEURLUE (*aivoir lai*), expression qui signifie avoir la berlue, avoir mauvaise vue, voir mal, être myope, à demi-aveugle : *Comment, tu ne peux pas vor ç't'ougelot-lai, su lai moutte de terre ? T'aies don lai beurlue ?* (Comment, tu ne peux pas voir cet oiseau-là, sur la motte de terre ? Tu es donc, etc.)

BEURLUTER et son diminutif BEURLUTOTTER, v.; à peu près le même sens que beurlauder; en particulier, perdre son temps dans les minuties, les détails, le perfectionnement de riens : *Qu'ast-ce que*

Digitized by Google

tu beurlutes don? Allons don vitieu! Quand tu seraies zeue toute tai jonnée pou pieummer ein œu, çai ne serait toujous qu'ein œu pieummé! (Qu'est-ce que tu raffines donc? Allons donc vite! Quand tu auras été toute ta journée pour peler, enlever la coque d'un œuf, ce ne sera toujours qu'un œuf épluché, sans coque!) *Beurlutotter* fait supposer un travail moindre encore et plus de lenteur dans l'exécution. — De *beurlu, beurlue?* c'est à-dire tâtonner lentement, comme un homme qui ne voit goutte.

BEURLUTERIE, n., occupation peu sérieuse, besogne de peu de valeur, qui rapporte peu. — Voir *beurlauderie, beurluter*, etc.

BEURLUTIER, n., celui qui beurlute.

BEURNACLER, v., construire, emmancher, emmêler, entortiller, etc.; se prend toujours en mauvaise part : *J'ai fait eunne cabane dans mai vingne; j'ai beurnaquié çai en deux jous*, c'est-à-dire j'ai construit à la hâte, à la grosse mordienne.... On dit aussi dans ce sens, *bacler* (bacler). *Comment don que t'aies fiommé lai pote, que t'aies aittaiché lai vaiche, comment don que t'aies beurnaquié çai, que je ne peux pas l'ouvri, pas le dèfaire?* etc., etc. — Voir *dèbeurnacler*.

BEURNIQUE, interj., bernique.

BEURZILLER, v., hacher menu, écraser, briser, brésiller : *L'âbre, en cheujant, li ai beurzillé le pied* (L'arbre, en tombant, lui a mis le pied en capilotade). *Euje te beurzillerôs!* dit une mère en colère à son gamin. — De brésiller?

BEURTELER, v., marcher par saccades en se heurtant aux cailloux, chanceler, trébucher : *Euje beurteulle tout de long le chemin aiveu mes saibots dèbridiés* (Je fais des faux pas tout le long du chemin avec mes sabots débridés). Se dit aussi d'une roue qui tourne par sauts, excentriquement : *Çai beurteulle.* — De *beurtiot?* — Voir *beurlique-beurloque*.

BEURTELLE, n., bretelle. L. Coutant et Tarbé disent : *psalle, ptalle*, etc.; ce sont des contractions de ce mot : *beurtelle, b'telle, ou p'telle, p'talle*, etc.

BEURTIOT (ou BEURTIEAU?), n., blutoir ou bluteau d'un moulin; sas mécanique pour séparer la farine du son. C'est le mouvement saccadé de cet instrument qui, avec le mécanisme de la trémie, produit le tic-tac du petit moulin.

BI, ou BIS? (*faire*), expression du vocabulaire enfantin qui signifie embrasser, baiser : *Allons, fais bi, fais bibi*, c'est-à-dire embrasse, donne un baiser. Certaines mères plus raffinées, ou plus mignardes, disent : *Fais ba, fais bicot, fais bicotte*, etc. — Voir *biser*.

Digitized by Google

BÎBIE, n., joujou d'enfant, et en particulier tesson de vaisselle avec lequel jouent les enfants des campagnes : *Casse lai soupiére, lai terrivgne, mon gachenot, pou te faire des bîbies* (Casse la soupière, la terrine, mon enfant, pour te faire des joujoux). — De *bibus*?

BICHONNER (*se*), v., s'attifer, s'amignonner, se parer avec recherche, passer trop de temps à sa toilette : *V'lai deux heures qu'eulle se bichonne* (Voilà deux heures qu'elle met à s'attiffer).

BICRI, ou BIQUERI (*bois*), n., le chèvre-feuille xylosteon, *lonicera xylosteum*. On dit aussi bois de *bicri*, ou simplement *bicri*.

BIGONE, n., bigorne; espèce de clef en s, pour ouvrir du dehors une porte fermée au dedans par un verrou.

BIGNOUX, adj. et n., chassieux : *T'aies les œux bignoux* (Tu as les yeux chassieux). *Ç'ast ein peût bignoux* (C'est un vilain chassieux). — De *bigle*?

BIGOT, n., pioche à deux dents. *Bigot*, adj., gourd, engourdi par le froid : *J'ai les dogts bigots* (J'ai les doigts gourds, engourdis par le froid).

BIJOTTE, n., nom d'une espèce de champignon comestible qui pousse en abondance dans les plantations de marsault, vers le mois d'octobre. On dit aussi *grijotte*. — De *bis*, gris-brun?

BILLARD, adj., qui a les jambes torses, de travers : *C't'enfant lai, an l'ai fait marcher trop tiô', et i'ast bi-iard* (Cet enfant là, on l'a fait marcher trop jeune, et il a les jambes de travers).

BILLARDER, v., avoir les jambes torses, marcher de travers. Terme de manège passé dans le patois?

BILLAUDIOT?, n., crochet de fer pour tisonner, espèce de tire-marrons.

BILLON, n., cep de vigne, l'ensemble de la souche et du sarment, et même des fruits dans la saison : *Enco ein bi-ion et mon p'ner serai pieun*, c'est-à-dire encore un cep et mon panier sera plein; rondin préparé, prêt à être fendu pour faire des paisseaux : *J'ai des billons pou faire cent jaivelles de pâchés, dans mai part d'arpent.* Quand les billons sont petits, c'est-à-dire qu'ils proviennent du *taillis* et non de *modernes*, le nom de l'espèce est *billotte : J'ai de lai billotte, etc.* — De *bille*?

BILLOTTE, n. Voir *billon*.

BIN, adv., bien, beaucoup; BINTIÔT, bientôt; TRÈS BIN, beaucoup : *Des rasins*, ou *ragins, dans mai vingne, oh, gn'y en ai pas très bin* (Des raisins dans ma vigne, oh, il n'y en a pas beaucoup). On dit plutôt cependant : *Oh, gn'y en ai pas tout pieun!* On emploie

Digitized by Google

bè pour *bin* dans *bè'lun* ou *bellun*, bien loin. — *Bé* et *ben*, *trébé*, beaucoup, *benajey*, bien-aisé, L. C.; *très bé*, beaucoup, G. et R.; *bé*, bien, P. T.; *trée ben*, beaucoup, Thév.

BINETTE, n., rosse, cheval maigre, mal nourri : *Tu liô* (ou lô) *baille don ai mainger des meuds, ai tes binettes, hè ? que les çocles* (*so-aulieu*) *liô sont restés dans le vente* (Tu leur donnes donc à manger des muids, à tes rosses, hé ? que les cercles leur sont restés, etc). S'emploie par mépris pour désigner même un bon cheval : *Détonne tai binette, galopin !* (Détourne ton cheval...) — On emploie dans le même sens le mot *carcan*.

BINGNE, n., coup suivi de bosse, taloche, particulièrement sur la tête; bigne : *I' s'ast toqué le front dans lai pote, i'ai reçu eunne bonne bingne* (Il s'est cogné le front contre la porte, il a reçu, etc.) — *Beigne*, coup avec excoriation, Gros.

BIQUE, n., espèce de trépied en bois fait d'une cîme fourchue, d'une grosse branche à trois rameaux, qu'on emploie pour tenir les charrettes en équilibre; espèce de tréteau en croix, aussi à trois pieds, qui supporte le cuveau à lessive. *Jouer ai lai bique*, jouer à un jeu assez semblable à celui du bouchon ou du palet, mais où le but à atteindre est une petite *bique*, ou trépied, et où les palets sont remplacés par des bâtons.

BIQUES, n., espèces de brûlures, de taches aux jambes des femmes, occasionnées par l'usage immodéré de la chaufferette, du *couvet*. — *Bicque*, Gros; *bique*, Thév.

BIQUOT, n., chevreau, petit de la bique; chevreuil, par plaisanterie: *Je n'ons pas vu de lièvе en chaisse, mas j'ons tiué deux biquots*. Terme d'amitié dont on se sert avec les enfants : *mon biquot, mai biquotte*. On dit de même : *mai poulotte, mai chaitotte, mai raitotte*, etc.; souvent, tous les animaux y passent.

BIQUOTTE, n., diminut., petite bique, dans les divers sens de ce mot.

BIQUETIER, n., chévrier, gardien de biques; injure, comme *vaicher, poucher*, etc. (vacher, porcher, etc.)

BISAILLES, n., espèce de pois mêlés à une autre plante fourragère. — De *bis ?* ou de *pisum ?*

BISCAMBILLE, n., estropié, déhanché, qui a les jambes torses, qui boite, qui traîne les pieds, qui jette les jambes de travers en marchant, etc.; terme général exprimant à la fois les idées de *billard, gambin, boitioux*, etc. — Voir ces mots.

BISCARIÉ, part. p., troublé par des malaises divers, contrarié par des infirmités, des souffrances, des ennuis physiques ou moraux,

Digitized by Google

mais plus particulièrement physiques : *Euje seûs souvent biscarié depeûs quéque temps; quand ce n'ast pas eunne cheuse, ç'en ast eunn' aute* (Je suis souvent souffrant depuis, etc.) — Le verbe n'est guère employé.

BISER et BIGER, v., baiser, embrasser : *Bise-le* (Embrasse-le). — Voir *bi*, faire *bi*. — *Bije, bise*, P. T.; *baj'ra*, baisera, ch. de n. Encore un exemple du peu d'exactitude des travaux sur le patois riceton !

BISSÔ (ou BISSEAU?), n., le second fils, le cadet, dans beaucoup de villages, à Cunfin par exemple. — De *bisser*, répéter, ou de *besson*, jumeau? — *Beucelot*, enfant jumeau, Gros.; *besselot* ou *beusselot*, Thév.

BLAFE, adj., pâle, gris pâle : *J'ai piauté des pois biafes* (J'ai planté des haricots pâles, gris clair). Nous n'avons jamais entendu employer ce mot que dans cette expression, c'est-à-dire avec le mot pois ou haricot. — *Blaff*, blême, Gros. — Pour *blafard*?

BLAINCHI, part. pas. et inf., blanchi, blanchir; en particulier, blanchir le linge : *Euje les biainchis et je les recouds* (Je blanchis leur linge et je le raccommode).

BLAINCHOT, adj., pâlot : *Eulle l ast ein poichot biainchotte* (Elle est un peu pâle, maladive).

BLANC, adj., blanc : *Du pain bianc;* fém. *biainche* : *Eulle ai mins sai robe biainche* (Elle a mis sa robe blanche). *Ailler mainger du pain bianc*, aller en justice, plaider : *Euje te ferai mainger du pain bianc* (Je te ferai assigner, je t'attaquerai en justice); parce qu'on allait plaider à la ville, et qu'on déjeûnait à l'auberge, où l'on mangeait du pain de boulanger. *I's sont zeûs mainger du pain bianc* (Ils sont allés devant le juge de paix). *Je ne te vois pas bianc*, c'est-à-dire te voilà dans une belle situation, tu n'as qu'à te bien tenir! *Faire comme les servantes de curés, mainger son pain bianc l'prommer*, c'est-à-dire commencer par le plus facile, avoir une vie plus belle au commencement qu'à la fin, etc. *Mette du nor su du bianc*, écrire.

BLÉ, n., blé : *Mainger son bié en harbe* (Manger son blé, etc.)

BLETTE, n., betterave. Pronon. : *Blette, biette.*

BLEU, adj., bleu : *I' n'y ai vu que du bieu* (Il n'y a vu que du bleu). *I' ai toujous poûr qu'i' ne noge bieu* (Il a toujours peur qu'il ne neige bleu), c'est-à-dire peur de ce qui ne peut arriver.

BLIN (ou BELIN?), n., bélier : *Tête de blin* (Tête de bélier).

BLIQUE-BLOQUE, ou BLIC-BLOC? (*s'en ailler*), s'en aller à pas lourds,

Digitized by Google

bruyants et lents : *I' s'en vai blique-bloque aiveu ses gros saibots, comme ein bœutier* (Il s'en va lourdement, etc.)

BLOCHE, n., prune : *Pâté en bloches* (Tarte en prunes). — *Blosse*, Thév.

BLOCHER, n., prunier. — *Pné*, prunier, P. T.; *blossier*, Thév.

BLONDE, adj. n., bonne amie, maîtresse, fiancée : *Faire eunne bionde* (Commencer à fréquenter, faire la cour à une fille). *Ç'ast sai bionde* (C'est sa bonne amie, son amoureuse, sa promise).

BLOSSI, v. infinitif, blossir, et part. passé, blossi.

BLOT (ou BLOS?), fém. : *blosse*; adj., blet, blette : *Çai ne coûte pas des poirottes biosses !* (Cela ne coûte pas des *poirottes* blettes !), c'est-à-dire cela coûte cher, ce n'est pas à bon marché.

BLOUQUE, n., boucle : *Eune fais pas ein non, fais eunne bicuque* (Ne fais pas un nœud, fais une boucle). *Popa, i' me dit des noms? Réponds-li des biouques !* (Espèce de jeu de mots sur *non*, nœud, et *nom*, employé pour faux-nom, sobriquet). On dit : *eunne biouque de beurtelle*, une boucle de bretelle, et *eunne bougue d'oreille*, une boucle d'oreille.

BÔCHERON, n., bûcheron. *Bois de bôcheron*, les copeaux, les petits troncs que font les bûcherons en coupant le taillis, le collet des branches. — Voir *reçoupes*.

BŒUTIER, n., bouvier, homme qui conduit des bœufs. Au fig., grossier, lourdaud, endormi, balourd.

BOICHER, v., labourer avec le *vessou* ou mègle exclusivement : *Boicher aux vingnes* (Labourer *aux* vignes, — pour *les* vignes, ou *dans les* vignes). *Boicher les pommes de terre* (Labourer les pommes de terre, avec le *vessou*). — Voir *vessou*. — De *bêcher ?*

BOIGE, BOGE, BOGET, BOIOT, etc., noms de différents tissus, laine et fil, fabriqués autrefois par les tisserands des campagnes, et servant à confectionner des vêtements grossiers et solides : *Meux vaut cul de boige que cul de drap ai crédit !* c'est-à-dire mieux vaut s'habiller de *boige* que de drap à crédit ! — Voir *droguet* et *bâconte*. — De *beige* ou *bège*, gris ?

BOIGEVOT, ou BOIGEVEAU ? (*ai*), loc. adv., en sens opposés, pieds contre têtes; se dira d'une gerbe dont les épis ne sont pas tournés tous dans le même sens, d'un fagot dont les ramilles sont bout-ci bout-là, etc. : *Tu mets tai jaivelle ai boigevot su lai mienne*, c'est-à-dire tu la croises de manière que les épis de la tienne correspondent aux pieds de la mienne. *Se coucher ai boigevot*, se mettre la tête au pied du lit. — *De beschevat*, manière de se placer au

Digitized by Google

lit en sorte que les pieds de l'un soient tournés vers la tête de l'autre, Gros. — De *à bis chevet*, à double chevet?

BOIN, adj., bon; *boinne*, bonne.

BOIRGER, n., berger : *Ç'ast aussi râle que de lai sieur de boirger* (C'est aussi rare que de la sueur de berger).

BOITE, n., boisson, second vin obtenu au moyen d'eau jetée sur le marc. La *boite* diffère du rapé en ce qu'on la retire de la cuve après la fermentation, absolument comme on fait pour le vin, et qu'on la met en fût séparément, tandis que le rapé, laissé avec le marc, n'est tiré qu'à fur et à mesure des besoins Souvent même on fait ce qu'on appelle *la lessive*, c'est-à-dire qu'on remet une cruchée d'eau sur le marc à chaque cruchée de rapé qu'on tire. Dans un sens général, boisson : *Euje méle du vin d'aiveu du rapé, et ç'ai fait eunne bonne boite* (Je mêle du vin avec du rapé, et ça fait une bonne boisson). — *Boëtte, boitte*, L. C.; *boete*, P. T.; *boitte*, Thév.

BOITE, n., ce que l'on consomme de boisson dans l'année : *J'ai du vin pou mai boite* (J'ai du vin pour ma consommation).

BOITIOUX, adj., boiteux.

BOX (*en de*), loc. adv., sérieusement : *Oh mas, paye me : j'ons joué en de bon* (Oh mais, paie-moi : nous avons joué sérieusement, c'est-à-dire ce n'était pas pour la frime, pour rire, pour plaisanter). *Ç'ast-i' en de bon que tu dis çai?* (Est-ce sérieusement que tu dis cela?)

BONBONS, n., fruits secs, raisins, pruneaux, cerises, etc., qu'on donne aux enfants en guise de dragées. — Voir *guingnottes*.

BÔNE, n., borne, grosse pierre qui marque les limites de deux propriétés : *Sens vô* [1], *c'te bône-lai, eulle sent l'heule* (Sens voir, cette borne-là sent l'huile). Une douce plaisanterie qui consiste à pousser contre la borne le nez des naïfs qui se baissent pour sentir. — *Bosne*, Gros.

BONNES (*éte dans ses*), être bien disposé, de bonne humeur : *I' m'ai bin reçu, i'ast dans ses bonnes auj'd'heu* (Il m'a bien reçu, il est de bonne humeur aujourd'hui, il s'est bien levé). S'emploie surtout en parlant d'une personne fantasque.

BOQUER, v., toucher, heurter : *Boque-le, i' dort*, c'est-à-dire touche-le, secoue-le pour l'éveiller. *Boque-le vor!* (Tâche d'y toucher!) *Se boquer*, se heurter en se rencontrant, passer tout près l'un de

[1] On dit aussi : *Sens vor*.

Digitized by Google

l'autre : *I' s'ast boqué dans moi* (Il m'a heurté); *I' s se sont boqués sans se paler* (Ils se sont frôlés en passant sans se parler). — Voir *se becquer*. — *Bocquer*, heurter, Gros.; *bocquer*, id., Thév.

BORDE (*feu de*), grand feu, feu de corps de garde.

BOT, n., crapaud. : *I'ast enfié comme ein bot* (Il est enflé comme un crapaud). Parole plus dédaigneuse qu'injurieuse qu'on adresse à un gamin, à un homme court de taille : *Mèchant bot, eust-ce*[1] *que tu v'rôs* — ou *vourôs* — *èssayer de me faire cheur?* (*Méchant* gamin, est-ce que tu voudrais, oserais, essayer de me faire tomber, de me renverser?) *Mèchant* est employé dédaigneusement aussi, dans ce cas et dans les cas semblables, pour *pauvre, chétif*, etc., deux fois gamin. — *Bote*, P. T.; *bote*, G. et R.

BOTERET, n., petit *bot*, petit crapaud. S'emploie comme *bot*. — *Boteret*, G. et R.

BOTTE D'ÈCUREU, n., nid d'écureuil; désigne également le nid de mousse que l'écureuil se construit entre deux branches d'arbre, et les petits écureuils qui y sont nés : *J'ai vu eunne botte d'ècureu. J'ai prins lai botte d'ècureu et peûs lai mére.*

BOTTELER, v., bougonner, grommeler, gronder entre ses dents, se plaindre : *Gn'ast jaimmas content, i' botteulle toujous* (Il n'est jamais content, il se plaint, il bougonne toujours). — Voir *catonner, raboter*, etc.

BOUCHEAU (ou BOUCHÔ?), couvercle de pot, de soupière, etc.; toute espèce de couvercle et bouchon : *Ein boucheau de caisserole. Boucheau de four*, la porte du four; etc. On dira à quelqu'un qui gêne, qui masque la fenêtre : *Eurtire-te*[2] *dz lai, boucheau ! t'ées trop èpais pou faire eunne croisée* (Retire-toi de là....., tu es trop épais pour, etc.)

BOUCHELOT, n. diminutif, petit boucher, boucher de carême, qui

---

[1] Dans les interrogations, avec le pronom ce, *ast* se change ordinairement en *eust*. Cependant on dit : *Dtâbe ast-çu* que çai? (Diable est-ce cela?) *N'ast-ce que çai?* (N'est-ce que cela?) D'ailleurs est-ce bien le verbe interrogatif, cet *eust-ce?* Ne serait-ce pas plutôt la syllabe euphonique *eu* jointe au pronom démonstratif? Souvent on ne prononce que le *ce* : *S'que tu vrôs me faire cheur?* (Est-ce que tu voudrais, etc.?)

[2] Quelques personnes prononcent : *Ertire-te, i'ertient, i'ernonce*, etc., comme s'il y avait *airtire, tairtient, tairnonce*, etc. (Retire-toi, il retient, il renonce, etc.)

Digitized by Google

vend peu. On donne aussi quelquefois ce nom aux enfants, aux fils du boucher.

BOUCHETON (*ai*), loc. adv., couché sur le ventre, soit à plat, soit appuyé sur les mains; couché la bouche sur l'oreiller; à croupetons : *Mets-te ai boucheton, je monterai sur ton dos.* Mettre un pot, une jale, un vase quelconque *ai boucheton*, c'est le placer sur son ouverture, le fond en l'air. — *Abouchetons*, Gros.; *à boucheton*, Thév. — Voir *ai miaou.*

BOUCHE-TROUS, n., maçon.

BOUCHIE, n., bouchée : *Eunne bouchie de pain. Gn'ai pas sitiôt lai bouchie dèhiors de lai bouche qu'i' s'endort*, c'est-à-dire sa dernière bouchée n'est pas avalée qu'il s'endort. *Lai bouchie de lai reine*, se dit d'une bonne bouchée, de la meilleure, qu'on garde pour la dernière.

BOUCHON et BOUCHOT, n., buisson, bocqueteau; quelques cepées de bois isolées; remise à gibier : *Ein bouchon d'èpingnes* (Un buisson d'épines). *Les pèdrix sont dans les bouchots* (Les perdrix sont dans les remises). — *Bouchon*, Gros.; *bouchon*, G. et R.

BOUCHON *de chanve*, n., poignée de chanvre, espèce de *gerbot*, ou petite gerbe. Dans ce sens on dit aussi *bouchot.*

BOUCHOT, n. Voir *boûchotte* et *bouchon.*

BOUCHOTTE, n., jeu d'enfant dans lequel l'un des joueurs, que le hasard désigne la première fois, et qui est alors le *boûchot*, cherche les autres joueurs cachés et court après eux. Le premier qu'il peut découvrir et toucher devient *boûchot* à son tour. Quand les joueurs se cachent, c'est la *boûchotte caichante;* quand ils se contentent de s'éloigner à une certaine distance du *boûchot* et de le provoquer à la course, c'est la *boûchotte courante.*

BOUDE, n., nombril, ombilic : *Si t'aies mau au vente, tire-te lai boude ! — Boude*, Gros. et Thév.

BOUDERI, n., petit morceau de lard coupé autour du nombril du porc, à l'anus, etc., et qui sert ordinairement à graisser les scies.

BOUDON, n., bondon, et quelquefois la bonde d'un tonneau, c'est-à-dire l'ouverture et le bouchon. Cependant on dit plus souvent pour désigner l'ouverture : *Eul trou du boudon.*

BOUDONNER, v., bondonner, fermer un tonneau avec le bondon.

BOUE, n , humeur, pus qui se forme dans un bobo, une plaie, un abcès : *J'ai ein mau dans le dogt qui vient ai boue; çai m'ai taboulé toute lai neut* (J'ai un mal dans le doigt qui vient à suppu-

Digitized by Google

ration, où se forme du pus; j'y ai ressenti des élancements toute la nuit.) — Voir *tabouler*.

BOUFFE-LAI-BALLE, n., personne grosse, grasse, qui a l'air de ne plus pouvoir respirer.

BOUILLANT, adj., pressé, actif, qui grille d'être à la besogne, impatient de travail. S'emploie plutôt avec la négation : *Oh, gn'ast pas trop bouillant !* (Oh. il ne se presse pas, il n'est pas ardent à la besogne !) Il est le plus souvent ironique.

BOUILLE, n., ampoule, cloche qui vient à la suite d'une brûlure, d'une meurtrissure, d'un frottement prolongé : *Mon soulier m' sarre; j'ai eunne bouille darré le tailon* (Mon soulier me serre, j'ai une ampoule derrière le talon). On dit aussi *grillot*. Quand l'ampoule provient d'un pincement, d'un écrasement de la peau, elle prend le nom de *pinchon*. — De *bouille*, marque ?

BOUILLOT, n., grand panier à anse que portent les ânes, en double, comme une besace, de chaque côté des flancs. Par analogie, quand une bête est bien pleine, on dit qu'elle a deux *bouillots*. — *Bouillot*, G. et R.

BOUILLU, part. pas. du verbe *boûre* (bouillir).

BOUIS, n., buis.

BOUJU, adj., qui a du bouge; ventru, par analogie avec un tonneau.

BOULA, n. On nomme ainsi une espèce de champignon sec, dur et compact, assez semblable au liège, qui croît sur les bois morts ou malades, sur les vieux troncs d'arbres. *So comme boula*, très-sec : *Note foin, i'ast so comme boula* (Notre foin est très sec). — Voir *grillot*.

BOULE AU BATON (*mener lai*), expression qui signifie mener très vite, abuser, prodiguer sans ménagement : *I' meunne sai femme lai boule au bâton*, c'est-à-dire il la fait marcher, il la malmène. *I' meunne son bien lai boule au bâton*, c'est-à-dire il dépense trop, il prodigue, il se ruine, etc.

BOULIN, n., bouleau : *Ein bailai de boulin* (Un balai de bouleau). *Ein rain de boulin* (Un brin, une ramille de bouleau).

BOULIVAR, n., chapeau à larges bords. S'applique plus particulièrement aux chapeaux de paille.

BOULOT, n. diminut., petit bout, petit morceau : *ein boulot de boudin. Ç'ast lu qui ai copé le pain, et i' ne m'en ai baillé qu'ein tout petiôt boulot* (C'est lui qui a coupé le pain, et il ne m'en a donné qu'un tout petit bout). *Ein boulot d'homme*, un bout d'homme, un petit homme.

Digitized by Google

BOULOTTE, n. dimin., petite boule, boulette. *Boulotte d'œu*, jaune d'œuf.

BOULOYÉE, n., grande quantité, troupe en mouvement, fourmilière : *Eunne bouloyée de monde ai lai foire; eunne bouloyée d'enfants qui sotent de l'école. I' y ai des vers pieun nos jambons, i' y en ai des bouloyées* (Il y a des vers *plein* nos jambons, il y en a des quantités). — *Bouleyée*, troupe confuse, Gros.; *bouléyée*, Thév.

BOULOYER, v., s'agiter, se remuer en grand nombre, fourmiller, grouiller : *I' y en ai* (prononcez : *ian ai*) *du monde su lai piaice; çai bouloye!* (Il y en a du monde sur la place; il en grouille!) *I' ai des poux, c't'enfant-lai, i' en ai, i' en bouloye!* (Prononcez : *boulo-ille*). Par analogie, simplement abonder : *I'ai des chadons dans note champ, i' en bouloye* (Il y a des chardons, etc.) — *Bouléyer*, Gros., Thév. — De l'italien *brulicare*?

BOUQUET, n., fleur, en général : *J'ai pianté des bouquets* (J'ai planté des fleurs). *Bouquet de bois*, bosquet, boqueteau, petit bois. — Voir *bouchon*.

BOUQUIN, n., bouc : *I' pue comme ein bouquin, comme eul bouquin de chez le boirger* (Il pue comme un bouc, comme le bouc du berger). *Bouquin de Chaicenay*, espèce d'injure.

BOURA, n., sorte de grosse toile faite avec la partie la moins fine de la filasse, le pied du chanvre. En certains villages *téla*. — *Bourras*, XV^e^ siècle.

BOURAISSOT, n., lange de coton ou de laine qui sert à emmaillotter les enfants, l'enveloppe extérieure du maillot. — De *bourras*?

BOURBOTTE et BEURBOTTE, nom d'une espèce de plante qui vient dans les endroits humides, bourbeux, le *coqueret alkekange*. — De *bourbe*?

BOURE, v., bouillir. Fut. *boûrai*; cond. *boûrôs*.

BOURLIE, n., bourrelier, avec dédain. — Voir *colleron*.

BOURRE, n., nom d'une espèce de jeu de cartes : *Jouer ai lai bourre*.

BOURRE-LAI-MICHE, n., gros mangeur, enfant affamé qui mange beaucoup, qui court toujours à la miche : *Qué bourre-lai-miche que c't' enfant lai!* (Quel mangeur, quel affamé que cet enfant là!)

BOURRELOTTE, n., fagot de menues branchages, botte de ramillons : *Eulle breûle quate bourrelottes pou chauffer son four*. — Diminutif de *bourrée*, fagot.

BOURRER, v., poursuivre quelqu'un, lui donner la chasse, courir

Digitized by Google

après : *I' se sauve, bourre-le !* c'est-à-dire, poursuis-le ! — De *bourrer*, terme de chasse?

BOURRIER, n., bourrelier. — On dit aussi *colleron* et *bourlie*.

BOURRIQUE (*faire tonner en*), faire tourner en bourrique, ennuyer, persécuter, obséder, faire perdre la tête. On fait *tonner en bourrique* quelqu'un à qui on *monte une scie* fatigante.

BOUSÉE, n., bouse de vache : *I'ai tripé dans lai bousée; i' y ai des bousées tout de long le chemin* (Il a marché dans la bouse; il y a des bouses tout le long du chemin).

BOUSIN, n., bruit, vacarme, boucan : *I's font ein bousin du diâbe* (Ils font un bruit, un vacarme du diable). Mauvais lieu.

BOUSTIFAILLE, n., mangeaille, victuaille, par plaisanterie, ou en mauvaise part.

BOUSTIFAILLER, v., manger, bâfrer, festiner.

BOUT DU MONDE (*ç'ast tout le*), express. qui signifie tout au plus, à grande peine, c'est tout juste, etc. : *Si je trouve pou faire eunne cheminge lai-dedans, çai serai tout le bout du monde*, c'est-à-dire : je trouverai à grand peine là-dedans — dans ce bout de toile — de quoi faire une chemise. *Quand i' traivoille deux heures dans sai jonnée, ç'ast tout le bout du monde* (Quand il travaille deux heures dans sa journée, c'est tout au plus, à grand peine...). — *Tout le bout du monde*, Thév.

BOUTENÈRE, n., boutonnière; par analogie, entaille, coupure profonde : *Eul charron s'ast fait aiveu le néron de sai haiche eunne s.... bout'nére dans le genon. Oh, qué bout'nére !* (Le charron s'est fait avec l'angle de sa hache une profonde coupure au genou, etc.)

BOUTEILLE, n., bulle qui se forme sur l'eau, quand il pleut en abondance : *I' pieut, i'pieut, que ç'ai fait des bouteilles su les patouillets*. Bulle de savon : *I' s'aimuge ai souffier des bouteilles aiveu ein poi d'ètrain* (Il s'amuse à souffler des bulles avec un brin de paille). On dit aussi *boutoille* et *bouteillotte*.

BOUTOILLE, n., bouteille, avec mépris : *Qu'ast-ce que tu veux que je faige de tai boutoille veudieu? — F... lai ai bas !* (Qu'est-ce que tu veux que je fasse de ta bouteille vide? — Jette-là à terre !)

BOUYÉ (ou BOUYER? ou BOUILLÉ?), n., trou laissé dans un mur par les soliveaux de l'échafaudage, quand ils sont enlevés : *I' n'ai pas fait rocher son mur, i' n'ai pas seulement fait boucher les bouyés* (Il n'a pas fait crépir son mur, il n'a pas seulement fait

Digitized by Google

boucher les trous...) *Les moingneaux, i's ont fait lôs ninds dans les bouillés de note mur* (Les moineaux ont fait leurs nids, etc.)

BOYOTTE, n., petite ouverture faite à dessein ou autrement, par hasard, par vétusté, etc., dans un mur, un toit, une cloison; espèce de juda : *Eul chaît, i'ast passé pa lai boi-iotte* (Le chat est passé par le trou). *En otant eunne piarre, eunne teule, j'ai fait eunne boyotte pou vor dans lai cour,* — La *boyotte* désigne depuis la lucarne jusqu'au trou à passer un moineau..... Le *bouyé* fait une *boyotte;* on *beuille,* ou *buille pa lai boyotte.* — *Bouillote,* petite ouverture du poulailler où passent les volailles, Thév. — De l'ital. *abbaino?*

BRAIGE, n., braise : *Ç'ast chaud comme braîge* (C'est chaud comme braise).

BRAIGER, n., brasier : *V'lai du bois qui fait ein bon braîger* (Voilà du bois qui fait un bon brasier).

BRAINCHE, n., branche. *I' s'en faut de cent fagots qu'i's ne saint de lai méme brainche,* c'est-à-dire ils ne sont pas parents, il s'en faut de beaucoup qu'ils ne soient parents....

BRAINCHÎS, n., taillis. Voir *parchîs,* même sens.

BRAISSE-CORPS (*prenre ai*), prendre à bras-le-corps.

BRAISSIE, n., brassée. *Gaingner de l'argent ai lai braissie,* gagner beaucoup d'argent, autant qu'on en veut...

BRAMENT et BRAMONT, adv., bien comme il faut, convenablement; beaucoup; par ironie joliment, justement : *traivoille brament,* travaille comme il faut, bien, convenablement. *I'y ai brament des bloches su vote blocher* (Il y a beaucoup de prunes sur votre prunier). *I'ast-i' venun t'aidier? Brament!* (Est-il venu t'aider? Joliment! Pas du tout!) *Marche bramont dans lai boue, mon gachenot!* (Marche justement, exprès dans la boue, etc.) — *Braman,* L. C.; *branmant,* vraiment oui, P. T.; *bramant,* G. et R.; *brament,* vraiment, Thév. — De *bravement?*

BRAN (ou BREN), n., vieux mot, matière fécale. S'emploie dans cette expression : *je n'ai vu ni f..., ni bran; je n'ai trouvé, ni,* etc., c'est-à-dire, avec humeur: je n'ai rien trouvé, rien vu, rien rencontré, etc., de ce que je cherchais, de ce que vous me disiez, etc.

BRANDI, part. pass., préparé, disposé, avec ironie : *Le v'lai tout brandi.* — De *brand,* enseigne, en roman?

BRAQUE, adj., brusque, emporté, violent, capricieux, fantasque : *An n'ouserot li paler, i'ast si braque!* (On n'oserait lui parler, il est si colère, si brusque!)

Digitized by Google

BRAQUÉ, part. pas., apprêté, préparer. S'emploie ordinairement avec la négation : *Gn'ast jaimmas braqué, gn'ai jaimmas fini ses quinze tours* (Il n'est jamais prêt, il n'a jamais fini, etc.) Le verbe n'est guère employé. — Voir *rebraquer*.

BRÉE, n., berceau, ordinairement en osier : *Note petiot, i'ast couché dans son brée.* On emploie aussi dans le même sens le mot *balle* ou *ballotte* : *I' vai faire dôdô dans sai balle.*

BREULER, v., brûler. *En vouloir comme terre breûlée,* en vouloir beaucoup, porter beaucoup de haine : *I' m'en veut comme terre breûlée,* c'est-à-dire il me déteste. *Breûler lai cueuche,* brûler la cuisse ; se dit de quelque chose qu'on a et qu'on ne saurait garder, qui tente violemment la gourmandise : *Quand i' ai des dragées, eulles li breûlent lai cueuche,* c'est-à-dire il ne saurait les garder, il grille de les manger, etc. Ordinairement, les choses qui *breûlent lai cueuche* ainsi sont dans la poche, *sur la cuisse.*

BREULOT, n., brûlot, espèce de punch à l'eau-de-vie ; mauvais maréchal. Dans ce dernier sens on dit aussi : *breûle-fer,* brûle-fer.

BRICOLE, n., au prop. et au fig., chose de peu de valeur, menus objets, riens ; ennui, embarras, embrouillamini, etc. S'emploie dans une foule de cas, toujours en mauvaise part : *Pou' ne*[1] *mèchante bricole comme çai, t'aies baillé dix sous !* (Tu as donné dix sous pour cette niaiserie, cet objet de nulle valeur !) *Qué de bricoles qu'i's font don !* c'est-à-dire quels embarras, quel train, que d'allées et venues, etc. *I' y en ai t-i' de lai bricole dans ce procès-lai !* etc. Quand on veut faire entendre à une personne que ses explications ne satisfont pas, sont inutiles, ou ne sont pas franches, on dit encore : *Çai, c'ast de lai bricole !* (Ç'est cela, etc.)

BRICOLER, v. travailler à des choses futiles, tourner autour de la besogne ; s'y prendre mal, perdre son temps en allées et venues inutiles ; faire un petit commerce, un commerce douteux, interlope, etc. : *Oh, je ne fais pas grand cheuse, euje bricole, euje tue le temps. Qu'ast-ce que tu bricoles don ? marche don ! Je ne sais pas ce qu'i' bricole, mas i' ne gaingne guère !* — Absolument, charrier pour le public avec un mauvais attelage. A aussi le sens d'*arrioler*. — Voir *baicuter, tacoter, tanuger,* etc.

BRICOLIER et BRICOLOUE, n., celui qui a l'habitude de *bricoler,* homme qui perd son temps à des riens ; brocanteur, revendeur, etc. (Prononcez : *brico-ier*). — Voir *bricoler*.

---

[1] Contraction de *pou eunne,* pour une.

Digitized by Google

BRINGUE, n.; se dit d'une femme négligée dans ses vêtements, de mauvaise tournure, dégingandée, sans grâce, étourdie, d'allure insouciante. Ce mot est ordinairement précédé de l'adject. *grande*, et ne s'applique guère qu'à une femme d'une taille élevée : *Eune te scueille don pas tant; tu vas pède tes cotillons, grand' bringue!* (Ne te secoue donc pas tant; tu vas perdre tes jupons, grande étourdie!) *Eulle l ast-i' belle? Non; ç'ast eunne grande bringue qui tonne les paittes...* (Est-elle belle? Non; c'est..... qui tourne les pieds....). — *Bringue, grande fille sans grâce*, Thév. — Ce mot d'ailleurs s'emploie par toute la France.

BRINQUIN, n., cheval; se prend le plus souvent en mauvaise part, rosse : *I' ai deux brinquins qu'an pouterot su eunn' hotte!* (Il a deux rosses qu'on porterait sur une hotte). On dit cependant par antiphrase : *Ein bon petit brinquin* (Un bon petit cheval). — Voir *binette*.

BRIQUE, n., morceau : *I' prend eunne grosse brique de pain*, c'est-à-dire un gros morceau de pain. *Tu fais des briques?* (Tu viens de casser quelque chose?) Objets de toilette, vêtements : *Raingz tes briques*, c'est-à-dire range, place tes affaires, les objets qui t'appartiennent. *I' n'ai*[1] *point de soin de ses briques, i' les lache traîner tout patout* (Il n'a point soin de ses vêtements, de ses affaires, il les laisse traîner partout). — *Brique*, reste, miette, Gros.

BRIQUOTTE, n., diminutif de brique dans le sens de morceau : *Eunne petiote briquotte de pain.*

BRISAC et BRIJAC (ou BRISAQUE, etc.?), n. et adj., homme, enfant qui use beaucoup, qui brise : *Oh, qué brisac! i' euserot bin eunne cueulotte par semainne* (Quel brise-tout! il userait une culottes par semaine). *Qué enfant brisac! i' me casse des saibots tous les jous.* — *Brisac*, maladroit, qui brise tout, Thév.

BRISAQUER, v., faire acte de *brisac*, user, briser, mettre en menus morceaux, déchirer en lambeaux : *I' ai brisaqué sai cale* (Il a mis sa casquette en lambeaux). *Euje li aivôs aicheté eunne toutoûte ai lai foire, i' l'ai brisaquée en r'venant* (Je lui avais acheté une trompette, une flûte à la foire, et il l'a mise en pièces en revenant).

---

[1] On prononce également *i' n'ai* et *gn'ai;* nous ne reviendrons plus là dessus.

[2] Dans ce cas, le mot *par* garde son *r*.

Digitized by Google

BROCAILLES, n., pierrailles où poussent les épines; mauvais champs, friches pleines de pierres et d'épines.

BROCHE et BREUCHE, n., fausset, brochette qui bouche le trou d'un tonneau. *Les breuches sont cassées*, c'est-à-dire on ne tirera plus de vin, les tonneaux sont vides, les vignes sont gelées... *Broche-chaude*, n., tige de fer pointue qui, rougie au feu, sert à percer des trous dans du bois.

BROCHER, v., couler, jaillir. Ne s'emploie que dans cette expression : *I' ai broché le sang*, ou *le sang i' ai broché..... I' m'ai f.... ein coup de poing su le nez, que le sang i' ai broché*, ou *que j'ai broché le sang* (Il m'a flanqué un tel coup de poing sur le nez que le sang a jailli). On dit donc également : *Le chevreu blessé brochot le sang*, ou *le sang i' ai broché ai mon coup*. — Voir *jigler* et *drisser*. — De *brocher*, percer?

BROCHOTTE et BREUCHOTTE, n. diminut., petite broche, brochette. S'emploie dans un sens obscène.

BRONDI et VRONDI, inf. et part. pass.; se dit du sifflement, du bruit que fait une pierre lancée qui fend rapidement l'air, un bâton qu'on fait tourner avec vitesse, etc. : *I' jittieu bin les piarres, eulles brondichent. I' fait vrondi son baton ailentour de lu* (Il jette bien les pierres, elles sifflent. Il fait siffler son bâton autour de lui). *Çai me brondit dans les airoilles*, c'est-à-dire mes oreilles cornent, sifflent.

BRONDICHEMENT et VRONDICHEMENT, n., bourdonnement : *J'entends des brondichements dans les airoilles* (J'entends des bourdonnements dans les oreilles).

BROQUE, n., dent; brèche, dent à un outil : *I' ai de bonnes broques* (Il a de bonnes dents).

BROQUE-ÈPINGNE, n., nom d'un arbrisseau, le *rhamnus catharticus*.

BROQUETTE, n., petit clou à souliers.

BROQUIGNER et BROQUINGNER, v., grignotter, manger du bout des dents; manger délicatement : *I'ast lai qui broquingne son pain, qui ne sait pas s'i' veut aivailer, s'i veut lever les dents*. (Il est là qui grignotte son pain, etc.)

BROQUOTTE, n., petite dent, terme enfantin : *I' ai bobô, i' fait ses broquottes* (Il a mal, il fait ses dents). *Montre-me tes petites broquottes, mon gaichenot*. — Voir *broque* et *naquette*.

BROU, n., plante parasite, le gui, *viscum*.

BROUILLON, n., pâté, tache d'encre. — Voir *barbô*.

BROUSSE, n., brosse.

Digitized by Google

BROUSSE (*faire*), expression qui signifie échapper, passer devant le nez : *I' croyot hèritier de lai majon, mas çai li ai fait brousse*, c'est-à-dire il croyait hériter la maison, mais il a été déçu....

BROUSSER, v., brosser; tourner, s'altérer, en parlant du lait qu'on fait chauffer : *Euje n'ai point fait de beulie, mon lait i' ai brousse* (Je n'ai point fait de bouillie, mon lait a tourné).

BROUT (*poi*). Voir *poi brout*.

BROUTENÉ (ou BROUTNER ?), n., églantier sauvage. Au figuré, homme difficile à vivre, de mauvaise humeur, de mauvais caractère : *Ç'ast comme ein broutné, an ne sait pa qué bout l'penre* (C'est comme un églantier, on ne sait par quel bout le prendre). On dit dans le même sens : *Ç'ast comme ein bâton m..... Rèponds don meux que çai, peût broutné !* (Réponds donc mieux que cela, vilain églantier !)

BROUTON, n., le bourgeon, la jeune pousse des taillis, des haies que *broutent* les chèvres : *I's ont cueilli tous les broutons de mai hae pou lô bique* (Ils ont cueilli tous les bourgeons de ma haie pour leur bique). — Ne serait-ce pas de ce mot que viendrait le précédent, les chèvres étant assez friandes des pousses de l'églantier?

BROUVÉE et BROUÉE (dans quelques villages BUVÉE), n., mélange de grains, de racines, d'herbages, de tourteau, etc., que l'on fait cuire dans une chaudière pour la nourriture des bestiaux, et particulièrement des vaches qu'on engraisse ou qui viennent de vêler : *Pousse aivant le feu desous lai brouvée. Lai vaiche, eulle n'ai pas bin maingé sai brouée* (Attise le feu sous la... chaudière. La vache, etc.) — De *broet*, jus, *sauce*, du XII^e^ au XIV^e^? ou de boire, *buvée?* — *Amble*, Gros.

BROUVOTTE et BROUOTTE, n., brouette.

BROYÉE, n., pilée, la quantité déterminée de graines oléagineuses qu'on met sous la presse et qu'on *broie* d'une fois pour faire de l'huile. On dit également : *J'ons rècolté eunne méchant'*[1] *bro-iée de naivette*, et *j'ons fait eunne petiote bro-iée d'heule* (Nous avons récolté, etc.)

BROYOTTE, n., brayette, fente pratiquée aux jupons des femmes, soit par devant, soit sur le côté (*bro-iotte*). — *Pouillère*, ouverture, fente dans le vêtement des femmes, Gros.; *pouillère*, Thév.

BRU, n., blé carié, charbonné; désigne la maladie en général, nielle, carie, et l'épi malade en particulier : *I' y ai du bru pieun mon*

---

[1] *Méchante* dans le sens de pauvre, maigre, petite.

Digitized by Google

champ. V'lai ein épi de bru. Eul bru s'y ast mins. Ç'ast eunn' an-née de bru (Il y a du blé charbonné plein mon champ. Voilà un épi de blé carié. La carie s'y est mise, etc.) — Les beaux parleurs disent *brun*?

BRUILLER et BREUILLER (ou BRUYER, etc.?), v.; se dit du mugissement de la vache, et particulièrement du cri plaintif qu'elle pousse dans certaines circonstances, par exemple quand on lui a enlevé son veau : *Qu'ast-ce qu'eulle l ai don, lai vaiche? Eulle bruille bin* (Qu'est-ce qu'elle a donc, la vache? elle meugle bien).

BRUNCHER, v., remuer, bouger, répliquer, faire acte de protestation : *Eune brunche pas!* dira une mère à son enfant qu'elle menace en levant la main; *tiens, si tu brunches!..*, c'est-à-dire si tu bouges, si tu protestes, si tu dis seulement un mot, si tu souffles!,.. sous-entendu, je tape. — De broncher? — Voir *moter*, *renoncer*, etc.

BRUT, n., bruit. — *Bru*, L. C.

BRYANT, n., bruyant, crécelle, l'instrument dont on se sert pour sonner les offices pendant la semaine sainte. — *Bruant, tannevelle*, Gros.; *bruant*, Thév.

BUCHER et BRUCHER, v., travailler beaucoup, n'importe à quoi : *Ein bon ouvrer, qui bûche du maitin au sor* (Un bon ouvrier, qui travaille ferme du matin au soir). Frapper, cogner quelqu'un, corriger durement : *Tape dessus, bûche-le!* Mesurer avec un brin de paille ou une *beûchotte*, la distance entre les palets, les sous des joueurs[1] : *Ç'ast moi le pus prées*[2]. — *Non! ç'ast moi.* — *Eh bin, beûchons!* (C'est moi le plus près. Non! c'est moi. Eh bien, mesurons!) — *Bûcher*, mesurer avec un brin de paille, Gros.

BUER, v., lessiver, faire la lessive, blanchir le linge : *Eulle le bue et eulle le raic'môde* (Elle le blanchit, lave son linge et le raccommode).

Ai lai Saint-Thomas,
Bue tes draps,
Dans trois jous Noël t'airas.

— Vieux mot.

BUIE, n., lessive : *Faire lai buie* (Faire la lessive). — De *buer*. — *Buais*, G. et R.

---

[1] Voir *galline, midri*.

[2] Prononcez *prée*.

Digitized by Google

BUJON, n., buson, buse; bête, idiot, stupide : *Qué bujon que tu fais!* c'est-à-dire que tu es sot, bête!

BURETON et BEURETON, n., vase à huile, petite buire, diminutif de *burotte* : *Veudieu ton beur'ton et n'toe-le*, c'est-à-dire vide, verse ta burette et nettoie-la.

BUROTTE et BEUROTTE, n., vase à huile, buire : *Prends lai burotte et remplis le bur'ton.*

BUTIER, v., viser, prendre pour but, pour cible : *F....-li eunne piarre et bûtieu-le bin* (Jette-lui une pierre et vise-le bien). *Bûtieu c't'ougelot-lai et ne le manque pas!* (Vise cet oiseau-là, etc.)

BUVAILLER et BEUVAILLER, v., boire souvent et sans soif, buvotter, s'amuser à boire, godailler. — Voir *cheurler*.

BUVOUE, n., buveur, ivrogne : *Ç'ast ein buvoue et ein fumoue* (C'est un buveur et un fumeur).

CABOCHE, n.; outre la signification qu'il a en français, ce mot désigne particulièrement un *clou* à ferrer, vieux ou neuf, entier ou dont il ne reste plus que la tête : *Raimasse ç'te (eu-steu) cabochelai pou clouter (quiouter) tes saibots* (Ramasse ce clou, cette tête de clou, pour mettre sous tes sabots).

CABRI, n., biquet, le petit de la chèvre. *Cabris d'avril*, les grésillades, les giboulées subites qui tombent en avril.

CACA, n., noix : *Euje vas aibaitte des cacâs* (Je vais abattre, gauler des noix). *J'ai les maius teutes nores d'aivoir èchallé des cacâs*, c'est-à-dire toutes noires d'avoir enlevé le brou des noix. — *Cacas*, noix, terme d'enfant, Gros.; *cacas*, L. C.; *cacas*, P. T.; *cacas*, G. et R.

CACATIER, n., noyer.

CADABRE, n., cadavre; s'emploie pour *corps* : *Qué grand caddbre!* (Quel grand corps, quel homme grand!) *Ein drôle de caddbre*, c'est-à-dire un drôle d'homme, un drôle de *corps*.

CADÉMIES (*faire des*), expression qui signifie faire du train, des embarras, du genre, des grimaces, des minauderies, etc., au propre et au fig.; faire des difficultés avec ostentation pour accepter ou pour donner quelque chose : *Pas tant de cadémies! Tu n'en veux point? Je le gade* (Pas tant de train, d'explications, d'embarras! Tu n'en veux point? Je le garde). Une femme se grime, s'attife, singe le beau langage, etc. : Elle fait des *cadémies*.

CADRILLE (ou QUADRILLE?), n., étoffe de coton quadrillée.

CAFFRES, n. plur., débris de pierres de maçonnerie, restes de mur en ruines : *I' ai fini sai majon, ai c't'heure i' vai oter les caffres*

Digitized by Google

(Il a fini sa maison, maintenant il va enlever les débris de maçonnerie). *Teut le tas de piarres, i'ast gelé; ce n'ast pus que des caffres.* — Voir *pt'uns.* — *Caffre*, tuf, Gros.

CAGÉ et CAGIAU (ou CAGIO?), n., caillette, membrane de l'estomac du veau, le ventricule des animaux ruminants qui contient la présure : *Pou faire de lai bonne peursure, an prend le câgé et les aimmottes....* Qu'entend-on par ce dernier mot? Je n'ai jamais pu le savoir.... les *aimourettes*, peut-être? — Voir *aimourettes.* — De *caseum?*

CAGNOU, n. chien de peu de valeur, propre à rien, laid, sale; chien, avec mépris : *Veux-tu t'en ailler, cagnou! Ein bieau cagnou, pour payer six francs! Faire eul cagnou*, faire le timide, le piteux, baisser la tête par crainte, etc. On dira à un enfant qui rentre humblement, après avoir désobéi : *T'aies bieau faire eul cagnou, t'airaies tai frottée*, c'est-à-dire tu as beau faire l'humble, le gentil, tu seras puni. — Voir se *cagnouser.* On dit quelquefois dans le même sens : Faire le *miquelot*, le *mignadon, etc.* — — Voir ces mots.

CAGNOUSER (*se*), v., faire le *cagnou*, le câlin; se faire humble, flatteur, affectueux, dans un but intéressé. — Voir *cagnou.*

CAIBAIS, n., cabas, corbeille.

CAIBILLE (ou QUAIBILLE?), n., (les beaux parleurs disent *escabille?*), ramille, petite brindille détachée d'une branche, les débris qui traînent, qui restent dans un endroit où l'on a déposé, remué des fagots : *Prends eunne caibille pou aillun-mer lai lampe* (Prends une brindille, un ramillon, etc.) *Raimasse les caibilles pa lai cour, pa l'jadin.* On dit aussi *raibille.*

CAIBILLOTTE, n,, diminutif de *caibille*, petite *caibille.* On dit aussi *raibillotte.*

CAICHOTTE, n., cachette, provision cachée : *J'ai eunne bonne quéchotte de noujottes* (J'ai une bonne provision de noisettes cachées). — Voir *moinjotte.*

CAICHOTTOUE, n., cachottier.

CAIMMEROLLE, n., espèce de champignon; par ironie, chapeau à larges bords : *Ote don tai caimmerolle, qu'an te voye* (*voi*-ieu) *l'nez* (Ote donc ton chapeau, etc.)

CAINGNE, n., repas qu'on fait en réjouissance d'un travail important terminé : *J'ons fait hier note caingne de moichon, de venainge*, etc. S'emploie aussi pour faire entendre que le travail s'achève, est achevé : *Euc'te voiture-lai de foin, ç'ast lai caingne*, c'est-à-dire

Digitized by Google

c'est la dernière, les foins sont terminés. *Te velai au bout de ton champ? — Oui, et peûs ç'ast lai caingne* (Te voilà au bout de ton champ? — Oui, et puis c'est le reste, c'est le dernier, j'ai fini). — Dans quelques pays on dit *chien*. — De *cagna*, chienne?

CAINGNETS, ou CAINGNAIS, ou QUINGNETS, etc.? (*aivoir les*), ressentir une fatigue très douloureuse aux bras, aux jambes, aux reins, par suite d'un travail soutenu dans une position forcée, difficile; espèce de courbature : *Eul prommer jou qu'an fauche, an ai b.... les caingnets l'sor* (Le premier jour qu'on fauche, on est b.... courbaturé le soir). — Les *queignats*, lassitude, courbature, Gros.; *quignâts* ou *quingnats*, Thév.

CAIPÉ et CAIPELAN, n., mauvais chapeau; chapeau, avec mépris.

CAISSOTTE, n., vieille casserole, vieux poëlon, vieil ustensile de cuisine. Ne s'emploie qu'avec une nuance de mépris, et est le plus souvent précédé du mot *veille* (vieille) : *An aittaiche eunne veille caissotte ai lai quoue d'ein chien* (On attache une vieille casserole à la queue d'un chien). *Eul chaudronnia raic'môde les caissottes.* — Voir *caissottier*.

CAISSOTTER, v., remuer des casseroles, des ustensiles de cuisine; se mêler des travaux qui regardent plus particulièrement la femme dans le ménage, cuisiner, rincer les verres, *tâter* les poules, parler linge, etc. S'emploie avec plus de mépris que *baissotter* et *baissicotter*. On dit aussi à quelqu'un qui perd son temps à un travail de peu de valeur, ou qui le fait trop minutieusement : *Qu'ast-ce que tu caissottes don?* — Voir *beurluter, tacoter, tanuger, fonnoiller*, etc.

CAISSOTTIER et CAISSOTTE, n., celui qui *caissotte*, qui s'occupe des travaux qui sont du ressort de la femme dans le ménage, etc. On dit aussi *baissottier* et *tâte-poules*.

CAITAIPLAISSE, n., cataplasme : *An l'ai mins ein caitaipiaisse de miotte de pain* (On lui a posé un cataplasme de mie de pain).

CALE, n., outre les significations françaises, toute coiffure d'homme ou de femme, casquette, bonnet, etc., excepté le chapeau; désigne spécialement le bonnet d'indienne que portent les femmes de la campagne. *Bailler*, ou *f... su lai cale*, frapper sur la tête, frapper en général, donner une taloche. On dit à une jeune fille d'un caractère difficile : *Si tu te mairies, tu raimasseraies souvent tai cale*, c'est-à-dire ton mari la fera souvent tomber d'un soufflet, d'une taloche. — *Cale*, L. C. — *Cale*, calotte, au XIV^e^ siècle.

CALÉ, part. passé, coiffé; riche, aisé : *l'ast calé* (Il est riche). — Voir *maucalé et recalé*.

Digitized by Google

CALENDOT, n., homme de peu de valeur, risque-tout.

CALER (*se*), v., mettre sa *cale*, se coiffer. Une femme dira : *Je n'ai pas zeue le temps de me caler auj'd'heu*, c'est-à-dire de me peigner, de me coiffer.

CALIBORGNOT, n, myope, bigle, louche, etc.; en général, qui a de mauvais yeux, qui regarde de travers, de tout près. — De *calorgne*? ou de *quasi borgne*? — *Caliborgne*, louche ou borgne, Thév.

CALORGNE, n., louche, bigle, etc.; même signification que *caliborgnot*. Vieux mot français.

CALOT, n. diminutif, petite *cale*; en particulier, le petit bonnet de lustrine noire que les vieilles femmes du peuple mettent ou mettaient sous leur bonnet.

CAMBUSE, n., masure, cassine, vilaine maison. S'emploie avec mépris pour une maison quelconque : *J'n'y f..trai pus les paittes dans tai cambuse!* c'est-à-dire, je n'y entrerai plus, chez toi! — *Cambuse*, pauvre chaumière, Thév.

CAMPAGNE (*éte en*), être en voyage : *I'ast en campagne, i'ast pati en campagne* (Il est parti en voyage). On dit aussi *ailler en campagne*, pour aller en voyage.

CAMPE, n., pose, attitude, manière de se tenir au chantier : *I' ai eunne belle campe*, c'est-à-dire il se tient bien, il a bonne façon en travaillant. S'emploie le plus souvent ironiquement : *V'lai eunne belle campe!* (Voilà une belle pose, la pose d'un fameux ouvrier!)

CAMPER (*se*), se mettre en chantier pour travailler, commencer à travailler : *V'lai que j'me campe*, ou *je viens de me camper*, c'est à dire je viens de me mettre au travail à l'instant. *Euse camper ai jouer, ai boire*, se mettre à jouer, à boire. *Vous ne vous camperâs don pas auj'd'heu?* (Vous n'essairez donc pas de vous mettre à la besogne aujourd'hui?) *I's ne se sont pas campés de lai jonnée* (Ils n'ont pas touché à leurs outils de la journée). — *Campey (s')*, L. C.; *s'camper*, se mettre à l'ouvrage, G. et R.

CANE, n., couenne : *Euje mainge eul lard, mas je n'aimme pas lai cane* (Je mange le lard, mais je n'aime pas la couenne). *Cane*, adj., louche, bigle : *I'ast cane* (Il est louche). On dit aussi *canoyot*.

CANER, v., loucher : *I' cane* (Il louche). On dit mieux *canoyer*. *Caner*, v., hésiter, reculer par crainte, céder, caler : *Tu v'lós te baitte d'aiveu lu, et peûs tu canes?* (Tu voulais te battre avec lui, et puis tu recules, tu cèdes, tu cales?) On dit aussi *cusser*. — De *caler*?

Digitized by Google

CANI, n., petit canard.

CANICHES (*cheveux*), adj., crêpus, frisés : *Son petiot, i' ai les cheveux tout caniches*, c'est-à-dire tout frisés, tout crépus. On dit avec mépris : *Du poi caniche*, pour des cheveux crépus, frisés. « *Voyez son gros nez, son petit poi caniche*, etc. » (vieille chanson). — De *caniche*, barbet : comme le poil d'un chien *caniche*?

CANOYER (ou CANNOYER?), v., loucher, avoir les yeux de travers : *I' canoye* (prononcez *cano-ille*) *de totes parts*, c'est-à-dire il louche affreusement : Se dit de ceux *qui olera spectant, lardum tollunt.* — De l'ital. *cannocchiale*, longue-vue?

CANOYOT (ou CANNOYOT?), adj., celui qui louche : *I'ast canoyot, ai-veuguiot, bignou*, etc. (Il est louche, myope, chassieux, etc.)

CANUCHE, n., souche, tronc plus ou moins difforme : *V'lai eunne canuche qu'an ne serot piaicer dans le feu*, c'est-à-dire voilà un tronc, une racine qu'on ne saurait, qu'on ne peut pas arranger, faire tenir sur les chenets...

CARABIN, n., espèce d'injure que les gamins crient de loin au taureau : *Carabin, lu, lu, tiâ!*

CARBON, n., clou, abcès, furoncle : *I' m'ast venun ein carbon desous le brais* (Il m'est venu un clou sous le bras). — De carboncle?

CARÊMES (*les*), n., trémois, orges, avoines; semailles de mars.

ÇARGER, v., charger.

CARNE et CARNAIGE, n., mauvaise viande, chair gâtée; cadavres d'animaux en décomposition, charogne; mauvais cheval, rosse : *Ein chevau, cai? Ein bieau carnaige!* c'est-à-dire un cheval, cela? Une belle rosse!

CARQUELIN, n., échaudé. — De craquelin?

CARRE, n., coin, angle, corne : *Ai lai carre d'ein bois* (A la corne, à l'angle d'un bois). *Ailler de carre*, aller de travers. *De carre en coin*, de biais, diagonalement : *I' vai de carre en coin*, c'est-à-dire il ne suit pas son chemin droit, il va en zigzag. — *Carre*, angle saillant; *de carre en coin*, diagonalement, Thév.

CARRÉ, part. pass., vêtu, vêtu avec recherche, avec soin, avec luxe, attifé : *Mas, t'aies trop bin carré, trop bieau, mon gaichenot; qui ast-çu*[1] *qui te meunnerai ai lai messe?* (Mais tu es trop bien vêtu, trop beau, mon enfant; qui est-ce qui te mènera à la messe?) *Oh, eulle l ast bin carrée!* c'est-à-dire elle est bien vêtue, avec goût, des pieds à la tête, il n'y a rien à redire. *Ç'ast lai sacris-*

[1] *Çu* pour *ce*. On prononce aussi : *ttaçu*.

Digitized by Google

tingne qui ai carré l'autel (C'est la sacristine qui a orné, *habillé* l'autel, mis la nappe).

CARRER (*se*), v., s'habiller avec coquetterie, avec recherche : *I's sont trop bin carrés, i's se carrent trop bin, ces proûves-lai pou que j'lô*[1] *faige lai charité* (Ils s'habillent trop bien, ces pauvres-là, etc.) *Comme i's se carrent!* c'est-à-dire comme ils s'habillent avec luxe!

CARRON, n., coin du feu, de la cheminée : *Rainge-te dans le carron. Lache eul carron ai ton pére* (Range-toi dans le coin du feu. Laisse le coin du feu à ton père). *Carron*, petite pièce, petit morceau de terre, petite enclave : *J'ai aicheté ein petiot carron pou me mette des pommes de terre*, c'est-à-dire un petit coin de terre, une petite pièce. — *Couron*, coin, encoignure, XIVe siècle.

CARTELAIGE, n., morceau de bois de sciage carré, de la grosseur d'un chevron environ; soliveau : *J'ai fait débiter mes âbres : an m'ai fait des cartelaiges et des piainches* (J'ai fait débiter mes arbres : on m'a fait des soliveaux et des planches). On dit aussi *faire du catelaige*, pour scier, débiter en morceaux carrés. — De *écarteler*, scier en quatre?

CARTRON, n., carton.

CAS (*éte dans le cas de...*), expression qui signifie être capable de..., être susceptible de..., être en état de..., etc. : *I'ast dans le cas de tiuer son chevau, dans sai colère* (Il est capable de tuer, etc. *I' vai pieuve : i'ast dans le cas d'éte mouillé*, c'est-à-dire il va pleuvoir : il pourrait bien arriver qu'il fût mouillé.

CASQUE, n., crâne : *I' s'ast fendu le casque en cheujant du tot* (Il s'est fendu le crâne en tombant du toit).

CASSE, ad., dur, durci, tenace. S'emploie dans cette expression : *Terre casse*, c'est-à-dire une terre que la pluie et la sécheresse ont rendue à la fois grasse, tenace et dure.

CASSE-DOS, n. Voir *bâche-dos*.

CASTAFOUR, n., pauvre maison, étroite, obscure; cassine, masure : *I' demoure dans' nne*[2] *méchant' castafour qui vai cheur* (Il demeure dans une pauvre masure qui menace de s'ébouler). — De *chambre à four, case à four*? — Voir *cambuse* et *turne*.

CASTONNADE, n., cassonade.

---

[1] Prononcez à peu près *gtô*.

[2] Pour *dans eunne*. Prononcez *dan n' méchant*.

Digitized by Google

CATHOLIQUE (*mouche*), n., cantharide, mouche cantharide.

CATICHISSE, n., catéchisme.

CATONNER, v., murmurer, radoter, bougonner, grommeler : *Je sûs d'aiveu des viés pas âjés, qui catonnent toujous* (Je demeure avec des vieux pas aisés, qui bougonnent toujours). — Voir *beurdonner, raigonner, raimonner*, etc. — *Catonner* donne plutôt l'idée de reproches que de plaintes.

CAUSE (*d'ai*), expression interrogative, à cause, pourquoi : *D'ai cause que tu n'ées pas venun ?* (Pourquoi n'es-tu pas venu ?)

CAUSOUE, n., causeur, babillard. *Causoue ai jonnée*, babillard, qui cause du matin au soir, comme si on le payait à la journée pour cela.

CAVAL, ou CAVALE? (*ai*), expres. adv., à cheval, à califourchon, jambe deçà, jambe delà : *I' monte ai caval su son chien, su l'limon de lai voitiure*, c'est-à-dire il monte à cheval, à califourchon, etc.

CAVALIER, n., s'emploie pour gendarme. On dit aux enfants : *Sauve ! v'lai les cavaliers* (*cava-iés*) *qui vont te penre ! J' te ferai penre pa les cavaliers.*

CECUE, n., cigüe : *Eune cope pas, n' mèle pas les scues d'aiveu l'harbe* (Ne coupe pas, ne mêle pas les cigües avec l'herbe).

CENDRÉ, n., les cendres après qu'elles ont servi à la lessive, la charrée : *Ote eul cendré de dessus le tenot* (Ote la charrée de dessus le cuveau, de dessus la lessive).

CERÉGE, n., cerise.

CERÉGER, n., cerisier.

CÈRIMONNIE, n., cérémonie.

CESSE (*ni fin, ni*), exp. adv., sans discontinuer, toujours, en sous-entendant il crie, il demande, il se plaint, etc. : *Gn'ai ni fin ni cesse qu'an n' l' ot*[1] *baillé ce qu'i' demande*, c'est-à-dire il criera, il se plaindra toujours, tant qu'on ne lui aura pas donné ce qu'il demande; on n'aura pas de repos tant que, etc.

CEUMMETÈRE et CEUMETÉRE, n. *fém.*, cimetière : *Euje v'rôs éte dans lai ceum'tére aussi aivant que l' quiocher i'ast haut* (Je voudrais être dans le cimetière aussi *avant* que le clocher est haut).

CEUMTÉ et CEUMTIOT, adj. et n., lourd, endormi, engourdi, paresseux : *Gros ceumté, r'mue te don !* (Gros lourdaud, remue-toi donc !) *I' dort comme ein ceumté.*

---

[1] Prononcez : qu'*an nio.*

Digitized by Google

CHACHOUILLER, v., chuchotter, parler bas à l'oreille; parler entre ses dents.

CHADON et CHADION, n., chardon, particulièrement le *cirsium arvense*. *Chadon l'âne*, le *cirsium lanceolatum* et le *cirsium eriophorum*; *chadion roulant*, l'*eryngium campestre*.

CHADRONNET, n., chardonneret, oiseau.

CHAFRONGNER, v., faire le mécontent, le dégoûté; accepter, recevoir de mauvaise grâce quelque chose, particulièrement en nourriture : *Qu'ast-ce que tu chafrongnes don? Prends ou tu n'airaies rin*, dit une mère à son enfant qui paraît mécontent de ce qu'elle lui donne. On prononce aussi *chaifrongner*.

CHAFRONGNOUX, adj. et n., difficile à nourrir, délicat, qui se dégoûte facilement, à qui un rien inspire de la répugnance... : *Mainge, chaifrongnoux, tu ne sais pas qui ç'ast qui te maingerai!* c'est-à-dire mange..., tu ne sais pas qui te mangera! — Voir *nâchoux*.

CHAGNA, n. adj., malingre, chétif, délicat; désigne plutôt une certaine faiblesse d'estomac qui fait qu'on mange peu, qu'on est difficile à nourrir : *Je ne sais que li bailler ai mainger ai c'te chagnâ-lai; i' ne veut rin* (Je ne sais que lui donner, etc.) — Voir *jaidrou, aiquais, aitrâ*, etc. Du reste, tous ces mots s'emploient les uns pour les autres; il nous semble impossible d'établir des nuances certaines entre eux.

CHAICUN, pron., fait au fém. *chaicun-ne* et *chaicungne*.

CHAIPÉ et CHAIPIEAU, n., chapeau. — Voir *caipelan*.

CHAIPON, n., chapon; brin de sarment sur un peu de souche ou de vieux bois, qu'on plante en guise de chevelée, de plant à racines.

CHAIRE, n., chaise. On prononce *chére*.

CHAIROTTE, n. diminutif, chaise basse, petite chaise d'enfant (*chérotte*).

CHAISSOUE, n., chasseur; outil de tonnelier : chassoir. — *Chassoux*, outil de tonnelier, Gros.; *chassou*, outil de tonnelier, G. et R.

CHAIT, n., chat. *Chaît d'âtre*, chat qui, au lieu de faire la chasse aux souris, garde le coin du feu, chat maladif; enfant délicat, faible, qui ne peut quitter le feu. — *Chat d'âtre*, enfant maigre, mal nourri, Gros. — Voir *couve-cendre*. — Dans quelques pays on dit *âtroux*.

CHAITTERIE, n., chatterie, friandise; caresse.

CHAITOTTE, n. diminut., petite chatte; petit mot d'amitié qu'on emploie avec les enfants : *Mainge bin tai soupe, mai chaitotte*

Digitized by Google

(Mange bien ta soupe, mon petit chat). — Voir *poulotte* et *raitotte*.

CHAITRE (*éte en*), être en chartre, dépérir, avoir le carreau; se dit d'un enfant maladif, qui ne grandit, n'amende point : *I'ast en chaître, son petiot; i'ast comme l'Ancension, i' n'aivance ni ne recueule* (Il est en chartre, son petit; il est comme l'Ascension, il n'avance ni ne recule).

CHALANDE et CHALANTE, n., charançon, insecte qui ronge le blé, calandre.

CHALLÉE, n., sentier de fauve dans les bois, la *coulée*, la trace que laisse le gibier en passant dans l'herbe et dans les buissons : *I' y ai du gibier par ici, i'ai des challées pieun* (Il y a du gibier par ici, il y a beaucoup de traces).

CHAMBIÉRE, n., espèce de guéridon grossier qui supporte la lampe le soir, dans la veillée; ustensile de cuisine qui s'accroche à la crémaillère pour supporter la poêle; boucle de ruban, de tresse, pour tenir la quenouille à l'épaule. — De *chambrière?*

CHAMBROTTE, n. diminut., chambrette, petite chambre.

CHAN *de lard*, n., lardon; petit morceau de lard pour faire une omelette, pour larder une daube, etc.; petit morceau de lard grillé, barde : *Je n'aimme pas les chans de lard dans les pois.* — De *chaon*, viande grillée, XIV^e^ siècle?

CHAND'LIER, n., chandelier. Prononcez *chandié*.

CHANE, n., chêne. (*Châne*).

CHANELLE, n., nom d'une espèce de champignons qui pousse le plus souvent au pied d'un chêne. Dans quelques villages, *tripes de chêne* et *fraise de veau*. (*Chânelle*).

CHANLAITTE, n., chéneau, particulièrement le conduit de tôle en forme d'auge, qui reçoit les eaux de la gouttière : *Eul vent, i' ai empouté lai chanlaitte. Çai piche comme eunne chanlaitte* (Le vent a emporté le chéneau. Ça coule comme, etc.) — De *chanlatte*, par une confusion de mots.

CHANLUMÈ (ou CHANLUMET, ou CHANLUMAI?), n., chalumeau, fêtu de paille, tige de graminée, de plante fistuleuse, etc., dont on se sert pour boire en aspirant à une fontaine, dans un tonneau, etc : *I' ai veudié ein meud pa le boudon, d'aiveu ein chanlumet, c'te soûlant-lai!* (Il a vidé un muid par la bonde, avec un chalumeau, etc.)

CHANOT, n., diminut., petit chêne. (*Chânot*).

CHANTIEAU, n., chanteau, petite pièce de bois chantournée qui ter-

Digitized by Google

mine le fond du tonneau dans le sens de la largeur des autres pièces, c'est-à-dire qui forme un segment de fond dans le sens du fil du bois. Partie d'un pain bénit qu'on donne comme avertissement à la personne qui doit offrir le pain bénit le dimanche suivant. De là le dicton : *Aivoir eul chantieau, bailler le chantieau*, qui s'emploie dans une foule de cas pour indiquer la succession. Par exemple, on vient d'enterrer une personne, et une autre tombe malade sérieusement... on dit alors que la première a *baillé le chantieau* à la seconde, c'est-à-dire appelé la seconde à la suivre, et si celle-ci meurt, on dira qu'elle a eu le *chantieau*.

CHANTRE, n., jante, partie d'une roue de voiture. — Au XIV^e^ siècle, *chante*.

CHANVE, n., chanvre.

CHANVOUX, adj., chanvreux, filandreux, ligneux.

CHAPELET *de buie*, n., iris. On nomme ainsi cette plante, sans doute parce qu'on se sert de sa racine séchée, découpée et disposée en chapelet, pour parfumer la lessive.

CHAQUIGNER et CHAQUINGNER, v., taquiner, harceler, contrarier : *Momman, mon frére me chaquigne; i' me tire les cheveux, i' me dit des noms...* — On dit aussi *arguigner* et *arguingner*.

CHAR, n., chair, viande. — *Char*, XIV^e^ siècle.

CHARBOUILLER, ENCHARBOUILLER, CHABOUILLER et ENCHABOUILLER, v., emmêler, brouiller, enchevêtrer : *Lai nuée, eulle ai charbouillé les biés; i's ne seront pas âgés ai faucher. I' faut que je cope mon èchevotte — ou èjevotte, — eulle l ast toute charbouillée. Eune t'encharbouille pas les cheveux en te graittant* (La nuée a couché, emmêlé les blés; ils ne seront pas aisés à faucher. Il faut que je coupe mon écheveau : il est tout embrouillé. Ne t'emmêle pas les cheveux en te grattant). — On dit aussi que le *temps se charbouille*, pour dire que le ciel devient nuageux. On dit encore dans ce dernier sens : le temps se *chamaille*. — *Echarbouiller*, Gros.

CHARCHER et ÇARCHER, v., chercher.

CHARCHOUE et ÇARCHOUE *de pain*, n., mendiant.

CHARCUEULOT, n., culot, le dernier né des enfants ou des animaux; enfant chétif, délicat, qui ne vient pas vite, qui reste stationnaire : *Qué mèchant charcueulot, i' n'aimende point!* Se dit dans le même sens des petits animaux et même des plantes qui viennent mal. Terme de dédain, comme *aiquais, aitrâ*, etc. : *Toi, pouter c'te hottée-lai, mèchant charcueulot!* (Toi, porter cette hottée-là, etc.) — *Charculot*, Gros; *charculot*, Thév.

Digitized by Google

CHARCUTIER, v., découper, tailler, taillader du bois par distraction, avec un canif, un couteau, etc. ; travailler le bois avec un outil qui coupe mal : *Tu vas briger ton canif, en charcutiant comme çai d'aiveu. I'ast lai aicheté dans le carron qui prend des rains de fagot et peûs qui les charcutieu. I' charcutieu son crayon, i' n'le teille pas* (Tu vas briser ton canif en *coupotant* ainsi avec. Il est là assis au coin du feu, etc.) Faire une opération chirurgicale : *Eul mèdecin l'ai charcutié.* — Voir *charonger.*

CHARGEOUR et ÇARGEOUR, n., chargeoir, l'instrument sur lequel le vigneron pose sa hotte pour avoir plus facile de la reprendre quand elle est remplie, plus facile de *se charger.*

CHARI, n., le corps humain, avec mépris ou pitié : *Je ne baillerôs pas ein sou de son chari. Euje n'ai rin prins, rin mins dans mon chari,* ou *dans mon praûve chari, de lai jonnée* (Je ne donnerais pas un sou de sa carcasse. Je n'ai rien pris, rien mis dans mon corps, etc.)

CHARONGER, v., couper avec les dents, avec un mauvais outil, mal trancher, ronger comme feraient les dents : *Eune te charonge pas les onguieus. Tu ne le copes pas, le bois, tu le charonges ! Qui don qui ai copé ce jambon-lai ? i'ast tout charongé* (Ne te ronge pas les ongles. Tu ne le coupes pas, le bois, tu le brises, tu le déchires, tu le *martyrises,* etc.) — Voir *charcutier.* — *Jaqueingner,* couper maladroitement, Thév.

CHARPIER, v., mettre en charpie, dilacérer, dilanier ; brésiller, mettre en menus morceaux : *I' ai tiré dans sai cale : eulle l ast charpiée* (Il a tiré dans sa casquette : elle est en charpie). *Euce coprot-lai charpie* ou *charonge lai char* (Ce couperet-là hache, brise la chair, la viande). — Du vieux mot *charpis.*

CHARPINGNE, n., espèce de grand panier de viorne ou d'osier, de forme ovale ou hémisphérique, servant à transporter les copeaux, les fruits, les menues pailles, etc. ; mannequin, banne.

CHARPINGNÉE, n., le contenu d'une *charpingne : J'ai raimassé eunne charpingnée de noujottes* (J'ai ramassé, cueilli un grand panier, une banne de noisettes).

CHARRIER, v., posséder, tenir sous sa puissance, tourmenter ; être sous le coup de... : *An dirot que ç'ast le diâbe qui le charrie ces jous-ci, comme i'ast malin ! Je ne me poute pas bin, j'ai quéque-cheuse qui me charrie* (On dirait que c'est le diable qui le tourmente, qui le pousse, tant il est méchant ces jours-ci ! Je ne me porte pas bien, j'ai quelque chose qui me tracasse, qui me menace). — Emprunté au langage de la fauconnerie ?

Digitized by Google

CHASIÉRE, n., châssis à fromages, espèce de panier à plusieurs compartiments. — *Chazière*, Gros.

CHATÉ et CHATIEAU, n., château. *Châté* s'emploie avec une nuance de mépris. — *Chatai*, L. C.; *chatel*, P, T.; *chatai*, G. et R.

CHATRE-BIQUE, n., mauvais couteau, qui ne coupe pas; couteau, avec mépris : *Fromme ton châtre-bique* (Ferme ton couteau).

CHATRURE, n., reprise mal faite, rentraiture, cousue comme on recoud la plaie d'un cochon châtré.

CHAUCOYER (ou CHAUCOLIER?), n., le troëne, qu'on appelle aussi *bois puant*.

CHAUDÉRE, n., chaudière.

CHAUDOT (ou CHAUDEAU?), n., endroit chaud, particulièrement dans un lit : *Mon frére, i' se couche eul' prommer, i' me fait ein chaudot*, c'est-à-dire il m'échauffe ma place.

CHAUDRÉE, n., le contenu d'une chaudière, plein une chaudière : *Eunne chaudrée de lochu*, c'est-à-dire une pleine chaudière d'eau de lessive.

CHAUDRONNIA, n., chaudronnier, avec mépris, rétameur: *I' pale comme les chaudrongnas* (Il parle comme les chaudronniers, c'est-à-dire avec l'accent auvergnat). *Chaudrongna matou, qui met lai piéce au long du trou* (Chaudronnier *matou*, qui met la pièce à côté du trou), espèce de refrain dont les enfants poursuivaient les chaudronniers ambulants.

CHAUDROTTE, n. diminutif, petite chaudière de fonte. Ne pas confondre avec *chaudron*, qui désigne exclusivement la petite chaudière de cuivre.

CHAUSSES, n. pl., bas, avec une nuance de mépris : *Ote tes chausses et vai te coucher* (Ote tes bas et va te coucher). *Raic'môde tes chausses ! çai vaurait meux que de te bichonner* (Raccomode tes bas ! ça vaudra mieux que de t'attifer, de passer tant de temps à ta toilette).

CHELINGNE et CHENINGNE, n., chenille : *I' m'en veut comme si je li aivôs mins des chelingnes dans sai soupe* (Il m'en veut comme si je lui avais mis des chenilles dans sa soupe).

CHEMINGE, n., chemise : *I'ast sale comme eunne cheminge de quinze jous*, c'est-à-dire comme une chemise qu'on a gardée quinze jours. *I'ast dans sai cheminge, qui passe aux deux bouts*, réponse qu'on fait souvent aux enfants curieux : « Où est donc un tel? — Il est dans sa chemise, etc. »

CHENEVEUILLE, n., chenevotte, tige de chanvre dépouillée de son

Digitized by Google

écorce : *I'ast solide comme ein pont de cheneveuilles et le feu desous*, c'est-à-dire il n'est pas plus solide qu'un pont de chenevottes, etc. On dit aussi comme *ein pont de paille*.

CHENEVOUS, n., chenevis, graine de chanvre. Autrefois *cheneveux*.

CHENI et CHENIN, n., petite ordure, grain de poussière; amas de choses de peu de valeur; reste d'une marchandise dont on a enlevé le choix, etc. : *J'ai ein cheni dans l'œu* (J'ai une ordure dans l'œil). *I'ai cheu des chenis dans mai soupe* (Il est tombé de la poussière, des ordures dans ma soupe). *I' ai prins teus les bieaux cacâs; i' n'ai laché que l'cheni* (Il a pris toutes les belles noix; il n'a laissé que le rebut). En parlant de gens de peu de valeur, on dit : *Ç'ast du cheni*. On dit également, dans ce cas : *Ç'ast de lai ripopette, de lai raivauderie, de lai petite biére, de lai fripouille*, etc.

CHENISSE, n., cendre chaude, légère, neigeuse, qui voltige sur les tisons incandescents : *I'ai voulé*, ou *i'ai cheu, ein poicho de chenisse su mai grillade* (Il a volé, ou il est tombé un peu de cendre, etc.) — *Cenise*, cendre chaude, Gros. — Ce mot paraît avoir une origine commune avec le précédent.

CHÉRUGIEN, n., chirurgien.

CHEUR, v., choir, tomber : *Lai pieue cheurt* (La pluie tombe). *Eul petiot, i' ai cheu* (Le petit est tombé).

CHEURLER, v., boire beaucoup; boire souvent, buvotter, godailler : *I' cheurle du maitin au sor* (Il godaille du matin au soir). S'emploie comme gobelotter et godailler; cependant *cheurler* indique une plus forte passion pour la boisson. — *Chuler*, boire d'un seul trait, Gros.; *cheurler*, G. et R.

CHEURLOT, n., enfant qui aime à boire, qui montre une passion pour le vin : *Ah, petit cheurlot, tu vas éte gris !*

CHEURLOUE, n., buveur, godailleur, qui aime à *cheurler*.

CHEURTIEN, n. et adj., chrétien. (Prononcez *cueurtien*.)

CHEURTIENNETÉ, n., chrétienté. (Prononcez *cueurtienneté*.)

CHEUSE, n., chose; *quiquecheuse*, quelque chose : *Je vas te dire eunne cheuse, quiquecheuse* (Je vais te dire une chose, quelque chose). *Tote cheuse qu'airrive...*, c'est-à-dire quoiqu'il advienne, qu'il en soit..,) — *Choose*, L. C.

CHEVET *de vingne*, n., rebord de terre au bout le plus élevé de la vigne, quand la vigne est en pente, ou l'extrémité par laquelle on achève le labour, quand le terrain est plan. Ce rebord sert à

Digitized by Google

garantir la propriété et à fournir de la terre pour remplir l'*entaille* finale. — Voir *entaille*.

CHEVREU, n., chevreuil.

CHEZ, prép., s'emploie souvent avec *de* pour marquer la possession au génitif : *Eul champ de chez..., lai vingne de chez...* On veut indiquer ainsi que la vigne, que le champ, etc, appartiennent à toute la famille, à toute la maison.

CHIAISSE, n., excrément d'insecte, chiure : *Eunne chiaisse de mouche, de puche,* une chiure de mouche, de puce, etc. *Eunne belle chiaisse,* un beau rien, particulièrement en victuailles : *Euje t'aivôs demandé du pain, du fricot, du fron-maige,* etc., *tu m'en aies baillé eunne belle chiaisse* (Je t'avais demandé..., tu m'en as donné une belle miette, une belle lèche, un beau rien). *Ç'ast de lai chiaisse,* c'est une mauvaise plaisanterie, c'est de la niaiserie, ce n'est rien. — *Chiasse,* rebut, Gros.

CHÎCROTTE (ou CHIE CROTTE?), n., homme chiche, ladre, avare, qui pousse la lésinerie jusqu'à se priver du nécessaire. On dit dans le même sens : *cul sarré* (cul serré).

CHIENQUEUE, CHIENQOUE, CHINQUEUE, CHINQUOUE, etc., n., le mélampyre des champs et des prés, *melampyrum arvense* et *pratense*.

CHINCRE, adj., maigre, étique, en parlant du grain : *Çai greunne aissez, mas le grain i' ast chincre : tout le champ i'étot versé* (Cela graine assez, mais le grain est étique : toute la récolte était couchée). — *Chincre,* Thév.

CHIOTTE, n., privé, latrines.

CHIPETTE (*gn'en ai pas*), expression qui signifie il n'y en a pas trace, reste, miette : *Aies-tu enco trouvé des ceréges su l'ceréger? — Gn'en ai pas chipette : les moingneaux i's ont tout maingé* (As-tu encore trouvé des cerises sur le cerisier? — Il n'y en a pas trace d'une : les moineaux ont tout mangé). — Voir *fistule* et *talipe,* qui s'emploient de même. — Pour *tripette?*

CHIPIE, n., femme avare, qui chiche tout, qui rapine sur tout, pingre; femme à idées étroites, etc., etc. Se prend aussi dans les acceptions françaises.

CHOCHERESSE et SOCHERESSE, n., sécheresse.

CHOCHI et SOCHI, v., part. et infinitif, sécher, séché : *T'ées mou? fais-te chochi* (Tu es mouillé? fais-toi sécher). *Note foin, i' ai bin sochi auj'd'heu* (Notre foin a bien séché aujourd'hui). De même, dessécher fait *dèchochi,* ou *dèssochi* — *Seuchey,* P. T.

CHOCHO, n., soulier en mauvais état, éculé, savate; soulier, avec

Digitized by Google

mépris ou colère : *Ote tes chochos, que tu salis lai majon !* (Ote tes souliers, car tu salis la maison !) — *Traine-chochos*[1], traîne-savates, déguenillé. — Voir *galocher* et *landrou*. — *Chochos*, souliers d'enfant, Gros.

CHOGI, v. inf. et part., choisir, choisi : *Tu peux chôgi* (Tu peux choisir). *T'aies chôgi le pus bieau* (Tu as choisi le plus beau). — *Chogi*, L. C. ; *chogi*, P. T. ; *chaugi* ou *cheugi*, G. et R.

CHOÎTRE, n., chevêtre, espèce de licou pour le cheval.

CHÔMER, v., se dit des noisettes qui ne viennent pas à bien, qui restent vides : *I'ai fait des mèchants temps pou les noujottes, eulles sont chômées tourteutes*, c'est-à-dire il a fait de mauvais temps pour les noisettes, elles sont toutes vides.

CHOQUER, v., trinquer, *toaster* : *I's choquent ai chaique cueup qu'i's buvent* (Ils trinquent à chaque coup qu'ils boivent). — *Coquer*, heurter, XIV^e^ siècle ?

CHOU, interj., mot dont on se sert pour appeler un chien : *Chou, chou, tiens !* — *Chou*, Thév. — On dit aussi *tou*. — Voir *toutou*.

CHOUCHE, n., souche, tronc d'arbre, grosse racine ; *chouche de Noël*, grosse bûche, gros tronc qu'on met au foyer le soir de Noël, afin de trouver, en rentrant de la messe de minuit, du feu pour faire le réveillon, qu'on appelle *collation*. — Voir *souchotte*. — *Coque* de Noël, Gros.

CHOUE, n., chouette, orfraie. *Choue connotte*, c'est-à-dire chouette cornue, à cornes, le scop ou petit duc.

CHOUINARD, CHOUIGNARD, CHOUINGNARD, CHOUINOUE, CHOUINGNOUE, COUINOUE et COUINARD, n., celui qui chouine, grogneur, pleurnicheur. — Voir *chouiner*.

CHOUINER, CHOUINGNER, COUINGNER, COUIGNER et COUINER, v., pleurer, pleurer en mauvaise part ; pleurnicher, crier de la gorge ; crier de douleur ou faire semblant : *Qu'ast-ce qu'i' chouine don, ce na-cou-lai ? Aittends, je vas te faire chouingner pou quiquecheuse, moi* (Qu'est-ce qu'il pleure donc, ce morveux-là ? Attends, je vais te faire pleurnicher pour quelque chose, moi). *T'aies don tiué ein*

---

[1] On prononce *tréne*. Désormais nous n'indiquerons plus dans le texte, en caractères différents, la prononciation exacte de cette voyelle composée *ai*, qui revient trop souvent. Le lecteur devra se reporter, pour les temps des verbes à la conjugaison, page 41, et pour les autres mots à ces mots eux-mêmes, à leur ordre.

Digitized by Google

lapin? Je l'ai entendu couingner. Toutes ces formes du même mot se confondent dans l'usage. — *Couiner*, crier comme le cochon, Gros.; *couiner*, pleurnicher, Thévenot. — Voir *récouiner*.

CH'TI, adj., chétif; de peu de valeur; maigre, malade, souffreteux.

CH'TIVETÉ, n., qualité de ce qui est chétif.

CIGNELLE, n., le petit fruit rouge de l'aubépine et du houx, senelle ou cenelle : *Eune mainge pas des cignelles, çai fait venin des poux* (Ne mange pas de cenelles, ça fait venir des poux).

CIMER (ou SIMER?), v., suinter, transsuder. Se dit d'un vase, en particulier d'un tonneau qui laisse fuir imperceptiblement le liquide par un joint, une fente, un nœud : *Çai n'en vai pas, çai cime ein poichot* (Ça ne fuit pas, ça ne coule pas, ça suinte, ça transsude un peu). On emploie aussi *cimotter*, qui dit encore moins. — *Simer*, suinter, Gros.

CINGLER, v., cingler; fouetter, corriger : *Euje te cinglerôs, moi, en lai piaice de ton pére*, c'est-à-dire je te corrigerais, etc. (*Cinguier*).

CIRER (ou SIRER?), v., effeuiller, égrener une plante, un rameau, en faisant glisser sa main serrée tout le long de la tige : *En passant au long de note champ, i' ai ciré eunne grante poingnien d'aivoine* (En passant près, le long de notre champ, il a... *éraflé, peigné, effiolé*?[1]... une grande poignée d'avoine).

CIRESSE, n., trait, raie, trace, que laisse un objet pointu ou tranchant sur un corps, sur un autre objet qu'il frôle, sur lequel il glisse, contre lequel il frotte, etc. : *Euje me seûs entraipé dans les aironces*[2] *qui m'ont fait des ciresses pi-un les jambes* (Je me suis embarrassé dans les ronces qui m'ont fait des égratignures, des éraflures plein les jambes). *An ai traîné 'n'*[3] *parche dans le chemin : an voit lai ciresse* (On a traîné une perche dans le chemin : on en voit la trace).

CISÉ et CIGÉ, n., ciseau. — On dit aussi *cisieau* et *cigieau*. — De *cisel*?

CITRE, n., cidre. — *Cistre* au XIV^e^ siècle.

---

[1] Nous ne connaissons pas de mot français qui exprime exactement cette action.

[2] On dit généralement les *aironces*, sans doute à cause du singulier *lai ronce*. Cependant, quelques personnes prononcent *ronce* : *Ein champ de ronces*.

[3] Contraction de *eunne*.

Digitized by Google

CIVE, n., ciboule, espèce d'échalotte, une liliacée comestible. — Cive, Gros.

CLAIR[1], adj., clair; clair-semé : *V'lai ein bié qui ast trop quiair* (Voilà un blé qui est trop clair-semé). On dit aussi : *qui n'ast pas fondé*. Voir *fondé*. — De *clerement*, en petit nombre, XIVe siècle? — *Cliey*, L. C.; *cliey*, P. T.

CLAIRER, v., flamber, donner de la flamme, en parlant du feu. Faire *quiairer le feu*, le faire flamber : *Souffieu l'feu pou qu'i' quiaire*. (Souffle le feu afin qu'il flambe).

CLAQUE, n., claque, soufflet : *Euje li ai f... 'n' bonne quiaque* (Je lui ai f... un bon soufflet). *Penre ses cliques et ses claques et f... son camp*, c'est-à-dire prendre ce qui appartient, ramasser ses outils, faire ses paquets, etc., et s'en aller.

CLAQUE-EN-BEC, n., fromage maigre et mou, sans doute à cause du bruit que font avec la bouche certaines personnes en le mangeant. (*Quiaque-en-bec*). — *Claquembet*, Gros.

CLAQUER, v., claquer. (*Quiaquer*).

CLAQUOTTER, v., dimin. de claquer. Se dit du feu qui pétille, ou de bruits ressemblant à de petits coups de fouet : *J'ai entendu quiaquotter l'âbre du peursoi et j'ai dit : i' vai casser* (J'ai entendu gémir, se plaindre, l'arbre du pressoir, etc.) La grêle *quiaquotte* dans le bois. On dit aussi, par antiphrase, quand il tonne fort : *Çai quiaquotte bin lai-haut, qu'ast-ce qu'i' vai don cheur?* (Ça fait bien du bruit là-haut, qu'est-ce qu'il va donc tomber?)

CLAUE, n., claie. (*Quiaue*). — *Cloie*, XIVe siècle.

CLÉE (ou CLAIE?), n., petite porte à claire-voie qui se tient habituellement fermée quand la porte principale est ouverte, pour empêcher les enfants de sortir, les volailles et les chiens d'entrer, etc. : *Fromme eul quiée* (Ferme le clayon). — Les beaux diseurs prononcent *claie* sans mouiller *l*. — *Cleyon*, Gros. — De *claie*, clayon? — *Clayel, clôture*, au XIVe siècle.

CLEF, n., clef. (*Quié*).

CLENCHOTTE, n., espèce de loquet de porte, verrou. (*Quiainchotte*[2]. — De *clenche*, verrou, XIVe siècle.

---

[1] La lettre *l* de ce mot est mouillée et serait en italique si les petites capitales avaient des italiques... Il en est de même des mots suivants *clairer*, *claque*, etc., jusqu'à *cloyotte* exclusivement.

[2] Dans beaucoup de villages, cet *o* bref et ouvert se change en *eu* : *quiainchcutte, quieuchcutte*, (clochette), etc.

Digitized by Google

CLIVE, n., crible. Prononcez *clive*, c'est-à-dire *q-llive*. — *Clive*, Gros.

CLIVER, v., cribler. (*Cliver*). — *Cliver*, Gros.

CLIVURE, n., criblure. (*Clivure*).

CLO (*sonner le*), expression qui signifie sonner le cassé, rendre un son qui indique une fêlure : *Ton saibot sonne eul quio : tu l'aies cassé, hein?* (Ton sabot sonne le fêlé, etc.). Quelques personnes ne mouillent pas l'*l* et prononcent *clo*. — De *clox*, *clos*, boiteux, ou de *clot*, trou, fosse, du XII^e^ au XV^e^ siècle?

CLOCHE et CLEUCHE, n.. cloche : *An ai seûné les trois quioches* (On a sonné les trois cloches). — *Quieuche*, L. C., P. T., G. et R.

CLOCHER et CLEUCHER, n., clocher : *I'ast fier, i'ast aussi haut que l'quiocher* (Il est fier, il est aussi haut que le clocher). — *Quieuchie*, P. T.; *quieuche*, G. et R.

CLOCHOTTE, n. diminutif, petite cloche; campanule, fleur. (*Quiochotte*).

CLOQUER, v., glousser à la manière d'une poule qui mène ses poulets : *V'lai 'n' poule qui quioque, eulle vourot couver* (Voilà une poule qui glousse, elle voudrait couver).

CLOU et CLEU, n., clou : *I' se tient drot comme ein quiou* (Il se tient droit comme un clou).

CLOURE, v., clore. (*Quioûre*). De même *dècloûre*, déclore. On dit aussi *clôs*, clos, et *enclôs*, enclos.

CLOYOTTE, n. diminutif de *claue* (mais *au* se change en *o* bref, et *l* ne se mouille pas, probablement pour éviter deux sons *io* successifs), petite claie sur laquelle on fait sécher des fruits au four, prunes, cerises, raisins : *Eul feu i' ai prins dans mai cloyotte, et mes bloches eulles sont pèdues* (Le feu a pris dans ma... petite claie, et mes prunes sont perdues).

C'NEUCHANCE et CUEUNEUCHANCE, n., connaissance; quelquefois maîtresse : *I' ai fait 'n' queneuchance pa lai, et peûs, i ai fini pa se mairier d'aiveu* (Il a fait une maîtresse par là, et puis il a fini par se marier avec).

C'NEUTE et CUEUNEUTE, v., connaître : *I' ne m'ai pas qu'nu. Je ne le qu'neuchôs pas*, ou *j'n'eul' queneuchôs pas* (Il ne m'a pas connu. Je ne le connaissais pas). — *Queneu*, P. T.; *connu*, P. T.

COCHE, n., truie, truie châtrée. — *Coche*, Gros.

ÇOCLE, n., cercle : *Su tous mes meuds i' ai des soquieus de cassés* (Sur tous mes muids il y a des cercles cassés).

ÇOCLIER, n., cerclier : *I' ai deux gaichons; l'un i'ast soquier, l'aûte,*

Digitized by Google

marronnier (Il a deux garçons: l'un est cerclier, l'autre fait du merrain).

COCO, n., mot du vocabulaire enfantin pour désigner un œuf : *T'airaies ein petit coco pou ton goûter, mon enfant* (Tu auras un petit œuf pour ton dîner, etc.) — *Caquin*, P. T.; *caquin*, Thév.

COCU, n., la fleur de la renoncule; la baie de l'églantier. — *Cocu*, primevère, Gros.; *cocu*, baie de l'églantier, Thév. — Voir *baissingnot, cul-de-chien, graitte-cul.*

CODE, n., corde : *I' ne vaut pas lai code pou le pende* (Il ne vaut pas la corde pour le prendre). *Enfant de loup, ton père fait des quious, tai mére les vai vende, pou aicheter 'n' code pou te pende... que lai code casse, et que l'diâbe te raimasse :* Une des formules qu'on emploie pour trouver le premier *boûchot*. — Voir *boûchotte.*

CODELOTTE, n. diminutif, cordelette, ficelle : *I's voulent mon chanve pou se faire des codelottes* (Ils volent mon chanvre pour se faire des ficelles).

COI (ou QUOUET?), *coite* au fém., adj., animal qui n'a plus de queue, *diffamé* en terme de blason. D'où ce jeu de mots, cette réponse qu'on fait à la question *quoi* : *Quoi? Ç'ast ein chaît qui n'ai pus de quoue.* — *Coi*, Gros.

COFFE, n., coque et cosse : *Eunne coffe d'œû; eunne coffe de pois* (Une coque d'œuf; une cosse de pois).

COFTIER (ou COFFETIER?), n., coquetier, ustensile de table. — *Coffe*, sorte de vase, XIV^e^ siècle.

COINGNER, n., cognassier.

COINGNER, v., mettre un coin à une pièce de charpente, à un instrument, etc., particulièrement à un manche d'outil pour le consolider : *J'ai poutiant bin coingné mon martieau, et i' se dèmoinge toujous*, c'est-à-dire j'ai pourtant mis un bon coin à mon marteau, et il se démanche toujours.

COINGNEU, n., petit pain façonné ordinairement en espèce de statuette, en figure humaine, que les parrains et les marraines donnaient autrefois à leurs filleuls et filleules, au premier de l'an ou à Noël : *T'aies enco zeû parrain? En v'lai des coingneux que d'aies ai bailler aux èstreunnes!* c'est-à-dire, tu as encore été parrain? En voilà des petits pains que tu as à donner aux étrennes! — *Cognot*, Gros.; *cogneux* ou *cognot*, Thév. — De *cuignet*, sorte de gâteau, XIV^e^ siècle?

COINNE, n., corne : *Qué maingeoû de char! I' aivailerot 'n' vaiche d'aiveu ses coinnes* (Quel mangeur de viande! Il avalerait une

Digitized by Google

vache avec ses cornes). On dit aussi *cone* et *conne*, mais *coinne* est plus énergique : *I'ast maigre ai biser 'n' bique entre les cones* (Il est maigre à embrasser une bique entre les cornes). *Cone, conne*, instrument à vent quelconque : *Entends-tu lai cone du vaicher?* c'est-à-dire la cornemuse du vacher? *I' en ai, dans c'te musique-lai, des connes et des connottes!* (Il y en a, dans cette fanfare, des instruments petits et grands!) — Voir *toûtotte*.

COINNER, CONER et CONNER, v., frapper des cornes : *I' s'ast laché coinner pa sai vaiche* (Il s'est laissé *corner*, frapper des cornes par sa vache); corner, souffler dans un instrument à vent quelconque, plus particulièrement la corne et la trompe de chasse : *Eunne belle musique! An dirot qu'i's connent dans des saibots. Coner* quelqu'un, lui faire un charivari. — Voir *toûter*. — *Corner*, sonner de la trompe, Th.

COITE (ou QUOUETTE?), n., nuque : *I' bâche lai coite*, c'est-à-dire il baisse la tête, au prop. et au fig. *F...-li ein bon cop su lai coite* (F...-lui un bon coup sur la nuque). — *Coite*, Gros.; *coite*, Thév. — Voir *fôssotte* et *crotot*. — De *quouette*, petite queue, à cause des cheveux qui se redressent parfois au bas du cervelet en *queue de canard*? — De *coueigne, coupet* chignon, partie de derrière du cou, XIV^e^ siècle?

COL, n., cravate : *Fais 'n' biouque*[1] *ai ton col* (Fais une boucle à ta cravate). *I' fait trop chaud pou mette ein col* (Il fait trop chaud pour mettre une cravate).

COLIDOR, n., corridor.

COLLATION, n., repas supplémentaire, le soir, après la veillée; réveillon (Vieux français).

COLLÉE, n., toute charge qui se porte sur les épaules : *Eunne collée de bois mort* (Une charge de bois mort); *Eunne collée d'ouséres* (Une charge d'osiers); Charge en général, fardeau; sac de grain représentant à peu près le poids qu'un homme peut porter. *En aivoi sai collée*, en avoir autant qu'on en peut porter, sa charge : *I' ai v'lu me pouter, mas i'en aivot sai collée* (Il a voulu me porter, mais il en avait sa charge).

COLLERON, n., bourrelier. — Voir *bourrier* et *bourlie*.

COMBLER, avec *l* mouillée, *combier*, v., combler.

CÔMER, v., avoir l'air malade, abattu, triste. On *côme* particulière-

---

[1] Les beaux parleurs disent *blouque*. L'iotacisme semble donc encore ici dû à l'l mouillée.

Digitized by Google

ment les jours qui précèdent une maladie. Les volailles *cômeut* quand elles rentrent leur cou entre leurs ailes, etc. : *Lai fiéve eulle l ast dèquiarée : i' cômot depeûs deux jous* (La fièvre est déclarée : il était souffant depuis deux jours). S'emploie aussi activement avec la même signification : *Cômer eunne mailaidie*, c'est-à-dire être dans la période d'incubation d'une maladie. *Lacher cômer*, laisser cuire doucement, lentement, à petit feu, mijoter : *I' faut faire cueure tes choux vitieu; çai ne demande pas ai cômer dans le pot, les choux*, c'est-à-dire il faut faire cuire tes choux vite, à grands bouillons; les choux ne demandent pas à rester longtemps au pot.

COMME TOUT et COMME TEUT, terme de comparaison qui équivaut à un superlatif, très, beaucoup, etc. : *I'ast bieau comme teut*, c'est-à-dire comme tout ce qu'il y a de plus beau, très beau.

COMMELLE, n., vallon étroit, petit repli de terrain; petite combe.

COMPREUNNOTTE et COMPEURNOTTE, entendement, intelligence, faculté de comprendre : *I'ai de lai comprun-notte*, c'est-à-dire il comprend bien ce qu'on lui dit, il saisit vite, il est intelligent. Ce mot a souvent un sens plaisant ou ironique.

COMPTER, v., s'emploie pour croire, penser : *Euje compte bin qu'i' ast mort* (Je crois bien qu'il est mort). *Euje compte qu'i' vai pieuve* (Je crois qu'il va pleuvoir). *Comptes-tu me faire poûr?* (Penses-tu me faire peur?)

COMPTOUE, n., compteur : *Ç'ast ein bon comptoû*, c'est-à-dire un bon compteur, un bon calculateur. Voir *contoue*.

CONELER et CONNELER, n., cornouiller, *cornus mas*.

CONEULE et CONNEULE, n., cornouille, fruit du cornouiller.

CONGRI, part. pass., formé spontanément, engendré sans cause apparente. — Voir *se congri*.

CONGRI (*se*), v., se former spontanément, s'engendrer sans cause apparente : *I' y ai des vers pi-un mon jambon : çai se congrit poutant lai-dedans, car euje l'aivôs bin enveloppé...* (Il y a des vers plein mon jambon : ça se forme pourtant spontanément là-dedans, car je l'avais bien enveloppé...). — De *se congrier*, XII^e^ au XV^e^ siècle?

CONOT et CONNOT, n., chaque sac de la besace : *Les deux conots de note besaice sont p'chés* (Les deux poches de notre besace sont percées); cornet d'écorce que font les enfants pour rapporter les fraises du bois : *J'ai fait ein grand connot de malsauce, et peûs je l'ai empli de fraijottes* (J'ai fait un grand *cornet?* de marsault, et puis je l'ai empli de fraises).

Digitized by Google

CONOTTE et CONNOTTE, n. diminut., petite corne, petite trompe de chasse; extrémité d'une corne disposée comme une écritoire, fermée d'un fond fixe au gros bout, d'un liège mobile à l'autre bout, et qui sert aux vignerons pour emporter du sel. — Voir *choue*.

CONOILLE et CONNOILLE, n., corneille, corbeau : *Eulle l ast nore comme eunne conoille* (Elle est noire comme un corbeau).

CONTE, abréviation de contraire : *Bin au conte!* c'est-à-dire bien au contraire, joliment! *je vous en moque!* — Voir *moquer*.

CONTOUE, n., conteur : *Ein contoû de menteries*, c'est-à-dire un conteur de bourdes, un menteur.

CONVENTER (ou CONVANTER?), v., offrir, proposer. Ne s'emploie que dans cette expression : *conventer sai marchandige*, c'est-à-dire offrir sa marchandise, la proposer aux chalands. — *Conventer*, faire une convention, XIV^e^ siècle.

ÇOP, n., cep : *Gn'ai rin aiprées les çops*, c'est-à-dire il n'y a point de raisin après les ceps. On dit aussi *billon*.

COPELOT, n., copeau, bûchette; plus particulièrement le copeau qui provient de l'abattage des arbres, et qu'on appelle aussi *écaille*.

COPER, v., couper : *Qu'i' taille, qu'i' cope, qu'i' renoue, lache-le tranquille*, c'est-à-dire qu'il fasse ce qu'il voudra, ne t'en occupe pas.

COPESSE, COPASSE et COPURE, n., coupure.

COPOUE, n., coupeur : *Ein copoû au bois*, c'est-à-dire un coupeur au bois, un bûcheron.

COPROT, n., couperet.

COQUE, n., espèce de copeau, bois de bûcheron; le collet des branches, des cepées de taillis; souche, tronc; On dit : *Gelé comme eunne coque*, pour fortement gelé, congelé, durci.

COR, n., petit tube de bois ou de fer qui tient lieu de robinet dans une cuve, et qu'on ferme avec des balles de chanvre : *J'ai vendu mon vin au cor de lai cuve*, c'est-à-dire à livrer au sortir du *cor* de la cuve, avant de le mettre en fûts; tuyau de descente qui conduit l'eau d'un chéneau sur le sol; tuyau, tube en général.

CORBEILLOTTE, n., petite corbeille; la cupule du gland.

CORNIOT (ou CORNIEAU?), n., corneau, chien mâtiné destiné à la chasse; tout chien qui n'est pas de race pure, et spécialement le petit chien de braconnier, tenant du chien courant et du chien d'agrément, aux oreilles étroites, à la queue en trompette.

CORNOLÉ, part. pass.; ne s'emploie que dans cette expression : *saibot*

Digitized by Google

cornolé, pour désigner des sabots fumés communs, portant des dessins en blanc, rayures, zébrures, fleurs, etc., obtenus en recouvrant de bandelettes d'écorce les endroits que la fumée ne doit pas jaunir. Le verbe est peu ou point employé.

CORNUE, n., espèce de fourche qui, appuyée sur l'extrémité d'arrière du limon d'une charrette, et attachée à la ridelle, se dressait à la hauteur de la petite échelle (voir *échellotte*) d'avant, pour maintenir les charges volumineuses telles que celles de paille, de gerbes, de foin, etc. Aujourd'hui la *cornue* rustique primitive est généralement remplacée par un rancher à double tige.

COSSONNIER et COSSON, n., coquetier, marchand d'œufs, de beurre, de volailles, etc. — *Cossonnier*, *cosson*, Gros; *cossonnier*, *cosson*, *cocassier*, Thév.

COSTIÈRE, n., la pièce principale du châssis d'une claie, c'est-à-dire chacun des deux côtés, des deux montants percés de trous où sont fixés les traverses ou fuseaux. — *Costière*, côté, P. T.

CÔTE, n., côteau, colline, montagne, raidillon, toute éminence de terrain. — Voir *coup de cul* et *grippo*.

CÔTIE, n., côte de porc, frais ou salé : *J'ai mins ein bon côtie dans note pot d'aiveu du riz* (J'ai mis une bonne côte de porc, etc.).

CÔTON, n., tige de plante montée en graine, fistuleuse ou non : *Ein côton d'oisille, ein côton d'èpiniard* (Une tige d'oseille, etc.).

COUAME, adj., capon, honteux, pantois, interdit : *Gn'ai rin rèpondu ai fait; oh, i'ètot bin coûme, bin peneu!* (Il n'a rien répondu du tout; oh, il était bien capon!) — *Aivoir l'air coûme*, avoir l'air doucereux, dissimulé, hypocrite, pince-sans-rire.

COUCHE, n., laps de temps : *I'ast zeu pati 'n' bonne couche* (Il a été parti longtemps, un bon laps de temps).

COUCHENOT, n. diminut., petit cochon,

COUCHERI, n. diminut., petit coq, jeune coq : *Dans mes poulets, i' y ai cinq poulottes et trois coucheris* (Dans mes poulets, il y a cinq poulettes et trois petits coqs).

COUCHON, n., cochon. *Couchon d'ètoupe*, petit rouleau d'étoupe, de filasse, etc., préparé pour être fixé, attaché à la quenouille. *Couchon de saint-Antoine*, cloporte. — *Cochon d'étoupe*, Gros.

COUCOU, n.; ce nom, outre l'oiseau bien connu, désigne une plante, la primevère officinale. — *Cocu*, primevère, Gros.

COUDELER, v., cordeler, faire de la ficelle à la main : *Euce petiot-lai, i' coudeule daji bin : i' ai fait eunne envargille tout seul* (Ce petit là cordèle déjà bien : il a fait une... voir *envargille* — tout seul).

Digitized by Google

COUDELON et COUDÉ, n., un des brins, des fils, etc., tordus qui constituent la corde ou la ficelle : *I' coudeule ai deux, ai trois coudelons* (Il cordèle à deux, à trois fils). *Coudé* désigne plutôt un des trois ou quatre faisceaux de ramillons de bouleau qui forment le balai.

COUDROU, n., dindon, coq d'Inde. Probablement à cause de son cri : onomatopée.

COUÉ, n., outil du faucheur, corne, ou petit vase de fer blanc conique destiné à contenir, avec de l'eau, la pierre à aiguiser la faulx. — Voir *cousse*.

COULAISSON, n., petite lessive : *Euje n'ai pas bué toutes mes hades; je n'ai fait qu'ein petiot coulaisson*, c'est-à-dire je n'ai pas lessivé toutes mes hardes; je n'ai fait qu'une petite lessive. — *Coulot*, petite lessive, Gros. — De *couler ?*

COULEUVE, n., couleuvre. *Escargot de couleûve*, le petit colimaçon bariolé des haies.

COULIGNER, COULINGNER, COULINER et COULEVINGNER (*se*), v., se couler, se glisser avec précaution en se baissant ou en rampant; se faufiler doucement entre des objets qui masquent, de manière à n'être ni vu ni entendu; s'échapper en s'effaçant : *I' s'ast coulignè entre les torchées, de long de lai hae, et pûs i' ai tiré* (Il s'est faufilé entre les cepées, etc.) *I' s'ast coulevingné pa l'harbe, et je l'ai pèdu de vue* (Il s'est dérobé en rampant dans l'herbe, etc.) — Ce mot est employé particulièrement par les chasseurs. — *Se couleviner*, Thév. — Voir *miaou*.

COULISSE, n., traînée de paille, de balles, de fumier, de marc de raisins, etc., sur la neige, pour attirer les petits oiseaux : *J'ai tiué dix moingneaux d'ein coup su mai coulisse*; espèce de chéneau, d'entonnoir, de conduit formé de planches, dont on se sert, dans certains cas, pour décharger les raisins, pour les faire glisser, les conduire de la *baingnoure* ou cuveau dans la cuve. — *Coulisse*, claie, Thév.

COUP DE CUL, COP DE CUL et CUEUP DE CUL, n., petite montée, raidillon où le cheval est obligé d'allonger la croupe, de donner un coup de collier.

COUPEAU (ou COUPAU?), n., bardane, *lappa*; l'involucre de la fleur, qui, muni de bractées très pointues, s'attache facilement aux vêtements, aux cheveux, etc. : *I' mai jitié des coupeaux d'aiprées les cheveux* (Il m'a jeté, etc.) — *Coupaux*, Gros.

COUPOTTE, n., sébile, ce que Grosley appelle *sibille* ou *subille*. Les

Digitized by Google

vignerons se servent souvent de cette espèce d'écuelle non fragile pour faire tremper leur pain dur, quand ils prennent leur repas dans les vignes. — Voir *trempée*.

COURAILLER, v., courir d'une manière inégale, mal à propos; rôder, courir la pretentaine; faire des courses hasardeuses : *Qu'ast-ce tu courailles don tout de long le chemin, pou te lasser, mon gachenot? Çai couraille totes les neuts* (Qu'est-ce que tu, etc. Ça court la pretentaine toutes les nuits).

COURCIBOT, n., homme gros, court, trapu, obèse; enfant gros et court.

COURDIEAU (ou COURDIOT?), n., petite corde; cordeau servant de guide pour conduire les chevaux à la charrue : *Tire ai dia, tire eul courdiot* (Tire les chevaux à dia, tire le cordeau). — De *cordeau* ou de *cordeletto*? — Ne pas confondre avec *codelotte*.

COURE, n., coudre, coudrier, noisetier. (*Coûre*).

COURÉE et CORÉE, n., petite perche de noisetier, baguette de coudre : *J'ai levé des courées pou faire ein p'ner*. — Voir *èclicher*. — *Couré*, tige de vigne à treille, Gros.; *courai*, racine de vigne, P. T.; *couret*, racine de vigne, G. et R.

COURRE, v., courir. *Ailler courre*, aller se promener, flâner, voisiner : *I' faillot (fé-iot) traivoiller en piaice d'ailler courre* (Il fallait travailler au lieu de flâner, d'aller te promener). *Venez don courre chez nous*, c'est-à-dire venez donc travailler près de moi, causer, me visiter.

COUSINGNE, n., cousine; bocal de fruits à l'eau-de-vie : *Aippoute lai cousingne de cerèges* (Apporte le bocal de cerises).

COUSSE (ou COUS?), n., pierre à aiguiser les faulx; au figuré, niais, bêta, godiche. — *Cœur*, Gros. — Voir *coué*. — *Couz*, XIVe siècle.

COUTAINNES (ou COUTENNES?), n., champ très court, ordinairement de forme triangulaire, placé au sommet de l'angle de deux chemins qui se croisent : *J'ai rabouré des coutainnes et je seûs lassé; i' faut faire pi-un des r'tonnes* (J'ai labouré des..... et je suis fatigué; il faut faire beaucoup de *retournes*). — Voir *retonne* et *pointieu*.

COUTANCE et COUTANGE, n., coût, dépense, prix : *J'irôs bin ai Pairis, mas çai coûte cher... Et peûs, ce n'ast pas enco pou lai coutance, mas je n'ai pas le temps* (J'irais bien à Paris, mais ça coûte cher... Et puis ce n'est pas encore pour la dépense, mais, etc.) S'emploie surtout ainsi, quand on veut indiquer que la dépense n'est pas le principal obstacle, n'est que secondaire. — *Coutange*, Gros.; *coutance*, Thév.

Digitized by Google

COUTÉ, n., côté. *Ai couté*, à côté.

COUTÉ, n., couteau. On dit aussi *coutieau* (voir ce mot). Dans une espèce de jeu d'enfant, en même temps qu'on mesure entre ses doigts les lames des couteaux qu'on veut comparer, on prononce ces mots[1] : *Coutieau, couti, coutesse, racle-c..., racle f... Couté* marque souvent du dédain. *Coutieau ai deux dos*, mauvais couteau, qui ne coupe pas plus du dos que du taillant. Au figuré, homme double, sur lequel on ne peut compter, qui fait fausse épaule, qui est de l'avis de tout le monde; ganache. — *Coutel, coustelesse*, couteau, coutelas, XIV^e^ siècle.

COUTELÉE, n., ce que la faulx ou la faucille emporte d'un seul coup : *Ç'ast ein bon moichenoû; i' fait de bonnes coutelées*, c'est-à-dire c'est un bon moissonneur, il en enlève beaucoup, une bonne largeur à chaque coup de faulx.

COUTELER, v., enlever, déblaver d'un coup de faulx, ou de faucille, une bonne largeur de terrain; aller vite : *Tu fauches du bec, çai ne couteule pas, çai n'èpieute pas, et çai cope mal : fauche don du tailon* (Tu fauches du bec, ça n'en prend guère, ça n'abrège pas, et ça coupe mal; fauche donc du talon). — Voir *èpieuter*.

COUTELOT, n. diminut., petit couteau; mauvais couteau. Dans ce dernier sens, on dit plutôt *châtre-bique* et *guiaudot*. — Voir *glaudot*.

COUTIEAU, n., couteau. *Coutieau de miée*, rayon de miel. — *Couteau de miel*, Thév. — Voir *couté*.

COUTRE, n., coude : *I' me baille des cops de coutre* (Il me donne des coups de coude).

COUTUMERÉ, n., espèce de culbute qui se fait en appuyant sa tête et ses mains sur le sol, en levant ses jambes en l'air et en se laissant retomber sur le dos. *Faire le coutumeré*, faire la culbute en passant ainsi ses pieds par dessus sa tête; au fig., se ruiner, tomber du pouvoir, perdre sa situation, etc., le même sens enfin que faire la culbute. — *Tourneboile*, culbute sur les mains, Gros.; *tournebouelle*, culbute, faire un tour sur la tête, Thév.

---

[1] On prend d'une main, entre l'index et le pouce, la lame du couteau tout près du manche, en disant *coutieau*; on place de même en suivant sur la lame le pouce et l'index de l'autre main et on dit *coutesse*, et ainsi de suite alternativement. On attribue au couteau le dernier nom qu'on prononce quand les doigts serrent l'extrémité de la pointe.

Digitized by Google

COUVA, n., couveuse, poule qui couve d'habitude, qui couve souvent : *J'ai 'n' bonne couva.* On dit aussi *couvoure*, mais dans un sens moins général ; *couva* indique plutôt l'état, et *couvoure* l'action. On dit d'une femme difficile, prompte à se rebiffer : *Ç'ast eunne vraie couva ; eulle l ast malingne comme eunne couva*, c'est-à-dire toujours prête à vous sauter à la figure, comme une poule qui défend ses poussins.

COUVE-CENDRE, n., cendrillon, qui aime à garder le coin du feu, qui se chauffe de trop près. S'applique aux gens comme aux bêtes : *I' en prenrai des raites, c'te chaît-lai, je m'en f... ! I'ast toujous entre nos deux chiennets ; ç'ast ein vrai couve-cendre* (Il en prendra des souris ce chat-là, je m'en moque ! Il est toujours entre nos deux chenêts ; c'est un vrai chat d'âtre). *Qué couve-cendre que c'te femme lai ! An ne lai voit jain-mas dans les champs.* — Voir *chaît d'âtre.* — On dit aussi *cul-cendron.*

COUVERTE, n., couverture de lit, courte-pointe. — Voir *mante.*

COUVÎ, adj., gâté, couvé. Ne s'emploie guère que dans cette expression : *œù couvî*, œuf gâté, couvé. Nous avons cependant entendu dire *odeur couvie* pour odeur de renfermé, odeur de relent.

COUVOT, n., couvet, pot de feu, chaufferette.

COYOT (*ai lai*). Voir *aicoyot.* — Du latin *cautus* ?

CRAIBOSSE et CRABOSSE, n., têtard de grenouille. Au fig., enfant vive, espiègle : *C'te petite craibosse lai, eulle l ast toujous pèdiue ; eulle n'airrête point* (Cette petite espiègle-là est toujours perdue, etc.)

CRAICHER, v., cracher. (*Crécher*).

CRAICHON, n., crachat ; salive. (*Créchon*).

CRAICHOUE, n., cracheur, qui crache beaucoup, graillonneur. (*Créchoû*).

CRAINDIU, part. pass. du verbe *craindieu*, craindre.

CRAINTE DE, loc. prépos., de peur de : *I' ne fait rin crainte de se tromper*, c'est-à-dire en plaisantant, il ne fait rien de peur de se tromper.

CRAISSOUX, adj., crasseux, au propre et au figuré.

CRANCES (*faire les*), faire semblant : *I' fait les crances de crier* (Il fait semblant de pleurer). Dans quelques villages on prononce *cances. Faire crance*, faire crédit, Gros. ; *faire quence*, faire semblant, Thév.

CRANNER, v., faire des crans, des coches, des entailles : *I' s'aimuge qi cran-ner lai table d'aiveu son coutieau, en piaice d'aipprenre*

Digitized by Google

son aileçon[1]. (Il s'amuse à faire des coches dans la table, au lieu d'apprendre sa leçon). — On dit aussi *encran-ner.*

CRATE, n., crête : *Eunne crâte de co* (Une crête de coq).

CRATER, v., se dit de l'accouplement du coq et de la poule, de l'action du coq sur la poule, cocher : *Eul co de chez lai Tonton i' ai crâté nos poules. — Chaucher*, Gros.

CRAUE, n., craie, blanc de Troyes; *craue rouge*, la sanguine.

CREIMMAU, n., crémaillère; la partie de la cheminée qui avoisine la crémaillère : *I'ast nor comme note crin-mau* (Il est noir comme notre crémaillère, ou comme notre cheminée).

CRÉIOT (ou CRAIOT?), n., terre légère sur les hauteurs; terre calcaire, pierreuse, de seconde ou de troisième qualité; terrain sec : *J'ai pus rècolté c't' année dans mes cré-iots que dans mes grosses terres* (J'ai plus récolté cette année dans mes terres légères, etc.) — De craie?

CRÉIOTIE (ou CRAIOTIE?), n., espèce de *créiot*; *créiot* inférieur; *créiot* en général ou terre qui s'en rapproche : *Ce n'ast pas des bin bons champs; ç'ast du cré-iotî* (Ce n'est pas de bien bons champs, etc).

CRÊPÉ et CRÊPIAU, n., espèce d'omelette économique à l'huile, dans laquelle on mêle aux œufs de la farine délayée pour faire foisonner : *J'ons maingé venredi ein crêpé pou note goûter.* — De crêpe?

CREUSOT, n., creuset, petit vase de terre en tronc de cône, sans queue ni oreilles.

CREUSOUR et CREUJOUR, n., creuseur, ouvrier qui creuse : *Ein creusoû de puts* (Un creuseur de puits).

CREUSURES *de saibots.* On nomme ainsi en général les copeaux de sabotier, et particulièrement les copeaux en *escargots* que cet ouvrier fait avec la cuillère.

CREUVE DE FAIM, n., crève de faim, malheureux, indigent.

CREVELOT, n., espèce de prune hâtive.

CREVÔLE et ÈCREVÔLE, n., laiteron, ou laceron qu'on mange en salade, un *sonchus* à fleur bleue, le *sonchus oleraceus* ou le *sonchus arvensis*?

CRIER, v., s'emploie pour pleurer : *Ai c't'enterrement-lai, tout le monde criot* (A cet enterrement-là, tout le monde pleurait).

---

[1] On dit *sai leçon* et son *aileçon*, à cause de *lai leçon.* Nous avons déjà fait remarquer ce transport fréquent du *ai* de l'article *lai* au commencement des noms, et nous ne reviendrons plus sur cette observation.

Digitized by Google

CRÔLÉE, n. Voir *écrôlée.*

CRÔLER, v., trembler, remuer, branler : *I' fait crôler l'ormoire en dansant su le piaincher,* c'est-à-dire il fait mouvoir, remuer, il ébranle l'armoire — qui menace de tomber — en dansant sur le plancher. *Çai vai cheur, çai crôle* (Ça va tomber, ça branle). *Ç'ast comme eunne queue de vaiche, çai crôle, mas çai ne cheurt pas. I'en vai cheur de lai pieue! Eul temps i'en crôle,* c'est-à-dire le temps en est plein, en est ébranlé, il en tremble. *Crôler,* secouer : *Crôle eul blocher* (Secoue le prunier). — De *crollier* et *crosler,* XII^e^, XIII, XIV^e^ siècles? — *Crosler,* trembler, branler la tête, Gros.; *crolay,* secouer, trembler, P. T.

CROQUE-AIVOINNE, n., celui ou celle qui s'occupe de faire un mariage, qui met les jeunes gens en relation; entremetteur, entremetteuse.

CROQUENOT, n., petit clou à souliers, à tête arrondie en segment de sphère; espèce de broquette.

CRORE, v., croire. *Euje cros, euje cro-ios, euje crôerai, que je cro*-ieu, *cro-iant.* — *Croi,* L. C.; *croi,* P. T.

CROSSE, n., béquille : *I' vai d'aiveu des crosses* (Il marche avec des béquilles). Vieux français.

CROT, n., petit trou dans la terre, petite fosse, petit fossé; en particulier, le trou qu'on fait pour planter une pomme de terre, des haricots, etc. : *Je mets 'n' bonne poingnien de fien dans chaique crot de pois* (Je mets une bonne poignée de fumier dans chaque trou, etc.) La trochée de haricots ou de pois en garde le nom : *Mes pois ne sont pas venuns; j'en ai raipouté pus de deux cents crots su mai hotte* (Mes haricots ne sont pas venus; j'en ai rapporté plus de deux cents trochées sur ma hotte). On dit d'un terrain mal uni, raboteux, inégal : *Ce n'ast que crots et bosses. Crô,* trou, fosse, Gros.; *crot,* trou, G. et R.; *crau,* trou, terrier, Thév. — *Crot,* creux, fossé, XIV^e^ siècle. — Voir *encrotter.*

CROTOT, n., la petite fossette qui se trouve au bas du cervelet; nuque. — Voir *fôssotte* et *coite.*

CROTOTTE, n. diminut., petite crotte; petite tache de boue.

CROYOT et CROYOUE, n., crédule, qui croit facilement tout ce qu'on lui raconte, simple, naïf : *I' ne faut pas éte si croyot que çai; i's se f... de toi!* (Il ne faut pas être si crédule que cela; il se moque de toi!) — *Creôle,* Gros.; *croyaud,* Thév.

CRUCHOTTE, n. diminut., petite cruche; son contenu : *I' ai bu sai petite cruchotte, euce maitin, an voit çai* (Il a bu sa petite cruchée ce matin, on s'en aperçoit).

Digitized by Google

C'TÉR-CI, C'TES-CI et C'TEL-CI [1], pron. démons., celle-ci. — *Cette-ci?*

C'TÉR-LAI et C'TE-L-LAI, pron. dém., celle-là. — *Cette-là?* — *Stulay, stellai, ste,* L. C.; *stulay, stilay, sti, stu; squi,* ceci, P. T.

C'TU-CI, C'TUS-CI [2] et C'TUL-CI, pron. démons., celui-ci. — *Cettuy-ci.*

C'TU-LAI et C'TUL-LAI (on fait sentir plus ou moins fortement *l*), pron. démons, celui-là. — *Cettui-là?*

CUEU, part. pass., cuit; fém. *cueu*tieu.

CUEUCHE, n., cuisse. — *Queuche,* Gros.

CUEUCHIN, n., coussin.

CUEULARD, n., sorte d'esprit follet. — Voir *foulletot.*

CUEULÉE, n., culée; tas, masse, quantité : *I' ai des cueulées de rasins d'aiprées les çops* (Il y a des tas de raisins après les ceps).

CUEULLERON, n., lange d'enfant. Par mépris, mauvais linge, guenillon, linge sale.

CUEULLETONNER, v., c'est proprement *cueulotter* en marchant, traîner par derrière : *Marche don! Qu'ast-ce que tu cueulletonnes?* — Voir *cueulotter.*

CUEULLETONNIER et CUEULLETON, n., celui qui cueulletonne, qui ne suit pas les autres en marchant, qui fait comme Créuse. — On dit aussi *cunneter.*

CUEULOTTE, n., culotte.

CUEULOTTER, v., perdre son temps à des détails, et surtout lambiner, traîner une besogne en longueur : *Dèpêche-te don vor! qu'ast-ce que tu cueulottes don? tu n'en finiraies pas.* — Voir *beurlauder, beurluter, tanuger,* etc. Les mots abondent pour exprimer cette idée avec toutes ses nuances. — *Culotter,* ne rien faire en paraissant faire beaucoup, Gros.; *culotter,* s'agiter et ne rien faire, Thév.

CUEULOTTIER, n., celui qui *cueulotte,* qui traîne la besogne en longueur, paresseux, minutieux, lambin : *Qué cueulottier! I' n'en finirai pas!* (Quel lambin, il n'en finira pas!); empâté, ventru,

---

[1] Comme on supprime complètement l'*e* muet dans la prononciation qui sonne ainsi : *stéeci, stessi, stelci, stelai, stellai,* nous avons jugé inutile de mettre les deux *t*?

[2] L'*e* muet de *cetu,* se trouvant élidé complètement dans la prononciation, nous avons cru devoir le remplacer par une apostrophe, le *c* gardant bien entendu le son doux. On prononce tantôt *stûci,* tantôt, en appuyant sur l'*s, stusei. Costui?*

Digitized by Google

lourd, comme embarrassé dans sa culotte, lourdaud; traîne-galoches : *Lu, me raittraiper en courant, euce gros cueulottier-lai?* c'est-à-dire lui, me rattrapper à la course, ce gros *empâté*-là?

CUEUP et COP, n., coup.

CUEURCHOT, n., crochet : *Ein cueurchot ai fien* ou *ai fun-mer* (Un crochet à fumier).

CUEURE, v., cuire. Part. prés. *cueujant*, part. pass. *cueu*, subj. prés. *cueuge*.

CUEURSON, n., cresson.

CUEURTIEN. Voir *cheurtien*.

CUEUTIEU, n., cuite, fournée, l'ensemble des miches de pain qu'on fait cuire d'une fois dans le four : *Je n'en ai guère peurti, eunne toute petiote cueutieu; quate miches et ein michot* (Je n'en ai guère pétri, une toute petite fournée; quatre miches et une michette). On dit de même : *Eunne cueutieu de chaux, eunne cueutieu de tuiles*, etc.

CUGINGNE, n., cuisine : *Eulle fait de lai bonne cugingne* (Elle fait de la bonne cuisine).

CUL (*éte ai*), être ruiné, réduit à la dernière extrémité : *Le v'lai ai cul; ce n'ast pas ètonnant d'aiprées les dèpenses qu'i' faijot* (Le voilà ruiné, ce n'est, etc.) *Mette eunne voitiure ai cul*, la mettre de manière que le bout d'arrière des limons s'appuie sur le sol. *Cul su bout*, sens dessus dessous, *ai boigevot* (voir ce mot); démoli, tombé en ruines. *Lever le cul*, ginguer, ruer, en parlant des chevaux : *l'ast mèchant, i' leuve eul cul*.

CUL D'ANE, n.; on nomme ainsi une espèce de mauvaise prune allongée, à demi-sauvage, la *quelsche* dégénérée....

CUL DE CHIEN et GRAITTE CUL, n., le fruit de l'églantier. — Voir *cocu*.

CUL DE POULE, n., moue, grimace des lèvres qui témoigne le mécontentement. — Voir *pipion*.

CUL PECHÉ, n., *cul percé*, mal vêtu, malheureux en habit percé, en guenilles, traînard, truand (*cul pché*). On dit aussi *cul dèpiéceté*. — Voir *landrou*.

CUME et CUEUME, n., écume[1]. On prononce aussi *cun-me*.

CUMER et CUMMER, v., écumer, dans le sens de faire, produire de

[1] *Lai cume* pour *l'ècume*, attendu que souvent l'*é* se change en *è* dans la prononciation, et vice-versâ.

Digitized by Google

l'écume : *I' ètot si en colère qu'i' cun-mot* (Il était si en colère qu'il écumait). — Voir *ècummer.*

CUNNETER, v., (voir *cueulletonner*). — De caneter?

CUNNETON, n., hanneton. (*Cun-nton*).

CURER, v., en général, nettoyer; en particulier et absolument, enlever le fumier d'une étable : *Vai curer lai vaiche. J'ai curé nos beurbis,* c'est-à-dire va nettoyer l'étable de la vache, etc. On *cure* les outils sales, tels que pioche, bêche, charrue, etc.

CUROT, n., mauvaise serpette usée dont les vignerons se servent ordinairement pour *curer,* ôter la terre qui tient à leurs outils : *J'ai pèdiu mon curot et j'en ai fait un*[1] *d'aiveu ein bout de pâché.* — Voir *curer.*

CUROTTE, n., curoir, curon, petit instrument de fer en forme de ciseau de menuisier, muni d'un long manche, qui sert à curer la charrue.

CUSSER, v., reculer, se dédire, caler, caponner, revenir sur sa parole, manquer de hardiesse : *Saute don ai l'aivaillée, hein? tu n'ouserôs* (ou *n'ousoûrôs*), *tu cusses!* (Saute donc..., tu n'oserais, tu caponnes!) — Voir *caner, fouiner* et *renifler.*

CUVELOT, n. diminut., petit cuveau.

DA, interj., tiens! vraiment! ah! Exprime presque toujours un doute, un regret, de l'ironie : *Euje n'ai pas pu fini le champ,* dit le domestique, — *Dâ!* répond le patron, c'est-à-dire est-ce bien vrai? ça m'étonne; c'est que tu n'as pas bien travaillé, etc.

DADA, n., femme ou fille niaise, maladroite, qui se laisse attraper facilement; ignorante, qui rit à propos de tout, nigaude. On fait ordinairement précéder ce mot de l'adjectif *grante* : *Ris don brament, grant' dadâ! T'aies cru çai, grant' dadâ?* (Ris donc bien, grande dinde! Tu as cru cela, grande sotte?) — *Dadet,* niais, nigaud, Gros. — De *dadais?*

DADOURE, n., clifoire, espèce de seringue de sureau servant de jouet aux enfants. — *Eglisse,* Gros.

DADOURÉE, n., le contenu de la *dadoure,* le jet de liquide qu'elle lance : *I' m'ai f..., envoyé 'n' dadourée d'ègout de fun-mer.*

DAGONNE, n., mauvaise vache; vache avec mépris. — Voir *godelle.* — De dagorne?

---

[1] On prononcera ici *un* et non *ein,* parce que cet article n'est suivi d'aucun nom, d'aucun mot auquel il se rapporte. On dirait, au contraire, *j'en ai fait ein aûte, j'en ai fait ein bon,* etc.

Digitized by Google

DAGUER, v., se dit de l'action du chien qui tire la langue, quand il a chaud. Par analogie, être essoufflé, ahaner. — *Daguer*, être essoufflé, Grosl.; *daguer*, Thév. — De dague? La langue du chien sort comme une dague du fourreau...

D'AILLEURS, adv., s'emploie dans un sens particulier, différent du français : *D'ailleurs, i' me fait langui; d'ailleurs, euje vourôs (ou v'rôs) éte mote* (ou *mot*ieu), c'est-à-dire à ne vous rien cacher, pour être brève, en résumé, etc.

DAIMME, n., dame. (*Dain-me*).

DAIVANTAIGE, adv., davantage.

DAJI, adv., déjà; s'emploie fréquemment pour *d'abord* : *C'mençons daji pa çai* (Commençons d'abord par cela). On emploie aussi ce mot comme en français, dans un sens assez difficile à préciser, à peu près le sens de *d'ailleurs* : *Euce n'ast daji pas si bieau!* (Ce n'est déjà pas si beau!)

DANDAINNES, TANTAINNES et PANTAINNES, n., racontars de peu de valeur; conversations galantes, grivoiseries; contes à dormir debout, fariboles, niaiseries, mensonges : *Oh! v'lai des belles dandainnes!* (Oh, voilà de beaux contes à dormir debout, de belles sornettes!) *Aiguge tes pâchés putiôt que de conter des dandainnes aux femmes. Çai, ç'ast des dandainnes*, c'est-à-dire aiguise tes paisseaux plutôt que de conter fleurette aux femmes, que de dire des gaudrioles. Ce que tu dis là ce sont des bêtises, des mensonges. — Voir *narrées* et *nivelles*. Ce mot ne s'emploie guère qu'au pluriel. — *Dadées*, contes sans suite, Gros.; *dadées*, plaisanteries et rires bêtes, Thév.

DANDAN, n., terme du vocabulaire enfantin qui désigne l'église, le clocher; onomatopée tirée sans doute du son des cloches : *Euje vons-t-i' ailler au dandan, mon gaichenot?* c'est-à-dire allons-nous aller à la messe, à l'église, mon enfant? *Écoute eul dandan* (Écoute les cloches). *Vois-tu l' dandan?* (Vois-tu le clocher, l'église?) On chante aux enfants, en guise de berceuse, cette espèce de refrain, en imitant le carillon des cloches :

« *Dinn, dinn, dan, don,*
Les quate carillons,
Les filles de Châtillon
N'ont point de cotillon;
Les charpentiers d'Essoyes
Liô z en feront de bois! »

DANDINE, n., punition corporelle, frottée, fessée, coups; désigne surtout les corrections appliquées aux enfants : *I'ai zeû eunne*

Digitized by Google

bonne dandine et i' s'ast zeû couché sans souper (Il a eu une bonne correction, une bonne fessée, et il a été se coucher sans souper). — Voir *raclée, triquée, tournée, frôlée, dègelée, rincée*, etc. — De *dan dan, dine dine*, onomatopée qui exprime les coups redoublés, le son d'un corps qu'on frappe? Voir *dandan*.

DANDOLER (*se*), v., se bercer en marchant. Voir *bamboler*. Généralement, on *bambole* quelque chose, ses bras, ses jambes, etc., et on *se dandole*; mais les deux mots s'emploient l'un pour l'autre. — De l'ital. *dondolare*? ou de *dandan*, le mouvement des cloches?

DANE, adj., qui a le tournis: *aingnié dane, beurbis dane;* par analogie, qui a des éblouissements, des étourdissements : *Tout tonne ailentour de moi, je seûs dane d'aivoi viré* (Tout tourne autour de moi, je suis étourdi d'avoir tourné). Au figuré, brusque, étourdi; écervelé, toqué, un peu fou. — *Darne*, étourdi, ébloui, Gros.; *darne* ou *derne*, G. et R.; *derne, darne*, Thév.

DARNOYER (ou DARNOILLER?), v., aller tout de travers, butter, comme un aveugle ou un homme ivre : *J'aivôs si mau ai lai tête que je ne voyôs pus clair; euje darnoyôs* (J'avais si mal à la tête que je ne voyais plus clair : je trébuchais). Tourner autour de quelqu'un, comme pour vouloir aider, mais en réalité embarrasser, ennuyer, troubler : *Qu'ast-ce que tu darnoilles don? aisseute-te, tu m'embêtes*, c'est-à-dire qu'est-ce que tu tournailles donc ainsi autour de moi? asseois-toi, etc. S'emploie aussi dans le sens de rôder, flâner, *beurluter, tacoter*, etc. (voir ces derniers mots), et pour épier, espionner. — *Dognoier* ou *donoier*, s'amuser, s'ébattre, du XII^e^ au XV^e^ siècle. — *Darneyer*, être *darne*, Gros.; *derneyer*, tourner sur soi-même, Thév.

DARNOYOT, n., celui qui *darnoille* ou *darno-ye*, dans tous les sens de ce verbe. — *Darneyot*, Gros.

DARRÉ (ou DARRER?), n., derrière : *Tonne eul darré en devant* (Tourne le derrière en avant); prép., derrière : *I'ast toujous pa darré* (Il est toujours par derrière). *Eude qué couté qu'an se tonne, an ai toujous les fesses darré* (De quel côté qu'on se tourne, on a toujours les fesses derrière), c'est-à-dire on n'échappe pas aux misères, aux ennuis de la vie, quelques précautions qu'on prenne. — *Darrié*, Gros.; *darrié*, L. C.; *daret*, P. T.; *dâré*, G. et R.

DARRÉ (ou DARRER?), adj., dernier : *Ce n'ast pas l'darré venun qui me ferai lai loi* (Ce n'est pas le dernier venu, etc.) *Eulle l ast toujous lai darrére ai l'école* (Elle est toujours la dernière à l'école). — *Darrère*, P. T.

DAS, prép., dès : *Das le maitin* (Dès le matin).

Digitized by Google

DAUBÉE, n., volée de coups, raclée; grande averse de pluie. — Voir *dôlée.*

DAVIDE, n., outil de tonnelier, davier.

DÈBARLIFICOTER, v., défaire quelque chose qui est *embarlificoté* : *Dèbarlificote-don vô çai, je n'y c'neus gouttieu*, c'est-à-dire défais, dénoue, délie, démêle, etc. — Voir *embarlificoter.*

DÈBEURBER, v., débourber, ôter la bourbe (*beurbe*), la terre des chaussures; décrotter, nettoyer quelque chose de très crotté : *Débeurbe tai cueulotte* (Décrotte ta culotte). On dit aussi absolument *se dèbeurber.* — Voir *dèpâter.*

DÈBEURBURE, n., bourbe, terre, boue enlevée des chaussures, et quelquefois des vêtements. — Voir *dèpâture.*

DÈBEURNACLER, v., défaire, démolir, démêler, découdre, dénouer, détacher : *Je ne peux pus pouter mai hotte; eulle l ast toute débeurnaquiée* (Je ne peux plus porter ma hotte; elle est toute démolie). *I' y aivot des bieaux reposois, mas quand i' ai piu an ai tout dèbeurnaquié* (Il y avait de beaux reposoirs, mais quand il a plu on a tout défait, tout démoli). *Comment don que t'aies aittaiché çai? Je ne peux pas l'dèbeurnaquier*, c'est-à-dire comment donc que tu as attaché cela? Je ne peux pas le défaire, le dénouer, le détacher. Les beaux parleurs disent *dèbeurnacler* sans mouiller *l.* — Voir *beurnacler.*

DÈBIGNOUSER, v., ôter la chassie des yeux : *Se dèbignouser les œux.* — Voir *bignoux.*

DÈBILLER, v., déshabiller. *Se dèbiller*, se déshabiller.

DÈBITIUER, v., déshabituer. *Se dèbitiuer*, se déshabituer.

DÈBOUDER, v., poindre, apparaître, sortir de : *I' dèboude du bois*, c'est-à-dire il débûche, il apparaît, il sort du bois. — De *déborder*, sortir du bord?

DÈBOULER, v., défaire, ébouler, démolir, déconstruire, renverser : *I' ai dèboulé mes tas de foin; i' dèboule mai cabane* (Il a éboulé mes tas de foin; il démolit, etc.) — On dit qu'un lièvre se *déboule*, pour signifier qu'il se lève, c'est-à-dire qu'il cesse d'être en boule. — *Débouler*, démêler les cheveux, Gros.

DÈBOUTENER, v., déboutonner. (Prononcez *dèboutner*).

DÈBRINGUER (*se*), v., se déshabiller avec trop de laisser aller, se mettre trop à l'aise quant aux vêtements, en lieu ou temps inopportun : *Qu'ast-ce que tu te dèbringues don comme çai, devant le monde? pa ce frod-lai?* etc., c'est-à-dire pourquoi te déshabilles-tu donc ainsi devant le monde? par ce froid-là? etc. Se prend toujours

Digitized by Google

en mauvaise part. On dira d'une femme négligée dans sa mise, dont les vêtements n'ont pas l'air de tenir ensemble, dépenaillée, décolletée, etc., qu'elle est toute *dèbringuée*. — *Se dèbringuer*, se déshabiller, Thév. — Voir *se dècarcasser*.

DÈCALER, v., décoiffer, enlever la *cale*; *se dècaler*, se décoiffer : *Dècale-te* (découvre-toi).

DÈCARCASSER (*se*), v., se débrailler. S'applique plus particulièrement au débraillé du cou et de la poitrine. — Voir *se dèbringuer*.

DÈCESSER, v., cesser; ne s'emploie qu'avec la négation, et ne se prend guère qu'en mauvaise part : *I' ne dècesse pas de faire des sottises*, c'est-à-dire il fait, il dit continuellement des sottises. — *Décesser*, cesser, finir, Gros.

DÈCHAIPPE, adj., échappé à..., quitte de..., débarrassé, guéri, sauvé, etc. : *Le v'lai dèchaippe enco ce cueup-ci, mas i' ai vu le leup*, c'est-à-dire le voilà échappé à la maladie, guéri, sauvé encore cette fois, mais il a vu le loup, il a été bien malade. *Ête dèchaippe* (ou *d'èchaippe?*), être quitte de..., guéri, sauvé, etc. : *I'ast dèchaippe; i' ai raimené ein bon liméro*, c'est-à-dire il est quitte du sort; il a ramené un bon numéro. — Voir *dètraipe*.

DÈCHARPIER, v., mettre en lambeaux, en pièces, en charpie : *Eul petit chien, i' ai dècharpié mai cale en jouant d'aiveu* (Le petit chien a mis en lambeaux, etc.) On dit aussi *demicer*. — *Demicer*, Gros.

DÈCLAQUER (*se*) de rire, expression qui signifie rire à gorge déployée, à se démancher les mâchoires : *I'ast en feûlie; i' crie et peûs i' se dèquiaque de rire aussitiôt*, c'est-à-dire il est en folie, il est fou; il pleure, et puis il rit à gorge déployée immédiatement après.

DÈCRAISSER, v., décrasser; *se dècraisser*, se décrasser, se laver; faire sa toilette : *J'n'airai pas le temps de me dècraisser pou ailler ai lai messe*.

DÈCROTTURE, n., boue, terre enlevée aux chaussures, aux habits, etc. — Voir *dèbeurbure* et *dèpâture*.

DÉE, n., *doigtée*, la quantité de chanvre que le doigt peut contenir en teillant.

DÈFAITIEU, n., maladie des yeux, caractérisée par un picotement douloureux, comme d'un gravier qui roule. Quelques femmes prétendent la guérir avec une prière : *Eulle m'ai guèri lai dèfaitieu*.

DÈFINAIGER, v., changer de finage; dépayser afin de changer les habitudes : *Je n'en seraîns venin ai bout de c't enfant-lai; i' faurai*

Digitized by Google

l' mette ai l'école ailleurs (ai-ieur) pou l'dèfinaiger ein poicho (Nous n'en pouvons venir à bout de cet enfant-là; il faudra le mettre à l'école ailleurs pour le dépayser, le changer un peu). *Mon chien ne veut pas chaisser dans ce pays-ci; i'ast tout dèfinaigé.* — Voir *dètrainger.*

DÈFLEUTER, v., défaire, arracher quelque chose qui est engaîné, emmanché à la façon d'une flûte (*fleûte*), tel que glume, roseau, etc. On *dèfieute* un tuyau d'un tuyau plus grand, un parapluie de son fourreau, une canne à pêcher, un brin de paille, etc.

DÈFORCI, v., éclaircir, rendre moins fort, moins dru; enlever, arracher d'un champ, d'une planche de jardinage, les plantes en excédant; *dèforci*, part. pass., éclairci, etc. On dit aussi *dèpaissi.*

DÈFRICHÎS, n., friche nouvellement en culture.

DÈFROCHURER, v., arracher la fressure (*frochure*), éventrer : *Si je ne m'étôs pas retenun, je l'airôs dèfrochuré* (Si je ne m'étais pas retenu, je l'aurais éventré).

DÈGARNI et DÈGARNIN, v., dégarnir, en particulier déharnacher; part. pass. *dègarni* et *dègarnin*, déharnaché.

DÈGELÉE, n., coups de bâton, de canne, ou autres, donnés en correction, raclée, frottée, volée, etc. : *Si c'ètot d'-t-ai moi ce cagnou-lai, j'li foutrôs eunne s... dègelée* (Si c'était de moi ce chien-là, je lui *donnerais* une fameuse correction). — Voir *dandine.*

DÈJAIVELER, v., désassembler à la manière d'une javelle qui se déforme. Se dit des objets composés de plusieurs pièces ajustées : un tonneau désajusté et dont les pièces se disjoignent, un livre débroché, etc., sont *dèjaivelés.* — Voir *dèsoquier.*

DELLURER, v., former, dégourdir, déniaiser, donner de l'entregent : *J'ons mins note gachenot en ville (vi-lle) pou le dellurer* (Nous avons mis notre gamin en ville pour le dégourdir). Au part. pass. on emploie plus souvent *ailluré.* Voir ce mot, qui a le même sens, bien que *dellurer* semble signifier le contraire de *aillurer*... Sans doute, il y a des sous-entendus, par exemple : *dellurer* des mauvaises manières (allures) pour en donner de bonnes....

DÈLOYER (ou DÈLOÏER?), v., délier.

DEMICER, v., mettre en pièces, en menus morceaux, en tranches minces, en lanières fines. S'emploie particulièrement en parlant cuisine : *Demicer de lai char*, c'est-à-dire mettre la chair en morceaux petits, minces, la diviser comme fibre à fibre. — Voir *dècharpier* qui s'applique d'une manière plus générale. — *Demicer.* Gros.

Digitized by Google

DEMMERÉ (OU DAIMMERER?), n., espèce de cep de vigne, de raisin.

DÈMOINGER, v., démancher : *Tu vas dèmoinger ton martieau, tai pioche* (Tu vas démancher, etc.)

DEMOURER, v., habiter, demeurer : *I' demoure ai Troyes. I' demoure dans sai majon* (Il demeure à Troyes, etc.)

DÈMURAILLER, v., démolir un mur. (*Dèmuré-ier*).

DÈPACHELER, v., dépaisseler, arracher les paisseaux pour les mettre en tas avant l'hiver, le contraire de *pâcheler*. On dit aussi *dèpiquer les pâchés*.

DÈPAISSI, v., rendre moins épais; *dèpaissi*, part. pass., rendu moins épais. — Voir *dèforci*.

DÈPATER, v., enlever les empâtures : *Dèpâter ses souliers*, ou absolument, *se dèpâter*. — Voir *s'empâter* et *empâture*. — On dit aussi *dèbeurber*.

DÈPATURE, n., ce qui se détache de terre d'après les chaussures, quand on a marché dans les terrains gras, humides : *I' ai dépâté ses saibots ici; v'lai les dèpâtures* (Il a décrotté, nettoyé ses sabots ici; voilà, etc.) S'emploie le plus souvent au pluriel, ainsi que ses synonymes *dèbeurbure* et *dècrotture*. — Voir *empâture*.

DÈPECER (*se*), v., se dépêcher outre mesure, se remuer beaucoup, se multiplier : *N'te dèpeuce pas tant, vai, pou nous recevoir; j'ons le temps de teut faire!* — De se dépecer, se mettre en pièces? ou de se dépêcher?

DÈPIEAUTER, v., dépouiller : *Dèpieaute eul lapin* (Dépouille le lapin). — *Dépiauter*, dépouiller, Thév.

DÈPIÉCETÉ, part. pass., déchiré, en loques, en guenilles : *Cueulotte dèpiécetée* (culotte en guenilles). *Cul dèpiéceté*, enfant déguenillé, mal vêtu. — Voir *cul peché*.

DÈPIVER, v. — Voir *piver*.

DÈPLAGI, n., déplaisir. (*Dèpiagi*).

DÈRAINGÉ, part. pass. de *dèrainger* (déranger), dérangé, qui a la diarrhée, le dévoiement : *Euje seûs ein poicho dèraingé*, c'est-à-dire j'ai un peu de diarrhée. Au moral, fou, toqué : *Eune fais pas aittention; i'ast dèraingé, i' perd lai tête* (Ne fais pas attention, il est toqué, il perd la tête).

DÈRAINGER, infin., déranger. Voir *dèraingé*.

DE REVÎ DE REVAI, OU DEURVÎ DEURVAI (*ailler*), expression qui signifie aller de côté et d'autre, ne pas marcher droit, aller de travers; à peu près la signification de *beurlic beurloque*, mais sans l'idée de bruit; aller sans but fixe, au hasard, à l'étourdie.

Digitized by Google

DÈROCHER, v., décrépir, le contraire de *rocher* : *Eune dèroche pas lai muraille* (Ne dégrade pas le mur). — Voir *rocher*.

DÈROI (ou DERROI ?), n., dommage, dégât, préjudice, dérangement, trouble : *Vos poules i's ont fait* (*i's* pour *eulles*) *bin du dèroi dans note jadin* (Vos poules ont fait bien du dégât dans notre jardin). — *Desroi*, du XII^e^ au XV^e^ siècle.

DÈROUTER, v., pour *désenrouter*, tirer d'embarras un charretier embourbé, arrêté dans de mauvais chemins. (Voir *enrouter*). Au figuré, tirer d'un embarras quelconque. — Ce mot a aussi la signification qu'il a en français. — *Déhotter*, débourber, Gros.

DESHAINCHÉ, adj., déhanché. (*Dèzainché*).

DÈSOQUIER (ou DÈSOCLER ?), v., (les beaux parleurs disent *désocler*), mener un objet formé de plusieurs pièces, un vase de bois, un outil, un instrument, etc., de façon à en désajuster les parties, à le déconsolider : *I' dèzoqueulle sai brouvotte en courant pa les cailloux. I' ai dèzoquié son meud en le roulant*, c'est-à-dire il a disjoint, déconsolidé sa brouette, son muid, etc. — Voir *dèjaiveler*. *Dèsoquier* dit moins; la ruine, la déformation n'est pas aussi complète. — Ne pas confondre avec *dèçocler*, décercler : *Mon quartaut i'ast tout dèçoquié* (Mon quartaut est tout décerclé), bien que les deux mots aient peut-être la même origine. — De *dessocler*, détacher de sa base, de son socle ? ou de décercler ?

DESOUS, adv., dessous, sous : *N'ailonge pas tant tes gunnevelles desous lai table* (N'allonge pas tant tes jambes sous, etc.).

DÈTEINDE et DÈTOINDE, v., déteindre : *Mai blaude eulle se dètoint* (Ma blouse se déteint). Part. pass. *dèteindu* et *dètoindu*.

DÈTRAINGER, v., détranger; déshabituer, former à d'autres coutumes; détruire, changer, déclimater : *Ç'ast ein ouvrer qui vient des pays chauds; i'ast tout dètraingé par ici*, c'est-à-dire c'est un ouvrier qui vient des pays chauds; il est tout changé, tout dépaysé, tout dérouté par ici; il n'est accoutumé à rien. *Euje vons mette note gaichotte en pension pou lai dètrainger ein poicho*, c'est-à-dire pour changer un peu ses manières, la former à d'autres... *I' y aivot bin de lai chienqoue dans ce champ-lai; je seûs poutant parvenun ai lai dètrainger*, c'est-à-dire à la détruire, à la faire changer de lieu en quelque sorte... — Voir *dèfinaiger*. — *Détranger*, détruire, Gros.; *détranger*, détruire, Thév.

DÈTRAIPE, n., débarras : *Belle dètraipe !* (Bon débarras !); adj., débarrassé, tiré d'affaire : *Le v'lai dètraipe*, c'est-à-dire le voilà débarrassé, tiré d'un mauvais pas, sauvé, échappé, indemne....

Digitized by Google

Quand l'embarras, la situation est grave, surtout quand il s'agit de maladie, on emploie plutôt *dèchaippe* (voir ce mot). — *Détrape*, contraire d'*entrape*, Gros. — Voir *dètraiper*.

DÈTRAIPER, v., défaire la courroie, la corde qui *entraipe* un cheval. (Voir *entraiper*). Au fig., tirer d'embarras. — *Détraper*, débarrasser, Gros.

DÈTREMPÉ, part. pass., détrempé, mouillé jusqu'aux os par la pluie : *Euje seûs revenun tout dètrempé* (Je suis revenu mouillé jusqu'aux os).

DÈTRIQUE, n., le rebut, ce qui reste quand on a *dètriqué* les meilleurs objets d'une quantité. — Voir *dètriquer*.

DÈTRIQUER, v., choisir, démêler parmi plusieurs animaux, objets, etc. les meilleurs, trier : *J'ai aicheté vingt beurbis ai chogi dans lai troupe*; *euje les ai dètriquées ce maitin*, c'est-à-dire je les ai triées, démêlées ce matin. *I'ai des pommes peuries dans le tas ; dètriquele* (Il y a des pommes pourries dans le tas; démêle-les). — On dit aussi *triquer*. — *Triquer*, *détriquer*, choisir, démêler, G. et R.; *détriquer*, trier, démêler, Thév.

DEUILLOT, adj., sensible, douloureux : *J'ai zeû ein panaris et j'ai enco le dogt deuillot* (J'ai eu un panaris et j'ai encore le doigt sensible). Signifie aussi douillet. — Voir *deurlot*.

DEURLOT, adj., douillet; qui aime à être dorloté, câlin : *Pou ein mèchant mau de tête, i' ne traivoille pus... ; i'ast si deurlot !* (Pour un petit mal de tête, il ne travaille plus... ; il est si douillet !) — Voir *deuillot*, *miquelot* et *mignadon*. — De *deurloter*?

DEURLOTER, v., dorloter.

DEVANT, prép., s'emploie pour avant : *Je seûs venun devant lu* (Je suis arrivé avant lui).

DEVANTÉ (ou DEVANTER?), n., devantier, tablier. On dit aussi *tablier* (*tabier*).

DEVENIR, v., devenir. Fait au subj. que je *devingne*, et au part. pass. *devenun*. S'emploie souvent pour venir : *J'en deviens*, pour j'en viens. — *Devenir*, pour venir, Gros.

DÈVERS (*en*), expression qui signifie en pente, en déclivité. — Vieux français.

DÈVEUDIER, v., dévider : *Euje dèveudieu eunne ègevotte* (Je dévide un écheveau).

DÈVEUDIOT, n., dévidoir. *Grand dèveudiot* se dit d'une personne sèche, anguleuse, longue, qui fait beaucoup de gestes, de mouvements, en parlant ou en marchant.

Digitized by Google

DÈVILLER, v., défaire, dérouler ce qui est *envillé*. — Voir *enviller*.

DEVINGNOTTE (ou DEVINNIOTTE?), n., *devinette*, espèce d'énigme ou de charade populaire. Exemp. : *Qu'ast-ce qui te greingne les dents quand tu rentres chez vous?* — R. *Ç'ast note crin-mau.* — *Devignotte*, devinette, Gros.

DÈVIROLER, v., dérouler, défaire ce qui est *envirolé* (voir ce mot). On *dèvirole du filé d'ailentour d'eunne bobingne*, une tige de haricots *d'aiprées lai raim-me*, etc. Dans ce dernier cas on dit plutôt *dèviller*.

DÈVOIRER, v., dévorer, déchirer; absolument, *se dèvoirer*, se déchirer les mains, les vêtements, etc. : *Euje me seûs dèvoiré pa les èpingnes*, c'est-à-dire je me suis déchiré les mains, le visage, etc., dans les épines. Déchirer, user ses habits à force de se traîner, de jouer, etc. : *I' me dèvoire eunne blaude tous les jeudis*. A aussi les autres significations du verbe français dévorer.

DIA (*tirer ai*), expression qui signifie commencer de labourer un champ en tournant autour, de manière à jeter la première raie sur les voisins et à partager la pièce en deux; c'est le contraire d'*aidosser*, *faire ein aidos*. Cette expression vient de ce qu'on tire les chevaux à gauche, à dia. — Dans le sens opposé on dit *pousser ai hue*, c'est-à-dire pousser le cheval à droite.

DIABE, n., diable. *Diâbe minge* (ou *mainge*?), espèce de juron.

DIADIA, n., mot du dict. enfantin qui veut dire cheval, dada : *Veux-tu monter su l'diadia, mon gaichenot?* (Veux-tu monter sur le cheval, le dada, mon enfant?)

DIMILLE et DICIMILLE, (ou DIX-MILLE?) adj. qu'on emploie avec gros ou grand pour signifier énorme, immense, etc., pour former une espèce de superlatif : *Qué gros dimille chien!* (Quel énorme chien!) *Euje l'ai baillé ein gros dicimille chou, eul pus gros du jadin* (Je lui ai donné un énorme chou, le plus gros du jardin). Marque quelquefois le mépris : *Qué gros dicimilles saibots!*

DINDELLE, n., petite cloche; la plus petite cloche du clocher : *Ce n'ast pas lai grosse quieuche qu'an seûne pou les gamins, ç'ast lai dindelle* (Ce n'est pas la grosse cloche qu'on sonne pour les enfants, c'est la toute petite). — De *din din*?

DINGNE, adj., digne.

DINGNE, n., tige, brin de chanvre, particulièrement quand le chanvre est arraché et roui : *Euje n'en tillerôs pas 'n' dingne de ton chanve!* (Je n'en *teillerais* pas un brin de ton chanvre!) — Voir *tiller*. — *Digne*, Thév.

Digitized by Google

DÎNGNER, v., dîner; en général manger : *Je n'ai point d'aippétlit, je ne dingne point* (Je n'ai point d'appétit, je ne mange point).

DIO D'ŒUS et GUIO D'ŒUS, expression qui correspond à *chiche d'œufs*, espèce de défi. On crie *dio d'œus*, en même temps qu'on tend le dos à une personne qui tient ou qui porte des œufs, pour la provoquer, pour la défier de les jeter.

DIRIE, n. fém., cancan, bavardage, faux rapport, dires, explications oiseuses, etc. : *Ç'ast des diries ai n'en pus fini* (Ce sont des bavardages, des explications à n'en plus finir). *Ç'ast ein mentoû; d'aiveu ses diries i' ferot baitte deux montaingnes.*

DIS DON, expression qui signifie écoute voir, écoute donc, hein, et qu'on adresse à une personne pour appeler son attention : *Dis don, tu t'en vas bin tard?* c'est-à-dire tu t'en vas bien tard, hein?

DÔDINE (*faire* ou *faire lai*), faire *dodo*, faire faire *dodo*, *dodinette*, endormir en chantant, en caressant, en berçant. — Voir *dôdiner*.

DÔDINER, v., faire faire *dodo*, endormir en chantant, en berçant sur ses genoux, en caressant; par analogie, caresser, mignarder. — *Dodiner*, caresser, mignarder, Gros.

DOGT et DAGT, n., doigt. On amuse les petits enfants en leur désignant ainsi les doigts, à partir du pouce : *V'lai le popa, v'lai lai momman, v'lai le frérot, v'lai lai sœurette, v'lai le petit, gri gri gri.* (Voir *gri gri*).

DOGUER, v., s'associer entre camarades, aller de paire en travaillant un jour pour l'un, un jour pour l'autre : *Glaude et Coulas doguent depeûs huit jous*, c'est-à-dire depuis huit jours Claude et Nicolas travaillent ensemble, un jour au chantier de l'un, un jour au chantier de l'autre. On dit aussi avec ironie : *Ailler dogue pou lâche*, c'est-à-dire lourdaud, pour paresseux, fainéants ensemble.

DOGUIN, n. et adj., gros, gras, court, indolent. Se dit des gens et des bêtes : *Ç'ast ein gros doguin* (C'est un gros lourdaud). On dit aussi *dogue*.

DÔLÉE, n., volée de coups sur le dos, frottée, raclée, *dègelée*... Par analogie, grande averse essuyée : *I' ai reçu eunne bonne dôlée de pieue.* On dit de même *eunne dôlée de sottises*, une bordée d'injures. — *Taulée*, troupe, kyrielle, Gros.? — De doler? ou de dos? — Voir *daubée*.

DONDAINNE, n., michette, petit pain qu'on tire du four pour les enfants, avant le reste de la *cuite*, soit en pâte ordinaire, soit en pâte contenant un peu de beurre ou de saindoux et de sel (*dourdon*) : *J'ai maingé de lai dondainne breûlante.* — Voir *dourdon et michot*.

Digitized by Google

DORMIN, v., infin. et part., dormir et dormi.

DOSSES (ou DOCES?), n., on nomme ainsi les bourriers, les grains de blé encore enveloppés dans les balles, ou *menues-pailles*, et qui remontent à la surface du van quand on vanne : *I' ne faut pas bailler les doces ai les poules; an les r'baittrai* (Il ne faut pas donner les bourriers aux poules; on les rebattra). Ce sont ces grains de blé qui forment en majeure partie les *houtons* (voir ce mot). — De *dosse*, planche de rebut, par analogie? — *Dosse*, gousse d'ail, et grain de froment dans sa balle, Gros.

DOUBLÉE, n., correction, châtiments, volée de coups. — Voir *dègelée, raclée, tripotée*, etc.

DOURDON, n., pain mal levé, avec mépris; mauvais gâteau lourd et mal cuit... En particulier, espèce de gâteau rustique fait de farine et de saindoux. — Voir *dondainne*.

DOUSSE (ou DOUCE?), n., douche : *J'ai reçu 'n' bonne douce de pieue*, c'est-à-dire une bonne douche de pluie. Voir *aiccueulée, dôlée*, etc. *Dousse d'ail*, gousse d'ail. — *Dosse* d'ail, Gros.

DOUTANCE et DOUTANGE (*aivoir*), avoir doute, se douter un peu, craindre : *J'en aivôs doutance!* c'est-à-dire j'en avais le pressentiment, je m'en doutais un peu, je le redoutais. — De *dotance*, du XII^e^ au XV^e^ siècle?

DOYAU (ou DOGLIÔ?), n., dé pour coudre.

DOYOT, n., doigtier. — Voir *peuçot*. — *Doyot*, doigtier, Gros.

DRAGER, v., sourdre, jaillir; se dit particulièrement du sang qui sort d'une blessure, d'une piqûre : *Oh mas, i'ast bin copé! Eul sang drageot* (Oh ! mais, il est coupé beaucoup ! Le sang jaillissait). — Voir *gigler*.

DRAIPELOT, n., lange d'enfant, couche, drapelet.

DREUSSE-DEBOUT, n., espèce de *dressoir* ou d'étagère sans fond, où les assiettes, rangées une à une sur les rayons, sont *dressées debout* et garnissent le mur.

DREUSSER, v., dresser; *dreusser lai soupe*, verser le bouillon sur le pain et servir sur la table. On dit de même *dreusser les choux*, etc., les tirer du pot et les mettre sur un plat.

DRILLE, n., drille, guenille, lambeau, chiffon de toile : *Gn'ai pas eunne drille de cueulotte ai mette*, c'est-à-dire il n'a pas un lambeau, un reste, un soupçon de culotte à mettre. *Drille de couloi* ou *couloû*, le morceau de toile qui forme le fond du couloir, et à travers lequel filtre le lait. *Drilles de coq*, les testicules du coq et une espèce de raisin.— *Drilles*, les testicules du coq, Gros.

Digitized by Google

DRIMER, v., trimer, marcher bon train; courir d'un endroit à un autre; travailler fort, (voir *bûcher*). Faire *drimer* quelqu'un, le faire aller, ne pas lui laisser de repos, etc. — Voir *droguer*.

DROGUER, v., attendre en perdant son temps, se morfondre; aller en courses vaines; faire un travail inutile, sans nécessité, etc. Faire *droguer* quelqu'un, le faire attendre, lui faire perdre son temps à des choses futiles, lui faire des promesses qui ne se réalisent pas, etc. — Voir *drimer*.

DROT et DRET, adj., droit : *Vai tout drot* (Va tout droit). *Au drot*, vis-à-vis : *Au drot de chez nous*, c'est-à-dire vis-à-vis chez nous. De même les dérivés : *Mets tai veste ai l'endrot* ou *ai l'aidrot* (Mets ta veste à l'endroit). *I'ast bin aidrot* (Il est bien adroit). *Drot-vent*, droit vent, le vent de l'ouest et du sud-ouest :

Soulaire (le vent du midi)
Met lai pieue en l'air,
Et drot-vent
Lai rèpand.

— *Dret-vent*, vent d'ouest, Gros.; *drai*, droit, L. C.; *dret*, P. T.

DROTIURE et DRETURE, n., droiture, justice, honorabilité.

DUGIN, n., petit torchon de paille qu'on met en guise de robinet dans le trou percé au fond du cuveau à lessive, et à travers lequel le *lochu* (voir ce mot) coule goutte à goutte : *Mon dugin gn'ast pas aissez gros : i' ne remplit pas bin le trou, et mai buie vai trop vîtieu* (Mon *dugin* n'est pas assez gros; il ne remplit pas bien le trou, et ma lessive coule trop vite). — De *duzil, douzil*, au moyen-âge, cheville de tonneau, robinet, canal, fontaine, comme *fragin* de fraisil... « Puis à bouillons fumeux le faisaient *doisiller* » (ou *doosiller*), Remy Belleau, *les Vendangeurs*. — Du latin *ducere*?

D'U VIENT? expression interrogative, pourquoi : *D'ù vient que tu n'ées pas venun?* (Pourquoi n'es-tu pas venu?) Et la réponse se fait souvent en répétant la même expression : *D'ù vient çai* (A cause de cela), quand on n'a pas d'autre réponse à donner ou qu'on n'en veut pas donner une. On répond aussi dans le même cas : *Ai cause de çai* (A cause de cela). — De d'où vient.

ÈBAIT, n., ébat, plaisir, divertissement : *I' prend ses èbaits ai lai sourdingne* (Il prend ses ébats à la sourdine, en cachette).

ÈBÉCHER, v., donner la becquée, nourrir un jeune oiseau.

ÈBEURLU, adj. et part. pass., ébloui par le soleil, par une lumière vive, aveuglé : *J'aivôs l'sero dans les œux, je ne voyôs pus quiair, j'ètos èbeurlu* (J'avais le soleil dans les yeux, je ne voyais

Digitized by Google

plus clair, j'étais ébloui, aveuglé). — *Ebeurlui*, ébloui, aveuglé, Thév.

ÈBEURLURE, v., éblouir, aveugler en projetant un reflet de lumière sur les yeux. — Voir *èbeurlu*.

ÈBLONDER, v., couper les branches inutiles d'un arbre ou d'un arbrisseau, élaguer, émonder; couper l'extrémité, la cime des ramillons d'un fagot pour l'ajuster; tondre. On *èbionde* un balai, une haie vive ou morte, un arbre, une perche, une baguette, etc. — *Eblonder*, ou *élaver*, élaguer un arbre, Gros. — De *bion*, tige, scion dans quelques pays?

ÈBOULER (*s'*), v., accoucher : *Eulle vai bintôt s'èbouler*; *eulle l ast èboulée* (Elle va bientôt accoucher; elle est accouchée). — Voir *dèbouler*.

ÈBRANNER et S'ÈBRANNER, v., se branler, se balancer à la balançoire, à la bascule ou branloire, à l'escarpolette, etc. : *Èbranne-me*, c'est-à-dire pousse la balançoire. Une des manières les plus simples de *s'èbranner* deux ensemble consiste à placer une planche en travers sur un limon de charrette, sur une lisse de clôture, etc., et à s'asseoir chacun d'un bout en imprimant un mouvement contraire : quand l'un monte l'autre descend. On se sert aussi d'une voiture dont on abaisse et relève alternativement les limons; cela s'appelle en particulier *sauter aux limons*.

(La suite au volume suivant).

Digitized by Google

Digitized by Google

NOS GRANDS HOMMES
AU COLLÈGE

PAR

M. GUSTAVE CARRÉ

PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE AU LYCÉE DE REIMS
MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Une étude fort intéressante, à coup sûr, serait l'Histoire de nos grands hommes au collège. Certes, celui qui l'entreprendrait serait assuré de causer à ses lecteurs de bien singulières surprises.

En général, on est tout disposé à affirmer que les hommes, qui se sont fait un nom dans les lettres, les arts et les sciences, ont été au collège des travailleurs infatigables; que ceux qui, lancés dans la vie politique, n'ont pas craint de braver le pouvoir, ont été durant leurs années d'études des écoliers bien difficiles à brider.

Quand on remonte aux sources, quand on compulse, par exemple, les registres des anciens collèges, on est tout étonné de voir les notes des professeurs donner les démentis les plus formels à nos présomptions. Les plus sages des citoyens n'ont pas toujours été les plus sages des écoliers. La plupart des collégiens bien notés ont rarement percé dans le monde [1]. Des jeunes gens, au contraire, qui étaient

[1] Pour n'en citer qu'un exemple, le *Catalogus* nous apprend que le fameux Danton comptait *inter bonos*, mais qu'avant lui figuraient *inter insignes* les nommés Bouquet, Bouillevaux, Mignoquet, Royer, Guillemot. Que sont devenus ces collégiens illustres?

Digitized by Google

plus que médiocres, sont devenus en leur temps des hommes fort remarquables. Telle est, en grande partie, la conclusion d'une étude que nous avons faite sur un document manuscrit de la bibliothèque de Troyes, le *Catalogus scolasticorum collegii Trecensis*.

I

S'il est un clavier qui exige un doigté exercé dès l'enfance, c'est assurément la poésie latine. On ne saurait commencer trop tôt à manier les dactyles et les spondées. A ce compte, l'académicien François Boutard, l'héritier d'Horace, *Venusini pectinis hæres*, comme il se qualifiait lui-même, le poète des Bourbons, *Borbonidum vates*, comme il se qualifia plus tard, quand Louis XIV l'eut gratifié d'une pension de mille livres, devait être au collège un versificateur de premier ordre. Le *Catalogus* ne nous apprend rien de semblable. Boutard fut, sinon un cancre, du moins un pauvre écolier. Il redoubla deux de ses classes et ne semble pas avoir remporté, durant sa vie de collégien, le plus petit accessit de poésie latine.

Son condisciple et compatriote Nicolas Henrion, de Troyes, ne valut guère mieux que lui. Il fit ses classes sans trop d'enthousiasme, *properavit pede claudo ad litteras*. Un de ses parents essaya d'en faire un professeur, en l'engageant dans la congrégation de la Doctrine chrétienne; il perdit son temps. Henrion se jeta dans le monde et dans le commerce des médailles. Ce fut justement ce genre de commerce qui lui donna le goût de l'étude; il se fit numismate. Une fois lancé, il ne s'arrêta plus : il devint professeur de langue syriaque au collège de France, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Erudit forcené, il fit de longues et patientes recherches sur les variations du

Digitized by Google

poids et de la valeur de la livre romaine. Il arriva même à vouloir déterminer la différence des tailles humaines depuis Adam jusqu'à Jules César, « en sorte, dit M. de Boze, secrétaire de l'Académie, chargé de son éloge, que, si la progression en moins eût continué, à peine pourrions-nous nous compter entre les plus considérables des insectes. »

Un cancre véritable fut Alexandre Levesque de La Ravalière, le fameux éditeur des chansons du roi de Navarre et l'un des rares savants du XVIII^e^ siècle qui surent comprendre le Moyen-âge. Au collège, Levesque fit le désespoir de ses maîtres par sa mollesse et son horreur pour le travail. On eut beau lui faire doubler sa troisième, il n'en devint pas meilleur. Insensible aux éloges comme aux reproches, il ne songeait qu'aux plaisirs, peut-être à ceux que défendait le plus l'Oratoire. Grosley nous dit que de bonne heure il fut heureux auprès du beau sexe. Un homme de robe ayant voulu lui disputer une conquête, on en vint à un combat où le concurrent sentit tout le poids de son bras. Plainte, monitoire, décret, en vengeant le magistrat, déterminèrent la retraite de La Ravalière à Paris, et sa vocation aux belles-lettres.

Son compatriote, J.-B. Grosley, qui fut comme lui membre de l'Académie des inscriptions, fut bien meilleur écolier. Ses professeurs ne pouvaient guère lui reprocher qu'un excès de malice, *ingeniosus et semper dolos meditans*. Toutefois, il eut ses heures de défaillances, puisqu'on dut lui faire doubler sa troisième. Mais une fois à la tête de sa classe, il s'y maintint et ne démentit pas, dans la suite, ce que ses maîtres attendaient de lui.

Mais rien n'annonçait au collège que Jean-Charles Thiébaut de Laveaux deviendrait un lexicographe éminent et un écrivain d'une fécondité incroyable. Dans les classes de grammaire il comptait parmi les douteux, *inter dubios*, et il fut obligé de doubler sa quatrième. Il travaillait pourtant,

Digitized by Google

puisqu'il obtenait de temps à autre des accessits de diligence ; mais la muse alors lui faisait à peu près défaut. Le seul succès bien établi qu'il obtint fut un second prix d'amplification latine.

Un grammairien moins précoce encore fut Magloire Thévenot. A dix-sept ans, il n'était encore qu'en cinquième, et certes il ne comptait pas parmi les forts en thème. Il avait vingt-deux ans quand il entra en rhétorique : mais il était doué d'une énergique persévérance. Il s'était mis dans la tête de devenir bon humaniste et bon grammairien, et il le devint. Thévenot a laissé plusieurs ouvrages élémentaires qui ont eu en leur temps un succès mérité.

Edouard-Thomas Simon, dit Simon de Troyes, ne dut qu'à sa faute, à sa très grande faute, d'être compté parmi les écoliers médiocres du collège de Troyes. Il était d'une intelligence égale à sa paresse, *viribus potens prælium horret socors.* Sa légèreté valait sa paresse. Ses maîtres, néanmoins, espéraient qu'il se corrigerait; mais rien ne venait justifier leur espoir : *Quousque spes nostras levitate sua eludet?* Il doubla sa troisième, se traîna péniblement jusqu'à la fin de sa rhétorique, sans rapporter jamais aucun prix, aucun accessit. Il ébaucha une année de logique qu'il n'acheva pas. C'est là, il faut l'avouer, un singulier début littéraire pour un homme dont la vie se passa en grande partie dans le commerce des Muses, qui traduisit les Grecs, les Latins et les Italiens, fut un bibliothécaire remarquable et mourut professeur de belles-lettres.

On penserait de même qu'un homme qui, sous l'ancien régime, ne dut qu'aux brillantes qualités de son esprit de porter deux fois la simarre de recteur de l'Université de Paris, ne pouvait être qu'un écolier distingué. En effet, son biographe nous dit avec assurance : — « Pierre-Mathias Charbonnet, né le 9 février 1733, de parents peu favorisés de la fortune, grandit au sein des privations. A l'école, il se

Digitized by Google

fit remarquer par ses qualités. Il avait à peine atteint sa neuvième année qu'il fut admis au collège, où sa bonne réputation l'avait devancé. Il y trouva des maîtres habiles qui, reconnaissant les talents précoces de leur nouvel élève, se montrèrent jaloux de les cultiver. Entre leurs mains, il fit de rapides progrès; ses succès furent si brillants que tous les pères de famille enviaient le bonheur de ses parents. Plusieurs se disputaient le plaisir de le voir, de le connaître, et surtout de recommander sa compagnie à leurs enfants. Quelques-uns même le comblèrent de bontés, et c'est grâce à leur générosité qu'il dut d'aller plus tard achever ses études dans un des collèges de Paris et d'y jeter les fondements de cette réputation d'habileté dont il jouit à juste titre comme professeur. »

Les Pères de l'Oratoire sont loin d'entonner le dithyrambe en l'honneur de leur écolier. Charbonnet, il est vrai, débute bien. En sixième, en cinquième, c'est un enfant plein d'ardeur, *animosus puer*. Il a trois prix en quatrième, *triplici laureâ cinctus :* mais en troisième il décline sensiblement, *in dies decrescit*. En seconde, c'est un musard sur lequel on ne fonde presque plus d'espérance, *vix ullius spei, ita in nugis totus*. En rhétorique, il se reconnaît lui-même tellement inférieur à ses camarades qu'il demande à redoubler, *sponte manet*. Sa seconde rhétorique ne vaut guère mieux que la première; sa paresse est la même : *Non deest ingenium, sed labor*. Il quitte enfin le collège de Troyes pour tenter la fortune ailleurs.

Les notes de Courtalon-Delaistre nous ont paru un peu meilleures. Le futur auteur de la *Topographie du diocèse de Troyes* se distingua du moins par l'urbanité de ses mœurs, *morum urbanitate gratus :* malheureusement les prix de sagesse n'avaient pas encore été inventés, et aucun laurier ne ceignit le front de l'aimable collégien.

Louis Duhalle, Michel Sémilliard, dont les compilations

Digitized by Google

historiques sont fort estimées des Troyens, ne furent eux-mêmes que de pitoyables écoliers. A en croire leurs maîtres, ils ne comptaient que pour le nombre, *nos numerus sumus.*

Toutefois, aucun élève ne fit une aussi triste mine sur les bancs du collège que François Girardon. C'est le type du cancre accompli. A treize ans, il figurait parmi les *sextani;* il se traîna deux ans en cinquième, deux ans en troisième. En 1649, il n'était encore qu'en seconde; il avait près de vingt ans, et déjà la plupart de ses camarades avaient depuis longtemps terminé leurs études. Son père crut devoir s'en tenir là; mais comme il en coûtait au pauvre fondeur de ne pas faire de son fils un bourgeois, il le plaça dans une étude de procureur. Girardon en fit encore moins qu'au collège, et il fallut lui faire descendre d'un degré l'échelle sociale. C'est alors qu'on le mit en apprentissage chez un menuisier, où il se révéla sculpteur.

Un autre grand artiste troyen, Jacques-Nicolas Paillot de Montabert, faillit tourner aussi mal au collège que François Girardon. Longtemps ses maîtres le comptèrent *inter mediocres* ou *inter dubios*. Ils lui firent doubler sa quatrième et faillirent lui faire recommencer sa troisième. Son intelligence s'éveilla en seconde, où il figura *inter bonos*. En rhétorique, il obtint un accessit d'amplification latine. Depuis lors il ne cessa de travailler. Il travailla tant qu'il en perdit la vue. On sait que Paillot de Montabert devint le plus savant de tous les peintres. C'est l'auteur du *Traité complet de la peinture.*

II

Assurément les élèves médiocres ou douteux n'ont pas eu seuls le privilège de devenir des hommes illustres. Il en

Digitized by Google

est qui ont su tenir dans la vie les promesses qu'ils avaient données au collège. Tel fut Nicolas Desmarets qui, toujours le premier dans ses classes [1], devint membre de l'Académie des sciences. C'est l'un des hommes qui, par leurs découvertes, ont le plus contribué au développement de notre industrie nationale.

Desmarets eut pour inspirateur de quelques-uns de ses travaux un original de premier ordre qui, aussi savant que lui, refusa toujours de faire partie de l'Académie: le mathématicien Jean-Baptiste Ludot. Ce curieux personnage se manifesta, dès sa sixième, par la vivacité de son intelligence. *Exiguo sub corpore mens magna est*, disait son professeur. Il lui reprochait néanmoins un peu de paresse. *Ingeniosior nemo est, at ingenium desidia parumper atterit.* Après avoir fait toutes ses classes jusqu'à la physique, Ludot vécut, comme un philosophe de l'antiquité ou plutôt comme un ours, mal vêtu, mal logé, mal nourri, faisant son pain lui-même pour quinze jours, fricassant pour toute la semaine des légumes et des rebuts de boucherie, mais tout entier à ses études les plus chères. Des expériences qu'il fit sur son propre corps, par rapport au froid et au chaud, hâtèrent sa fin. Ainsi il entrait dans un four et s'y tenait un temps relativement considérable. Pendant l'hiver, il se jetait et plongeait dans la Seine gelée, et y soutenait le plus longtemps possible la fermentation de la glace. Il a laissé des manuscrits nombreux sur des débris de papier de toutes formes et de toutes grandeurs que la Bibliothèque de Troyes conserve avec la plus grande vénération.

Si parmi les élèves du collège il en est qui sont partis de bien bas pour s'élever bien haut, il en est d'autres qui sont partis de bien haut, pour tomber bien bas.

---

[1] *Ut ætate* (il avait quatorze ans), *ita studii amore cæteris præstat* (note de cinquième); — *Optimæ spei cæteris prælucet* (note de quatrième). Il fit toutes ses classes jusqu'en physique, où il soutint brillamment ses thèses.

Digitized by Google

Eustache Le Noble, baron de Saint-Georges et de Thennelières, fils d'un lieutenant-général au bailliage de Troyes, devenu conseiller d'Etat, fut en son temps l'enfant chéri de l'Oratoire, et il le méritait par ses qualités aimables et sa rare intelligence. Il figurait dans ses classes au premier rang *inter insignes*. Il tournait les vers latins avec une élégante facilité, et les déclamait en public avec la grâce et la distinction d'un artiste de profession. S'agissait-il d'un rôle délicat à remplir dans une tragédie latine, c'était lui qu'on en chargeait aussitôt. Presque toujours on lui faisait dire le prologue et l'épilogue. Hélas! Eustache Le Noble, sorti du collège, ne sut pas mettre à profit les talents qu'il avait reçus du ciel. Ce fut un débauché et un fripon qui déshonora à la fois les belles-lettres et la magistrature. Le baron de Saint-Georges et de Thennelières, le plus fécond peut-être des écrivains du grand règne, après avoir été forcé de vendre sa charge de procureur-général au parlement de Metz, après s'être fait condamner à la détention et au bannissement pour faux en écritures publiques, se mit aux gages des libraires, se fit tireur d'horoscopes, et mourut dans le dénuement le plus complet [1].

III

Une lecture qu'on ne fait pas sans émotion, c'est celle des notes obtenues au collège par les hommes qui ont été mêlés aux évènements de la Révolution. Combien de têtes blondes et riantes, qui ne semblaient pas faites pour connaître les luttes et les angoisses de la vie politique, étaient réservées à une affreuse destinée!

---

[1] Voir une étude sur Eustache Le Noble, par M. Pinon, dans le t. IV des Mémoires de l'Académie de Reims.

Digitized by Google

Claude-Louis Huez était au collège l'écolier le plus mignon et le plus rempli de gentillesse qu'on pût imaginer. Il ne songeait qu'à jouer et avait le travail en horreur ; mais on le lui pardonnait. Il était si jeune et si petit que les Pères n'avaient pas le cœur de se montrer bien méchants, *totus in nugis, at parce ætatulæ*. Ils lui firent néanmoins doubler sa quatrième, mais sans le corriger de ses enfantillages : *pusionem minimus deterret labor*. En seconde, c'était toujours le petit Huez, *totus in nugis puer*. Les Pères commencèrent à s'en alarmer. Il était temps qu'il songeât à devenir un jeune homme. *Quandonam maturescet adolescens?* disait son professeur de rhétorique. Huez doubla cette classe pour se mûrir le jugement. Ce fut peine perdue. Huez resta enfant jusqu'à la fin de ses classes. Ses professeurs, en le quittant, ne purent que lui souhaiter moins de vivacité dans les membres et plus de gravité dans l'esprit. *Utinam tepescat ætatis fervor et fructus erumpant optatissimi !*

Quarante-sept ans après, une populace forcenée traînait de rue en rue, la corde au cou, un malheureux vieillard, et le laissait expirant derrière l'église Saint-Jean. C'était l'infortuné Claude Huez. Depuis longtemps l'espiègle enfant du collège de Troyes était devenu un grave et vertueux magistrat. Doyen du bailliage, maire de Troyes, et honoré de l'estime publique pour l'indépendance de son caractère, il avait été député par ses concitoyens, en 1788, à l'assemblée des notables, où il s'était fait remarquer comme un homme de cœur et un patriote éclairé. Stupidement accusé en 1789 d'avoir voulu empoisonner le peuple, alors qu'il faisait entrer dans Troyes des farines pour combattre la disette, il fut brutalement arraché de son tribunal et assassiné par une troupe de sauvages.

Un autre charmant élève du collège de Troyes, qui devait finir presque aussi misérablement, fut Nicolas-Joseph Phil-

Digitized by Google

PIN DE PIÉPAPE. Comme Huez, il était remarquable par la petitesse de sa taille et la gentillesse de son esprit; mais il lui était bien supérieur comme écolier. Nourri dans l'étude de Virgile et d'Horace, le petit Philpin, *Philpinulus*, comme il s'appelait lui-même, faisait les vers latins à ravir, et il en honorait ses meilleurs amis. La Bibliothèque de Troyes possède une longue lettre toute en distiques qu'il écrivit à Grosley et qui est dans son genre un petit chef-d'œuvre d'élégant badinage.

Comme Huez, Philpin devint magistrat. Il exerça successivement les fonctions de procureur du roi, et de lieutenant-général au bailliage de Langres. Il était conseiller d'Etat et commissaire de législation lorsqu'éclata la Révolution. Les hautes fonctions qu'il devait à la monarchie, la particule compromettante qui allongeait son nom suffisaient pour le désigner à l'attention des comités révolutionnaires. Jeté en prison, Philpin de Piépape n'arriva pas jusqu'à l'échafaud. Il expira dans son cachot. Pour briser cette nature délicate, bien peu faite pour les émotions violentes, il n'avait fallu qu'un choc, qu'une secousse.

Tout autre était Georges-Jacques DANTON-CAMUT, si célèbre dans l'histoire de la Révolution sous le nom de DANTON. Il n'avait rien de mignon ni dans le corps ni dans l'esprit. Abandonné presque à lui-même dès son enfance (il avait perdu son père à l'âge de trois ans; sa mère n'avait que peu d'autorité sur lui), Danton avait passé ses premières années comme un petit sauvage, fuyant l'école, courant les champs, barbotant dans l'eau comme un canard, harcelant les animaux au risque de se faire tuer. Un jour il avait reçu d'un taureau échappé un coup de corne qui lui avait traversé la lèvre. La petite-vérole avait achevé de le défigurer. — Placé tout d'abord auprès d'une maîtresse d'école qui pour tout talent possédait un bras vigoureux dont elle frappait les marmots à tort et à travers, Danton avait pris l'école en

Digitized by Google

horreur. Transvasé (c'est là son expression) à huit ans dans une école de grammaire latine, il ne montra pas de meilleures dispositions pour l'étude. Sa mère se décida enfin, pour le changer de milieu, à l'envoyer à Troyes. Un de ses proches parents, curé de Barberey, souhaitait de le voir embrasser l'état ecclésiastique. Ce fut peut-être sur ses conseils que Danton, si l'on admet le récit de Rousselin de Saint-Albin, fut placé au Petit-Séminaire : « La pension de cette maison était d'un prix modique ; mais la table n'en valait rien. Les élèves n'avaient du vin qu'en le payant séparément à la fin de chaque année. Tous les dimanches on distribuait des cartes qui étaient une espèce de billet au porteur. En présentant cette carte au distributeur, on recevait une mesure de vin appelée *roquille*. Danton n'était pas un buveur de vin, mais il était généreux et aimait à régaler ses camarades en leur passant des cartes de *roquilles*, surtout à ceux qu'il savait n'avoir pas la bourse bien garnie. Sa générosité alla si loin que, lorsqu'on fit le compte général et la proclamation publique de ceux qui avaient bu du vin, il se trouva être celui qui avait fait la plus grande consommation de roquilles. La veille du départ pour les vacances, le supérieur lui adressa ces paroles : « Mon ami, vous pouvez vous flatter d'être le plus grand buveur de la communauté. » Là-dessus, éclat de rire général. Danton ne répondit pas ; mais il se promit bien de ne plus boire de roquilles au Petit-Séminaire. Il ne lui fut pas difficile d'obtenir de sa mère de changer de maison, et, au commencement de l'année scolaire 1773-1774, il entra dans le pensionnat de M. Richard, dont les élèves suivaient les cours du collège. D'après Béon, son condisciple et son biographe [1], Danton fut reçu en troi-

[1] Louis-Robert Béon compta parmi les bons élèves de la classe. Il se contenta d'être un modeste maître de pension à Arcis. Sa notice sur Danton a été insérée, ainsi que celle de Rousselin, dans l'ouvrage du docteur Robinet sur *Danton*.

Digitized by Google

sième. C'est probablement une erreur, car le *Catalogus* ne signale son apparition au collège qu'en seconde.

Il eut pour professeur à l'Oratoire un certain provençal du nom de Laurent Bérenger. Cet inconnu est, sans qu'on s'en doute, un personnage fort célèbre, car le Père Bérenger n'est autre que le populaire auteur de la *Morale en action*. Certes, la coïncidence est bizarre et valait la peine d'être signalée. On se figure difficilement le futur tribun prenant ses premières leçons d'éloquence auprès de l'homme qui écrivit le plus candide et le plus pacifique de tous les livres.

En seconde, Danton compta parmi les bons élèves. Il écrivait également bien en latin et en français, et même (ce qu'on a peine à concevoir d'une si fougueuse nature) il maniait assez délicatement les hexamètres. Aussi, il obtint à la fin de l'année, sur une classe de 38 élèves, un prix de fable et des accessits de version latine, de thème et de vers latins.

En rhétorique, Danton figura encore *inter bonos;* mais, quoi qu'en dise Béon, il n'obtint à la distribution des prix aucune nomination. Vers la fin de l'année il avait fait une escapade dont il évita avec adresse les conséquences fâcheuses, mais qui l'empêcha apparemment de se préparer d'une façon suffisante aux compositions finales. — On parlait beaucoup, à Troyes, de l'éclat que devaient avoir les cérémonies du sacre de Louis XVI à Reims, pour lesquelles on allait dépenser huit millions. Danton, curieux de voir un grand prince au milieu de toute sa gloire, se décida, un beau matin, à partir pour Reims. — « Je veux voir un roi, dit-il à ses camarades, je veux examiner comment se fait un roi. » Il emprunte un peu d'argent et se met en route sans prendre congé de son maître de pension. Il traverse Arcis sans voir ses parents, franchit dix-huit lieues à pied, arrive à Reims, se glisse partout, suit de l'œil les cérémonies du sacre et entend le jeune roi prononcer, en balbutiant, le

Digitized by Google

serment de régner pour le bonheur de son peuple.

A son retour à Troyes, Danton était pressé de questions par ses amis. La pompe des cérémonies l'avait peu frappé : c'était bien de l'argent dépensé pour un spectacle de quelques heures ; mais il plaisantait beaucoup sur la grande quantité d'oiseaux de toute espèce auxquels on avait donné la volée dans la cathédrale. — « Plaisante liberté, disait amèrement le jeune pensionnaire de M. Richard, que de voltiger entre quatre murs sans avoir de quoi manger ! »

En voyant revenir au bercail une brebis qu'il croyait perdue à jamais, le maître de pension contint dignement sa joie, prête à éclater. Il affecta un grand courroux, parla même de remettre Danton à sa famille ; mais quand celui-ci, soumis et respectueux, lui eut dit qu'il n'était venu à Reims que pour mieux se pénétrer de son sujet d'amplification, qui n'était autre que le sacre de Sa Majesté très chrétienne, le chef d'institution laissa tomber son courroux de commande, pardonna de grand cœur à son jeune client, heureux autant que lui d'en être quitte à si bon marché.

Danton a-t-il remis réellement au Père Laurent Bérenger son devoir d'amplification sur le sacre? Le fait est douteux. Béon n'en dit rien, bien que Rousselin de Saint-Albin l'affirme. Mais ce qu'on peut admettre plus facilement, c'est qu'en général les compositions littéraires de Danton se faisaient remarquer « par quelques traits saillants et originaux qui provoquaient les applaudissements de ses camarades et les félicitations de son maître. » Il aimait surtout à lire les historiens de la Rome républicaine ; il s'exerçait à y chercher des pensées énergiques, des tournures hardies, des expressions nouvelles, et il francisait le tout pour s'en servir au besoin.

Assez bien pénétré de ses obligations classiques, Danton vivait généralement en fort bons termes avec ses professeurs : mais, en dehors de la classe, il se pliait assez mal à des exercices qui lui semblaient minutieux et concordaient

Digitized by Google

assez mal avec l'indépendance de son caractère. Qui a lu les règlements généraux de l'Oratoire où il n'est question tout du long que de silence et de bonne tenue, que de démonstrations de politesse et de pratiques de dévotion, comprendra facilement que Danton n'était pas fait pour s'astreindre à la lettre à de pareilles exigences. — « Faire l'hypocrite, mentir à ma conscience, moi, jamais! » disait-il assez haut pour être entendu des chefs. Aussi, son esprit frondeur lui avait-il valu le surnom d'*anti-supérieur*.

Malgré l'estime qu'il professa toujours pour le P. Laurent Bérenger, il se trouva que ce fut sur lui que Danton fit pour la première fois l'essai de ses aptitudes de tribun. « Ce professeur, dit Béon, était jeune et fort jaloux du maintien de son autorité. Un jour il se crut offensé par un élève nommé Paré. Il renferma sa rancune en lui-même pendant quelques jours. L'occasion d'user de son pouvoir se présente. Paré ne sait pas la leçon et le régent lui ordonne d'aller en sixième chercher la férule ou de sortir de classe. La férule en rhétorique! quelle infamie! un élève de 18 ans, avec cinq pieds trois pouces, condamné à subir la punition qu'on n'inflige qu'à des marmots! Toute la classe fait chorus pour défendre à Paré d'obéir à l'injonction. Danton est le premier à élever la voix (et elle était sonore) pour qualifier d'absurde l'exigence du régent. » Il fit tant de bruit que les supérieurs intervinrent, et l'instrument disciplinaire eut défense de paraître dans la classe de rhétorique. Danton avait remporté sa première victoire oratoire.

Danton quitta le collège à la fin de sa rhétorique pour aller étudier à Paris. Ses anciens condisciples le regrettèrent, car ils étaient tous d'accord pour louer les qualités de son cœur. « Il était, dit Béon, excellent fils, excellent frère, bon ami, bon compatriote, ardent à obliger toutes les fois qu'il le pouvait sans injustice.... A nos yeux, il était incapable de faire du mal à qui que ce fut. Les ouragans révolutionnaires l'ont-ils emporté plus loin qu'il ne l'aurait

Digitized by Google

voulu[1] ?... »

Le héros de l'aventure dont nous venons de parler, Jules Paré, quitta le collège en même temps que Danton. C'était un bon élève à en juger par ses notes de classe. En 1773, en troisième, il comptait le premier *inter bonos*. En seconde, il remporta les prix de thème et de version latine (Danton n'eut que des accessits). Bien qu'il eût un peu baissé en rhétorique, découragé, si l'on en croit Béon, par l'avanie qu'il avait reçu du P. Bérenger, il n'en remporta pas moins des accessits d'amplification latine, d'amplification française et de version latine. Ses biographes ne l'en représentent pas moins comme un homme grossier et illettré. A les entendre, il fallait toute l'audace de Danton pour vouloir faire quelque chose d'un pareil ignorant. C'est, en effet, le tout-puissant conventionnel qui fit de Paré, en 1793, un ministre de l'intérieur. Il eût pu mieux choisir assurément. Mais faut-il lui faire un crime d'avoir cru un moment à la capacité politique de l'ami qui le primait si bien sur les bancs du collège ?

A cette occasion, nous ferons remarquer que les hommes politiques que le département de l'Aube envoya soit à la Constituante, soit à la Législative et à la Convention, étaient pour la plupart des hommes fort instruits. Les députés Sissous de Valmire[2], Regnault de Beaucaron[3], Edme

[1] Béon, à qui nous avons emprunté une partie de ces détails, a probablement grossi à plaisir le rôle de Danton sur les bancs du collège. Le collégien Danton était-il bien en 1774 le républicain qu'on nous fait pressentir ? On peut en douter. Danton, qui faisait le voyage de Reims pour voir sacrer le Roi, n'avait alors aucune prévention contre l'ordre de choses établi ; il tranchait même du gentilhomme s'il est vrai, comme je me le suis laissé dire dans le pays, qu'il ait dans sa jeunesse orné son nom d'une apostrophe (d'Anthon).

[2] Sissous, *facilitate commendandus adolescens*, soutint avec éclat des thèses de mathématiques et de physique (1758-1759).

[3] Regnault remporta le prix de discours français en rhétorique et fut un poète distingué en son temps.

Digitized by Google

COURTOIS[1], Jean-Baptiste LUDOT[2], Antoine GARNIER dit GARNIER DE L'AUBE[3], BONNEMAIN[4] avaient compté parmi les meilleurs élèves du collège de Troyes. Quelques-uns d'entre eux ont laissé des œuvres littéraires fort estimables.

IV

Plus encore qu'aux hommes politiques de la Révolution, l'opinion publique s'est plu à faire aux généraux de la République et de l'Empire une déplorable réputation d'ignorance. Nous ne savons pas jusqu'à quel point elle est justifiée. La plupart des hommes de guerre un peu connus, qui ont été fournis, à cette époque, par la Champagne méridionale, figurent sur le *Catalogus scolasticorum*. Tous, il est vrai, n'ont pas poussé jusqu'à la fin leurs études; mais il en est peu qui n'aient pas été au moins jusqu'en troisième. Qui donc s'aviserait aujourd'hui de traiter d'illettré un officier qui aurait dans ses papiers un certificat de grammaire et pourrait au besoin lire du grec et citer César ou Virgile? Certes, l'ancien régime n'en exigeait pas autant de ses officiers nobles. Quand Louis XV, dans le but de donner aux milices de la Champagne un corps suffisant d'officiers, eut créé six compagnies de Cadets, le programme d'études fut à peu près le suivant : — « Internés dans une place de guerre sous la direction de vieux officiers, les jeunes gens recevront

---

[1] Brillant dans les classes de grammaire, Courtois baissa dans les classes supérieures.

[2] Ludot se signala au collège par ses succès en français; il fut un excellent élève de rhétorique.

[3] *Ingentes animos angusto in corpore versat :* malheureusement Garnier était menteur, *dolis et mendactis notus*, et souvent malade : *Quanto majora dedisset nisi obstitisset infima valetudo !*

[4] Figure *inter bonos*, fut le condisciple de Decrès et de Bailly de Juilly.

Digitized by Google

les leçons d'un aumônier qui leur montrera à lire et à écrire, s'ils n'en sont pas instruits, d'un maître de mathématiques qui leur apprendra le dessin, d'un maître d'armes et d'un maître à danser[1]. » A coup sûr, il n'était pas besoin de suivre bien longtemps les classes de l'Oratoire pour avoir au moins l'équivalent de cette singulière éducation.

Parmi les noms d'officiers généraux que nous avons relevés sur le *Catalogus,* nous citerons tout d'abord Henri Belgrand, plus connu dans les fastes militaires sous le nom de Vaubois. Ce fut, on le sait, l'un des meilleurs lieutenants de Bonaparte en Italie. C'est lui qui, en tenant pendant plusieurs jours sur le plateau de la Corona, assura le gain de la bataille d'Arcole. Gouverneur de Malte en 1797, il défendit cette place pendant trois ans contre toutes les forces maritimes de l'Angleterre dans la Méditerranée. Tous les historiens parlent avec éloge de Vaubois. Mais ce que l'on ne sait pas, c'est qu'avant d'être un brillant officier il fut un brillant écolier, que chaque année il remporta au collège de Troyes le prix de composition française, qu'il se distingua à l'Académie du collège par la valeur de ses productions littéraires[2], et que chez lui les qualités du cœur répondaient à celles de l'esprit : *Indole liberali alumnus.*

Il se quitta pourtant en assez mauvais termes avec les Pères de l'Oratoire. Il venait de terminer sa rhétorique, après avoir mérité les deux prix d'amplification française et de version latine. Sans se soucier de l'article du règlement qui exigeait que tout élève, si fort qu'il fût, assistât avant son départ aux examens de passage, Vaubois fit ses malles et dit adieu au collège, sans avoir obtenu son congé en règle : *Excessit sine licentiâ.*

---

[1] A. Babeau, *le Recrutement territorial en Champagne.*

[2] La Société Académique possède un petit registre contenant quelques-unes des œuvres des jeunes académiciens. On peut y lire une dissertation d'Henri Belgrand, qui ne manque ni de facilité, ni d'esprit.

Digitized by Google

Vaubois semble avoir été d'un tempérament maladif. Au collège, il était sans cesse en traitement, et l'apothicaire le comptait assurément parmi ses meilleures pratiques. Il montra néanmoins qu'il avait la vie dure, car en dépit des saignées et des lavements qu'on ne cessa de lui prodiguer durant ses études, malgré ses campagnes et ses blessures, il atteignit l'âge de 91 ans.

A l'époque où le collège de Troyes retentissait des succès de Henri Belgrand de Vaubois, les Pères de l'Oratoire élevaient, dans l'amour du vers latin, d'autres futurs généraux de la République : Nicolas-Benoist DE MONTMEAU, Charles-Louis-Didier SONGIS, Nicolas-Marie SONGIS. — D'après une note du *Catalogus*, ce dernier aurait quitté le collège en 1774, pour prendre du service dans l'armée : *Martem musis prætulit.* Il n'était encore qu'en troisième, où il comptait *inter bonos*, et avait à peine atteint sa quatorzième année. C'était là une vocation bien précoce. Du reste, Songis fit rapidement son chemin. Lieutenant d'artillerie en 1780, il était général de division en 1793. Napoléon le créa, à son avènement, premier inspecteur-général de l'artillerie et lui fit rendre à sa mort, 1810, les honneurs du Panthéon.

L'année où Songis quittait le collège, les Pères inscrivaient sur leurs registres un jeune homme qui était, lui aussi, appelé à une haute situation militaire, Denis DECRÈS, le futur ministre de la marine de Napoléon. Decrès ne figura qu'une année au collège. Il y fit sa seconde ; mais bien qu'il eût obtenu un prix de version latine, ses maîtres ne le classèrent que *inter mediocres*.

Decrès eut pour condisciple Etienne-Bernard COSSARD, fils de Pierre Cossard, l'un des fondateurs de l'école de dessin de Troyes. Son père, fils et petit-fils d'artistes troyens fort distingués, aurait désiré lui voir continuer dans la peinture la dynastie des Cossard ; mais Etienne-Bernard quitta

Digitized by Google

la rhétorique en 1776 pour entrer dans la marine royale comme son camarade Decrès : il y devint aide-major. Lorsqu'éclata la Révolution, il s'engagea dans l'armée de terre et y devint rapidement colonel. Il ne put toutefois dépasser ce grade.

Edouard-François Simon, le fils du littérateur estimable dont nous avons parlé plus haut, avait fait, tant bien que mal, ses études au collège depuis sa sixième jusqu'à sa rhétorique (1779-1785). Il avait l'esprit vif, mais remuant : aussi ne compta-t-il pas toujours parmi les meilleurs élèves de sa classe. Engagé volontaire en 1792, il conquit rapidement ses grades et fut fait général en 1797. Il n'avait que 28 ans. Ses aptitudes littéraires lui furent plus nuisibles qu'utiles. Accusé, à la suite de l'affaire de la rue Saint-Nicaise, d'être l'auteur d'écrits séditieux, composés pour insurger l'armée et provoquer à l'assassinat du premier consul, Simon fut proscrit sans jugement et interné à l'île de Rhé, en attendant sa déportation. Il parvint toutefois à rentrer en grâce, et plus tard fut fait baron d'Empire, puis général de division.

Nous ne nous arrêterons pas à citer tous les noms d'officiers généraux et d'officiers supérieurs qui ont figuré durant leurs jeunes années sur les registres du collège de Troyes. Qu'il nous suffise d'avoir montré qu'en général l'ancien état-major des armées de la République et de l'Empire avait des connaissances littéraires plus étendues qu'on ne lui en suppose d'ordinaire. Sans doute il est un certain nombre de généraux originaires de nos contrées dont les noms ne figurent pas sur le *Catalogus*, mais qu'on sache bien, par exemple, que les Bruneteau de Sainte-Suzanne, les Dampierre, les Valée, les Beurnonville, avaient fait ailleurs leurs humanités. Le nombre des officiers de fortune sans littérature est fort restreint à coup sûr. Les Gautherin, les

Digitized by Google

Chanez, les Mocquery, furent une exception, et c'est de l'exception dont on fait trop souvent une règle générale.

*
* *

Ici s'arrête notre étude. Nous pouvons conclure que du collège de Troyes sont sortis un nombre assez considérable d'hommes qui sont devenus illustres dans les sciences, les lettres, les arts, la magistrature, la politique et la guerre ; mais nous nous garderons de répéter trop haut la conclusion que nous avons énoncée au commencement de ce travail, à savoir, que ce ne sont pas toujours les enfants les plus studieux qui ont fourni au pays les hommes les plus remarquables. Si nos élèves nous entendaient, ils seraient tous capables de vouloir devenir des hommes remarquables.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES DE GROSLEY

PAR

M. E. DE BARTHÉLEMY

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Dans le volume 325 de la collection Moreau, à la Bibliothèque nationale[1], nous avons recueilli quelques lettres inédites de Grosley, qui ne nous paraissent pas des moins curieuses entre celles que nous connaissons déjà de notre savant compatriote. L'une d'elles est particulièrement intéressante, comme donnant l'état des diverses archives troyennes à la fin du XVIII^e^ siècle. Nous nous faisons un devoir de présenter ces documents à la Société Académique de l'Aube.

C^te^ Ed. de Barthélemy.

---

[1] Jean-Nicolas Moreau, né à Saint-Florentin en 1717, mort en 1803, commença par être conseiller-auditeur à la Chambre des comptes de Provence; mais il renonça de bonne heure à la magistrature pour venir à Paris se consacrer aux études historiques. Chargé de certaines missions délicates sous Louis XV et sous Louis XVI, il fut largement récompensé. Premier conseiller de Monsieur, bibliothécaire de la Reine, historiographe de France, il reçut enfin la direction du bureau créé pour rassembler les chartes et autres monuments de la législation française depuis Charlemagne. Il a laissé de nombreux ouvrages : *l'Observateur hollandais*, journal politique (3 vol. 1755-1759); *Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps* (2 vol. 1767); *Leçons de politique, de morale et de droit public* (1 vol. 1773); *Mémoires pour servir à l'histoire des Cacouas* (1 vol. 1757); *Devoirs d'un prince réduits à un seul principe* (1 vol. 1775); *Lettres historiques sur le Comtat Venaissin* (1 vol. 1768); *Lettre d'un magistrat sur la justice due aux protestants* (1787); *Principes de morale publique ou Discours sur l'histoire de France* (2 vol. 1777-1789), etc.

Digitized by Google

I. — A M. Gonthier jeune.

Paris, ce 11 février 1738.

Monsieur et cher ami, la maladie à laquelle vous me conseillez de prendre garde, aurait pu être prise et guérie deux ou trois fois depuis que votre lettre est en chemin. Je ne l'ay reçu que ce matin de la main d'un petit monsieur que j'ay interrogé pendant une demi-heure sans avoir pu découvrir par quelle voye elle étoit venue icy. A la mine de ce monsieur et à la graisse que la lettre a contracté dans sa poche, j'ay conjecturé que ce devait être quelque honnête marmiton ; à sa mine propre et gentille vous l'auriez pris pour Chadadis luy-même en personne.

Sic oculos, sic ille manus, sic ova fereb t.

Enfin je l'ay reçu : on est aujourd'huy trop satisfait quand on reçoit des nouvelles de ses amis ; il est indifférent par quelle voye on les reçoit.

J'ay changé pendant le voyage de votre lettre de condition et de climat : je veux dire que j'ay quitté M. Hua et le Chatelet pour entrer au Parlement chez un fort brave homme qui s'appelle Poultier et qui demeure rue Quincampoix. Là je suis 4e et dernier clerc avec un très grand appétit que je crois le changement de climat a redoublé. Quand j'étois clerc au Chatelet, j'allois quelquefois bouquiner sur les quais et j'ai pensé plus d'une fois à vous, surtout quand je trouvois des Fernand Mendez Pinto ; mais comme vous savez, *honores mutant mores*, et je ne sais pas si en bouquinant je ne ferois pas quelque deshonneur à l'illustre corps dont je suis membre subalterne. Je me consulterai là-dessus et votre lettre a déjà fait tomber les trois quarts de mes scrupules. Il me sera très aisé de vous satisfaire, à l'égard de Racine surtout ; je vous l'enverray en envoyant mon linge. Si je trouve Robinson, etc., je vous les envoye par la même commodité.

C'est à présent à vous de faire de bons marchés en livres : après un Molière acheté 40 sols, je vous cède la palme. M. Maugard luimême vous la céderait à ce que je crois. Il faut espérer que nous en ferons quelque jour. Vous avez conservé et gardé à ce que j'ay vu le cachet dont j'ai montré l'empreinte à un habile homme qui demeure icy près et que j'ay jugé antique. Le Febvre s'évertue : il m'a écrit deux lettres tout de suite en quinze jours. S'il continue, je veux que dans un an il soit un des hommes les moins paresseux

Digitized by Google

de France. Je vous prie de lui en redoubler mes remerciements et lui faire en même temps mes compliments sur le bon marché de la *Doctrine des mœurs* qu'il a fait par votre moyen. Je vous prie aussi d'assurer Mr votre frère de mes respects. J'espère le voir au plutôt s'installer icy. En revanche des nouvelles que vous me donnez de Lagnon, je baise les pattes à Mlle Lolo et suis avec attachement votre très humble serviteur.

GROSLEY.

La dame aux lapins se porte sans doute bien. M. Dehal est donc enfin sorti de sa sphère et sans doute il veut s'exercer dans le genre satyrique. Ce sera peut-être un autre Boileau, mais cette route du Parnasse, outre qu'elle est difficile, est bien dangereuse pour celui qui la fait. Je vous prie de ne pas me qualifier d'étudiant en droit parceque je n'ay travaillé qu'à l'insçu de mon bourgeois : qualifiez-moi à la bonne heure d'étudiant en chicane !

II. — A M. Moreau.

Troyes, le 12 may 1771.

Monsieur, d'après l'intérêt que m'a fait prendre pour vous la délicieuse soirée que je passay en votre compagnie le jour des Roys chez Mad. de Sauvigny, permettez-moi que je me plaigne à vous mesme de deux énoncés que je trouve dans un écrit dont le public vous fait auteur. Je les trouve à la page 47 d'un écrit intitulé : *Considération sur l'édit de Xbre* 1770 : « Lorsqu'on abusa de la démence de Charles VI pour l'engager à enlever la couronne à son fils pour la transférer au roy d'Angleterre, qui ne sait que le Parlement enregistra ce traité honteux et qu'il déclara le Dauphin déchu de ses droits ? Sous la Ligue les parlements souffrirent des éclipses comme les autres corps : quand celui de Paris, revenu de son égarement, rendit cet arrêt que l'on vante tant aujourd'huy, Henry IV avait déjà conquis son royaume. »

Sur le traité de Charles VI avec Henri V, l'histoire de France doit à la ville de Troyes toutes ses lumières prises de deux actes tirés de nostre hostel de Ville. L'un est un édit en expédition munie du grand sceau, de février 1417, par lequel la reine Isabelle ayant par l'occupation de Monseignenr le gouvernement et administration du royaume, casse, annule et abolit à la gloire et louange de Dieu, honneur du roy et de sa seigneurie, utilité de la chose pu-

Digitized by Google

blique, tranquillité et paix du royaume, le Parlement de Paris, cours et chambres du Trésor, des Finances, des Monnoyes et la prévosté de Paris pour lesdites cours, chambres et juridictions se tenir à Troyes par les gens à ce élus ou à élire. Cet édit est de la plus triste longueur.

Le second acte conservé au cartulaire est le mariage de Mme Katherine et du roy d'Angleterre avec la couronne de France pour dot, contrat passé le 20 may 1420 à Troyes où ce mariage fut célébré. Or, 1° cet acte n'est accompagné d'aucune mention de vérification ni d'enregistrement; 2° si le Parlement a régularisé ce traité honteux, il était de justice et de nécessité d'observer que la Reyne et le duc de Bourgogne s'étant emparés de Paris le 28 may 1418, y exécutèrent à l'égard du Parlement ce qu'ils luy avoient promis par l'édit de février 1417; que le connétable, le chancelier (nommé dans l'édit Henri Le Lorgne dit de Marle), plusieurs évesques et autres officiers au Parlement traînés en prison à l'instant de la surprise de Paris, furent, le 12 juin, massacrés au nombre de 2000, et les corps du connétable et du chancelier exposés sur la table de marbre du Palais; que ce massacre se continua dans diverses émeutes, que le bourreau fut vu dans une de ces émeutes toucher dans la main du duc.

Vous trouverez dans les histoires et mémoires du temps du règne de Charles VI le détail de ces horreurs et vous y lirez en termes exprès qu'en exécution sans doute de l'Edit de février 1417 nouveaux officiers furent nommés et establys. Le duc fit tous nouveaux officiers dans le royaume de ses gens et affidés. Il avança tous ses gens aux offices de France, car le bon roi Charles étoit content de tout ce qu'il vouloit faire et n'y apporta aucun contredit. Mezeray, Velly, Daniel luy mesme ont rapporté ces faits d'après les manuscrits contemporains, dont Marcel a donné sous l'an 1420 un extrait auquel on peut se borner.

Or seroit-il étonnant que des officiers ainsi triés eussent enregistré et adopté le traité honteux de 1421, lequel ne put être présenté à ces cours et chambres que la Reyne et le duc avoient cassées et abolies dès 1417 et qu'ils avoient ensuite exterminées en 1418.

Quant à l'exhérédement du Dauphin et à son bannissement publiés à la Table de marbre du Palais, ce fut l'ouvrage des gens introduits dans tous les offices de France par le duc de Bourgogne pour remplacer ceux qui avoient eu en 1418 le sort que leur promettoit l'édit de 1417.

Dans le système du président Hénault, ils auroient un crime de moins. Cet illustre historien prétend qu'au lit de justice du 23 dé-

Digitized by Google

cembre 1420, les accusés du meurtre du duc de Bourgogne furent cités et bannis sans aucune mention du Dauphin, prétention adoptée par le P. Griffet en ses notes sur le Daniel.

Je suis entré sur ce point en discussion avec le président Hénault qui m'a développé son opinion dans sept ou huit pages de sa main. Cependant tous les historiens et mémoires contemporains parlent de l'arrest contre le Dauphin, arrest trop analogue au plan de ceux qui avoient fait périr ses amis et qui avoient alors tout propice pour luy enlever son estat, toutes les formes gardées.

Dans les troubles de la Ligue, la plus grande éclipse qu'ait souffert le Parlement de Paris, fut occasionné par son emprisonnement à la Bastille. La très grande partie du Parlement demeurée fidèle, se partagea entre Chaalons et Tours, où elle avoient à sa teste le grand Achille de Harlay, *qui unus curiam faciebat*, et jusque après la reddition de Paris, elle guerroya avec les armes qui lui étoient propres les rebelles, le pape qui les appuyoient et le parlement du duc de Mayenne.

Le dernier parlement combattit luy mesme pour Henry IV par un arrest qu'on ne cesse ee vanter parceque déconcertant toutes les vues secrètes des différents chefs de la Ligue alors encore très redoutable à Henry IV, il rompit et dissipa la faction. P. Pithou, notre commun compatriote, eût l'honneur d'avoir suggéré et minuté cet arrêst. Il eut aussi la part la plus importante à la satyre Ménippée, que vous dites avoir fait une si vive et si utile impression sur les esprits. Dans son discours sous le nom de d'Aubrais, avec quelle chaleur dit-il aux ligueurs : « Où sont les princes du sang qui ont toujours été personnes sacrées, colonnes et appuis de la monarchie française ? Où est la gravité et majesté du Parlement jadis tuteur du roy et médiateur entre les princes et les peuples ? Vous l'avez mené en triomphe à la Bastille et traîné la justice et l'autorité captive plus insolemment que ne l'eussent fait les Turcs. » (Edition des Elzévirs, p. 161).

Or il semble résulter de tout ceci que ceux qui ont tiré des époques de 1420 et 1594 des conséquences en faveur du Parlement, ne doi-pas être soupçonner de vouloir en imposer à l'ignorance ou à la dulité de la nation.

Je finis, Monsieur, en vous priant d'accepter cette discussion comme un témoignage sincère de l'attachement avec lequel, etc.

GROSLEY.

Oserai-je vous prier de faire mémoire de moi à Mad^e Moreau et à Mad^e de Sauvigny ?

Digitized by Google

III. — Au même.

Troyes, 28 may 1771.

Monsieur, agréez mes félicitations sur la part que vous n'avez point eu à deux ouvrages que je dois chérir cependant eu égard à la correspondance qu'ils me procurent de vous.

L'intérêt que je crois devoir à ceux contre qui ces ouvrages sont dirigés, n'est point un intérêt aveugle. Je pense qu'ils ont besoin d'une réforme solennelle sur plusieurs points capitaux pour le public ! mais vu les motifs de la chasse qu'on leur donne, je doute et je crains qu'il n'en résulte rien pour le public et que tout se passe en vengeance et en satisfactions particulières. D'ailleurs combien n'est pas périlleuse toute grosse réparation dans un bâtiment étayé de toute part ?

Pour vous faire ma profession de foi de manière à n'y plus revenir, j'ajouterois que d'après l'expérience, c'est à dire d'après une étude combinée de notre histoire, je pense que l'autorité que l'on prend aujourd'huy a besoin pour elle-mesme et pour sa propre consistance d'un contrepoids quelconque.

Illa per extractum nobis funere ire videtur.

Dans les lettres à Atticus qui vous occupent, vous voyez le choc *di quei homeriniani*, d'hommes qui semblables aux héros d'Homère, se lançoient des pierres, que nous autres petites et chétives créatures pourrions à peine soulever. Je lirai avec autant de plaisir que d'intérêt les remarques jointes à votre lettre, persuadé d'y retrouver les sentiments analogues à ma profession de foy.

La dernière fois que je vis M^me^ la première Présidente, je luy fis une sottise, que peut-être ne m'a-t-elle pas encore pardonnée. *Oro advocatus ut mihi sis.*

Le président Hénault m'a écrit et beaucoup parlé du travail qui a le bonheur de vous avoir à sa teste, et que j'ay préché et recommandé à tous ceux qui pouvoient y avoir influence avec la chaleur due à une entreprise de cette importance. J'en regardois comme le but l'entier dépouillement du Trésor des Chartes, de même que le portefeuille est celle de l'inventaire d'un financier. Je pense toujours que ce dépouillement mis à fond est seul capable de mettre ce travail à côté de celuy de Rymos. Les Chartes répandues dans le royaume viendront d'elles-mesmes se ranger autour de ce dépouillement qui en sera comme le noyau.

Digitized by Google

Nostre hotel de ville et nos chartriers pourront fournir une honnête contribution pour laquelle vous pouvez disposer de moy. L'hostel de ville a une suite que vous ne trouverez peut-estre pas ailleurs : ce sont 30 ou 40 pièces originales relatives aux otages fournis pour la rançon du roy Jean.

A propos de ce roy auriez-vous, parmy ce que vous avez rassemblé, les lettres de novembre 1361 pour la réunion de nostre Champagne à la couronne. Je vous serai très obligé si, ne pouvant m'indiquer quelques collections où elles soient, vous pouviez m'en procurer une copie.

Erigé ici en une manière d'historiographe du canton, j'ai demandé à ce titre comme fruit du canton la nouvelle histoire de Joinville donnée par l'abbé Sallier. Je me suis adressé simplement à M. de Laverdy, qui m'a le plus obligeamment du monde procuré la nouvelle édition du P. Le Long; et ensuite à M. Terray : l'un et l'autre m'ont répondu sur le Joinville qu'il était du département du duc de la Vrillière, auprès duquel je n'ai accès ni prochain, ni éloigné.

Si vous y pouviez quelque chose, je serai d'autant plus flatté de vous devoir un ouvrage qu'à mes yeux il tireroit de votre main tout son prix, car je doutois un peu de l'abbé Sallier et je suis très persuadé que son travail ne diminue rien de celuy de du Cange. Si vous m'obteniez ce Joinville, je vous prierois de m'apprendre ce que je dois en penser en m'apprenant ce que vous en pensez vous-mesme.

J'ay l'honneur, etc. GROSLEY.

IV. — Au Garde des Sceaux.

Troyes, ce 31 juillet 1771.

Monseigneur, l'entreprise à laquelle il vous plait m'associer, m'aggrée d'autant plus qu'elle semble annoncer qu'enfin le dépouillemeni des chartes de la Sainte-Chapelle est terminé et qu'il reste seulement à désirer qu'il ait été fait dans toutes ses parties, conformément au plan que s'étoit fait M. Lancelot et qu'il avoit suivi dans le dépouillement de quelques registres que j'avois vu et admiré. Les chartes de la Sainte-Chapelle ainsi débrouillées formeront pour la collection projettée un centre de lumière qui, en l'éclairant liera à cette collection tout ce que les collections particulières dans les provinces, dans les pays étrangers et en Angleterre surtout ont déjà découvert et par la suite découvriront.

Digitized by Google

Troyes pourra fournir son contingent. Voici les dépôts d'où elle le tirera : 1° les archives de l'hotel de Ville ; 2° le Trésor de l'hôtel Dieu ; 3° les archives de la cathédrale et des deux collégiales ; 4° le cabinet de M. Desmarets dont l'ayeul, gendre de M. Allou, exécuteur testamentaire de M. Pithou, avait trouvé dans la succession de son beau-père plusieurs recueils qui renfermoient une partie des découvertes de Mrs Pithou. J'ay trois de ces recueils ou registres trouvés parmi de vieux papiers livrés à un épicier.

L'ouverture de ces dépôts ne se fera pas sans quelque cérémonie.

Hôtel de ville. — J'en connois d'autant mieux les archives que vous ayant été présenté, en 1765, parmy les trois sujets nommés pour la mairie et estant resté dans le corps municipal en qualité de notable, titre qui n'engageant à rien, est l'unique dont j'ay souffert qu'on me décorât, je m'en suis servy pour le rétablissement des archives de la ville que nos devanciers nous avoient laissées dans le mesme estat que ses finances, c'est à dire dans un désordre et dans un éparpillement qui nous ont jetté dans un travail de trois ans. Tout étant rétably actuellement et se trouvant sous la main, il sera aisé d'y choisir et d'en tirer ce qui pourra mériter place dans la collection. Je n'aurai besoin pour faire ce choix que de conférer le cartulaire, qui offre la copie de plusieurs pièces qui n'existent plus avec l'inventaire des pièces existantes, pour faire ensuite copier les pièces qui devront entrer dans la collection.

Et pour prévenir un nouveau désordre dans ces archives, j'ay étably moy mesme la loy que toute communication, soit de nécessité, soit de curiosité, se donneroit à l'avenir sans déplacement, et comme il ne seroit pas honneste que je fusse le premier à transgresser cette loy, une lettre de Vostre Grandeur à nostre maire actuel me procureroit la liberté de faire dans mon cabinet la collation du cartulaire dont je donneray un récépissé pour en user pendant une huitaine.

Trésor de l'hôtel Dieu. — Pendant les deux années que j'ay esté directeur, j'ay fait tous les efforts imaginables pour tirer ce trésor de la confusion où il estoit tombé, mais on aimoit cette confusion. Peut-estre avoit-on eu quelque intérêt à l'entretenir, et tous mes efforts ont esté inutiles. On a esté très étonné que j'ay pu parvenir à établir par des mesurages et des plans de chaque héritage les nombreuses possessions de cette maison qui, depuis 1630, date de la réunion de tous nos hôpitaux ne jouissoit que sur la bonne foy des fermiers.

Archives de la cathédrale et des deux collégiales. — M. Camusat

Digitized by Google

dont vous connaissez le *Promptuarium* et dont je viens de renouveller à mes frais l'épitaphe où je l'annonce *alterum nostratis historiæ a Pithoeis parentem*, avoit formé un cartulaire où il avoit transcrit de sa main tous les titres les plus intéressants de son chapitre. Je n'ay point vu ce cartulaire, mais je scay que depuis un siècle il est abandonné dans le Trésor aux enfants de chœur qui en ont coupé toutes les marges pour en faire des cerf-volants. Il sera sans doute facile d'avoir communication d'un manuscrit gardé avec si peu de jalousie, et un coup d'œil suffira pour apprendre ce que l'on en pourroit tirer pour la collection.

Le chapitre de S. Urbain a fait imprimer ses titres les plus importants.

Celui de S. Etienne garde les siens avec une jalousie que Camusat luy mesme n'a pu vaincre. Une connoissance précise de son titre de fondation seroit cependant d'autant plus intéressante pour le public que suivant les occurrences ils le montrent, mesme en justice, avec des variétés qui ne peuvent que répandre des soupçons ou sur le titre mesme, ou sur la bonne foy de ceux qui le produisent.

Je ne parle point des archives des moines qui remplissent notre ville et les environs. A en juger par celles d'un de ces couvents que j'ay veues relativement à un procès qu'il me suscitoit, je les crois, tous ces moines, très intéressés à ne pas les produire au grand jour à des yeux un peu aguerris en ce genre. C'est cependant sur ces titres qu'en dépit de l'allodialité de notre coutume, s'est formé et s'entretient *fundi nostri calamitas*.

M. Desmarets. — Lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie, habite une terre à six lieues de Troyes. Il est gendre de M. Fumeron, l'un des premiers commis des bureaux de Versailles, par le moyen duquel vous pourrez vous procurer l'indication des pièces que renferment les dits recueils de M^rs^ Pithou, qui sont entre les mains de M. Desmarets. Quant à ceux qui sont tombés en ma possession, *illis utere ut tuis*.

Pour ne pas me présenter à V. G. les mains vides, je joins à cette lettre une copie de la déclaration d'Isabelle de Bavière, qui, en cassant le parlement et toutes les juridictions de Paris, les recrée à Troyes. L'ayant faite sur copie, je l'ay envoyé à M. Joly de Fleury, l'ayeul. Je l'ay depuis collationnée et corrigée sur l'original. B... l'avoit donnée très imparfaite dans son recueil imprimé en 1666. J'ay ouï dire qu'on l'avoit depuis insérée dans le grand recueil des ordonnances du Louvre. Comme je n'ay pas et que personne icy n'a ce recueil très cher, je ne puis vérifier si cette déclaration

Digitized by Google

y a été transcrit d'après B... Je vous prie de me faire repasser ma copie.

Dans plusieurs petits écrits qu'enfante chaque jour, il me semble qu'on y a représenté peu fidèlement la révolution dont cette déclaration forme la principale époque et qu'il y faudait distinguer le parlement cassé en avril 1418 par la reine Isabelle et le duc de Bourgogne du Parlement qu'ils recréèrent en juillet 1418 après s'estre emparé de Paris, le 28 may, et en avoir usé de la manière dont tout le monde sait.

Je suis avec respect, etc. GROSLEY.

V. — A M. Moreau, chef du conseil de Monsieur.

Troyes, 10 décembre 1771.

Je vous prie de me renvoyer cette copie qui me tient lieu d'original. Il ne me reste que des brouillons dans lesquels après avoir perdu l'objet de vue, j'auray grande peine à me retrouver. Je vous prie d'y joindre en me la renvoyant la lettre de la reine Isabeau. Ainsi pendant que Paris est occupé de plus grands objets, je m'occupe comme Diogène à rouler mon tonneau.

On parle d'ériger les avocats en office. Un abbé qui me l'apprit hier, exaltait cet arrangement comme très avantageux par les bornes qu'il mettroit à la liberté de la langue dans les plaidoyers et à celle de la plume dans les mémoires. Mais jugeant de l'avenir par le passé, je crains qu'en ôtant la liberté à notre profession, il ne reste plus au Roy de sujets assez instruits de ses droits pour les soutenir, ni assez courageux pour s'exposer pour leur défense. Pour donner à mon abbé une réponse assortie à son estat, je luy dis que pour trancher des libertés encore plus indécentes que celles que se permettoient les avocats on avoit pris le parti de faire chatrer tous les gens d'église au dessous de 50 ans.

Je finis en vous rappelant l'envoi que vous m'avez fait espérer et en vous renouvellant les assurances, etc.

GROSLEY.

VI. — Au Garde des Sceaux.

Troyes, ce 14 janvier 1777.

Monseigneur, en présentant à V. G. mes vœux pour le renouvellement de l'année, me permettra-t-elle de lui rappeler l'espérance

Digitized by Google

qu'elle m'a laissée pour le catalogue des chartes dont je tiens le premier volume de sa munificence? A son dernier voyage, M. Tillet m'avoit aussi fait espérer pour mon médaillier une empreinte en plomb ou en bronze de la médaille de Louis XV pour la catédrale *(sic)* d'Orléans, et de celle de Louis XVI pour les écoles de chirurgie. N'ayant point de nouvelles de M. Tillet, qui devoit s'adresser à V. G. en cas de difficulté, me permettra-t-elle de l'importuner directement? J'apprens avec le plus grand plaisir que tout s'arrange avec la cour pour la continuation de notre lieutenant criminel dans la place de maire de Troyes, dut-on lui faire quelque violence pour qu'il se prête aux désirs des Troyens. La rareté des sujets pour cette place suffiroit pour déterminer une violence nécessaire.

Je suis avec respect, etc.

GROSLEY.

En qualité de médailliste assez habile pour distinguer le haut du bas empire, je joindrois auprès de V. G. mes plaintes à celles de tout le royaume sur la frappe affreuse des monnoies actuelles et qui s'annonce en raison inverse de la magnificence de l'hôtel consacré pour leur fabrication.

VII. — A M. Moreau.

Troyes, ce 20 décembre 1771.

Avez-vous ouy parler, Monsieur, de nos *Ephémérides troyennes* où pendant 10 ou 12 ans j'ay jetté ce que j'avois ramassé et tout ce que me procurèrent de nouvelles découvertes sur notre bonne ville. Cet almanach ayant cessé par impuissance d'y fournir de la part de l'imprimeur devenu l'imprimeur de notre clergé, et les matériaux s'étant augmentés, j'ay pris le party de réunir le tout en deux volumes in-8° qui formeront une suite à Camusat.

Aux anciens articles remaniés se méleront plusieurs traités à neuf. En voici un que je vous adresse dans l'espérance que, et comme Champenois et comme chef du bureau des chartes, vous l'accueillerez favorablement, et voudrez bien, en l'honorant de vos corrections, m'apprendre si je n'ay pas poussé trop loin la matière qui en est l'objet.

J'y fais une semi-apologie d'un prince qui nous intéresse et que tous les historiens s'accordent à dénigrer. Que pensez-vous des faits

Digitized by Google

et des raisons que j'employe pour le blanchir, au moins pour le dénoircir ? Vous trouverez dans le cours de cette discussion un passeport qui me paroit assez bon pour le lecteur françois. Si vous jugez et ce passeport et les faits et les raisons insuffisantes, j'abandonneray ce prince à son mauvais sort.

GROSLEY.

Digitized by Google

DESCRIPTION

DES

CRYPTOCÉPHALES DE L'AUBE

PAR

M. L'ABBÉ D'ANTESSANTY

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

AVANT-PROPOS

Les Cryptocéphales, appelés vulgairement gribouris, sont de gracieux insectes, appartenant à la grande famille des phytophages, si riche en espèces brillantes, surtout dans les régions exotiques. Depuis longtemps je m'intéresse à ce genre, largement représenté dans notre département, qui en possède jusqu'ici trente espèces. Tout contribue, en effet, à attirer sur ces insectes l'attention de l'entomologiste. Bien que leur forme soit un peu lourde, ils sont richement doués par la nature, et se font remarquer par la beauté et la variété de leurs couleurs. Les uns sont d'un vert doré métallique, comme les C. sericeus, aureolus, hypocharidis, et brillent comme des émeraudes au sommet des graminées, ou sur la blanche corolle des chrysanthèmes ; les autres sont d'un beau rouge ponctué de noir, ou d'un noir brillant taché de jaune, ou d'un jaune pâle marqué de noir ; certaines espèces se distinguent par la grâce et l'élégance de leur dessin.

Digitized by Google

Les Cryptocéphales habitent sur les plantes de différentes familles. Les uns se rencontrent sur les graminées, les composées, le millepertuis, la lysimaque commune; les autres aiment les arbres et les arbustes, et se trouvent sur le chêne, le noisetier, le saule marsault; une espèce préfère les conifères, et se trouve exclusivement sur le pin sylvestre. J'indique, toutes les fois que je la connais, la plante sur laquelle vit chaque espèce. Les Cryptocéphales sont presque tous des insectes d'été; on commence à les voir apparaître en mai, et ils disparaissent quand le soleil devient moins ardent. Cependant le C. pini fait exception, et ne se rencontre qu'à l'automne; on le trouve même encore en novembre, alors que tous les autres ont depuis longtemps disparu.

On se demandera peut-être à quoi peut servir le travail que je publie, depuis que M. de Marseul nous a donné, dans l'*Abeille*, sa savante monographie des Cryptocéphales du nord de l'ancien monde. Sans doute la monographie de M. de Marseul est une œuvre hors ligne, magistrale et d'un mérite exceptionnel, devant laquelle je m'incline respectueusement; mais elle embrasse des insectes nombreux, et dont beaucoup ne se trouvent point dans nos régions. Parmi toutes ces espèces inconnues ici, le commençant se perd et se décourage. J'ai voulu remédier à cet inconvénient en bornant mon travail aux espèces de l'Aube, qui sont aussi, à peu de chose près, celles du centre, de l'est, et du nord de la France. N'étant point mêlées à celles du Midi, de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce, et d'autres régions plus lointaines encore, elles sont plus faciles à reconnaître. Je me suis reporté à l'époque où je commençais l'étude de ces charmants insectes, et où j'étais arrêté à chaque instant par l'absence d'un ouvrage facile à consulter et se bornant aux espèces que l'on peut trouver ici, et j'ai voulu offrir à ceux qui débutent dans l'aimable science entomologique un guide sûr et facile, incapable de les égarer. Mes lecteurs diront si j'y ai réussi.

Digitized by Google

Mon travail est précédé d'un tableau analytique à l'aide duquel on peut arriver aisément à la connaissance de l'espèce. On lui reprochera peut-être de n'être pas assez scientifique; j'accepte volontiers ce reproche. Ceux qui aiment les tableaux scientifiques n'ont pas besoin de mon secours, et ce n'est pas pour eux que j'écris. La méthode que j'ai employée ne signale que des caractères très faciles à constater à l'aide d'une simple loupe, et sans décoller ni mutiler les insectes que l'on veut étudier. Je crois que l'on peut, avec son secours, arriver sans peine à déterminer un insecte quelconque, et c'est tout ce que je me suis proposé. Du reste, la description détaillée des espèces fournira un moyen de contrôle à ceux qui craindraient de s'être trompés dans l'analyse.

Je serais heureux si ce modeste travail, sans prétention scientifique, pouvait exciter les jeunes amateurs à rechercher et à étudier les insectes qui composent le groupe si gracieux des Cryptocéphales, et je me féliciterais d'y avoir contribué.

Digitized by Google

TABLEAU ANALYTIQUE DES ESPÈCES

A. Espèces rouges à corselet noir.

a. Elytres ayant chacune cinq taches noires. *C. imperialis.*

b. Elytres sans tache, ou seulement le calus huméral noir. *C. Coryli* ♂.

c. Elytres à deux taches noires. *C. bipunctatus.*

d. Corselet avec les bords latéraux et une bande un peu fusiforme au milieu jaunes. Elytres très ponctuées, sans stries visibles, ornées d'une, deux, trois ou quatre taches noires, de forme et de situation très variables. *C. variabilis.*

B. Espèces jaunes à corselet noir.

a. Taille très grande. Elytres jaune pâle, ornées de trois taches noires, une sur le calus huméral, les deux autres obliquement situées au tiers postérieur. *C. bistripunctatus.*

b. Taille assez grande. Elytres jaunes ayant sur la suture une bande noire élargie après le milieu, et une autre au bord marginal, brusquement élargie avant l'extrémité. *C. marginatus* ♀.

c. Taille à peu près égale à celle du précédent. Elytres ayant sur la suture une bande noire qui se rétrécit vers l'extrémité et une autre marginale d'égale largeur, terminée en crochet à l'extrémité, se rejoignant ou ne se rejoignant pas avec celle du côté opposé. *C. Vittatus.*

d. Taille très petite, ressemblant en petit au précédent; stries profondes et ponctuées de noir, ce qui les fait paraître noires. *C. bilineatus.*

e. Taille très petite; la suture seule noire, et quelquefois une bande noirâtre vague, partant du calus huméral, stries très superficielles. *C. pygmæus.*

C. Espèces noires à corselet rouge.

a. Elytres entièrement noires; corselet ayant souvent à la base une tache noire bilobée. *C. gracilis.*

Digitized by Google

b. Elytres ayant une tache jaune apicale ; corselet sans tache noire. *C. pusillus* variété.

D. Espèces noires à taches jaunes aux élytres.

a. Elytres n'ayant qu'une très fine bordure jaune pâle sur la première moitié du côté externe des élytres. *C. flavipes.*

b. Taille très grande; élytres ayant une grande tache apicale jaune. *C. bipustulatus.*

c. Elytres ayant quatre taches jaunes, la première basale en demi-cercle, en accolade avec celle du côté opposé. *C. sexpustulatus.*

d. Taille très petite, une tache jaune à l'extrémité des élytres. *C. Hubneri.*

e. Elytres ayant une tache orangée ou jaune pâle assez large, partant de l'épaule, et une autre à l'extrémité. *C. moræi.*

E. Espèces noires sans tache aux élytres.

a. Tête entièrement noire, sauf le labre, qui est jaune. *C. labiatus.*

b. Taille un peu plus grande. Tête ayant deux points jaunes sur le vertex. *C. geminus.*

F. Espèces bleu foncé ou verdâtre foncé, avec taches jaunes aux élytres.

a. Taille grande. Une tache jaune à l'extrémité de chaque élytre; élytres velues. *C. lobatus* ♀.

b. Taille beaucoup plus petite; une très fine bordure jaune pâle au corselet et à la moitié antérieure des élytres; une tache jaune orangé à l'extrémité de chaque élytre. *C. marginellus.*

G. Espèces bleu ou verdâtre foncé, sans taches jaunes aux élytres.

a. Ponctuation des élytres confuse ne formant pas de stries régulières. *C. nitens.*

b. Même ponctuation. Taille beaucoup plus grande, couleur d'un beau bleu foncé; corselet souvent avec un reflet vert. Elytres velues. *C. lobatus* ♂.

Digitized by Google

c. Stries des élytres régulières, couleur vert foncé. *C. janthinus.*

d. Stries des élytres très profondes; une impression oblique bien marquée de chaque côté de la base du corselet, couleur d'un bleu presque noir. Elytres ayant quelquefois à l'extrémité une petite tache rouge peu visible. *C. marginatus* ♂.

H. Espèce entièrement rouge en dessus, sauf la tête.

Taille très grande. *C. coryli* ♀.

I. Espèces entièrement jaunes, sauf quelquefois la suture, ou d'un jaune roussâtre en dessus, le corselet seul pouvant être légèrement taché.

a. Taille assez grande. Corselet souvent un peu plus foncé que les élytres qui sont d'un jaune livide avec une bande plus foncée, vague et souvent peu apparente, qui part du calus huméral. *C. pini.*

b. Taille plus petite; corselet un peu rougeâtre, marqué de deux taches plus foncées, souvent peu apparentes. Suture étroitement liserée de noir. Une bande plus foncée, souvent peu visible ou nulle, part du calus huméral, sans atteindre l'extrémité de l'élytre. *C. signaticollis.*

c. Entièrement d'un jaune pâle, quelquefois une bande plus foncée, partant du calus huméral. Stries bien marquées et allant jusqu'à l'extrémité. *C. minutus.*

d. Semblable comme taille et comme couleur, mais élytres un peu élargies vers l'extrémité; stries plus faibles à partir du milieu, et presque nulles sur la bosse apicale. *C. pusillus.* Variété.

e. Elytres d'un jaune un peu roux, bordées de noir au rebord basal et à la suture. Stries bien régulières. *C. populi.*

J. Espèces à dessus jaune avec taches noires.

a. Taille moyenne, couleur d'un jaune de paille. Cinq taches noires rondes ou ovales sur chaque élytre. *C.* 10-*punctatus.*

b. Taille plus grande, couleur d'un jaune orangé; trois taches noires sur chaque élytre. *C.* 6-*punctatus.*

c. Taille très petite; corselet et élytres tachés de noir d'une manière variable. *C. pusillus.*

Digitized by Google

K. Espèces d'un vert doré ou cuivreux, à couleurs toujours métalliques.

a. Taille grande, élytres fortement ponctuées avec des traces de stries peu visibles vers la suture, à l'extrémité. Corselet ayant de chaque côté de la base deux fossettes profondes, faisant bien saillir l'élévation qui se trouve entre elles. Pygidium [1] sans trace de carène. ♂ dernier segment ventral avec une impression limitée par une carène interrompue. *C. sericeus.*

b. Taille grande; élytres avec des vestiges de stries plus visibles. Corselet à impressions basales moins profondes, à élévation médiane entre ces deux fossettes moins saillante; pygidium paraissant un peu carêné. ♂ dernier segment ventral à impression non limitée par une carène interrompue. *C. aureolus.*

c. Taille beaucoup plus petite; corselet très convexe, écusson creusé au milieu. *C. hypochœridis.*

L. Espèce d'un beau violet métallique, quelquefois avec des reflets verts.

Grande taille. *C. violaceus.*

M. Espèce noire avec tache jaune au corselet.

Corselet finement bordé de jaune; au milieu une tache jaune fusiforme, plus ou moins longue et large; quelquefois deux petites taches jaunes longitudinales sur l'écusson. *C. 10-punctatus.* Variété *bothnicus.*

---

[1] Le pygidium est l'extrémité supérieure de l'abdomen.

Digitized by Google

RÉSUMÉ DU TABLEAU ANALYTIQUE

Espèces rouges, à corselet noir. — C. imperialis, C. coryli ♂, C. bipunctatus, C. variabilis.

Espèces jaunes à corselet noir. — C. bistripunctatus, C. marginatus, ♀ C. vittatus, C. bilineatus, C. pygmœus.

Espèces noires à corselet rouge. — C. gracilis, C. pusillus, variété.

Espèces noires à taches jaunes aux élytres. — C. flavipes, C. bipustulatus, C. sexpustulatus, C. Hubneri, C. morœi.

Espèces noires, sans taches aux élytres. — C. labiatus, C. geminus.

Espèces bleu foncé ou verdâtre foncé, avec taches jaunes aux élytres. — C. lobatus. ♀ C. marginellus.

Espèces bleu ou verdâtre foncé, sans taches jaunes aux élytres. — C. nitens, C. lobatus, ♂ C. Janthinus, C. marginatus ♂.

Espèce entièrement rouge en dessus. — C. coryli ♀.

Espèces entièrement jaunes, sauf quelquefois la suture, ou d'un jaune roussâtre en dessus, le corselet seul pouvant être légèrement taché ainsi que les élytres, mais ces dernières vaguement. — C. pini, C. signaticollis, C. minutus, C. pusillus, variété, C. populi.

Espèces à dessus jaune avec taches noires. — C. 10-punctatus, C. 6-punctatus, C. pusillus.

Espèces d'un vert doré ou cuivreux, à couleurs toujours métalliques. — C. sericeus, C. aureolus, C. hypochœridis.

Espèce d'un beau violet métallique, quelquefois avec reflet vert. — C. violaceus.

Digitized by Google

DESCRIPTION DES ESPÈCES

1. — **Cryptocephalus imperialis.** — FABRICIUS.

Longueur, 7 millimètres. Tête noire, sillonnée sur le vertex, ponctuée; antennes noires, les premiers articles rougeâtres. Corselet noir, luisant, finement et assez densément ponctué; bord antérieur droit, bord postérieur bisinué; rétréci en avant; angles antérieurs arrondis, angles postérieurs un peu allongés en pointe. Ecusson noir, brillant, éparsement ponctué. Elytres cylindriques, convexes, finement et confusément ponctuées, rouges, ornées de cinq taches noires posées 2, 2, 1; les deux premières plus petites, la première près du calus huméral; la seconde, dans une direction oblique, voisine de la suture; la troisième, près du bord externe; la quatrième, plus grosse, voisine de la suture; la cinquième, carrée ou rectangulaire, située près de l'extrémité. Dessous et pattes noires avec une légère pubescence grise.

J'ai pris cette rare espèce en juillet, en fauchant sur les friches de Neuville-sur-Seine. MM. Devierme et Marcel Le Brun l'ont capturée au bois de Macey, en août, en fauchant sur les graminées.

2. — **Cryptocephalus coryli.** — LINNÉ.

Longueur, 5 à 6 millimètres. Bouche, base des antennes et deux petites taches oblongues sur le vertex, d'un jaune rougeâtre. Tête noire, ponctuée. Corselet convexe, noir brillant, ♂, très finement pointillé, bisinué à la base, un peu avancé en pointe en face de l'écusson. Celui-ci en triangle, émoussé à l'extrémité, noir luisant, ponctué sur les côtés. Elytres convexes, cylindriques, arrondies séparément à l'extrémité, d'un rouge de brique, le calus huméral quelquefois taché de noir, couvertes de points irréguliers, formant

Digitized by Google

çà et là quelques stries. Dessous et pattes noirs, légèrement pubescents de gris.

La ♀ est plus grande et a le corselet rouge comme les élytres.

Cette espèce, qui ne figure pas dans le catalogue de M. Le Grand, est très rare dans l'Aube. M. Marcel Le Brun l'a prise à Chennegy, en battant les noisetiers en mai. J'en ai pris moi-même une femelle à Villechétif, en battant des marsaults le 19 juin.

3. — **Cryptocephalus variabilis.** — SCHNEIDER.

Longueur, 6 millimètres 1/2. Tête noire ponctuée, une tache jaune entre les antennes; celles-ci noires, avec les premiers articles rougeâtres; corselet convexe, d'un noir brillant, distinctement ponctué, le bord antérieur finement marqué de jaune pâle; bords latéraux, une tache lancéolée partant de la base et se prolongeant linéairement jusqu'au sommet, d'un jaune pâle. Quelquefois le corselet est jaune, avec une tache noire de chaque côté et une fine ligne noire n'atteignant ni la base ni le milieu. Ecusson triangulaire, noir, presque lisse. Elytres convexes, cylindriques, confusément ponctuées, d'un rouge de brique, l'extrême bord externe très finement marginé de noir; repli latéral ordinairement noir; une tache noire au-dessous du calus huméral, accompagnée quelquefois d'une seconde plus petite, près de la suture, une autre tache de même couleur après le milieu, se divisant quelquefois en deux; cuisses noires avec une tache jaune à l'extrémité; tibias et tarses noirs. Dessous du corps noir, pubescent.

Cette espèce ressemble beaucoup au *C. Cordiger*. Elle s'en distingue surtout par le fin rebord des élytres et le repli latéral noirs, les tibias et les tarses noirs, et un point noir bien visible sur les bords latéraux du corselet.

Cet insecte est rare. Je l'ai pris sur un saule, sur la rive droite de la Seine, en aval du pont de Saint-Parres; à Villechétif et aux Dames-Colles, sur le saule marsault; M. Le Brun, à Bar-sur-Seine, sur une aubépine en fleurs. Il ne figure pas dans le catalogue de M. Le Grand qui, très probablement, l'a pris pour le *Cordiger*, que nous n'avons pas

Digitized by Google

dans l'Aube. M. de Marseul a constaté que nos prétendus *Cordiger* sont tous des *variabilis*.

4. — **Cryptocephalus sex-punctatus.** — LINNÉ.

Longueur, 5-6 millimètres. Tête ponctuée, sillonnée sur le vertex, noire avec une tache jaune transversale rectangulaire entre les antennes. Celles-ci noires avec la base d'un jaune brunâtre. Corselet convexe, élargi sur les bords, finement rebordé, assez fortement ponctué, jaune orangé avec le bord latéral plus foncé, orné de deux taches noires ovales transversales à sa partie antérieure, et à sa base d'une bande noire élargie au bord externe et lançant une pointe sur le jaune en face de l'écusson ♀. Chez le ♂, le corselet est noir avec les bords antérieurs et latéraux jaunes, une ligne jaune part du milieu du bord antérieur et va jusqu'au milieu du disque où elle finit en s'élargissant. Ecusson noir triangulaire, un peu enfoncé, inégal, relevé et quelquefois creusé vers le sommet. Elytres convexes cylindriques, confusément et assez fortement ponctuées, d'un jaune orangé, marquées de trois taches noires posées 2 et 1; la première, au-dessous du calus huméral; la seconde, plus petite, près de la suture; la troisième vers le tiers postérieur de l'élytre; suture et pourtour des élytres finement bordés de noir. Les taches des élytres sont sujettes à varier.

Cette espèce habite sur différents arbrisseaux; je l'ai prise en mai, à Villechétif, à Rosnay-l'Hôpital, et à S^t^-Benoît-sur-Vanne. M. Marcel Le Brun l'a prise dans les bois de Bucey, en battant les bouleaux et sur les noisetiers, à la fin d'avril. Elle ne figure pas dans le catalogue de M. Le Grand.

5. — **Cryptocephalus violaceus.** — LINNÉ.

Longueur, 5-7 millimètres. Entièrement d'un bleu violet métallique, souvent avec un reflet verdâtre. Tête couverte de rides longitudinales fines et serrées. Corselet convexe, rebordé, à côtés arrondis antérieurement, légèrement sinués postérieurement, finement et peu densément ponctué; ponctuation un peu ruguleuse sur les côtés; écusson pointillé. Elytres convexes, cylindriques, densément et assez fortement ponctuées, les points formant çà et là quelques vestiges de stries; calus huméral saillant et limité en dedans

Digitized by Google

par une forte impression. Dessous et pattes pubescents de gris; abdomen finement pointillé.

Cette espèce est commune partout sur les fleurs des composées.

6. — **Cryptocephalus sericeus.** — LINNÉ.

Longueur, 6-7 millimètres. Entièrement d'un vert plus ou moins doré, avec l'écusson d'un bleu foncé. Tête couverte de points et de rides longitudinales; antennes noirâtres, les deux premiers articles verts; corselet convexe, couvert de points plus serrés sur les côtés, fortement bi-impressionné à la base dont le bord est bisinué. Elytres oblongues, rebordées, moins fortement à l'extrémité. Calus huméral très saillant, avec un autre tubercule moins élevé près de l'écusson qui est bleuâtre, fortement relevé à l'extrémité, couvert, surtout sur les côtés, de gros points peu serrés; élytres densément ponctuées avec des vestiges de côtes et de stries bien visibles. Pygidium légèrement caréné au milieu, densément couvert de poils gris-pâle couchés; abdomen et pattes finement et densément ponctués. ♂ dernier segment ventral avec une impression limitée en haut par une carène échancrée au milieu.

Rare; en fauchant dans les friches, sur les graminées. Les Grandes-Chapelles, Messon; juillet.

7. — **Cryptocephalus aureolus.** — SUFFRIAN.

Même taille et même couleur que le précédent, auquel il ressemble extrêmement et avec lequel il est souvent confondu. Voici les caractères qui l'en distinguent. Les deux impressions de la base du corselet sont moins profondes; les vestiges de stries et de côtes sur les élytres sont moins visibles; le pygidium paraît à peine sensiblement caréné, et il est *beaucoup moins velu*. Chez le ♂ l'impression du dernier segment ventral n'est pas limitée par une carène. Le ♂ se reconnaît facilement à ce dernier signe; quant à la ♀, elle est fort difficile à distinguer de celle de l'*aureolus*.

Cette espèce est très commune partout, dans les champs, les friches, les prairies, sur les graminées, les chrysanthèmes et autres composées. On en trouve des individus de très petite taille.

Digitized by Google

8. — **Cryptocephalus hypochœridis.** — LINNÉ.

Longueur, 4 1/2-5 1/2 millimètres. D'un vert métallique, quelquefois bleu ou d'un cuivreux pourpré; parfois vert avec le corselet à reflets violacés. Tête rugueusement ponctuée, antennes noires, assez longues. Corselet très convexe, densément et assez fortement ponctué, à côtés presque droits, bisinué à la base et légèrement bi-impressionné. Ecusson cordiforme, relevé au sommet, presque lisse; élytres cylindriques, convexes, fortement et rugueusement ponctuées avec quelques vestiges de stries; calus huméral saillant et arrondi, un autre tubercule plus ou moins net entre lui et la suture. Dessous et pattes ponctués et pubescents.

Cette espèce se distingue facilement des précédentes par sa taille plus petite, son corselet beaucoup plus convexe et très faiblement bi-impressionné à la base, et par son pygidium moins fortement ponctué.

Assez commun tout l'été sur les fleurs des composées. Villechétif, Lusigny, etc.

9. — **Cryptocephalus lobatus.** — FABRICIUS.

Longueur, 6-7 millimètres. D'un bleu foncé, velu. Bouche et base des antennes d'un jaune brunâtre. Tête finement ponctuée; corselet convexe, à ponctuation assez forte, écartée, surtout sur le disque; bords latéraux légèrement arrondis, base bisinuée; écusson cordiforme, presque lisse, creusé au milieu, relevé à l'extrémité; élytres allongées, cylindriques, convexes, très fortement et rugueusement ponctuées, ornées à l'extrémité, chez la ♀, d'une tache arrondie d'un jaune orangé, entièrement bleues chez le ♂; pattes bleues chez le ♂, jaunes chez la ♀. Tout l'insecte, surtout en dessus, est couvert de poils gris couchés.

J'ai pris cette espèce en nombre le 10 mai, à Saint-Benoît-sur-Vanne, en battant une lisière de chênes nouvellement feuillés.

Digitized by Google

10. — **Cryptocephalus pini.** — Linné.

Longueur, 4-4 1/2 millimètres. Tête brunâtre, ponctuée, avec un sillon sur le vertex; antennes brunes, plus foncées vers l'extrémité. Corselet de la couleur de la tête, arrondi et rebordé sur les côtés, bisinué à la base, rétréci au sommet, finement et très densément ponctué; bords latéraux plus pâles; écusson en triangle arrondi, ponctué sur les côtés. Elytres cylindriques, moins, densément et plus profondément ponctuées que le corselet, ponctuation éparse, rangée çà et là en stries; d'un jaunâtre livide, avec une tache brune qui part du calus huméral et longe, sans le toucher, le bord externe jusqu'à la moitié environ de sa longueur, quelquefois jusqu'à l'extrémité; cette tache est parfois peu visible. Pattes et dessous du corps d'un jaune brunâtre; abdomen pubescent.

Cette espèce ne figure pas dans le catalogue de M. Le Grand. Je l'ai prise à Bar-sur-Seine et à Montchaud, sur le pin sylvestre. Elle est extrêmement abondante dans les bois de pins de la Marne. Cet insecte est tardif, plus que les autres cryptocéphales, et se prend en septembre, octobre et novembre.

11. — **Crypthocephalus nitens.** — Linné.

Longueur, de 4-4 3/4 millimètres. Couleur générale d'un bleu noirâtre. Tête inégale, ponctuée, labre jaune et en outre chez le ♂ deux très petites taches jaunes linéaires et obliques de chaque côté du sillon qui existe sur le vertex; un petit tubercule lisse et brillant à la base de chaque antenne. Antennes jaunes, rembrunies à l'extrémité. Corselet court, convexe, brillant, très finement ponctuée à un fort grossissement, légèrement arrondi sur les côtés et très légèrement bisinué à la base. Ecusson enfoncé, cordiforme, vaguement ponctué sur les côtés. Elytres cylindriques, allongées, couvertes de points assez forts, formant quelques stries irrégulières; calus huméral lisse et saillant, limité en dedans par une impression. Dessous du corps noir. Chez le ♂, les tibias antérieurs et la partie interne des cuisses sont jaunes; chez la ♀, toutes les pattes sont jaunes.

Cette espèce, que M. Le Grand ne mentionne pas, n'est

Digitized by Google

pas très rare. Je l'ai prise aux Marots et ailleurs encore. Chennegy, sur les prunelliers, 15 mai; Bucey-en-Othe, sur des épis de blé, juillet (M. Marcel Le Brun); Arcis (M. Devierme).

12. — **Cryptocephalus marginellus.** — OLIVIER.

Longueur, 4-4 1/2 millimètres. Couleur générale noire, un peu bleuâtre en dessus. Tête très finement pointillée, bordée de jaune postérieurement. Base des antennes jaune. Corselet convexe, luisant, à ponctuation très fine et peu visible, étroitement bordé de jaune sur les côtés. Ecusson brillant, lisse, en triangle arrondi à l'extrémité. Elytres assez convexes, calus huméral saillant, ponctuation confuse, formant çà et là des stries; bord très finement marginé de jaune jusqu'au delà du milieu; extrémité ornée d'une tache jaune ovale, transverse. Pattes jaunes, tibias postérieurs quelquefois noirâtres chez le ♂.

Très rare. Deux exemplaires pris en juillet, dans la forêt de Clairvaux. Cette espèce ne figure pas dans le catalogue Le Grand.

13. — **Cryptocephalus moræi.** — LINNÉ.

Longueur, 4-4 1/2 millimètres. Tête noire, peu ponctuée, ornée sur le vertex de deux taches jaunes longitudinales, quelquefois isolées, d'autres fois se rejoignant au milieu et formant une sorte d'X ou de V. Antennes assez longues, noires avec les premiers articles jaunes; corselet noir, convexe, très brillant et très finement ponctué, les angles postérieurs marqués d'une tache jaune triangulaire, bord antérieur finement liseré de jaune, bord latéral jaune parfois dans toute sa longueur. Ecusson noir brillant, lisse, en triangle arrondi au sommet. Elytres noires convexes, fortement striées-ponctuées, ornées de deux taches jaunes : l'une allongée au-dessous de l'épaule, l'autre arrondie à l'extrémité; ces taches sont quelquefois d'un jaune très pâle, d'autres fois d'un orangé fort vif. Moitié externe des cuisses et tibias des jambes antérieures jaunes; les autres jambes sont noires, quelquefois avec les tibias plus ou moins jaunes; dessous du corps noir, finement ponctué.

Cette espèce est très commune tout l'été, sur différentes

Digitized by Google

plantes. Elle est surtout très abondante dans les prés qui avoisinent la Seine, en aval du pont de Saint-Parre. On la trouve surtout sur les *hypericum*.

14. — **Cryptocephalus flavipes.** — FABRICIUS.

Longueur, 4-5 millimètres. Tête jaune, impressionnée, finement ponctuée. Corselet convexe, lisse, bord antérieur et latéral finement liseré de jaune chez le ♂; écusson noir, enfoncé, ponctué; élytres noires avec une fine bordure jaune pâle partant de l'épaule et s'étendant jusque vers le milieu, couvertes de points confus formant çà et là quelques stries irrégulières; pattes jaunes, cuisses postérieures tachées de noir chez le ♂; dessous du corps noir, finement pointillé. Je possède une femelle que je ne puis rapporter qu'à cette espèce, et chez laquelle la fine bordure jaune des élytres manque complètement.

Cet insecte n'est pas des plus communs; je l'ai pris aux Marots et à Saint-Benoît-sur-Vanne en battant les arbrisseaux et les aubépines, et à Villechétif. On l'a pris aussi à Bucey-en-Othe, à Chennegy.

15. — **Cryptocephalus 10-punctatus.** — LINNÉ.

Longueur, 3-4 millimètres. Tête peu ponctuée, noire, ornée sur le front d'une tache jaune cordiforme, quelquefois divisée en deux parties croisées en X au milieu; antennes assez longues, jaunes à la base; corselet convexe, noir brillant, couvert de points assez profonds, mais peu serrés, avec une impression arquée, oblique, de chaque côté; bord antérieur finement, bord latéral largement bordé de jaune; milieu orné d'une tache de même couleur anguleusement élargie à la base et linéairement prolongée jusqu'au sommet; cette tache a un peu la forme d'une ancre. Ecusson noir, marqué de quelques points et quelquefois d'une fossette médiane vers le sommet. Elytres jaune clair, cylindriques, convexes, couvertes de stries ponctuées un peu sinueuses, à intervalles lisses et ornées chacune de cinq taches noires ovales, assez grosses, posées 2, 2. 1. Dessous noir, pattes jaunes, cuisses antérieures ordinairement rembrunies.

Dans la variété *Bothnicus*, le corselet et les élytres sont

Digitized by Google

noirs, celles-ci ont quelquefois une tache jaune linéaire de chaque côté de la suture, au-dessous de l'écusson. La tache jaune du corselet varie beaucoup; elle est quelquefois entière, élargie à la base et au sommet; d'autres fois elle est divisée en deux à la base, ou bien encore elle part du sommet sous la forme d'une ligne étroite qui s'arrête au milieu sans atteindre la base.

Ces deux variétés, de couleur si différente qu'elles sembleraient constituer deux espèces, ne sont point inhérentes au sexe, comme le dit M. Le Grand, dans son catalogue. J'ai trouvé des *Bothnicus* accouplés avec des *Bothnicus*, des 10-*punctatus* accouplés avec des *Bothnicus*, et des 10-*punctatus* accouplés ensemble.

Cette espèce se prend surtout à Villechétif, à la fin de juin, sur les jeunes rejets de marsaults. MM. Devierme et Marcel Le Brun l'ont prise aussi en assez grand nombre près de l'étang du Baudet, dans la forêt d'Orient. La variété *Bothnicus* me paraît plus commune que le type. Cet insecte se prend mieux à l'œil qu'en battant avec le parapluie, car il se laisse tomber au moindre bruit.

16. — **Cryptocephalus janthinus.** — GERMAR.

Longueur, 3-4 millimètres. Couleur générale d'un bleu très foncé. Tête inégale, peu ponctuée, partie antérieure jaune sur les côtés, front orné chez le ♂ d'une tache jaune fendue en deux à la base, et chez la ♀ de deux petites lignes jaunes virguliformes, écartées, sur le vertex. Corselet convexe, bisinué à la base, couvert de gros points assez serrés; bord antérieur liseré de jaune chez le ♂; écusson enfoncé, rugueux, inégal. Elytres cylindriques, convexes, couvertes de stries ponctuées sinueuses, calus huméral saillant. Dessous et pattes d'un bleu noirâtre.

Cette espèce est commune à Villechétif en juin et juillet. D'après l'observation de M. Marcel Le Brun, elle habiterait sur la *Lysimachia vulgaris*, plante abondante dans le ma-

Digitized by Google

rais et sur laquelle il l'a prise en grand nombre, ainsi que moi.

17. — **Cryptocephalus marginatus.** — FABRICIUS.

Longueur, 3 3/4 millimètres ♂, 4 3/4 millim. ♀. — ♂ D'un noir verdâtre. Tête rugueusement ponctuée, épistôme et yeux jaunes, front canaliculé; une impression triangulaire entre les antennes. Antennes longues et grêles, premiers articles jaunâtres. Corselet très convexe, à ponctuation fine et écartée sur le disque, un peu plus serrée sur les côtés, bi-impressionné à la base et relevé entre les deux impressions, bord antérieur finement, bords latéraux plus largement rebordés. Ecusson triangulaire, canaliculé au milieu, obtus à l'extrémité. Elytres cylindriques, un peu carrées, calus huméral saillant, bord latéral un peu sinué après l'épaule, stries fortement ponctuées, un peu sinueuses, extrémité convexe et arrondie, ornée souvent d'une très petite tache rouge linéaire. Dessous et pattes noirs.

♀ Elytres jaunes, calus huméral noir, ainsi qu'une bordure latérale fortement sinuée, contournant l'extrémité où elle rejoint la bande suturale. Suture couverte d'une bande noire, élargie vers le tiers postérieur en forme de fer de lance, dont la pointe est dirigée vers l'extrémité. Le reste semblable au ♂.

Cette espèce est très rare. Je l'ai prise à Chauchigny en mai, à Lusigny en juillet. M. Devierme l'a prise à Chennegy en juin, et M. Marcel Le Brun à Montgueux. La ♀ est moins rare que le ♂.

On prend surtout cet insecte sur le saule marsault, au soleil, particulièrement quand le temps est orageux. Il se trouve le plus souvent sur les jeunes rejets de l'année.

18. — **Cryptocephalus bistripunctatus.** — GERMAR.

Longueur, 6-7 millimètres. Tête noire avec les mandibules brunâtres. Front plat, couvert de points fins et assez espacés; antennes noires avec la base brune, très longues, surtout chez le ♂; corselet noir brillant, très convexe, paraissant lisse, mais, à un fort grossissement, couvert, surtout sur les côtés, de points très fins et très espacés, largement rebordé sur les côtés; écusson noir, en triangle

Digitized by Google

arrondi au bout, très finement et peu densément pointillé; élytres d'un jaune pâle, convexes, brillantes, assez régulièrement striées-ponctuées, ornées de trois taches noires, la première plus petite, sur le calus huméral, les deux dernières oblongues, posées obliquement au tiers inférieur; suture, extrémité et bord latéral dans sa moitié postérieure finement liserés de noir; dessous et pattes noirs pubescents de gris et finement pointillés.

Bar-sur-Seine, val de Verrières, sur un chêne malade; un seul exemplaire. Très rare. Ne figure pas dans le catalogue Le Grand.

19. — **Cryptocephalus bipunctatus.** — LINNÉ.

Longueur, 4 1/2 - 6 millimètres. Tête noire, assez densément ponctuée, labre rougeâtre, vertex canaliculé, yeux grands, peu saillants. Antennes longues, noirâtres, premiers articles rougeâtres. Corselet convexe, d'un noir brillant, rétréci au sommet, côtés rebordés, bisinués à la base. Ecusson lisse, noir, en forme de triangle allongé, impressionné à la base, relevé au sommet. Elytres convexes, parallèles, couvertes de fines stries ponctuées sinueuses, atténuées sur la bosse apicale; rouges, bordées de noir dans tout leur pourtour; suture finement liserée de noir, un point noir oblong, petit, sur le calus huméral, un autre plus grand arrondi ou anguleux aux deux tiers postérieurs, repli latéral noir, ponctué; dessous noir, ponctué, pubescent de gris; pattes noires, tarses pubescents.

Cette espèce est commune, l'été, sur les saules, les noisetiers, et au sommet des graminées.

La tache postérieure est quelquefois fort développée; il arrive même que les taches des deux élytres se réunissent; c'est alors la variété *lineola*.

20. — **Cryptocephalus bipustulatus.** — FABRICIUS.

Longueur, 5-6 millimètres. Tête noire finement ponctuée, vertex impressionné; antennes longues, noires, rougeâtres dans leur première moitié. Corselet très convexe, d'un noir luisant, très finement pointillé à un fort grossissement, bisinué et légèrement impressionné à la base, côtés fortement rebordés et arrondis, bord

Digitized by Google

antérieur finement rebordé; écusson noir, lisse, cordiforme, bordé d'un fort bourrelet. Elytres convexes, parallèles, légèrement sinuées avant le milieu, calus huméral saillant; stries ponctuées, sinueuses, profondes, un peu emmêlées sur les côtés, intervalles un peu convexes, stries atténuées et irrégulières sur la bosse apicale; élytres noires, moins luisantes que le corselet, ornées d'une tache jaune arrondie postérieurement, à l'extrémité. Dessous noir, finement pointillé, pattes noires; jambes et tarses pubescents.

Comme le dit avec raison M. de Marseul, il est étonnant qu'on ait voulu faire de cette espèce une variété de C. bipunctatus, sans qu'il existe entre ces deux insectes aucun passage; ces deux espèces sont parfaitement distinctes, de forme et de sculpture fort différentes.

Cette espèce est rare dans l'Aube. Je l'ai prise en juin, dans la forêt d'Orient; elle habite sur les plantes, graminées, et autres. M. Marcel Le Brun l'a prise à Lusigny. Je l'ai reçue aussi du Morvan.

21. — Cryptocephalus 6-pustulatus Rossi. 8-guttatus. — Olivier.

Longueur, 3 3/4-4 1/2 millimètres. ♂ épistôme, joues et une tache triangulaire sur le front jaune; ♀ les joues seulement tachées de jaune; vertex légèrement impressionné. Corselet noir, très luisant, convexe, paraissant lisse, très finement pointillé à un fort grossissement, ♂ bord antérieur finement bordé de jaune, ainsi que les côtés, la bordure latérale, quelquefois interrompue vers le milieu; ♀ entièrement noir; bord postérieur bisinué. Ecusson triangulaire, lisse, noir. Elytres noires, fortement et sinueusement ponctuées, ornées chacune de quatre taches jaunes: la première, arquée, allant de l'épaule à l'extrémité de l'écusson; les deux suivantes vers le milieu, l'une près de la suture, l'autre près du bord externe et remontant par lui jusqu'à l'épaule; la dernière, échancrée et dentelée en dedans, occupant le sommet. Dessous noir, pointillé; pattes noires, les antérieures jaunes, avec une ligne noire sur le côté externe des cuisses.

Cette espèce est très commune aux environs de Troyes. On la prend en grand nombre, en compagnie d'un joli cha-

Digitized by Google

rançon, l'*Eusomus ovulum*, en fauchant dans les prés de Saint-Parre, en juin.

22. — **Cryptocephalus vittatus.** — FABRICIUS.

Longueur, 4-4 1/2 millimètres. Tête noire, assez fortement pointillée, vertex sillonné; antennes grêles, premiers articles testacés, le premier noir en dessus; corselet convexe, noir, brillant, très finement pointillé sur le disque, plus fortement sur les côtés, ceux-ci rebordés, base bisinuée; écusson noir, triangulaire, lisse et brillant. Elytres presque carrées, arrondies séparément et un peu déhiscentes à l'extrémité, peu profondément striées ponctuées, points emmêlés sur les bandes noires; jaunes avec la suture et deux bandes noires latérales assez distantes du bord externe, recourbées au sommet et y rejoignant la suture ♀; dessous noir, pointillé, finement ruguleux, pattes noires.

Espèce très commune partout, l'été, sur le *Chrysanthemum leucanthemum* et sur plusieurs autres plantes.

23. — **Cryptocephalus bilineatus.** — LINNÉ.

Longueur, 2-2 1/2 millimètres. Ressemble en petit au C. vittatus. Tête finement et peu densément ponctuée, noire avec la partie antérieure jaune; chez le ♂ elle porte une tache jaune au-dessus des antennes et une autre de même couleur, bilobée, un peu en forme de lyre, sur le front; chez la ♀ la tête est noire avec deux taches jaunes supraantennaires et deux autres oblongues, non réunies à la base, sur le vertex; celui-ci est canaliculé dans sa partie noire; antennes mélangées de jaune et de brun, robustes à la base, puis plus grêles; corselet noir, un peu luisant, convexe, très densément couvert de petites stries longitudinales extrêmement fines, liseré de jaune au bord antérieur et sur les côtés; écusson triangulaire, noir brillant, lisse. Elytres assez longues, parallèles, arrondies à l'extrémité, fortement et régulièrement ponctuées-striées, stries un peu sinueuses; jaunes ornées de trois bandes noires : l'une, suturale, élargie après l'écusson et à l'extrémité; les deux autres plus larges, partant du calus huméral et se recourbant à l'extrémité où elles rejoignent parfois la bande suturale. Quelquefois la bande latérale s'élargit à la base et rejoint presque

Digitized by Google

l'élargissement postscutellaire de la bande suturale de manière a former une croix; dessous noir, finement ponctué, pattes jaunes.

Cet insecte est assez commun dans le marais de Villechétif, et ailleurs encore; on le prend en fauchant sur les graminées et autres plantes. M. de Marseul l'indique comme habitant sur les staticés; cet habitat n'est pas exclusif, car le département de l'Aube ne possède aucune plante de cette famille, et cependant le C. bilineatus y est assez commun.

24. — Cryptocephalus pygmœus. — Fabricius.

Longueur, 2 millimètres 1/2. Tête noire, presque lisse, ornée d'une tache jaune bilobée, en forme de lyre, allant jusqu'au sommet ♂; de deux petites taches jaunes oblongues, séparées ♀; vertex très finement canaliculé; antennes grêles, noires, avec les premiers articles jaunes. Corselet noir brillant, très convexe, très finement pointillé, finement bordé de jaune en devant et sur les côtés; écusson triangulaire, noir, lisse; élytres convexes, un peu rétrécies et arrondies séparément à l'extrémité, assez finement striées ponctuées, plus fortement sur les côtés, points des stries bruns; jaunes, avec la suture ornée d'une bande noire un peu élargie avant l'extrémité; le calus huméral est noir et projette quelquefois sur le côté de l'élytre une bande de même couleur qui n'atteint pas le sommet; dessous noir, pointillé; pattes jaunes; cuisses postérieures brunes à la base.

Cette espèce est assez commune à Bar-sur-Seine, au val Verrières, en juillet et août; je l'ai prise aussi à Villechétif et dans d'autres localités. Elle habite sur le *Thymus serpyllum* et *l'Origanum vulgare*.

La variété à bande noire, partant du calus huméral, ressemble au C. vittula, qui n'a pas encore été trouvé dans l'Aube; elle en diffère par sa taille plus petite, son corselet presque lisse, et les stries des élytres beaucoup plus fines.

25. — Cryptocephalus signaticollis. — Suffrian.

Longueur, 2 millimètres 1/2. Tête peu densément pointillée, brune, avec l'épistôme, deux petites taches sur le vertex et une

Digitized by Google

autre le long du bord interne de chaque œil, jaunes. Ces taches se réunissent quelquefois de telle sorte que la tête est presque entièrement jaune. Corselet lisse, brillant, jaune brunâtre, rebordé de brun, orné de quatre taches d'un brun plus ou moins foncé, deux assez grandes en avant, et deux autres plus petites, allongées, plus ou moins marquées, devant les angles postérieurs, base bisinuée; écusson noir, triangulaire, aigu, lisse, ayant quelquefois une tache jaune au sommet. Elytres convexes, parallèles, arrondies séparément au sommet; d'un jaune un peu obscur, avec la suture et le calus huméral bruns; de ce dernier part une bande latérale de même couleur, souvent presque complètement effacée; ornées de stries régulières, un peu courbes et assez profondes; dessous noir, pointillé; pattes d'un jaune rougeâtre.

J'ai pris cet insecte en assez grand nombre en juillet, à Charmont, en fauchant sur des champs de luzerne. M. Le Grand ne l'indique pas dans son catalogue.

26. — **Cryptocephalus minutus.** — Fabricius.

Longueur, 2 1/2-3 millimètres. Tête jaune, avec quelques points entre les yeux. Vertex bordé de noir ou de brun; deux taches plus pâles, souvent peu apparentes, entre les yeux. Antennes noires avec les premiers articles jaunes. Corselet d'un jaune roux, convexe, luisant, lisse, rétréci au sommet, souvent avec les bords latéraux et une ligne médiane plus pâles; écusson noir, taché de jaune au milieu, cette tache pouvant disparaître. Elytres jaunes avec le calus huméral, le rebord basal et une fine ligne suturale bruns; stries assez profondes, régulières, allant jusqu'à l'extrémité, *sans s'affaiblir sur la bosse apicale;* interstries un peu convexes sur les côtés; dessous noir, pointillé, pattes jaunes.

Cette espèce est assez rare et vit sur différentes plantes.

27. — **Cryptocephalus populi.** — Suffrian.

Longueur, 2 1/2 millimètres. Tête d'un jaune roussâtre avec le labre plus pâle, front canaliculé, quelques points autour des antennes, antennes jaunes avec les derniers articles plus foncés. Corselet peu convexe, presque imperceptiblement ponctué, d'un jaune roux avec les bords plus pâles et une impression transverse de chaque côté, base finement rebordée de noir; écusson noir sur les

Digitized by Google

bords, jaune au milieu. Elytres d'un jaune roux, longues, peu convexes, arrondies à l'extrémité, rebordées de noir à la base et à la suture, régulièrement striées ponctuées, les points plus petits et plus espacés sur la bosse apicale. Dessous noir ponctué. Pattes jaunes, longues et robustes, jambes antérieures arquées.

Cette espèce, qui est fort rare, se trouve en juin, sur les peupliers, dans les prairies du Labourat. M. Le Grand ne la signale pas dans son catalogue.

28. — **Cryptocephalus gracilis.** — FABRICIUS.

Longueur, 2 à 2 3/4 millimètres. Tête jaune rougeâtre, quelquefois une ligne plus foncée partant du vertex. Antennes noires à base largement jaune; corselet rouge, convexe, brillant, couvert d'une ponctuation extrêmement fine, les bords liserés de plus clair, souvent deux taches noires arrondies, à la base, au-dessus de l'écusson; écusson noir, brillant, triangulaire, lisse. Elytres noires, luisantes, convexes, parallèles, à calus huméral saillant, bien accusé, marquées d'une tache jaune linéaire, allant de la base au milieu du bord externe, couvertes de stries ponctuées assez profondes s'affaiblissant un peu à l'extrémité; dessous noir, pointillé; pattes jaunes.

Cette espèce, qui n'est pas commune dans l'Aube, ressemble à certaines variétés du C. *pusillus*, mais elle n'a jamais de tache jaune à l'extrémité des élytres, et la tache pâle latérale ne s'étend pas au-delà du milieu, tandis que, chez le C. *pusillus*, elle contourne souvent toute l'élytre. Les taches noires du corselet, quand elles existent, me paraissent aussi caractéristiques.

29. — **Cryptocephalus Hubneri.** — FABRICIUS.

Longueur 2 à 2 1/4 millimètres. Tête jaune, souvent avec une ligne plus foncée sur le vertex, lisse, front canaliculé; antennes noires à base jaune. Corselet noir, brillant, convexe, paraissant lisse, mais très finement pointillé à un fort grossissement; bord antérieur finement, et angles antérieurs largement jaunes. Ecusson triangulaire, noir. Elytres noires, couvertes de stries ponctuées

Digitized by Google

profondes, calus huméral arrondi, saillant, un fin rebord latéral ♂ et une tache apicale assez grande d'un beau jaune orangé. Dessous noir, profondément pointillé sur la poitrine, plus finement sur l'abdomen; pattes jaunes.

J'ai pris une fois cette espèce dans l'Aube, mais il m'est impossible de me rappeler dans quelle localité.

30. — **Cryptocephalus labiatus.** — LINNÉ.

Longueur, 2 à 2 1/4 millimètres. Tête noire avec l'épistôme et la bouche jaunes, front canaliculé, antennes noirâtres avec les premiers articles jaunes. Corselet convexe, noir, brillant, lisse, élargi en arrière; écusson noir, triangulaire, lisse. Elytres convexes, d'un noir brillant, finement striées, plus profondément sur les côtés, les stries internes disparaissant presque sur la bosse apicale, calus huméral saillant. Dessous noir, pointillé; pattes jaunes avec les cuisses rembrunies, surtout les postérieures, qui ne sont jaunes qu'à l'extrémité.

Commun partout en été, sur le chêne, le saule, etc...

31. — **Cryptocephalus geminus.** — GYLLENHAL.

Longueur, 3 millimètres. Tête noire avec deux petites taches jaunes sur le vertex, arrondies chez les femelles, triangulaires chez les mâles et accompagnées dans ce dernier sexe d'une autre tache jaune au bord interne des yeux; partie antérieure de la tête jaune; front canaliculé, antennes noires avec les premiers articles jaunes; corselet noir, brillant, lisse, rebordé; écusson noir, lisse, triangulaire. Elytres noires, à calus huméral saillant, stries fines, plus fortes en avant, atteignant à peu près l'extrémité où les points sont beaucoup plus écartés. Dessous noir, pointillé; pattes entièrement jaunes.

Commun partout, l'été, sur les saules. Cette espèce ressemble à la précédente et se prend souvent avec elle. Il est facile de la reconnaître à sa taille plus grande et aux taches jaunes de la tête qui est entièrement noire chez le C. *labiatus*, sauf la bouche et l'épistôme.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉFLEXIONS

AU SUJET DE L'ART CHRÉTIEN

PAR

M. H. PRON

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Quand on visite au Salon les œuvres des artistes vivants, on entend formuler des appréciations bien diverses : quelques-uns se montrent satisfaits; d'autres, et c'est le plus grand nombre, se plaisent dans un dénigrement systématique; ils craindraient de paraître manquer de goût ou de connaissances s'ils acceptaient ce qu'on leur offre sans récriminer; aussi, pour eux, le Salon n'est jamais à la hauteur des précédentes expositions : quelque nouveauté audacieuse cherche-t-elle à se faire jour, ils disent, avant même de l'avoir comprise, que l'art abandonne les saines traditions, c'est-à-dire la routine.

Mais, à ce compte, ils remonteraient volontiers jusqu'aux paysages de Poussin pour condamner les délicieux poëmes inspirés par la nature même à nos artistes modernes et la musique de Rameau serait encore celle de Boïeldieu, Verdi, ou de tant d'autres.

En province, les expositions sont un reflet de celles de Paris, à un degré moins éminent il est vrai, mais c'est peut-être là qu'on peut rencontrer parmi d'humbles débuts certaines œuvres imprégnées de tendances nouvelles encore mal affirmées et bannies pour cette cause du Salon de Paris.

Digitized by Google

La plupart des critiques qui en sont faites sont généralement très superficielles ; leurs auteurs, guidés souvent par un esprit de coterie, ou pressés d'en finir, butinent au gré de leur caprice, de fleurs en fleurs, sans en extraire aucun miel, aucun élément instructif sur l'actualité de l'art : j'en donnerai comme exemple le travail que vient de publier M. Hébrard, envoyé comme membre du Jury à l'exposition de Nice par la Société Hispano-Portugaise, dont le siège est à Toulouse, dans le but de rendre compte à cette Société des ouvrages envoyés par les artistes Espagnols.

Déclarons tout d'abord que M. Hébrard est un idéaliste partisan déterminé de l'art chrétien, comme étant seul capable d'atteindre le but élevé qu'il faut se proposer, la beauté morale, c'est-à-dire la perfection.

Cet idéalisme, nul n'en conteste la haute essence; c'est la poésie, mais c'est aussi le spiritualisme qui en dérive, puisqu'il est l'une des formes que peut revêtir la poésie.

Placé à ce point de vue absolu, M. Hébrard, tout en regrettant leur petit nombre, n'accorde que deux pages pour décrire rapidement neuf toiles envoyées par six peintres Espagnols, et encore un alinéa, pour dire des superbes dessins de M. Aranda de Séville, qu'on les a beaucoup regardés, qu'ils sont en effet admirables sous le rapport des formes et de la vérité anatomique, qu'il ne méconnaît pas la beauté plastique de ces gladiateurs au repos, mais que ces figures ne présentant que l'expression de la force brutale le laissent froid et lui paraissent procéder d'un art peu élevé; on conciliera difficilement tant de qualités avec si peu d'estime.

Quant aux neuf tableaux qui sont des sujets de genre, des paysages ou des marines, bien que l'un d'eux ait obtenu une 1re médaille, aucun ne répondant à ses aspirations particulières bien arrêtées, l'auteur a bientôt vu et il passe. Puis, revenant à son thème favori, il poursuit son idéal et s'empresse d'évoquer les ombres des artistes passés

Digitized by Google

de l'Espagne qui ont fait sa gloire en traitant exclusivement la peinture religieuse : Vélasquez, Ribéra, Zurbaran, Murillo, Alonzo-Cano, se partagent tour à tour ses transports admiratifs; ceux d'Italie se présentent ensuite, Fra-Angelico, le Perugin, Raphaël, Léonard de Vinci, lui causent d'amples satisfactions; en France, il voit seulement Eustache Lesueur et Poussin; et dans les Pays-Bas, Rubens, Van Dick et Rembrandt.

Je n'ai pas assurément l'intention de m'élever contre les préférences de M. Hébrard, c'est là une question de sentiment; elle doit rester en dehors du débat qui m'occupe, comme pouvant toucher aux choses de la conscience, mais il est permis de s'étonner quand toutes ces célébrités sont citées à comparaître à l'exposition de Nice, où le membre du Jury ne les rencontrait pas; l'auteur, imbu de ce préjugé, que tout est secondaire ou banal en dehors de ses idées, s'est donné la tâche facile d'exalter des gloires consacrées depuis le XVI^e^ siècle par quantité de livres dont il se complaît à emprunter maintes citations qui amplifient d'autant son travail.

Avant de poursuivre, j'émettrai quelques timides réflexions; c'est l'artiste qui apprécie à sa manière, sauf à voir son jugement infirmé par d'autres.

On prétend démontrer que l'art délaisse la poésie, du moment que ses conceptions n'ont plus pour objet autant le culte de l'histoire religieuse que celui de l'humanité réelle; mais s'il est pour les âmes un besoin de s'alimenter des choses du ciel, pourquoi celles de la terre, où l'homme a son berceau, sa patrie, ses affections et le droit de trouver pour son cœur une infinie jouissance dans les beautés de la nature, faisant partie du grand-œuvre de la création, pourquoi ces choses de l'univers ne seraient-elles pas dignes d'intéresser éminemment son esprit et d'épurer ses sentiments? Si l'homme est chez lui en ce monde, doit-il mépriser assez sa condition pour s'interdire de s'y contempler?

Digitized by Google

L'art aura-t-il dégénéré quand l'artiste reproduira, pour leur édification, soit les nobles actions de ses semblables, soit le tableau de leurs joies ou de leurs misères? Car la poésie peut être dans tout, il ne s'agit que de savoir la dégager de ses voiles, et si l'on m'objecte que ces considérations sont d'un ordre inférieur, je dirai : c'est possible, je ne discute plus.

Examinons à présent, et sous les réserves déjà faites, quelle fut la marche de l'art chrétien, s'efforçant de créer l'image divine du Christ, dont le premier type a été le Mouchoir de sainte Véronique, celle de la Vierge, peinte d'abord par saint Luc, et celles des principaux personnages bibliques dont la vénération s'est répandue chez tous les peuples.

Au moment de la venue du Christ, l'art grec n'existait plus, il nous eût probablement laissé un chef-d'œuvre dont la beauté plastique eût été d'un grand secours aux écoles successives, qui auraient eu peut-être à le compléter par la beauté idéale et céleste d'un fils de Dieu; car il est admis que l'antiquité, à part le groupe du Laocoon et les figures des Niobés, n'a point connu l'expression, c'est-à-dire la vie : les Romains continuèrent l'art grec, mais ils avaient crucifié le Dieu, ils n'ont eu nul souci de nous en transmettre l'effigie.

C'est donc seulement vers le IIIe siècle de l'Eglise qu'on voit naître l'art Bysantin et les premières tentatives des artistes pieux voués à la recherche de l'image idéale nécessaire au culte : c'était l'époque du Bas-Empire, la barbarie étendait partout ses ténèbres, et si ces artistes avaient la foi, la science faisait défaut, aussi leurs productions, comme toutes les œuvres laissées par le Moyen-âge, sont-elles des images naïves et souvent moins encore.

En 1250, nous voyons Cimabué, à la tête de l'Ecole primitive-moderne, exécuter déjà des compositions d'un sentiment mystique incontestable, mais le dessin trop voulu est

Digitized by Google

sec, maniéré, le coloris dépourvu d'harmonie et de finesse : ses nombreux imitateurs ont subsisté jusqu'à cette brillante Renaissance du XVI^e^ siècle, que les grands génies de l'Italie ont illustrée par les splendides créations qui sont devenues définitivement les types divins du Christ et de la Vierge, ceux des apôtres et de tous les saints.

Ces belles et nobles compositions, consacrées par le temps, sont chaque jour interprétées par toutes les écoles d'art du monde.

Est-ce à dire qu'on s'en tiendra là? Evidemment non. Cette recherche de l'inexprimable figure du Christ ne cessera pas; l'art en a vécu exclusivement pendant quinze siècles sans satisfaire encore l'humanité, comment croire qu'il sera jamais possible de s'élever jusqu'à la conception parfaite et si complexe d'un type-Dieu? Mais Dieu s'était fait homme, et l'artiste, en dépit des inspirations les plus éthérées en fera toujours un homme. Du reste, les magnifiques créations dues au génie des artistes chrétiens qui ont brillé pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles, sont-elles si parfaitement à l'abri de tout reproche? Bien qu'on éprouve un profond respect pour les noms de Raphaël et du Pérugin, son maître, n'y a-t-il pas lieu de dire que leurs têtes de vierges (la belle jardinière entr'autres) manquent de vie et sont souvent d'une insignifiance réelle?

Murillo, le tendre et pieux artiste de Séville, ne nous offre pas moins ce manque de caractère, et n'atteint même pas à la noblesse, dans ce fameux tableau de l'immaculée Conception que le Louvre a bien voulu pousser aux enchères jusqu'à la somme énorme de 600.000 francs.

Rubens, si fécond, si inépuisable, n'avait souvent qu'un luxe de couleurs entaché de vulgarité, comme son élève Van Dick, et Rembrandt ne fait-il pas sourire avec ses burlesques trivialités?

Le seul qui fut grand et terrible à la fois, celui qui nous remue quand même toutes les fibres de l'âme, c'est Michel-

Digitized by Google

Ange, parce qu'il s'appuya sur le vrai, qui est la logique de l'art.

Soyons donc de notre temps, cherchons le vrai, sans craindre de le voir taxé de matérialisme: c'est en son nom que Bonnat nous a doté d'un Christ en dehors des errements d'autrefois et qui a fait sensation ; Carolus Duran, d'une mise au tombeau digne du Titien ; Ferrier, du Christ à la colonne, d'un sentiment très élevé ; et enfin Munckazy, de Jésus au prétoire, Christ devant Pilate, Jésus au calvaire, qui ont excité les appréciations les plus enthousiastes.

L'Ecole actuelle, chez nous du moins, n'accepte point de vivre du passé, elle prétend à l'indépendance, et si dans les efforts qu'elle tente l'art semble parfois succomber sous les étreintes d'un réalisme regrettable, ce n'est que l'erreur de sa force, la surabondance de sa verve : persuadons-nous bien que nos artistes ont toujours pour but le culte du beau par des voies nouvelles, et qu'il appartient seulement à l'avenir de prononcer sur leurs travaux qui sont immenses, car aujourd'hui l'art embrasse tout, et son domaine est illimité.

Digitized by Google

Digitized by Google

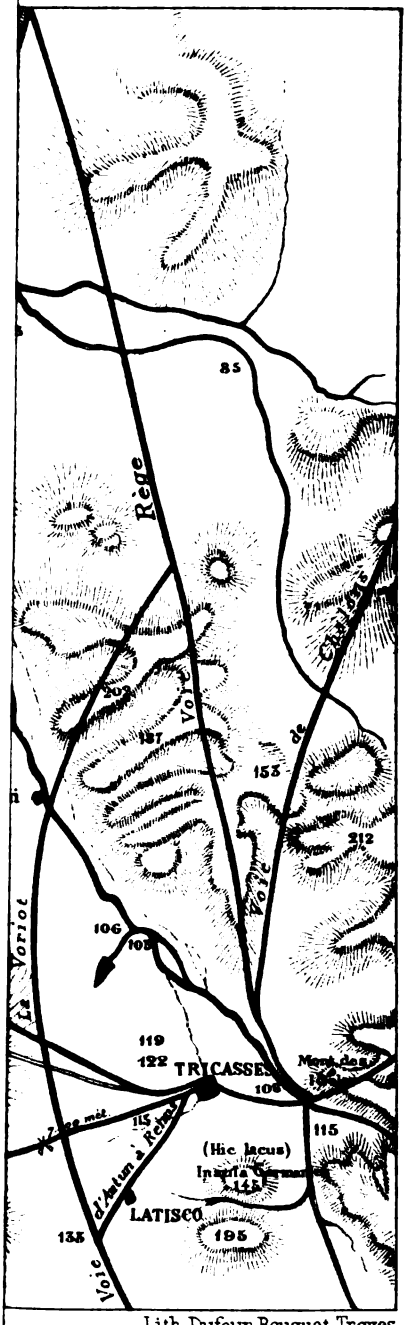

Lith. Dufour-Bouquot, Troyes.

ENCIS.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

L'EMPLACEMENT DU CAMPUS MAURIACUS

LIEU DE LA DÉFAITE D'ATTILA PAR LES ROMAINS

PAR

M. LOUIS LE CLERT

MEMBRE ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

La Revue Historique [1] vient de publier un travail de M. Girard, professeur au Lycée de Troyes, sur la défaite d'Attila dans le *Campus Mauriacus*. L'emplacement de ce *Campus* n'ayant pas encore été déterminé d'une manière précise, il y avait là un problème historique dont M. Girard pense avoir trouvé la solution dans une nouvelle interprétation des termes *Maurica in Campania*. Le travail dont nous parlons étant le résumé de tout ce qui a été écrit de plus sérieux sur cette matière, et notre dessein étant d'en rectifier la conclusion, nous allons en donner une analyse sommaire. Disons d'abord que nous ne saurions trop louer l'auteur d'avoir mis en œuvre les travaux de MM. d'Arbois de Jubainville, de Barthélemy et Longnon [2].

[1] Juillet-Août 1885, p. 321-331.

[2] M. Girard aurait pu mentionner M. G. Lapérouse, qui, dans son *Etude sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de la*

Digitized by Google

Le terrain ayant été déblayé, les textes ayant été classés et révisés, suivant les règles de la critique moderne, et les indications qu'ils contiennent étant d'une précision et d'une clarté suffisante, il est possible, nous dit-il, d'arriver à une solution conforme aux exigences de la science.

Puis il fait l'éloge des trois érudits dont nous venons de parler, et il les félicite, à juste titre, d'avoir procédé avec méthode. Vient ensuite l'exposition des textes classés par MM. d'Arbois et Longnon. D'accord avec ces derniers, M. Girard constate que l'expression *Champs catalauniques* désigne bien la Champagne, et il trouve dans les termes *Mauriacus*, *Mauriacensis*, *Mauricii*, des formes adjectives. Arrivé au mot *Maurica*, il voit en lui un substantif correspondant à la forme adjective *Mauriacus* [1]. C'est ainsi, selon lui, que *Parisius* a donné l'adjectif *Parisiacus* et que *Raurica*, ville de la Séquannaise, a pu être désignée dans Pline par l'expression *Rauriaca colonia*. Conclusion : le lieu de la bataille s'appelle *Maurica*, et se trouve à cinq milles de Troyes [2], dans une contrée *mal définie*, située au pied de la montagne de Montgueux, versant S. E., dans

---

Champagne, a le premier compris l'importance du classement des textes et pressenti la solution que nous allons donner. Il est regrettable que l'auteur d'un travail si plein d'érudition se soit borné à un commentaire et n'ait pas posé de conclusions. (Voy. *Mém. Société Acad. de l'Aube*, 1862, p. 127 et suiv.)

[1] Tel n'est pas l'avis de M. d'Arbois. « *Maurica*, dit-il, est une faute pour *Mauriaca*. *Mauriaca* est un adjectif et ne diffère de *Mauriacus* que par le genre. » (*Mém. Société Acad. de l'Aube*, 1870, p. 112.) Ne mettant pas en doute la science de M. d'Arbois nous serons portés à voir comme lui dans *Maurica* une forme adjective, mais nous n'essaierons pas de trancher la question et de dire si *Maurica* est un substantif ou un adjectif, l'un et l'autre de ces deux états se prêtant également à la solution que nous cherchons.

[2] Le mille romain égale 1481 mètres. (Voy. M. d'Arbois. *Mém. Société Acad. de l'Aube*, 1870, p. 112.)

Digitized by Google

l'angle formé par la jonction de la voie romaine de Sens à Troyes et une vieille voie nommée la *Voie-Riot*.

Un chemin appelé la *Voie-des-Maures*, partant de Troyes, se dirige par les Noës vers la contrée indiquée par M. Girard comme lieu de la fameuse bataille. Ce chemin est mentionné dans un censier de l'an 1449, relatif aux Noës. Dans le centre de la contrée est un petit territoire appelé anciennement *le Château*. Il y avait là, dit-on, un château ou un couvent, M. Girard ne cite, malheureusement, à l'appui de son dire, d'autre texte que le censier de 1449, dont nous apprécierons plus tard la valeur, et d'autre autorité que celle d'un habitant de Montgueux, que nous ne discuterons pas.

S'emparant ensuite du récit de Jornandès, l'auteur décrit avec verve le terrible choc des Barbares et des Romains et l'horrible massacre qui s'en suivit. Après ce récit, il pose, avec réserves toutefois, certaines conclusions que nous ne pouvons admettre, notamment en ce qui concerne la *Rivière-de-Corps* (dont le nom est, suivant lui, un souvenir de la bataille), et l'impossibilité qu'il y aurait eu pour le diacre Memorius (Saint-Mesmin), de rencontrer Attila près de Brolium (Saint-Mesmin). Vient ensuite l'insinuation que le nom de *Maurica* pourrait bien être dû au séjour, dans les environs de Troyes, d'un détachement de ces soldats Romains qui, au IVe siècle, portaient le nom de *Maures*, leur présence dans la Sénonaise étant mentionnée dans la Notice des Dignités, et l'épigraphie ayant attesté leur passage dans une bourgade du Jura appelée *Moirans*. Enfin, M. Girard termine son travail en constatant l'accord des textes et en répétant que la localité, village ou poste militaire, à coup sûr bien modeste, s'appelait les Maures, et que la plaine avoisinante a été régulièrement désignée par le nom de *Mauriacus Campus*, *Campania Mauriacensis*, etc.... Nous repoussons absolument cette interprétation du mot *Maurica*, ainsi que la localisation du *Campus*

Digitized by Google

Mauriacus dans un petit canton, au pied de Montgueux, et nous allons essayer de donner une autre solution basée sur l'étymologie des mots *Mauriacus* et *Maurica*.

Donnons d'abord les textes classés par M. d'Arbois :

VERSION GOTHIQUE :

Idace : *Campis Catalaunicis* [1].
Cassidore : *Campis Catalaunicis* [2].
Isidore de Séville : *Campis Catalaunicis* [3].

VERSION FRANCO-BURGONDE :

Loi Gombette : *Ad pugnam mauriacensem* [4].
Grégoire de Tours : *Mauriacum Campum* [5].
Frédégaire : *In Mauriacensi campania* [6].
Vie de S[t] Aignan : *In loco qui vocatur Mauriacus* [7].

VERSION ROMAINE :

Jornandès (ou Jordanès) : *In campos Catalaunicos qui et mauriaci nominatur* [8].

Le continuateur de Prosper d'Aquitaine : *Pugnatum que est in quinto milliario de Trecas loco nuncupato Maurica in Campaniu* [9].

Nous ne rééditerons pas les conclusions tirées de la classification de ces textes. Nous remarquerons seulement l'accord des historiens qui emploient les expressions *Campus,*

---

[1] D. Bouquet, I, 619-C.

[2] D. Bouquet, I, 634-*Notes*.

[3] D. Bouquet, I, 701-C.

[4] *Lex Burgund*, tit. XVII, *Codex legum antiq. de Fred Lindebrog*, Franc. 1613.

[5] D. Bouquet, I, 162-A.

[6] D. Bouquet, I, 462-D.

[7] D. Bouquet, I, 645.

[8] D. Bouquet, II, 23-E.

[9] Publié à Berlin 1866, chez Weidmann.

Digitized by Google

Campi pour désigner dans un sens général la nature de la région dans laquelle Attila a combattu les Romains. Pour la nommer, aussi dans un sens général, ils emploient l'adjectif *Catalaunicus*.

Pour préciser, ils se servent du mot *Campania*, mais accompagné d'un qualificatif qui en restreint la signification : c'est une partie des champs catalauniques qu'ils désignent par les mots *Campania Mauriacensis*, etc... la distinguant ainsi de la *Campania Remensis* [1] et de la *Campania Arciacensis* [2]. Nous en tirons la conclusion que dans ces auteurs le lieu est, non pas un *vicus* ou même une *villa*, mais bien un simple lieu *locus*, dont la configuration déjà indiquée par *Campus* se trouve précisée par *Mauriacus* ou *Maurica*.

A l'appui de notre thèse, nous citerons des historiens qui, pour désigner les contrées témoins des massacres dans lesquels des nations furent anéanties, ont employé, non pas le nom d'une ville ou d'un village, mais bien celui d'une région. C'est ainsi que Caius Velleius Paterculus [3] parlant de la défaite des Cimbres, dit qu'elle eut lieu : « *In campis quibus nomen erat Raudüs.* » Suivant Florus [4], ce fut : « *In patentissimo quem Raudium vocant campo.* » Les Theutons furent battus d'après Pline le Jeune [5]. « *In campo Claudio* ou *Caudio.* » — « *In campo Savidio,* » disent d'autres versions. « *In loco quem Aquas-sextias vocant,* » suivant Florus [6]. « *In campis Putridis,* » d'après M. Ern.

---

[1] Grég. Turon, IV, 17. Apud Du Chesne, V, 19. D. Bouquet, II, 212-B.

[2] D. Bouquet, II, 318-A.

[3] L. II.

[4] L. II.

[5] *De Caio Mario Vita.*

[6] L. II.

Digitized by Google

Desjardins. Plutarque [1], mentionnant cette même défaite, emploie les mots *locus* et *campus;* mais ignorant le nom de la région, il la désigne comme étant placée dans le voisinage d'une ville : « *Locus pugnæ, campus ad Vercellas.* » « χῶραν δε το πεδίον το περι Βερκελλας. »

Etant admis que les auteurs ont voulu mentionner seulement un lieu topographique, il nous reste à déterminer la contrée à laquelle pouvaient s'appliquer les expressions *Mauriacus, Maurica.*

Un territoire aussi vaste que la Champagne, ayant une longueur de cent lieues gauloises sur une largeur de soixante-dix lieues, a dû se subdiviser en plusieurs régions secondaires distinguées entre elles par des dénominations empruntées, le plus souvent, à leur état géologique [2]. Nous savons tous que la Champagne a toujours été, par la nature même du sol, partagée en deux régions bien tranchées : 1° la Haute-Champagne (la Champagne dite Pouilleuse), dont le sol crayeux et absorbant est toujours sec et aride; 2° la Basse-Champagne ou Champagne humide, comme l'appelle M. Belgrand, dans son *Etude sur le bassin de la Seine,* pour la distinguer de la Champagne Pouilleuse ou sèche.

Cette dernière région est sillonnée de nombreux cours d'eau, et les argiles tertiaires qui recouvrent la craie y retiennent les eaux pluviales à la surface du sol. Les historiens nous ayant appris que la rencontre des armées romaines et barbares eût lieu dans les environs de Troyes, et Troyes étant située dans la Basse-Champagne, c'est donc bien à cette dernière que s'appliquent les termes *Campania mauriacensis,* etc.

Il ne nous reste plus qu'à trouver la signification des mots *Mauriacensis*, *Mauriacus* et *Maurica*, pour voir si l'inter-

---

[1] *Vie de Marius.*

[2] Voy. Boutiot, *Etude sur la géographie ancienne appliquée au département de l'Aube.* (*Mém. Société Acad. de l'Aube, 1861.*)

Digitized by Google

prétation qu'ils comportent peut s'appliquer à la région que nous venons de déterminer. M. d'Arbois nous ayant suffisamment édifié sur les fluctuations de l'orthographe des mots *Mauriacus* et *Maurica*[1], nous constaterons qu'ils sont composés du radical *Maur* ou *Mor*, ayant dans les langues celtiques le sens primitif de *Mer*, puis, par extension, celui de *lac*, *étang*, *marais*, *mare*, *maure*[2], et enfin servant à désigner toute étendue d'eau qui n'est point courante, comme celle des fleuves ou des rivières.

Mora, *Morus*, en latin signifient (apud Du Cange) : *locus palustris aquaticus*. Une charte de l'abbaye de Mores [3], datée de l'an 1202 (*v. st.*), dans laquelle il est dit : « *Donavit sex solidos et dimidium annui census.... quos Adam, Sophia*, etc.... *de pratis terris et moris reddere tenebantur*, » confirme le sens que nous donnons au radical *Maur* et témoigne de son emploi dans notre région. Dans le patois de nos campagnes, le nom de *Maure* sert encore de nos jours à désigner des trous remplis d'eau dormante, alimentés par les infiltrations qui se produisent dans les grèves formant le fond des vallées [4]. A Saint-Mesmin, l'ancien *Brolium*, la section A du cadastre est désignée sous le nom de section du *Mort ;* à Saint-Lyé, la section R est dite section des *Morattes ;* à Payns, on trouve dans la section E un

---

[1] *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, mars-avril 1860.

[2] En Anglais, *Moore* signifie marécage.
Ecossais, *Moor* — marécage.
Suédois *Mor* — id.
Flamand, *Moer* — marécage et lac.
Ancien Suédois, *Mora* signifie marais.
Allemand, *Morat*, *Morast*, signifie lac, marais.
Italien, *Morazo*, signifie marais.
Morasse, nom donné dans certains pays à des marais ou fondrières (Larousse, grand dictionnaire franç.)

[3] M. l'abbé Lalore, *Mém. Société Acad. de l'Aube*, 1873, n° 49.

[4] Boutiot, *Mém. de la Société Acad. de l'Aube*, 1861.

Digitized by Google

lieu dit *Le Maure,* et à côté, dans la section H, *Les Marais ;* à Marnay, il y a dans la section A *Le Grand-Maure;* dans la section B, *Les Marennes*, etc.

On retrouve aussi ce radical *Maur* ou *Mor* dans : *Fossa Mora,* Fosse-more [1], *Vallis Maura,* Vaumort (Yonne) [2]; *Pagus Mauripensis* [3]; *Pagus Mauripansis* [4]; *Pagus Morivensis* [5], toutes expressions servant à désigner des lieux marécageux.

Nous pouvons donc à coup sûr traduire *Campania Mauriacensis, Mauriacus, Maurica* par : La Champagne marécageuse, les lieux marécageux, les maures. Cette dénomination de Champagne marécageuse convenait parfaitement à la Basse-Champagne, car, jusqu'au VII[e] siècle, les bords de la Seine et de ses affluents, depuis les confins de la Bourgogne jusqu'aux environs de Nogent-sur-Seine, formaient d'innombrables marécages. Les établissements religieux, fondés à partir de ce temps sur les rives du fleuve et près de ces marais, se livrèrent à de grands travaux de dessèchement et rendirent à la culture des terrains propices à l'élevage du bétail, principale richesse agricole de cette époque. Il est donc naturel que la Champagne marécageuse ait perdu son nom en même temps que disparaissaient les marais qui le lui avaient fait donner.

La voie ou véon des Maures, dont parle M. Girard, consiste en un tronçon de chemin partant de la rue des *Maraux* (ou Marots), pour aboutir près de l'église des Noës, à l'emplacement d'un ancien marécage. Là, elle se perd, et nous avons vainement cherché, dans tout le finage, une

---

[1] *Cartulaire général de l'Yonne.*

[2] Ibid.

[3] Annales de Saint-Bertin.

[4] Cartulaire de Nesles-la-Reposte, f° 20.

[5] D. Bouquet, t. VIII, p. 642.

Digitized by Google

autre portion de chemin portant le nom de *Voie-des-Maures*. Le cadastre et les habitants n'ont pu nous en signaler aucune. Nous croyons que cette voie peut s'identifier pour partie, avec la voie romaine de Troyes à Beauvais, signalée par M. Corrard de Breban[1]. Elle partait, dit-il, par la porte N. O. de la Cité, sortait des marais de Preize par la ruelle du *Puits-Sainte-Jule*, gagnait *le Marché-Rupt*, se confondait avec la ruelle de ce nom jusqu'au faubourg Saint-Martin, qu'elle coupait pour se diriger, par la *Voie-des-Marais* et le village de Pouilly, à celui du Pavillon. » Nous sommes heureux de constater que M. Corrard de Breban donne sa valeur réelle au nom de la *Voie-des-Maures*, en le traduisant par *Voie-des-Marais*. Nous pouvons donc être certains que ce chemin n'a jamais conduit à un village ou à une station nommée *Maurica*, qui lui aurait valu son nom, mais bien aux marais qui étaient situés dans le voisinage de l'église des Noës.

Quant aux historiens qui ont donné des détails sur la défaite d'Attila, nous les considérons comme parfaitement d'accord entre eux, abstraction faite de quelques fautes de copiste, et nous tenons leurs récits comme entièrement véridiques, y compris celui de Jordanès.

Les différents textes nous apprennent qu'appelé à Orléans par Sangiban, roi des Alains[2], qui lui promettait d'embrasser sa cause, Attila fut trompé dans son attente, car l'allié sur lequel il comptait lui fit défaut. Surpris par l'arrivée des Romains et des Visigoths, il leva le siège et se hâta de battre en retraite.

Arrivé dans la Champagne marécageuse, aux environs

---

[1] Congrès archéologique de France, 1854.

[2] « *Sangibanus namque rex Alanorum metu futurorum perterritusse tradere pollicetur et Aurelliam civitatem in ejus jura transducere.* » Jornandès, chap. XXXVIII.

Digitized by Google

de Troyes [1], il s'arrêta. Il venait d'apprendre qu'Aetius, au lieu de le suivre, voulant l'écraser sous les coups d'une coalition formidable, appelait à son aide le ban et l'arrière-ban des nations alliées aux Romains, les Visigoths, les Burgondes, les Aquitains, les Francs.

Alors le roi Barbare concentra son armée disséminée de tous côtés [2], et entra en négociation avec les villes qu'il désirait attirer dans son alliance [3]. Peut-être espérait-il en détacher un certain nombre de la coalition et entraver ainsi l'action des Romains.

Cela ne l'empêcha pas de se préparer à une vigoureuse résistance [4].

L'endroit où s'était arrêté Attila était des plus propices pour le déploiement de ses forces, et surtout de sa nombreuse cavalerie. Les hordes innombrables qui composaient son armée ne pouvaient occuper un espace restreint. Traînant à leur suite, comme tous les envahisseurs barbares, des femmes, des enfants, des animaux domestiques, elles étaient obligées de vivre sur le pays. Pour camper, il leur fallait une eau abondante et de nombreux pâturages; choses que leur habile général trouvait réunies dans la Champagne marécageuse. De plus, appuyé sur la Seine, il était maître des grandes voies de communication conduisant vers l'Allemagne, d'où il était venu, et qu'il songeait à regagner, si la fortune trahissait encore ses armes. La voie Romaine de Sens, passant par Troyes et se dirigeant vers Brienne, était le chemin le plus court pour gagner la Germanie. Il nous est pénible de rappeler ici que de nos jours les armées

---

[1] *Chuni repedantes Tricassis in mauriacensem consedentes Campaniam* (Fredegar. — D. Bouquet, t. II. p. 462.)

[2] « *Hunnorum per Gallias ubique diffusus premebat exercitus.* » (Acta. antiq. sancti Lupi, Bolland. XXVIII julii.)

[3] « *Cum diversa urbium loca simulatæ pacis arte tentaret.* »

[4] *Se præcingit ad bellum.* Grég. Turon. — D. Bouquet, II. p. 160.

Digitized by Google

allemandes, quittant le siège de Metz, et se dirigeant à marches forcées vers Orléans, suivirent cet itinéraire, en sens inverse toutefois, et vinrent, après quatorze siècles d'intervalle, désoler les campagnes ravagées jadis par leurs barbares ancêtres.

La plaine occupée par les Huns et leurs alliés, s'étendant de Troyes aux environs de Châtres, mesure une longueur de 35 kilomètres environ, sur une largeur de 8 kilomètres, dans sa partie la plus resserrée. Limitée à l'est par la Seine, à l'ouest par les montagnes du pays d'Othe, elle était mise en communication avec Sens par deux voies romaines débouchant à ses deux extrémités et traversée, dans son centre, par deux autres voies se dirigeant, l'une vers Traînel, l'autre vers Beauvais.

La première de ces voies, partant de Sens [1], passait par Fontvannes, contournait le Montchaut avant de descendre dans la plaine, puis se dirigeait sur Troyes en ligne droite, après avoir rencontré, à environ cinq milles romains de cette ville, un vieux chemin nommé la *Voriot* [2], la *Voie-Réale* ou *Voie-Royale* [3]. Ce vieux chemin se raccordait à un carrefour, dit de la Croix-Lormat, à la grande voie d'Autun à Reims, par Troyes [4] (selon M. Corrard de Breban, il serait un embranchement de cette grande voie). Il coupait ensuite la route de Sens comme nous l'avons dit, et se dirigeant vers le nord, il rencontrait la voie connue sous le nom de chemin de Traînel [5], puis la voie de Troyes à Beau-

[1] Figurée aux anciens itinéraires et connue sous le nom de voie de Honfleur à Troyes. Corrard de Breban. *Mém. Société Acad. de l'Aube*, 1862, p. 33. — Grosley. *Ephémérides*, 1760-1767.

[2] *Mém. Société Acad. de l'Aube*, 1862, p. 33, et *Congrès archéol. de France*, 1853, p. 80.

[3] Sur le plan cadastral de la commune de Torvilliers elle est désignée par ces noms divers.

[4] Corrard de Breban. *Mém. Société Acad. de l'Aube*, 1862, p. 28.

[5] Ibid. p. 49.

Digitized by Google

vais [1], et arrivait enfin dans les environs de Payns, où il passait la Seine.

La seconde voie venant de Sens [2], dans la Basse-Champagne, passait par Marcilly-le-Hayer, Saint-Flavit, et traversait la Seine près de Méry, entre Châtres et Saint-Oulph, puis se dirigeant vers Etrelles, gagnait Reims et Soissons.

C'est par ces divers chemins que les nations appelées par Aetius devaient se rendre dans la plaine choisie par Attila pour y livrer bataille. Les Romains et les Visigoths, marchant sur les derrières du Barbare, avaient devant eux les deux routes de Sens qui leur permettaient d'opérer leur jonction, soit avec les Burgondes et autres venant par la grande voie d'Autun, soit avec les Francs, arrivant par la voie de Soissons. Attila l'avait compris, et il avait dû placer en tête de ces chemins des forces capables d'arrêter l'ennemi et de défendre le passage du fleuve.

Nous nous appuierons sur les auteurs pour justifier notre opinion, en faisant remarquer, d'abord, que les historiens qui ont traité de l'histoire des Visigoths donnent naturellement une grande importance à l'engagement auquel ce peuple prit une large part, engagement qui fut des plus mémorables, puisque le roi Théodoric y laissa la vie. Nous ajouterons aussi que les auteurs parlent, non pas d'un seul, mais bien de plusieurs combats. « *Pugnatum est in quinto miliaris de Trecas.* On s'est battu, dit le continuateur de Prosper d'Aquitaine. « *Inter priorem prælium et postremum,* » écrit Isidore de Séville [3]. « *Ibi que tribus diebus uterque phalangæ in invicem prœliantes,* » lit-on dans Frédégaire [2]. « *Exceptis XC millibus Gepidarum et Fran-*

[1] Ibid. p. 27.

[2] Boutiot. *Etude sur les voies romaines non indiquées dans les anciens itinéraires.* (Mém. Société Acad. de l'Aube, 1862, p. 86.)

[3] Isidorus Hispaliensis, *Historia Gothorum.* — D. Bouquet, II, p. 701.

[4] Frédéq. frag. — D. Bouquet, II, p. 462.

Digitized by Google

corum qui ante congressionem publicam noctu sibi occurentes mutuis concidere vulneribus, » ajoute Jornandès [1].

Ce même écrivain confirme notre assertion en faisant connaître l'ordre dans lequel Attila avait échelonné ses troupes dans la plaine, et les peuples auxquels il les avait opposés. L'aile gauche de l'armée barbare, composée d'Ostrogoths [2], et placée dans l'espace compris entre la voie d'Autun, la voie de Sens et la Voriot, faisait face à l'ennemi, arrivant, soit par la voie d'Autun, soit par la voie de Sens, et couvrait le passage de la Seine à Troyes. Attila et ses Huns occupaient le centre en face des Alains [3]. Son campement était aux environs de Payns, non loin de *Brolium* (Saint-Mesmin). De ce point, il pouvait surveiller les routes de Troyes à Paris et à Beauvais; se porter, en cas de besoin, au secours de ses alliés, et demeurer maître du passage de la Seine en cet endroit. A l'aile droite étaient les Gépides et de nombreuses nations barbares opposés aux Romains et aux Francs [4]. Elle devait s'étendre jusqu'à Châtres et, barrant la seconde route de Sens, défendre le passage de la Seine contre l'ennemi venant de Sens ou de Soissons.

Attila était donc campé dans les environs de Brolium; ce fait est confirmé par la légende du diacre Memorius [5].

C'est de cet endroit que le roi des Huns, apprenant l'arrivée des Visigoths et des Romains par les voies d'Autun et de Sens à Troyes, s'élance à leur rencontre et leur dispute

---

[1] Jornandès, chap. XLI.

[2] « *Quibus non immerito contra parentes Vesegothas debuit credere pugnatoribus.* » Jornandès, chap. XXXVIII.

[3] « *Alanos invadite,* » dit Attila à ses troupes (Ibid, chap. XXXIX.)

[4] « *Sinistrum cornu Aetius cum Romanis tenebat.* » Jornandès, chap. XXVIII.

[5] Bolland. VII septemb. Camusat, *promptuar.*, p. 431.

Digitized by Google

les hauteurs de Montgueux. Jornandès ne laisse aucun doute à cet égard [1]. Il nous montre les guerriers s'efforçant de s'emparer du sommet de la montagne. Les Huns sont du côté droit, les Visigoths du côté gauche. La montagne présentant un côté abrupte, tandis que l'autre s'allonge en pente douce dans la plaine, et le côté abrupte ayant été escaladé par les Visigoths, il faut conclure qu'Attila était du côté opposé correspondant à la partie qui s'étend dans la direction de Payns. Nous avons vu que les Gépides avaient eu avec les Francs un engagement dans lequel quatre-vingt-dix mille hommes étaient restés sur le champ de bataille. Il est probable que les Francs, venant de Soissons, forcèrent le passage de la Seine à Châtres à la suite de cette affaire, et que, rejetant les Gépides sur le centre de l'armée barbare, ils purent ainsi opérer leur jonction avec les Romains. Il y aurait donc eu dans cette région une sanglante bataille, fait qui donnerait raison à ceux qui veulent qu'Attila ait été battu dans les environs de Méry.

Quoi qu'il en soit, c'est à la suite de cet engagement que les Romains, s'étant emparés des hauteurs avec l'aide des Visigoths, rejoignirent en suivant ces mêmes hauteurs l'armée des Francs. Présentant alors le front de bataille dont nous avons parlé, ils livrèrent les combats à la suite desquels le roi des Huns, défait sur toute la ligne, abandonna le théâtre de l'action et s'enfuit dans son camp, au milieu des siens [2].

---

[1] *Erat autem positio loci declivi tumore in modum collis excrescens quem uterque cupiens exercitus obtinere quia loci opportunitas non parvum beneficium conferret ; dextram partem Hunni cum suis, sinistram Romani et Vesegothæ cum auxiliariis.....*

Attila suos dirigit qui cacumen montis invaderent, sed a Thorismondo et Aetio prœventus est qui eluctati collis excelsa ut ascenderent superiores effecti sunt, venientesque Hunnos montis beneficio facile turbavere. — Jornandès, chap. XXXVIII.

[2] *Tunc Vesegothæ dividentes se ab Alanis invadunt Hunnorum*

Digitized by Google

L'armée victorieuse commença aussitôt le siège de ce camp [1]. Attila put se croire perdu, mais il avait compté sans la Fortune; elle lui vint en aide en suggérant au général romain des craintes à l'endroit des Visigoths. Ceux-ci, en effet, enivrés et enhardis par leur victoire, pouvaient se montrer exigeants et faire payer chèrement leur concours. C'est alors que nous voyons Aetius entrer en pourparlers avec Attila et lui faire offrir de le laisser partir librement s'il consent à payer une rançon. Le chiffre en est porté à dix mille sols, et est accepté avec empressement par le Barbare [2].

En même temps Aetius fait comprendre à Thorismond que ses intérêts l'appellent en arrière, et l'engage à regagner, sans retard, ses états. En remerciement de ce sage conseil, et pour obtenir le droit de quitter la coalition, Thorismond abandonne à l'habile Romain la rançon toute entière du roi des Huns [3].

N'est-ce pas dans la durée de ces négociations que saint Loup fut l'intermédiaire choisi par Aetius et Attila, et ne serait-ce pas à titre de garant du traité qu'il accompagna les Barbares jusqu'au Rhin [4]?

Toujours est-il que le saint évêque de Troyes entra en relations avec le roi des Huns (la légende nous a même conservé le nom de l'interprète Hunigasius) [5], et qu'il conduisit

---

catervas et pene Attilam trucidassent nisi priùs providus fugisset et se suosque ilico intra septa castrorum reclusisset. — Jornandès, chap. XL.

[1] *Conveniunt Gothi Romanique et quid agerent de superato Attila deliberant. Placet eum obsidione fatigari.* (Ibid. chap. XL.)

[2] Voy. Excerpta ex Idatii chronico. — D. Bouquet, II, p. 462.

[3] Ibid.

[4] Acta antiq. sancti Lupi, Bolland. XXXIX julii.

[5] Ibid.

Digitized by Google

l'armée ennemie à travers sa ville épiscopale, sans qu'elle ait eu à souffrir de ce passage [1].

Nous résumerons donc notre travail en constatant l'accord des textes plaçant la défaite d'Attila dans les champs catalauniques, en Champagne, au milieu d'une région désignée par les expressions *Campania Mauriacensis,* etc..., et située « *In finibus Tricassium*, » comme le dit avec raison Hadrien de Valois [2].

Nous ajouterons que les mots *Mauriacensis*, *Mauriacus*, *Maurica*, servent à désigner des lieux marécageux, et que la dénomination de Champagne marécageuse convenait parfaitement à la Basse-Champagne, voisine des bords de la Seine. Nous répéterons qu'une armée aussi considérable que celle d'Attila ne pouvait se mouvoir dans un espace restreint. Nous conclurons en disant que tous les auteurs ont voulu désigner un lieu topographique, un territoire, une plaine de vaste étendue, et non un simple village, une station militaire ou même un château, désignés par les noms de *Moiré, Méry, Maurica* ou *Mauriac* [3].

Selon nous, la solution du problème peut s'énoncer ainsi : Attila fut défait en Champagne, dans la région dite des Maures ou des Marais, s'étendant des confins de la Bourgogne aux environs de Nogent-sur-Seine. Cette plaine, quoi qu'en pense M. Longnon [4], peut très bien s'identifier

---

[1] « *Sine ullius cœde et detrimento per urbem mediam cum omnibus suis copiis progressus, altera urbis parte egreditur.* » Olaus. Hist. d'Attila, chap. 6.

[2] *Notitia Galliarum*, p. 323.

[3] M. Poinsignon, dans son histoire de Champagne et de Brie, p. 24. (Châlons 1885), écrit qu'Attila fut défait près de Troyes dans le voisinage du château de *Mauriac*. Aucun document n'ayant révélé l'existence de ce château, nous le considérerons comme un produit de l'imagination de l'historien.

[4] Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle, p. 340.

Digitized by Google

avec la *Campania Mauriacensis* de Frédégaire, et elle offre une étendue assez considérable (nous avons fait connaître ses dimensions), pour avoir permis aux Romains et aux Barbares de s'y rencontrer. La solution que nous offrons a l'avantage de ne contredire aucun des auteurs ; elle les met tous d'accord et donne raison, aussi bien à ceux qui placent la défaite d'Attila près de Troyes qu'à ceux qui voient dans les environs de Méry le théâtre d'un combat de cette mémorable campagne. Ajoutons qu'elle laisse toute sa valeur à la version du continuateur de Prosper d'Aquitaine qui place à cinq milles de Troyes la rencontre des Visigoths et des Ostrogoths, et qu'elle confirme et explique les légendes de notre grand saint Loup.

Troyes, 15 Octobre 1885.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

DÉCOUVERTES NUMISMATIQUES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PAR

M. L'ABBÉ GARNIER

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

III[1].

La Cachette de Longueville et la Première apparition des Francs dans l'Aube vers 254

Sur la fin de l'année 1882, M. Bonnaire découvrait une cachette de monnaies romaines dans une gravière de Longueville, canton de Méry-sur-Seine, sur le bord du chemin herbu qui borne le finage de cette commune, du côté de Charny. Nous n'avons pu constater la découverte que le 2 janvier suivant; déjà quelques pièces, une quarantaine peut-être, avaient été cédées par l'inventeur à différentes personnes; mais l'un de ses enfants, demeurant à Vallant-Saint-Georges, nous a permis de relever ce qui restait du petit trésor, à savoir : 223 pièces d'argent plus ou moins billonné, dont voici le détail :

[1] Voir le volume des *Mémoires* de l'année 1883, pages 231-248.

Digitized by Google

28 au nom de Septime Sévère (193-211);
27 au nom de Julia (Julia Domna, Julia Maesa et Julia Paula);
50 aux noms de Caracalla, Geta, Macrin et Elagabale (211-222);
2 au nom de Julia Soemias;
3 à celui de Julia Mamaea;
12 au nom d'Alexandre Sévère (222-235);
11 à celui de Maximin Ier (235-238);
51 au nom de Gordien-le-Pieux (238-243);
24 aux noms de Philippe, père et fils (244-249);
3 à celui d'Otacilie, femme de Philippe père;
7 au nom de Trajan Dèce (249-251);
1 à celui d'Etruscille, sa femme;
2 au nom de Thébonien Galle (251-254);
2 à celui de son fils Volusien (251-254).

Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un petit trésor de cette époque, enfoui dans nos contrées, ne renferme aucune monnaie des deux Gordien d'Afrique (238), ni des empereurs Balbin et Pupien (238) nommés par le Sénat de Rome; car le règne éphémère de ces princes ne s'étendit guère au-delà de Carthage ou de l'Italie, tandis que Maximin Ier, à la tête des légions de Pannonie, commandait à presque toutes les provinces de l'empire.

D'après ce que nous avons pu constater dans un rapide examen, les pièces de Septime Sévère, qui portent leur date par l'indication de ses consulats, ne remontent qu'aux premières années du IIIe siècle; la cachette de Longueville contenait donc des produits du monnayage impérial d'une cinquantaine d'années environ.

Les espèces de Septime Sévère surtout sont usées par la circulation. Celles des règnes suivants sont, en général, mieux conservées; mais leur oxydation prouve qu'elles furent plus altérées par l'alliage qui, dès le temps d'Alexandre Sévère, avait atteint la proportion de 50 à 60 pour cent. Celles de

Digitized by Google

Trajan Dèce, de Trébonien Galle et de son fils Volusien sont encore plus pauvres d'argent, et la fabrication de ce billon a été beaucoup moins soignée; mais l'empreinte, tout à fait intacte, nous est témoin qu'elles n'ont pas dû circuler : ce qui nous autorise à penser que le petit trésor a été caché vers 254, année de la mort de Thébonien Galle et de Volusien, son fils.

Les 250 à 300 monnaies qui composaient le trésor enfoui remplissaient un vase de petite dimension, dont la forme rappelle un peu celle du *scyphus* grec, moins les anses : fond étroit, coupe évasée d'abord, puis redressée vers le bord. Ce vase a été fait, au tour, d'une argile grisâtre, légèrement teintée et durcie par une assez forte cuisson; il n'a été rehaussé d'aucun vernis, d'aucune couverte; pour tout ornement, l'ouvrier a imprimé tout près du bord, au moyen d'une roulette, une triple rangée de petits creux quadrangulaires, imbriqués les uns sur les autres. Ce petit vase est sans doute un spécimen bien simple de la poterie gallo-romaine de nos contrées; toutefois, l'imbrication de ses petites décorations marginales nous a paru intéressante à noter, parce qu'elle semble accuser déjà le genre décoratif et les motifs d'ornements attribués à la céramique mérovingienne. Malheureusement, le vase a été brisé par la pioche de l'ouvrier, qui n'a pas pris soin d'en recueillir les éclats; mais ce qui en restait nous a suffi pour en donner la description [1].

Il nous reste à rechercher le motif qui a pu déterminer l'enfouissement de ce petit trésor, dont les pièces les plus récentes sont à fleur de coin et appartiennent au règne de l'empereur Trébonien Galle et du césar Volusien, son fils (251-254). Ici, l'histoire va nous fournir d'utiles indica-

[1] Un débris de vase en tout semblable pour les dimensions, la forme et le décor, a été recueilli à Troyes, dans les travaux de construction de l'abattoir. (Voir *Dons au Musée*, 1885.)

Digitized by Google

tions, qui nous permettront d'arracher son secret à la gravière de Longueville, et de tirer de cette découverte un renseignement précieux pour notre département.

En l'année 251, les Goths avaient, pour la première fois, forcé les lignes romaines du côté du Danube ; ils avaient envahi la Mœsie, franchi l'Hémus, et s'étaient emparés de Philippopolis; dans un dernier engagement en Mœsie, ils avaient écrasé l'armée romaine et tué l'empereur lui-même, Trajan Dèce, et son fils (novembre 251).

Trébonien Galle, gouverneur de la Mœsie, fut aussitôt proclamé par le reste des légions; mais trop faible contre les vainqueurs, il dut signer un traité honteux, permettant aux Goths de remporter paisiblement tout leur butin, tous leurs captifs, leur assurant même un subside annuel payable en or. Rentré à Rome, le nouvel empereur ne tarda pas à voir s'élever contre lui un compétiteur, Emilien; et pour se défendre il appela, vers la fin de l'année 253, Valérien qui commandait alors les légions de la Gaule et de la Germanie. Valérien, que ses soldats venaient de proclamer aussi, partit aussitôt pour l'Italie, emmenant avec lui l'élite des légions du Rhin.

C'est alors que les peuples de la Germanie, profitant de cet affaiblissement des garnisons de la frontière, et poussés d'ailleurs par le flot de l'invasion gothique dans la vallée du haut Danube, firent irruption dans la Gaule. Et maintenant, il convient de laisser la parole à M. Victor Duruy :

« Quoique les Romains tinssent encore leurs places fortes » du Rhin, dit-il, les maraudeurs Francs trouvaient tou- » jours, sur l'immense étendue des frontières, un point » mal gardé par où ils se glissaient dans la province. »

Et ici l'historien nous dit, dans une note, que « les » Francs semblent être entrés en Gaule par la vallée de la » Moselle, où l'on a trouvé beaucoup de monnaies de ce » temps qui furent sans doute enfouies à leur approche. »

Digitized by Google

« Une fois la ligne des *castra* franchie, les Franks arri-
» vaient au milieu de populations désarmées, qu'épouvan-
» tait la vue de ces guerriers aux longues moustaches fau-
» ves, dont la francisque ne manquait jamais son but; et
» ils passaient fleuves et montagnes pour le plaisir de
» voir, de tuer et de — faire flamber — les cités et les
» villas [1]. »

Pendant que les Francs envahissaient la Gaule, Trébonien Galle et son fils Volusien périssaient en Italie (février 254), frappés à Terni par Emilien victorieux, dont l'empire ne devait pas durer trois mois. Eutrope fixe, en effet, au troisième mois de son règne [2], le massacre d'Emilien, égorgé près de Spolète par ses propres soldats (mai 254).

Valérien demeurait donc, en 254, seul maître de l'empire, que menaçaient à la fois les Goths du côté de la Thrace et les nouveaux envahisseurs de la Gaule; aussi, pour faire face à ce double danger, il partagea l'empire avec son fils Gallien, qu'il chargea de l'Occident, se réservant la défense de l'Orient (255).

Gallien, ne pouvant refouler toutes les peuplades germaniques, se contenta de livrer sur le Rhin plusieurs petits combats et de rétablir la ligne de la frontière; encore tout l'honneur de cette campagne laborieuse revient-il à son général Aurélien, le futur empereur. Ce brave guerrier détruisit tout un corps franc près de Mayence, et Vopiscus nous a conservé trois vers du refrain de victoire que chantèrent alors ses soldats :

Mille, mille, mille, mille, mille decollavimus,
Mille Sarmatas, mille *Francos* occidimus,
Mille, mille, mille, mille, mille Persas quærimus [3].

---

[1] V. Duruy, *Histoire des Romains*, VI, 330.

[2] Eutrope, IX, 6.

[3] Vopiscus, *Aurel.*, 6.

Digitized by Google

Le même historien nous permet également de fixer la date de ces faits d'armes, en nous rapportant la lettre que Valérien écrivit au préfet de Rome en l'année 257; dans cette lettre, l'empereur célèbre les services que vient de rendre à l'empire l'intrépide Aurélien, qu'il appelle *Galliarum restitutor* [1]. La première irruption des Francs dans la Gaule eut donc pour limites extrêmes les années 254 et 257. Cette invasion prit, du reste, des proportions assez considérables; car les Francs traversèrent la Gaule entière, du nord au midi. Les Pyrénées même ne les arrêtèrent pas; ils pénétrèrent en Espagne, nous dit Orose [2], dès l'année 256; et parmi les villes espagnoles qu'ils saccagèrent successivement, l'historien Eusèbe cite la grande cité de Tarragone, qu'il dit avoir été occupée par les Francs en l'an 263.

Nous avons relevé toutes ces données de l'histoire sur la première invasion franque dans les Gaules, afin d'en bien préciser la date, et parce qu'il nous paraît tout naturel de rapporter à cette invasion l'enfouissement du petit trésor découvert à Longueville. Les déductions de M. Duruy, pour les cachettes contemporaines de la vallée de la Moselle, autorisent notre propre sentiment; et tout en attendant que de nouvelles découvertes viennent nous apporter une surabondance de preuves, nous nous réjouissons d'avoir pu enregistrer cette petite trouvaille, puisqu'en l'étudiant à la lumière des faits déjà connus, nous y avons rencontré tout à la fois une confirmation des données de l'histoire, et un monument précieux pour notre contrée. Tout modeste qu'il est, ce trésor numismatique nous paraît être le témoin silencieux, mais authentique, de la première apparition des Francs dans le département de l'Aube.

---

[1] Vopiscus, *Aurel.*, 9.

[2] Orose, VII, 22.

Digitized by Google

IV.

Denier de Trébonien Galle (251-254) datant un coffre vestiaire et une clef annulaire trouvés à la Vacherie près Troyes

Nous pourrions peut-être rattacher à la même invasion des Francs la cachette d'un coffre gallo-romain, dont la découverte mérite d'être ici rapportée, non pas seulement au point de vue monétaire, mais encore et surtout en raison des données archéologiques qu'elle peut fournir à l'histoire de notre pays.

En 1881, sur la fin de décembre, un ouvrier nommé Guichard procédait à l'enlèvement des terres pour exploiter la gravière de la rue des Charmes, à la Vacherie près Troyes; il était sur le point d'atteindre la couche de grève, quand il sentit sa bêche enfoncer tout à coup sans effort. En déblayant les terres effondrées, il retira tout d'abord deux charnières en bronze, longues de cinq à six pouces, et qui lui parurent d'un travail remarquable; il ramenait en même temps les bois pourris d'un coffre, en forme de malle, où l'on avait caché des vêtements et du linge : sur une longueur d'environ trois pieds et demi que lui parut avoir le coffre, il constata une couche assez épaisse de tissus réduits par le temps à l'état de bourre sans consistance, comme le seraient des étoffes longtemps travaillées par les teignes. Avec ces débris organiques se trouvaient une clef annulaire en bronze et une douzaine de monnaies romaines, dont deux deniers en bas argent, et le reste en grands et moyens bronzes.

Les pièces de bronze appartenaient au monnayage du

Digitized by Google

II^e^ siècle ou du commencement du III^e^ siècle. Des deux deniers en billon, un seul a été conservé; il fait aujourd'hui partie de la collection de M. Henri Chatron, de Troyes; en voici la description :

— IMP. CAE. C. VIB. TREB. GALLVS AUG. Buste radié de Trébonien Galle, à droite.

℞ FELICITAS PUBLICA. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance (Cohen, n. 22).

Le même collectionneur a recueilli la petite clef en bronze. Quant aux charnières, elles sont tombées entre les mains d'un jeune enfant qui les a malheureusement perdues.

Ajoutons, comme dernier renseignement, que le terrain où fut trouvé le coffre ne renfermait ni ossements, ni charbon, ni cendres, ni matériaux de construction : ce qui exclut toute idée de sépulture, d'incendie ou de ruine.

Tous ces documents, réunis avec soin, nous permettent d'affirmer qu'en cet endroit de la Vacherie fut anciennement caché un coffre en bois avec charnières en bronze; et l'âge de ce coffre est fixé tout à la fois par le style de la clef et par les monnaies romaines qu'il renfermait avec des vêtements : il remonte au III^e^ siècle de notre ère.

On sait que les Romains enfermaient dans des coffres, *arcæ*, leurs habits, leur argent et toutes sortes d'effets. Dès le II^e^ siècle avant Jésus-Christ, Caton l'ancien proclamait que tout bon fermier devait avoir au nombre de ses meubles un coffre pour ses vêtements, *arcam vestiariam unam* [1].

Quand, plus tard, le Romain se fut enrichi des trésors du monde, il employa, pour enfermer son numéraire, des coffres de forme semblable; mais il prit soin de les doubler

[1] Caton, *de re rusticâ*, cap. XI.

Digitized by Google

de bronze au dedans et de les garnir de fer au dehors [1]. La caisse de bois, ainsi défendue par une armature métallique, devint le *coffre-fort*, qui distinguait la demeure des citoyens opulents, tandis que le pauvre n'avait que son modeste *petit sac*, comme le fait observer Juvénal :

> ..... quantùm *ferratâ* distet ab *arcâ*
> *Sacculus* [2].

C'est sans doute en un petit sac de toile qu'étaient contenues les quelques pièces de monnaie trouvées dans la caisse de la Vacherie, et cette caisse était simplement un coffre vestiaire, *arca vestiaria*.

Nous n'en devons pas moins regretter la destruction de ce meuble antique et du trousseau qu'il renfermait, comme aussi nous déplorons la disparition des charnières de bronze ouvragé qui retenaient le couvercle de la caisse. Si nous avions eu la bonne fortune d'assister à la découverte, si nous avions pu suivre avec une observation attentive la pioche du terrassier, nous aurions pu dire quel bois avait servi à confectionner ce coffre gallo-romain, nous aurions relevé, avec ses dimensions exactes, les détails décoratifs de sa fermeture métallique; peut-être aurions-nous pu déterminer quelles sortes de vêtements y avaient été déposées, et, curieux jusqu'à l'excès, nous nous serions assurés si, dans ce vestiaire, on avait pris soin de placer la classique peau de couleuvre que les Romains, au dire de Pline, mettaient dans leurs garde-robes, pour les défendre contre les teignes [3].

Cette expression détaillée de nos regrets pourra du moins provoquer, dans l'occasion, une attention plus grande de la part des ouvriers et une étude plus minutieuse de la part

---

[1] Voir la description d'un coffre-fort trouvé à Pompéi, dans Gell. *Pompeiana*, t. II, p. 30.

[2] Juvénal, *Sat.*, XI., v. 27.

[3] Plin., *Hist. nat.*, XXIX, 32 : « *Membrana anguium per se reposita in Arcis Armariisque tineas necat.* »

Digitized by Google

des archéologues qui auraient un jour à constater des découvertes semblables.

Nous avons maintenant à décrire et à étudier la petite clef de bronze, le seul monument qui nous reste, avec le denier de Trébonien Galle, de la trouvaille faite à la Vacherie. Cette clef, que nous appelons annulaire, appartient certainement à la civilisation gallo-romaine; tous les collectionneurs le savent, et la science archéologique ne nous laisse aucun doute à ce sujet; d'ailleurs, les monnaies qui accompagnèrent sa cachette nous sont témoins qu'elle a été enfouie vers le milieu du IIIe siècle.

La tige de la clef, qui ne mesure que deux centimètres et demi, est perforée dans la moitié de sa longueur; le panneton, presque carré, présente deux entailles longitudinales, une de chaque côté; il a, de plus, son extrémité tridentée : ce qui suppose, dans la serrure qu'elle ouvrait, une broche pour retenir la clef dans son mouvement tournant, deux rouets que le panneton contournait par ses fentes longitudinales, et un râteau que ses trois dents traversaient. Cette disposition de la serrure se retrouve encore chez nous, au XVe siècle, dans les verrous à clef de nos meubles gothiques; il y a donc tout lieu de penser que notre petite clef gallo-romaine servait à ouvrir les portes d'un meuble, buffet ou armoire à provisions, comme Caton l'ancien en réclamait déjà dans la maison du bon laboureur, *Armarium promptuarium unum* [1].

Mais ce qui caratérise surtout notre clef, c'est l'adjonction d'une véritable bague qui fait corps avec la tige de la clef : à l'extrémité de cette tige arrondie se trouve adaptée, dans la même direction que le panneton, une autre tige plate, qui forme angle droit avec la tige de la clef, et sert comme de chaton à un gros anneau filiforme, de telle sorte que cet anneau, passé au doigt, laisse voir sur l'annulaire

[1] Caton, *de re rusticâ*, cap. XI.

Digitized by Google

et la tige plate sous laquelle il s'adapte et le panneton quadrangulaire de la clef.

Ce genre de clef est bien connu des antiquaires. Gorlæus, dans la première partie de sa *Dactyliotheca,* en a gravé plusieurs spécimens variés, dont un en bronze, avec onyx gravé pour chaton (n. 42), et cinq autres en fer (n. 205 à 209). Déjà notre Musée en possède deux exemplaires en bronze : l'une est toute semblable à la clef de la Vacherie, sauf que le panneton porte quatre dentelures à son extrémité, elle est accompagnée de cette simple mention « trouvée à Troyes; » l'autre, de dimensions minuscules, sans indication du lieu de provenance, faisait partie du riche cabinet de M. Camusat de Vaugourdon, elle figure sous le n° 63 de son catalogue [1].

Une clef de forme similaire et de même métal, a été recueillie dans les ruines du *Vicus Vertiliensis,* Vertaut (Côte-d'Or) [2].

Certains auteurs [3] ont proposé, pour ce genre de clef, la dénomination de *Clavis clausa*, empruntée à la version suivante d'un vers de Virgile :

Et reserat *clausâ*, quæ prævidet, ostia *clavi* [4].

mais la lecture de ce vers a été, pour les différents éditeurs, l'objet d'une controverse, qui a mis en question l'épithète *clausa;* et pour concilier ce passage de Virgile avec le contexte, qui suppose un magasin de blé, d'où le

---

[1] Ces deux clefs annulaires sont exposées au Musée de Troyes, Salle de Peinture, dans la vitrine des bronzes antiques, dressée à l'extrémité est de la salle.

[2] Fouilles de la colline de Vertaut, dans *Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, 1852-1853, pl. XI, n. 16.

[3] Voir Anthony Rich, *Diction. des Antiq. rom. et grecq.*, au mot CLAVIS, 4.

[4] Virg., *Moret.*, v. 15, dans édit. Lemaire, t. V, p. 198.

Digitized by Google

laboureur va tirer une mesure de froment, des auteurs sérieux ont préféré la leçon suivante :

Et reserat cellæ, quâ prævidet, ostia clavi [1].

D'ailleurs, l'épithète *clausa* serait-elle conservée, qu'elle présenterait encore, à notre avis, beaucoup trop d'obscurité pour désigner utilement et bien spécifier un genre de clef aussi nettement caractérisé que celui dont nous parlons. Nous ne croyons pouvoir mieux dénommer notre clef gallo-romaine qu'en l'appelant une *clef annulaire;* cette dénomination nous paraît s'accorder avec les termes du savant Gorlæus et de son commentateur Gronovius, qui ont, des premiers, reproduit ce type de clefs antiques et qui, les considérant comme anneaux sigillaires, les appelaient simplement « annuli clavibus accincti [2]. »

Nous savons, d'autre part, que dans l'organisation de la famille chez les Anciens, Romains et Grecs, la maîtresse de maison avait l'administration des vivres, des vêtements et de tous les objets servant à la vie privée; la mère de famille, *materfamilias,* c'était son nom, avait donc la clef du meuble ou magasin, dans lequel étaient conservés ces objets. Or, la forme d'anneau, donnée à cette clef, répondait admirablement au rôle de la femme; la clef annulaire symbolisait à merveille ses attributions domestiques et, passée au doigt de la matrone, elle devenait un insigne en parfaite harmonie avec son autorité d'épouse légitime.

Gronovius laissait déjà pressentir ces explications, quand il notait avec son étonnante précision que les bagues en fer qui portaient des clefs servaient à la garde des provisions du ménage, « ad condendum penu [3]. » D'ailleurs, le symbo-

---

[1] Barthius, *Advers.*, XXXV, 8.

[2] Jac. Gronovius, *Explicatio figurarum in annulis Abrahami Gorlaei*, 1707, p. 28.

[3] Jac. Gronovius, *Explicatio figurarum in annulis Abrahami Gorlaei*, 1707, p. 28.

Digitized by Google

lisme de ces clefs annulaires nous est clairement exprimé par la gravure de l'onyx, qui orne le chaton du spécimen en bronze de Gorlæus [1]; sur cette pierre est gravé un gouvernail accosté de deux épis de blé, représentation naturelle des fonctions de l'ancienne matrone, qui gouvernait l'intérieur de la maison et pourvoyait à tous ses besoins.

Chez les Grecs, un passage d'Aristophane nous semble accuser l'usage de clefs analogues et dans les mêmes conditions. Une des femmes que le poète met en scène, se plaint amèrement d'Euripide, qu'elle appelle « le fléau des maisons, » et qu'elle voue à l'exécration et à la mort, parce que, à son instigation, les hommes ont porté atteinte aux prérogatives des femmes : « Ils nous enferment, dit-elle, » dans nos gynécées, et nous y tiennent sous les verrous. » Nous supporterions encore cette clôture, ajoute la femme » grecque, si du moins il nous était permis, comme autre- » fois, de pénétrer dans la case aux provisions pour y » prendre la farine, l'huile, le vin; mais voici que, par de » perfides conseils, les hommes se sont avisés de porter » clandestinement des clefs de je ne sais quelle espèce La- » conique à trois dents, en sorte que nous ne pouvons plus » en ouvrir la porte, comme nous le faisions jusqu'alors, » à l'aide d'un simple *anneau de trois oboles* [2]. »

Cet anneau, δακτύλιον τριωβόλου [3], d'une valeur de trois oboles seulement, et dont se servaient les femmes grecques pour ouvrir la porte du réceptacle des denrées, nous paraît bien être une clef du genre de celle que nous a livrée la découverte de la Vacherie.

Aussi, tout en désignant notre clef, en raison de sa forme, sous le nom de *clef annulaire*, nous la regardons

---

[1] Abrah. Gorlaeus, *Dactylioth.*, pars I, Pl., n. 42.

[2] Aristophan., *Thesmophor.*, v. 414 à 428. Edit. Didot, 1846, pag. 298.

[3] Aristophan., *Thesmophor.*, v. 425.

Digitized by Google

volontiers comme une clef de maîtresse de maison. Une dame gallo-romaine de notre pays aura déposé sa clef, avec le trousseau de sa famille et son modeste pécule, dans un *coffre vestiaire;* puis, elle aura fait enfouir le coffre, afin de soustraire ce qu'elle avait de plus précieux à la rapacité des envahisseurs. Et comme la date des monnaies que contenait la cachette en fixe le dépôt aux environs de l'année 254, époque de la première invasion franque, nous sommes bien tentés d'attribuer cet enfouissement à la crainte qu'inspira l'arrivée des Francs dans notre vallée de la Seine.

Quant au lieu de la cachette, connu dès le commencement du XIII^e^ siècle sous le nom de « la Vacherie, » qui indique un endroit consacré à l'élevage du bétail, nous savons, par les découvertes numismatiques, qu'il était occupé dès le II^e^ siècle de notre ère.

Vers 1879, on avait déjà trouvé, dans une gravière de la Vacherie, appartenant à M. Bourgoin, un grand bronze frappé de l'an 140 à l'an 143, à l'effigie du césar Marc-Aurèle [1], et dont voici la description :

— AVRELIVS CAESAR AVG. PII F. COS. Tête nue de Marc-Aurèle césar, à gauche.

℞ PIETAS AVG. — S. C. Dans le champ, couteau de sacrificateur, aspersoir, vase à sacrifice, bâton d'augure et simpule (Cohen, n° 191).

Depuis, M. Rosé, tireur de grèves, a également recueilli, dans sa gravière de la rue des Charmes, quatre grands bronzes [2] : le premier, frappé probablement en l'an 140,

---

[1] Le long séjour de ce bronze dans un terrain humide et crayeux l'a recouvert d'une épaisse patine vert-pré, qui a presque effacé le champ du revers, tout en respectant le côté de la face. (Voir *Dons au Musée*, 1885.)

[2] Nous avons lieu de croire que ces quatre grands bronzes pro-

Digitized by Google

aux effigies d'Antonin le Pieux et de son fils adoptif, le césar Marc-Aurèle; le deuxième, à l'effigie de ce dernier seulement, et daté de l'an 160; le troisième, de Septime Sévère, de l'an 210; et le quatrième, de l'empereur Philippe (244-249).

Nous savons, de plus, que l'exploitation des gravières de la Vacherie a fourni aux ouvriers un certain nombre de monnaies romaines, parmi lesquelles nous avons pu noter des moyens bronzes de Claude I, de Néron, de Domitien, des grands bronzes d'Antonin le Pieux, de Faustine mère, de Marc-Aurèle et de Commode, et aussi plusieurs deniers de Gallien et des petits bronzes du IVe siècle.

Ces différentes découvertes de monnaies prouvent bien que les terres de la Vacherie se trouvaient occupées dès la période gallo-romaine; et cette conclusion de l'archéologie n'a rien qui doive nous surprendre; elle doit, au contraire, fixer notre intérêt et nos observations sur cette contrée suburbaine, qui mérite à plus d'un titre d'attirer notre attention.

En effet, la Vacherie est située précisément dans l'axe du fameux pont de Foissy, que Grosley signalait, en octobre 1757, au *Mercure de France*, et dont il décrivait les restes imposants [1]. Il est vrai que notre illustre Troyen voulait y voir un aqueduc; mais c'était bien un pont que les Romains avaient jeté sur la vieille Seine. Ce pont devait desservir une voie romaine, mettant en communication les deux rives du fleuve; et c'est vers lui que paraît toujours se diriger l'ancienne rue du Pied-de-Cochon, qui s'appelle encore aujourd'hui rue du *Chemin-de-Troyes*.

---

viennent du petit pécule enfermé dans le coffre gallo-romain de la rue des Charmes, que l'ouvrier n'avait pas su recueillir en entier; car ils ont dû être trouvés par M. Rosé, le propriétaire de la gravière, à l'endroit même de la cachette.

[1] Voir *Lettre sur un monument antique découvert à Foicy*, dans *Annuaire de l'Aube*, 1855, p. 93 à 98.

Digitized by Google

Le pont de Foissy a dû être ruiné à une époque très reculée : ce qui nous explique le silence de nos annales troyennes, et les conjectures de Grosley sur sa destination. Cependant nos pères en avaient conservé le souvenir ; ils connaissaient très bien son emplacement ; ils ont dû, pendant de longues années, en utiliser les matériaux. Un compte de l'église Saint-Pantaléon, relatif aux travaux faits dans la semaine du dimanche 18 septembre 1517, pour « les fondemens du pillier de la chappelle des Fons, » porte encore à cette date qu'on y employa « huit tumbelerées de grève et chaulx en mortier, qui estoit demeuré de la muralle du *pont de pierre près Foicy* [1]. »

Nous devons signaler encore un grand bronze de l'année 140 à 143, aux effigies d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle césar, qui fut recueilli dans les grèves de la Seine, vis-à-vis des ruines de ce pont ; en voici la lecture [2] :

— ANTONINVS AVG. P. P. TR. P. COS. III. Tête laurée d'Antonin, à droite.

AVRELIVS CAESAR AVG. PII F. COS. — S. C. Buste non lauré du jeune Marc-Aurèle, revêtu du paludament, à droite (Cohen, n° 25).

Ce bronze ne serait-il pas un indice que le pont de Foissy existait vers le milieu du IIe siècle ? Son mode de construction permet, en effet, de le rapporter au grand siècle des Antonins ; et cet antique monument nous est une preuve nouvelle, que notre contrée eut sa large part des avantages que l'Empire avait su procurer à la Gaule par les bienfaits de la Paix romaine.

---

[1] Ce document, que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Lalore, a été relevé sur un registre des Archives de l'Aube, 19 G-4, fol. 119 r°.

[2] Voir *Dons au Musée*, 1885.

Digitized by Google

LA

FAMILLE LARGENTIER[1]

PAR

M. L'ABBÉ CHAUVET

MEMBRE ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Ce travail nous a été inspiré par la reconnaissance. C'est une marque d'estime et d'amour pour M. Largentier, récemment décédé, curé de Saint-Leu, à Paris. En faisant l'histoire de ses ancêtres, nous entrons parfaitement dans ses vues. Il avait réuni tous les matériaux nécessaires ; mais la mort l'a enlevé avant qu'il ait eu le temps de les contrôler et de les mettre en ordre. Ce soin nous a été confié. On nous rendra le témoignage que nous nous en sommes acquitté avec justice et impartialité.

---

[1] Sur la demande de M. l'abbé Chauvet, et de l'assentiment de M. Roserot, la Société Académique reconnaît que le manuscrit de M. l'abbé Chauvet lui avait été remis avant celui de M. Roserot, traitant de la famille Largentier, et qui a été imprimé dans l'Annuaire de l'Aube de 1885. Elle rappelle également que trois des documents cités par M. Roserot, dans son travail, et réunis par feu M. l'abbé Largentier, n'ont été connus de lui que par le manuscrit de M. l'abbé Chauvet.

Digitized by Google

I.

Jehan Largentier (1330)[1].

Jehan Largentier est le premier de cette famille dont il soit fait mention dans les *Mémoires historiques*, manuscrits conservés à la Bibliothèque de Troyes [2] et dans la généalogie des Largentier de la Bibliothèque nationale [3]. Il appartenait à la noblesse marchande [4], par son alliance avec les héritiers d'Anne Musnier, femme de Gérard de Langres qui, ayant sauvé au péril de sa vie Henri Lelarge, comte de Champagne, reçut en récompense, à perpétuité, pour elle et ses descendants, tant en ligne masculine que féminine, des lettres de noblesse, l'exemption générale de tout impôt, et le droit de ne plaider qu'à la Cour du Comte. En retour, elle donnait, chaque année, à l'église Saint-Etienne, au jour anniversaire de la mort du Comte, cinq sols pour servir au luminaire de la cérémonie [5].

---

[1] Jusqu'au XVIIIe siècle, les membres de cette famille signent volontiers : *l'Argentier*.

[2] Sémillard. *Mém. hist.*, tome IV, p. 19 et 21. Généalogie des familles Maillet et Largentier de Troyes. Manuscrit conservé à la Bibliothèque de Troyes, et relié en parchemin.

[3] Bibl. nat., Manuscrits. Dossier Largentier, no 10.304.

[4] « Cette famille, ancienne dans le négoce, était bornée au commerce de plumes et de dentelles. » Grosley, Œuvres inédites, tome I, p. 14.

[5] *Mém. hist.*, p. 21 et 28. Sentence rendue au bailliage de Troyes à la requête du procureur du Roy, en date du XIXe jour du mois de décembre de l'an 1502. *Mém. hist.*, tome IV, page 28.

Digitized by Google

Jehan Largentier vint s'établir à Troyes, vers l'an 1330 [1]. Un titre de 1363, portant le scel de Jehan Largentier, lieutenant du bailli de Troyes, maintient le droit d'asile, dont jouissait une maison de la paroisse Saint-Urbain [2].

Jehan Largentier épousa Isabeau Lecierge, fille de François Lecierge, qui portait d'azur à trois chandeliers d'or [3] : armoiries que la famille Largentier a toujours retenues dans la suite. De ce mariage naquirent :

1° Pierre Largentier [4];

2° Babelette Largentier, qui s'unit à Pierre Maillet, premier du nom, écuyer et bourgeois de Troyes, noble et issu comme les Largentier des hoirs Musnier [5];

3° Jehanne Largentier, qui fut mariée à Jehan Robelin, dont elle eut une fille : Marie Robelin. Celle-ci épousa Jehan Dorigny, qui prit les armes des Largentier, avec une étoile d'or pour brisure, et les transmit à ses descendants, parmi lesquels figurent Pierre Dorigny, conseiller au parlement de Paris [6], et Nicolas Dorigny, conseiller au même parlement, président aux enquêtes et chancelier de l'Université [7].

---

[1] Bib. nat., *loco citato.* — *Mém. hist.*, tome IV., p. 28.

[2] *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'église Saint-Urbain, à Troyes,* par M. l'abbé Méchin, curé de cette paroisse (*Mém. de la Société Académique,* 1878, p. 24). Une copie de ces Documents et diverses autres Pièces qui seront citées dans la suite, recueillies par M. l'abbé Largentier, de Saint-Leu, ont été déposées et données à la Bibliothèque de la ville de Troyes.

[3] Bib. nat., *loco citato.* — Sentence rendue au bailliage de Troyes, *suprà,* page 244, note 5.

[4] Bib. nat., Manuscrits. Dossier Largentier, n° 10.304.

[5] *Mém. hist.*, tome IV, page 19. — Sentence rendue au bailliage de Troyes, *ut suprà.*

[6] Inhumé à Saint-Bernard à Paris. (Bib. nat., *loco citato.*)

[7] Bib. nat., *loco citato.*

Digitized by Google

II.

Pierre Largentier; Nicolas, son fils, et Pierre, son petit-fils (II-III-IV).

Pierre Largentier, fils de Jehan Largentier, habitait une maison située derrière l'Hôtel-Dieu du Saint-Esprit à Troyes. Il fit quelques dons à cet Hôtel. C'est tout ce que nous apprend la généalogie de la Bibliothèque nationale [1], qui ne nous indique pas même le nom de son fils et successeur; mais cette lacune est comblée par Courtalon et les Mémoires historiques.

Courtalon nous dit que Nicolas Largentier, le fils du précédent [2], fut inhumé dans le cimetière de l'église de Saint-Gilles, et que son fils, appelé Pierre, fut marguillier de cette même église [3]. Les Mémoires ajoutent que ces Largentier furent les bienfaiteurs de Saint-Gilles, qu'ils fondèrent des legs pieux, des messes hautes et basses, vêpres, services gaude à Saint-Jean, à Sainte-Madeleine, à Saint-Etienne, aux hôpitaux, et spécialement à l'Oratoire du Saint-Esprit, aux Carmélites de la ville et du faubourg [4]. Enfin, selon toute vraisemblance, c'est Pierre Largentier, deuxième du nom,

---

[1] Bib. nat., *loco citato*.

[2] *Mém. hist.*, tome IV, p. 29.

[3] Elle avait été démolie en 1489, à la suite d'un incendie qui avait détruit le faubourg Croncels, et les paroissiens allaient entendre les offices à Saint-André. Cette situation durait depuis 60 ans, lorsqu'on résolut de bâtir une nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne. Pierre Largentier, marchand, demeurant à Troyes, fut choisi pour en être le marguillier, parce que son père avait été enterré au cimetière de cette église et qu'il y avait fort peu de maisons rebâties aux environs. (Courtalon. *Top. hist.*, tome III, p. 47 et 48, n. 1).

[4] *Mém. hist.*, tome IV, p. 27.

Digitized by Google

qui laissa une somme importante au collège de Troyes[1]. Elle resta d'abord sans application, à cause des difficultés de l'époque ; mais elle fut employée plus tard à cette œuvre, au moment de la fondation de l'établissement[2].

III.

Nicolas Largentier, ses fils et petits-fils du même nom (V-VI-VII).

Après ce Pierre Largentier, on voit se succéder, de père en fils, dans la généalogie de la Bibliothèque nationale :

1° Nicolas Largentier, qui épousa Isabeau le Tartier, fille de Claude Maître du Châtel de Troyes[3]. Il était seigneur de Nogent-sur-Aube et de Magnicourt[4].

2° Nicolas Largentier, qui s'unit à Madeleine Lemercier, fille de Philippe Le Mercier.

Nicolas Largentier (V), époux d'Isabeau le Tartier, fut la souche des Largentier de Sardaigne, qui se sont signalés en la Cour, tant par leur intelligence à la direction des affaires de l'Etat et des finances que dans la littérature et la médecine[5]. Les vitraux de l'église de Villemaur, dont la

---

[1] *Histoire de la ville de Troyes*, par Théophile Boutiot, tome IV, p. 282. Nous ferons remarquer qu'il y a ici une erreur de date, peut-être faut-il lire 1492 au lieu de 1592. — Copie déposée, n° 1, p. 5.

[2] A la Bib. nat., Manuscrits, n° 10,304, dans une petite pièce, on trouve le nom d'un *Largentier*, notaire de Pont-sur-Seine (1450-1519) ; nous ignorons à quel degré il était parent avec Pierre Largentier.

[3] *Mém. hist.*, tome IV, page 30.

[4] *Mém. hist.*, p. 26.

[5] Son second fils, Pierre, fut appelé par le duc de Savoie dans ses conseils et il en devint président. Il eut trois fils dont l'un fut président après la mort de son père, l'autre chevalier de Malte, et le dernier gouverneur de Montmélian et comte de Bagnasco. (*Mém. hist*, tome IV, p. 26. — Voir plus loin : Généalogie, n° 1.

Digitized by Google

peinture était estimée, provenaient en grande partie des largesses de ce Largentier, contrôleur de Villemaur [1]. Ses armoiries existent encore dans la croisée du milieu de l'abside, et y ont été placées au commencement du XVI[e] siècle [2]. Il mourut le 20 octobre 1522, et sa femme le 30 novembre 1532 [3]. Ils furent inhumés dans l'église des Pères de l'Oratoire du Saint-Esprit, dont ils étaient les bienfaiteurs [4]. Ils laissaient huit enfants [5]. Le plus jeune, Edmond Largentier, prit pour brisure un « croissant d'argent » que ses descendants ont conservé [6].

Par son mariage avec Madeleine Lemercier, Nicolas Largentier (VI), troisième du nom, devint seigneur de Préloup, de Chaillouet, de Belley, et de l'étang du Perchois [7]. Il mourut en 1545 [8], et sa femme le 25 décembre 1530. Ils ont été inhumés comme les précédents dans l'église de l'Oratoire du Saint-Esprit [9].

---

[1] Courtalon, manuscrit 2254 de la Bibliothèque de Troyes.

[2] Lettre de M. Hanier, curé de Villemaur, à M. Largentier, curé de Saint-Leu, 1879. Les armoiries des Largentier sont d'azur, à trois chandeliers d'église d'or (D'Hozier).

[3] *Mém. hist.*, tome IV, p. 30 et 31. D'après l'épitaphe relevée par Du Buisson, ils seraient morts les 20 octobre 1521 et 25 décembre 1531 (*Voyage dans le sud-ouest de la Champagne (1646)*, publié par M. Albert Babeau (1886), p. 31).

[4] Bibl. nat., *loco citato*. — *Mém. hist.*, tome IV, page 31.

[5] Voir plus loin : Généalogie, n° 1. Tous les noms des huit enfants sont empruntés à la généalogie de la Bibliothèque nationale, excepté le deuxième qui appartient aux *Mémoires historiques*, et le troisième qui vient d'un original de l'évêché de Mondovi, dont la copie a été envoyée à M. Largentier par M. le Secrétaire général de l'Evêché. Copie déposée à la Bibliothèque de la ville de Troyes, n° 6.

[6] Bib. nat., *loco citato*. Jules Largentier, marchand et bourgeois de Troyes (1459), était un de ses descendants, car ses armes qui figurent dans les verrières de l'église de Bouilly portent un *croissant d'argent*.

[7] *Mém. hist.*, tome IV, p. 31.

[8] D'après l'épitaphe relevée par Du Buisson, *ibid.*, ce serait le 20 décembre 1528.

[9] *Mém. hist.*, tome IV, p. 31. — Du Buisson, *ibid.*

Digitized by Google

Ses enfants s'allièrent aux familles des Angenoust, des Maillet[1], du Vouldy, de Format, de Plancy[2], des Camusat, de Vienne, de Nortas[3], et autres.

Du reste, nous disent les Mémoires, ces Largentier étaient très respectables, non seulement dans la ville de Troyes, mais dans toute la France. Ils ont rendu d'immenses services à nos rois, par les avances de sommes considérables qu'ils leur ont faites. Les guerres civiles et de religion avaient épuisé le royaume, et notamment la ville de Troyes, qui était sur la frontière ennemie; ses habitants étaient exposés à des rançons continuelles, au pillage et aux incursions des gens de guerre. Les Largentier, les Lemarguenat, les Lemercier, les Leguisé, remédièrent à tous ces maux et contribuèrent largement à payer les dettes de la France[4].

IV.

Descendants de Nicolas Largentier (VI).

Nicolas Largentier (VI), époux de Madeleine Lemercier, eut huit enfants (VII)[5], entr'autres :

1° Nicolas Largentier l'aîné, qui épousa Thiennette Angenoust[6];

---

[1] Voir plus loin : Généalogie, n° 1.

[2] Voir plus loin : Généalogie, n° 2.

[3] Voir plus loin : Généalogie, n° 1, 4, 5, 6.

[4] *Mém. hist.*, tome IV, p. 18 à 24.

[5] Voir plus loin : Généalogie, nos 1, 2, 3. Tous les noms sont tirés des actes religieux des paroisses de la ville de Troyes. Ils remontent à l'année 1539. Ils nous ont permis de rectifier, depuis cette époque, la généalogie de la Bibliothèque nationale, et de dresser une liste aussi complète et aussi exacte que possible des membres qui composent les différentes branches de la famille Largentier. Voir Pièces déposées n° 2.

[6] Nicolas Largentier l'aîné eut cinq enfants. (Voir Généalogie, n° 4.) Les noms sont tirés des actes religieux de *Sainte-Madeleine*. Nous ferons remarquer que la date indique le baptême. (*Ibid.*)

Digitized by Google

2° Nicolas Largentier le jeune, marié à Simonnette Maillet [1], qui continue la descendance.

3° Pierre Largentier l'aîné, seigneur de Roncenay [2], les Croûtes et Chantaloë [3];

4° Pierre Largentier le jeune, qui s'allia à Madeleine le Tartier [4].

Pierre Largentier l'aîné se maria en premières noces avec Thiennette de Pargues, et en secondes noces avec Marguerite Dare [5], et fut le père de Denys et l'aïeul de Claude, dont nous allons parler.

Denis Largentier (VIII) naquit à Troyes en 1556 [6]. Jeune encore, il se retira au monastère de Clairvaux; puis, il vint étudier à Paris, et la grande ville fut toute remplie de sa science et de sa sainteté. Il reçut en Sorbonne, avec l'éclat dû à son érudition achevée et à sa piété solide, les palmes de docteur en théologie. Nommé abbé de Tiron [7], procureur en la cour de Rome, et vicaire-général de son Ordre en Italie, il s'employa à la dilatation du règne de Dieu par la charité, et répandit partout la bonne odeur de J.-C. La ré-

---

[1] Il était teinturier à Troyes. Il acquit plusieurs marquisats. (Bib. nat. n° 10.304. Largentier Lemerat). Il eut cinq enfants dont les noms, excepté celui de Georges Largentier, sont inscrits sur les registres de baptême de Saint-Jean. (Voir Généalogie, n° 2). Etant mort jeune, sa femme, Simonnette Maillet, fille de Nicolas Maillet et de Guillemette le Peltrat, se remaria à Nicolas Hennequin, dont elle eut Guillaume Hennequin. (Bib. nat.)

[2] Hameau d'Auxon.

[3] Hameau de Courtaoult (Aube.)

[4] Il eut trois enfants. (Voir Généalogie, n° 4), inscrits sur les actes religieux de Saint-Jean.

[5] Pierre Largentier eut neuf enfants de sa première femme, et quatre de sa deuxième. (Voir Généalogie, n° 5 et 6). Actes religieux de Saint-Jean et de Sainte-Madeleine.

[6] Epitaphe gravée sur sa tombe.

[7] Diocèse de Chartres, près Nogent-le-Rotrou.

Digitized by Google

putation qu'il s'acquit par ses vertus fut telle, que Lupin de Myre, voyant sa fin proche, le choisit pour lui succéder comme abbé de Clairvaux en 1596. En 1607, il fut établi médiateur entre les moines des vallées de Cernay et l'économe de l'abbé Henri de Bourbon. Ame pieuse, esprit droit et de mœurs pures, Denys Argentier s'efforçait de marcher sur les traces de S[t] Bernard, son illustre père et fondateur; tous les jours il allait prier sur sa tombe et demander, par son intercession, les grâces dont il avait besoin pour remplir dignement les devoirs de sa charge. Il essaya même de faire revivre, parmi les religieux, la ferveur primitive; dans ce but, il établit *l'étroite observance* (1615); mais les guerres et l'opposition des moines n'en ont pas permis le développement. Denys Largentier visitait les maisons de son Ordre quand il fut atteint, à Orval [1], d'une maladie qui le conduisit bientôt aux portes du tombeau. Ce digne émule de S[t] Bernard, ce beau vieillard qui, au déclin de sa vie, conservait toute l'ardeur d'un fervent novice, rendit son âme à Dieu le vendredi 25 octobre 1624. Ses disciples lui baisèrent les pieds avant de le déposer dans le cercueil, et lui firent de pompeuses funérailles [2]. Mais Dieu le glorifia davantage en lui accordant le don des miracles [3]. Bien qu'il

[1] Orval, diocèse de Namur, au grand duché de Luxembourg. Cette abbaye fut ruinée en 1637, puis relevée, et enfin complètement détruite, le 23 juin 1793, par les francs-républicains, à coups de canon. (*Chroniques de Jeantin*, p. 359, imprimé à Paris, chez Tardieu.) Les restes ont été achetés par le comte de Lône, très digne Belge qui s'est fait construire sur l'étang un petit château avec chapelle. (Lettre de M. le Curé de Montmédy à M. l'abbé Largentier, curé de Saint-Leu, 5 avril 1879). Voir Pièces n° 3.

[2] Son oraison funèbre fut prononcée en latin, le jour même de son deuil, par dom Laurent de la Roche, coadjuteur de l'abbé d'Orval. Elle fut imprimée à Luxembourg chez Hubert-Reulandt, 1624. M. l'abbé Largentier en a tiré une copie qu'il a fait traduire en français. Pièces n° 3.

[3] Ils sont relatés dans le Ménologe de Citeaux, p. 360 et suivantes. M. l'abbé Largentier en a tiré une copie qu'il a traduite en français. Pièces n° 3.

Digitized by Google

n'ait pas été canonisé, son nom figure au nombre des *bienheureux* dans le ménologe de Cîteaux, qu'il a probablement fermé [1], et les religieux de Sept-Fonts lui ont décerné le titre de vénérable [2]. Son corps fut déposé à Orval [3]; mais son cœur [4] fut transporté à Clairvaux, qu'il avait enrichi de plusieurs reliquaires d'un grand prix [5].

---

[1] « *Octavo kalendas novembris. In Aurea Valle commemoratio piæ memoriæ Dyonisii Abbatis Claræ Vallis quem Deus in vita egregiis virtutibus, miro fervore, reformationis zelo, post mortem vero signis et miraculis illustravit.* » (*Menol. Cisterciense* p. 360). Copie extraite par M. Largentier et déposée à la Bibliothèque de Troyes, Pièces nº 3.

[2] *Etude historique de l'abbaye de Notre-Dame-de-Saint-Lieu-de-Sept-Fonds* (Allier). 1873, chap. VI p. 53 et 54. M. Largentier en a tiré une copie qui figure en tête des *documents historiques concernant la famille Largentier de Chapelaines.* Elle est déposée à la Bibliothèque de Troyes (Pièces nº 1, p. 1 et 2).

[3] *Ante gradum presbyterii.* Sur la tombe de pierre qui le recouvrait tout d'abord, on lisait cette inscription qu'il avait lui-même composée : « *Expecto beatam spem et adventum gloriæ magni Dei et salvatoris nostri J. Christi qui dedit semetipsum pro nobis. F. Dionysius Largentier Claræ vallis abbas XLIV.* » Cette tombe en forme de croix fut posée en 1625 par Bernard de Montgailiard, abbé d'Orval ; elle fut remplacée par une autre en marbre que fit poser l'abbé Charles de Benzeradt au moment de la réparation de l'église, et où il a fait graver la commémoration du Ménologe de Citeaux, sauf les dernières paroles : « *post mortem verò signis et miraculis illustravit.* » (*Gallia Christ.*, tome IV, col. 812 et 813). Copie extraite par M. Largentier. Pièces nº 3.

[4] On l'a déposé dans le cloître avec cette épitaphe : « *Sub hoc lapide depositum est cor reverendi Dom. D. Dionysii L'argentier de Trecis, doctoris Sorbonnici, XLIV abbatis Claræ vallis cujus corpus requiescit in monasterio de Aurea Valle, ubi obiit die 25 octobris anno domini 1624.* (*Gallia christiana*, col. 812 et 813). Copie de M. Largentier (*ibid.*).

[5] Cfr. *Gallia Christ.*, tome IV. *Parisiis*, col. 812 et 813. — Encyclopédie théologique, Paris, 1847, tome XX, p. 937 et 948. — *Menol. Cist.* (Anvers 1630), p. 360. — Etude hist. de l'abbaye de Sept-Fonds (déjà citée). — Mémoires et manuscrits de l'abbé Matthieu, tome X, p. 263. (Copies, *ibid.*).

La *Gallia Christ.* (*loco citato*), rapporte qu'au bas d'un tableau

Digitized by Google

Claude Largentier (IX). — Sur la fin de sa vie, Denys Largentier, voulant s'occuper plus activement de la Réforme qu'il avait projetée, résolut de se donner un coadjuteur avec future succession. A cet effet, il réunit en chapitre général tous les prieurs et abbés des monastères voisins ainsi que tous les religieux de sa communauté. Les suffrages se portèrent sur son propre neveu, Claude Largentier, fils de

---

représentant Denys Largentier, vêtu de ses habits pontificaux, Bernard de Montgaillard fit placer cette inscription :

D. O. M.
Viator paulisper adsta
Dionysius de Largentier ego sum.
Parum scis, si hoc nescis
Audi
Treca me genuit, Claravallis monachum fecit,
Sorbona doctorem, Italia ordinis procuratorem
Et vicarium generalem
Præclara denique Claravallis
Patrem et archimandritam.
Jam modicus pulvis sum Aurea Valle et urna tectus
Nam dum hanc ut filiam unice dilectam viso et visito
Animam in ea reddidi Deo, corpus humo.
Hoc etiam vis ?
Vixi, vexi, rexi
Mortalem vitam decades septem dempto biennio :
Cisterciense suave jugum quinas addito biennio :
Denatus sum anno nati Dei
CIↃ.IↃC.XXIV. VIII calend. Novembris.
Abi jam et ora.
F. Bernardus Aureæ Vallis abbas pio
Parenti et bene Merenti posuit.

Le Ménologe de Citeaux (*loco citato*) nous a conservé d'autres épitaphes :

1° Chronosticon.

Aethera Mens sUperat l'Argentier aUrea CorpUs
Sors tenet, et Clara Cor sIbI Valle Iacet.

2° Chronosticon.

Ortum Treca, gradum Sorbona et Clara thiaram
Vallis, at exequias Aurea et astra Deus.

3° Onagrammaticum.

Ales Dei ingreditur Syon.
Raptus amore Dei Dyonisius Ales
Ingreditur terram corpore, mente Syon.

Digitized by Google

Nicolas Largentier, *dit l'Heureux*, originaire de Troyes et docteur en théologie. Mais cette élection déplut à l'abbé de la Charmoye. Voyant qu'il était déçu dans ses espérances, il conçut le dessein de perdre le coadjuteur dans l'esprit des religieux. Pour y mieux réussir, il lui conseilla perfidement de presser, dans son ordre, l'exécution de l'*Etroite Observance*, et d'introduire en particulier l'abstinence de la chair. S'il fait cette innovation, se disait-il, les anciens moines résisteront ; au contraire, s'il refuse, il indisposera contre lui son oncle qui le croira opposé à ses vues. Claude, en homme sage et prudent, ne voulut rien prescrire. Alors l'abbé de la Charmoye le représenta à Denys comme un moine tiède et relâché, tendant à la destruction plutôt qu'à l'édification de son œuvre. Il s'ensuivit quelque refroidissement dans les rapports entre l'oncle et le neveu ; mais Deny s'aperçut bientôt qu'il avait été indignement trompé, et que Claude était animé des meilleurs intentions. En conséquence, il lui rendit son amitié et sollicita lui-même en Cour royale et en cour de Rome ses lettres d'approbation ; bien plus, il lui confia le gouvernement de l'abbaye pendant qu'il visitait les maisons de son Ordre pour y établir la Réforme, et, étendu sur son lit de mort, à Orval, il le fit venir auprès de lui et lui donna la bénédiction solennelle. Mais l'abbé de la Charmoye, qui voulait éloigner Claude à tout prix, tenta un dernier effort. Il s'adressa au cardinal de la Rochefoucauld, qu'il savait très attaché à l'*Etroite Observance*, et, par son intermédiaire, il pesa sur l'esprit du Roi et du Saint-Siège et arrêta l'expédition des lettres et bulles de confirmation. Cet état de choses dura jusqu'en 1626. Enfin, les religieux, las de voir la division se perpétuer au sein du monastère, au grand détriment des intérêts religieux, firent parvenir des remontrances au Roi qui, touché de leurs supplications, accorda l'approbation demandée et confirma Claude dans son titre d'Abbé. Dès lors, le bon ordre et la discipline furent rétablis dans l'abbaye de Clairvaux,

Digitized by Google

et Claude gouverna sans difficulté et à la satisfaction de tous les religieux qui l'aimaient comme un père et voyaient en lui un digne héritier des vertus du bienheureux Denys [1].

V.

Nicolas Largentier, époux de Simonnette Maillet (VII), et Nicolas Largentier, baron de Chapelaines (VIII).

Nicolas Largentier, quatrième du nom, époux de Simonnette Maillet, mourut jeune encore, laissant pour lui succéder un autre Nicolas, conseiller et secrétaire du roi [2],

---

[1] A la Bib. nat. (Département des manuscrits. Abbayes, Mémoires et Pouillés, latin 17050, page 134 bis) on trouve une charte signée Claude Largentier, abbé de Clairvaux, portant acceptation de la personne et des biens d'un notable de Baroville. Claude Largentier naquit en 1584 de Nicolas Largentier l'*Heureux* et de Marie Legras (Voir Généalogie n° 5) et mourut en 1653. Les religieux de Clairvaux firent graver sur sa tombe l'inscription suivante : « *Hic jacet reverendus admodùm in Xto Dominus D. Claudius l'Argentier Trecis oriundus, hujus monasterii XLV Abbas, morum innocentia et sanctitate amabilis, cordis et corporis puritate spectabilis, devotione præcipuus, denique multimoda domus Dei decoratione posteris commendandus, qui piam vitam pio fine clausit, ætatis suæ 70 præfecturæ vero 29, reparatæ salutis humanæ 1653 die 7 septembris cujus anima requiescat in pace.* » (*Gallia Christ.*, p. 813 et 814.) Tous ces détails concernant Claude Largentier sont tirés de la *Gallia Christ.*, et d'une brochure dont l'original se trouve à la Bibliothèque de Troyes, intitulée : « *Remonstrances très humbles au Roy par les Religieux de l'abbaye de Clervaux* ». On voit par là ce qu'il faut penser du récit de Gaillardin (*Histoire de la Trappe*, p. 54) et de l'*Encyclopédie théologique* (page 948) qui représentent Claude « comme un indigne successeur de son oncle et opposé à la Réforme, » Copies déposées à la Bibliothèque de Troyes, Pièces n° 3.

[2] Il avait obtenu cette charge en 1602 ; elle fut revendue en 1611, après sa mort, à Octavien Dony d'Attichy, qui la céda en 1612 à Nicaise de Billy, sur la résignation de Louis Largentier (Bib. nat., Manuscrits, dossier Largentier, n° 10,304 (14).

Digitized by Google

époux de Marie le Mairat, baron de Chapelaines[1], vicomte de Neufchâtel[2], écuyer et seigneur de Vaucemain[3], Auxon, Chamoy, Vernon, Vauxchassis, Laines-aux-Bois, et autres lieux. Il est plus connu sous le nom du *capitaine* Largentier. Il habitait une maison proche l'égout de Croncels[4]. Cette maison fut pillée en 1586, à la suite d'un impôt établi sur les offices et métiers, d'après un édit de Henri III. La populace, ayant à sa tête un tisserand armé d'une fourche, s'y porta en masse et se répandit ensuite dans la ville; mais le capitaine Largentier, avec deux cents bourgeois résolus, poursuivit les séditieux, les mit en déroute et leur fit rendre les objets volés[5].

Si l'on en croit Grosley[6] et Baugier[7], Nicolas Largentier se déclara ouvertement pour Henri IV sous le couteau des Ligueurs. En 1590, il seconda Eustache de Mesgrigny dans l'affaire de S[t]-Lambert[8]. Elle avait pour but de faire rentrer la ville de Troyes dans l'obéissance et de la remettre au

---

[1] Bib. nat., ibid. Voir Généalogie, n° 2.

[2] Les Largentier d'Epinal, dont la branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours, étaient probablement de la famille des Largentier de Troyes et de Chapelaines. (Voir Note sur les Largentier d'Epinal, envoyée à M. Largentier, curé de Saint-Leu, et déposée, Pièces n° 4.

[3] Ferme entre Sommeval et Forêt-Chenu. On voit encore l'enceinte de l'ancien château.

[4] Courtalon. *Topographie historique*, t. I, p. 141. — Copie déposée, Pièces n° 1, p. 4.

[5] Courtalon, *loco citato*, (ibid).

[6] Grosley. Œuvres inédites, tome I, p. 14 à 19. Copie déposée, Pièces n° 5.

[7] Beaugier. *Mém. hist.*, Châlons, 1721. (L'ouvrage se trouve à la Bibliothèque de Châlons). Ces auteurs confondent *Georges* avec *Nicolas* Largentier. Du reste, leur récit est plein d'erreurs, et il ne faut en user qu'avec prudence. (Copies déposées à la Bibliothèque de Troyes, Pièces n° 5).

[8] Parce qu'elle eut lieu le jour de S. Lambert. (Courtalon, *Topographie historique*, tome I, p. 141). Copie déposée, Pièces n° 1, p. 4.

Digitized by Google

pouvoir de Henri IV, son roi légitime [1]. Pour servir la cause du prince, Largentier abandonna même son commerce, la ville et sa maison qui fut livrée au pillage; mais après la reddition de Troyes, le roi l'indemnisa en lui accordant 200,000 livres en assignations. Au moyen des influences qu'il sut se procurer dans la poursuite de ces assignations, Nicolas Largentier devint seul adjudicataire des fermes de France, et amassa dans cette administration une fortune considérable. Pour en donner une idée, il suffira de dire que c'est lui qui fit construire le magnifique château de Chapelaines [2]. Il se composait de quatre grands corps de logis

[1] Courtalon *loco citato.*

[2] Nicolas Largentier avait acheté de la duchesse de Guise, en 1599, la seigneurie de Chapelaines, où se trouvaient les ruines d'un château brûlé pendant les troubles par les gens de guerre. C'est sur l'emplacement de ces ruines, au bas d'une petite rivière qui fait tourner trois moulins que Nicolas Largentier fit élever le superbe édifice dont la vue fut prise vers 1612 par Claude Chastillon, ingénieur topographe du Roi. Une gravure de ce château existe encore au cabinet des Estampes, à Paris; une autre est entre les mains de Mᵉ Boudard, propriétaire actuelle du château ; avec sa permission, M. Largentier en a tiré plusieurs photographies.

(Renseignements donnés par M. l'abbé Menuel, aumônier d'Ostende à Châlons (asile d'aliénés) et ancien curé de Lenharée, de laquelle paroisse dépend le domaine de Chapelaines. 17 février 1880. Archives de la Marne. Titre de vente. (Copie déposée à la Bibliothèque de Troyes, Pièces nº 5).

D'après un aveu et dénombrement du 15 juin 1599, la terre de Chapelaines comprenait :

1º *Le village de Chapelaines*, avec justice haute, basse et moyenne; un château en ruines, et au devant, deux maisons également en ruines (un arpent), près du château, un étang (15 arpents estimés 18 écus); au bas de l'étang, un moulin à blé (affermé 12 septiers de seigle); les fermes du châtel, de la basse-cour et du miritum (12 ou 1500 journaux) en friche; 800 journaux de terres en friche dans la contrée de Vaulefroy; 4 garennes (24 arpents estimés 9 ou 10 écus); 10 arpents de prés derrière le moulin à blé (estimés 20 sols par arpent); 8 arpents de prés, dits les *prés de Chapelaines*, près de Vaulefroy (estimés 3 écus 1/3).

2º *Le village de Vassimont* avec justice haute, basse et moyenne, droit de censive sur les maisons et accins à raison de 20 deniers par

Digitized by Google

à trois étages, flanqués de quatre gros pavillons carrés. Les trois étages étaient d'une élévation extraordinaire et brillaient, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, d'ornements exécutés par les mains les plus habiles, d'après les plus beaux modèles. Pour faciliter le transport des matériaux, Nicolas Largentier fit pratiquer des routes à l'instar des voies romaines. De nombreux aqueducs amenaient les eaux nécessaires pour l'entretien des canaux; quatre fontaines jaillissantes arrosaient le vaste parterre qui était devant le château, et de longues avenues tirées au cordeau, des bois de sapins [1] et de châtaigniers qui s'étendaient au loin, donnaient à l'édifice l'aspect et tous les agréments d'un palais royal [2].

---

an, et une poule rachetable de 5 sols pour chaque ménage. Il faut ajouter un moulin au-dessus duquel est un étang contenant environ 3 arpents.

3° *Le village de Haussimont* avec justice... droit de censive sur les maisons... (7 sols 6 deniers); 15 ou 16 arpents de prés (10 ou 12 écus sols.)

4° *A Chapelaines, Haussimont et Vassimont*, les droits de dîmage (7 gerbes) et de terrage (7 marchaux sur lesquels le seigneur est tenu d'entretenir deux curés auxquels il donne à chacun, tous les ans, pour célébrer les services, 20 grands septiers de seigle et 20 grands septiers d'avoine); le droit de péage à raison de 2 deniers pour charrette vide, 4 pour voiture chargée et 2 pour chaque bête à corne à pied fourchu.

5° *A Lenharée* le droit de four à raison de 15 deniers par ménage, ainsi que les droits d'ancienneté et de pâture.

6° La *Maison Rouge* avec dépendances consistant en 80 arpents de terre. (Aveu et dénombrement de la terre, seigneurie, chatellenie et baronnie de Chapeleine. Archives de la Marne. (Copie envoyée par M. l'abbé Menuel à M. Largentier et déposée. Ibid., Pièces n° 5).

[1] Il paraît que c'est Nicolas Largentier qui introduisit le sapin dans les plaines arides de la Champagne. (Baugier, Mém. hist., Châlons, 1721. Ibid., Pièces n° 5.)

[2] D'après Grosley, le château de Chapelaines fut bâti sur le plan de celui de Fontainebleau. (Œuvres inédites, *loco citato*.— Pièces n° 5).

Digitized by Google

Nicolas Largentier n'eut pas le temps de jouir de son château, car il mourut en 1610 [1].

Son frère, Georges Largentier (VIII) [2], conseiller de ville, était décédé le 21 mai de cette même année au château de Chamoy. Son corps fut amené et déposé dans l'église de S^t^-Gilles, au faubourg Croncels, où les officiers municipaux, avec son fils le baron de Chapelaines, se rendirent le lendemain pour assister à ses obsèques. L'absoute fut donnée par René de Breslay, évêque de Troyes, et le corps fut ensuite transporté à Chapelaines où il fut inhumé. A son service, qui fut célébré avec pompe dans la cathédrale, assistaient Denys Largentier, abbé de Clairvaux, M. de S^t^-Phal, le fils du baron de Plancy, et d'autres gentilshommes du pays, les officiers du bailliage, la compagnie de l'arquebuse, les chefs de la milice bourgeoise et cent pauvres vêtus de robes noires et portant chacun une torche ardente à la conduite du deuil [3].

A la même époque, Charles Largentier (VII) [4], fils de Georges et neveu de Pierre Largentier [5], président ès-conseils

---

[1] 30 septembre 1610. (*Mém. hist.* tome IV, p. 26.)

[2] On ne trouve pas son acte de naissance ; mais les Mémoires nous assurent qu'il était fils de Nicolas Largentier et de Simonnette Maillet et petit-fils de Nicolas Largentier et de Madeleine Lemercier. (*Mém. hist., loco citato*).

[3] Courtalon. *Top. hist.*, tome I, p. 169, pièces n° 1, p. 5-6.

[4] Tous les renseignements sur l'évêque Largentier ont été empruntés aux Mémoires du temps et envoyés à M. Largentier, curé de Saint-Leu, par M. le Secrétaire général de l'évêché de Mondovi, Chiavarino (Juseppe), 4 mai 1879. (Copie déposée à la Bibliothèque de Troyes, pièces n° 6. Voir aussi l'arbre généalogique n° 1 ci-après.)

[5] Et non le fils de Pierre Largentier, comme le disent les Mémoires, ni le fils de Jean, comme on lit dans Chiesa, mais le fils de Georges Largentier et de Virginie Broglie de Chiesi, comme il résulte de certains documents de la famille des l'Argentier, marquis de Brézé et comte de Bagnasco : *figlio di Giorgio e di Virginia Broglia di Chiesi* (Ughelli et Bernardo, *Mémoires*). Renseignements donnés par M. le Secrétaire général..., (Pièces, *ibid*).

Digitized by Google

du duc de Savoie[1], occupait les plus hautes dignités ecclésiastiques. D'abbé de Saint-Bénigne de Fruttuaria et de vicaire général de Turin, Charles Largentier fut promu à l'évêché de Mondovi, le 13 août 1603[2]. L'année suivante, il eut l'honneur d'offrir l'hospitalité à S[t] François de Salles qui, en compagnie des principaux notables de Chambéry, et d'un peuple nombreux de la Savoie, vint faire un pélerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Vico[3]. Son épiscopat fut marqué par d'abondantes largesses qui lui ont valu le titre de *bienfaisant*. La cathédrale de Mondovi lui doit la construction de la chapelle du cloître[4], la fondation du collège des Chapelains[5], une relique de S[t]-Donat[6], des vases sacrés très

---

[1] Fils de Nicolas Largentier (V) et d'Isabeau le Tartier.

[2] Lettres patentes expédiées de Rome à l'archidiacre et vicaire capitulaire Jean-Grassi, et conservées dans les archives de famille, à la date du 22 août 1603. (Ughelli et Morozzo). Il avait fixé son entrée solennelle pour le 20 octobre, mais elle fut retardée jusqu'au 28, jour de S. Simon et de S. Jude parce qu'il n'avait pas prêté serment de fidélité à son Altesse le duc de Savoie. (Ordonnance consulaire du 20 octobre. Archives royales. Procès-verbal conservé aux archives de la maison Clerici de Pras). A cette entrée solennelle figurait en première ligne la famille Trombetta, comme héritière de la famille Biglione à exercer le droit de conduire la mule de l'évêque et de s'approprier le harnais de la dite mule (procès-verbal cité, voir *ibid*).

[3] 28 septembre 1604. Tous les pélerins furent convenablement logés et nourris aux frais de la ville de Mondovi, d'après une recommandation expresse de Son Altesse le duc de Savoie. (Ordonnance du 16 septembre au conseil de la ville (Malabaila et Bonaudo, *Mémoires*).

[4] Commencée par son prédécesseur Jean-Antoine Castruccio (Morozzo).

[5] Bien que son prédécesseur eut approuvé la fondation faite par le pénitencier Jean-Louis Longo, ce collège n'avait pas encore de statuts particuliers ni de décret formel d'érection. Ce décret fut rendu le 20 janvier 1618 par l'évêque Largentier, sur la demande desdits Chapelains. (Renseignements de M. le Secrétaire général, Pièces n° 6.)

[6] Il se l'était procurée auprès du chapitre d'Arezzo, suivant la *Relation de la vie de saint Donat*, par le marquis Albergotti,

Digitized by Google

riches [1], l'accroissement du nombre des élèves du séminaire auquel il laissa une rente pour l'entretien de deux clercs choisis parmi les aînés de sa famille [2]. Entr'autres bienfaits spirituels de cet évêque, il faut citer la fondation, à Mondovi, d'un couvent de Pères *Carmélites déchaussés* [3] et d'un autre de *Ministres des Infirmes* [4]. Grâce à ses bons offices et à la protection de son oncle, président de la Cour [5], la Cité obtint une diminution d'impôts, et évita, en 1619 et 1621, les malheurs dont elle était menacée [6]. Les ouvriers pauvres du diocèse ressentirent aussi les effets de la générosité de l'évêque Largentier. Des différends avaient toujours existé entre les évêques de Mondovi et plusieurs communes

---

ou plutôt auprès de l'évêque d'Arezzo, qui se trouvait à Rome en 1621, comme on lit dans la *Relation de son Episcopat* envoyée à Rome en 1624 par l'évêque Largentier. Cette relique fut déposée avec le doigt de Saint-Donat qu'avait déjà obtenu l'évêque Campione, dans un reliquaire d'argent en forme de bras, et aujourd'hui encore on l'expose à la vénération des fidèles. (Renseignements de M. le Secrétaire général.)

[1] On y voit gravé l'écusson de noblesse de sa famille (Ughelli).

[2] Cette fondation est de 1627. Elle existe encore, et les volontés de l'évêque sont parfaitement exécutées. (Morozzo). Renseignements de M. le Secrétaire général, Pièces n° 6.

[3] On lit dans une ordonnance consulaire du 20 novembre 1612, que Son Altesse, par une lettre de Turin, en date du 20 octobre, a écrit à la ville de Mondovi de chercher quelques particuliers qui désireraient fonder dans la contrée, sur le passage de Notre-Dame-de-Vico, un couvent de Carmes déchaussés. La demande du prince eut son effet par la sollicitude généreuse de l'évêque Largentier, qui offrit spontanément *2000 écus de chacun 8 florins* (1619) pour aider à l'achat de l'emplacement et à l'entretien des dits Pères. (Morozzo, Pièces n° 6.)

[4] Il leur assigna une nouvelle église et un nouveau couvent à Piano de Bredolo. (Morozzo, Rolfi, Pièces n° 6).

[5] Pierre Largentier, premier président de la cour de Savoie (VI).

[6] Ordonnances des 28 décembre 1603,-31 mai, 20, 27 juillet, 6 août 1619, et 10 octobre 1621. (Morezzo. *Mémoires*, Pièces n° 6.)

Digitized by Google

pour le maintien ou la revendication des droits de la mense épiscopale [1]. La cause de ces litiges fut le mode de constitution de la dot de l'évêché qui consistait dans le principe en banalités de fours et moulins et autres droits seigneuriaux dont le monastère de S^te^-Damase, dépendant de l'évêché, était en possession depuis longtemps. L'évêque Largentier supprima toute contestation en faisant la remise aux habitants des droits en question, et en convertissant ces mêmes droits en une redevance annuelle [2].

Les historiens de la Péninsule [3] racontent que l'évêque Largentier fut choisi par le duc Charles-Emmanuel pour remplir une mission importante auprès de Vincent, duc de Mantoue et de César, duc de Modène, qu'il nourrit les pauvres de ses propres deniers, qu'il maria les jeunes filles nobles tombées dans l'indigence, qu'il visita régulièrement son diocèse, qu'il convoqua tous les ans un synode diocésain et que, dans une de ces réunions, il décréta que tous les prêtres de son diocèse diraient une messe pour chacun de leurs confrères défunts [4].

---

[1] Il n'y eut presque pas d'évêque avant Largentier qui n'eut à plaider à cette occasion. (Morezzo, *Mémoires*, — Pièces n° 6).

[2] C'est ce qu'il fit pour les communes de Valdieri, Roccasparvera et Entraque (pièces du 27 mars 1613, du 28 avril 1618 et du 16 juin 1628, conservées aux archives de l'Evêché, Pièces n° 6.)

[3] Ughelli et Morozzo.

[4] Dans la Relation que l'évêque Largentier a envoyée à Rome, en 1624, on lit qu'il visita en sept ans tout son diocèse, et que chaque année il a tenu un synode diocésain. On n'y parle pas de décrets synodaux, mais seulement des examinateurs-juges et témoins synodaux; c'est à leur élection que semble s'être bornée cette réunion annuelle. L'évêque Solaro, dans la collection qu'il fit des décrets synodaux de ses prédécesseurs (imprimée à Mondovi par Jean François Rossi en 1654), ne fait mention d'aucun décret synodal de l'évêque Largentier ; mais il a publié le même décret concernant le *suffrage pour les prêtres* parmi les décrets synodaux publiés par l'évêque Ripa le 21 février 1634.

Digitized by Google

Enfin, après vingt-sept années d'un épiscopat glorieux et fécond en bonnes œuvres, Charles Largentier mourut le 22 mars 1630[1]. Par son testament du 11 du même mois, il laissait à la sacristie de la cathédrale un cens sur la cité de 1,000 écus d'or avec obligation d'employer les rentes aux honoraires d'un prédicateur de l'avent et d'un annuaire en habit de chœur ; il donnait en outre à la communauté de Borgo un capital de 1,000 écus, dont les rentes étaient destinées à faire des aumônes aux pauvres[2].

VI.

Marie le Mairat, veuve de Nicolas Largentier (VIII).

Après la mort de Nicolas Largentier (VIII), Marie le Mairat[3], sa veuve, pour laisser à la postérité un témoignage de la grande et sincère amitié qui les unissait, et en outre pour lui procurer ainsi qu'à elle, à son fils Louis et à tous leurs descendants, les prières et les secours de la sainte Eglise, fonde à perpétuité une messe basse quotidienne qui doit se

---

[1] Mémoires manuscrits contemporains conservés aux archives de l'auteur du mémoire sur l'évêque Largentier, et transmis à M. le Curé de Saint-Leu par le secrétaire général de l'évêché de Mondovi. (On redresse par là l'erreur d'Ughelli et de Morozzo, qui affirment qu'il mourut en 1631). (Pièces n° 6.)

[2] L'acte du 13 avril 1630, conservé aux archives de l'évêché prouve l'exécution de ce legs. (Renseignements donnés par M. le Secrétaire général, pièces n° 6.) Les cendres de Mgr Charles Largentier furent transportées avec celles de ses prédécesseurs, dans les tombeaux de l'église cathédrale actuelle de Mondovi, quand, par ordre du Roi, l'ancienne fut démolie, afin de pouvoir fortifier la ville. Ceci se passait vers la moitié du siècle dernier. (Renseignements de M. le Secrétaire général, 4 mai 1879, Pièces n° 6.)

[3] Elle était fille du seigneur de Droupt-Saint-Basle et Droupt-Sainte-Marie.

Digitized by Google

célébrer dans la chapelle du château de Chapelaines[1] à partir du 1er octobre 1611. A cet effet, elle se réserve le droit de choisir, avec l'autorisation de Mgr l'évêque de Châlons, un chapelain à qui elle assigne une rente annuelle de 200 livres[2].

Dix ans plus tard, Marie le Mairat, de concert avec ses deux fils, Louis, baron de Chapelaines[3] et Charles, abbé commandataire de l'Absie[4], fonde la communauté de Ste-Scholastique à *la Prée*[5]. Les Chartreux y résidaient dé-

---

[1] Nicolas Largentier avait commencé à bâtir cette chapelle ; Marie le Mairat la fit achever pour y déposer le corps de son mari défunt. (Acte de fondation d'une messe quotidienne à la chapelle du château de Chapelaines, en 1611. Copie tirée des archives de la Marne par M. l'abbé Menuel et déposée à la Bibliothèque de la ville de Troyes, Pièces no 5.)

[2] « Le chappellain sera tenu de célébrer la dicte messe basse aux heures de la dicte dame ou dict sieur baron de Chappelenne... laquelle messe basse sera tintée 30 ou 40 coups... auparavant que d'estre célébrée... la dicte dame et le dict sieur baron fourniront à leurs despens tous paremens, ornemens, chappes, aulbes, amicts, nappes, tapis, calices, burettes, misselz et aultres ustensiles nécessaires... auparavant l'*Ite missa est* sera faict mention du dict seigneur de Vaucemain et de la dicte dame fondatrice et de leurs enfans vivans et trespassez... la messe parachevée, le dict chappellain, ayant seulement devestu sa chappe, s'approchera du tombeau ou sera gisant le corps diceluy feu seigneur de Vaucemain et après avoir dévotement dict *un libera* et les oraisons *fidelium Deus omnium* et aultres semblables suffrages, aspergera de l'eau bénite sur le dict tombeau... ledict chappellain sera tenu de fournir à ses despens le luminaire de deux cierges, le pain et aultres menues commodités nécessaires pour la célébration de la dicte messe. Tous les dimanches et festes de l'année ledict chappelain dira vespres en la dicte chapelle, et s'il est assisté de personnes les chantera; en fin desquelles vespres il dira un *libera* et aultres semblables prières. » (Acte de fondation cité plus haut).

[3] Pour cette fondation Louis donna 18.000 livres. (Courtalon, tome III, p. 44). Voir Pièces no 1, p. 8.

[4] Notre-Dame de l'Absie en Gastine, Ht Poitou, Abbaye de l'Ordre de St-Benoît. Un ermite, Pierre de Bunt, en jeta les fondements au commencement du XIIe siècle, dans le territoire de Vatan. (Courtalon, tome III, p. 44 à 53).

[5] Depuis *Notre-Dame de la Prée* (*Mém. hist.*, tome IV, p. 27 et 39.)

Digitized by Google

puis l'an 1389[1]. Avec l'approbation du général de l'Ordre et de l'évêque René de Breslay (25 septembre 1626), elle leur donna à l'extrémité du faubourg Croncels la maison de l'Echerelle[2], avec les terres, prés, droits de justice et autres prérogatives qui appartenaient à la famille Largentier, et mit à leur place des religieuses de l'Ordre de S^t^-Benoît, auxquelles elle céda une partie de ses biens avec droits seigneuriaux, justice haute, basse et moyenne, de la terre de S^t^-Pouange (23 juin 1628). ELISABETH LARGENTIER (IX), sa fille, fut *la première supérieure* (4 décembre 1626)[3] et MARIE LARGENTIER, sa nièce, fut la *seconde*[4]. Dans la suite, les Largentier, n'ayant plus acquitté les conditions stipulées par eux dans la donation, perdirent leur droit de patronage (1664)[5]. En l'absence d'héritiers au degré de parenté indiqué au contrat, l'évêque de Troyes, comme ordinaire, a nommé les dernières prieures[6].

---

[1] Auparavant, ils étaient dans une petite maison située au lieu dit les *fossez-blancs*, proche du lieu *de la Prée*, laquelle petite maison et chapelle non antienne fut entièrement bruslée et détruite. (*Mém., hist.*, tome III p. 27 et 39.)

[2] Ils y ont fait bâtir, dresser et édifier les maisons et église de la nouvelle Chartreuse de Troyes au faubourg de Croncels, dit *Gagne-Petit*, où les dicts sieurs Largentier se sont fait enterrer. (*Mém. hist.*, tome III, p. 27 et 39.)

[3] Fille de Marie le Mairat et sœur de Louis Largentier, née en 1586. (Voir Généalogie, n° 2.)

[4] Fille de Louis Largentier (IX), née en 1624. (Voir Généalogie, n° 7).

[5] On avait réuni à Sainte-Scholastique la communauté de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Barbonne, (Courtalon, *Top. hist.*, tome III, p. 44 à 47.)

[6] Ce monastère essuya un incendie le dimanche matin 6 janvier 1732, et, sans un prompt secours, l'église aurait été dévorée par les flammes. Il y avait environ 35 religieuses. Les bâtiments furent reconstruits; mais à la suite de dissentiments entre la prieure, M^me^ de Rohan-Chabot, et les religieuses, celles-ci furent dispersées par lettres du roi du mois de juin 1743. Une partie des reliques fut remise aux Carmélites de la ville, et la maison fut louée à un fermier.

Digitized by Google

Marie le Mairat eut bien de la peine à se faire rembourser les créances de son mari défunt. Nicolas Largentier, par un acte du 11 août 1608, avait prêté au sieur de Créqui 62,000 livres qu'il devait rendre dans l'espace de six mois [1] ; par un autre acte du 30 août de la même année, il lui prêta 30,000 livres payables dans trois mois [2]. Le sieur de Créqui, gêné dans ses affaires, et se trouvant dans l'impossibilité de remplir ses engagements, nia sa dette et soutint la nullité des actes qu'il avait passés avec le baron de Chapelaines. Celui-ci eut recours aux tribunaux. Les juges, après avoir examiné les pièces indiquées plus haut, ordonnèrent la saisie des biens du sieur de Créqui, et l'établissement de commissaires pour procéder à leur vente et adjudication [3]. Cet arrêt fut confirmé par un second et un troisième des 18 mars et 22 mai 1609, et par une sentence des requêtes du palais du 29 août 1609. Enfin, la Cour d'appel, statuant en dernier ressort, condamna le sieur de Créqui à payer à la dame le Mairat la somme de 92,000 livres contenue dans ses promesses avec les intérêts au denier 16, et tous les frais et dépens [4]. Le Roi, par des lettres du 21 décembre 1612, enjoignit au premier huissier de sa Cour de veiller à l'exécution dudit arrêt, et d'assigner en son palais, et partout où il

---

Enfin, en 1765, les biens de la communauté ont été réunis partie au petit séminaire à qui le reste des bâtiments servait de maison de campagne, partie aux Ursulines de Troyes, et partie à l'abbaye de Notre-Dame-des-Bois de Sézanne. (Courtalon, *Top. hist.*, tome III, p. 44 à 47, Pièces n° 1, p. 6-9.)

[1] Le sieur de Créqui, de son côté, hypothèque une partie de ses biens, meubles et immeubles. (Papiers du château de Chamoy remis à M. l'abbé Largentier, curé de Saint-Leu, par M. Lancelin, propriétaire actuel du château. Pièces n° 7.)

[2] Pour cette nouvelle somme, le sieur de Créqui engage toutes les terres qui lui restent. (*Ibid.*)

[3] Sentence des consuls. 8 octobre 1608. (*Ibid.*)

[4] Extrait des requêtes du Parlement, 29 novembre 1612. (*Ibid*).

Digitized by Google

sera nécessaire, les fermiers établis sur les terres du sieur de Créqui, pour rendre compte des diligences qu'ils auront faites ou des omissions dont ils se seront rendus coupables dans la gestion des biens sequestrés.

Un autre jugement du 27 février 1624, rendu [1] contre les héritiers de Claude Crespy et de Françoise Babin, son épouse, porte que la veuve le Mairat sera payée, sur la vente et adjudication d'un quart de la terre et seigneurie de Poivre et autres héritages [2], de la somme de 1,080 livres tournois, formant le principal d'une rente constituée par ledit Crespy et sa femme, au profit du baron de Plancy [3] qui en aurait fait cession au seigneur de Vaucemain (Nicolas Largentier) le 16 décembre 1599. Il est dit qu'elle recevra en outre tous les arrérages échus, et sera indemnisée de tous les frais qu'elle a dû faire pour obtenir le recouvrement de sa rente [4].

Enfin, une sentence de la Cour, du 18 mai 1626, maintient une ordonnance du bailli de Troyes, touchant la saisie, confiscation et adjudication des terres et seigneuries de la Loge-Pontbelin et de Turgis, au profit de la dame le Mairat [5].

---

[1] Au bailliage de Vertus par Jehan Lellemant. (Papiers de Chamoy. (*Ibid*).

[2] La vente se montait à 3000 livres tournois. (Papiers de Chamoy. (*Ibid.*)

[3] En vertu d'un contrat du 13 novembre 1597, passé par devant Coutant et Choiselat, notaires à Méry-sur-Seine. (Papiers de Chamoy.)

[4] Ces frais se montaient à 200 livres 16 sols 8 deniers. (Papiers de Chamoy. *Ibid.*)

[5] Papiers de Chamoy. (*Ibid.*)

Digitized by Google

VII.

Louis Largentier (IX), époux de Marguerite d'Aloigny et ses fils.

Marie le Mairat mourut en 1628 [1]. Elle avait eu de Nicolas Largentier quinze enfants [2], parmi lesquels il faut citer Louis et Charles Largentier [3].

---

[1] Acte du 18 octobre 1628. (Papiers de Chamoy.)

[2] Généalogie de la Bib. nat. — *Mém. hist.*, tome IV, p. 26.

[3] Il convient aussi de mentionner *Marie Largentier, Nicolas Largentier, J. B. Largentier, Elisabeth Largentier et Anne Largentier.* Voir arbre généalogique n° 2.

Marie Largentier fut mariée à Antoine de la Croix, baron de Plancy. Elle eut en dot 300,000 livres. Le baron de Plancy est représenté en bas âge sur un vitrail de l'église de Dosnon. (Lettre de M. Lenfumé, curé de Dosnon, à M. Largentier, curé de Saint-Leu).

Nicolas Largentier naquit en 1569. (Cfr. Généalogie, n° 2). Il fut page du comte de Soissons et marquis de Ternaut. Il mourut jeune encore le jour même du décès de son père. (*Mém. hist.*, tome IV, p. 24.)

J.-B. Largentier naquit en 1585. (Cfr. Généalogie, n° 2.) D'après la Gallia Christiana, qui cite une charte de Pothières (*Ecclesia Lingon Morœ*, tome IV, p. 844), il fut abbé de Mores (le 30e) en 1605, mais bientôt il se démit de sa charge et mourut en 1617. Il fut inhumé dans l'église de Mores. On voyait encore en 1744, dans la muraille, au côté de l'Evangile, un monument en pierre qui portait cette inscription : « *Piis manibus Johannis Baptistæ Largentier de Chapelaine abbatis hujus Moriensis Cœnobii cujus hoc lapide cor tegitur, cadaver gentili conditum sepulcro est. Andreas Stegler amico et decessori suo mœrens posuit.* » Au-dessus de cettte inscription, un cœur rougi ; au-dessous : « *Obiit anno 1617 tertio idus Augusti ætatis suæ 33.* » Au bas, un écusson entre deux lauriers, qui porte trois chandeliers, surmonté au milieu d'une crosse en dehors. On voyait aussi ses armes à la voûte du cloître, près de l'église, et à un pilier boutant au septentrion et au couchant. (Extrait d'un procès-verbal fait à l'abbaye de Mores, en 1744, par dom Guiton).

Elisabeth Largentier naquit en 1586 (Cfr. Généalogie, n° 2) et fut, comme nous l'avons dit plus haut, la première prieure du couvent de Sainte-Scolastique fondé par sa mère et par ses frères Charles et Louis.

Anne Largentier naquit en 1588 (cfr. Généalogie, n° 2) et fut mariée

Digitized by Google

Louis Largentier épousa Marguerite d'Aloigny de Rochefort [1], et remplaça le marquis de Praslin comme bailli de Troyes en 1608. Il avait été candidat dès l'année 1600 [2]. En 1624, il assistait à la pose de la première pierre du nouvel hôtel de ville bâti sur l'emplacement de l'ancien [3]. Trois ans plus tard, il fit, dans sa propre maison, une magnifique réception à Louis XIII, qui passait par Troyes, allant au secours du duc de Mantoue [4]. Etabli légataire universel des biens de son père, Louis devint un des plus riches seigneurs de son temps. Outre qu'il était baron de Chapelaines, vicomte de Neufchâtel, marquis de Belval, de l'Eguillon, etc., souverain de Fresne, chevalier de Saint-Michel (1608), gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, vice-amiral de France en Poitou, Saintonge, Guyenne, la Rochelle et Aulnis [5], commandant de Chaumont en Bassigny [6], il possédait

---

le 4 août 1608 à Georges de Vaudrey, seigneur de St-Phal, à qui elle apporta une dot de 300,000 livres. (Bibliothèque nationale, dossier Largentier, n° 10304-14). Elle mourut le 4 juillet 1610, et son époux le 30 novembre 1649. (Inscription sur une pierre tombale du caveau des seigneurs de St Phal).

[1] Fille d'Antoine d'Aloigny de Rochefort et de Lucrèce de Périon. (Bibliothèque nationale. Généalogie de d'Hozier). Voir Généalogie, n° 7, pour ses descendants.

[2] Courtalon, tome I, page 168, IV, p. 295. (Pièces n° 1, p. 5).

[3] Les armoiries sont déposées dans les fondations (Boutiot, tome IV, p. 335). *Ibid.*

[4] Courtalon, tome I, p. 178. (*Ibid.*, p. 10).

[5] Bibliothèque nationale, dossier Largentier. n° 10.304-14. On lit sur une cloche de Droupt-St-Basle, cette inscription : « † M. Largentier, C. (chevalier) de l'Ordre du Roi, G. (gentilhomme) ordinaire de sa C. (cour), V. (vice) admiral de P. (Poitou), S. (Saintonge), Daul. (d'Aulnis), vivent G. (gouverneur) de Rochelle, B. (bailli) de Troyes, vicomte de Lar., B. (baron) de Chappelayne, S. (seigneur) du dic Droups et Marie aultre lieus. Le Tartier *fe.* (*fecit*) 1614. M. Edme Prin, B. de Crancey. M. I. Adam pre. (prêtre) curé de ce lieu. »

Louis Largentier fut vice-amiral, sur la démission du fameux Théodore Agrippa d'Aubigné (1614). (Bibliothèque nationale, *loco citato*).

[6] Commandant de 1200 hommes de pied et de 300 chevaux. (Bibliothèque nationale, *loco citato*).

Digitized by Google

les seigneuries de Vaucemain, Auxon, Chamoy, Turgis, la Loge-Pontbelin[1], Sommeval[2], Droupt-Saint-Basle[3] et Vaux-Chassis[4]. Mais il ne tarda pas à dissiper les grandes richesses que son père lui avait laissées. Cette tête folle, nous disent les historiens[5], voulut trouver la pierre philosophale. Il vendit ses plus belles terres; il employa presque tous ses revenus à cette recherche inutile, et, comme si les évènements eussent voulu concourir à sa ruine, le fourneau qu'il avait établi dans son château de Chapelaines, pour servir à ses expériences chimiques, sauta en éclats et réduisit en cendres le superbe édifice et tout ce qu'il renfermait. Il n'y eut d'épargné que la chapelle[6] et les offices sous terre. Les ruines furent enlevées en 1695; une partie servit à cons-

---

[1] La terre de la Loge-Pontbelin consistait en une maison seigneuriale avec accin, enclos fermé de toutes parts, basse-cour, jardin bordé de haies vives, champs, bois, moulin; justice haute, basse et moyenne. Le 15 mai 1636, Louis Largentier en poursuivit la vente et adjudication par suite de décès. Elle fut affermée le 14 juillet 1648 pour six ans, moyennant la somme de 650 livres à payer chaque année, à la Saint-Martin d'hiver, et six chapons vifs à livrer au seigneur dans son château de Chamoy. (Papiers de Chamoy, Pièces n° 7).

[2] Acte du 24 juillet 1648 (Papiers de Chamoy, *ibid*).

[3] Voir plus haut, p. 269, note 5, inscription sur la cloche de Droupt-St-Basle.

[4] La terre de Vauxchassis consistait en justice haute, basse et moyenne, bailliage, prévosté, prairie, bois (180 arpents dans la contrée des Goandz et 40 dans les Volneuges) rentes et censives. Elle fut affermée le 18 octobre 1628 pour six ans, moyennant 3600 livres tournois payables moitié à la Saint-Jean et moitié à Noël de chaque année. De plus, les fermiers devaient livrer tous les ans 12,000 bons fagots à la première requête du seigneur, dans sa maison de la ville de Troyes (l'hôtel Chapelaines, qui appartient aujourd'hui à M. Paillot). (Papiers de Chamoy, Pièces n° 7).

[5] Grosley et Baugier, déjà cités.

[6] La pierre d'autel de la chapelle a été donnée à M. Largentier, curé de St-Leu, à Paris, par Me Boudard, propriétaire actuelle du château. Elle est déposée dans la *Sancta Casa* d'Eaux-Puiseaux.

Digitized by Google

truire le château que l'on voit encore aujourd'hui; le reste fut vendu à Mr de Soudé [1], qui fit tout enlever, jusqu'à l'autel en marbre blanc de la chapelle [2], et les tombeaux aussi en marbre blanc et magnifiquement décorés du baron de Chapelaines et de son épouse.

Louis Largentier mourut en 1639. Ses enfants [3] recueillirent sa succession, et le partage, suivant la tradition, se fit aux épées et aux couteaux, au point que chacun d'eux voulant avoir un diamant de grand prix, ils le brisèrent sur une enclume et s'en partagèrent les débris. Louis fut baron d'Eguillon [4]; Georges [5] fut marquis de Belleval, seigneur de Vaucemain et de Vauxchassis; Henri fut comte de Chapelaines, marquis de l'Eguillon, seigneur de Chamoy, souverain de Fresne, vice-amiral de Guyenne et bailli de Troyes [6].

---

[1] Pour construire le château de Soudé. (Grosley et Baugier déjà cités).

[2] Dans les débris de marbre blanc de la chapelle se trouvaient les bustes de Nicolas Largentier et de son épouse. (Grosley et Baugier, déjà cités.)

[3] Il en eut huit. (Voir Généalogie, nº 7).

[4] Il mourut jeune encore sans être marié. (Bibliothèque nationale, dossier Larg., nº 10.304).

[5] Georges naquit en 1629. Il épousa en 1655 Marie-Anne-Éléonore de Beaujeu, de la maison de Bavière. Il mourut à Chamoy en 1692, et fut inhumé dans l'église des Chartreux de Troyes. (Actes religieux de Chamoy.)

[6] Il épousa en premières noces Elisabeth de Choiseul, fille de Charles de Choiseul, seigneur de Praslin; et en secondes noces Eléonore Brouillard, fille de Edmond Brouillard, baron de Coursan. (Bibliothèque nationale, *Manuscrits*, dossier Larg., nº 10.304-14). Il échangea le 10 juillet 1644, à la fabrique de Chamoy, un arpent de terre, lieudit le *Roroy*, et un quartier et demi de terre, lieu dit le *Monsel*, contre trois quartiers et demi de terre au même lieu du *Monsel*. (Inventaire de la fabrique au presbytère de Chamoy). Boutiot raconte (*Histoire*, tome IV, p. 384, pièces nº 1, p. 10), qu'en 1649, le régiment du prince de Conti, chassé du village et du château de Chamoy, qui appartenait alors à *Henri Largentier*, se retira à St-Phal, après avoir perdu des hommes, tué ou noyé plusieurs habitants dans les fossés du château, et brûlé quelques maisons.

Digitized by Google

Il fut installé comme tel le 7 septembre 1650[1]; mais, peu après, la mort l'enleva (1654[2]), et CHARLES LARGENTIER (X), son frère, baron de Vaucemain, seigneur de Thennelières, marquis de l'Eguillon[3], fut choisi pour lui succéder[4].

L'installation de Charles Largentier, comme bailli de

---

[1] Bibliothèque nationale, *loco citato*. — Courtalon, tome II, page 365. (Pièces nº 1, p. 11).

[2] Henri Largentier laissait un fils, Edme-Henri. Il mourut jeune encore à Chamoy, vers 1662. (Bibliothèque nationale, dossier Larg. Inscrit au procès-verbal de Caumartin, 1670).

Après la mort d'Henri (1654), les papiers de la succession Largentier furent saisis à la requête des créanciers (21 et 24 juillet 1657). Jacques Rémond, avocat au bailliage et siège présidial de Troyes, tuteur honoraire de Edme-Henri Largentier, en réclama maintes fois la délivrance, mais toujours inutilement, par suite des contestations qui s'étaient élevées entre les oncles du mineur et les tuteurs honoraires. Une sentence du bailliage de Troyes (7 avril 1658), ordonnant la remise de ces papiers, n'eut pas plus d'effet. Quand Jacques Rémond voulut poursuivre l'exécution de cette sentence, Charles Largentier, oncle et tuteur honoraire d'Edme-Henri s'y opposa. Il fallut l'intervention de la Cour. Après avoir entendu les parties, elle ordonna que, nonobstant et sans avoir égard aux saisies, les titres, papiers, contrats et autres actes contenus dans l'inventaire général, fait après le décès du sieur de Chapelaines, seraient remis à Jacques Rémond, après avoir été préalablement récollés devant le lieutenant particulier du bailliage de Troyes; que ceux qui n'avaient pas été compris dans l'inventaire général seraient rendus au même, mais visés et paraphés par le notaire qui a procédé audit inventaire; que ceux enfin qui sont entre les mains de Me Barnabé Grovillon et Me Jacques Rousseau, procureur, seraient inventoriés par un notaire dont les parties conviendront, sinon nommé d'office. En outre, la Cour permet à Jacques Rémond de s'informer s'il n'y a pas eu soustraction dans lesdits papiers et effets, d'obtenir à cet égard et de faire publier monitoire sur lequel il sera ordonné ce que de raison. (Papiers de Chamoy, 16 avril 1658).

[3] Charles Largentier naquit en 1626 à Troyes. Il épousa en 1650 Angélique de Choiseul, fille de Ferry de Choiseul, comte d'Hôtel et de Gabrielle des Bouves de Champagne. (Bibliothèque nationale, *loco citato*. — Inscrit au nobiliaire de Champagne, 1670).

[4] En 1654. (Courtalon, tome II, p. 365. Pièces nº 1, p. 11).

Digitized by Google

Troyes [1], fut presque un triomphe. Conduit au palais du bailliage, il y fut escorté par les trois chapitres, les officiers du présidial, ceux du corps de ville, la robe courte, la maréchaussée et la noblesse qui, à l'envi, lui rendirent leurs hommages et lui adressèrent des félicitations [2]. L'année même de son installation, Charles Largentier fut nommé capitaine de Troyes [3], puis, en 1662, capitaine des chevaliers de la Butte ou de l'Arquebuse [4]; en 1660, il recevait des ordres pour la publication de la paix d'Espagne [5]; en 1690, on le vit commander l'arrière-ban de la noblesse de Champagne [6]. Mais tous ces titres et tous ces honneurs ne l'empêchèrent pas d'être malheureux sur la fin de ses jours. Sa vieillesse fut aussi triste que sa jeunesse avait été brillante. Il mourut, dit Grosley [7], au milieu des angoisses et dans la pauvreté la plus extrême. Avec lui finit l'éclat de la famille Largentier. A Troyes, elle disparaît complètement dans la personne d'Edme Henri, fils unique de Henri Largentier, comte de Chapelaines [8]. Il ne reste plus qu'un membre, Charles Largentier [9], qui a formé les différentes branches des Largentier répandus dans les environs d'Auxon.

---

[1] Il fut solennellement installé à l'hôtel de Chapelaines, à l'entrée du cloître St-Etienne. (Courtalon, tome II, p. 343, *ibid.* — Papiers de Chamoy. Acte du 20 avril 1657).

[2] Courtalon, tome II, p. 343. (*Ibid.*, p. 12).

[3] *Histoire de la ville de Troyes*. Théophile Boutiot, 4e volume, p. 425. (*Ibid.*, p. 13).

[4] *Histoire de la ville de Troyes*, p. 487. (*Ibid.*, p. 13).

[5] Courtalon, tome I, p. 195. (*Ibid.*).

[6] Courtalon, tome I, p. 210. (*Ibid.*, p. 12).

[7] Œuvres inédites de Grosley, tome I, p. 14 à 19. — Il mourut au cloître St-Etienne le 26 avril 1704, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; il fut inhumé dans la chapelle des Chartreux, où était le tombeau de sa famille (Courtalon, tome II, p. 365. *Ibid.*, p. 13).

[8] Mort jeune à Chamoy (vers 1662). Voir plus haut, p. 272, note 2.

[9] Né en 1596 (Cfr. Généalogie, n° 2).

Digitized by Google

VIII.

Charles Largentier (IX) et ses fils.

Charles Largentier, frère de Louis Largentier, quinzième et dernier des fils de Nicolas Largentier et de Marie le Mairat, était seigneur de Vaucemain, d'Auxon, de la Loge-Pontbelin [1], et abbé *commandataire* de l'Absie, « *bien qu'il n'eut reçu aucun ordre sacré de prêtrise, diacre ou sous-diacre* [2]. » Mais il abandonna bientôt sa charge et le couvent pour rentrer dans le monde et s'unir à Jeanne Musnier, dont il avait eu, avant son mariage, deux enfants : Jacques, sieur de Normez [3], et Calixte, sieur du Corroy [4] (contrée de Coursan).

Calixte Largentier fut légitimé par lettres-patentes du Roi [5] ; peu après, le pape Urbain VIII lui accorda une dis-

---

[1] Bibl. nat., dossier Larg. Généalogie, Papiers de Chamoy, n° 8, *passim*.

[2] Papiers de Chamoy, août 1643.

[3] Mort sans enfants en 1685. Papiers de Chamoy.

[4] Calixte naquit le 26 août 1622. (Copie extraite du registre baptismal de l'église de Chamoy, certifiée conforme à l'original par Christophe Blanchard, prêtre-vicaire en 1643, et enregistrée au bailliage d'Isles le 4 décembre 1667. Papiers du château de Chamoy). Jeanne Musnier, sa mère, lui fit une donation les 30 avril et 28 mai 1644; elle fut approuvée et ratifiée le 15 novembre 1658 : par Charles Imbert, lieutenant en la prévôté de Chamoy et Edmée Musnier, sa femme; par Edme Gagon, fils de Georges manouvrier et Edmée Musnier, sa femme; et par Edme Jolly le jeune et Anne Musnier, sa femme. (Papiers de Chamoy, n° 1. Voir Généalogie, n° 2).

[5] Ces lettres, munies du grand sceau royal en cire (février 1626) furent enregistrées à la Chambre des Comptes (28 avril 1627), à la Chambre du Trésor (3 septembre 1627) et au bureau des finances (6 février 1641). Etant périmées, Louis XIII envoya de nouvelles lettres avec grand sceau royal (6 mars 1627). Enfin, d'autres lettres furent accordées par la Reine, au nom du Roi, parce que, dans les

Digitized by Google

pense *super defectu natalium* [1] et l'évêque René lui conféra la tonsure le 7 mars 1637 [2]. Mais il ne poursuivit pas la carrière ecclésiastique; car, dans la suite, nous le voyons enseigne au régiment de Colombières [3], sous-lieutenant [4], lieutenant [5] et capitaine au régiment de Lyonnais [6]; en même temps, il sollicitait et obtenait la charge de lieutenant de la vénerie pour le cerf auprès du duc d'Orléans [7].

En 1654, Calixte Largentier exerce des poursuites contre son fermier de la Loge-Pontbelin. Sur un rapport d'experts

---

précédentes, on avait omis de dire que Charles, père naturel de Calixte, *était abbé commandataire de l'Absie « bien qu'il n'eut reçu aucun ordre sacré de prêtrise, diacre ou sous-diacre,* » (août 1643). Ces dernières furent enregistrées à la Cour des Comptes (4 mars 1644), au bailliage présidial de Troyes (22 avril 1644) et au bureau des finances en Champagne (10 juin 1645). (Papiers de Chamoy, Pièces n° 8).

[1] Bulle d'Urbain VIII avec sceau en plomb (16e des Calendes d'août 1629). — Visa de cette Bulle par Jean Bareton, grand archidiacre de Troyes; examen, interrogatoire de Calixte, information de vie et de mœurs par le même, tant à Troyes qu'à Chamoy (3 et 10 mai 1630), Calixte n'avait que huit ans. (Papiers de Chamoy, pièces n° 8).

[2] *Renatus Dei et S. Sedis gratia Ep. Trec. notum facimus universis quod Nos Dilecto nostro Calixto Largentier, filio Caroli Largentier et Joannæ Musnier ex commissione apostolica super defectu natalium Trecensis diœcesis procreato sufficientisque ætatis et litteraturæ reperto Tonsuram in Domino contulimus clericalem. Datum sub sigillo nostro et secretarii nostri signo.* » (Papiers de Chamoy.)

[3] 22 décembre 1642. (Papiers de Chamoy, *ibid.*).

[4] Nommé par le Roi, 6 juillet 1687. (Papiers de Chamoy).

[5] Nommé par le Roi, 20 octobre 1690. (Papiers de Chamoy, *ibid.*).

[6] Nommé par le Roi, 14 février 1694. Il y était encore en 1698. (Papiers de Chamoy, *ibid.*).

[7] Nommé par le Roi, 14 avril 1667. Il prêta serment en cette qualité entre les mains du marquis de Vibrais (19 avril). L'acte fut enregistré au bailliage de Troyes (4 décembre 1670), et à la Cour des Aydes (10 octobre 1674). Il était encore en charge en 1699. (Papiers de Chamoy, *ibid.*).

Digitized by Google

(3 juin 1654), confirmé par le juge de ladite Loge, Charles Largentier, bailli de Troyes (cousin germain de Calixte), condamne Edme Lefebvre à remplir les engagements qu'il a pris vis-à-vis de Calixte Largentier. Ces engagements, consignés dans un bail du 24 juillet 1648, portent : que Lefebvre paiera, chaque année, 650 livres à partir de la Saint-Martin 1649, jusqu'en 1654 inclusivement; qu'il livrera une déclaration tant des bâtiments, prés, bois, que terres labourables; qu'il rendra les titres et papiers seigneuriaux déposés entre ses mains; qu'il fera les menues réparations des bâtiments et du moulin [1], ou paiera l'estimation qui en sera faite par des gens dont les parties conviendront, sinon nommés d'office. Quant aux dégradations des bois et terres, et aux grosses réparations des bâtiments, le propriétaire, Calixte Largentier, dressera un état sur lequel il sera jugé et ordonné ce que de raison [2].

Edme Lefebvre n'adopte pas la sentence du bailliage de Troyes; il en appelle à la Cour. Alors Calixte Largentier fournit ses preuves : 1° le bail du 24 juillet 1648; 2° un jugement du 30 août 1654; 3° la sentence du 26 janvier 1656; 4° un arrêt du 12 janvier 1657; 5° une déclaration d'Angélique de Choiseul, femme de Charles Largentier, du 20 avril 1657 [3]; 5° un arrêt du 8 mai 1657. — La Cour, après avoir ouï ses conclusions et celles de la partie adverse, con-

---

[1] Il était tenu par Claude Darras, moyennant sept septiers de blé (quittance 15 mai 1657. Papiers de Chamoy, *ibid.*).

[2] Sentence du 26 janvier 1656. (Papiers de Chamoy, *ibid.*).

[3] « Nous, Angélique de Choiseul, tutrice honoraire de messire Edme Henry Largentier, fils mineur de messire Henry Largentier, comte de Chapelaines, déclarons que nous n'avons entendu faire aucune réserve par le contrat d'échange de la terre de la Logepomblain, passé au profit de Calixte Largentier, en date du 3 décembre 1653, au sujet des actions qui nous pouvaient appartenir pour raison des démolitions, dégradations et détériorations des bastiments, terres, prés, bois, et généralement tout ce qui nous appartient.... » (Papiers de Chamoy, *ibid.*).

Digitized by Google

firme la sentence du bailliage de Troyes, met à néant l'appellation d'Edme Lefebvre, le condamne à une amende de 12 livres et à tous les frais et dépens (4 août 1657).

De pareilles difficultés surgirent à propos de la terre de Vauxchassis que Calixte Largentier avait acquise par transport du 3 décembre 1653, moyennant la somme de 5,000 livres, de défunts Henri, Charles et Georges Largentier, enfants de Louis Largentier. Pierre Habit et consorts, héritiers de Sébastien Prunet, fermier de ladite terre [1], refusent de payer la location et contestent même plusieurs clauses du bail. Calixte Largentier remet l'affaire entre les mains des juges, et fait valoir ses droits en apportant, entr'autres pièces : 1° l'acte d'admodiation du 18 octobre 1628; 2° un arrêt du 6 août 1639, qui condamne Sébastien Prunet à payer la somme de 8,879 livres 7 sols tournois, restant de 19,880, déduction faite de ce qui aurait été soldé par quittances ou autrement; 4° une sentence du bailliage de Troyes, qui ordonne la saisie des biens dudit Prunet; 5° un arrêt du 23 novembre 1639, qui donne main-levée de cette saisie, pourvu que Prunet fournisse une caution de 2,000 livres [2]. Dans un autre inventaire de production, Calixte Largentier rappelle qu'un arrêt du 7 septembre 1640 a accordé à Prunet une diminution sur le prix de son bail, de la valeur des baliveaux et autres bois à lui délaissés; il veut, en conséquence, qu'une visite des lieux soit faite dans la quinzaine, et qu'on dresse procès-verbal de la quantité de bois qui reste à couper, ainsi que de leur prix et estimation; finalement, il demande à être remboursé des 8,879 livres qui lui sont dues, et somme les héritiers Largentier

[1] Moyennant 3,600 livres par an, payables en deux fois. (Voir note 4, page 270).

[2] La caution tout d'abord ne fut pas apportée, car Prunet fut enfermé dans les prisons de la ville de Troyes; il s'exécuta dans la suite, et obtint son élargissement par arrêt du 28 octobre.

Digitized by Google

de lui garantir, contre tout litige, les droits qui lui ont été cédés. Charles Largentier, ainsi mis en question, déclare que le transport fait à Calixte Largentier est bon et valable, bien que les héritiers Prunet aient formé quelques contestations; il s'offre à intervenir, à se joindre à Calixte Largentier pour arrêter le procès; mais, en même temps, il ajoute qu'il est dû par Sébastien Prunet, aux héritiers Largentier, bien plus de 5,000 livres, et que, par conséquent, Calixte Largentier n'est point recevable à réclamer des garanties [1]. Pour toute réponse, ce dernier, par un exploit du 16 août 1657, en vertu d'une autorisation de la Chancellerie [2], assigne devant la Cour les héritiers Largentier, afin qu'ils prennent fait et cause pour lui et assurent l'effet de leur transport [3].

Ce procès n'est pas encore terminé, qu'un autre s'engage. Calixte Largentier, dans quatre requêtes successives [4] adressées au parlement, rappelle que, par contrat du 24 mars 1633, Charles Largentier, abbé *commandataire* de l'Absie, son père, lui a fait donation entre vifs de la somme de 1,200 livres de rentes, payables chaque année, au jour de la Saint-Martin, et que, pour le paiement de cette somme, il aurait affecté et hypothéqué tous ses biens meubles et immeubles, et spécialement la terre et seigneurie d'Auxon, réservant, toutefois, pour ses héritiers, la faculté de pouvoir racheter ladite rente pour le prix de 25,000 livres. Calixte Largentier se préparait à entrer en jouissance, quand Charles mourut. Après son décès et celui de son frère aîné,

---

[1] Réplique du 4 août 1657.

[2] 24 avril 1655. — 21 juin 1655.

[3] Sont assignés à comparaître : Charles Largentier, chevalier ; Georges Largentier, Nicolas Claude, abbé de St-Second, curateur de Georges; Edme Brouillard, baron de Coursan, tuteur honoraire, avec Charles Largentier, tuteur d'Edme-Henry Largentier; et Jacques Rémond, avocat, tuteur créancier d'Edme-Henry Largentier.

[4] 31 mai 1656, 5, 9 janvier et 16 mars 1657.

Digitized by Google

Louis, les enfants de ce dernier voulurent échanger la terre d'Auxon. Calixte y consentit, moyennant qu'ils lui donneraient d'autres terres, droits et rentes mentionnés au contrat passé le 3 décembre 1653, avec promesse de garantie; mais les héritiers Largentier n'ayant pas garanti les choses cédées, le sieur du Corroy fut obligé d'intenter une action contre eux et de faire une requête au Parlement pour rentrer en possession des droits qui lui étaient acquis par le contrat de donation du 24 mars 1633. Sur ces entrefaites, il apprend qu'on poursuivait la saisie et les criées des terres appartenant à la succession Largentier, et particulièrement de celles d'Auxon, de Chamoy et de la Loge-Pontbelin. Il s'y oppose formellement, disant : 1° que la terre de Chamoy ne provient pas de la succession du défunt baron de Chapelaines, mais de celle de défunt Charles Largentier, abbé *commandataire* de l'Absie, auquel elle appartenait par succession des sieur et dame de Vaucemain, ses père et mère; 2° que la terre d'Auxon[1] avait été acquise par Charles Largentier, de défunt messire de Colligny, chevalier, lequel Charles Largentier l'aurait affectée et hypothéquée au profit dudit Calixte, moyennant la somme de 400 livres, faisant partie des 1,200 livres qui lui étaient dues par la succession Largentier; 3° que la terre de la Loge-Pontbelin lui avait été vendue par les héritiers du défunt sieur de Chapelaines, pour s'acquitter des arrérages des 1,200 livres de rente annuelle qui lui étaient dus. En conséquence, il prie la Cour de faire droit à son opposition, de distraire de la vente les propriétés sus-mentionnées, et d'ordonner qu'elles lui demeureront attribuées pour sûreté du principal des 1,200 livres, qu'il sera payé des rentes échues depuis le décès de l'abbé de l'Absie, et à échoir jusqu'au rachat et amortisse-

[1] Le 23 juin 1656, Me Chebord, procureur de Me Jacques Hamelot, conseiller du Roi, poursuit la saisie de la terre et seigneurie d'Osson (Auxon) sur défunt messire Louis Largentier.

Digitized by Google

ment desdites terres, et enfin que les opposants seront condamnés aux dépens et dommages-intérêts.

Enfin, le 12 juin 1663, Calixte Largentier fait signifier à Anne et à Charlotte Dispense, filles et héritières de défunt Anne de Dispense, écuyer de Sommières, sieur de Turgis, qu'elles aient à comparaître au plaid du siège présidial de Troyes, pour reconnaître ou nier le billet de 900 livres qui a été souscrit par leur père, le 10 décembre 1660. Les demoiselles Dispense répondent qu'elles accepteront le billet quand le sieur du Corroy leur aura montré l'original, ainsi que les mémoire et état des frais qu'il prétend avoir avancés (juillet 1663). Elles ajoutent qu'ayant subi une diminution de 300 livres sur le prix d'une vente de bois faite à Edme Finot et à Edme Grados, parce que la coupe n'avait pas la contenance désignée au contrat, Calixte Largentier doit leur tenir compte de cette réduction (14 mars 1665). De plus, Edme Grados, prenant fait et cause pour les demoiselles Dispense, dit qu'il a été satisfait par lui et par Edme Finot à deux obligations, l'une de 155 livres (du 30 décembre 1658), et l'autre de 40 livres (du 26 juillet 1658), passées au profit de Jacques Largentier, frère de Calixte; qu'en conséquence, la cavale et son poulain, pris dans la maison dudit Grados, par exploit du 29 novembre 1687, ne doivent être employés sur l'une et l'autre de ces deux obligations, mais sur le billet de 900 livres; que l'estimation à 30 livres de ces deux bêtes est bien au-dessous de la valeur réelle; que Calixte Largentier doit supporter la perte de la jument, puisqu'elle est morte à la suite de l'enlèvement qui en a été fait par les siens; qu'enfin, il faut déduire des 900 livres trois arpents de bois à raison de 90 livres l'arpent, 24 modernes à raison de 20 sols la pièce; en outre, 292 livres reçues par le sieur de Normez, et 400 livres que Calixte Largentier déclare avoir touchées sur la vente des immeubles dudit Grados (9 septembre 1664). Calixte Largentier proteste contre la diminution des 300 livres, parce que la pré-

Digitized by Google

tendue non jouissance des bois qu'on invoque n'est qu'une fraude pure et simple; si l'on a procédé à l'enlèvement de la cavale et de son poulain, ce n'est point pour ce qui est dû au sieur du Corroy, mais pour le fait particulier du sieur de Normez; l'estimation de la cavale et de son poulain a été faite par des experts, et il n'est point responsable de l'accident qui est survenu, car la bête a été amenée sans aucune réquisition par ledit Finot, qui l'a ensuite reconduite dans sa maison, où elle est morte; quant aux arpents de bois et aux modernes, dont on demande la déduction, c'est une affaire qui regarde les Sommières; du reste, le sieur du Corroy est d'accord avec Grados, et ne réclame, pour solde de tout compte, que la somme de 200 livres (24 mai 1666). Elle lui est octroyée par une sentence du bailliage de Troyes (10 novembre 1667) [1].

IX.

Anne Charles Largentier (X) et ses fils.

Calixte Largentier mourut vers 1699 [2], ne laissant de Gabrielle Rousseau [3], sa femme, qu'une fille, Marie Largentier, qui épousa Henri Cécile Pot, seigneur de Turgis (21 août 1688 [4]).

---

[1] Deux ans après (22 octobre 1669), les demoiselles Dispense sont condamnées à une amende avec dommages-intérêts, pour avoir coupé des saules et fait des dégradations à un fossé appartenant au sieur du Corroy. (Sentence du juge de la Loge-Pomblin.) Papiers de Chamoy.

[2] Papiers de Chamoy. (*Ibid.*).

[3] Il l'épousa le 21 août 1688. Elle reçut pour partie de sa dot une obligation (du 15 octobre 1676) de 1,500 livres, passée par Jacques Largentier au profit de Claude Rousseau qui en avait fait transport à Calixte Largentier (7 décembre 1676). Ce fut la source d'un long procès qui se termina au détriment du sieur de Turgis. (Papiers de Chamoy.)

[4] Claude Rousseau, quelque temps après, acheta la terre de Chamoy, et se substitua aux Largentier.

Digitized by Google

Dès lors, ANNE CHARLES LARGENTIER (X), le cinquième[1] des enfants de Charles Largentier et de Jeanne Musnier, devint le chef de la famille. Il était sire de Grandchamp[2]. Il épousa Edmée Enfumey, veuve de feu Jean Grados de Forêt-Chenu[3]. En 1691, Anne Charles Largentier donne à l'église de Chamoy un demi-arpent de pré à condition qu'on célébrera tous les ans, à partir de son décès, une messe haute, pour le repos de son âme[4]. Il mourut en 1705, le 30 avril, et il fut enterré dans l'église de Chamoy, au sépulcre de sa famille[5].

Anne Charles Largentier eut neuf enfants qui se dispersèrent de côté et d'autre; l'aîné, GABRIEL[6] hérita la propriété de Vireloup[7] et fut la souche des Largentier de Maraye, Bouilly et Aix-en-Othe[8]; le septième, JEAN (XI),

---

[1] Madeleine Largentier est la troisième. (Voir Généalogie), n° 2.)

[2] Hameau de Courtaoult.

[3] Morte en 1726. Dans son testament elle lègue à la fabrique de Chamoy un quartier de pré, lieu dit les *Grapillottes*, à la condition qu'on chantera tous les ans une messe haute pour le repos de l'âme de défunt Jean Grados son premier mari. (Inventaire de la fabrique de Chamoy, au presbytère.)

[4] Inventaire de la fabrique de Chamoy, déjà cité.

[5] Actes religieux de Chamoy.

[6] Gabriel naquit en 1659 à Chamoy, et se maria en 1690 à Laperrière (commune de Maraye) avec Marie Chrétien. Après sa mort (1716), il se remaria avec Catherine de Mauny, fille de Claude de Mauny et de honnête dame des Brosses de la paroisse d'Auxon (Act. relig. Maraye). Il eut huit enfants. (Voir Généalogie, n° 8.)

[7] Passée aux Largentier depuis la ruine de l'abbaye. Elle fut vendue en 1801 (7 brumaire an 9) par Jean-Pierre Largentier de Vaumoncourt (ferme près de Forêt-Chenu), et Elisabeth Bailly, son épouse. (Voir Généalogie, n° 9), à Nicolas Lenfumé, d'Errey, commune de Messon. (L'acte de vente est entre les mains de Nicolas Lenfumé.)

[8] Né en 1696, Pierre, fils de Gabriel, se maria le 26 octobre 1721 à S[t]-Urbain de Troyes avec Catherine Nieps, de Bouilly. Il s'établit dans cette dernière paroisse aussitôt après son mariage, et se rendit ensuite à Aix-en-Othe (1725) où il fut régisseur des biens de l'évêque

Digitized by Google

époux de Anne Lucas[1], fut la souche des Largentier de Sommeval et de Saint-Benoît-sur-Vannes[2]; un des fils de celui-ci, JOSEPH (XII), époux de Jeanne Guyot[3], fut la souche des Largentier de Saint-Phal; et un de ses petits-fils, JACQUES, fils de JOSEPH, fut la souche des Largentier d'Eaux-Puiseaux[4].

L'histoire de ces Largentier n'offre que peu d'intérêt; la famille est déchue de sa position sociale; elle est tombée dans l'oubli, et elle y restera pendant un siècle, jusqu'à ce que de nos jours, Dieu suscite un de ses rejetons pour lui rendre quelque éclat. C'est JEAN-BAPTISTE LARGENTIER, fils de Jacques (XIII), décédé curé de Saint-Leu, à Paris.

X.

Jean-Baptiste Largentier (XIV), curé de Saint-Leu.

Né à Eaux-Puiseaux le 25 août 1807[5], Jean-Baptiste Largentier montra dès l'âge le plus tendre, d'heureuses dispositions d'esprit et de cœur. Il n'avait guère que huit où neuf ans, quand, un jour de Grand Vendredi, il fut extrêmement peiné de ne pouvoir, faute de prêtre, assister à l'office et rendre ses devoirs à Notre-Seigneur. Sa piété lui

---

de Troyes. Il mourut le 22 septembre 1736 et fut inhumé dans l'église Notre-Dame; il était âgé de quarante ans. (Actes relig. Bouilly-Aix.)

[1] Voir Généalogie, n° 2.

[2] Né en 1685 à Chamoy, il fut marié en 1712 à Anne Lucas, de Sommeval. (Actes relig.). Voir la descendance, Généalogie, nos 3, 9 et 10.

[3] Né en 1725 à Sommeval, marié à Jeanne Guyot, et mort en 1766 à St-Phal. (Actes relig.).

[4] Né en 1758 à St-Phal, mort à Eaux-Puiseaux, en 1840. (Actes relig.). Voir Généalogie, n° 10, les descendants de Jacques Largentier jusqu'à nos jours.

[5] De Jacques Largentier et de Marie-Jeanne Ricouard.

Digitized by Google

suggéra un moyen ingénieux. Il réunit quelques enfants de son âge ; il les emmena dans la chapelle d'Eaux-Puiseaux [1] et, poussé soudain par une inspiration divine, le petit Largentier monta sur l'autel, saisit la croix du tabernacle, l'embrassa tendrement, et la fit embrasser à tous ses camarades. Depuis ce moment, il jura de se consacrer à Dieu et d'employer tous ses efforts pour faire ériger en paroisse son pays natal. Il entra au petit Séminaire, et plus tard, au grand Séminaire de Troyes, et là, il conquit l'estime et l'affection de ses maîtres et de ses condisciples. Ordonné prêtre en 1830, l'abbé Largentier débuta dans les fonctions du ministère comme vicaire de S^t^-Pierre de Bar-sur-Aube et curé de Proverville. Il s'y fit respecter et aimer de tout le monde, et aujourd'hui encore, on parle de lui, de ses bienfaits, de la générosité de son cœur. Cependant, l'abbé Largentier, pour réaliser plus sûrement le vœu qu'il avait formé dans son enfance, quitta le diocèse de Troyes, et se rendit à Paris. Il fut successivement vicaire à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Merry, à Saint-Louis-des-Invalides ; il était curé de cette dernière paroisse lorsque Napoléon III, sur la proposition du gouverneur de l'Hôtel des vieux soldats, lui conféra la croix de la Légion d'honneur. En 1871, il vit les horreurs de la Commune, plus d'une fois sa vie fut en péril ; il ne dut son salut qu'à une protection toute spéciale de la Providence [2]. Quand l'orage fut passé, et que le bon curé de Saint-Leu, M. Lartigues, eut succombé aux mauvais traitements d'une vile populace, l'abbé Largentier, aussi modeste qu'instruit, et dénué de toute ambition, fut appelé pour lui succéder. On ne pouvait faire un

[1] Près du hameau du Four, dépendant de la commune d'Eaux-Puiseaux.

[2] La chapelle des Invalides fut cernée par les insurgés ; mais M. Largentier se déroba à leurs regards et resta caché pendant trois semaines dans les caveaux de l'hôtel.

Digitized by Google

meilleur choix. L'église de Saint-Leu avait beaucoup souffert de la tourmente révolutionnaire ; les insurgés l'avaient dévalisée, et y avaient pratiqué des brèches en plusieurs endroits ; l'abbé Largentier la releva de ses ruines, la fit décorer avec goût et orner de vitraux splendides. Mais en comblant Saint-Leu de ses largesses, il n'oubliait point l'église de son pays natal. Ici, les étendards, les vêtements sacrés, les calices, les autels, et jusques aux pierres même du temple, publient les merveilles de sa foi et de sa charité : Que n'a-t-il pas fait pour ses concitoyens ? Eaux-Puiseaux était un village abandonné, dépourvu, malgré sa population, d'autonomie et d'existence propre [1]. M. Largentier, par ses démarches et ses instances réitérées, parvint à triompher d'obstacles presque insurmontables [2], et aujourd'hui, Eaux-Puiseaux possède une magnifique église, un presbytère, une école, une mairie, et jouit d'une indépendance pleine et entière. Son zèle actif n'a rien négligé, ni sa famille à qui il a prodigué ses bienfaits, ni ses amis qu'il accueillait avec une bonté si franche et si cordiale, ni les pauvres qu'il a nourris, ni les malheureux qu'il a soulagés, ni les âmes chrétiennes qu'il dirigeait par ses conseils et édifiait par ses exemples. Il a pensé aux malades, et il leur a donné des sœurs pour les soigner en fondant à Auteuil la maison des Dames-Auxiliatrices de l'Immaculée-Conception [3]. Sa maison d'Eaux-Puiseaux [4], où il rendit le dernier soupir le 8 Août 1883, est habitée par des sœurs de la Providence qui répandent les bienfaits autour d'elles. On peut dire, en un mot, que M. Largentier *a passé en faisant le bien*. A la nouvelle de sa mort, Saint-Leu a ressenti

---

[1] Jusqu'en 1850, Eaux-Puiseaux n'était qu'une annexe d'Auxon.

[2] Tout était contre lui : le Conseil municipal d'Auxon, le préfet, le député de l'Aube.

[3] A Auteuil, à Paris.

[4] C'est M. Largentier qui l'a fait construire ; il a voulu qu'on y

Digitized by Google

une douleur profonde comme à la mort d'un père. Les communautés religieuses, les maisons de charité, les institutions libres d'enseignement, ont pris le deuil. Tous ceux qui l'ont connu le regrettent vivement. Quant à Eaux-Puiseaux, qu'il a tant aimé, qui a reçu son dernier soupir, où reposent ses cendres [1]; Eaux-Puiseaux qui a été témoin des nombreuses visites qu'on lui a rendues dans le cours de sa longue maladie, de l'affection qu'on lui portait dans tous les rangs de la société, de la pompe déployée à ses funérailles [2], de la magnifique couronne de prêtres et d'amis qui entouraient son cercueil vénéré, Eaux-Puiseaux conservera précieusement le souvenir de M. Largentier, et ses vertus seront pour lui un exemple et un encouragement.

---

adossât une petite chapelle (*la Santa-Casa*) sur le plan de Notre-Dame-de-Lorette.

C'est aussi à son initiative combinée avec les efforts de M. Garnier-Leblanc, qu'on doit la construction de la belle petite église de Laperrière. M. Largentier donna 500 francs pour faire la voûte de la chapelle de la Sainte-Vierge. L'écusson de sa famille figure au centre de cette voûte.

[1] Il est inhumé au cimetière de sa famille. Sur la tombe, en forme de croix qui recouvre sa dépouille mortelle, on lit cette inscription : « *Joannes-Baptista Largentier, parochus Ecclesiæ Sancti Lupi Parisiis, canonicus Trecensis, Aquæ-Puteolis natus XXV Augusti MDCCCVII, ibidem obiit VIII Augusti MDCCCLXXXIII. Requiescat in pace.* »

[2] C'est Mgr Robin, vicaire général de Troyes, qui a présidé la cérémonie. M. l'abbé Gérard, vicaire de St-Leu, ami intime du défunt, a fait l'oraison funèbre, en prenant pour texte ces paroles de la Sainte-Ecriture : « *Pertransit benefaciendo.* »

Digitized by Google

APPENDICE

Justification de la noblesse de Claude Largentier (VII)[1].

Les pièces suivantes, dont copie plus ample a été déposée à la Bibliothèque de Troyes, dans le n° 9 des pièces et documents concernant la famille Largentier (voir l'arbre généalogique n° 4), ont été présentées à la révision des titres de la noblesse ordonnée par Louis XIV :

I.

1° Un appointement en parchemin rendu par Claude L'argentier, escuyer, licencié ès-Loix, bailly de Bray-s.-Seine, portant présentation par devant luy et réception de l'aveu de dénombrement de noble homme messire Jean Brisconnet, chevalier, conseiller du Roy, et président en la Chambre des Comptes; signé et scellé le dit appointement du 19 aoust 1536[2].

2° Un aveu présenté au Roy par Claude L'argentier, es-

---

[1] Présentée par ses arrière-petits-fils. Claude Largentier (voir arbre généalogique n° 4), est probablement le frère de Pierre Largentier, seigneur de Roncenay, et l'un des fils de Nicolas Largentier (VI), époux de Madeleine Lemercier.

[2] Bibl. nat., n° 12. Généalogie de la famille l'Argentier.

Digitized by Google

cuyer, sieur de la Croslière, de son dit fief, terre et seigneurie de la Croslière, estant tenu et mouvant immédiatement de Sa Majesté, à cause de son chasteau et chastellenie de Nogent-s.-Seine, ès-mains du Lieutenant général de la ville de Troyes, le 7 janvier 1539.

3° Un appointement de réception du dit aveu par le dit Lieutenant général au bailliage de Troyes du 7 mars ensuivant, signé de son greffier....[1]

II.

1° Le contract de mariage de Marcoul L'argentier, escuyer, sieur du Chesnoy et de Févieux en partie, fils de défunt noble homme Claude Largentier, vivant escuyer...., assisté de damoiselle Jeanne Laurenceau, veuve du dit deffunt, et de Laurent et Charles l'Argentier, escuyers, ses frères, avec damoiselle Jacqueline de Villiers, fille de deffunt François de Villiers, escuyer, seigneur de Sogny, son père[2].

2° L'inventaire fait par devant le bailly de la Mothe de Thilly du 21 novembre 1570, des biens de la succession, délaissez par le trespas de feu Marcoul l'Argentier, appartenant à Jacqueline de Villiers, damoiselle sa veuve, et à Daniel l'Argentier, enfant mineur du dit deffunt et de la dite damoiselle, sa veuve[3].

3° Un acte de foy et hommage de Marcoul Largentier du 6 mars 1565, avec une quittance du 15 décembre au dit an, et un bail à ferme du 23 may 1568 par lesquels le dit Marcoul l'Argentier est qualifié escuyer[4].

---

[1] Bibl. nat. Voir aussi Caumartin, *Recherches de la noblesse de Champagne*, p. 48.

[2] En 1565. Caumartin, p. 48.

[3] Cfr. Caumartin, *loco citato*.

[4] Bibl. nat.

Digitized by Google

III.

1° Le contract de mariage de noble homme Daniel l'Argentier, escuyer, seigneur du Chesnoy, fils de deffunt Marcoul l'Argentier..., assisté de noble damoiselle Jacqueline de Villiers, sa mère, avec damoiselle Esther de Blois, fille de deffunt Nicolas de Blois, escuyer, seigneur d'Aoust, et de damoiselle Andrée de Lenhare, ledit contract en date du 18 février 1600[1].

2° Un autre contract de mariage du 10 aoust 1601 du dit Daniel l'Argentier... avec damoiselle Suzanne de Conflans, fille de deffunt Jean de Conflans, escuyer, seigneur du dit lieu, et damoiselle Marguerite de Bloud[2].

3° Un partage en papier du 11 octobre 1602 fait entre le dit Daniel l'Argentier... et damoiselle Marie l'Argentier, sa sœur, et autres cohéritiers en la succession de deffunt Charles l'Argentier, luy vivant, escuyer, seigneur de la Fortelle, des biens à luy escheus par la succession de dame Jeanne Laurenceau, mère des dits Charles et Marie, ayeule du dit Daniel[3].

4° Vingt-une pièces de différentes dattes depuis le 3 may 1576 jusqu'au 9 may 1626, desquelles apert que le dit Daniel l'Argentier... était fils de Marcoul l'Argentier et de damoiselle Jacqueline de Villiers, était gentilhomme et en prenait la qualité en tous actes[4].

IV.

1° Un contract de mariage du 12 juillet 1642 en parchemin d'Adolphe l'Argentier, seigneur de la Fortelle, fait en vertu de procuration de damoiselle Suzanne de Conflans, sa mère, veuve de deffunt Daniel l'Argentier... avec damoiselle Marthe Daligret, fille de deffunt messire Paul Daligret, chevalier, seigneur de la Bassière[5].

---

[1] Cfr. Caumartin.

[2] Cfr. Caumartin.

[3] Bibl. nat. Cfr. Caumartin, *loco citato.*

[4] Bibl. nat.

[5] Bibl. nat., Caumartin.

Digitized by Google

2° Un partage du 5 juin 1648 fait entre Esaye, Adolphe, Alexandre, Samuel et Jacques l'Argentier, qualifiez chevalliers, des rentes à eux advenues et escheues par le déceds de deffunt Daniel l'Argentier, escuyer, leur père [1].

3° Un autre contract de mariage du 4 mars 1650 en parchemin, passé entre messire Jacques Largentier, fils de deffunt Daniel l'Argentier, chevallier, et damoiselle Suzanne de Conflans, ses père et mère, assistés de messire Esaye et Adolphe l'Argentier, chevalliers, ses frères, et damoiselle Suzanne du Fay, fille de messire Daniel du Fay, chevallier, seigneur du Bugnot, et de deffunte damoiselle Elisabeth de Loines, ses père et mère [2].

4° Un autre contract de mariage du 19 janvier 1653 de messire Alexandre de l'Argentier, chevalier, seigneur de Joiselle, fils de feu messire Daniel de l'Argentier et de damoiselle Suzanne de Conflans ses père et mère, assisté de messire Jacques l'Argentier, chevallier, seigneur du Chesnoy et de la Gaudine, son frère, avec damoiselle Anne de Folleville, fille de messire Jean de Folleville, chevallier, et de deffunte damoiselle Anne de Ponce, ses père et mère [3].

5° Sept autres pièces de différentes dattes, depuis l'an 1641 jusqu'en février 1667, par lesquelles il apert que les dits Adolphe, Jacques et Alexandre l'Argentier, sont enfans de Daniel l'Argentier et de la dite damoiselle Marguerite de Conflans [4].

6° Dix pièces de différentes dattes, depuis le 13 mars 1641, jusqu'au 1er octobre 1650, sont passe-ports, congez, certificats de maréchaux de France, généraux d'armes, et autres officiers qui justifient que les dits Adolphe et Alexandre L'argentier ont rendus service au Roy en ses armées un fort long temps et ont mérité les employes de Lieutenans et de Capitaines de chevaux-légers [5].

---

[1] Bibl. nat.

[2] Bibl. nat., Caumartin.

[3] Bibl. nat., Caumartin.

[4] Bibl. nat.

[5] Bibl. nat.

Digitized by Google

ARBRES GÉNÉALOGIQUES

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE LARGENTIER, N° 1 (page 243-255. — XIVe aux XVIe et XVIIe siècles)

BRANCHES COLLATÉRALES — BRANCHE PRINCIPALE — BRANCHES COLLATÉRALES

(I) **Jehan Largentier**
(1330-1363)
époux de
ELIZABETH LECIERGE

(II) 2 BABELETTE LARGENTIER
épouse de
PIERRE MAILLET

(II) 1 **Pierre Largentier**

(III) **Nicolas Largentier**

(IV) **Pierre Largentier**
Marguillier de Saint-Gilles
à Troyes, en 1529

(V) **Nicolas Largentier**
(1521)
époux de
ISABEAU LE TARTIER

(II) 3 JEHANNE LARGENTIER
épouse de
JEHAN ROBLIN

(III) MARIE ROBLIN
épouse de
JEHAN DORIGNY

(VI) 2 PIERRE LARGENTIER
Président en Savoie

(VII) 1 LARGENTIER
Président en Savoie

2 LARGENTIER
Chevalier de Malte

3 LARGENTIER
Comte de Bagnasco

(VI) 3 GEORGES LARGENTIER
époux de
VIRGINIE
BROGLIA DE CHIESI

(VII) CHARLES LARGENTIER
Evêque de Mondovi (1603)
(décédé en 1630)

(VI) 1 **Nicolas Largentier**
époux de
MADELEINE LEMERCIER

(VI)
4 CLAUDE LARGENTIER
épouse de
GUYOT LECORNUAT

5 SYRE LARGENTIER
épouse de
PHILIBERT LAURENT

(VI)
6 HÉLÈNE LARGENTIER
épouse de
ODARD DE VILLERMONT

7 GILETTE LARGENTIER
épouse de
CLAUDE JONCHÈRE

8 EDMOND LARGENTIER
(1459)

(VII)
1 NICOLAS LARGENTIER
époux de
THIENNETTE ANGENOUST

4 PIERRE LARGENTIER
époux de
MADELEINE LE TARTIER

8 CLAUDE LARGENTIER
époux de
JEHANNE LAURENCEAU

(VII) 3 PIERRE LARGENTIER
époux de
THIENNETTE DE PARGUES
et de
MARGUERITE DARE

(VII) 2 **Nicolas Largentier**
époux de
SIMONETTE MAILLET

(VII) 5 CLAUDE LARGENTIER
époux de
JEANNE LINARDE

(VIII) NICOLAS LARGENTIER
(1565)

(VII)
6 BABETTE LARGENTIER
épouse de
FRANÇOIS COCHET
et de
JEAN CAMUSAT

7 MADELEINE LARGENTIER
épouse de
ANTOINE DE LA CROIX

(Voir la descendance des quatre frères ci-dessus : *arbres généalogiques*, nos 4, 5, 6.

(Voir la descendance de NICOLAS LARGENTIER (VII) branche principale, *arbre généalogique* n° 2, *suite du* n° 1)

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE LARGENTIER, N° 2 (page 255-283. — XVI^e au XVIII^e siècles)

BRANCHES COLLATÉRALES — BRANCHE PRINCIPALE — BRANCHES COLLATÉRALES

(VII) 2 Nicolas Largentier
époux de
Simonette Maillet

(VIII) 1 Marie Largentier
épouse de
Guillaume Format
et de
Guillaume Rouillard

(VIII) 2 Anne Largentier
(1542)
épouse de
François
Baron du Vouldy

(VIII) 5 Nicolas Largentier
Secrétaire du Roi (1602-1610)
époux de
Marie Le Mairat

(VIII) 3 Georges Largentier
(décédé en 1610)
au château de Chamoy

(VIII) 4 Nicolas Largentier
(1544)

(IX)
1 Marie Largentier (1567)
épouse de
Antoine de la Croix
Baron de Plancy
2 Nicolas Largentier (1569)
Page du comte de Soissons
3 Nicole Largentier (1570)
4 Nicole Largentier (1571)

(IX)
5 Nicolas Largentier (1573)
6 Pierre Largentier (1575)
7 Simone Largentier (1576)
8 Geneviève Largentier (1578)
Relig. de Ste-Scholastique
9 Nicole Largentier (1579)
11 Jehanne Largentier (1583)

(IX) 15 Charles Largentier
Abbé commandataire de l'Absie
Seigneur d'Auxon, etc.
époux de
Jeanne Munier
1596-1646)

(IX) 10 Louis Largentier
(1581)
Baron de Chapelaine, etc.
Bailly de Troyes
(en 1608)
époux de
Marguerite d'Aloigny

(Voir la descendance de Louis Largentier, *arbre généalogique*, n° 7)

(IX)
12 J.-B. Largentier (1585)
30^e abbé de Mores
(décédé en 1617)
13 Elisabeth Largentier (1586)
1^re prieure de Sainte-Scholastique
14 Anne Largentier (1588)
épouse de
Georges de Vaudrey
Seigneur de S. Phal

(X) 1 Jacques Largentier
sieur de Normé
(décédé en 1685)

(X) 2 Calixte Largentier
(1632-1690)
Bailly de Troyes
époux de
Gabrielle Rousseau

(XI) Marie Largentier
dame de
Turgy

(X) 5 Anne-Ch^les Largentier
décédé à Chamoy en 1705
époux de
Edmée Enfumey

(X) 3 Madeleine Largentier

(X) 4 Charlotte Largentier
épouse de
Philippe du Berrey

(XI) 1 Gabriel Largentier
(1669)
sieur de Vireloup

(Voir la descendance de Gabriel Largentier, *arbre généalogiq. n° 8*

(XI) 2 Georges Largentier
(1674)

(XII) Louis Largentier
(1717)

(XI) 7 Jean Largentier
(1685-1766)
époux de
Anne Lucas

(XI)
3 Henri Largentier (1679)
4 Marie Largentier (1680)
5 Marguerite Largentier (1680)

(XI)
6 Louis Largentier (1683)
8 Edme Largentier (1689)
9 Anne Largentier

(Voir la descendance de Jean Largentier (XI) branche principale, *arbre généalogique n° 3, suite du n° 2*)

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE LARGENTIER, N° 3 (pages 282, 283.—XVIII^e et XIX^e siècles)

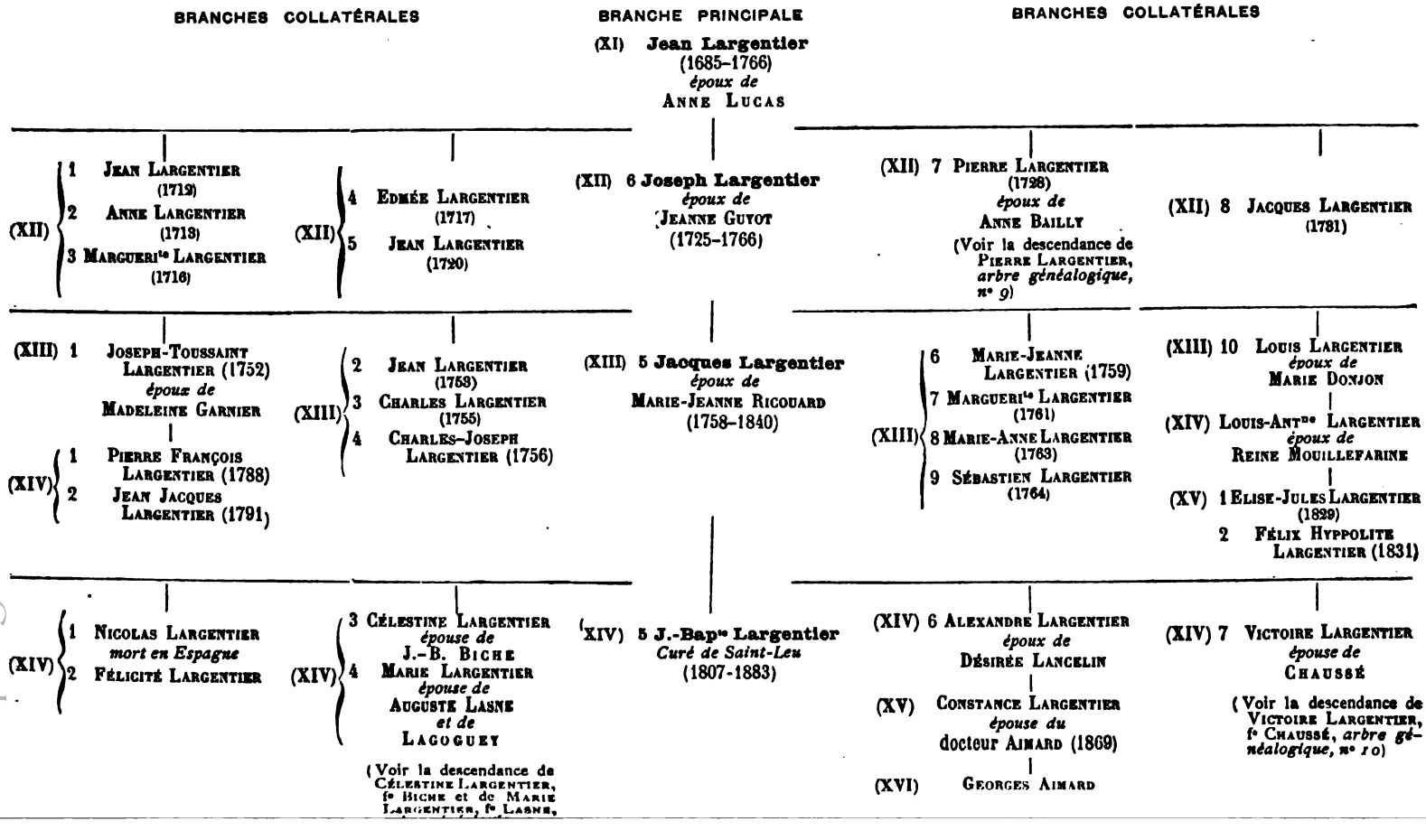

Digitized by Google

Descendance de Nicolas Largentier (VII); Pierre Largentier (VII), époux de Madeleine Le Tartier, et Claude Largentier (VII), époux de Jehanne Laurenceau, Fils de Nicolas Largentier (VI)

(VI) 2 Nicolas Largentier
époux de
Madeleine Lemercier

(VII) 1 Nicolas Largentier
époux de
Thiennette Angenoust

(VIII)
1 Hélène Largentier (1539)
2 Nicole Largentier (1541)
3 Jeanne Largentier (1543)
4 Nicolas Largentier (1546)
5 Jacquette Largentier (1548)

(VII) 4 Pierre Largentier
époux de
Madeleine Le Tartier

(VIII)
1 Madeleine Largentier (1561)
2 Marie Largentier (1563)
3 Pierre Largentier (1564)
époux de
Anne Lecornuat

(IX)
Madeleine Largentier (1590)
2 Anne Largentier (1592)
3 Antoinette Largentier (1593)
4 Marie Largentier (1594)

(VII) 8 Claude Largentier
époux de
Jehanne Laurenceau

(VIII) 1 Marcoul Largentier
époux de
Jacqueline de Villiers

(IX) Daniel Largentier
époux de
Esther de Blois
et de
Suzanne de Conflans

(X)
1 Esaye Largentier
2 Samuel Largentier
3 Adolphe Largentier
époux de
Marthe d'Aligret

(XI) César Largentier

(X) 4 Jacques Largentier
époux de
Suzanne de Fay

(XI)
1 Daniel Largentier
2 Charles Largentier
3 Henri Largentier
4 Jacques Largentier
5 Pierre Largentier
6 Salomon Largentier

(VIII)
2 Laurent Largentier
3 Charles Largentier
4 Marie Largentier

(X) 5 Alexandre Largentier
époux de
Anne de Folleville

(XI) Antoine Largentier

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE LARGENTIER, N° 5 (pages 250 à 255. — XVI[e] et XVII[e] siècles)

Descendance de PIERRE LARGENTIER (VII) époux de THIENNETTE DE PARGUES (9 enfants) et de MARGUERITE DARE (4 enfants); 3[e] Fils de NICOLAS LARGENTIER (VI)

1° Enfants de THIENNETTE DE PARGUES

(VII) PIERRE LARGENTIER, époux en 1[res] noces de THIENNETTE DE PARGUES

(VIII)
- 2 MARIE LARGENTIER (1540) *épouse de* NICOLAS LEMERCIER *Sieur de Vulaines*
- 3 CLAUDE LARGENTIER (1544) *épouse de* CLAUDE RENAULT *Procureur*
- 5 BLAISINE LARGENTIER (1547) *épouse de* ANTOINE DE VIENNE
- 6 PERRETTE LARGENTIER (1555)
- 7 DENIS LARGENTIER (LE BIENHEUREUX) (1556) *Abbé de Clairvaux* (*obiit* 1624)
- 8 PHILIPPE LARGENTIER (1559)

(VIII) 1 YVES LARGENTIER (1539) *époux de* ELISE FOURGONNEAU

(IX)
- 1 AMÉDÉE LARGENTIER (1574)
- 2 ABRAHAM LARGENTIER (1575)

(VIII) 4 NICOLAS LARGENTIER (1545) (L'HEUREUX) *époux de* MARIE LEGRAS

(IX) 1 NICOLAS LARGENTIER (1576) *époux de* ELIZABETH PEPIN

(X)
- 1 NICOLAS LARGENTIER (1600)
- 2 NICOLAS LARGENTIER (1601)
- 3 ANNE LARGENTIER (1604)
- 4 JEHAN LARGENTIER (1606) *époux de* N. BERRUYER
- 5 ETIENNE LARGENTIER *époux de* N. DE RHEGES

(X) 6 CHRISTOPHE LARGENTIER *époux de* SIMONNE LEMERCIER

(XI)
- 1 DENIS LARGENTIER (1634)
- 2 NICOLAS LARGENTIER (1637)
- 3 MARIE LARGENTIER (1640)

(IX)
- 2 **Françoise Largentier** (1578)
- 3 **Marie Largentier** (1581)
- 4 **Perrette Largentier** (1588)
- 5 **Claude Largentier** (1584) *Abbé de Clairvaux en 1626* (*obiit 1653*)
- 6 **François Largentier** (1587)
- 7 **François Largentier** (1589)
- 8 **Jean Largentier** (1590)
- 9 **Edme Largentier** (1592)
- 10 **Nicole Largentier** (1591)
- 11 **Edme Largentier** (1595)
- 12 **Nicole Largentier** (1597)

(VIII) 9 JEHAN LARGENTIER Contrôleur *époux de* MARIE DEHEURLES et HÉLÈNE PETITPIED

(IX) 1 PIERRE LARGENTIER (1583) *époux de* GILLETTE LEJEUNE

(X)
- 1 GILLETTE LARGENTIER (1637)
- 2 CLAUDE LARGENTIER (1629) *Prêtre*
- 3 JEHAN LARGENTIER (1632)
- 4 MADELEINE LARGENTIER (1633)
- 5 NICOLAS LARGENTIER (1634)
- 6 ANNE LARGENTIER (1636)
- 7 MARGUER[te] LARGENTIER (1639)

(IX)
- 2 ETIENNE LARGENTIER (1586)
- 3 JEHAN LARGENTIER (1589)
- 4 PANTALÉON LARGENTIER (1593)
- 5 JOACHIM LARGENTIER (1594)
- 6 MARIE LARGENTIER (1596)
- 7 ISAAC LARGENTIER (1597)
- 8 SAMUEL LARGENTIER (1600)

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE LARGENTIER, N° 6 (pages 250-255. — XVI^e et XVII^e siècles)

Descendance de PIERRE LARGENTIER (VII) époux de THIENNETTE DE PARGUES (9 enfants) et de MARGUERITE DARE (4 enfants) 3^e fils de NICOLAS LARGENTIER (VI)

2° Enfants de MARGUERITE DARE

(VII) PIERRE LARGENTIER, époux en secondes noces de MARGUERITE DARE.

(VIII) 10 CLAUDE LARGENTIER
(1566)
époux de
MARIE NORTAS

(IX)
1 CLAUDE LARGENTIER
(1595)
Sieur de Vireloup
2 CATHERINE LARGENTIER
(1598)
3 MARIE LARGENTIER
(1600)
4 JEAN LARGENTIER
(1603)
époux de
ANNE LEFÈVRE

(X)
1 ANNE LARGENTIER
2 CHARLOTTE LARGENTIER
épouse de
CHARLES D'HOUDEVILLE
3 DENIS LARGENTIER
Abbé de Villeneuve
au diocèse de Nantes

(VIII) 11 NICOLAS LARGENTIER
(1569)
époux de
ANNE DIEUZE

(IX)
1 MARGUER^te LARGENTIER
(1599)
2 PIERRE LARGENTIER
(1601)
3 ANNE LARGENTIER
(1604)

(VIII) 12 **Denise Largentier**
(1570)

(VIII) 13 YVES LARGENTIER
(1579)
époux
D'ANNE SALMON

(IX)
1 MARIE LARGENTIER
(1596)
2 CHARLES LARGENTIER
4 NICOLAS LARGENTIER
(1606)
3 CHARLES LARGENTIER
époux de
MADELEINE LEGRIS

(X)
1 DENIS LARGENTIER
(1634)
2 REINE LARGENTIER
(1636)
3 BART^mi LARGENTIER
(1637)
époux de
NICOLE MASSÉ

(XI)
1 CHARLES LARGENTIER
(1660)
2 FRANÇOISE LARGENTIER
(1661)
3 NICOLE LARGENTIER
(1662)
4 SIMONNE LARGENTIER
(1663)
5 MARIE LARGENTIER
(1664)
6 ELIZABETH LARGENTIER
(1666)
7 ANNE LARGENTIER
(1667)
8 MADELEINE LARGENTIER
(1669)
9 MARGUER^te LARGENTIER
(1670)
10 PIERRE LARGENTIER
(1672)
11 NICOLE LARGENTIER
(1673)
12 JACQUES LARGENTIER
(1675)
13 ANTOINE LARGENTIER
(1676)

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE LARGENTIER, N° 7 (pages 268-273. — XVI[e] et XVII[e] siècles)

Descendance de Louis Largentier (IX) 9[e] fils de Nicolas Largentier (VIII)
(IX) 9 Louis Largentier (1581-1639)
Baron de Chapelaine, Comte de Neufchatel, etc., etc., Bailly de Troyes en 1608
époux de
Marguerite d'Aloigny

(X) 1 Louis Largentier
Baron d'Eguillon

(X) 2 Henri Largentier
Bailly de Troyes en 1650
Comte de Chapelaine
décédé au château de Chamoy en 1654.

(XI) Edme-Henri Largentier
Comte de Chapelaine
décédé en 1662

(X) 3 **Marie Largentier**
(1624)
Seconde prieure
de Sainte-Scholastique

(X) 4 Charles Largentier
(1626-1704)
Bailly de Troyes en 1654
Marquis d'Eguillon, etc.
époux de
Angélique Choiseul

(XI)
1 Catherine-Blanche Largentier (1659)
2 Angélique-Charlotte Largentier (1658)
3 Madeleine-George Largentier (1655)
épouse de
Mes[re] Joseph de Beaumont

(X)
5 Geneviève Largentier (1628)
6 Georges Largentier
Marquis de Belleval
époux de
Anne de Beaujeu
de la Maison de Bavière
7 Charles Largentier
époux de
Anne d'Anglure de Bourlemont
8 Nicolas Largentier
mort à Bolon

Digitized by Google

GENÉALOGIE DE LA FAMILLE LARGENTIER, N° 8 (page 282. — XVII^e et XVIII^e siècles)

Descendance de GABRIEL LARGENTIER (XI), fils de ANNE-CHARLES LARGENTIER (X)

(XI) 1 **Gabriel Largentier**
(1669)
Sieur de Vireloup

(XII) 1 JEAN LARGENTIER
époux de
MARIE GUYOT

(XIII) 1 MARIE-THÉRÈSE LARGENTIER
(XIII) 2 EDMÉE LARGENTIER

(XII) 2 CLAUDE LARGENTIER
(1693)

(XII) 3 PIERRE LARGENTIER
(1696-1736)
Régisseur des biens de l'Evêque de Troyes.

(XIII) 1 MARIE LARGENTIER
[1723)
(XIII) 2 CATHERINE LARGENTIER
(1725)
(XIII) 3 NICOLAS LARGENTIER
(1727)
(XIII) 4 PIERRE LARGENTIER
(1728)
(XIII) 5 PIERRE-REMI LARGENTIER
(1729)
(XIII) 6 COLOMBE-FRANÇOISE LARGENTIER
(1733)
(XIII) 7 GILBERT LARGENTIER
(1733)
(XIII) 8 NICOLAS LARGENTIER
(1735)

(XII) 4 PIERRE LARGENTIER
(1701)
(XII) 5 MARIE LARGENTIER
(1704)
(XII) 6 FRANÇOIS LARGENTIER
(1706)
(XII) 7 ANNE LARGENTIER
(1711)
(XII) 8 LOUIS LARGENTIER
(1716)

Digitized by Google

GENÉALOGIE DE LA FAMILLE LARGENTIER, N° 9 (page 282. — XVIII[e] et XIX[e] siècles)

Descendance de PIERRE LARGENTIER (XII), fils de JEAN LARGENTIER (XI)

(XII) **Pierre Largentier**
(1728)
époux de
ANNE BAILLY

(XIII) 1 **Jean-P[re] Largentier**
(1755)
de Vaumoncourt
époux de
ELIZABETH BAILLY
Vend, en 1801, sa propriété de Vireloup

(XIV) 1 JEAN LARGENTIER
époux de
MARIE-JEANNE BERTHIER

(XV) PIERRE-AL[is] LARGENTIER
époux de
HÉLÈNE BENOIT

(XVI) ALEXIS-FR[ois] LARGENTIER
(1834)

(XIV) 2 EDME LARGENTIER
(1787)
5 LOUIS-FR[ois] LARGENTIER

(XIV) 3 **Jacques-Martin Largentier** (1789)
époux de
MARIE-ANNE DESRUPTS

(XV) 1 PIERRE-FRANÇOIS LARGENTIER
(1819)
époux de
ROSALIE HOUZELOT

(XVI) OCTAVE LARGENTIER
(1845)

(XV) 2 **Louis-Pierre Largentier** (1827)
3 **Louis-Jules Largentier** (1829)

(XIV) 5 LOUIS-F[ois] LARGENTIER
(1793)

(XIV) 4 EDME LARGENTIER
(1791)
époux de
BRIGITTE BAZIN

(XV) JACQUES-ALEXANDRE LARGENTIER
(1826)

(XIII) 2 EDME LARGENTIER
(1768)
époux de
FRANÇOISE LEGRAND

(XIV) ANTOINE-FRANÇOIS LARGENTIER

(XV) 1 FRANÇOIS LARGENTIER
2 MARIE LARGENTIER

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE LARGENTIER, N° 10 (pages 282-286 — XIXe siècle)

Descendance de Célestine Largentier, femme Biche, de Marie Largentier, femme Lasne et de Victoire Largentier, femme Chaussé
Filles de Jacques Largentier (XIII) et sœurs de Jean-Baptiste Largentier, Curé de Saint-Leu

(XIII) Jacques Largentier
époux de
Marie-Jeanne Ricouard
(1758-1840)

(XIV) 3 Célestine Largentier
épouse de
J.-B. Biche

- **(XV) 1 Zélie Biche**
  épouse
  d'Eugène Cuisin
  - **(XVI) Zélie Cuisin**
    épouse de
    Berlot
    Instituteur
    - **(XVII) 1 Paul Berlot**
      2 Albertine Berlot
- **(XV) 2 Célestin Biche**
  époux de
  Aline Colombey
  - **(XVI) Eugénie Biche**
    épouse de
    Guillemin
    Instituteur

(XIV) Marie Largentier
épouse de
Auguste Lasne
et de
Lagoguey

- **(XV) 1 Octavie Lasne**
  décédée
- **(XV) 3 Gustave Lasne**
  décédé
- **(XV) 2 Octave Lasne**
  époux de
  Adèle Goudrey
  - **(XVI) 1 Charles Lasne**
  - **(XVI) 2 Octavie Lasne**
    épouse de
    Octave Détal
    - **(XVII) Suzanne Détal**

(XIV) 7 Victoire Largentier
épouse de
Chaussé

- **(XV) Victoire Chaussé**
  épouse de
  Laurain
  - **(XVI) 1 Isabelle Laurain**
    épouse de
    Dangien
    Libraire
    - **(XVII) 1 Marie Dangien**
      2 Jeanne Dangien
      3 Georges Dangien
  - **(XVI) 2 Marthe Laurain**
    épouse de
    Chambon
  - **(XVI) 3 Hilaire Laurain**
  - **(XVI) 4 Eugénie Laurain**
  - **(XVI) 5 Albert Laurain**

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

ARCHIVES DE BAR-SUR-AUBE

AVANT 1789

PAR

M. LE Cte E. DE BARTHÉLEMY

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Nous avons trouvé dans le tome 325 de la collection Moreau, à la Bibliothèque Nationale, une note qui nous paraît intéressante à faire connaître. C'est l'inventaire sommaire des archives de divers établissements civils et religieux de cette ville, dressé par dom Maréchal, l'un des bénédictins chargés d'inventorier les dépôts d'archives publiques et particulières de France, suivant la décision du Garde des sceaux, qui remit la direction de cet immense travail à M. Moreau, historiographe de France [1].

Cette pièce est de la main du savant religieux.

Cte E. DE BARTHÉLEMY.

---

[1] Voir dans la *Revue de Champagne*, tome XVII, p. 407, notre notice sur les travaux des bénédictins en Champagne à cette occasion.

Digitized by Google

NOTE

DE DIVERSES PIÈCES, TITRES ET ACTES
QUE J'AY DÉCHIFFRÉS ET COPIÉS
DANS LES ARCHIVES QUI SONT DANS L'ÉTENDUE DE LA
VILLE DE BAR-SUR-AUBE, EN CHAMPAGNE

Hôtel de Ville.

Les archives de cet hôtel sont dans le plus bel ordre. Le plus ancien acte est une donation des fossés du tour de la ville faite aux habitants par Charles, dauphin de France, régent (1360) ; *item*, une lettre de jussion, en original, au Parlement, d'enregistrer le don que le Roi avait fait au sieur Antoine de Croi de la ville et chastellenie de Bar-sur-Aube pour récompenser ses services au sujet du traité d'Arras avec le duc de Bourgogne (1435) ; *item*, l'arrêt conforme du Parlement en conservant les privilèges des habitants dudit Bar.

Chapitre de S^t-Maclou.

Les archives de ce chapitre sont susceptibles d'un autre ordre que celui qui y règne ; il faut du temps et du travail pour trouver les actes qu'elles renferment.

1160. — Diplôme de fondation par Henri, comte de Champagne.

1165. — Confirmation de la dite par Gautier, évêque de Langres, mentionnant la charte de Godefroy, son prédécesseur.

Digitized by Google

1170. — Autre diplôme du comte Henri concernant la dite fondation.

1177. — Deux bulles du pape Lucien II approuvant ladite fondation.

1232, 1233. — Deux chartes de Robert, évêque de Langres, donnant au chapitre la cure d'Urville, et confirmant des donations faites pour chanter chaque jour matines en l'église.

1185. — Deux chartes de Manassès, évêque de Langres, confirmant diverses aumônes donnant la cure de Courcelles, village détruit en 1338 par les Anglais.

1205. — Diplôme de Blanche, comtesse de Champagne, confirmant diverses donations, avec un sceau parfaitement conservé où on lit au revers l'ancien cri de guerre des comtes de Champagne : *Passe avant li meillor.*

1250,1270. — Deux diplômes du comte Thibaut : l'un, en français, confirmant les foires franches établies à Bar par le comte Henri; l'autre en latin, accordant audit Chapitre quelques privilèges sur ces foires.

1235. — Autre dudit, concernant ces foires franches.

1396. — Arrêt du Parlement réglant les droits de dîmes et la perception entre les chanoines et les habitants.

1396 (25 octobre). — Autre arrêt rendu aux Grands-Jours tenus à Troyes, sur le même sujet.

1250. — Statuts du Chapitre faits par le cardinal Pierre de Bar, de ladite ville; ils sont très curieux.

1220. — Diplôme de la reine Isemburge de Danemarck, donnant au Chapitre une dent de S^{t}-Maclou, à la prière du frère Chrétien, aumônier du roi Philippe-Auguste, son époux; ledit frère était de Bar-sur-Aube.

1267. — Partage à perpétuité entre l'abbaye de S^{t}-Nicolas de Bar et le doyen du Chapitre pour les dîmes de Courcelles.

Digitized by Google

1270. — Cartulaire en parchemin du Chapitre, de 1160 à 1270.

1314. — Privilèges du Chapitre, renouvelés par Louis X.

Les Révérends Pères Cordeliers.

Le peu de papiers est en très mauvais ordre. J'y ai trouvé trois ou quatre diplômes du roi Philippe, de 1286, 1287, 1290, 1293, confirmant diverses petites donations. Ils n'ont pu me dire au juste le temps de leur fondation, sinon que c'était au XIII^e^ siècle, peu de temps après la mort de S^t^-François d'Assise, arrivée en 1227.

Paroisses S^t^-Pierre et S^te^-Madeleine.

En très bel ordre, mais il n'y a aucun acte remarquable, ni antérieur à 1450.

Prieuré de S^t^-Pierre, dépendant de l'abbaye ancienne de S^t^-Claude, depuis l'érection de celle-ci en évêché, à la collation du roi, en ladite ville (O. de S^t^ Benoît).

1176. — Charte du comte Henri accordant au prieuré divers droits sur les marchands d'Auxerre, Provins, etc., venant aux foires de Bar.

1148. — Sentence de Bernard, abbé de Clairvaux, portant transaction entre le prieuré et Raoul, doyen de S^t^-Maclou, au sujet des oblations des paroisses S^t^-Pierre, S^te^-Madeleine et S^t^-Maclou. Cette sentence, rendue par S. Bernard comme vicaire-général de Godefroy, évêque de Langres, alors en Terre-Sainte.

Le prieuré a été fondé par Notcher, Raoul et Simon, successivement comtes de Bar-sur-Aube.

1076. — Charte de Thibaut, comte de Champagne, et

Digitized by Google

Henri, son fils, confirmant la fondation dudit prieuré, de celui de S^t^-Germain de Bar, et de quatre autres.

1310. — Ratification de ladite par le roi Louis X, comme comte de Champagne.

Prieuré de S^te^-Germaine-du-Mont, de Bar, même ordre, même dépendance, aujourd'hui même collation.

1091. — Donation de l'église du Mont, dite alors S^t^-Etienne, aux religieux de St-Claude, par Robert, évêque de Langres.

1100. — Bulle de Pascal II, accordant sa protection audit prieuré.

1121. — Charte de Joceran, évêque de Langres, reconnaissant que les prieurés de S^t^-Pierre et de S^te^-Germaine ont été donnés à l'abbaye de S^t^-Claude par Renard et Robert, ses prédécesseurs.

1141. — Charte de Godefroy, évêque de Langres, pour le même sujet, souscrite par S^t^ Bernard.

1440. — Lettre patentes de Charles VII, approuvant la confirmation de Thibaut, comte de Champagne, Henri, son fils, et du roi Louis X.

1240. — Don du four banal de la Ferté-sur-Aube, par Godefroy, s^r^ d'Alleville, et Guillaume, son fils, par devant Garnier, prieur de Morimont et de Condé, et Jean, doyen de Bassigny.

1369, 1371, 1406. — Trois fois et hommages pour ledit four. La même personne possède les deux prieurés ; les archives de S^te^-Germaine sont dans les archives de S^t^-Pierre par liasses, mais sans ordre.

Sacristies desdits prieurés.

La sécularisation de l'abbaye de S^t^-Claude a fait supprimer ces deux sacristies après la mort des deux titulaires ;

Digitized by Google

celui de Ste-Germaine est décédé et celui de St-Pierre, qui est fort âgé, m'a dit que les titres de ces deux bénéfices avaient été portés à St-Claude.

Prieuré de Belleroy, à la porte de Bar, O. de St Augustin, autrefois de la dépendance de l'abbaye du Val-des-Écoliers, aujourd'hui de collation royale.

1231. — Fondation du prieuré par Lambert Boschut, chambrier du comte Thibaut.

1231. — Diplôme d'approbation dudit comte.

1289. — Diplôme du roi Philippe IV et de Jeanne, sa femme, donnant une maison. — Deux sceaux parfaitement conservés. Sur la robe de la Reine sont les écussons de France, Navarre, Champagne et Brie.

Les archives de ce prieuré consistent en deux petites liasses de parchemins et papiers assez mal en ordre.

La Commanderie de Tors, proche Bar.

M. Riotte, avocat au Parlement, chargé des affaires de M. le Commandeur, m'a dit qu'il n'avait aucun titre entre les mains, qu'ils étaient à Voulaines, chef-lieu du grand prieuré de Champagne.

Hôpital Saint-Nicolas, de Bar.

Autrefois cet hôpital était une abbaye de filles de l'ordre de St-Augustin, servant aussi les malades ; il y avait en même temps des religieux, ensuite il n'y a plus eu que des religieuses qui dépendaient de l'abbaye du Val-des-Ecoliers. Ce n'était pour lors qu'un prieuré, longtemps en règle, devenu en commande ; aussi, les habitants de Bar ont obtenu la suppression du titre de prieur, [et] ont monté cette maison en vrai hôpital où il y a quelques sœurs pour le service des malades.

Digitized by Google

1169. — Charte de fondation par le comte Henri.

1170. — Don de la cure de Colombé-la-Fosse par Gautier, évêque de Langres.

1170. — Don de la cure de Freines, par Abelin et Adeline, sa femme, seigneur et dame d'Ambleville, confirmé par le même évêque.

1170. — Confirmation, par le même, de diverses donations faites par les seigneurs de Lignot, Vignory, Ambleville et autres.

1172. — Don d'une maison sise à Vitry-le-Croisé, par Gui, évêque de Châlons.

1173. — Don de partie de la cure de Freines, par Barthélomi, s^r de Vignory.

1176. — Don de la cure de Lignot, par Gautier, évêque de Langres.

1179. — Charte du comte Henri, donnant un étal à ses foires de Bar.

1179. — Charte dudit et de Thibaut de Fouligny, donnant à l'hôpital le bois nécessaire à son chauffage.

1180. — Don de la cure de Fouligny, par Mathieu, évêque de Troyes.

1190. — Don de la terre de Molins, par Josbert, s^r de Lignot, approuvé par Manassès, évêque de Langres.

1197. — Sentence d'Erard, mayeur de la commune de Bar-sur-Aube, confirmant une donation de trois setiers de blé, par Erard de Fraines.

1198. — Accord entre Guiard, maître de la maison dite S^t-Nicolas et les religieuses d'icelle pour leurs droits.

1202. — Don de pâturage, par Gautier, s^r de Vignory.

1216. — Donation par Elisabeth, dame de Vaudremont, en présence de Hugues, archidiacre du Barrois, au diocèse de Langres.

1222. — Approbation de l'usage dans les bois de Lignot, par Hugues, s^r dudit, et Ermengarde, sa femme.

Digitized by Google

1234. — Don dans ses bois, par Gautier, s[r] de Vignory, et Berthe, sa femme.

1236. — Don, par le comte Thibaut, d'une cense sise à Allibaudière et Herbisse.

1204. — Don d'un emplacement, par Bernard, doyen du Barrois.

1230. — Don d'une maison par Eloy, chantre de l'église de Langres, doyen de S[t]-Maclou de Bar.

1240. — Sentence de Nicolas, mayeur de Bar, et Jean Chrétien, prévôt dudit Bar, approuvant un don fait par Renier de Brienne et Surienne, sa femme.

1251. — Charte en français de Thibaut, comte de Champagne, roi de Navarre, au bailli de Chaumont et maire de Bar, prenant ledit hôpital sous sa protection.

1259. — Autre, en français, de Gautier, s[r] de Vignory, et Isabelle, sa femme, en faveur dudit hôpital.

1271. — Bulle de Grégoire XI, recommandant les frères et sœurs de l'hôpital au doyen de la Chapelle-aux-Riches (Dijon).

1301. — Charte du roi Philippe au bailli de Chaumont, pour le maintien des privilèges de l'hôpital.

1278. — Accord entre Jean, évêque de Troyes, et Catherine, abbesse de S[t]-Nicolas, pour la cure de Fuligny.

1268. — Don du moulin du Bois, par Pierre, s[r] de Lignot, et ses frères.

1232. — Don devant Bernard, doyen de la chrétienté de Bar, et le maire de la commune de Bar, d'une vigne, par Odon, curé du Mont-de-Bar.

1176. — Don de la cure de Lignot, par Gautier, évêque de Langres.

1248. — Accord entre l'abbesse de S[t]-Nicolas et frère Robert, maître dudit hôpital, Nicolas, prieur de Belleroy, G. doyen de la chrétienté de Bar, et Guillaume, curé de Mursée.

Digitized by Google

1259. — Don par Richard, mayeur du Mont-Ste-Germaine, et Adam, son fils, devant Guiard, doyen de Bar.

1274. — Don par Abelin, sr d'Ambonville, de droits et coutumes, devant Gautier, évêque de Langres.

1219.— Don d'une vigne, à Bretonval, par Beline, veuve de Pierre Godet, devant Gautier, évêque de Langres.

1223. — Accord entre le maître de l'hôpital et Etienne, curé d'Alleville devant le prieur de St-Pierre et N., chanoine de St-Maclou.

1213. — Don de deux vignes, par Thibaut, chanoine de St-Maclou, devant Eloi, doyen de St-Maclou.

1213. — Ratification dudit don devant Hugues, archidiacre du Barrois.

1214. — Confirmation dudit don par Anceau, cardinal-légat en France.

Quatorze autres actes de 1229, 1258, 1181, 1269, 1233, 1234, 1234, 1269, 1256, 1246, 1217, 1211, 1204, 1268, dont le dernier est du comte Thibaut, avec leurs sceaux.

Les archives de l'hôpital St-Nicolas sont dans le plus bel ordre, chaque article dans des cartons étiquetés séparément.

Hôpital du St-Esprit de Bar (O. du St-Esprit de Montpellier), dépendant de la maison de Dijon.

Il ne reste plus dans cet hôpital que trois religieuses et point de malades. Les religieuses m'ont dit n'avoir aucun titre, qu'ils étaient dans leur maison de Dijon. Cependant elles m'ont fait voir un petit papier, sur lequel j'ai trouvé une note qu'à la Bibliothèque de Bar est un manuscrit sous ce titre : *Ex transcripto autentico ordinis Sancti Spiritus, sub littera* E, n° 2177.

Digitized by Google

Arquebuse de la ville de Bar.

Cette arquebuse n'est établie que de l'an 1610, par lettres patentes de Henri IV; par conséquent, il n'y a point de titres plus anciens dans ses archives. Lesdites lettres ont été renouvelées sous chacun des rois successeurs de Henri IV.

Aucun des actes de cette notice n'a été imprimé, sauf un de 1170, de l'église S^t^-Maclou, qui l'a été pour être produit dans un procès. Je les certifie tous véritables.

DOM MARESCHAL.

A Paris, le 18 août 1777.

Digitized by Google

UNE TRADUCTION ANGLAISE

D'UN

OUVRAGE DE GROSLEY

PAR

M. ALBERT BABEAU

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

La Bibliothèque de Troyes vient d'acquérir, chez un libraire de Leicester, une traduction du *Londres*, de Grosley, ainsi intitulée : *A Tour to London or new observations on England and its inhabitants*, by M. Grosley, F. R. S...., *translated from the French by Thomas Nugent,* LL. D. Nous lisons dans la préface de la seconde édition de *Londres*, que M. *le D^r^ de Nugent* avait publié, en 1772, une traduction de ce livre en 2 vol. in-8°, exécutés avec le plus grand soin par l'imprimeur de la Société Royale. L'abbé Maydieu nous dit ailleurs que Nugent eut l'honnêteté d'en envoyer un exemplaire à Grosley. Celui qui vient d'entrer à la Bibliothèque de Troyes porte bien la date de 1772, mais se compose de 3 volumes in-12, imprimés à Dublin. Si l'assertion de Grosley est exacte, il faudrait en conclure que la traduction de Nugent aurait eu deux éditions la même année.

Quoi qu'il en soit, nul n'était plus à même de traduire Grosley que Thomas Nugent. Il est l'auteur d'un diction-

Digitized by Google

naire portatif anglais et français qui a eu au moins 38 éditions dans les deux pays. Sa connaissance approfondie de notre langue le mit à même de faire de nombreuses traductions, qui, suivant un de ses biographes, sont en général estimées pour l'exactitude et l'élégance du style. Il publia également, sous le titre de *Grand Tour,* une sorte de guide, en 4 volumes, pour les voyageurs dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et en France, qui contient beaucoup de renseignements pratiques et d'indications exactes. Il était donc particulièrement disposé à traduire des voyages, et il publia, en 1769, une traduction des *Observations sur l'Italie et les Italiens*, que Grosley avait fait paraître en 1764, sous le voile de l'anonyme.

Grosley, dans sa seconde édition des *Observations sur l'Italie*, a publié une note du *Journal Encyclopédique*, qui relève assez vivement des réflexions du traducteur, au sujet de l'anonyme sous lequel ce voyage avait paru, et qualifie ces réflexions d'étranges et de singulières. Il ajoute cependant que le traducteur a bien rempli sa tâche. C'était, à coup sûr, l'opinion de Grosley, car il écrivit la même année au Dr Nugent une lettre des plus polies, où il n'est plus questions des réflexions étranges du traducteur, mais des choses obligeantes qu'il a dites de l'auteur. Celui-ci lui témoignait en même temps le désir de le voir traduire son livre sur l'Angleterre.

Cette lettre de Grosley a été publiée en anglais par Nugent, dans l'appendice du IIIe volume du *Tour à Londres;* comme elle est inédite, nous essayons de la remettre en français, sans prétendre retrouver les expressions dont s'est servi Grosley :

Troyes, le 1er août 1776.

Monsieur,

Mon libraire de Paris vient de m'envoyer la traduction, que vous m'avez fait l'honneur de publier, de mes *Observations sur l'Italie*

Digitized by Google

et ses habitants. Les paroles me font défaut pour vous remercier de toutes les choses obligeantes que vous avez été assez bon pour dire de moi dans votre Préface. Si je ne ressemble pas au portrait, je dois m'efforcer de le prendre pour modèle.

Peut-être avez-vous déjà reçu le récit que je viens de publier de mon voyage à Londres; je me trouverais excessivement heureux si les Anglais l'accueillaient comme les Italiens ont accueilli mes observations sur leur pays. Il dépend de vous, Monsieur, qu'il se produise dans le monde sous un costume anglais. La peine que vous avez prise de faire cet honneur à mon premier ouvrage vous donne des droits incontestables sur le second.

Conformément à mes goûts personnels, j'ai, dans ce dernier ouvrage, préféré le style et la manière d'Addison à ceux qui ont été introduits et prévalent maintenant généralement parmi nous, en France. Les citations assez fréquentes que je me suis permises, ont ici un air gothique; mais elles peuvent être regardées d'un autre œil en Angleterre.

J'ai désiré que mon libraire envoyât à Londres un exemplaire de mon livre, relié en maroquin, pour le présenter à la Société Royale, qui m'a fait l'honneur de m'admettre au nombre de ses membres. Ce n'est qu'un léger témoignage de ma gratitude, car ma gratitude elle-même ne doit pas, je vous assure, en rester là.

Enfin, Monsieur, je vous prie de remercier votre aimable et savante Société des Antiquaires de m'avoir admis, pendant trois ou quatre de ses séances, à contempler les antiquités d'Athènes et de Sparte. Je pense souvent à ces beaux morceaux avec un égal sentiment de gratitude pour les hommes qui ont eu le courage d'aller les chercher sur les lieux mêmes et pour ceux qui, avec tant de bonté, m'ont procuré le plaisir de les examiner.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur

GROSLEY.

Nugent fit allusion à cette lettre dans la préface de son *Tour à Londres*. Cette préface est intéressante, en ce qu'elle nous fait connaître comment on appréciait, au point de vue anglais, l'ouvrage et le talent de Grosley. Nous croyons que, sous ce rapport, elle vaut la peine d'être traduite.

Digitized by Google

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

Le présent ouvrage est l'œuvre de l'ingénieux et savant M. Grosley, auteur des « Nouvelles observations sur l'Italie et ses habitants. » Non content d'avoir visité, avec l'esprit d'un véritable philosophe, ce séjour renommé des Muses, il fut bientôt poussé, par son désir insatiable de s'instruire, à venir en Angleterre, pour faire de nouvelles découvertes, dans cette « Mercatura bonarum artium, » afin de se procurer des matériaux pour le présent travail. Comme nous avions traduit le premier de ses ouvrages, l'auteur a désiré que nous entreprenions la traduction du second. Nous avons accédé avec d'autant plus d'empressement à sa demande, que le texte français de cet ouvrage avait un mérite tout particulier.

On peut dire, en général, qu'il contient un grand fond d'érudition, qui se déploie en citations variées, et en applications ingénieuses d'extraits des meilleurs auteurs latins et italiens, mêlées d'heureux tours d'esprit et de saillies originales; son principal mérite, il faut cependant l'avouer, consiste dans une profonde connaissance de l'histoire et de la jurisprudence, unie à celle des anciens us et coutumes de la France et de l'Angleterre. Ses caractères sont bien tracés, ses observations solides et judicieuses, ses anecdotes intéressantes. Mais ce qui peut particulièrement le recommander au lecteur anglais, c'est l'impartialité avec laquelle, contrairement à l'habitude ordinaire des écrivains français, il envisage et apprécie les lois et les coutumes de notre

Digitized by Google

nation, mettant souvent en opposition la sagesse de nos institutions avec les divers abus qui existent dans son pays.

On peut dire cependant qu'une vue rapide de ce royaume n'a pu le mettre entièrement à même de pénétrer à fond les différents sujets qui se rencontrèrent sous sa plume. Il peut avoir été quelquefois mal informé et avoir fréquemment mal compris des détails vrais de faits particuliers, qui, tout en ayant peu d'intérêt par eux-mêmes, n'en exposent pas moins, quand ils sont mal rendus, un écrivain érudit à la censure. De là vient qu'il a été critiqué par les auteurs du *Journal Encyclopédique*, qui l'accusent d'avoir manqué d'exactitude dans certains détails, sur lesquels il lui aurait été facile d'être mieux renseigné. L'auteur, en vrai philosophe, dont le seul but est la vérité, s'est défendu, tout en se reconnaissant coupable, et a rétracté quelques erreurs, notamment celle qui concerne le célèbre M. Garrick, dont il sera question dans l'appendice. Nous avons donc pris plus de liberté à l'égard de cet ouvrage que les traducteurs ont coutume de le faire; mais, pour nous excuser du reproche de présomption qui pourrait nous être adressé, aussi bien que pour rendre justice à l'impartialité de M. Grosley, nous devons informer le lecteur que nous avons pris cette liberté, non-seulement de son aveu et avec son assentiment, mais sur sa demande expresse. Les sujets qu'il traite sont si nombreux, que peut-être, malgré toute notre application, nous faudrait-il recourir à la vieille apologie : « *Humanum est errare.* » Pour excuser les erreurs qui peuvent avoir échappé à notre attention, nous pouvons affirmer avec confiance que le présent ouvrage contient un plus grand nombre d'observations utiles, et moins de traits de malveillance et d'antipathie nationale, que les écrits de Sorbière, Muralt, Le Blanc et d'autres voyageurs français, qui, au lieu de gratifier le public d'observations impartiales, ont généralement cédé à leur mauvaise humeur, en écrivant des invectives et de violentes satires contre les Anglais.

Digitized by Google

Nous ne pouvons mieux terminer cette préface qu'en donnant au lecteur quelques informations sur la personne de l'auteur.

Pierre-Jean Grosley est né à Troyes, capitale de la Champagne, en 1718. C'est un avocat, qui fait partie depuis quelque temps de l'Académie royale des Inscriptions et des Belles-Lettres, et qui est aussi membre de notre Société Royale. Ses qualités littéraires se sont déployées dans un nombre varié d'ouvrages ingénieux, dont les principaux sont les suivants : Mémoires relatifs aux Antiquités du Diocèse de Troyes, Discours sur l'Influence des Coutumes sur les Mœurs, Recherches sur l'Histoire du Droit français, Mémoires sur la Noblesse utérine de Champagne, Vie des frères Pithou, Recherches sur la Conjuration de Venise, Nouvelles Observations sur l'Italie et les Italiens, par deux gentilshommes suédois, les Ephémérides de Troyes depuis 1757. Il a aussi collaboré aux Mémoires de l'Académie de Troyes et à la dernière traduction française de Davila. Mais, outre l'impartialité avec laquelle M. Grosley a parlé des pays étrangers, ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est son affection pour sa patrie. Non content d'ajouter beaucoup à sa renommée par le noble usage qu'il a fait de ses talents, il a trouvé le meilleur moyen de rendre célèbres ses concitoyens illustres, moyen qui, en même temps qu'il perpétue leur mémoire, contribue puissamment à rendre leur exemple efficace. Il a entrepris d'embellir la grande salle de l'hôtel de ville de Troyes, en y faisant placer les bustes en marbre des illustres enfants de cette ville, exécutés par M. Vassé, sculpteur du roi, qui a déjà terminé ceux de P. Pithou, du Père Lecointe, de Passerat, de Girardon et de Mignard.

A en juger par un passage de cette préface, il semblerait que les erreurs que Nugent a rectifiées étaient assez nom-

Digitized by Google

breuses. Il n'en est rien cependant. Les annotations du traducteur sont assez rares, et, sauf pour deux ou trois d'entre elles, Grosley en a tenu compte dans sa seconde édition de *Londres*[1], mais sans parler de Nugent. Cette seconde édition a donc été réellement corrigée, ce qui n'arrive pas à toutes les nouvelles éditions; mais tous les ouvrages n'ont pas, comme celui de Grosley, la bonne fortune d'être traduits dans une langue étrangère, par un écrivain bienveillant et compétent. Nous avons cru que la publication de la préface de Nugent pouvait intéresser les habitants de la Champagne, en nous montrant quelle estime on faisait à l'étranger de leur spirituel et savant compatriote.

---

[1] Notamment tome II, p. 80, 177; III, p. 10, 263; IV, p. 86.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRÉTIEN DE TROYES

ET

SON HOMONYME ET COMPATRIOTE

CHRÉTIEN LEGOUAIS

DE SAINTE-MORE

PAR

M. A.-S. DET

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE
SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE TROYES

CHRÉTIEN LEGOUAIS DE SAINTE-MORE

Il n'y a plus à hésiter aujourd'hui ; un nouveau nom doit être inscrit au catalogue de nos illustrations locales : celui de Chrétien Legouais de Sainte-More. Il n'apparaît pas absolument pour la première fois ; il se devinait un peu, sous sa forme altérée, dans l'article consacré par Grosley à Chrétien de Troyes dans les « Troyens célèbres [1]. » Mais, interprétant mal une indication, inexacte d'ailleurs, de l'inventaire des manuscrits de la Bibliothèque de Genève, publié en 1780, Grosley a franchement attribué à Chrétien de Troyes l'œuvre de Chrétien Legouais. Il a fait plus ; il a identifié les deux individus, de sorte que, pour désigner d'une façon complète le grand trouvère champenois, on se croyait obligé d'employer cette formule : « Chrétien de

[1] Œuvres inédites, 1812, tome I, p. 255.

Digitized by Google

Troyes ou Chrétien de Gonaye ou de Gouays, né à Sainte-Maure. »

Depuis Grosley, Prosper Tarbé[1] eut à s'occuper de « Chrétien Legouays, de Sainte-More vers Troyes. » S'il ne met pas positivement en doute l'existence d'un personnage ainsi dénommé, il déclare que Chrétien Legouais est tellement inconnu dans les fastes de notre littérature, qu'il ne peut avoir écrit une œuvre de quelque importance ; tout au plus son nom serait-il celui d'un copiste qui, placé en présence d'un poème anonyme, n'aurait pas craint de s'en octroyer le mérite.

Or, sur l'œuvre de cet auteur faussement attribuée à un autre, sur cet auteur lui-même, annihilé par Grosley et complètement ignoré tant de ses prédécesseurs que de ses successeurs comme biographes locaux, des travaux récents dus à des sommités scientifiques, MM. B. Hauréau et G. Paris, ont fourni des renseignements qui intéressent à un très haut degré l'histoire littéraire et la philologie. Ils n'ont pas seulement, pour nous, ce mérite général ; ils ont encore un avantage particulier. Pour nous Champenois, ils nous font retrouver un vieux parent, que nous allons connaître un peu et que nous aimerons beaucoup, parce qu'il vient ajouter encore à l'antique gloire de notre pays. Ces études, insérées dans deux grands Recueils, sont l'état civil de notre compatriote. Ce sont aussi ses titres à notre admiration ; et, pour que ces mêmes titres lui confèrent définitivement le droit de cité trop attendu, nous apportons sur Chrétien Legouais et son œuvre une notice succincte extraite des savantes publications de l'Institut[2].

---

[1] Œuvres de Philippe de Vitry, 1850, 8e volume de la collection des poètes de Champagne antérieurs au XVIe siècle.

[2] Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XXXe, 2e partie, p. 45-55 : *Mémoire sur un commentaire des Métamorphoses d'Ovide, par M. B. Hauréau.* — Histoire littéraire de la France, tome XXIXe, p. 455-525 : *Chrétien Legouais et autres traducteurs et imitateurs d'Ovide, par M. G. Paris.*

Digitized by Google

I

Divers manuscrits du XIV^e^ siècle contiennent sur Ovide un commentaire latin, moral et allégorique, qui, dans plusieurs d'entre eux, est anonyme et, dans d'autres, attribué au frère prêcheur Nicolas Triveth, et qui enfin, dans d'anciennes éditions, telles que celles de 1484, 1511 et 1515, a été imprimé sous le nom d'un autre confrère, Thomas de Galles ou Thomas Waleys ; M. Hauréau réduit à néant ces témoignages discordants, et il met hors de doute que l'auteur véritable du commentaire si goûté est le célèbre bénédictin Pierre Bersuire. En effet, l'Ovide moralisé formé le quinzième livre du *Reductorium morale* de Bersuire, alors que toutes les éditions ne comprennent que quatorze livres. Et non seulement il manque un livre, le quinzième, dans toutes les éditions ; il en manque deux. Après avoir tiré d'Ovide toutes les leçons de morale que pouvaient lui offrir les Métamorphoses, Pierre Bersuire avait fait le même travail sur l'ensemble de la Bible, ce qui lui avait procuré la matière d'un seizième livre. Ces deux livres, unis dans plusieurs manuscrits, unis sous le même titre et sous le nom du même auteur, sont restés inconnus aux éditeurs, qui, tour à tour, reproduisirent la première édition ne contenant que quatorze livres.

Ces remarques sur l'ouvrage de Pierre Bersuire ont conduit M. Hauréau[1] à signaler un point fort curieux, qui est pour notre Chrétien Legouais de toute importance.

A part le travail de Bersuire sur Ovide, il existe, dans plusieurs manuscrits, un poème français où toutes les fables des Métamorphoses sont racontées d'abord avec beaucoup d'aisance, interprétées ensuite avec la plus verbeuse liberté. L'auteur de ce poème ne se nomme point, et il n'a été

[1] *Loco cit.*, p. 49-50.

Digitized by Google

nommé par aucun des copistes auxquels nous devons les exemplaires cités par M. Hauréau. Cependant, vers la fin du xv[e] siècle, la note suivante fut écrite sur la feuille de garde d'un exemplaire, alors conservé dans la Bibliothèque de Saint-Victor : *Liber in gallico et rhithmice editus a magistro Philippo de Vitriaco, quondam Meldunensi episcopo, ad requestam domine Johanne, quondam regine Francie, continens moralitates contentorum in quindecim libris Ovidii Metamorphoseos.* Cette affirmation précise a été adoptée par plusieurs savants, notamment par Prosper Tarbé, qui a publié des fragments du poème sous le nom de Philippe de Vitry[1] ; elle repose cependant sur une méprise dont la trace est maintenant retrouvée.

M. Hauréau nous apprend, en effet, que Bersuire a fait de son travail sur Ovide deux rédactions qui diffèrent assez souvent l'une de l'autre : la première, à Avignon, vers 1340 ; la seconde, à Paris, vers 1342. Or, dans le prologue de la première édition, celle qui a été imprimée sous le nom de Thomas Waleys en 1511, Bersuire, après avoir parlé du but, du plan et des sources de son livre, s'exprime ainsi : « *Non moveat tamen aliquem quod dicunt aliqui fabulas poetarum alias fuisse moralizatas et ad instanciam domine Johanne, quondam regine Francie, dudum in rithmum gallicum fuisse translatas, quia revera opus illud nequaquam me legisse memini ; de quo bene doleo, quia ipsum invenire nequivi. Illud enim labores meos quam plurimum roborasset, ingenium meum etiam adjuvasset. Non enim fuissem dedignatus exposiciones in partibus multis sumere et auctorem earum humiliter allegare.* » Par cette claire déclaration, Bersuire croit à l'existence du poème — l'Ovide moralisé — composé pour

[1] Les Œuvres de Philippe de Vitry. Reims, 1850, in-8°. — Cf. Paulin Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, 1836, t. III, p. 177.

Digitized by Google

la reine Jeanne, mais aussi il dit tout son regret de ne l'avoir jamais lu, ne l'ayant pu trouver.

Dans la seconde rédaction ou texte de Paris, ce passage contient une curieuse addition. Le voici sous sa nouvelle forme : « *Non moveat aliquem quod fabule poetarum alias fuerunt moralizate et ad instanciam illustrissime domine Joanne, quondam regine Francie, dudum in rithmis gallicis translate, quia revera opus illud non videram quousque tractatum istum penitus perfecissem. Quia tamen, postquam Avenione redivissem Parisius, contigit quod magister Philippus de Vitriaco... dictum gallicum volumen mihi obtulit, in quo proculdubio multas bonas exposiciones tam allegoricas quam morales inveni ; ideo ipsas, recensitis omnibus, si eas antea non proposueram, suis in locis omnibus assignare curavi, quod satis poterit perpendere prudens lector.* » Ici, Bersuire déclare encore catégoriquement qu'il est vrai que les fables d'Ovide ont été déjà moralisées par quelque autre, *alias ;* il y a longtemps de cela, *dudum*. Il n'ignorait pas l'existence de cette glose en rimes françaises lorsqu'il entreprenait d'en écrire une autre en prose latine ; mais il n'avait pu se la procurer dans la ville d'Avignon ; il ne l'a connue qu'après son retour à Paris, où, par bonne fortune, *contigit*, cette ancienne glose *lui a été communiquée par Philippe de Vitry*. Pourtant, si Philippe de Vitry a fait lui-même le poème demandé par la reine Jeanne, comment Bersuire, l'ayant reçu de ses mains, ne dit-il pas que le prêteur est l'auteur lui-même ? Or, on le voit, non seulement il ne le dit pas, il atteste encore le contraire. Est-ce donc ainsi, conclut M. Hauréau[1], qu'on parle d'un livre que l'auteur, votre ami, vient de vous prêter ?

Au reste, la reproduction textuelle des expressions de Bersuire, dans la note écrite sur la garde du manuscrit

[1] *Loco cit.*, p. 51-53.

Digitized by Google

de Saint-Victor et citée plus haut : *liber in gallico et rhithmice editus a magistro Philippo de Vitriaco*, etc., montre que l'auteur de cette note, postérieure de cent cinquante ans, en a emprunté le fond au dernier passage qu'on vient de lire, et s'est grossièrement trompé sur le sens en faisant de Philippe de Vitry l'auteur d'un livre que celui-ci avait simplement communiqué à Pierre Bersuire. Cette note n'a donc plus aucune valeur, et il est impossible d'attribuer désormais au célèbre évêque de Meaux la composition de l'Ovide moralisé en vers français [1].

D'ailleurs, en regard de cette attribution erronée, deux manuscrits nous en présentent une autre, contre laquelle ne s'élèvera plus aucun soupçon. Dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque de Genève, on lit d'une belle écriture, sinon identique à celle du texte, au moins contemporaine, ces mots en tête de la table par laquelle s'ouvre le volume : « Ci commencent les rubriches d'Ovide le grant, dit Meta- « morphoseos, translaté de latin en francoys par Crestien « Le Gouays de Saincte More vers Troyes. » Dans un manuscrit Cottonien, on trouve non l'Ovide moralisé, mais la table des rubriques, précédée, à ce que nous apprend le rédacteur du catalogue Ashburnham, de paroles à peu près semblables à celles du manuscrit de Genève, et suivie de la mention que voici : « Explicit la table de Metamorphoseos... « translaté de latyn en francoys par maistre Crestien de « Goways de Seynt More vers Troyes, de l'order des frere « menours. »

Ce n'est pas tout. Eustache Deschamps, dans une ballade souvent citée, où il énumère les titres des Champenois à la gloire, mentionne ceux qui l'ont obtenue par des travaux littéraires :

---

[1] G. Paris. *loco cit.*, p. 506-507.

Digitized by Google

Le Mangeur, qui par tres grant cure
Vout Escolastique traitier,
Saincte More Ovide esclairier,
Vitry, Machault de haute emprise,
Poetes que Musique ot chier.

On a voulu, en forçant la construction naturelle de ces vers au moyen d'une ponctuation fantaisiste, rapporter à Vitry les mots « Ovide esclairier »; il est clair qu'ils se rapportent à Sainte-More et qu'ils confirment par conséquent le témoignage des deux manuscrits, invoqué ci-dessus.

L'auteur de l'Ovide moralisé, conclut à son tour M. G. Paris, est donc bien Chrétien Legouais, de Sainte-More près Troyes : cette commune existe encore sous le même nom ; seulement on l'écrit aujourd'hui Sainte-Maure. La note du manuscrit Cottonien nous apprend en outre que Chrétien Legouais était franciscain, et sans doute maître de l'Université de Paris. Le rédacteur du catalogue Ashburnham remarque avec raison que le vers de l'épilogue où l'auteur s'appelle « le mendre des meneurs » peut fort bien contenir une allusion à sa qualité de frère mineur [1].

D'un autre côté, grâce à la précieuse notice de Bersuire, M. G. Paris a pu déterminer à peu près l'époque à laquelle Chrétien Legouais à écrit son poème.

Bersuire dit déjà dans son premier prologue que ce poème a été composé « à la demande de Jeanne, jadis reine de France ; » cette reine était donc morte quand Bersuire écrivait, entre 1337 et 1340. Dès lors, il ne peut s'agir d'aucune des quatre reines du nom de Jeanne, mortes après 1340 ; mais on peut hésiter entre Jeanne de Champagne-Navarre, femme de Philippe IV, morte en 1305, et Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe V, morte en 1329. C'est cette dernière qu'on a généralement désignée comme la patronne du moralisateur d'Ovide, et il est certain qu'on a

[1] G. Paris, *loco cit.*, p. 508-509. — B. Hauréau, *loco cit.*, p. 53-54.

Digitized by Google

d'autres preuves de l'intérêt qu'elle portait aux lettres. Cependant diverses raisons décident à croire que, dans la reine de France qui demanda à Chrétien Legouais son travail sur Ovide, il faut plutôt reconnaître Jeanne de Champagne. Cette princesse ne fut pas non plus étrangère à l'amour des lettres; c'est elle qui avait prié Joinville de lui faire « un livre des saintes paroles et des bons faiz de nostre roi saint Louis; » un manuscrit de la Bibliothèque nationale nous a conservé un ouvrage intitulé : le Mireur des Dames, « que fist un frere de l'ordre de Saint François par la peticion et demande de noble dame Jehanne, reyne de France et de Navarre; » enfin c'est à elle, comme on sait, que l'Université de Paris doit la fondation du collège de Navarre. Fille du dernier comte de Champagne, Jeanne, qui avait apporté le comté héréditaire en dot à son mari, dut venir plus d'une fois dans la capitale de la province ; il est naturel qu'elle ait été en relation avec Chrétien Legouais, son sujet, né dans la banlieue de Troyes. Remarquons aussi que Bersuire, écrivant avant 1340, parle de l'œuvre de Chrétien comme faite « il y a longtemps, » *dudum*, ce qui invite à en chercher la date vers le commencement du siècle. En dernier lieu, ce qui nous semble fort digne d'attention, nous trouvons le livre de Chrétien Legouais, et sans doute l'exemplaire même qui avait été offert par l'auteur à sa protectrice, en la possession de la belle-fille de Jeanne de Champagne, Clémence de Hongrie, deuxième femme de Louis X. Après sa mort, arrivée en 1328, on fit, à la date du 12 octobre, l'inventaire de ses meubles. Cet inventaire nous est parvenu, et l'on y a depuis longtemps relevé l'article suivant : « Un grant romans, couvert de cuir vermeil, des fables d'Ovide qui sont ramene[e]z a moralité de la mort de Jésus Christ. » Ce volume, payé 50 livres parisis, ce qui indique qu'il était fort beau, fut acheté par Philippe VI, roi depuis quelques mois. Il ne paraît pas se retrouver parmi les manuscrits de l'Ovide moralisé qui nous sont restés. L'inventaire de

Digitized by Google

Clémence de Hongrie atteste en tout cas que cet Ovide existait avant 1328, et il est permis de croire que Louis X avait offert à sa femme le livre composé jadis sous les auspices de sa mère. C'est donc à la fin du XIII^e^ siècle ou au commencement du XIV^e^ qu'il faut sans doute faire remonter l'œuvre de Chrétien Legouais[1].

II

Après qu'il a été établi que notre compatriote est bien l'auteur du poème dont il a été longtemps dépossédé, après que la date où cette œuvre fut écrite a été approximativement fixée, prenons connaissance du poème lui-même, l'Ovide moralisé.

Les Métamorphoses d'Ovide moralisées, composées par Chrétien Legouais vers la fin du XIII^e^ ou le commencement du XIV^e^ siècle, sont l'œuvre la plus considérable que le poète latin ait inspirée au moyen âge. Pour en faire une étude en tous points complète, M. G. Paris passe en revue les autres traductions ou imitations d'Ovide, que nous présente antérieurement la poésie française.

Parmi les ouvrages réels du poète de Sulmone, il en est deux surtout qui non seulement ont été sans cesse lus et commentés dans les écoles, mais encore ont pénétré dans la littérature vulgaire : c'est l'Art d'aimer et les Métamorphoses.

Suivant M. G. Paris, l'Art d'aimer a exercé une influence considérable sur le développement des théories de l'amour, qui forment une partie si importante de la littérature du moyen âge. Instruits par Ovide, qui, dans ce livre plus que frivole, s'était amusé à consigner le résultat des expériences

[1] G. Paris, *loco cit.*, p. 509-510.

Digitized by Google

amoureuses de sa jeunesse, les clercs — c'est-à-dire ceux qui savaient le latin — passaient pour bien supérieurs dans la science de l'amour à ceux qui ne pouvaient recourir à cette source. Aussi l'Art d'aimer fut-il l'un des premiers ouvrages que, dans cette société élégante du XII^e^ siècle, formée aux cours d'Angleterre et de France, dans ce milieu à la fois naïf et raffiné, ignorant et curieux, les clercs privilégiés s'attachèrent à mettre à la portée des chevaliers et surtout des femmes, dont l'influence était naturellement prépondérante. Mais comment s'acquittèrent-ils de leur tâche ? Comment l'œuvre d'Ovide, où règne une civilisation si profondément différente de celle du XII^e^ siècle, put-elle être par eux transportée tout entière dans la langue et le costume de leur temps ? Aux allusions perpétuelles à des mœurs disparues, qu'est-ce que comprenaient les habitants de châteaux isolés, qui commençaient à peine à se rendre avec leurs femmes à la cour du suzerain pour prendre part à de grands repas ou à de longues « caroles ? » M. G. Paris pose ces questions ; puis il s'appuie sur un passage souvent cité pour rappeler que Chrétien de Troyes avait, le premier sans doute en France, accompli ce difficile travail, sans qu'on sache comment il s'en était tiré. Toujours est-il que son œuvre, bien qu'elle se soit perdue plus tard, eut un grand succès et répandit dans des cercles plus étendus que le monde des clercs la connaissance du poème d'Ovide. Mais les lecteurs du XIII^e^ siècle ne se contentèrent plus de sa version, et alors se firent d'autres imitations dont quelques-unes nous sont parvenues [1].

M. G. Paris examine ces imitations et traductions tant en prose qu'en vers de l'*Art d'Aimer*, et relève habilement les traits les plus notables se rapportant aux mœurs, aux opinions, à la littérature. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le

[1] G. Paris, *loco cit.*, p. 455-458.

Digitized by Google

lecteur[1], ainsi qu'à ce qui concerne les *Remèdes d'Amour*[2], les *Amours* et les *Héroïdes*[3].

Pour aborder promptement l'œuvre considérable de Chrétien Legouais, nous laissons également de côté les récits tirés des Métamorphoses. En dehors de ces imitations fragmentaires, énumérées par M. G. Paris, on ne connaît plus, en français, jusqu'à Chrétien Legouais, de traduction complète du grand poème d'Ovide désigné sous le nom de Métamorphoses. Et encore, dans l'œuvre de Chrétien Legouais, la traduction proprement dite est bien abrégée ; mais elle est accompagnée d'un commentaire souvent plus long qu'elle-même et qu'on peut appeler réellement une « moralisation » des fables d'Ovide.

Elle remonte à l'antiquité cette idée de vouloir trouver dans les fables mythologiques, et aussi dans les narrations épiques, un sens autre que celui qui s'offre à première vue ; M. G. Paris en cite les principales manifestations. Nous ne retenons que celle-ci : au v^e^ siècle, l'africain Fulgence soumettait à l'explication allégorique l'ensemble de la mythologie grecque et l'Enéïde de Virgile, et il ne craignait pas de prêter çà et là un sens prophétiquement chrétien aux récits dont il prétendait dévoiler l'esprit véritable. Or, ce que Fulgence avait fait avec succès pour Virgile, on le tenta pour Ovide ; M. G. Paris nous l'assure tout en déclarant n'avoir pas rencontré dans les manuscrits, avant le XIV^e^ siècle, de véritables commentaires moraux ou allégoriques sur Ovide, mais rien que des gloses grammaticales et des explications historiques ou évéméristes. Il ne lui semble

---

[1] G. Paris, *loco cit.*, p. 458-486.

[2] G. Paris, *loco cit.*, p. 485-488.

[3] G. Paris, *loco cit.*, p. 488-489. — Cf. *Les anciennes versions françaises de l'Art d'Aimer et des Remèdes d'Amour d'Ovide, par M. G. Paris.* — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comptes rendus des séances de l'année 1884, 4^e^ série, t. XII, p. 537-551 (1885).

Digitized by Google

donc pas que Chrétien Legouais, pour écrire son immense poème, ait suivi un modèle latin ; il n'a pu prendre, dans les commentaires d'Ovide composés par ses devanciers, que des indications sommaires et éparses, qu'il a rassemblées, développées et considérablement augmentées [1].

De plus, Legouais a su donner à son travail un cachet particulier. Dès le début, il déclare que d'autres ont déjà tenté de trouver la défense de la saine morale dans les Métamorphoses d'Ovide. Ils n'ont pu toucher le port : il essaiera de l'atteindre. Les premières et les dernières lignes de son poème ne laissent aucun doute sur ses intentions. Il proteste contre la lettre des poésies licencieuses qu'il traduit ; mais il blâme ceux qui ne veulent pas en saisir l'esprit. C'est en l'honneur de Dieu et pour sa plus grande gloire qu'il entreprend ce travail de longue haleine. Lorsqu'il a mis en vers une fable païenne, il examine avec soin ce qu'elle peut cacher de souvenirs historiques, ce qu'elle renferme d'allégories morales et religieuses, d'allusions à la vie et à la mort de Jésus-Christ. Souvent chaque sujet lui fournit plusieurs explications. Les mêmes personnages représentent tour à tour à ses yeux le bien et le mal. Quand le fonds d'une fable est épuisé, il en reprend les détails et il découvre de nouveaux emblèmes.

Un pareil cadre donnait facilement place à la satire ; l'auteur ne recule pas devant l'occasion qui se présente : il stigmatise hardiment les vices des puissants du siècle. Ses traits n'épargnent pas le clergé ; mais ses attaques les plus vives sont dirigées contre les magistrats, dont il signale l'ambition, l'ignorance et la cupidité. Sa mise est sévère sans malice ; sa rigueur est empreinte d'une bonne foi incontestable. Aussi prie-t-elle le lecteur de lui pardonner la rudesse de ses accusations. Elle supplie même l'Eglise de

[1] G. Paris, *loco cit.*, p. 502-504.

Digitized by Google

l'avertir si ses réprimandes passent les bornes de la justice et de la charité.

La morale prêchée n'est pas celle de la dévotion minutieuse ; elle ne place pas la perfection dans les pratiques d'un catholicisme étroit ; mais elle s'élève aux considérations religieuses et philosophiques de la plus haute portée. Ce n'est pas par la terreur qu'elle essaye de convertir les pécheurs. Elle veut qu'on aime Dieu parce qu'il est bon, et la vertu parce qu'elle est belle. D'une main hardie parfois, l'auteur soulève le voile jeté sur de vieux abus et signale d'importantes réformes. Ailleurs, il discute avec force, mais sans passion, les problèmes les plus graves de l'organisation sociale [1]. C'est ainsi qu'à propos de la défense faite par Pythagore de tuer les bêtes, Chrétien Legouais émet sur la peine de mort, si prodiguée de son temps, des idées qui ont été remarquées à bon droit. On ne doit, d'après lui, mettre juridiquement à mort que les meurtriers d'habitude. En tout cas, ajoute-t-il, dans une digression qui, pour être assez hors de propos, n'en est pas moins intéressante, il est odieux que la justice se saisisse des biens des voleurs qu'elle fait pendre : elle devrait les restituer autant que possible à ceux qui ont été dépouillés, et, à défaut de ces derniers, les distribuer aux pauvres ; mais la convoitise et l'outrecuidance dominent tous les cœurs, et surtout ceux des juges [2].

Les limites nécessairement marquées de notre notice nous interdisent d'entrer dans le détail de cette composition, que nous avons justement qualifiée, à diverses reprises, d'immense et de considérable, puisqu'elle compte plus de soixante-douze mille vers. M. G. Paris en explique le plan général, donne par des exemples judicieusement choisis une idée nette de la façon de procéder de Chrétien Legouais, et

[1] Prosper Tarbé, *Œuvres de Philippe de Vitry*, p. XVIII-XIX.

[2] G. Paris, *loco cit.*, p. 520.

Digitized by Google

met en relief les traits qui, à différents points de vue, offrent le plus d'intérêt. C'est une étude magistrale qu'il faut lire en entier et à laquelle nous ne nous permettrons pas d'arracher des lambeaux. Nous rappelons simplement aussi que le volume publié par M. Tarbé, sous le titre d'*Œuvres de Philippe de Vitry*, et qui ne contient réellement que trente-deux vers — les Dicts du Franc Gontier — appartenant à Philippe de Vitry, renferme des fragments du poème de Legouais avec des analyses et des notes non dépourvues d'intérêt[1].

Tout en hâtant la fin de ce chapitre, il nous est impossible pourtant de nous taire sur le grand succès de l'œuvre de notre compatriote.

Ce succès est attesté par le nombre relativement considérable des manuscrits qui nous sont parvenus ; on compte encore aujourd'hui quatorze exemplaires des Métamorphoses d'Ovide moralisées[2]. Plusieurs autres ne sont connus que par la mention qu'en font d'anciens inventaires ; mais c'est une preuve tout de même que toutes les bibliothèques princières voulaient en posséder une copie ; et, si l'on songe à l'étendue de l'œuvre, on comprendra qu'il fallait être animé d'un grand désir de la lire et de l'avoir pour payer la somme considérable que devait coûter la copie convoitée. C'est que, jusque-là, les Métamorphoses passaient pour une œuvre dangereuse, aux yeux des hommes éclairés, sévères gardiens de la morale publique ; ils n'y voyaient qu'un plaidoyer en faveur des passions et des vices ; aussi la lecture en était-elle interdite. Mais le style séduisant de l'auteur, les charmes de sa poésie, ses récits élégants avaient trop d'attraits pour que les arrêts de la censure fussent respectés, et on lisait les vers d'Ovide en dépit de la prohibition qui les frappait. Les

[1] Cf. Paulin Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, 1836, t. III, p. 178, 183-185.

[2] G. Paris, *loco cit.*, p. 505.

Digitized by Google

moralisations de Chrétien, qui ne plaisaient pas moins d'ordinaire que les récits d'Ovide, devinrent ainsi la sauvegarde des bonnes mœurs, et l'œuvre du poète latin, unie à celle de son arrangeur français, n'offrait plus aucun danger, puisque le poison des fables païennes ne se trouvait versé aux laïques qu'avec l'antidote orthodoxe de Legouais [1].

CHRÉTIEN DE TROYES

A peine venait-on d'établir, d'une façon irréfutable, que Chrétien Legouais de Sainte-More est le véritable auteur des Métamorphoses d'Ovide moralisées, qu'après un examen minutieux de cet ouvrage même de notre Chrétien Legouais, M. G. Paris annonçait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une autre découverte : celle d'un poème de Chrétien de Troyes, regardé jusqu'ici comme perdu [2]. Voici, en substance, l'histoire de cette découverte et son importance.

[1] G. Paris, *loco cit.*, p. 523. — Tarbé, *loco cit.*, p. XVII.

[2] Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Bulletin de Janvier-Février-Mars 1884*, p. 84. — Romania, *Avril-Juillet 1884*, tome XIII, p. 399. — Histoire littéraire de la France, tome XXIX[e] : *Chrétien Legouais et autres traducteurs et imitateurs d'Ovide, par M. G. Paris*, p. 489-491.

Digitized by Google

I

Chrétien de Troyes, dans un passage connu, nous dit qu'avant de composer son roman de Cligès, il avait fait le « mors de l'espaule » et « la muance de la hupe et du rossignol et de l'aronde. » Le « mors de l'espaule » a été compris, jusqu'à présent, comme se rapportant à l'histoire de Pélops, dont l'épaule fut mangée par Cérès; M. G. Paris remarque que cette histoire n'est cependant pas racontée par Ovide, qui n'y fait qu'une allusion assez rapide, et il pense que Chrétien avait développé, à l'aide d'une glose, cette allusion, qui, dans le livre VI des Métamorphoses, n'est séparée que par quelques vers du récit du malheur de Philomèle; il ne lui paraîtrait pas impossible non plus que le « mors de l'espaule » fût tout autre chose et eût rapport à quelque conte étranger à l'antiquité.

Quoi qu'il en soit du « mors de l'espaule, » il n'est pas douteux que la « muance de la hupe et de l'aronde et du rossignol » ne fût une version de l'histoire de Térée, de Procné et de Philomèle. C'est cette version du célèbre poète champenois, qui a longtemps passé pour perdue, que M. G. Paris a heureusement retrouvée.

Le traducteur des Métamorphoses, Chrétien Legouais de Sainte-More, au lieu de se donner la peine de traduire lui-même cette fable, a inséré dans son vaste poème l'ouvrage antérieur de Chrétien, et il le dit expressément. Après avoir indiqué le sujet du récit, il ajoute :

> Mais ja n'en descrirai le conte
> Fors si com Crestiens le conte
> Qui bien en translata la lettre :
> Sur lui ne m'en vueil entremettre;
> Tout son dit vous en conterai
> Et l'allégorie en trairai.

Digitized by Google

Et quand le récit est terminé, Legouais remarque :

De Philomena faut le conte,
Si com Crestiens le raconte.

Le poète se nomme aussi dans le cours de l'ouvrage ; mais cette mention est, de l'aveu même de M. G. Paris, fort embarrassante :

La maison estoit près d'un bois,
Ce conte Crestiens li gois,
Loin de ville, grant et espars...

Cette leçon *li gois* n'est pas celle de tous les manuscrits examinés par M. G. Paris ; l'un porte *le goiz*, deux ont *li gais*, inadmissible pour la rime, un autre enfin donne *li rois*, leçon qui avait fait d'abord croire à M. G. Paris que Chrétien avait reçu le même surnom que Huon le Roi, Adenet le Roi et plusieurs autres. Il faut renoncer à cette idée ; mais comment expliquer *li gois?* Ce surnom rappelle singulièrement celui de l'auteur de l'Ovide moralisé, Chrétien Legouais, en sorte qu'on peut se demander si ce n'est pas lui, et non Chrétien de Troyes, qu'il faut regarder comme l'auteur de ce récit. Toutefois l'hésitation sur ce point ne saurait être longue après les déclarations suivantes de M. G. Paris : le petit poème intercalé dans le grand s'en distingue tout à fait par son style et ressemble au contraire de fort près à ceux de Chrétien de Troyes ; de plus, la façon dont l'auteur du grand poème, dans les vers imprimés ci-dessus, annonce qu'il va, au lieu de « descrire le conte, » le rapporter tel que Chrétien l'a translaté, ne laisse aucun doute sur ce qu'il entend. Il est encore possible, ajoute M. G. Paris, qu'un copiste, sachant que l'auteur de l'Ovide moralisé s'appelait Chrétien Legouais, ait introduit son nom dans ce vers, en l'altérant cependant quelque peu pour la rime, et ait fait disparaître la leçon primitive. C'est alors une preuve de plus à joindre à celles qui ont été réunies tout à l'heure pour établir que l'auteur de l'Ovide moralisé est bien Chrétien Legouais.

Digitized by Google

II

Certes, si M. G. Paris trouve qu'un poème nouveau de Chrétien de Troyes n'est pas chose indifférente et mérite au contraire qu'on s'y arrête, il est loin d'être indifférent pour nous de savoir ce que M. G. Paris pense de l'œuvre inconnue de notre compatriote. Or, d'après l'honorable savant [1], Chrétien a traduit Ovide assez librement ; il a supprimé les recherches de style et les nuances de sentiment; il a transformé tout le costume ; il n'a pas toujours compris les mœurs d'une autre époque ; mais il a ajouté des réflexions morales et des descriptions détaillées. Il n'y a pas, dans ses petits vers « trottant paisiblement deux à deux, » l'émotion communicative des hexamètres du poète latin ; il est froid. En revanche, il est clair, simple, agréable, souvent élégant dans l'expression; enfin, la couleur de son temps, qu'il a donnée à tous les détails du récit, est ce qui offre le principal intérêt.

A la suite de ces appréciations, M. G. Paris cite quelques échantillons du poème de Chrétien, les commente et les rapproche de la version d'Ovide. Nous n'analyserons pas plus cette étude [2] que celle du même savant consacrée à l'œuvre de Chrétien Legouais. Le but que nous nous sommes proposé, de signaler simplement des découvertes qui intéressent l'histoire locale, est, croyons-nous, suffisamment atteint, et nous n'avons pas la prétention que notre modeste gerbe fasse oublier le riche champ où elle a été glanée.

Troyes, le 15 Novembre 1885.

---

[1] *Loco cit.*, p. 491-492.

[2] *Loco cit.*, p. 492-497.

Digitized by Google

LE PREMIER
EMPLACEMENT DE CLAIRVAUX

PAR

M. L'ABBÉ E. VACANDARD

DEUXIÈME AUMÔNIER DU LYCÉE DE ROUEN, DOCTEUR EN THÉOLOGIE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

En 1845 et 1846, M. Philippe Guignard, alors archiviste du département de l'Aube, aujourd'hui bibliothécaire de la ville de Dijon, adressait au comte de Montalembert, dans l'*Auxiliaire Catholique* [1], une série de lettres sur les reliques de saint Bernard et de saint Malachie, et sur le premier emplacement de Clairvaux. Rompant avec la tradition, le hardi critique transportait d'un trait de plume le premier monastère de Saint-Bernard à deux kilomètres environ de l'enclos actuel de la maison centrale de détention, sur le flanc d'un côteau, non loin de la source connue sous le nom de fontaine Saint-Bernard [2]. Les raisons qu'il apportait à l'appui de son opinion étaient spécieuses; elles frappèrent les esprits et conquirent bientôt droit de cité dans le domaine de l'histoire. M. d'Arbois de Jubain-

[1] Tom. II, p. 82 et 216; tom. III. p. 33 et 427. Ces lettres ont été retouchées et fondues en une seule, ap. Migne, tom. 185, p. 1661 et suiv.

[2] Ouv. cit. ap. Migne, p. 1702 et suiv.

Digitized by Google

ville [1] et M. l'abbé Charles Lalore [2], mieux placés que personne pour les contrôler, les acceptèrent sans réserve. Il semble qu'elles fassent loi aujourd'hui et qu'il soit téméraire d'élever contre elles une fin de non recevoir ou même de simples objections.

Des doutes cependant traversèrent notre esprit à la lecture des textes allégués par M. Guignard et reproduits par M. Lalore. M. Lalore et M. Guignard, à qui nous prîmes la liberté de les soumettre, ne firent que les confirmer. Pour les résoudre, il nous restait une ressource : c'était d'interroger Clairvaux même. Nous avons donc visité ces lieux sanctifiés par les pas de saint Bernard, et grâce à une délicate hospitalité [3], nous avons pu les étudier à loisir. A nos yeux maintenant la lumière est faite. L'honorable M. Guignard s'est trompé. Il n'y a pas eu trois emplacements différents de l'abbaye de Clairvaux. Le premier monastère de Saint-Bernard n'est autre que le *monasterium vetus* [4]. A la lumière de la tradition et des textes, il nous sera aisé d'établir cette proposition.

Lorsque M. Guignard émit son opinion sur le premier emplacement de Clairvaux, il ne se dissimulait pas qu'il allait à l'encontre d'une tradition ancienne qui plaçait le premier monastère de Saint-Bernard dans la partie occidentale de l'enclos actuel de la maison centrale de détention. Cette considération ne l'arrêta pas ; il lui parut que la tra-

---

[1] *Etude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux au* XII^e^ *et au* XIII^e^ *siècle*, Paris, 1848, p. 35 et suiv.

[2] *Le Trésor de Clairvaux du* XII^e^ *au* XVIII^e^ *siècle*, par M. l'abbé Charles Lalore, Troyes, 1875, p. 6 et 230 et suiv.

[3] Nous tenons à remercier ici M. l'abbé Foisel, aumônier de la Maison centrale de détention, qui s'est mis si gracieusement à notre disposition pour faciliter nos recherches.

[4] On appelle *monasterium vetus* ou *Petit-Saint-Bernard* la partie occidentale de l'enclos actuel de la Maison centrale de détention.

Digitized by Google

dition s'était égarée[1], et M. Lalore, qui partage son avis, estime que cette erreur date du XVII^e siècle[2]. Ces assertions ont lieu de nous surprendre de la part de savants d'ordinaire si prudents.

Une tradition qui a trois cents ans d'âge est assurément fort respectable, et, avant d'écarter son témoignage, il eut été juste de montrer le vice de son origine. On ne l'a pas fait, et on ne pouvait le faire.

On nous accorde que tous les auteurs qui, depuis le XVI^e siècle, nous ont laissé une peinture de Clairvaux, le rédacteur du *Voiaige de la royne de Sécile*[3], dom Méglinger[4], dom Martène et dom Durand[5], ont considéré le *monasterium vetus* comme le premier monastère de Saint-Bernard. Or, où a-t-on vu que les âges précédents aient enseigné le contraire?

Cette déviation de la tradition nous paraît même impossible à concevoir. Qu'on ne l'oublie pas, il s'agit ici d'un fait confié à la mémoire des moines de Clairvaux, et d'un fait auquel se rattachaient pour eux les souvenirs les plus sacrés. « Voici, disaient-ils, en 1667, à dom Méglinger[6], voici le monastère que notre bienheureux père et ses compagnons ont construit de leurs propres mains, au sortir de Citeaux; voici leur chapelle primitive et les autels devant lesquels ils ont prié pendant plus de 20 ans; voici leur réfectoire et leur dortoir; voici la cuisine où ils faisaient

---

[1] Ouv. cit. ap. Migne, p. 1710.

[2] Ouv. cit. p. 238.

[3] En 1517, fut écrite une narration intitulée : *S'ensuict le voiaige que la royne de Sécile, Mgr le conte de Guyse et M^e la contesse, sa femme, ont faictz de Joinville à Clervaux.* (Didron, *Annales archéolog.*, tom. III, p. 236.)

[4] *Iter Cisterciense*, n. 66-69. ap. Migne, tom. 185, p. 1608-1609.

[5] *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, p. 97.

[6] *Iter Cister.*, n. 66-69.

Digitized by Google

cuire leurs racines, leurs herbes et leurs feuilles de hêtre. Ces deux cellules ont été conservées par le séjour de saint Bernard et de saint Malachie. C'est par cette porte, aujourd'hui murée, que le pape Innocent II fit son entrée dans le couvent en 1131.[1] » Tous ces détails ne portent-ils pas avec eux leur marque d'authenticité ? Et l'on voudrait qu'ils eussent été inventés au XVI^e^ ou au XVII^e^ siècle ! Par qui ? Par les moines. Et dans quel but ? Pour satisfaire la curiosité publique? Mais, s'ils avaient dessein de satisfaire la curiosité publique, n'eussent-ils pas mieux atteint leur but en disant la vérité qu'en créant une légende ? Les ruines considérées par M. Guignard comme les restes de la première abbaye de Clairvaux n'étaient-elles déjà plus assez vénérables pour mériter qu'on leur rendît un culte, ou du moins qu'on daignât encore parler d'elles ? Ou bien les fils dégénérés de saint Bernard se faisaient-ils illusion, au point de croire qu'ils pouvaient sans crime et sans remords mystifier les admirateurs de leur bienheureux Père ? — Mais, dira-t-on, ils ne trompaient les autres que parce qu'ils se trompaient eux-mêmes ; ils avaient oublié jusqu'au lieu du premier emplacement de leur abbaye. — Cet oubli serait étrange. Eh quoi ! de l'avis même de M. Guignard[2], ces moines honoraient par une procession annuelle la fontaine qui avait alimenté le premier monastère et qui gardait toujours le nom de saint Bernard ; et ce monastère même, ils en auraient perdu jusqu'au souvenir ! L'accessoire aurait pris dans leur esprit la place du principal, sans qu'ils s'en aperçussent ; et bientôt, par une pente insensible, ils auraient transporté au second monastère les hommages qu'ils voulaient rendre au premier ! Quelle série de suppositions incroyables il faudrait admettre pour écarter et frapper d'ostracisme une tradition que son antiquité rend si vénérable !

---

[1] Ibid., n. 56.

[2] Ouv. cit. ap. Migne, p. 1711.

Digitized by Google

Et que diraient nos savants contradicteurs, si nous parvenions à renouer cette tradition à la tradition des âges précédents? L'entreprise ne nous paraît pourtant pas au-dessus de nos forces; essayons.

Guillaume de Saint-Thierry nous a laissé, comme chacun sait, une description du Clairvaux primitif, description sommaire à la vérité, mais précieuse à plus d'un titre. « Prima facie, dit-il, ab introeuntibus *Claramvallem*, *per descensum montis*, Deus *in domibus ejus* cognoscebatur, *cum in simplicitate* et *humilitate ædificiorum* simplicitatem et humilitatem inhabitantium pauperum Christi *vallis muta* loqueretur. Denique *in valle illa*, in qua nemini otiosum esse licebat, omnibus laborantibus, etc... Loci vero ipsius solitudo, inter opaca silvarum, et vicinorum hinc inde montium angustias, in quo servi Dei latebant, speluncam illam sancti Benedicti patris nostri quodammodo repræsentabat, etc.[1] »

Cette peinture, de l'aveu de tous, regarde le premier monastère de Saint-Bernard. Or, elle s'applique parfaitement au *monasterium vetus*. La demeure des moines, en d'autres termes l'abbaye, est située dans une vallée, et la forêt lui sert de clôture. « Ab introeuntibus *Claramvallem* per descensum montis, Deus *in domibus ejus* cognoscebatur; » « In simplicitate *ædificiorum* simplicitatem *inhabitatium vallis muta* loquebatur. » A l'endroit où elle est bâtie, la vallée se resserre, *inter montium angustias*. Les moines cultivent tout le terrain compris dans l'enceinte occidentale de l'enclos actuel, jusqu'à l'entrée du vallon de Saint-Bernard et du vallon d'Arconville : *In vallè illa... omnibus laborantibus*. C'est là que Guillaume de Saint-Thierry les contempla avec admiration, soit qu'il descendît à Clairvaux par l'ancienne route de Champignol qui aboutit plus tard à la porte d'entrée du monastère, soit qu'il arrivât par le chemin de Bar-sur-Aube, représenté aujourd'hui

[1] *Vita I, S. Bern.* ap. Migne, 185, p. 247.

Digitized by Google

par un étroit sentier dans la forêt, au nord-ouest : *Ab introeuntibus Claramvallem per descensum montis*. Le texte de Guillaume de Saint-Thierry se trouve ainsi expliqué jusque dans ses moindres détails.

M. Guignard pourrait-il se flatter d'en faire une application aussi heureuse et aussi entière au lieu qu'il désigne comme le premier emplacement de l'abbaye de Clairvaux? Dès le premier pas, sa comparaison cloche et son opinion croule. Guillaume de Saint-Thierry, nous le répétons, appelle *vallée* ce que M. Guignard appelle une *colline*[1], l'endroit choisi par saint Bernard « pour y planter sa tente » : *Ab introeuntibus Claramvallem*... in simplicitate *ædificiorum*, simplicitatem *inhabitantium vallis* muta loquebatur.

Et, de plus, cette vallée a un nom, elle a nom Clairvaux, *Claravallis*. M. Guignard oserait-il bien soutenir que le vallon Saint-Bernard a jadis porté ce nom illustre et l'a perdu dans le cours des âges ? Non. La claire vallée que décrivit Guillaume de Saint-Thierry n'est autre que la vallée visitée plus tard par la reine de Sicile, par dom Méglinger et par dom Martène. C'est la vallée qu'inondent chaque matin les rayons du soleil levant, et que chaque soir encore baignent les rayons du soleil couchant. En un mot, c'est Clairvaux. Nul autre endroit, pas même le vallon Saint-Bernard, n'aurait osé usurper ce nom. Puissance d'un mot! A défaut d'autre preuve, le nom seul de Clairvaux nous suffirait pour renouer la tradition du XVII^e^ siècle à celle du XII^e^.

La tradition a parlé ; les textes vont renforcer sa voix. Il est un texte en particulier qui détermine indirectement,

---

[1] Voici le texte de M. Guignard : « En arrivant à la source (la fontaine Saint-Bernard), Saint-Bernard avait à sa gauche une montagne peu élevée, battue par le vent du nord; à sa droite, la montagne beaucoup plus élevée était exposée au midi. Le choix n'était pas douteux; gravissant donc cette dernière, vis-à-vis la fontaine, il s'arrêta à mi-côte pour y planter sa tente et y établir sa colonie. » Migne, 185, col. 1702.

Digitized by Google

mais exactement, le véritable emplacement du premier monastère de Saint-Bernard ; et nous nous étonnons que M. Guignard n'en ait pas saisi toute la force. Ernaldus, l'auteur du livre second de la vie de saint Bernard, indique les motifs du déplacement de l'abbaye, entrepris en 1135 ou plutôt en 1136 [1] et achevé quelques années plus tard. Et parmi ces motifs il fait ressortir les avantages du voisinage de l'Aube [2]. Puis, décrivant les travaux en cours d'exécution, il s'exprime ainsi : « Alii cœdebant. ligna, alii lapides conquadrabant, alii muros struebant, alii diffusis limitibus partiebantur fluvium et extollebant saltus aquarum ad molas. Sed et fullones et pistores et coriarii et fabri aliique artifices congruas aptabant suis operibus machinas, ut scaturiret et prodiret, ubicumque opportunum esset, in omni domo subterraneis canalibus deductus rivus ultro ebulliens ; et demum, congruis ministeriis per omnes officinas expletis purgata domo ad cardinalem alveum reverterentur quæ diffusæ fuerant aquæ et flumini propriam redderent quantitatem [3] ». Quel est ce fleuve qui prête ainsi la moitié de ses eaux au nouveau monastère, à la condition que, leur office rempli, elles retourneront à leur lit naturel? « Partiebantur fluvium... in omni domo subterraneis canalibus deductus rivus... ut congruis ministeriis per omnes officinas expletis ad cardinalem alveum reverterentur quæ diffusæ fuerant aquæ et flumini propriam redderent quanti-

---

[1] Jaffé (*Geschichte des deutschen Reiches unter Lothar dem Sachsen*, Berlin, 1843, p. 169, 239 et 259) et Hefelé (Histoire des Conciles, trad. Delarc, tom. VII, p. 222,) ont démontré que le Concile de Pise, auquel assista saint Bernard, s'ouvrit le 30 mai 1135, et non pas le 3 juin 1134, comme on l'a répété après Baronius et Pagi. Le saint abbé, occupé ensuite en Italie à réconcilier les Milanais avec le pape et l'empereur, n'a donc pu rentrer à Clairvaux qu'à la fin de l'année 1135 ou au commencement de l'année 1136.

[2] *Vita I Bern.*, lib. II. n. 29, ap. Migne, tom. 185, p. 284-285.

[3] Ibid, n. 31, p. 285.

Digitized by Google

tatem. » C'est évidemment l'Aube. Quiconque en douterait n'a qu'à consulter l'auteur de la *Descriptio positionis seu situationis monasterii clarævallensis*[1] qui, soixante ans plus tard, la nomme expressément et décrit, presque dans les mêmes termes qu'Ernaldus, les services qu'elle rend à Clairvaux: « Alba famosi nominis fluvius... per multas abbatiæ officinas transitum faciens, ubique pro fideli obsequio post se benedictionem relinquit..... per alveum, quem non natura sed fratrum industria fecit, dimidium sui mittit in abbatiam..... Postremo asportans immunditias, omnia post se munda relinquit. Et jam peracto strenue propter quod venerat rapida celeritate festinat ad fluvium..... statimque refundens ei aquas quas nobis transfuderat, sic de duobus efficit unum. » Mais quel est le monastère que l'Aube, ainsi canalisée, visite et alimente? Certes, l'auteur de la *Descriptio* n'avait pas en vue le *monasterium vetus* qui, en 1200[2], était de l'avis même de M. Guignard, depuis longtemps déjà abandonné par les moines. Or, par quelle étrange coïncidence sa description est-elle entièrement semblable à celle d'Ernaldus? N'est-ce pas qu'elle regardait le même établissement? Mais encore une fois cet établissement quel est-il? C'est l'abbaye que remplace aujourd'hui la maison centrale de détention, c'est-à-dire la maison que M. Guignard et M. Lalore considèrent comme le troisième monastère de Saint-Bernard. Le texte d'Ernaldus les condamne assez haut, ce nous semble. Ce qu'ils ont pris pour le troisième emplacement de Clairvaux n'est que le second. Et, par conséquent, le *monasterium vetus* qu'ils appellent le second est tout simplement le premier.

Pour échapper à cette conséquence, diront-ils que la ressemblance que nous signalons entre le texte d'Ernaldus et

---

[1] Ap. Migne, tom. 185, p. 570-571.

[2] On pense généralement que cet auteur écrivait au commencement du XIIIe siècle.

Digitized by Google

celui de l'auteur de la *Descriptio* est purement fortuite, et que l'un a appliqué à la troisième fondation[1] ce que l'autre appliquait au *monasterium vetus*? Il n'y aurait qu'un moyen de soutenir cette allégation : ce serait de montrer que l'Aube a jadis alimenté le *monasterium vetus*. Mais qui entreprendra de faire cette preuve? Pour quiconque a visité Clairvaux, il est clair que le *monasterium vetus* n'a jamais reçu dans son sein les flots de l'Aube. Le *monasterium vetus*, par conséquent, ne fut pas le SECOND monastère fondé par saint Bernard. Qu'était-il donc? Nous l'avons dit, le PREMIER.

Et maintenant nous pourrions nous dispenser de recourir à d'autres témoignages pour établir notre opinion. Pourtant plusieurs autres textes sollicitent notre esprit et veulent être mis en lumière. Nous les donnerons par manière de confirmation. En matière d'histoire, particulièrement dans les faits controversés, abondance de preuves ne saurait nuire.

Ces nouveaux textes concernent l'église construite par saint Bernard dans le cours des années 1136 et suivantes. Où était située cette seconde église? Trompés par l'opinion de M. Guignard, M. d'Arbois de Jubainville[2] et M. Charles Lalore[3] répondent sans hésiter : « Dans l'enceinte du *monasterium vetus*. » Ils vont jusqu'à donner le plan présumé de cette église. Etrange effet du préjugé! Non-seulement l'édifice qu'ils dépeignent n'est pas le second oratoire bâti par saint Bernard, mais il n'eut jamais les dimensions ni la forme qu'ils lui prêtent gratuitement. M. d'Arbois de Jubainville a voulu voir dans les ruines vénérables de cet oratoire « la travée occidentale d'une

---

[1] Nous disons *la troisième fondation*, pour nous conformer au langage de MM. Guignard, d'Arbois de Jubainville et Charles Lalore, qui parlent de trois différents emplacements de Clairvaux.

[2] *Répertoire archéolog. du départ. de l'Aube*, p. 39 et *ouv. cit.*, p. 36.

[3] *Ouv. cit.*, p. 231.

Digitized by Google

église divisée en trois nefs et mesurant 16 mètres de côté. » Mais le savant critique serait fort empêché de faire accorder son plan avec les murs qui restent encore debout. Qu'il examine en particulier le chevet nord qui a conservé sa forme primitive et qu'il nous dise ensuite comment ce morceau d'architecture a jamais pu faire partie d'une église mesurant 16 mètres de côté.

Du reste, nous n'avons pas à discuter ici cette hypothèse; nous l'avons fait ailleurs[1]. Nous cherchons l'emplacement de la seconde église de Clairvaux. Il est, non pas dans le *monasterium vetus*, mais dans l'enceinte, au centre même de l'enclos actuel de maison centrale de détention et pour préciser davantage encore, dans le voisinage de l'église consacrée en 1174[2]. Les raisons ne nous manqueront pas

---

[1] *Saint Bernard et l'Art chrétien*, Rouen, Cagniard, 1886.

[2] Dans la relation du *Voyage de la reine de Sicile*, etc., il est parlé d'une chapelle placée au bout de la croisée de l'église, à main droite, où l'on voyait la fosse dans laquelle saint Bernard aurait été enterré. M. Guignard (ouv. cit. ap. Migne, p. 1670, note 11) veut que cette tradition soit erronée, parce que, dit-il, « tous les biographes de saint Bernard disent qu'il fut enseveli le troisième jour après sa mort dans la chapelle de la Sainte Vierge. » Mais nous ne voyons pas en quoi la *Relation* contredirait les biographes de saint Bernard. « On sait, dit M. Charles Lalore (ouv. cit. p. 217), que toutes les églises cisterciennes étaient sous le vocable de la Sainte-Vierge. » Si l'on suppose pour un moment que saint Bernard fut inhumé dans la seconde église de Clairvaux (et c'est l'opinion de M. Lalore — *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, Troyes, 1877, p. 8 et 9 — opinion que nous partageons), ne peut-on pas dire qu'il fut inhumé dans l'oratoire de la Sainte Vierge? Ce point accordé, est-il bien téméraire de penser que l'auteur de la *Relation* fait allusion à la seconde église bâtie par saint Bernard? — M. l'abbé Charles Lalore n'accepterait peut-être pas notre conjecture. « Cette chapelle, dit-il, (*Reliques des trois tombeaux saints*, p. 10, note 3) est ainsi désignée dans le catalogue manuscrit des abbés de Clairvaux, fol. 6, r° : *Cellula quæ olim honorifice parata fuerat ad receptionem corporum SS. Malachiæ et Bernardi* (Archiv. de l'Aube, F. Clairvaux). Elle est aussi appelée : *primum S. Bernardi conditorium* (Manrique, *Annal. cisterci*, tom. III, 6, 7.) Le mot *primum* désigne la pre-

Digitized by Google

pour justifier cette assertion.

Et, premièrement, nous savons que cet emplacement fut indiqué par les Anges. Dès le temps où saint Bernard habitait la petite cellule que Guillaume de Champeaux lui avait fait construire en 1117, un bruit de voix retentit à son oreille pendant la nuit. « S'étant éveillé, et les voix lui parvenant plus distinctes, il sortit de sa cellule et suivit leur direction. Non loin, était un lieu encore tout couvert de ronces et d'épines, aujourd'hui bien changé, dit Guillaume de Saint-Thierry : « Haud procul aderat locus densis adhuc spinarum vepriumque frutetis abundans, sed nunc longe mutatus ab illo. » Saint Bernard aperçut en cet endroit les Anges formant deux chœurs; et leurs chants mélodieux le remplirent de joie. Il ne connut pas d'abord le mystère de cette vision ; il le comprit plus tard, quand il vit, *après la translation de l'abbaye*, l'église bâtie au lieu même où il avait entendu les concerts célestes. « Cujus tamen mysterium visionis non prius agnovit quam, translatis post aliquot annos ædificiis monasterii, eodem loco positum oratorium cerneret, ubi voces illas audisset [1]. » Il ne fallut rien moins du reste que le souvenir de cette vision pour déterminer le saint

---

mière station du corps de saint Bernard dans cette église (la grande basilique) avant qu'il fût placé dans le sanctuaire derrière le maître-autel. » — L'emploi du mot *cellula*, pour désigner une chapelle, nous paraît hasardeux. Ne peut-on pas supposer que la *cellula*, où le corps saint fut déposé en 1174 à l'occasion de sa première *élévation* (Henricus... fecit cum maximo gaudio et exultatione totius ecclesiæ gallicanæ *elevari*, 1174, — liber Sepulchr.) est distincte à la fois de la grande basilique où il fut transporté en 1178 (Henricus fecit *relevari*, 1178, et in tabernaculo marmoreo retro altare B. Mariæ virginis... collocari) et de la seconde église de Clairvaux où il fut inhumé le 22 août 1153? Selon cette hypothèse, nous le répétons, est-il téméraire de voir dans la *chapelle* de la *Relation* la seconde église bâtie par saint Bernard? C'est une simple question que nous adressons à M. l'abbé Lalore, et que le savant critique est mieux que personne en état de résoudre.

[1] *Vita I Bern.*, à Guillelm, VII, 34.

Digitized by Google

abbé à quitter son premier monastère [1]. Et dans la dédicace de cette seconde église, il se plaît à rappeler que ce lieu, encore fréquenté par les Anges, lui fut indiqué par eux [2]. Or, ce lieu, nous dit Guillaume de Saint-Thierry, était voisin de la cellule bâtie par Guillaume de Champeaux, *haud procul;* et la cellule à son tour était placée dans le cimetière des abbés étrangers, derrière le rond-point de la grande basilique [3]. N'avions-nous donc pas raison de placer la seconde église dans le voisinage de cette basilique? Que ceux qui, comme M. Guignard, veulent voir dans la seconde église la chapelle du *monasterium vetus*, réfléchissent à ces mots : *haud procul.* Quelle apparence que saint Bernard malade ait suivi durant la nuit la voix des Anges jusqu'à une distance de plus de cinq cents mètres [4]? Qu'ils réfléchissent aussi à l'influence que dut exercer à Clairvaux l'invitation céleste. Ils admettent comme nous que l'emplacement du second monastère, et particulièrement de la seconde église, fut sacré aux yeux des moines, et cependant, dans leur hypothèse, je ne trouve plus trace de ce respect, puisque moins de vingt ans après la translation de l'abbaye, ce lieu si saint aurait été abandonné pour une troisième basilique bâtie quatre cents mètres plus bas. Est-ce ainsi que les disciples de saint Bernard auraient, au lendemain de sa

---

[1] Ibid. XIII, 62.

[2] « Quem sancti angeli frequentant »... « Adjungens etiam quædam verba, quibus dabatur intelligi quod antequam lapidem lapidi in constructione superœdificasset idem locus designatus fuisset » *Vita 4a S. Bern.*, ap. Migne, 186, p. 544.

[3] *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, tom. I, p. 99. « Derrière le rond-point de l'église est le cimetière des abbés étrangers qui sont morts à Clairvaux... C'est dans ce cimetière qu'on voit la cellule du saint, que Guillaume de Champeaux lui fit bâtir pour le soulager dans ses infirmités. »

[4] La basilique de Clairvaux avait 106 mètres de longueur, et la distance de cette église à la chapelle du *monasterium vetus* est d'environ 400 mètres.

Digitized by Google

mort, honoré sa mémoire et l'oracle divin? Combien n'est-il pas plus naturel de penser que la troisième église de Clairvaux fut, comme la seconde, bâtie à l'endroit indiqué par les Anges ou tout à fait dans le voisinage?

Mais ce n'est là, dira-t-on, qu'une pure induction. Des textes! Donnez-nous des textes! En voici. Le *Liber sepulchrorum* parlant du lieu de sépulture des convers et des novices morts du temps de saint Bernard, s'exprime ainsi :[1] « Quæ videlicet ossa propter œdificationem oratorii, quod nunc est, fuerunt de prioribus suis tumulis huc translata. Ante enim œdificationem primi oratorii unum in hoc loco fuerat prius fabricatum, in quo tantum erant novem altaria. » Ce texte est difficile à entendre, et nous y soupçonnons une faute de lecture ou d'impression : au lieu de *primi oratorii*, nous lirions volontiers : *hujus oratorii*. Quoi qu'il en soit, M. d'Arbois de Jubainville a vu, si nous ne nous trompons, dans l'oratoire *in quo erant novem altaria* l'église du second monastère[2]. Si nous ne nous trompons encore, par *oratorium quod nunc est*, le *Liber sepulchorum* désigne la troisième église de Clairvaux, la grande basilique. Or, il est remarquable que l'auteur donne aux deux oratoires le même emplacement ou deux emplacements voisins l'un de l'autre, soit que l'on rapporte les mots *in hoc loco* à l'oratoire *quod nunc est*, soit qu'on les applique au lieu de translation des reliques, *huc translata*. Que nos honorables contradicteurs choisissent. Dans l'un et l'autre cas, notre opinion n'en reste pas moins solidement établie.

Mais ne nous contentons pas d'un texte obscur, qui peut abriter une erreur et nous égarer. Il en est d'autres dont la clarté frappera les plus aveugles : « Sub œdificio quod est contra ecclesiam, dit le *Liber sepulchrorum*[3], in cœmeterio

[1] Ap. Migne, tom. 185, p. 1559-1560.

[2] *Les abbayes cisterciennes*, p. 36.

[3] *Loco cit.*

Digitized by Google

abbatum in dextra parte ipsius sarcophagi, continentur ossa felicis recordationis patris et fratrum germanorum beatissimi patris nostri Bernardi..... Continentur ibidem étiam ossa monachorum, conversorum et novitiorum qui in veteri abbatia sub dicto patre in illis seculis aureis, in illo magno fervore, in illa sancta paupertate et austeritate primordialiter vixerunt et feliciter obierunt, quando pulmentum eorum de fagorum foliis sepius conficiebatur et panis non tam furfureus quam ferreus videbatur. Horum ossa de priori abbatia que fundata fuit in valle quadam absynthiali, beato Bernardo adhuc vivente, anno Domini MCXLVIII, die omnium Sanctorum processionaliter cum divinis fuerunt asportata laudibus. Cujus processionis cantum audiens B. Malachias, qui in extremis laborabat, plurimum extitit delectatus, qui nocte illa oppositus est ad eos somno suavissimo soporatus. Die vero anniversaria omnium fidelium defunctorum, corpore B. Malachie solemniter tumulato, prœdicta ossa in isto loco noviter presenti opere fabricato fuerunt venerabiliter collocata. » L'auteur ajoute qu'en l'année 1269, ces mêmes ossements furent *levés de terre* pour la seconde fois, et placés dans la chapelle des comtes de Flandre, en présence de plusieurs évêques, d'un grand nombre d'abbés et de tous les religieux de Clairvaux. Est-ce clair? Lors de leur première exhumation, les disciples de saint Bernard furent déposés dans le cimetière des abbés, derrière le rond-point de la grande basilique. Qu'est-ce à dire? puisque la grande basilique n'existait pas encore? Osons l'affirmer sans crainte, la grande basilique remplaça la seconde église, au centre même du monastère récemment construit. Mais, si ce monastère était la seconde fondation de saint Bernard, quelle était la première? Ne nous lassons pas de le répéter, la première était le *monasterium vetus*.

Dans ces conditions, que devient l'hypothèse des trois emplacements de Clairvaux? Elle est à bas. Faut-il la pous-

Digitized by Google

ser à bout[1] et dissiper les semblants de raisons sur lesquels elle s'appuie? Soit! c'est par là que nous clorons notre étude.

« S'il fallait reconnaître l'ancien Clairvaux dans le *monasterium vetus*, dit M. Guignard[2], on ne comprendrait guère comment saint Bernard, pressé de le quitter, parlait d'un abandon complet, et déplorait l'inutilité de tous les premiers travaux. Pourquoi, par exemple, objectait-il à ses religieux la perte des aqueducs? Il ne fallait que les prolonger, et non les abandonner, puisque les prises d'eau étaient établies. »

A notre humble avis, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'emplacement du *monasterium vetus* pour comprendre que les plaintes de saint Bernard n'étaient pas sans objet. Les prises d'eau, en particulier, les *fontium canalitiorum scaturigines*, indiquées dans le plan de dom Milley, et visibles encore aujourd'hui, devenaient parfaitement inutiles après la translation de l'abbaye dans un lieu que l'Aube devait traverser. Le scrupuleux abbé avait donc raison de « déplorer l'inutilité de tous les premiers travaux. »

« Quand les moines, dit encore M. Guignard[3], sollicitèrent saint Bernard de changer la place de l'abbaye, ils lui représentèrent qu'elle se trouvait dans un lieu étroit et incommode, incapable de contenir la multitude des religieux qui affluaient de toute part. Ils lui montrèrent plus loin la plaine et la rivière dont elle est arrosée, ajoutant qu'on y

---

[1] Au besoin nous trouverions encore dans l'emplacement de la cellule de saint Bernard, construite par les ordres de Guillaume de Champeaux, une nouvelle preuve que le *monasterium vetus* était la première fondation de saint Bernard. On conçoit aisément que l'évêque de Châlons, pour isoler son ami, l'ait relégué à cinq cents mètres des lieux réguliers; mais qui voudra jamais admettre avec M. Guignard qu'il l'ait exilé à une distance de plus de deux kilomètres et demi?

[2] *Ouv. cit.* ap. Migne, p. 1709.

[3] Ibid., p. 1705.

Digitized by Google

trouverait de l'espace pour toutes les dépendances d'un monastère, qu'on pourrait avoir des prés, des fermes, des jardins et des vignes ; enfin, disaient-ils, si la forêt ne nous sert plus de clôture, nous y suppléerons facilement par des murs de pierres. Or, le *monasterium vetus* du plan de dom Milley réunissait tous les avantages de situation que désiraient les moines ; il était à l'entrée de la vallée, peu éloigné de l'Aube ; par conséquent, ce n'est pas à lui que conviennent les reproches des disciples de saint Bernard. »

Nous en demandons bien pardon à M. Guignard ; mais sa perspicacité nous paraît ici en défaut. Si l'on suppose pour un moment — et il faut bien le supposer — que le *monasterium vetus* ne comprenait pas dans son enceinte l'enclos actuel de la Maison centrale de détention, il est faux de dire « qu'il réunissait tous les avantages de situation que désiraient les moines. » Il n'en possédait même aucun. La forêt lui servait de clôture au sud, à l'ouest et au nord ; et les ronces et les épines fermaient à l'est l'embouchure de la vallée[1]. Où placer, dans cet étroit enclos, des prés, des fermes, des jardins et des vignes? — Au lieu d'être « à l'entrée de la vallée, » le monastère occupait au contraire l'endroit le plus resserré de la vallée : les ruines de la chapelle en font foi. — « Il était (à la vérité) peu éloigné de l'Aube, » mais assez éloigné encore pour que l'Aube n'y put être amenée que fort malaisément. — C'est donc à tort que M. Guignard interprète le langage des disciples de saint Bernard en faveur de son hypothèse.

L'éminent critique insiste et continue en ces termes[2] : « Si mon opinion sur le premier emplacement de Clairvaux

---

[1] « Locus densis adhuc spinarum vepriumque frutetis abundans sed nunc longe mutatus ab illo. » *Vita S. Bern.*, Guill. auct., cap. VII, n. 34.

[2] *Ouv. cit.* ap. Migne, p. 1710.

Digitized by Google

ne vous paraissait pas suffisamment établie, j'ajouterais encore quelques réflexions.

« D'après la *Relation*, imprimée dans les *Annales archéologiques*, on montrait une chambre au *Petit-Saint-Bernard* ou *monasterium vetus*, dans laquelle saint Bernard avait reçu Eugène III. Mais Eugène III ne devint pape qu'en 1145, et, quelle que soit la date de sa visite[1], il y avait, quand il la fit, plus de dix ans que l'on avait quitté l'ancienne abbaye : le *monasterium vetus* n'était donc pas l'ancien Clairvaux.

« Dom Joseph Méglinger, visitant le *monasterium vetus* en 1667, y vénéra la cellule que saint Malachie avait habitée à son retour de Rome, depuis les premiers jours d'octobre jusqu'au 2 novembre de l'année 1148, et dans laquelle il mourut. Cette cellule se trouvait placée non loin de celle de saint Bernard, à l'étage supérieur où se trouvait le dortoir commun : l'oratoire était au rez-de-chaussée.

« Mais si saint Malachie mourut dans le *monasterium vetus* en 1148, ne faut-il pas en conclure nécessairement que le *monasterium vetus* n'était pas l'ancien Clairvaux, abandonné à cette époque depuis 13 ans déjà. »

Ces deux objections n'en font qu'une. Il s'agit d'expliquer comment l'auteur de la *Relation* et dom Méglinger ont pu dire que le *monasterium vetus*, qu'ils regardaient comme le premier monastère de Saint-Bernard, fut visité encore et habité par Eugène III et saint Malachie en 1148. La chose est très simple. A tort ou à raison, les visiteurs du XVI^e^ et XVII^e^ siècle sont persuadés que le second monastère n'était pas encore achevé en 1148, et que, par conséquent, le *monasterium vetus* ne dut être abandonné par saint Bernard que vers cette époque. « Quia vero temporis processu affluentium monachorum tantus evasit numerus ut

[1] Le pape Eugène III séjourna à Clairvaux du 24 au 26 avril 1148. Cf. Jaffé, *Regesta Pontif. Rom.*, Berolini, 1851.

Digitized by Google

eos loci angustia minime caperet, dit dom Méglinger[1], ope regum et principum animum adjecit (divus Bernardus) ad novi ampliorisque constructionem. *Idque pæne consummavit circa annum Christi* 1148. » M. Guignard trouvera peut-être qu'il est difficile de faire accorder cette date avec les indications de Guillaume de Saint-Thierry. Nous savons que le premier historien de saint Bernard a vu construire le second monastère[2], mais nous ignorons la date de sa mort. A-t-il atteint l'année 1149? Nous n'oserions l'affirmer absolument, mais il serait également téméraire de le nier[3]. En tout cas, il n'est pas permis de prétendre qu'en 1148 le premier monastère de Saint-Bernard « était abandonné depuis treize années déjà. » M. Guignard croit-il donc que la translation projetée a été exécutée aussitôt que conçue, et achevée en moins d'un clin-d'œil? Est-il bien sûr même que les travaux de construction des divers services de l'abbaye, du réfectoire, du dortoir, du cellier — ce cellier qui existe encore, et qui est un remarquable monument d'architecture, — de la chapelle, du moulin, de la tannerie, des murs d'enceinte, etc., etc., n'aient pas duré plus de dix ans? La seule dérivation de l'Aube, amenée à Clairvaux dans un lit qui a plus de quatre kilomètres de longueur, n'a-t-elle

---

[1] *Iter Cisterc.*, n. 65, ap. Migne, p. 1606. Cf. Liber Sepulchror., *loc. cit.* : « Horum ossa de priori abbatiâ que fundatâ fuit in valle quâdam absynthiali, beato Bernardo adhuc vivente, *anno Domini MCXLVIII*, die omnium Sanctorum processionaliter cum divinis laudibus fuerunt asportata. *Cujus processionis cantum audiens B. Malachias, qui in extremis laborabat, plurimum extitit delectatus, qui nocte illâ appositus est ad eos. Die vero anniversariâ omnium fidelium defunctorum, corpore B. Malachie solemniter tumulato prædicta ossa in isto loco noviter præsenti, opere fabricato fuerunt venerabiliter collocata.* »

[2] *Vita S. Bern.*, auct. Guill., cap. XIII, n. 62.

[3] Il mourut certainement avant 1153 (Cf. *admonitio in libros de vita et Gestis S. Bernardi*, ap. Migne, tom. 185, p. 222, n. 2), mais après 1145 (*Der Heilige Bernard von Clairvaux, Vorstudien*, von Dr. Georg Hüffer, Münster, 1886, p. 50, 51, 52.

Digitized by Google

pas exigé plusieurs années de labeurs. Poser simplement ces questions, n'est-ce pas donner déjà quelque probabilité aux témoignages de la *Relation* et de dom Méglinger? Du reste, si ces auteurs se sont trompés, ils échappent, au moins, au reproche de contradiction. Si on suppose — comme la logique le demande — que l'abandon définitif du *monasterium vetus* doit être, suivant eux, fixé au mois de novembre 1148, et même plus tard, tout se tient et s'enchaîne dans leur opinion. C'en est assez pour ôter tout fondement aux objections que M. Guignard tire de leurs récits.

Nous ne citerons que pour mention une dernière difficulté qu'on oppose à notre thèse. Il s'agit de la position présumée de la chapelle érigée par les religieux de Clairvaux, en souvenir de la lettre écrite *in imbre sine imbre*. Dom Meglinger donne à entendre que la chapelle était beaucoup plus rapprochée de la fontaine Saint-Bernard que du *monasterium vetus*. « Distat a monasterio claravallensi hic locus mediâ horâ, in umbilico silvæ ad muros usque pertigentis[1], etc. » Dans ces mots « *distat media horâ,* » M. Guignard[2] trouve une nouvelle preuve de son opinion sur le premier emplacement de Clairvaux. « En effet, dit-il, si le saint abbé était sorti de l'enclos du monastère pour n'être pas troublé dans son travail — *ad dictandum quippe secretius, septa monasterii egressi fuerant* (*Vita Bernard*, Guill. XI, 50), — il n'avait pas eu besoin de s'éloigner beaucoup, la forêt lui offrant aussitôt le calme de ses retraites profondes. Tandis qu'en plaçant l'ancien Clairvaux au *monasterium vetus*, on fait faire à saint Bernard une demi-lieue de chemin avant de trouver la solitude qu'il cherchait. » Pour répondre à cette objection, il nous suffirait de faire

[1] *Inter. Cisterc.*, n. 70., ap. Migne, p. 1610.

[2] Ouv. cit., ap. Migne, p. 1711, note 3.

Digitized by Google

remarquer que M. Guignard a pris trop à la lettre le *medià horâ* de dom Meglinger. Le contexte — *in umbilico silvæ ad muros usque pertingentis* — corrige ce que ces deux mots ont d'inexact et d'exagéré. On peut en croire dom Milley (*tabula* 2ª) et dom Martène[1], qui placent « *un peu au-dessus de l'enclos du monastère* la chapelle érigée dans l'endroit même où fut écrite, *in imbre sine imbre*, la lettre de saint Bernard à son neveu Robert. » Fort de cette double autorité, nous osons penser que la chapelle était plus rapprochée du *monasterium vetus* que de la fontaine Saint-Bernard. Mais quand nous serions dans l'erreur, qu'y gagnerait l'opinion de M. Guignard sur le premier emplacement de Clairvaux? Quelques pas de plus ou de moins dans la forêt indiqueront-ils la direction qu'avait prise saint Bernard et le lieu d'où il était parti? Ce qui est certain, c'est que de l'enclos du *monasterium vetus* à la chapelle, la distance était petite, et que le saint abbé a pu la franchir sans étonner personne, pour chercher la solitude dont il avait besoin.

On nous dispensera d'examiner plus à fond et en elle-même l'hypothèse de l'honorable M. Guignard. Nous avons visité l'endroit que le savant correspondant de Montalembert désigne comme le premier emplacement du monastère de Saint-Bernard. Les quelques tuiles qu'on y peut rencontrer et la configuration du sol soutiennent mal le rôle important qu'on voudrait leur faire jouer. Et certes, n'était le titre de *nonnerie*, dont on a (nous ne savons quand ni pourquoi) décoré ces lieux inhospitaliers, l'idée d'en faire le séjour de saint Bernard ne serait venue à personne. Quelque séduisante que cette idée ait paru à M. Guignard, et quelque spécieuses que soient les raisons, ou plutôt les couleurs dont il l'a revêtue, nous croyons avoir établi d'une façon péremptoire qu'elle ne supporte pas un examen approfondi.

[1] *Voyage littéraire*, tom. I, p. 185.

Digitized by Google

Si notre amour-propre ne nous fait pas illusion, notre étude dissipera les ténèbres amassées depuis quarante ans sur cette question. Les esprits, nous osons l'espérer, seront frappés par le seul éclat de la vérité. Et, une fois de plus, il sera démontré qu'en histoire « les fausses couleurs, quelqu'industrieusement — et avec quelque bonne foi — qu'on les applique, ne tiennent pas. »

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

PRIX MIS AU CONCOURS

PAR LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Prix à décerner en 1886

1°. Un prix, de la valeur de 200 francs, sera décerné à la meilleure *Biographie d'un artiste*, ou à la meilleure *Monographie d'une école artistique dans le département de l'Aube*.

2°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur *l'Influence des machines sur l'agriculture dans le département*.

3°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Biographie d'un savant né dans le département*.

La Société indique en particulier Ludot, sur lequel il existe de nombreux documents inédits à la bibliothèque de Troyes.

4°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur *Avant-projet* (*sans devis*) *pour l'agrandissement du Musée*.

Les concurrents, pour ces quatre prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, rue Saint-Loup, n° 11, — au plus tard, le 1er mars 1886.

Digitized by Google

Prix à décerner en 1887

1°. Un prix, de la valeur de 200 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur *Travail d'histoire ou d'archéologie locale*, dont le sujet est laissé au choix des concurrents.

2°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude d'histoire naturelle relative à un canton du département de l'Aube.*

3°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur les effets des traités de commerce dans le département.*

4°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Monographie d'une famille urbaine ou rurale du département.*

PRIX BISANNUEL DELAPORTE

Un prix, de la valeur de 300 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Histoire d'une commune du département.*

Ce prix pourra être partagé. La Société a rédigé pour ce concours un programme spécial qui est imprimé dans les mémoires de la Société de 1880.

Les concurrents, pour ces cinq prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, rue Saint-Loup, n° 11, — au plus tard le 1er mars 1887.

Prix à décerner en 1888

1°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur la *Fabrication de la faïence dans le département de l'Aube.*

2°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur l'*Introduction d'une race d'animaux domestiques dans le département.*

Digitized by Google

3°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur les *Localités du département les plus riches en fossiles, et la nature des terrains où ils auront été trouvés.*

4°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Pièce de vers inédite*, dont le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les concurrents, pour ces quatre prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, rue Saint-Loup, n° 11, — au plus tard le 1er mars 1888.

Prix à décerner en 1889

1°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur *Essai sur l'origine et le développement d'une des principales industries locales.*

2°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur l'architecture civile à Troyes et dans le département depuis le XVe siècle, et particulièrement sur celles du XVe et XVIe siècles à Troyes.*

3°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Biographie d'un agriculteur du département de l'Aube, décédé avant* 1880, *qui aurait rendu des services à l'une des branches de l'agriculture.*

PRIX BISANNUEL DELAPORTE

Un prix, de la valeur de 300 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleur *Carte agronomique du département de l'Aube ou de l'un de ses cantons.*

Les concurrents, pour ces quatre prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, rue Saint-Loup, n° 11, — au plus tard le 1er Mars 1889.

Digitized by Google

CONDITIONS COMMUNES A CES CONCOURS

Les Manuscrits devront être inédits. — Ils porteront chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans et sur le billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur. Celui-ci ne devra pas se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

Les concurrents sont prévenus que la Société ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés aux concours. — Les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

La Société déterminera, avant les séances publiques, si les récompenses attribuées aux lauréats leur seront remises en médailles, en livres, en objets d'art, ou en argent.

Indépendamment des prix sus-énoncés, la Société Académique de l'Aube décerne, tous les ans, des prix, des récompenses ou des encouragements dont le sujet n'est pas annoncé, et pour lesquels elle désire conserver son initiative.

Elle décernera, en outre, dans ses séances publiques, des médailles d'or et d'argent aux auteurs des perfectionnements introduits ou opérés dans le département, qui auront été jugés le plus utiles à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.

Des médailles seront également remises aux auteurs des meilleures statistiques communales, rédigées conformément au questionnaire publié en 1876.

Digitized by Google

Le présent Programme est en distribution à Troyes, chez M. Alphonse Roserot, Archiviste de la Société Académique de l'Aube, rue Beaujean, n° 13.

Troyes, le 1er Janvier 1886.

Le Président de la Société,

Albert BABEAU.

Le Secrétaire,

Alfred NANCEY.

L'Archiviste,

Alphonse ROSEROT.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES

DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES

AVEC LES NOMS DES DONATEURS

Pendant l'année 1885 [1]

Article 34 du règlement de la Société Académique de l'Aube :

« Chacun des Membres de la Société doit contribuer, autant » qu'il est en lui, à l'augmentation du Musée.

» Les dons faits à la Société par ses Membres, ou par des per- » sonnes étrangères, sont inscrits sur un registre spécial, et » publiés en outre dans les journaux de Troyes et dans l'ANNUAIRE » du Département, avec les noms des donateurs. »

PEINTURE

MM.

Julien GRÉAU, membre résidant : — Deux peintures sur bois à la cire : Groupe mythologique et portrait de lord Byron, par Paillot de Montabert ; — Une toile peinte à l'huile, *Restitution de l'ancienne abbaye de Clairvaux*, par Henri Valton.

Nicolas RAY aîné, aux Riceys : — Un tableau peint à l'huile : Portrait en pied de Marie-Antoinette, attribué à Mme Elisabeth Vigée, femme de J.-B. Lebrun.

---

[1] Pour les publications précédentes, voir l'Annuaire de l'Aube des années 1847 à 1885.

Digitized by Google

Le Conseil Général de l'Aube : — Un tableau peint à l'huile, *un intérieur de forge en Champagne*, par Gotorbe.

Joseph Audiffred, membre correspondant à Paris : — Une peinture sur porcelaine, représentant la reine d'Italie, par Charles Sellier, né à Nancy.

SCULPTURE

Victor Michelot, fabricant de bonneterie à Troyes : — Deux médaillons en plâtre, portraits de ses enfants, par M. Désiré Briden.

L'abbé Pingat, aumônier de l'Hôtel-Dieu : — Deux bustes en plâtre de M. Jean Millard, père de feu M. Auguste Millard, moulés après décès par Grandi, ancien mouleur à Troyes.

Julien Gréau, membre résidant : — Moulages du jubé de Villemaur, exécutés par Edouard Valtat (épreuve unique) ; — Moulages de trois statuettes religieuses, *le Christ à la colonne*, *saint Paul*, *saint André*.

ARCHÉOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE

François Thiéblemont, cultivateur à Villy-en-Trodes : — Une hache polie, en pierre noire siliceuse, recouverte d'une épaisse patine, trouvée à Villy-en-Trodes, lieu dit *la Brousse* ; — Trois pointes de flèches à pédoncule et à ailerons, en silex, trouvées au lieu dit *le Bochot* ; — Quelques autres petits silex taillés ; — Une ancienne boucle en cuivre ; — Deux pesons de fuseau en terre cuite.

Paul Bourgin, instituteur à Villy-en-Trodes : — Une pointe de flèche lancéolée à pédoncule, finement retouchée, recueillie près du bois de Trodes.

Jules Depontaillier, conseiller municipal à Troyes : — Un fragment du chêne antique trouvé dans le Rhône et exposé à Anvers.

Alexis Jeanson, conseiller municipal au Plessis-Barbuise : — Cinq ornements de bronze recueillis dans deux sépultures gau-

Digitized by Google

loises découvertes par le donateur, le 6 janvier 1885, au sud-est du Plessis-Barbuise, lieu dit *la Bouverie*, savoir : un *torques*, un bracelet et une fibule dans la première sépulture, et deux autres fibules dans la seconde sépulture où deux corps se trouvaient réunis.

Ernest REMY, membre associé à Troyes : — Un débris de petit vase gallo-romain, trouvé à Troyes dans les travaux de construction de l'abattoir.

Mme LA SUPÉRIEURE DES SACRÉS-CŒURS, à Troyes :— Une belle sculpture de la fin du XVe siècle, représentant en fort relief, dans un cadre de forme surbaissée, deux anges agenouillés qui soutiennent l'écusson de Troyes. Ce cadre armorié décorait l'extérieur de l'ancienne chapelle des Cordeliers ; il était situé sous l'appui des deux premières fenêtres de gauche de l'étage de la Bibliothèque.

Maximilien PHILLIPPON, instituteur à Etrelles : — Une petite clef moyen-âge, en bronze, trouvée à Etrelles.

Fernand MARCILLY, à Troyes : — Trois anciennes clefs en fer, dont une du moyen-âge, recueillies sur le finage de Saint-Lupien.

Antoine LAMY, menuisier à Troyes : — Trois fragments d'un édicule en pierre, sculpture de la Renaissance, trouvés à Troyes, rue de la Vicomté.

ANONYME : — Un fragment de statue de femme, du XVIe siècle, recueilli dans les déblais de la cave d'une ancienne maison de pierre reconstruite en bois au XVIe siècle, rue de l'Hôtel-de-ville, n° 18.

Adolphe PARIGOT, juge à Troyes : — Seize moulages en plâtre, détails du portail nord de l'église d'Epernay, avec trois photographies de ce portail.

Julien GRÉAU, membre résidant : — Un bout de poutre angulaire, provenant de l'ancienne rue de la Chasse, bois sculpté du XVIe siècle ; — Nombreux moulages de sculptures de la Renaissance des vieilles maisons de Troyes.

Alexandre ROY, tonnelier à Troyes : — Une petite poignée de porte, simple boucle en fer forgé, du XVIe siècle, provenant de sa maison, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 26.

Digitized by Google

L'abbé LECLERC, chanoine titulaire à Troyes : — Une petite poignée de porte en fer forgé, style Henri II, provenant d'une maison du XVI^e siècle, aux armes des Hennequin, place Saint-Pierre, n° 2.

Paul CHALON, ingénieur à Paris : — Une molette d'éperon castillan, en bronze, recueillie avec d'anciennes monnaies espagnoles dans les fouilles d'une maison de la rue dite *de Gallos*, sur l'emplacement de l'ancien cirque des Coqs, à Lima (Pérou).

Emile FOUGEU fils, chiffonnier à Troyes : — Une plaque de cheminée, en fonte, datée de 1632.

Adrien DE MAUROY, membre résidant : — Deux pesons de fuseau, en terre cuite, trouvés à Courcelles-Saint-Germain.

M. et M^me^ BARON-PAYN, à Bar-sur-Aube : — Un déjeuner Louis XV à décor polychrôme rouennais. Ce curieux service, d'une conservation rare, consiste en une assiette creuse, sur laquelle se trouvent adhérents deux coquetiers et une salière.

HABERT, officier en retraite à Troyes : — Trois entrées de serrure Louis XV, en cuivre.

M^me^ DREPTIN, à Troyes : — Un bel étui Louis XVI, en cuivre ciselé et doré ; — Un poinçon Louis XVI, en argent.

Louis GUYOTTOT, maréchal à Clérey : — Quatre fers à cheval, datant de l'invasion de 1814.

Eloi TOUSSAINT, blanchisseur à Troyes : — Un biscaïen en fonte, trouvé au Vouldy.

M^me^ MORIAT, à Troyes : — Deux anciens dés à coudre.

Jean-Baptiste MAZURIER, antiquaire à Troyes : — Un ancien compas en fer, gradué par pouces et lignes ; — Une ancienne lancette à ressort de vétérinaire ; — Un diplôme de franc-maçon sur parchemin.

Camille JOURNÉ, membre résidant : — Un bonnet d'homme, ancienne coiffure de la contrée, vulgairement appelée *pain de chenevis*.

Théodule BROCHET, apprêteur de bonneterie à Troyes : — Un médaillon en plâtre, représentant saint Antoine de Padoue.

Digitized by Google

Paul MANIFACIER, rentier à Troyes : — Un fragment d'obus prussien, lancé sur la ville de Sens en 1870.

Emile PROVIN, mécanicien de la marine militaire à Troyes : — Deux bâtons de guerre ayant appartenu au chef de la tribu de Penerivuen ; — Trois sagaies du chef canaque Pierre, de la tribu de Païta ; — Une massue en faux gaïac ; — Un arc et 15 flèches ; le tout recueilli en Nouvelle-Calédonie.

Louis ARNAULD-EHRHART, de Brienne-le-Château, commissaire de police à Hanoï (Tonkin) : — Un coffret en laque de Chine ; — Deux statuettes de suppliciés annamites, en terre cuite.

NUMISMATIQUE ET SIGILLOGRAPHIE

Le docteur Charles FOREST, à Troyes : — Une monnaie gauloise, en bronze.

M. et Mme BARON-PAYN, de Bar-sur-Aube : — Un lot de monnaies de billon : 14 romaines, 69 françaises, 11 baronales, 22 étrangères, et 35 jetons et médailles.

François THIÉBLEMONT, cultivateur à Villy-en-Trodes : — Un grand bronze d'Antonin, fruste, trouvé à Villy, lieu dit *la Marne* ; — Huit monnaies étrangères.

Arthur RICHÉ, marbrier à Troyes : — Un grand bronze d'Antonin, de l'an 140, aux effigies de l'empereur et du césar Marc-Aurèle, recueilli dans les grèves de la rive droite de la Seine, en face de Foicy ; — Un sceau-matrice du XVe siècle, au nom de Rob. Ancelot, trouvé à Troyes dans les fouilles de la maison Lesmaret, rue de Clamart.

L'abbé GARNIER, membre résidant : — Un grand bronze de Marc-Aurèle césar, de l'an 140 à 143, recueilli vers 1879 dans une gravière de M. Bourgoin, à la Vacherie près Troyes.

Marcellin TRUGAL, conseiller municipal au Plessis-Barbuise : — Un quart d'écu au nom de Charles X, le roi de la Ligue, frappé à Nantes, en 1597, par le duc de Mercœur, et trouvé près du Plessis, au bord du chemin dit *Rue-Paillard*.

Digitized by Google

Dieudonné ROYER, membre résidant : — Une pièce de quatre gros des archiducs Albert et Isabelle, frappée à Tournai, en 1621, et trouvée sur le territoire de Courcemain (Marne).

Victor TREMET, bonnetier à Troyes : — Un monneron et sept jetons en cuivre.

Louis ARNAULT-EHRHART, commissaire de police à Hanoï (Tonkin): — Plusieurs lots de monnaies de l'Annam et du Tonkin.

L'abbé DEHEURLES, à l'Evêché : — Une médaille commémorative du sacre de Mgr Cortet, évêque de Troyes (30 nov. 1875), exemplaire en bronze, frappé sur les coins gravés à Paris par M. Coltat, originaire de l'Aube.

Alphonse ROSEROT, membre résidant : — Une reproduction en bronze du sceau-matrice de Baudoin de Luxembourg, archevêque de Trèves (1308-1354).

Jules MEYSTRE, cabaretier à Troyes : — Une bague en cuivre, avec cachet armorié aux initiales I. B., du XVIIe siècle, trouvée à Troyes sur l'emplacement de la gare actuelle, petite vitesse ; — Un cachet armorié aux initiales S Y., en cuivre, du XVIIIe siècle.

Louis LONEUX, à Troyes : — Deux moulages des sceaux de Blanche, comtesse palatine de Champagne, et du Chapitre de Saint-Etienne de Troyes.

Miltiade GARNIER, instituteur à Chauchigny : — Une empreinte en cire du sceau de Hervieu Le Gal. La matrice de ce sceau a été trouvée sur le territoire de Champigny-sur-Aube.

ZOOLOGIE

Jules DARD, à Villacerf : — Un crâne humain recueilli en 1884 dans une sépulture gallo-romaine de Rilly-Sainte-Syre ; le mort avait dans la bouche un petit bronze très oxydé, à l'effigie de Victorin (265-267).

C. REDENBACH, directeur de ménagerie : — Deux jeunes ours morts pendant les foires de mars à Troyes.

Digitized by Google

Camille JOURNÉ, membre résidant : — Une tête de jeune loup et deux têtes de chevreuils, toutes montées ; — Une collection de coléoptères de l'Aube, contenue dans 84 cartons.

Arthur BONAMY DE VILLEMEREUIL, membre associé : — Un héron cendré en peau, jeune individu pris au piège, le 18 décembre 1885, dans sa propriété de Villemereuil.

L. RIBOUT, maître-compagnon couvreur à Paris : — Un œuf d'oiseau trouvé en octobre 1884 dans un des clochetons de la flèche Saint-Remy de Troyes.

Julien VIGERIE, sabotier à Troyes : — Un œuf de cane, contenant un second œuf.

Vincent PRÊCHERAT, à Troyes : — Un œuf de cane contenant un second œuf.

BOTANIQUE

Louis GUYOTTOT, maréchal à Clérey : — Une loupe de vigne.

GÉOLOGIE

Georges PAVIE, ingénieur des Ponts et Chaussées à Troyes : — Deux ammonites.

PARIGOT, garde-champêtre à Nully (Haute-Marne) : — Quelques fossiles néocomiens et albiens.

L'abbé CHAUMONNOT, doyen d'Estissac : — Un fragment de silex contenant un polypier fossile.

Joseph BOUYERON, entrepreneur de maçonnerie aux Tauxelles : — Une dent de poisson fossile, analogue à la raie, provenant des grèves de la Seine, à Troyes.

L'abbé GARNIER, membre résidant : — Une dent de poisson fossile, genre *Pycnodus*, recueillie dans la grève à Villiers-sur-Seine (Seine-et-Marne).

Henri LOREZ, meunier à Bourguignons : — Une molaire d'éléphant, trouvée dans les graviers de la Seine, près du moulin de Bourguignons.

Digitized by Google

Louis TOREAU, entrepreneur de transports à Troyes : — Une dent de mammifère quaternaire, provenant des grèves de la Seine à Saint-Julien, lieu dit *les Vannes-Tranchines*.

MINÉRALOGIE

Emile PROVIN, mécanicien de la marine militaire à Troyes : — Un lot de minéraux de la Nouvelle-Calédonie.

Jules DEPONTAILLIER, conseiller municipal à Troyes : — Un échantillon de nickel de la Martinique.

CONSERVATOIRE INDUSTRIEL

Julien GRÉAU, membre résidant : — Trois anciens métiers français, jaugeant 20 fins, 19 pouces; 20 fins, 25 pouces; 24 fins, 18 pouces; — Plusieurs machines à diminuer, construites par Delarothière, Gruber et M. Marcoux.

Hubert MARCOUX, mécanicien à Troyes : — Une machine à rayer en long pour métier français, construite par le donateur.

Pour copie conforme au registre destiné à inscrire les Dons faits au Musée de Troyes.

L'Abbé GARNIER,

Ordonnateur de la Commission du Musée.

Digitized by Google

LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

PENDANT L'ANNÉE 1885

Avec les noms des Donateurs[1]

SCIENCES

M. le docteur GUIBOUT, membre correspondant à Paris : *Traité des maladies de la peau*, 1 vol. in-8°.

M. Paul FLICHE, membre correspondant à Nancy : *Recherches physiques et physiologiques sur la bruyère commune et sa richesse en sels minéraux*, in-8°.

M. Charles MOROT, vétérinaire à Troyes : *Contribution à l'étude de l'inflammation de l'ouraque et de l'inflammation de la veine ombilicale, suite de l'écoulement urinaire de l'ombilic chez les jeunes poulains*, in 8°.

M. LESCUYER, membre correspondant à Saint-Dizier : *Noms et classification des oiseaux de la vallée de la Marne*, in-8°.

M. Alexandre CONSTANT, membre correspondant à Autun : *Notice sur des Lépidoptères nouveaux*, in-8°.

M. BRIARD, membre résidant à Troyes : *Extrait de la Revue mycologique de Toulouse*, contenant mention de quatre nouveaux genres de cryptogames, in-8°.

---

[1] Nous n'avons pas porté sur cette liste les envois des Académies et des Sociétés correspondantes, les publications périodiques, ainsi que les volumes de la collection des Brevets d'invention donnés par l'Etat.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE. — ARTS

Le baron JOSEPH DE BAYE, membre correspondant à Baye : *Le dépôt des flèches à tranchant transversal*, in-8°.

— *Importance des temps néolithiques, affirmée par les travaux pratiqués à l'intérieur du sol et à sa surface dans quelques stations de la Champagne avoisinant le Petit-Morin*, in-8°.

M. Auguste NICAISE, membre correspondant à Châlons-sur-Marne : *Les terres disparues*, in-8°.

M. G. LAPÉROUSE, membre résidant : *Rapport sur les fouilles du Vicus Vertiliensis fait à la Société archéologique du Châtillonnais. Découverte d'une ville gallo-romaine*, in-8°.

HISTOIRE

M. Albert BABEAU, vice-président de la Société : *La vie rurale dans l'ancienne France*, — Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, — (2e édition), Paris 1885, 1 vol. in-12.

— *Le château de Villebertin et les statues de son labyrinthe*, in-8°.

M. LAMBERT, juge à Chaumont : *Histoire de Mussy sur-Seine*, 1 vol. in-8°.

M. COUSIN, avocat à Chaumont : *Notice complémentaire sur l'histoire de Mussy-sur-Seine de M. Lambert.*

MM. A. VERNIÈRE et A. BABEAU : *Procès-verbal de la concession d'une partie des reliques de Saint-Julien, faite par le noble chapitre de Brioude, à l'église de Luyères, en Champagne, le 30 mai 1660*, in-8°.

M. Charles SAVETIEZ, membre correspondant à Dampierre : *Dampierre de l'Aube et ses Seigneurs. Maison de Dampierre Saint-Dizier et branche de Bourbon-Dampierre et Dampierre-Flandre*, 2 broch., in-8°.

Digitized by Google

QUESTIONS DU JOUR. — MÉLANGES

M. Paul LESCUYER, vice-président du Conseil de préfecture de l'Aube : *Manuel pratique d'administration communale* contenant le commentaire de la loi municipale du 5 avril 1884, 1 vol. in-8°.

M. Léon LALLEMAND, membre de la Société d'Economie politique : *Histoire des Enfants abandonnés*, 1 vol. in-8° (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)

M. Edmond BAROTTE, pharmacien à Troyes : *Statistique hygiénique des Ecoles primaires du département de l'Aube.* (Annuaire de l'Aube 1884.)

M. le docteur GUIBOUT, membre correspondant à Paris : *Les vacances d'un médecin*, cinquième série, 1884, 1 vol. in-12.

M. FRÉMONT, imprimeur à Arcis-sur-Aube : *Revue de Champagne et de Brie*, 7 vol. in-8°.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VILLE DE TROYES : Rapport fait à cette Chambre, par M. Félix Fontaine, son président, et membre résidant de la Société, sur la *Révision de la loi des Faillites*, in-8°.

BELLES-LETTRES

M. Charles DES GUERROIS, membre résidant : *Nos grandes Pages*, poèmes de la vie nationale, 1 vol. Lemerre, 1885, in-12.

M. Gustave CARRÉ, membre honoraire à Reims : *Les pensionnaires du collège chez les Oratoriens de Troyes au XVIII^e siècle*, in-8°.

M. DE LA CROIX, à Chaumont : *Feuillets sombres et Feuillets roses*, poésies, in-8°.

M. l'abbé SAUSSERET, membre associé, à Mussy-sur-Seine : *Les maux présents de la France. Les pensées de M. Necker sur l'importance des opinions ou croyances religieuses en matière politique. Cent deux psaumes traduits en vers français* (3 vol. in-8° sous différents pseudonymes).

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire,

Alfred NANCEY.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1885

Séance du 16 Janvier 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

Allocution du Président. — M. Victor Deheurle, membre résidant, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. — Dons à la Bibliothèque et au Musée. — Compte-rendu du Président, — Nomination d'une Commission composée des membres de la section d'agriculture, et de MM. Vignes, F. Fontaine et Petit, pour donner son avis touchant la question de relèvement des droits d'entrée sur les blés et le bétail. — Rapport de M. l'abbé Garnier sur les œuvres de M. le baron de Baye : 1° *Les traits caractéristiques de l'époque néolithique en France, tels qu'ils sont réunis dans les stations de Champagne*, et 2° *les indices de la transition de la pierre polie à l'époque du bronze.* — Analyse par M. de Mauroy des comptes-rendus de l'Académie des Sciences. — Réponse de M. Fléchey, membre associé, à une lettre anonyme, à propos des fouilles effectuées à l'abattoir. — Rapport de M. Det, sur *les Voyageurs en France, depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*, de M. Albert Babeau. — Analyse par M. Albert Babeau, d'une étude de M. Guerrier, sur le père Nicolas Grozelier, prêtre de l'Oratoire et professeur au collège de l'Oratoire de Troyes. — M. Alfred Boucher, sculpteur, à Paris, est élu membre correspondant.

Séance du 20 Février 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

MM. Ch. Baltet, A. Babeau, E. Socard, membres résidants, et Truelle Saint-Evron, membre correspondant, sont délégués pour représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne. —

Digitized by Google

Dons à la Bibliothèque. — Compte-rendu du Président. — Rapport de M. Drouot au nom de la Commission chargée d'étudier la question de relèvement des droits d'entrée sur le blé et le bétail. — Adoption des conclusions de ce rapport. — Relation, par l'abbé Garnier, d'une visite faite par lui, dans la propriété de Foissy, ancien prieuré. — Dons faits par M. Truelle Saint-Evron à la Bibliothèque de la ville de Troyes, de manuscrits et d'autographes importants pour la bibliographie troyenne. — Communication de M. de Cossigny, à propos d'une maison curieuse de Soulaines. — Don fait au Musée, par Mme la Supérieure du Sacré-Cœur de Troyes, d'une pierre portant l'écusson des comtes de Champagne et datant de la fin du XVe siècle. — Vote des prix faisant emploi de la subvention du ministre de l'agriculture pour 1884. — Les membres désignés par la Société, et qui auraient à faire des déplacements, seront remboursés de leurs frais de transport.

Séance du 20 Mars 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

MM. G. Huot et Ch. Baltet sont délégués pour représenter la Société au Congrès national, organisé par la Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, pendant le Concours régional de Nancy. — Compte-rendu du Président. — Dons à la Bibliothèque. — M. Albert Babeau est chargé de prendre des renseignements sur un Christ de la cathédrale de Soissons, attribué à Girardon. — Echange d'observations entre différents membres, à propos des caves de la ville de Troyes. — Lecture, par M. l'abbé d'Antessanty, d'un travail intitulé : *Description des Cryptocéphales de l'Aube.* — Lecture, par M. Roserot, d'une partie d'une *Etude sur le Prieuré de Foissy.* — Communication, par M. Ch. Baltet, de son travail modifié : *Questions sur le greffage des arbres*, qu'il se propose de soumettre au Congrès de la Sorbonne. — Demande par M. Arsène Ollivier d'une subvention pour faire exécuter des fouilles dans l'ancienne chapelle du prieuré de la Gloire-Dieu. MM. Dosseur et Garnier sont chargés d'examiner si cette demande doit être prise en considération. — M. Albert Babeau est désigné pour se mettre en rapport avec la Société des Amis des Monuments parisiens, dont le but est de veiller à la conservation des monuments d'art. — Renvoi du travail de M. l'abbé d'Antessanty au Comité de publication.

Digitized by Google

Séance du 17 Avril 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

Subvention de 500 francs accordée à la Société par le ministère de l'Agriculture. — Dons à la Bibliothèque et au Musée. — Don par M. Adolphe Paillot à la Bibliothèque de la ville d'un parchemin avec sceau, contenant : l'*Erection de la terre et seigneurie de la Rivière-de-Corps en Chastellenie.* — Dépôt par M. Albert Babeau d'un manuscrit de M. Edouard de Barthélemy, contenant *un inventaire, rédigé par Dom Maréchal, au XVIII^e^ siècle des Archives de la ville de Bar-sur-Aube, de ses communautés et de ses églises.* — Lecture, par M. l'abbé d'Antessanty, d'une notice contenant *la description d'un individu de la fauvette à gorge bleue, Cyanicula suicica, tué dans les prairies de Villeret.* — Lecture, par M. Fléchey, membre associé, du compte-rendu fait au Congrès de la Sorbonne, des fouilles opérées dans les dépendances de l'Abattoir de Troyes. — Communication par M. G. Lapérouse des extraits de son rapport sur *les fouilles du Vicus Vertiliensis. — Découverte d'une ville gallo-romaine*, fait à la Société archéologique du Châtillonnais. — Lecture, par M. H. Pron, d'une étude intitulée : *Réflexions au sujet de l'Art chrétien.* — Lecture, par M. A. Babeau, d'une *étude sur le bas-relief du XV^e^ siècle* donné au musée par M^me^ la Supérieure du Sacré-Cœur. — Adoption d'une proposition de la Commission du Musée, décidant que des visites seraient faites, à époques fixes, pour examiner les différentes collections, sous la direction des conservateurs respectifs. — Adoption des conclusions du rapport de M. l'abbé Garnier, tendant au rejet de la demande de subvention présentée par M. Arsène Ollivier, pour fouilles à la Gloire Dieu. — Adoption, sur la proposition de M. Albert Babeau, de la demande au ministère des Beaux-Arts pour le Musée, d'un exemplaire du moulage des bas-reliefs de l'église Saint-Jean. — Renvoi au Comité de publication des travaux de MM. de Barthélemy, Fléchey, Pron, A. Babeau, ainsi que celui de M. Roserot, sur le Prieuré de Foissy, lu à la précédente séance.

Séance du 15 Mai 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

Réponse du ministère des Beaux-Arts à la demande d'un exemplaire du moulage des bas-reliefs de Saint-Jean, regrettant de ne pouvoir

Digitized by Google

prendre cette dépense à sa charge, mais accordant au mouleur toutes les facilités pour l'exécution de ce moulage, dans les conditions les plus économiques. — Lettre du Ministère de l'Instruction publique, demandant de lui faire connaître les questions dignes de figurer au programme du Congrès des Sociétés savantes de 1886. — MM. G. Huot, Ch. Baltet et de Mauroy, sont délégués pour représenter la Société à la réunion spéciale du concours régional de Nancy, dans laquelle doivent être étudiées les modifications à apporter au programme de l'année suivante. — MM. Olympe Fontaine, de Mauroy et de Cossigny, sont désignés pour examiner un appareil destiné à épurer les eaux potables, dont M. Robert aîné, ingénieur-mécanicien à Troyes, est l'inventeur. — Compte-rendu du Président. — Dons à la Bibliothèque. — Communication de M. de Cossigny, sur la formation d'une compagnie ayant pour but de fournir une force motrice aux maisons de certains quartiers ouvriers de Paris. — Rapport de M. Ch. Baltet, sur le *Manuel pratique d'administration communale* de M. P. Lescuyer, et vote d'une médaille d'or à l'auteur, en raison surtout de son œuvre précédente : *la Géographie de l'Aube.*

Séance du 19 Juin 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

La Société est autorisée, par décret du président de la République, à accepter le legs que lui a fait M. l'abbé Coffinet. — Attribution au Musée de Troyes, par le Conseil général, d'un tableau de M. Gotorbe : *Un intérieur de forge en Champagne*, sans toutefois que ce tableau cesse d'être la propriété du département. — Dons à la Bibliothèque. — Compte-rendu du Président. — Don au Musée par M. J. Audiffred d'une grande porcelaine représentant la *Reine d'Italie*. — Enumération par M. Ch. Baltet des nombreux succès remportés au Concours régional de Nancy, par M. G. Huot, et par M. Dupont-Saviniat, ancien lauréat de la Société. — Renseignements donnés par M. l'abbé Garnier, à propos des acquisitions opérées pour le compte du Musée, par la Société, à la vente des bronzes antiques de M. J. Gréau. — Vœu adressé au Conseil général pour le rétablissement de la subvention, autrefois accordée par le département et qui a été diminuée de moitié. — Communication par M. A. Babeau, avec notes et commentaires de la copie d'un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine : *Voyage d'un archéo-*

Digitized by Google

logue dans la Champagne méridionale, par Du Buisson-Aubenay, en 1646. — Lecture, par M. A. Babeau, de quelques pages extraites de l'ouvrage de M. le docteur Guibout : *les Vacances d'un médecin,* 5e série. — Renvoi au Comité de publication du travail de M. A. Babeau.

Séance du 17 Juillet 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

Lettre du ministère des Beaux-Arts, réclamant pour la réunion annuelle des délégués des Beaux-Arts de 1886, l'envoi de manuscrits ayant trait spécialement à l'histoire de l'Art dans la région. — Nomination de M. Ch. Baltet, par le ministre de l'Agriculture, comme délégué au Congrès international de botanique et d'horticulture d'Anvers. — Dons à la Bibliothèque et au Musée. — Compte-rendu du Président. — Mention spéciale par M. l'abbé Garnier, du don au Musée de cinq objets de bronze très remarquables recueillis dans deux sépultures gauloises découvertes au sud-est de Plessis-Barbuise, par M. Alexis Jeanson. — Lecture, par M. Dosseur, de quelques vers de M. François Victor Labie, extraits des Mémoires de l'Académie de Lyon.

Séance du 21 Août 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

Communication d'une lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts à M. le préfet de l'Aube, relative à la propriété, à l'agrandissement et à la nomination des conservateurs du Musée de Troyes. — Nomination d'une Commission, composée des membres de la Commission du Musée et de MM. Félix Fontaine, Petit et Vignes, pour préparer la réponse à cette lettre. — Vote de l'état de l'emploi de la subvention de 500 fr. du ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1885. — Dons à la Bibliothèque. — Compte-rendu du Président. — Rapport présenté par M. de Cossigny, au nom de la Commission chargée d'examiner le filtre inventé par M. Robert. — Vote d'une médaille d'or au créateur de cet appareil. — Nomination de M. Charles Savetiez, notaire honoraire à Dampierre, comme membre associé.

Digitized by Google

Séance du 18 Octobre 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

Renvoi à la Commission des Monuments préhistoriques d'une lettre de M. le baron J. de Baye, demandant des renseignements sur les découvertes anthropologiques et archéologiques faites dans le département et sur les travaux publiés à cet égard, afin de pouvoir en faire part au Congrès international qui se tiendra à Athènes en 1886. — Envoi par le ministère de l'Instruction publique du programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886, dans les cinq sections afférentes aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques. — L'Académie des Sciences morales et politiques a accordé le prix Joseph d'Audiffred, à M. Albert Babeau, pour l'ensemble de ses ouvrages. — Rétablissement, par le Conseil général, du crédit de 2.000 fr. destiné au Musée. — Compte-rendu du Président. — Lecture, par M. l'abbé Garnier, d'une étude de M. Louis Le Clert, membre associé, sur l'*Emplacement du Campus Mauriacus, lieu de la défaite d'Attila par les Romains ; solution d'un problème historique.* — Vote d'une médaille d'or à M. Frémont, imprimeur à Arcis-sur-Aube, comme éditeur de la *Revue de Champagne et de Brie.* — Nomination, sur la proposition de M. Dosseur, d'une Commission composée de MM. Pron, Babeau, Dosseur, Lalore, G Huot et Roserot, chargée de faire un rapport sur les restaurations et le mobilier du château de Chacenay, appartenant à M. Bertherand. — Renvoi du travail de M. L. Le Clert au Comité de publication.

Séance du 20 Novembre 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

Démission de M. Huchard, membre correspondant. — Lettre du ministère des Beaux-Arts, relative à la 10e session des Sociétés des Beaux-Arts, qui doit se réunir à la Sorbonne en 1886. — Dons à la Bibliothèque. — Compte-rendu du Président. — Rapport de M. l'abbé Lalore, au nom de la Commission d'histoire locale, sur le travail de M. l'abbé Chauvet, intitulé : *la famille Largentier.* — Rapport de M. A. Babeau, au nom de la Commission du Musée, en réponse à la lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts, touchant la question de propriété du Musée de Troyes, et la nomination des conservateurs. — Adoption des conclusions de ce rapport. — Renvoi au Comité de publication du travail de M. l'abbé Chauvet.

Digitized by Google

Séance du 16 décembre 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

Lettre du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, informant de la création, au sein du Comité des Travaux historiques et scientifiques, d'une section de géographie historique et descriptive, — Programme des prix mis au concours par l'Académie des Sciences morales et politiques. — Attribution au Musée de Troyes par le ministère des Beaux-Arts, à titre de dépôt : de 1° un tableau de M. Lange : *Le Sueur chez les Chartreux*, et 2° une statue en marbre de M. Hiolle : *Eve*. — Dons à la Bibliothèque. — Compte-rendu du Président. Lecture, par M. l'abbé Garnier, d'un complément à sa *3e étude sur les découvertes numismatiques dans le département de l'Aube*. — Lecture, par M. Det, d'un travail intitulé : *Chrétien de Troyes et son homonyme et compatriote : Chrétien Legouais de Sainte-More*. — Analyse par M. Vignes du Rapport présenté à la Chambre de commerce par M. Fontaine, son président, sur la *Révision de la loi des faillites*. — Lecture, par M. Albert Babeau d'une étude intitulée : *une traduction anglaise d'un ouvrage de Grosley*. — Dépôt par M. Jourd'heuille, au nom de M. Eugène Ray, des Riceys, d'une lettre autographe du peintre Maison, originaire du département. — Renvoi des travaux de MM. Det et A. Babeau au Comité de publication. — Nomination de MM. l'abbé Vacandard, deuxième aumônier du lycée Corneille, à Rouen, et Jules Alexandre Papillon, professeur de la Société polytechnique militaire, à Paris, comme membres correspondants.

Séance réglementaire du 29 décembre 1885.

Présidence de M. GUSTAVE HUOT.

Lecture du procès-verbal de la séance tenue par le Bureau pour l'examen des comptes de 1885 et du budget de 1886. — Présentation des comptes et des budgets par M. le Trésorier. — Adoption par la Société. — Il a été distribué 225 jetons en 1885. — Procès-verbaux des séances tenues par les sections pour la nomination des membres de leurs bureaux, qui sont ainsi composés : *Agriculture* : président, M. de Cossigny ; vice-président, M. Ch. Baltet ; secrétaire, M. Drouot.

Digitized by Google

Sciences : président, M. de Mauroy; vice-président, M. Félix Fontaine; secrétaire, M. l'abbé d'Antessanty. *Arts* : président, M. Royer; vice-président, M. A. Babeau ; secrétaire, M. l'abbé Garnier. *Lettres* : président, M. l'abbé Lalore ; vice-président, M. Det ; secrétaire, M. Des Guerrois. — Adoption, comme interprétation de l'article 28 du règlement, d'une motion d'après laquelle toute correction apportée aux épreuves restera à la charge de l'auteur, si elle entraîne un remaniement de mise en pages, pourvu que l'épreuve ait été d'abord soumise en placard à l'auteur. — Il est décidé qu'une invitation aux séances mensuelles, avec indication des dates de ces séances, sera adressée au commencement de chaque année, aux membres associés. — Réimpression des Statuts et Règlements votée. — Le bureau est autorisé à traiter avec M. Lacroix, qui demande une atténuation de son traité relativement aux Documents inédits. — Election de M. Emile Socard, comme vice-président pour 1886. — Election de M. l'abbé Garnier, comme trésorier pour quatre ans, en remplacement de M. Socard, nommé vice-président. — Election de MM. d'Antessanty, de Cossigny, Pron et Petit, comme membres de la Commission de publication pour 1886. — Allocution du Président.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Alfred Nancey.

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Au 31 Décembre 1885

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

1840. — Argence (Désiré) O. ✻, avocat.
1853. — Dosseur-Breton ✻, inspecteur d'assurances.
1855. — Huot (Gustave) ✻, agriculteur, à Saint-Julien.
1856. — Gréau (Julien) ✪, archéologue, rue du Bac, 126, à Paris.
1857. — Socard (Emile) ✻ ✪, conservateur de la Bibliothèque de Troyes.
1858. — Paillot (Victor), propriétaire à Rumilly-les-Vaudes.
1858. — Bacquias (Eugène) ✻, docteur en médecine, ancien député de l'Aube.
1859. — Baltet (Charles), horticulteur-pépiniériste.
1860. — Laperouse (Gustave) ✻ ✻ ✪, anc. sous-préfet de Sens.
1865. — Vauthier (Arsène) ✻, docteur en médecine.
1866. — Drouot (Ambroise), directeur de *la Champagne*.
1869. — Vignes (Edouard) ✻, banquier.
1871. — Babeau (Albert), homme de lettres.
1871. — Pron (Hector), artiste peintre.
1871. — Des Guerrois (Charles) ✪, homme de lettres.
1873. — L'abbé Lalore (Charles), ancien professeur au Grand-Séminaire.
1874. — L'abbé d'Antessanty (Gabriel), aumônier du Lycée.
1874. — Petit (Joseph), avocat.
1874. — Deheurle (Victor) ✻ ✪, sous-préfet de Beaune.
1874. — Fontaine (Félix), ancien manufacturier.
1874. — Nancey (Alfred), homme de lettres.
1875. — Buxtorf (Emanuel) ✻, ingénieur-mécanicien.
1876. — Briard (Pierre) O. ✻, major en retraite.

Digitized by Google

MM.

1878. — Cossigny (Charpentier de), ingénieur civil, au château de Courcelles-Clérey.
1878. — Pigeotte (Léon), avocat.
1879. — Le comte de Launay (Adolphe), agriculteur à Courcelles-Clérey.
1880. — Thierry (Louis), agriculteur à Saint-André.
1880. — Royer (Dieudonné) ✪, artiste peintre, directeur de l'école de dessin.
1880. — Roserot (Alphonse), homme de lettres.
1881. — Journé (Camille), manufacturier.
1882. — L'abbé Garnier (Alphonse), aumônier-adjoint au Lycée.
1882. — Mauroy (Adrien de), agriculteur à Courcelles-Saint-Germain, ingénieur civil des Mines.
1883. — Det (Silvère), bibliothécaire-adjoint.
1884. — Brouard (Auguste), architecte, inspecteur des édifices diocésains.
1884. — Jourdheuille (Camille), juge au tribunal civil.
1884. — Fontaine (Olympe), architecte.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 Décembre 1885

MM.

Le Préfet de l'Aube, président d'honneur.
Babeau (Albert), rue du Cloître-Saint-Etienne, 8, président annuel.
Socard (Emile) ✻ ✪, rue de la Cité, 67, vice-président.
Nancey (Alfred), rue Saint-Loup, 11, secrétaire.
L'abbé d'Antessanty (Gabriel), aumônier du Lycée, secrétaire-adjoint.
Roserot (Alphonse), rue Beaujean, 13, archiviste.
Drouot (Ambroise), rue du Cirque, 9, trésorier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

Les membres du Bureau.

Le président de la section d'agriculture,	Cossigny (de).
Le président de la section des sciences,	Mauroy (de).
Le président de la section des arts,	Royer.
Le président de la section des belles-lettres,	Lalore (l'abbé).

Digitized by Google

COMMISSION DU MUSÉE

MM.

Briard O. ✻, major en retraite, président; — l'abbé Garnier, ordonnateur; — Julien Gréau ❶; — Gustave Huot ✻; — Dieudonné Royer ❶; — Alfred Nancey; — Charles Baltet; — Brouard, et MM. les conservateurs.

CONSERVATEURS DU MUSÉE

Au 31 Décembre 1885

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ

Pour la peinture :	M. Pron, à Bréviandes (Villepart).
Pour la sculpture :	M. Albert Babeau, rue du Cloître-Saint-Étienne, 8.
Pour l'archéologie :	M. Camille Journé, rue Thiers, 53.
Pour la zoologie :	M. l'abbé d'Antessanty (Gabriel), au Lycée.
Pour la botanique :	M. Briard O. ✻, rue Grosley, 9.
Pour la minéralogie et pour le conservatoire industriel :	M. de Mauroy, à Courcelles-Saint-Germain.
Pour la géologie :	M. de Cossigny, à Courcelles-Clérey.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM.

Les membres du Bureau.

Un membre de la section d'agriculture :	M. de Cossigny.
Un membre de la section des sciences :	M. l'abbé d'Antessanty.
Un membre de la section des arts :	M. Pron.
Un membre de la section des belles-lettres :	M. Joseph Petit.

COMMISSION DE L'ANNUAIRE DE L'AUBE

MM.

Le président de la Société : Albert Babeau; — Le secrétaire de la Société : Alfred Nancey; — Emile Socard ✻ ❶; — Victor Deheurle ✻ ❶; — Pron; — l'Abbé Charles Lalore; — Dieudonné Royer ❶; — Briard O. ✻.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

MM.

1836. — Barthélemy, ancien professeur de rhétorique, à Bar-le-Duc.
1840. — Forneron (Bernard) O. ✻, ancien proviseur du Lycée Bonaparte, 111, rue de Morny, à Paris.
1848. — Salmon, ancien directeur de la Ferme-Ecole de Belley (Aube).
1851. — Fliche ✻, ancien conservateur des Forêts, à Troyes.
1852. — Guignard (Philippe) ✻, bibliothécaire de la ville, à Dijon.
1854. — Eyriès (Gustave), artiste peintre à Meaux.
1859. — Le Grand (Gustave), agent-voyer en chef honoraire à Charenton, avenue du Parc-de-Bercy, 3.
1863. — Drouët (Henri) ✻, ancien secrétaire général à Dijon, rue Saint-Pierre, 19.
1863. — Douliot (Emile), principal du collège à Epinal.
1873. — Cabat (Louis) O. ✻ ⟨I⟩, membre de l'Institut, à Paris.
1873. — Jully (Ludovic), professeur au lycée Louis-le-Grand, rue Gay-Lussac, 28, à Paris.
1873. — Assollant (Nicolas), ancien professeur, à Villers-Bretonneux (Somme).
1873. — Soulary (Joséphin) ✻, homme de lettres à Lyon.
1873. — Lasneret (Charles), agriculteur à Nogent-sur-Seine.
1874. — Dubois (Paul), O. ✻, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, rue Bonaparte.
1876. — Quilliard (Léon) ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue du Regard, 1, à Paris.
1877. — Sardou (Victorien) O. ✻, homme de lettres, membre de l'Académie française, à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).
1878. — Reynaud-Pillard, ancien industriel, rue des Plantes, 103, à Bruxelles.
1878. — Bonamy de Villemereuil (Eugène) O. ✻, ancien conseiller général, château de Villemereuil.
1879. — Bouquet de La Grye ✻, ancien conservateur des Forêts, 128, boulevard Pereire, à Paris.
1880. — D'Arbois de Jubainville (Henri) ✻, membre de l'Institut, boulevard Montparnasse, 84, à Paris.

Digitized by Google

1882. — D'Ambly (Marcel) ✱, inspecteur général des Mines, rue Jouffroy, 81, à Paris.
1882. — Carré (Gustave) ✱, agrégé des lettres, professeur d'histoire au lycée de Reims.
1883. — Millot (Ernest), ancien président de la Commission municipale à Shang-Haï (Chine).
1883. — Truelle (Auguste) ✱, ancien trésorier-payeur général, rue Washington, 10, à Paris.
1884. — Ulbach (Louis) ✱, homme de lettres, à l'Arsenal, à Paris.

MEMBRES ASSOCIÉS

MM.

1829. — Le baron Walckenaër (Charles) ✱, ancien sous-préfet, agriculteur au Paraclet (Quincey).
1843. — Recoing (Ambroise), propriétaire à Troyes.
1852. — Chertier ✱, docteur en médecine, à Nogent-sur-Seine.
1853. — Fléchey (Arsène), ancien architecte de la ville, à Troyes.
1854. — Ray (Eugène), négociant aux Riceys.
1854. — Le baron de Vendeuvre (Gabriel) ✱, ancien Représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.
1856. — L'abbé Sausseret (Paul), chanoine honoraire, doyen à Méry-sur-Seine.
1856. — L'abbé Georges (Etienne), prêtre en retraite, à Rosnay-l'Hospital.
1857. — Bonamy de Villemereuil (Arthur) O. ✱, capitaine de frégate, au château de Villemereuil.
1859. — Hariot (Louis), pharmacien à Méry-sur-Seine.
1860. — Adnot (Prosper), ancien notaire, à Bar-sur-Seine.
1860. — L'abbé Rémion (Jean-François), curé de Saint-Nicolas, à Troyes.
1861. — Thévenot (Arsène), journaliste, à Epinal.
1861. — Orry (Armand), propriétaire à Beaumont-La-Rivour (Lusigny).
1862. — Bacquias (Hippolyte), ancien notaire, à Essoyes.
1864. — Guerrapain (Narcisse), médecin-vétérinaire, à Bar-sur-Aube.
1865. — Paillot (Adolphe), propriétaire à Ervy.

Digitized by Google

MM.

1866. — Bertherand (Arthur), propriétaire au château de Chacenay.
1867. — Dutailly (Jules), propriétaire aux Riceys.
1870. — Prévost (Auguste) ✻, capitaine en retraite à Villenauxe.
1871. — Remy (Ernest-Ambroise), ancien notaire, à Troyes.
1873. — Petit de Bantel (René), propriétaire à Mussy-sur-Seine.
1873. — Le comte Armand C. ✻, ancien ministre plénipotentiaire de France en Portugal, à Arcis-sur-Aube.
1874. — Mougeot (Pierre), docteur en médecine, à Bar-sur-Aube.
1874. — L'abbé Defer (Eugène), curé de Maizières-la-Grande-Paroisse.
1875. — Aved de Magnac ✠, O. ✻, officier de marine, au château de Courcelles-Saint-Germain.
1876. — Peigné-Crémieux (Alfred), propriétaire à Méry-sur-Seine.
1876. — Jacobé d'Arembécourt (Edouard), propriétaire à Montmorency-les-Chavanges.
1876. — Vignole, apiculteur à Beaulieu (commune du Mériot).
1877. — Le général Saussier (Gustave) C. ✻, à Troyes.
1877. — L'abbé Chauvet (Paul), curé à Unienville.
1877. — Saillard (Ferréol) ✻, imprimeur à Bar-sur-Seine.
1877. — Horiot (Amant), ancien agent-voyer d'arrondissement, à Nogent-sur-Seine.
1877. — Jeannerat (Eugène), à Pâlis.
1877. — Lenfant (Gabriel), ancien notaire à Romilly-sur-Seine.
1877. — Casimir-Perier (Jean) ✻, député de l'Aube, à Pont-sur-Seine.
1878. — Chanoine (Jules) O. ✻ ✠, général de brigade, attaché militaire à Pékin.
1878. — Chanoine (Anatole), propriétaire à Gérosdot.
1878. — Géraux (Emile), propriétaire à Landreville.
1878. — Gérard (Ernest), notaire à Estissac.
1879. — Le Clert (Louis), propriétaire, à Troyes.
1881. — Bertrand (Emile), docteur en médecine, à Nogent-sur-Aube.
1881. — Estienne (Maurice), maire à Montangon.
1882. — Martinet (Léonce), docteur en médecine à Piney.
1882. — Monnot des Angles (Ferdinand) ✻, principal honoraire, à Méry-sur-Seine.

Digitized by Google

MM.

1883. — L'abbé Bonnemain (Félix), archiprêtre à Nogent-sur-Seine.
1883. — Millot (Jules), docteur en médecine à Aix-en-Othe.
1884. — Baudouin (Alphonse), vérificateur des poids et mesures à Bar-sur-Aube.
1885. — Savetiez (Charles), notaire honoraire à Dampierre de l'Aube.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1829. — Thirion O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du réseau central de la compagnie d'Orléans, rue d'Amsterdam, 72, à Paris.
1830. — Héré, homme de lettres à Saint-Quentin.
1834. — Vallier (Jules), propriétaire, vice-secrétaire de la Chambre d'agriculture, à Alger.
1835. — Lhomme, ancien principal du collège, à Sarreguemines.
1835. — Boileau, botaniste à Bagnères-de-Luchon.
1835. — Virlet d'Aoust ✻, membre de la Société géologique de France, ingénieur des Mines, rue de Clichy, 152, à Paris.
1837. — Minart ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Douai.
1837. — Paris (Louis) ✻, bibliothécaire, à Epernay.
1838. — Dubuc, ancien pharmacien, à Rouen.
1839. — Du Preuil (Alfred), propriétaire à Constantinople.
1839. — Avenel, médecin à Rouen, rue de Crosne, 13.
1841. — Piroux ✻, directeur de l'Institut des Sourds-muets, à Nancy.
1841. — Félizet, médecin-vétérinaire à Elbeuf-sur-Seine.
1843. — Audiffred (Joseph), ancien juge au tribunal de commerce, boulevard des Capucines, 8, à Paris.
1843. — Gaudry père ✻, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, rue Neuve-de-l'Université, 16.
1843. — De Lassus père ✻, propriétaire à Fins, commune d'Essey-le-Pont (Haute-Marne).

Digitized by Google

MM.

1849. — Aubineau (Léon) ✱, homme de lettres, rue du Cherche-Midi, 23, à Paris.
1851. — Fichot (Charles) ✱, artiste dessinateur, rue de Sèvres, 39, à Paris.
1851. — Le Beuf (Eugène), sous-directeur de la Ferme-école du Beaufroy, à Mirecourt (Vosges).
1851. — Cotteau (Gustave) ✱, ancien juge à Auxerre.
1853. — Armieux ✱, médecin principal, à l'hôpital militaire de Toulouse.
1854. — Angenoust (Elzéar), propriétaire, rue de Bréda, 13, à Paris.
1854. — Salmon (Philippe) ✱, archéologue, rue Le Peletier, 29, à Paris.
1855. — Deschiens (Eugène), propriétaire à Vitry-le-François.
1855. — De Barthélemy (Edouard) ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques, rue Las Cases, 22, à Paris.
1855. — Truelle Saint-Evron (Charles), directeur de *la Cérès* et de *la Garantie agricole*, rue Saint-Honoré, 229, à Paris.
1856. — Coeffet-Olivier, ancien négociant à Villeneuve-l'Archevêque.
1857. — Jeandet (Abel), docteur en médecine, à Mâcon, quai des Marais, 6 (Saône-et-Loire).
1859. — Rondot (Natalis) O. ✱, ancien délégué commercial en Chine, à Chamblon, près d'Yverdon (Suisse).
1859. — Henry (César-Louis), docteur en médecine à Nice, rue Palestro.
1860. — Le marquis de Sinéty, au château de Misy, près de Montereau, par Villeneuve-la-Guyard.
1860. — Lennier (Gustave), naturaliste au Hâvre.
1860. — D'Ambly (Frédéric) O. ✱, ingénieur de marine, rue Jouffroy, 94, à Paris.
1862. — Maréchaux (Jean-Baptiste), négociant, rue des Deux-Boules, 3, Paris.
1863. — Perrier (Emile), négociant à Châlons-sur-Marne, rue du Collège.
1864. — Rampant (Auguste-Alexandre), architecte à Melbourne.
1864. — Berthelin (Georges), géologue à Paris, rue de Vaugirard.
1864. — Olivier (Arsène), propriétaire, boulevard Voltaire, 112, à Paris.

Digitized by Google

MM.

1865. — Van Hoorebeke (Gustave), avocat, quai des Moines, à Gand (Belgique).
1865. — Chotard (Henri) ✱, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont-Ferrand.
1866. — Parigot (Adolphe), juge à Troyes.
1866. — Maillard (Paul), procureur général, à Lyon.
1867. — Constant (Alexandre), banquier à Autun (Saône-et-Loire).
1867. — Simon (Eugène), membre de la Société entomologique de France, avenue du bois de Boulogne, 56, à Paris.
1867. — Mannequin (Théodore), économiste, rue d'Enghien, 12, à Paris.
1868. — Morel (Léon) ✪, receveur particulier à Carpentras.
1868. — Chaales des Etangs (Louis) ✱, inspecteur des Forêts, à Rennes.
1869. — De Barthélemy (Anatole) ✱, ancien sous-préfet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.
1869. — Lescuyer (Jean-François), propriétaire à Saint-Dizier.
1869. — Marcilly (Charles), membre de la Société de numismatique, rue d'Assas, 78, à Paris.
1870. — Martin (Edmond), homme de lettres, rue Léonie, 14, à Paris.
1870. — Vaché (Ferdinand), chef de bureau à l'inspection principale des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Saint-Etienne, cours Saint-André 5.
1872. — Rousselot (Paul) ✪, inspecteur d'Académie en retraite, à Versailles, rue Sainte-Sophie, 4.
1875. — Choullier (Ernest), juge de paix à Ervy.
1875. — Hariot (Paul) ✪, botaniste, rue Buffon, 5 *bis*, à Paris.
1875. — Guérin (Raoul), pharmacien, rue Saint-Martin, 125, à Paris.
1875. — Le baron de Baye (Joseph) ✪, archéologue, au château de Baye (Marne).
1875. — Nicaise (Auguste) ✪, archéologue à Châlons-sur-Marne.
1876. — Menuelle (Achille), pharmacien à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).
1876. — Guibout (Eugène) ✱, docteur en médecine, rue de la Banque, 1, à Paris.
1877. — Braquehaye (Charles), sculpteur à Bordeaux, cour d'Albret, 100.
1877. — L'abbé Patriat, curé à Quincerot (Yonne).

Digitized by Google

MM.

1877. — Hérelle (Georges) ✪, professeur de philosophie au lycée d'Evreux (Eure).
1877. — De Montrol (Arthur), propriétaire au château de Juzennecourt (Haute-Marne).
1877. — Pille (Philippe) ✱, ancien ingénieur des ponts et chaussées, à Sens, rue de la Synagogue.
1877. — Alexandre (Alfred) ✱, ancien président de Chambre à la Cour d'appel, rue de l'Arcade, 25, à Paris.
1877. — Piet-Lataudrie (Charles), archéologue à Niort.
1877. — Collin de Plancy (Victor), interprète-chancelier de France à Pékin, rue de Babylone, 59, à Paris.
1877. — Tillier (Paul), artiste peintre, boulevard de Courcelle, 64, à Paris.
1878. — Taillebois (Emile), négociant à Dax (Landes).
1878. — Drujon (Ferdinand), homme de lettres, rue du Vieux-Colombier, 17, à Paris.
1878. — Plivard (François-Alexis), juge de paix à Chaumont.
1878. — Hast (Louis), propriétaire à Saint-Mihiel (Meuse).
1878. — L'abbé Millard (Aristide), curé à Reuves (Marne).
1878. — Turot (Henri), docteur en médecine, à Saint-Denis-du-Sieg (Oran).
1878. — De Taillasson (René), inspecteur des Forêts à Sens.
1879. — Plonquet, médecin à Aï (Marne).
1880. — Mulot (Zéphyrin), employé d'administration à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
1881. — Oudri ✱, ✪, capitaine à Constantine (Algérie).
1881. — Dolfus (Adrien), homme de sciences, rue Pierre-Charron, 35, à Paris.
1881. — Person (E.), météorologiste à Sommesous (Marne).
1882. — Quinquarlet (Félix), conservateur du Musée, à Carnac (Morbihan).
1882. — Flouest (Edouard) ✱, ✱, ✪, ancien procureur général, rue de Rivoli, 158, à Paris.
1883. — Fliche (Paul), professeur à l'Ecole forestière, à Nancy.
1883. — Maître (Achille), propriétaire à Châtillon-sur-Seine.
1883. — Bonvalot (Gabriel), explorateur de l'Asie, rue Linnée, 31 *bis*, à Paris.
1883. — Bertrand (Arthur) ✪, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
1883. — Daguin (Arthur) ✪, homme de lettres, rue Raynouard, 47, à Paris.

Digitized by Google

MM.

1884. — Barberey (Maurice Bailly de), propriétaire, avenue Bosquet, 7, à Paris.
1884. — Mauroy (Albert de), propriétaire à Thivet (Haute-Marne).
1884. — Lex (Léonce), archiviste du département, à Mâcon.
1885. — Boucher (Alfred), statuaire, 9, impasse du Maine, Paris.
1885. — Papillon (Jules-Alexandre), professeur à la Société Polytechnique militaire, 27, rue Saint-Blaise, à Paris.
1885. — Vacandard (E.), docteur en théologie, second aumônier au lycée Corneille, à Rouen.

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

AVEC LESQUELS CORRESPOND

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Aisne. — *Château-Thierry* : Société historique et archéologique. — *Laon* : Société académique. — *Saint-Quentin* : Société académique; Société industrielle de Saint-Quentin. — *Soissons* : Société archéologique, historique et scientifique.

Algérie. — *Alger* : Société d'agriculture.

Alpes-Maritimes. — *Nice* : Société des sciences naturelles, lettres et beaux-arts des Alpes-Maritimes.

Aube. — *Troyes* : Archives de l'Hôtel de ville; Archives de la Préfecture; Bibliothèque de la ville; Ecole normale; Société d'apiculture de l'Aube; Société horticole, vigneronne et forestière; Société d'hygiène. — *Arcis-sur-Aube* : Revue de Champagne et Brie.

Basses-Pyrénées. — *Bayonne* : Société des sciences et arts.

Bouches-du-Rhône. — *Aix* : Académie des sciences, arts et belles-lettres. — *Marseille* : Société de statistique.

Calvados. — *Caen* : Société Linnéenne de Normandie.

Charente-Inférieure. — *Rochefort* : Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

Cher. — *Bourges* : Société historique du Cher.

Corrèze. — *Tulle* : Société archéologique.

Digitized by Google

Côte-d'Or. — *Beaune :* Société archéologique, d'histoire et de littérature. — *Châtillon-sur-Seine :* Société archéologique du Châtillonnais. — *Dijon :* Académie des sciences, arts et belles-lettres; Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or. — *Semur :* Société des sciences historiques et naturelles.

Deux-Sèvres. — *Niort :* Société centrale d'agriculture du département.

Doubs. — *Besançon :* Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société d'émulation du Doubs. — *Montbéliard :* Société d'émulation.

Drôme. — *Romans :* Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.

Eure. — *Evreux :* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Finistère. — *Brest :* Société académique.

Gard. — *Nîmes :* Académie (ancienne Académie du Gard); Société d'étude des sciences naturelles.

Gironde. — *Bordeaux :* Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société archéologique; Société Linnéenne.

Haute-Garonne. — *Toulouse :* Académie des jeux floraux; Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres; Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège; Société d'histoire naturelle; Société académique franco-hispano-portugaise.

Haute-Loire. — *Le Puy :* Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Haute-Marne. — *Langres :* Société historique et archéologique. — *Saint-Dizier :* Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.

Haute-Saône. — *Vesoul :* Société d'agriculture, sciences et arts; Commission d'archéologie.

Haute-Vienne. — *Limoges :* Société archéologique et historique du Limousin.

Hérault. — *Béziers :* Société archéologique, scientifique et littéraire. — *Montpellier :* Académie des sciences et lettres.

Digitized by Google

Indre-et-Loire. — *Tours :* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Isère. — *Grenoble :* Académie Delphinale; Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels.

Jura. — *Lons-le-Saulnier :* Société d'émulation du Jura. — *Poligny :* Société d'agriculture, sciences et arts.

Landes. — *Dax :* Société de Borda.

Loire-Inférieure. — *Nantes :* Société académique de la Loire-Inférieure.

Loiret. — *Orléans :* Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts; Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Maine-et-Loire. — *Angers :* Société d'agriculture, des sciences et arts; Académie des sciences et belles-lettres; Société industrielle d'Angers et du département; Société Linnéenne de Maine-et-Loire.

Manche. — *Cherbourg :* Société académique; Société des sciences naturelles.

Marne. — *Châlons-sur-Marne :* Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. — *Reims :* Académie. — *Vitry-le-François :* Société des sciences et arts.

Meurthe-et-Moselle. — *Nancy :* Société centrale d'agriculture; Société des sciences, lettres et arts (*Académie de Stanislas*); Société d'archéologie lorraine.

Meuse. — *Verdun :* Société philomatique.

Morbihan. — *Vannes :* Société polymathique du Morbihan.

Nièvre. — *Nevers :* Société d'agriculture du département.

Nord. — *Cambrai :* Société d'Emulation. — *Douai :* Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord. *Dunkerque :* Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — *Lille :* Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

Oise. — *Beauvais :* Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — *Senlis :* Comité archéologique.

Pas-de-Calais. — *Arras :* Académie.

Digitized by Google

Puy-de-Dôme. — *Clermont-Ferrand :* Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Pyrénées-Orientales. — *Perpignan :* Société agricole, scientifique et littéraire.

Rhône. — *Lyon :* Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles.

Saône-et-Loire. — *Autun :* Société Eduenne. — *Châlon-sur-Saône :* Société d'histoire et d'archéologie. — *Mâcon :* Académie des sciences, arts, belles lettres et d'agriculture.

Sarthe. — *Le Mans :* Société d'agriculture, sciences et arts; Société historique et archéologique du Maine.

Savoie. — *Chambéry :* Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société d'histoire naturelle de Savoie; Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Seine. — *Paris :* Académie des sciences, palais de l'Institut, quai Conti, 23; Comité des travaux historiques et scientifiques, près le ministère de l'instruction publique (5 exempl.); le ministère de l'agriculture et du commerce (Bulletin); le ministère de l'instruction publique; le ministère de l'intérieur; le muséum d'histoire naturelle, au Jardin-des-Plantes; Société centrale d'agriculture, rue de Grenelle, 84; Société d'anthropologie de Paris, à l'École de médecine; Société centrale d'horticulture, rue de Grenelle, 84; Société de l'histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60; Société des antiquaires de France, au palais du Louvre; Société des ingénieurs civils, cité Rougemont, 16; Société de géographie, boulevard Saint-Germain; Société géologique de France, rue des Grands Augustins, 7; Société française de numismatique et d'archéologie, rue de Verneuil, 46; Société nationale d'agriculture de France, rue de Bellechasse, 18; Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19; Société zoologique d'acclimatation, rue de Lille, 19.

Seine-et-Marne. — *Fontainebleau :* Société historique et archéologique du Gâtinais. — *Melun :* Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.

Seine et-Oise. — *Versailles :* Société d'agriculture et des arts; Société des sciences morales, des lettres et des arts.

Digitized by Google

Seine-Inférieure. — *Le Havre :* Société hâvraise d'études diverses. — *Rouen :* Académie des sciences, belles-lettres et arts; Comité des antiquités; Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure; Société des amis des sciences naturelles; Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-inférieure; Société Linnéenne de Normandie.

Somme. — *Abbeville :* Société d'émulation. — *Amiens :* Académie des sciences, commerce, agriculture et belles-lettres; Société des antiquaires de Picardie; Société Linnéenne du nord de la France.

Tarn-et-Garonne. — *Montauban :* Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Var. — *Draguignan :* Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var. — *Toulon :* Société académique du Var.

Vienne. — *Poitiers :* Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

Vosges. — *Epinal :* Société d'émulation des Vosges.

Yonne. — *Auxerre :* Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Avallon :* Société d'études. — *Sens :* Société archéologique.

Alsace-Lorraine. — *Colmar :* Société d'histoire naturelle. — *Metz :* Académie. — *Mulhouse :* Musée historique. — *Strasbourg :* Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

Angleterre. — *Manchester :* Société littéraire et philosophique.

Belgique. — *Liège :* Société royale des sciences.

États-Unis. — *Boston :* Société d'histoire naturelle de Boston. — *Washington :* Institut Smilshonien; United States géological survey.

Russie. — *Moscou :* Société impériale des naturalistes.

Suède. — *Stockholm :* Académie royale suédoise des sciences; Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome XLIX[e] de la collection des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.

ANNÉE 1885.

Pages

Glossaire du Patois de la forêt de Clairvaux, — par M. Alphonse Baudouin, membre associé de la Société Académique de l'Aube..... 5

Nos grands hommes au Collège, — par M. Gustave Carré, Professeur agrégé d'histoire au Lycée de Reims, membre honoraire de la Société Académique de l'Aube, membre titulaire de l'Académie Nationale de Reims 145

Lettres inédites de Grosley, — par M. E. de Barthélemy, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube. 165

Description des Cryptocéphales de l'Aube, — par M. l'Abbé d'Antessanty, membre résidant de la Société Académique de l'Aube..... 177

Réflexions au sujet de l'Art chrétien, — par M. H. Pron, membre résidant de la Société Académique de l'Aube.... 203

Etude sur l'emplacement du Campus Mauriacus, lieu de la défaite d'Attila par les Romains, — par M. Louis Le Clert, membre associé de la Société Académique de l'Aube 209

Les découvertes numismatiques du département de l'Aube, — par M. l'Abbé Garnier, membre résidant de la Société Académique de l'Aube..... 227

La famille Largentier, — par M. l'Abbé Chauvet, membre associé de la Société Académique de l'Aube..... 243

Les Archives de Bar-sur-Aube avant 1789, — par M. le C[te] E. de Barthélemy, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube..... 303

Digitized by Google

Digitized by Google